Martin, agrandie après la Réforme (1663). Patrie de Henry Visard, notaire, maire et bandelier de la Prévôté. Registres de baptêmes dès 1659, de mariages dès 1639, de décès dès 1742. — Voir Trouillat. — E. Krieg, dans *Revue jurassienne*. [P.-O. B.]

GRANDVAUX (C. Vaud, D. Lavaux. V. *DGS*). 1250 *Gravaz* ; 1270 *Gravauz* ; 1453 *Grantval*. Com. et Vge dépendant au moyen âge de l'évêque de Lausanne et dont les habitants étaient tenus de travailler à la fortification du château d'Ouchy. Les comtes du Genevois en 1250-1414, les comtes de Gruyère dès 1270, l'abbaye de Hautcrêt y avaient aussi des biens. Une chapelle saint Nicolas — dont il reste aujourd'hui le clocher de la maison d'école — est mentionnée au XV^e s. Grandvaux dépendait d'ailleurs de l'église de Villette. Registres de baptêmes et de mariages dès 1626, de décès dès 1686. — *DHV*. [M. R.]

GRANDVILLARD (all. LANGWILER) (C. Fribourg, D. Gruyère. V. *DGS*). Com. et Vge paroissial. Anciennes formes : *Vilar*, 1228 ; *Vilar retro Grueriam*, 1309 ; *communitas Magni Villarii retro Grueriam*, 1457. *Armoiries* : de gueules au sautoir d'argent à la grue essorante brochant sur le tout accompagnée en chef d'une étoile d'or. On doit avoir découvert à Grandvillard, au milieu du siècle dernier, des tumuli de la période de Hallstatt II, mais ils ont été détruits et leur contenu n'a pas été conservé. Ce village faisait partie de la bannière et châtellenie de Montsalvens dans le comté de Gruyère et les sires de Montsalvens, branche cadette des Gruyère, étaient seigneurs de Grandvillard ; ils y possédaient une maison que Jean I de Montsalvens légua, en 1365, à son neveu Pierre de Gruyère, qui fut prieur de Rougemont. En 1388, Rodolphe IV affranchit de la main-morte, à prix d'argent, les habitants de Grandvillard. En 1462, Jean de Montsalvens, faisant droit à la requête des gens de Grandvillard, leur permit d'élire un syndic ou gouverneur de commune. Pendant les guerres de Bourgogne, les habitants de Grandvillard prêtèrent main forte aux sujets de la châtellenie de Gruyères pour les fortifications de leur ville et ils fournirent au comte Louis un contingent pour la bataille de Morat. En 1555, Grandvillard passa sous la domination de Fribourg et fut attribué au bailliage de Gruyère. Un pont sur la Sarine, reliant Grandvillard à Villars-sous-Mont, existait déjà en 1565 ; en 1638, il s'effondra et fut remplacé en 1641, par un pont de pierre à une seule arche. Il existait autrefois à Grandvillard une carrière de marbre en exploitation. La paroisse est mentionnée en 1228 ; elle fut détachée de Broc, vraisemblablement au XII^e s., mais le prieuré de Lutry garda le droit de collation à Grandvillard jusqu'à la Réforme. Cette paroisse, qui comprenait une partie seulement du village de ce nom et le village de Lessoc avec ses nombreux hameaux, portait le nom de *Capella in Ogo* (1420), *parrochia Beati Jacobi apostoli de Capella scilicet de Villario* (1456). L'église, dédiée à saint Jacques, était bâtie sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la chapelle de la Daudaz. En 1580, les communiers de Grandvillard qui relevaient de la paroisse de Broc et de Sainte-Madeleine d'Estavanens furent admis à faire partie de la paroisse de Grandvillard. En 1593, on décida de transporter l'église paroissiale au milieu du village et on construisit, en 1594, une nouvelle église sur l'emplacement de l'ancienne chapelle de Saint-Barthélemy ; elle fut consacrée le 23 avril 1603 et elle est dédiée aux apôtres saint Jacques et saint Barthélemy. En 1643, l'évêque Jean de Watteville prononça la séparation définitive de Grandvillard et de Lessoc, qui formèrent dès lors deux paroisses indépendantes. Registres de paroisse dès 1748-1749.

Il existait à Grandvillard, du XII^e au XIV^e s., une famille noble portant le nom de Vilar ; elle était vassale des comtes de Gruyère ; plusieurs de ses membres furent des bienfaiteurs du prieuré de Rougemont. — Voir J.-H. Thorin : *Notice historique sur Grandvillard*. — Dellion : *Dict.* VI. — Kuenlin : *Dict.* — Hisely : *Histoire du comté de Gruyère* et *Monuments de l'histoire du comté de Gruyère*, dans *MDR* IX, X, XI, XXII, XXIII. — Diesbach, dans *ASHF* IX, 277. [J. N.]

GRANFELDEN. Voir GRANDVAL.

GRANGE-CANAL (C. Genève, Rive gauche, Com. Chêne-Bougeries. V. *DGS*). Quartier de villas appelé quelquefois dans les anciens textes *Grange-Canard*, du nom d'une famille genevoise, Canal ou Canard. Le territoire habité de Grange-Canal était autrefois hors des Franchises, dans un angle formé par la route de Chêne et la route de Cologny. On s'y rendait de Genève pour festoyer. Rousseau ne logea pas à Grange-Canal comme on l'a cru communément. — Voir G. Vallette : *Rousseau* 91. [C. R.]

GRANGE-LA-BATTIA (C. Fribourg, D. Glâne, Com. Chavannes-sous-Orsonnens. V. *DGS*). Anciennes formes : *Grangias*, XII^e s. ; *Grangia de laz Bastiaz*, XVI^e s. Ce hameau, qui relève au spirituel de la paroisse de Villaz-Saint-Pierre, formait autrefois une commune. En 1866, il ne comptait plus que 33 habitants. Le Conseil d'État, par un arrêté du 7 septembre 1866, prononça la dissolution de la commune de Grange-la-Battia et la réunion de son territoire à celui de la commune de Chavannes-sous-Orsonnens. Les monastères de Hauterive et de la Fille-Dieu possédaient des biens à Grange-la-Battia. — Voir Gremaud : *Liber don.*, dans *ASHF* VI. — Dellion : *Dict.* XII. — Kuenlin : *Dict.* II. — *Bulletin des lois* XXXVI, 269. [J. N.]

GRANGE NEUVE (LA) (C. Fribourg, D. Sarine, Com. Posieux. V. *DGS*). Cette ferme, dont la première mention remonte à 1263, faisait partie du domaine du monastère d'Hauterive, qui la conserva jusqu'à sa suppression en 1848. Depuis, elle est propriété de l'État, qui y établit en 1900 une école d'agriculture, dont les élèves logèrent tout d'abord à Hauterive Le 27 octobre 1908 eut lieu l'inauguration des nouveaux bâtiments. En 1923, on transporta à Grange Neuve l'Institut agricole et l'École de laiterie qui existaient primitivement à Pérolles (Fribourg). Ces nouveaux bâtiments, situés à côté de ceux de l'École pratique d'agriculture, furent inaugurés le 29 octobre 1923. — Gumy : *Regeste d'Hauterive*. — *Compte rendu de l'administration du Conseil d'État du canton de Fribourg*, 1909 et 1923. [P. A.]

GRANGES (C. Fribourg, D. Veveyse, Com. Attalens. V. *DGS*). Vge de la paroisse d'Attalens. Granges fut probablement habité à l'époque romaine, car il se trouvait placé sur la voie romaine qui conduisait de Moudon à Vevey. A un quart de lieue Sud du village, on a découvert des tombes de la période burgonde. Le nom de ce village et d'une famille *de Grangiis* est mentionné souvent au XII^e s. dans le cartulaire de Hautcrêt. Ce monastère et celui de Hauterive y possédèrent des biens, entre autres le domaine de Sales, dont la commune de Granges fit l'acquisition en 1810. Granges faisait partie de la seigneurie de Bossonnens et passa en 1536 sous la domination fribourgeoise. Il fut attribué au bailliage de Bossonnens, puis à celui d'Attalens-Bossonnens (jusqu'en 1798). *Population* en 1920 : 364 hab. — Voir Raemy et Martin : *Aperçu historique sur... Attalens et Bossonnens*, dans *ASHF* X. — Hisely : *Cartulaire de... Hautcrêt*, dans *MDR* XII. — Dellion : *Dict.* I. — Kuenlin : *Dict.* II. [J. N.]

GRANGES (en all. GRENCHEN) (C. Soleure, D. Lebern. V. *DGS*). Commune et Vge paroissial. *Granechum*, 1131 ; *Granechon*, 1181 ; *Grangils*, 1190. *Armoiries* : de gueules au soc de charrue d'argent accompagné en pointe de trois coupeaux de sinople. *Préhistoire* : on a trouvé diverses pierres à écuelles dans l'Eichholz, une fonderie de l'âge du bronze, la plus importante du canton ; des monnaies celtiques et des traces de colonisation romaine dans l'Eichholz, près de l'église et à Im Kastelz. Grand cimetière burgonde à l'Ouest de l'église. Granges appartenait au XII^e s. aux barons de Granges, KUNO 1131 ; HESSO 1175-1181. Par Berthe, épouse de Rodolphe I de Neuchâtel-Nidau, Granges passa à la famille de celui-ci et lors du partage qui eut lieu vers 1225, à la branche de Strassberg, dont il suivit dès lors le sort. Berne et Soleure possédèrent

Granges en commun de 1388 à 1393 ; le partage de 1393 l'attribua à Soleure. Les habitants possédaient sous leurs anciens seigneurs des franchises assez importantes, qui disparurent peu à peu sous l'administration soleuroise. Le *Lebernrecht* fut supprimé en 1514, sauf le droit de chasse des bêtes noires (ours, loups et sangliers). Granges paya jusqu'en 1798 des primes pour les peaux de loups et les pattes d'ours qu'on y apportait. — Le village fut incendié à deux reprises : en 1318, par les Fribourgeois qui accouraient au secours de Soleure assiégé ; en 1375 par les soldats de Coucy. L'école est attestée depuis 1554. La liste complète des ammanns commence en 1393. Peste et grandes épidémies en 1519, 1611, 1628-1631, 1637, 1744, 1756. Grands incendies : 1485, 1504, 1662, 1864, 1866, 1868.

Cono de Fenis, évêque de Lausanne, remit le tiers des dîmes, dons et aumônes de l'église au couvent de Cerlier, qui devait faire célébrer le service divin toutes les trois semaines par un vicaire. La collation passa vers 1225 de Berthe de Granges aux comtes de Neuchâtel, puis aux Strassberg. Lors de la conquête de la seigneurie de Büren en 1388, Berne s'en empara et la céda à Soleure en 1539, par l'accord de Wynigen. L'église fut construite à la fin du XV^e^ s. L'église actuelle date de 1806-1812 et fut inaugurée le 4 octobre 1812. La liste des curés commence en 1254. Registres de baptêmes, mariages et décès depuis 1604. Obituaires depuis 1425 environ avec plusieurs inscriptions plus anciennes. *Population* : 1417, environ 140 hab. ; 1560, 590 ; 1666, 668 ; 1798, 1001 ; 1925, 10 040. La commune compte 49 familles bourgeoises et a accordé la bourgeoisie d'honneur à Josef Mazzini, aux frères Ruffini, à Karl Mathy, au dictateur polonais de 1863 le général Maryan Langiewicz. — Voir Meisterhans : *Kt. Solothurn.* — Heierli : *Arch. Karte.* — Nombreux articles du curé Niggli dans *Sonntagsblatt der röm.-kath. Pfarrei Grenchen* 1912-1925. — Le même : *Geschichte des Kirchenbaues.* — Le même : *Grenchen beim Einfall der Franzosen 1798.* — Le même : *Der Jungknab zog zum Kriege.* [E. N.]

GRANGES (all. GRADETSCH) (C. Valais, D. Sierre. V. *DGS*). Com. et Vge qui au XI^e^ s. déjà formait un bourg avec trois châteaux, remparts et portes. Il était le siège d'une cour de justice et d'une châtellenie comprenant aussi Grône, Lens et Saint-Léonard. Anciennes formes : *Graniez, Grangiac.* La terre de Granges eut d'abord pour seigneurs les barons du même nom, puis elle passa successivement aux Corbières, la Tour-Morestel, Montjoret, d'Albi, la Bâtiaz, d'Ayent, d'Anniviers, et enfin aux Tavelli, de Bex. La dernière de cette famille, Marguerite de Rovéréa, céda en 1608 ses nombreuses possessions à la ville de Sion, qui conserva Granges jusqu'à la révolution, en 1798. Sion fit administrer Granges, avec Bramois, par un châtelain qui rendait aussi la justice. Sous le nouveau régime, Granges fut incorporé au dizain, puis district de Sierre. Le prieuré de Saint-Jacques, dépendant de l'abbaye d'Ainay à Lyon, fut vendu en 1620 au chapitre cathédral de Sion, qui possédait déjà au XI^e^ s. l'église paroissiale de Saint-Étienne. L'église actuelle a été construite en 1912. — Gremaud. — Rameau : *Le Valais historique.* — Rivaz : *Topographie.* — Archives locales. [Ta.]

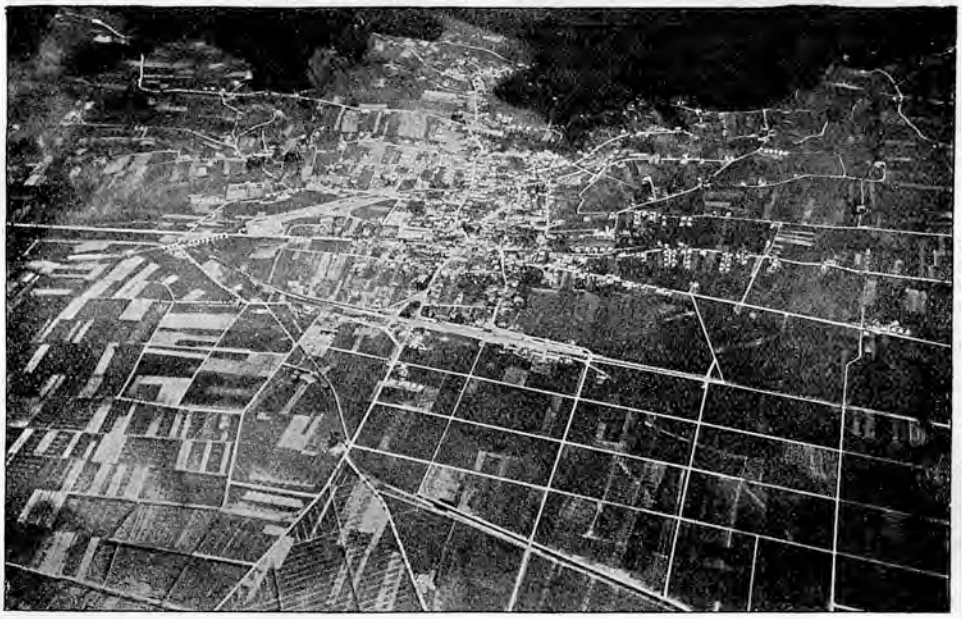

Granges (C. Soleure), vue prise en avion. D'après une photographie.

GRANGES (C. Vaud, D. Payerne. V. *DGS*). Com. et Vge, chef-lieu de cercle. *In fine graniacense*, 881. Station de l'âge du bronze et de la domination romaine ; on y a trouvé des *tumuli*, des murs de fondations, des monnaies, ainsi qu'un cimetière burgonde. Au moyen âge, sous la monarchie rodolphienne, il fut le centre d'une circonscription administrative étendue, allant de Granges à Lucens et de Combremont à Denezy. Le village fut partagé ensuite entre le chapitre de Lausanne et le prieuré de Payerne. Les terres du chapitre furent dévastées en 1226 par le seigneur Aymon de Montagny. L'évêque de Lausanne donna aux gens de Granges des franchises confirmées en 1454. Sous le régime bernois, Granges fut une châtellenie. On y cite une révolution locale en 1796, dans laquelle le bailli Weiss intervint comme médiateur. L'église était dédiée à saint Nicolas et possédait des revenus importants. L'édifice actuel est du XV^e^ s., mais a été transformé ; le clocher a été rebâti en 1807. Il y a en outre une chapelle libre. Registres de baptêmes dès 1564, de mariages dès 1567, de décès dès 1727. — *DHV.* [M. R.]

GRANGES, de. Famille de dynastes valaisans mentionnée dès le XI^e^ s. — 1. ULRICH était probablement avoué de l'église de Sion en 1050. — 2. OTTON était vassal de la Savoie vers 1150, ainsi que les barons Louis et Guillaume, peut-être ses fils. — 3. SÉGUIN,

doyen de Valère 1190-1209. — 4. Boson, chanoine de

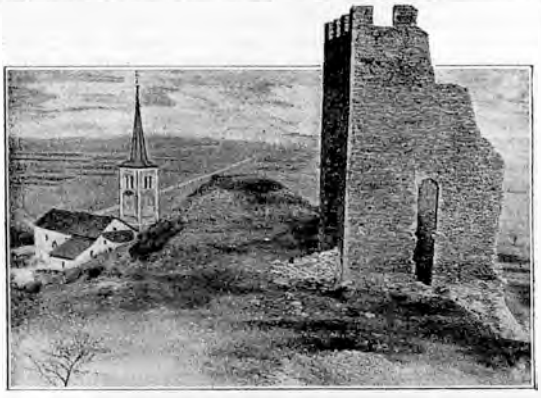

Ruines du château des dynastes de Granges (C. Valais) (XII^e s.), détruites en 1910. D'après une photographie.

Sion 1215, chantre et chancelier 1221, doyen de Valère 1222, élu évêque de Sion le 10 décembre 1237. Il fit don au chapitre cathédral de ses droits à Mörell, à la mense épiscopale de ses possessions dans la châtellenie de Granges. † 2 juillet 1243. La famille s'éteignit au début du XIV^e s. — Gremaud. — Rivaz : *Topographie*. — Rameau : *Le Valais historique*. [Ta.]

* **GRANGES (LES)** (C. Vaud, D. Aigle, Com. Ormont-Dessous. Voir *DGS*). Hameau où eut lieu un combat entre Français et Bernois le 5 mars 1798. — Voir *DHV*. [M. R.]

GRANGES (LES) (C. Valais, D. Saint-Maurice, Com. Salvan. V. *DGS*). Autrefois *Quartier*-les-Granges. Groupe d'habitations du village de Salvan ; selon la tradition, ce village aurait primitivement servi de « mayens » à des habitants de Miéville, hameau de la plaine, d'où son nom. Il n'aurait plus ou moins été régulièrement habité qu'à partir de la fin du XIV^e s. Il eut particulièrement à souffrir de l'épidémie de peste de 1648. Station hôtelière assez prospère. — L. Coquoz : *Salvan-Finhauts*. [J.-B. B.]

GRANGES PACCOT (all. Zur Schüren) (C. Fribourg, D. Sarine. V. *DGS*). Vge et Com. comprenant plusieurs hameaux et faisant partie de la paroisse de Givisiez. Les Englisberg y avaient un château dont on voyait encore les ruines il y a quelques années. Au XIV^e s., le domaine des Englisberg était aux mains des Billens qui le vendirent à l'hôpital des bourgeois de Fribourg. Au XVI^e s., une partie du domaine de l'hôpital était cultivée par la famille Paccot et le territoire, qui s'était appelé successivement Granges d'Englisberg, puis Granges de Billens, prit petit à petit le nom de Granges à Paccot ou Granges-Paccot. D'après l'*Anonymus Friburgensis*, la contrée de Granges-Paccot fut saccagée et incendiée par les Bernois le 13 août 1386. Pendant la guerre de Savoie, le territoire de cette commune fut le théâtre de quelques escarmouches entre Bernois et Fribourgeois. *Population* en 1920 : 339 hab. — Kuenlin : *Dictionnaire* II. — Dellion : *Dictionnaire* VI. — Roulin : *L'Anonyme de Fribourg*, dans *ASG* 1919. — Büchi : *Freiburgs Bruch*, 27. — Archives de l'Hôpital de Fribourg. [J. N.]

GRANGES-SUR-MARLY (all. Grenchen) (C. Fribourg, D. Sarine. V. *DGS*). Hameau de la commune de Pierrafortscha, paroisse de Marly. La chapelle, dédiée à la Sainte-Trinité, porte la date de 1640. Elle a été construite et dotée par François Gottrau, et consacrée le 10 juin 1642. — Voir Kuenlin : *Dict.* II, 30. — Dellion : *Dict.* VIII, 325. [J. N.]

GRANGETTES (C. Fribourg, D. Glâne. V. *DGS*). *Armoiries* : d'azur à la bande d'argent chargée de trois granges de gueules et accompagnée de deux étoiles du second. Com. et paroisse où l'on a découvert des poteries romaines et où existait aux XI^e et XII^e s. un donjon, remplacé plus tard par un château, que les troupes bernoises et fribourgeoises emportèrent d'assaut et incendièrent le 27 avril 1476. Grangettes appartint d'abord aux seigneurs de Grangettes ; au XV^e s., il passa aux familles Bussy et Dompierre ; au XVI^e s., à la famille genevoise Lullin, qui, en 1536, prêta hommage à Fribourg ; depuis 1554 à la famille Rovéréa, puis de nouveau à la famille Lullin. En 1572, Barthélemy Reynauld ou Reynold, de Fribourg, acheta Grangettes. Le village passa au baron de König et en 1656 à la famille Boccard. De 1536 à 1798, Grangettes fit partie du bailliage de Romont, de 1798 à 1848 du district de Romont, et depuis 1848 du district de la Glâne. Ce village suivait le coutumier de Vaud. Grangettes, rattaché à la paroisse de Vuisternens-devant-Romont, se constitua en 1626 en paroisse indépendante avec Estévenens, la Neirigue et le Châtelard. En 1840 le Châtelard s'en sépara. Une chapelle fut construite au commencement du XV^e s. et consacrée en 1430. Une fois église paroissiale, elle fut probablement agrandie ou reconstruite. A côté du chœur se trouve un superbe crucifix en pierre, miraculeux, existant déjà en 1502. Registres de paroisse dès 1760. [J. Jordan.]

GRANGETTES. Famille seigneuriale du canton de Fribourg, connue dès le XII^e s., issue ou apparentée à la famille Moules qui possédait le village de Grangettes. Elle a compté plusieurs bienfaiteurs d'Humilimont. — Torobertus en 1157 ; Wido en 1177 ; Ulrich, chevalier en 1226. Au XIV^e s., une branche s'établit à Vevey et devint vassale de la Savoie. La famille s'éteignit à la fin du XIV^e s. — Voir Dellion : *Dict.* VI. — Kuenlin : *Dict.* II. — *ASHF* IV, 140. — *Revue de la Suisse catholique*. [J. Jordan.]

GRANGIER. Familles fribourgeoises dont on rencontre déjà le nom en 1239 avec Bernard, moine à Hauterive ; bourgeoise des communes de Bulle, Estavayer-le-Lac, Montbovon, La Tour-de-Trême et Villarlod. [Ræmy.]

Famille d'Estavayer. Famille éteinte quant aux mâles ; originaire de Tanninge en Savoie. *Armoiries*, depuis la fin du XVIII^e s. : de sinople à trois gerbes d'or (2 et 1) penchées vers la senestre. — 1. Jean-Baptiste, * 1614 à Tanninge, marchand drapier à Estavayer 1642, bourgeois 1644 ; receveur des sels 1673-1674, † 1691. — 2. François, fils du n° 1, 1646-1701, lieutenant au service de France, gouverneur d'Estavayer 1681-1685. — 3. Jean-Jacques, fils du n° 1, châtelain de Seiry, conseiller d'Estavayer 1685, **gouverneur 1693**, † 1696. — 4. Jeanne-Françoise, fille du n° 2, en religion sœur *Françoise de Sainte-Rose* au couvent des dominicaines à Estavayer, 1676-1750, prieure 1710-1713, 1719-1722, 1728-1731. — 5. François-Antoine, fils du n° 2, *1678, jésuite, recteur du collège de Strasbourg 1730, † au collège d'Ensisheim vers 1750. — 6. Jacques-Joseph, fils du n° 2, 1682-1759, banneret à Estavayer 1711-1714, conseiller 1721, gouverneur 1730-1731, 1736-1737. — 7. Louis, fils du n° 2, 1684-1730, jésuite, prédicateur et missionnaire dans les provinces d'Alsace et de Lorraine. — 8. Ours, fils du n° 2, jésuite, procureur des collèges de Nancy et d'Épinal, confesseur de Stanislas, roi de Pologne, † 1770. — 9. Jacques-Philippe-Joseph, petit-fils du n° 6, 1743-1817, prêtre 1766, chanoine d'Estavayer dès 1769, auteur des *Annales d'Estavayer*, d'une généalogie de sa famille et d'une histoire de la maison d'Estavayer. — 10. François-Joseph, frère du n° 9, 1747-1823,

Louis-Adrien-Romain Grangier. D'après une photographie.

banneret d'Estavayer, receveur des sels 1803-1816. — 11. DOMINIQUE-ANGÉLIQUE-FRANÇOIS, fils du n° 10, 1790-1857, receveur des sels pour le canton de Fribourg, membre de la direction des orphelins 1818-1828, syndic d'Estavayer 1832-1844, député au Grand Conseil 1830-1846. — 12. LOUIS-ADRIEN-ROMAIN, fils du n° 11, 1817-1891, professeur en Silésie, puis à Dresde et enfin au collège de Fribourg 1857-1882. Conservateur des musées de Fribourg, auteur de nombreux ouvrages ayant trait à la littérature, à l'enseignement et à l'histoire. Fondateur des *Nouvelles Étrennes fribourgeoises*. — 13. JULES-JÉRÔME-MARIE-JOSEPH, fils du n° 11, 1827-1888, député au Grand Conseil 1856, receveur d'État à Estavayer 1857, préfet de Romont 1869, de Bulle 1878, d'Estavayer 1882-1888. — 14. ERNEST, fils du n° 13, * 1876, conseiller communal à Estavayer, † dernier mâle de sa famille le 24 mai 1919. — Grangier et L. Ellgass-Grangier : *Hist. de la famille Grangier*. — Arch. de la famille. [H. V.]

Famille de Montbovon. Armoiries : d'azur à trois étoiles d'or, deux et une, au chef d'argent chargé de trois fleurs de lys de gueules. — NICOLET, 1432. — PLACIDE, † 5 septembre 1912, secrétaire communal, juge de paix, syndic 1882-1908, député au Grand Conseil 1888-1906, président du Conseil paroissial. — Arch. d'État Fribourg. [RÆMY.]

GRANS, GRAUS. Nom de maisons et de lieux-dits dans les cantons de Lucerne et de Fribourg, etc., situées sur des saillies montagneuses. Des familles du même nom existent dans le district de Willisau, à Lucerne, etc., dès le XIV^e^ s. — Voir Archives d'État Lucerne. — *Gfr.* 62, 174. [P.-X. W.]

GRANVILLERS, de, GRANDVILLARS, GRANDVILLER. I. Famille noble qui tire son origine de Grandvillars près Delle, où elle exerçait des droits seigneuriaux. JEAN de Grandviller, chevalier de Saint-Jean à Bâle 1325, commandeur à Colmar 1342. — II. Famille bourgeoise de Delémont, plus tard anoblie. *Armoiries* : d'azur à trois écussons d'argent posés 2 et 1. — 1. JEAN-JACQUES, bourgeois de Delémont 1627, receveur du prince-évêque de Bâle à Saignelégier, † 1658. — 2. JEAN-FRÉDÉRIC, fils du n° 1, chanoine à Saint-Ursanne, prévôt 1660, † 28 mars 1702. — 4. JEAN-VERNIER, fils du n° 2, maître-bourgeois à Delémont, receveur des forges du prince, † 1675. — 5. FRANÇOIS-CONRAD-ANTOINE, 1673-1719, fils du n° 4, chanoine à Saint-Ursanne, puis du chapitre cathédral de Bâle. — 6. JEAN-JACQUES, fils du n° 4, * 1674, jésuite, professeur de théologie à Dillingen 1712-1715, recteur du collège de Porrentruy 1721-1724, 1744-1748, supérieur du séminaire de Porrentruy 1724-1728, préfet des études à Ratisbonne 1751, † 1752 à Alt Oltingen (Bavière). — 7. FRANÇOIS-IGNACE, petit-fils du n° 4, 1690-1766, conseiller aulique. — 8. FRANÇOIS-CONRAD, fils du n° 7, * 1717 à Porrentruy, gentilhomme du prince Joseph-Ernest de Fürstenberg 1735, qui l'anoblit en 1740, conseiller aulique du prince-évêque de Bâle 1739, grand forestier 1743, châtelain de Saint-Ursanne et de la Franche-Montagne 1763, grand bailli d'Ajoie 1776, conseiller intime 1783, † 1806 à Delémont. — 9. ANTOINE, fils du n° 8, * 1^er^ octobre 1743 à Porrentruy, entra au régiment d'Eptingen en 1758, capitaine 1760, lieutenant-colonel 1786, commandait le régiment de Reinach lors de son licenciement en 1792, chevalier de Saint-Louis 1782, maire de Delémont 1815. Signa l'acte de réunion du Jura au canton de Berne, † 8 avril 1828. — 10. CONRAD, fils du n° 9, * 1779, receveur général de l'ancienne principauté de Porrentruy 1814, receveur général du Jura 1816, maître-bourgeois de Delémont 1817-1830, † 1850. — 11. CONRAD, fils du n° 10, * 1813, avocat, contrôleur des contributions à Delémont 1850, président du tribunal 1858, † 24 janvier 1880, dernier de sa famille. — Voir Albert Viellard : *Hist. de Grandvillars*. — Chèvre : *Hist. de St. Ursanne*. — Vautrey : *Hist. du collège de Porrentruy*. — Le même : *Notices historiques*. [L. Ch.]

GRASBURG (C. Berne, D. Schwarzenburg. V. *DGS*). Grasburg fut une importante forteresse impériale qui commandait, avec Laupen et Gümmenen, le passage de la Singine. Il est mentionné la première fois en 1223, puis en 1228 et 1231, avec les derniers représentants de la famille des chevaliers du même nom (*Otto de Grasburc* et *Cono de Grasemborch*). Jakob, avoyer de Grasburg, cité peu après, et les Grasburg de Berne, ultérieurs, n'appartiennent pas à cette famille de chevaliers. Le territoire seigneurial comprenait toute la région entre la Singine et le Schwarzwasser, y compris Albligen sur la rive gauche de la Singine, soit le district actuel de Schwarzenburg. Le nom du château passa à tout le pays, dont une autre dénomination, peut-être plus ancienne, *Interaquas* ou *Unterwassern*, tomba dans l'oubli aux XIII^e^ et XIV^e^ s. *Armoiries* de la seigneurie : d'argent au lion de sable posé sur trois coupeaux de sinople.

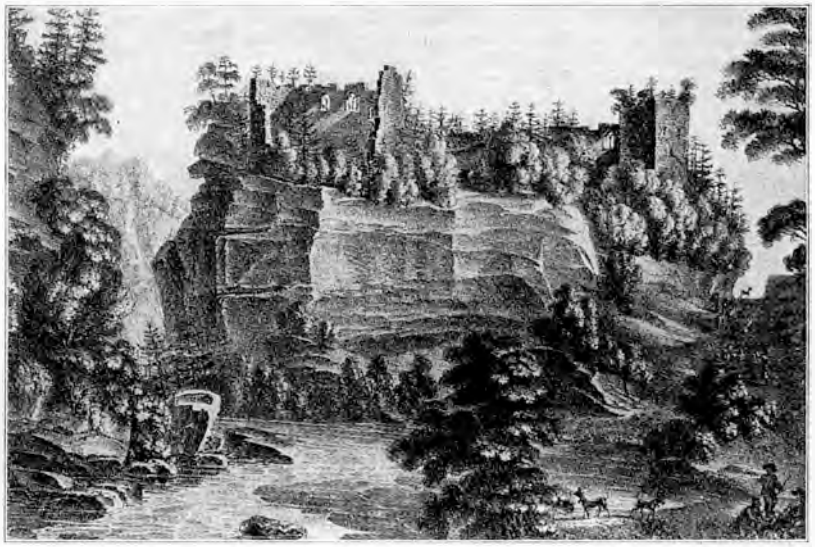

Ruines du château de Grasburg. D'après une lithographie de L.-A. Haller. (Bibl. Nat. Berne).

Durant l'interrègne, les comtes de Kibourg et de Habsbourg s'établirent à la Grasburg. L'empereur Henri VII vendit ensuite le château en 1310 avec la seigneurie du même nom au comte Amédée de Savoie, dont les descendants conservèrent Grasburg jusqu'en 1423. Les châtelains savoyards étaient en général des nobles fribourgeois ou vaudois. La Savoie vendit en 1423 le château et la seigneurie aux villes de Berne et Fribourg pour 6000 écus d'or de France ; Grasburg forma dès lors, et jusqu'en 1798, une coseigneurie de ces deux villes. Le château se composait d'un *Vorburg* avec une tour forte et une habitation, d'une grande cour, dans laquelle se trouvait au XIII^e^ s. une petite ville et d'un château à l'Ouest ; il tombait en ruines, fut abandonné, vidé et en partie démoli en 1572 et 1573 ; une nouvelle maison pour le bailli fut construite à Schwarzenburg pour laquelle on utilisa une partie des matériaux de l'ancien château. Les ruines de ce dernier appartinrent de 1798 à 1845 à l'État de Berne, puis passèrent à un

particulier et revinrent en 1894 à la ville de Berne qui créa une colonie de vacances sur le petit domaine attenant. En 1902, la tour menaçant une ruine complète, la commune de Schwarzenburg et l'État de Berne ainsi que la Confédération entreprirent la restauration partielle de la Grasburg, en sorte que les murailles principales sont provisoirement de nouveau consolidées. Parmi les ruines de châteaux-forts du moyen âge dans le canton de Berne, celles de Grasburg sont les plus importantes. — Voir J.-J. Jenzer : *Heimatkunde des Amtes Schwarzenburg.* — Mülinen : *Beiträge.* — F. Bürki : *Die Ruine Grasburg*, 1904, 1916. — F. Burri : *Die politische Gesch. der Herrschaft Grasburg bis 1423*, dans *AHVB* 1906. — Le même : *Die Baugesch. der Grasburg und ihr Zerfall*, dans *AHVB* 1911 et 1912. — Le même : *Ein 500jähriges Jubiläum der Landschaft Grasburg*, dans *BBG* XIX. — von Rodt : *Bern. Burgen.* — Friedli : *Bärndütsch*, vol. *Guggisberg.* [F. Burri.]

GRASS. Famille de Zernez et Lavin (Grisons), plus tard bourgeoise de Portein. — 1. Johann, * 7 septembre 1635, pasteur de Portein 1660-1672, de Präz 1672, † 1702 ; publia en 1683 les psaumes en romanche pour chœur à 4 voix. — 2. Kaspar, frère du n° 1, * 8 avril 1639, pasteur de Flerden 1660-1672, puis de Portein ; doyen de la Ligue grise 1712, collaborateur actif de la traduction de la Bible en romanche, † 15 septembre 1721. — 3. Otto, frère des n°s 1 et 2, pasteur à Sils i. D. et Almens 1665, à Mutten 1666, à Thusis 1688, doyen de la Ligue grise 1693, † 1713. — 4. Johann-Anton, fils du n° 3, * 1684, étudia la médecine à Oxford et Cambridge, fit de grands voyages, déclina plusieurs offres de cours princières qui voulaient se l'attacher comme médecin et rentra à Portein en 1718. Son renom européen lui amena d'éminents patients de divers pays ; il était en correspondance avec les premiers médecins de son temps, mais resta toute sa vie un grand original, † 1770. — 5. Bartholome, de Lavin, * 23 octobre 1743, pasteur à Stampa 1773, représentant de la stricte orthodoxie dans les luttes contre les moraves, professeur à l'école philosophique de Coire 1777-1781, puis pasteur à Trieste jusqu'en 1797, à Zizers en 1801 ; pasteur et professeur à Coire 1802, doyen de la Ligue de la Maison-Dieu 1803, membre éminent du Conseil d'église évangélique fondé en 1808, † 8 octobre 1815. [J.-R. Truog.]

GRASS, Karl-Gotthard, peintre, * 19 octobre 1767 en Livonie, † 3 août 1814 à Rome, voyagea en Suisse et vécut à Zurich et à Coire. Le musée des beaux-arts de Zurich possède des dessins et des tableaux de sa main. Auteur de *Sechs rad. Naturprospekte von Lud. Hess mit Erkl. von C. Grass*, 1800 ; *Fragmente von Wanderungen in der Schweiz, nebst 3 Kupfern vom Rheinfall*, 1797. — *SKL.* [H. Br.]

GRASSER. Famille éteinte de Bâle. *Armoiries :* d'or à la bande de sable chargée de trois flammes du premier. — 1. Jonas, pasteur à Bâle, † 1601. — 2. Johannes, † 1638, fils du n° 1, conseiller ; se battit en 1634 comme haut-vaguemestre à Rheinfelden contre les Impériaux qui menaçaient Bâle. — 3. Johann-Jakob, 1579-1627, fils du n° 1, comte palatin à Padoue 1607, pasteur de St. Theodor à Bâle 1613, fut chargé par le roi Gustave-Adolphe de Suède d'écrire les annales de son gouvernement. — 4. Johann-Jakob, fils du n° 3, commença une vie agitée comme pasteur en Toggenbourg, Appenzell et à Bienne ; aumônier d'un régiment suisse en France 1647. — *LL.* [C. Ro.]

Vieille famille (Graser, Grasser) de la ville de Zurich, nombreuse dès 1357. — Heinrich, prévôt de corporation 1346. — *LL.* — *ZStB.* — *Gesch. Ammann.* [H. Br.]

GRASSER, Asmus ou Erasmus, architecte et sculpteur ; originaire de Bavière, il construisit le premier couvent près de Rorschach (Mariaberg), détruit en 1489 par les Saint-Gallois et les Appenzellois. — *SKL.* [Bl.]

GRASSET. Famille vaudoise, bourgeoise de l'Abergement dès avant 1521, à laquelle appartiennent les deux noms suivants : — 1. François, 1722-1789, libraire et imprimeur à Lausanne dès 1753 ; auparavant commis à Genève chez Cramer dès 1740, puis chez Bousquet à Lausanne dès 1754. Il publia entre autres des ouvrages d'Albert de Haller et du Dr Tissot, une édition de *Télémaque*, la *Gazette littéraire et universelle*, 1768-1769, et dès 1768 l'*Almanach de Lausanne*. Il eut en 1755 des démêlés célèbres avec Voltaire à propos de l'édition de la *Pucelle*, faite sans l'autorisation de l'auteur. — Gaullieur : *Études sur la typographie genevoise.* — *Revue suisse* 1855, 397. — *RHV* 1894, 15. — 2. ***Eugène,*** * 1845 à Lausanne, † 1917 à Sceaux près Paris, peintre, sculpteur, illustrateur, bibliophile, professeur d'art, fils d'un ébéniste de goût. Il travailla à la décoration du théâtre de Lausanne 1870-1871 et modela le buste du colonel Veillon. Ses premiers travaux d'illustration furent pour *Le petit Nab* 1879, et surtout, en 1883, l'*Histoire des quatre fils Aymon*, 300 chromotypographies ; il illustra aussi l'*Histoire de France*, de Duruy. On lui doit de nombreux frontispices de revues et de grandes affiches. A puissamment contribué à la renaissance de l'art décoratif en France (Modern style), créé des dessins de meubles, d'étoffes, des séries d'ornements typographiques et en 1898 dessiné pour la fonderie Peignot un nouveau type de caractères qui a gardé son nom. Dessina divers timbres-poste, notamment celui du jubilé de l'Union postale en 1900. Auteur de nombreux cartons pour vitraux d'église, entre autres Vie de Jeanne d'Arc. Naturalisé français 1891, chevalier de la Légion d'honneur 1895, officier 1911. — Voir C. Lemonnier : *Eug. Grasset et son œuvre.* — *La Famille* 1918, n°s 3 et 4. [G.-A. B.]

Eugène Grasset.
D'après un auto-portrait.

GRASSI. Nom de famille signalé dans plusieurs communes tessinoises. *Armoiries* des Grassi de Castel-San Pietro : de sable au lion d'argent couronné d'or. Les Grassi de Castel-San Pietro descendent de Francesco Grassi, noble milanais, qui fut reçu bourgeois en 1643. — 1. Léon, chanoine de Lugano, mentionné en 1345 et 1364. — 2. Giuseppe, * 1849 d'une famille italienne naturalisée à Iseo, † 24 février 1905. Dès 1867 professeur au collège Landriani de Lugano, puis directeur de cet institut. — *AHS* 1914. — *BStor.* 1905. — *Monitore di Lugano*, 1924. — *Educatore* 1905. [C. T.]

GRASSIS, Achilles **de**, représentant du pape, * en 1463 à Bologne, commissaire papal dans le procès Jetzer à Berne, nonce en Allemagne et en Hongrie, cardinal en 1521, † 1523. — Voir Anshelm : *Berner Chronik* III, 153, 183. — Cardella : *Mem. stor. dei Cardin.* III, 352. — Moroni : *Dizionario* 32. — *QSG* 21 et 22, p. 407. — Pastor : *Gesch. der Päpste* III, IV et V. — Büchi : *Schinerkorrespondenz* I. — *Reg. zur Schweizergesch.* VI. [J. T.]

GRASSWIL (C. Berne, D. Wangen, Com. Seeberg. V. *DGS*). Vge. En 1261 *Graoltzwiler* ; 1287 *Graolzwile.* Ober- et Nieder-Grasswil avec plusieurs hameaux et fermes forment deux communes civiles dans la commune politique et paroisse de Seeberg. Les bénédictins de Trub avaient en 1139 des possessions à Grasswil ; le couvent de Saint-Urbain en acquit en 1287. La plus grande partie des biens et droits à Grasswil appartenaient aux comtes de Kibourg, qui les vendirent en 1370 à Hans Junker de Soleure. Le gendre de celui-ci, Enz Matter de Berne, les céda en 1395 à la ville de Berthoud. Celle-ci détint jusqu'en 1798 la basse juridiction qu'elle faisait exercer par un bailli spécial. Du bailliage de Grasswil dépendaient aussi les juridictions de Heimiswil, Riedtwil, Seeberg, Rumendingen, Ober et Niederösch et d'Inkwil (qui fut réunie à Lotzwil en 1565). Au spirituel Grasswil dépendit avant la Réforme du prieuré de bénédictins d'Herzogenbuchsee, ainsi que Seeberg. Une famille du nom de Grasswil était bourgeoise de Berne et de Soleure ; elle s'éteignit au XVIe s. — *AHVB* XX. — Mülinen : *Beiträge* V. [Dinkelmann.]

GRAST, François-Gabriel, 1803-1871, professeur et compositeur de musique genevois, auteur de recueils de chants, de manuels, de traités d'harmonie et d'instrumentation. Il enseigna au Conservatoire de sa ville. Ses compositions vocales, chants nationaux, sont encore chantées, mais il restera connu surtout par la Fête des Vignerons de 1851 et celle de 1865 dont il écrivit la musique. — *Bull. gen.* XVII, 121. — *Gal. suisse* 3. — *SM* 32. [C. R.]

GRATTAVACHE (C. Fribourg, D. Veveyse. V. *DGS*). Com. et Vge dont le nom est composé de *gratte*, substantif verbal de gratter, et d'un ancien génitif *(des) vaches*; cette dénomination indiquerait, selon Jaccard, une végétation pauvre où le terrain est comme gratté. Ce village appartenait à la Savoie par la châtellenie de Rue ; il passa sous la domination fribourgeoise en 1536, fut attribué au bailliage de Rue, puis district de Rue jusqu'en 1848. Au spirituel, il releva pendant plusieurs siècles de la paroisse de Saint-Martin ; en 1666, il fut rattaché à celle du Crêt nouvellement érigée. *Population* en 1920, 174 hab. — Jaccard : *Essai de toponymie*. — Dellion : *Dict.* VII 227. [J. N.]

GRAU. Famille bourgeoise de Lucerne dès le XIV^e^ s. et du bailliage de l'Entlebuch dès le XV^e^ s. — Konrad, grand conseiller en 1396. — Archives d'État. [P.-X. W.]

GRAUER, Isidor, * 1859, bourgeois de Degersheim (Saint-Gall) en 1875, propriétaire et directeur de la fabrique de broderie Grauer-Frey, promoteur du chemin de fer Bodan-Toggenbourg, fondateur de la maison de cure de Sennrüti à Degersheim 1904, grand conseiller 1901-1911. — Hagmann : *Degersheim*, p. 183 et 190. [Hg.]

GRAUER BUND. Parti des chanoines du Grossmünster de Zurich ligués contre leur collègue Félix Hemmerli. Ce nom, proposé par le prévôt rappelait la ligue fondée dans les Grisons en 1424. Hemmerli raconte dans son *Passionale* la formation de ce parti et dépeint ses adhérents.— B. Reber : *Felix Hemmerlin*, 290. [F. H.]

GRAUHOLZ (C. Berne, D. Berne. V. *DGS*). Forêt au Nord de la ville de Berne, actuellement propriété de la commune bourgeoise de cette ville. C'est ici, au lieu dit im Sand, prairie sur le versant Nord du Grauholzberg, entourée de bois de trois côtés et ouverte vers le Nord seulement, qu'en 1798 tomba l'ancien Berne. Au soir du 4 mars 1798, le général en chef bernois Charles-Louis d'Erlach y campa avec le reste de ses troupes, 2 bataillons, 5 canons, 1 compagnie de dragons, environ 1000 hommes. Plus au Nord, 4 bataillons occupaient Fraubrunnen. Le général français Schauenbourg, qui attaquait le front bernois du Nord avec 20 000 hommes, passa la nuit à Lohn et à Bätterkinden. De bon matin, le 5 mars, il marchait contre Berne. Après avoir forcé la division bernoise de Fraubrunnen par un combat acharné, il déploya le reste de ses forces contre la forêt du Grauholz, où les Bernois s'étaient entre temps disposés en ordre de combat : à gauche de la route militaire Berne-Soleure le bataillon Tillier, à droite le bataillon Daxelhofer, les canons répartis entre le centre et les ailes. Malgré les fières paroles du vieil avoyer de Steiger, les Bernois entrèrent sans espoir dans la lutte. Schauenbourg crut avoir devant lui un puissant adversaire. Il entretint une vive fusillade sur le front et fit tourner le flanc gauche de la position bernoise entre le Grauholz et le lac de Moosseedorf par une division aussi forte à elle seule que toutes les troupes bernoises. Celles-ci maintinrent d'abord leurs positions et répondirent énergiquement au feu de l'ennemi. Mais, sitôt que les Français menacèrent vers le Tannacker la retraite sur Berne, les lignes bernoises se rompirent, la majeure partie des troupes se jeta dans la montagne et s'enfuit. Quelques vaillants luttèrent encore et tombèrent. Steiger, qui avait en vain cherché la mort, gagna la route de Berne, de même que d'Erlach, qui reprit encore une fois inutilement la lutte sur le Breitfeld devant la ville. On ne peut estimer quelles furent les pertes des deux côtés. Une colonne commémorative se dresse depuis 1886 dans la prairie au bord de la forêt. — Voir K. Müller : *Die letzten Tage des alten Bern*. [R. Feller.]

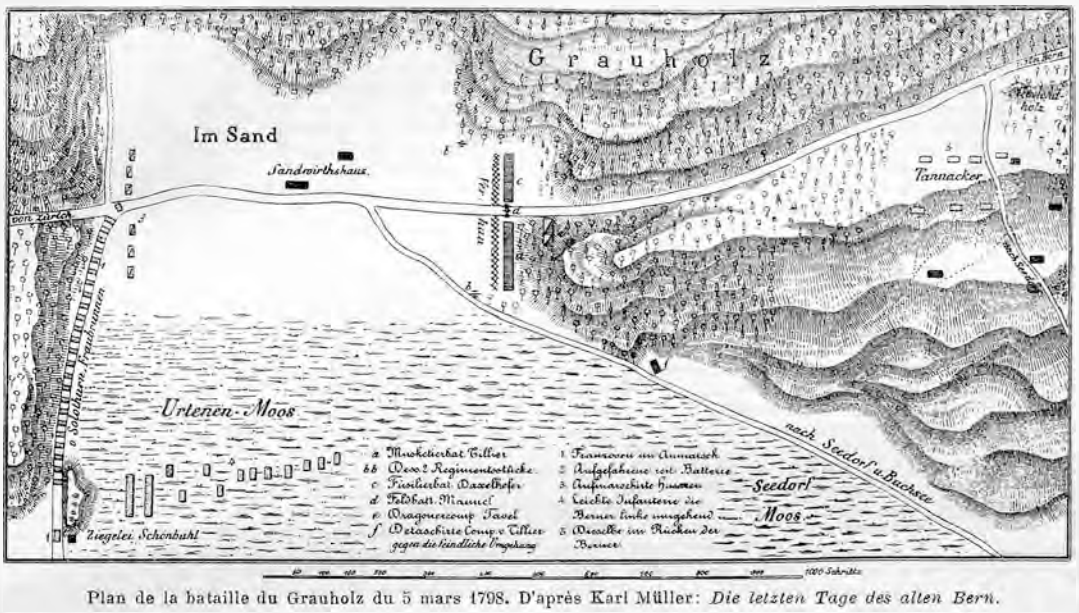

Plan de la bataille du Grauholz du 5 mars 1798. D'après Karl Müller: *Die letzten Tage des alten Bern*.

GRAVAZ (C. Vaud, D. Yverdon. V. *DGS*). En 885 *Grava*. Territoire de la banlieue d'Yverdon, que l'empereur Charles-le-Gros donna en 885 à Vodelgise, qui le céda trois ans plus tard, avec d'autres, à l'église de Lausanne. — *DHV*. [M. R.]

GRAVEDONA. Voir Dongo.

GRAVESANO (C. Tessin, D. Lugano. V. *DGS*). Com. et paroisse qui embrasse les trois communes de Gravesano, Bedano et Manno. Une inscription romaine, aujourd'hui disparue, se trouvait murée dans l'église de Saint-Pierre. D'après un registre paroissial, l'empereur Frédéric Barberousse aurait passé à Gravesano les fêtes de Pâques lors de sa descente en Italie en 1162. Dans la paroisse de Gravesano l'évêque de Côme possédait depuis une époque très ancienne des droits fonciers, que la famille Barca tenta en 1695-1696 d'accaparer, ce dont la Diète dut s'occuper. Grave-

sano fit d'abord partie de la paroisse d'Agno, en 1571 elle était déjà une vice-paroisse et fut détachée d'Agno définitivement et constituée en paroisse autonome le 19 septembre 1609. L'église de Saint-Pierre, dite de Grumo en 1192, de Bedano en 1362, fut reconstruite de 1578 à 1580, restaurée et consacrée en 1905. La chapelle de N. D. du Bon Conseil à Gravesano fut fondée et dotée en 1769 par Carlo Insermini († 1801). Les confréries remontent : celle de la Doctrine chrétienne à 1640 ; celle du Rosaire à 1661 ; celle du Saint-Sacrement à 1670. L'institut Rusca en faveur de la jeunesse de Gravesano, Manno, Bedano et Arosio fut fondé par Matteo Rusca († 1886) et ouvert au mois de novembre 1893. *Population* : 1591 (avec Bedano et Manno) : 370 hab. ; 1801, 114 ; 1920, 254. Registres de baptêmes dès 1605, de mariages dès 1584, de décès dès 1606. — Wirz : *Regesten.* — Mont : *Atti.* — Maspoli : *La pieve d'Agno.* — *AS* I, II. — Hidber : *Schweiz. Urk. Register.* [C. Trezzini.]

GRAVILLE, Jean-Baptiste de l'Estoile de Poussemothe, dit chevalier de Graville, succéda en 1702 au comte de Forval comme envoyé extraordinaire de France aux Grisons. Il engagea, comme Forval, les III Ligues à continuer la capitulation de Milan avec Philippe V et à renouveler l'alliance française qui avait pris fin en 1663. Après les premiers succès, la guerre mit sa politique en défaut et il ne put même empêcher en 1707 les Grisons de conclure avec les puissances alliées un traité pour le passage des troupes. Il fut rappelé en 1708. † 1716. — Voir Jean de Boislisle : *Les Suisses et le marquis de Puyzieulx.* — J.-A. v. Sprecher : *Geschichte der Rep. der III Bünde im 18. Jahrh.* — Hans Roth : *Graubünden und das Ausland im spanischen Erbfolgekriege.* [Hans Roth.]

GRAVINA, Pietro, * en 1749 à Montevago (Girgenti), archevêque de Nicée 1794, nonce en Suisse du 20 septembre 1794 au 27 avril 1798. Il continua cependant à s'occuper des affaires de la nonciature jusqu'en 1803. Accusé d'avoir semé la révolte dans les cantons primitifs, il fut expulsé le 9 mai 1798 par le Directoire helvétique. Nonce en Espagne en 1803, cardinal en 1816, † à Palerme en 1830. — Voir Moroni : *Dizionario* 32. — *QSG* 21, XLV. — *ASHR* II. — *Helvetia* VIII, 506. — Steimer : *Die päpstlichen Gesandten.* [J. T.]

GRAVISETH, von. Famille de la ville de Berne, venue du Palatinat, éteinte en 1816.

Armoiries : d'or à l'écrevisse de pourpre. Renat (René), joaillier à Strasbourg, acquit en 1615 la seigneurie de Liebegg (Argovie). Son fils — 1. Jakob, * 1598 à Heidelberg, reçut en 1618 des lettres de noblesse de l'empereur Matthias ; bourgeois de Berne 1624, des Deux-Cents 1632, bailli d'Oron 1646 ; † 1658. Il fit don à la bibliothèque de la ville de 500 mns. et de 3000 volumes imprimés, de grande valeur, qu'il avait en grande partie hérité de Jacques Bongars. On le tient pour l'auteur des récits de voyage anonymes et satiriques *Heutelia* (1658) qui firent grand bruit en leur temps. Voir à ce sujet A. Fluri, dans *BBG* 1913, p. 59. — S. v. Tillier : *Gesch. Berns* IV, 493. — *BT* I, 1852, 1879 et 1892. — K. Morell : *Helv. Gesellsch.*, p. 30. — Bächtold, p. 473 et note 158. — [O. v. G.] — 2. Franz-Ludwig, fils du n° 1, * 1629, capitaine en France, des Deux-Cents 1673, commandant à Aarbourg 1683, † 1697. — 3. Hans-Rudolf, arrière-petit-fils du n° 1, capitaine en Hollande 1737, des Deux-Cents 1745, bailli de Landshut 1755, † 1772. La seigneurie de Liebegg jusqu'alors dans sa famille, passa par sa fille Margaretha à Bernhard von Diesbach. — 4. Rudolf-Reinhard, 1762-1816, officier en Hollande, colonel. Dernier de la famille. — Voir *LL.* — *LLH.* — *Généalogies* de Gruner et von Werdt (Mns. à la bibl. de la ville de Berne). [H. Tr.]

GRAYLOZ. Voir Greyloz.

GREBEL. Famille du canton de Zurich qui essaima à Baden, Berne et Lucerne. Du mhd. *Grebel* = fossoyeur (voir *SI* II, 688). — Grebel, von. Famille d'origine bourgeoise, plus tard noble et bourgeoise de Zurich. Anciennes *armoiries* : d'or à une bêche de sable posée en bande accompagnée de deux étoiles. *Armoiries* actuelles : de gueules au lion naissant d'argent chargé d'une étoile de gueules. La famille est originaire de Kaiserstuhl où elle est attestée depuis 1301. Elle avait des terres à Raat, dont elle porta aussi le nom *de Rode.* Ses relations avec Zurich où des Grebel apparaissent dès 1357 sont probablement antérieures à la réception à la bourgeoisie de 1386. Les Grebel de Zurich se rattachaient presque exclusivement

à la corporation *zur Meise* et à la chambre noble du Rüden ; ils comptaient parmi les familles les plus anciennes de la confrérie des Schildner zum Schneggen. L'ancêtre est : — 1. Lütold, bourgeois de Zurich 1386, avoyer de Kaiserstuhl 1400, s'établit à Zurich en 1406 ou 1408, membre du tribunal de la ville, du Conseil 1420-1429, acquit en 1423 la dîme de Kloten qui resta en partie aux mains de la famille durant des siècles ; mentionné la dernière fois en 1435. — 2. Johannes, fils du n° 1, du Conseil 1428-1444, prévôt de la corporation *zur Meise*, bailli d'Andelfingen, † à la bataille de Wollerau le 15 décembre 1445. — 3. Hans, fils du n° 2, membre du tribunal de la ville 1448, du Conseil et bailli de Männedorf 1455, intendant de l'arsenal et bailli de Bülach 1466, de Küsnacht 1471, prévôt de la *Meise* 1473, bailli d'Andelfingen 1475, de Regensberg 1483, trésorier 1484, † 1485. L'empereur Frédéric III concéda en 1471, à lui et à son frère Ulrich (n° 4), les armoiries que porte encore la famille empruntées à celles des seigneurs de Kloten (éteints), sauf l'étoile. — 4. Ulrich, fils du n° 2, membre du tribunal de la ville, prévôt de la *Meise* 1485, ami intime de Waldmann, il prit la fuite lors de la chute de ce dernier. Il ne fut cependant condamné qu'à une amende de 40 florins et à l'exclusion des fonctions publiques pour un an ; douzenier de la *Meise* 1490, prévôt 1492, plusieurs fois député à la Diète, † 1496. A partir de Hans et d'Ulrich (n^{os} 3 et 4), la famille se divisa en deux branches.

Descendants de Hans. — 5. Georg, fils du n° 3, des Dix-Huit des Constables 1485, bailli de Greifensee, du Conseil et bailli de Birmensdorf-Urdorf 1499, † vers 1528 ; il acquit en 1485 la juridiction de Maur (possession de la famille jusqu'en 1592) et fonda la branche des Grebel von Maur ou Grebel von Greifensee. — 6. Heinrich, fils du n° 3, chanoine de la prévôté et de l'abbaye de Zurich, D^{r} en décrets, dont le fils naturel Heinrich se fixa à Berne avant 1524 *(SKL).* Le fils de celui-ci — 7. Lienhard, 1530-1567, devint membre des Deux-Cents en 1558 et bailli de Chillon 1564. Heinrich, neveu de Lienhard était des Deux-Cents de 1578 à sa mort 1589. Christoffel, fils de Lienhard, 1582-1620, des Deux-Cents 1612, mort le dernier de cette branche. — 8. Peter, fils du n° 3, chanoine de la prévôté de Zurich, ennemi acharné de Zwingli, il quitta la ville et perdit sa prébende en 1526, † à Baden. La lignée qu'il fonda, établie à Zurich, exerça surtout le métier de pelletier (corporation des tailleurs) et détint la charge de gardien de la tour du Wellenberg ; elle s'éteignit au milieu du XVII^{e} s. — 9. Christoph, fils du n° 3, membre du Conseil des Cornus, émigra à Baden en Argovie où il fut membre du Petit Conseil 1496, † vers 1525. A la lignée de Baden qu'il fonda appartiennent — 10. Hans, fils du n° 9, bailli de l'évêque de Constance à Klingnau. Il dut se justifier plusieurs fois à Zurich, dont il était redevenu bourgeois en 1519, au sujet de ses relations avec le catholicisme ; il arrêta l'iconoclaste Klaus Hottinger et Johannes Brügger, gardien du chapitre de Zurzach, et rétablit en ce village le chapitre de chanoines après la bataille de Cappel, † vers 1540. — 11. Christoph, fils du n° 9, membre du Petit Conseil de Baden 1531, avoyer 1541-1565, † 1566. — 12. Gilg, bourgeois de Lucerne 1556, du Grand Conseil de Lucerne 1564, du Petit Conseil 1575, bailli de Wikon, † 1586. Ce rameau s'éteignit avec son fils Gilg, capitaine en France, † 1590. — 13. Felix, fils du n° 3, fit le pèlerinage de Jérusalem, chevalier du Saint-Sépulcre 1493, nommé du Conseil des Dix-Huit à son retour, bailli du Rheintal 1505 et 1522, du Conseil

de guerre dans les campagnes de Novare et de Dijon 1513, du Petit Conseil 1508, bailli de Horgen, d'Erlenbach, intendant de l'arsenal, bailli impérial. Souvent député à la Diète, et envoyé auprès du pape Léon X, en 1519, au sujet de l'affaire du marchand d'indulgences Sanson ; il renonça à la bourgeoisie zuricoise après l'exécution de son cousin Jakob en 1526. † à Rapperswil en 1528. — Du n° 5 descendent quatre rameaux : *a)* celui de Lucerne, éteint en 1634 (premier représentant : JOSUA, petit-fils du n° 5, bourgeois de Lucerne 1551, du Grand Conseil 1570, bailli de Weggis 1575, 1595, 1605, † 1606) ; *b)* un deuxième éteint en 1731 ; *c)* les Grebel zum Grossen Erker, auxquels se rattachent — 14. HANS-GEORG, 1553-1630, secrétaire de la ville 1593, du Petit Conseil 1615, envoyé avec Franz Güder de Berne auprès de l'empereur Rodolphe II en 1597-1598 au sujet des affaires de Mulhouse, auprès du roi de France Henri IV en 1605 et avec Rennward Cysat en 1615-1616 auprès du duc de Savoie à cause du dommage fait aux négociants saint-gallois. — 15. GEROLD, 1584-1654, du Conseil des Dix-Huit 1614, bailli de Kibourg 1633. — 16. HARTMANN, dernier de ce rameau 1700-1765, du Conseil des Dix-Huit, bailli du Freiamt. — *d)* les Grebel zur Sonne, dont font partie — 17. KONRAD, 1564-1630, du Conseil des Dix-Huit 1596, du Petit Conseil 1616, bailli de Regensberg 1624. — 18. Hans-RUDOLF, 1631-1670, du Conseil des Dix-Huit 1661, bailli de Regensberg 1663, se suicida. — 19. Hans-RUDOLF, fils du n° 18, 1655-1713, du Conseil des Dix-Huit 1692, bailli de Grüningen 1695. — 20. Hans-HEINRICH, 1686-1750, du Conseil des Dix-Huit 1729, bailli de Regensberg, du Conseil et bailli de Rümlang 1746.

Felix Grebel (n° 13). D'après une gravure sur cuivre (Bibl. de la ville, Winterthour).

Descendants d'Ulrich. — 21. HANS-JAKOB, * vers 1460, douzenier de la *Meise* 1494, bailli de Grüningen 1499-1512, du Petit Conseil 1512, fréquemment député à la Diète. Il collabora aux négociations de paix avec la France à Fribourg en 1516, travailla activement à l'introduction de la Réforme ; il fut cependant accusé en 1526, sous l'influence de Zwingli, d'avoir accepté une pension, et exécuté le 30 octobre. — 22. KONRAD, fils du n° 21, étudia à Vienne, Paris et Bâle ; rentré à Zurich en 1522, il devint l'un des chefs des anabaptistes, fit partie des prisonniers du Hexenturm en 1525 et fut de nouveau arrêté en octobre 1525 dans le bailliage de Grüningen avec Blaurock. † en été 1526. — 23. KONRAD, 1561-1626, douzenier de la *Meise* 1583, prévôt 1596, bailli de Männedorf 1597, bailli de Wädenswil 1599, de nouveau au Conseil et bailli de Meilen 1607, obmann 1617, trésorier 1624. — 24. HANS-HEINRICH, fils du n° 23, 1586-1658, bailli d'Eglisau 1613, membre du tribunal de la ville 1618, bailli de Weinfelden et capitaine de quartier 1623, membre du Conseil et du Conseil secret, bailli de Lugano 1634, trois fois député dans les bailliages tessinois, bailli de Küsnacht 1638. — 25. Hans-KONRAD, fils du n° 24, 1615-1674, du Grand Conseil 1637, bailli de Wädenswil 1645, prévôt de la *Meise* 1656, bailli du Freiamt 1660, bailli de Küsnacht 1662, lieutenant du bourgmestre 1664, bourgmestre 1669. Un des frères du n° 25 fut l'ancêtre d'une lignée néerlandaise, éteinte avec — 26. Johann-GEORG-Kaspar, 1786-1862, officier dans l'armée de Hollande, puis secrétaire au ministère de la justice de ce pays. — La charge de représentant du prince-évêque de Constance à Zurich resta jusqu'en 1783 en mains d'une branche fondée par un autre frère du bourgmestre ; à cette lignée appartiennent — 27. Hans-FELIX, 1714-1787, du Conseil des Dix-Huit 1751, bailli de Grüningen 1755, accusé par Lavater de mauvaise administration et condamné au bannissement en 1762. — 28. Hans-HEINRICH, fils du n° 27, 1749-1833, du Conseil des Dix-Huit 1782, du Petit Conseil 1796, trésorier de la ville après la Révolution, député au Grand Conseil 1803, du Petit Conseil 1804, prit sa retraite en 1831 après la victoire du parti libéral. — 29. Hans-RUDOLF, également frère du n° 25, 1627-1704, bailli de Regensberg, est l'ancêtre d'une descendance encore florissante. — Voir C. Keller-Escher : *Die Familie Grebel.* — *UZ.* — *ZStB.* — *ASG* II, 335. — Œuvres de Zwingli, littérature concernant la Réforme, Zwingli et les anabaptistes. — Gottfried Bosshard : *Conrad Grebel.* — A. Altherr dans *Schweiz. Protestantenblatt* 12. — *Chronik des Bernhard Wyss* (Remarques). — Max Staub : *Die Beziehungen des Täufers Konrad Grebel zu seinem Schwager Vadian.* — *ADB.* — *AHS* et Schulthess dans *AHS* 1924. — G. Strickler : *Lavater und Landvogt Grebel.* — Thommen : *Urk. z. Schweiz. Gesch. aus öster. Archiven.* — Merz : *Wappenbuch von Baden.* — v. Vivis : *Wappen der ausgest. Geschlechter Luzerns.* [C. B.]

Hans-Konrad Grebel (n° 25). D'après une gravure de Seb. Walch (Bibliothèque Nationale, Berne).

GREBER. Familles des districts de Lucerne, Sursee et Willisau dès le XVI^e s. — FRANZ-XAVER, de Neuenkirch, 1817-1881, bibliothécaire cantonal 1853, maître de langues modernes à l'école cantonale 1859-1880. — Voir *Jahresbericht der Kts.-Schule* 1882. [P.-X. W.]

GRÈCE. La Suisse est représentée en Grèce par une légation instituée en 1925, ayant à sa tête le ministre suisse en Roumanie (Ferdinand de Salis), et gérée par un chargé d'affaires. La Grèce a une légation à Berne depuis 1917 ; suspendue en mars 1923, elle reprit son activité en février 1924, ayant à sa tête un chargé d'affaires. Le consulat suisse d'Athènes (1865-1925) a été supprimé, ainsi que celui de Patras (1885-1917). Les consulats grecs de Berne (1914-1924), de Genève (1867-1924), de Lugano (1906-1924) et de Zurich (1888-1924) ont été, eux aussi, supprimés. Le premier représentant de la Grèce en Suisse fut Élie-Ami Bétant, consul honoraire, de et à Genève. Le premier consul de Suisse en Grèce fut Albert Hamburger, de Rorschach, à Patras. Le Genevois Jean-Gabriel Eynard établit les premières relations entre la Suisse et la Grèce. L'Association gréco-suisse Jean-Gabriel Eynard, — qui groupe en Suisse, avec siège à Genève et en Grèce, avec siège à Athènes, de nombreux amis des deux nations,— assure des rapports intellectuels et économiques suivis. — Voir Chapuisat : *La Restauration hellénique.* — Art. CAPO D'ISTRIA et EYNARD. [CHAPUISAT.]

GRECO. Nom d'une famille, probablement de Côme où elle est citée en 1099, qui possédait des biens à Breno (Tessin) en 1113. On trouve des Greco à Solduno en 1551. Une famille Greco venant de Bellano (lac de Côme) s'établit à Lugano, dont elle devint bourgeoise. — GIOVAN-GUERINO, prêtre, * 26 décembre 1821 à Lugano, † dans cette ville 21 août 1881. Prêtre en 1848, d'une grande vertu et de grand zèle apostolique, il dirigea la paroisse de Curio de 1852 à 1881. Il collabora au *Credente Cattolico* et se distingua particulièrement dans la lutte pour la défense des libertés religieuses au Tessin. — *BStor.* 1915. — Pietro Avanzini : *Memorie intorno alla vita di Giovan-Guerino Greco.* — Andina Ferdinando : *Don Fedele Poli.* [C. T.]

GRED. Nom donné autrefois en pays allemands aux places d'entrepôt contiguës aux débarcadères de bateaux et disposées en degrés ; les bâtiments qui y étaient construits s'appelaient *Gredhäuser.* Nées du

commerce de transit au moyen âge, ces places bordaient les rivières navigables à l'aboutissement des voies commerciales et servaient au dépôt et à la réexpédition des marchandises. Selon la situation, elles exigeaient la création d'un quai, d'un port, de ponts et de routes, ainsi que de travaux de défense, raison pour laquelle divers droits et privilèges leur étaient attachés. Selon le *Gredrecht* ou droit d'entrepôt, une finance dite *Gredgeld* était perçue sur toutes les marchandises stationnant momentanément dans le *Gredhaus* ou même sur celles qui ne faisaient que transiter par terre ou par eau. Les *Gred* doivent remonter à des privilèges accordés par des seigneurs fonciers et se rencontraient surtout dans les villes du lac de Constance : notamment à Lindau, Buchhorn, Constance et Stein-sur-le-Rhin, qui réexpédiaient en pays français les marchandises provenant de l'Allemagne du Sud. — Voir A. Schulte : *Gesch. des mittelalterl. Handels*, p. 394, 523. — F. Rippmann, dans *ZSR*, p. 111. — *SVB* 38, p. 98. — *SI* 2, p. 704. [F. Rippmann.]

GREDE. Famille originaire de Villeret (Jura bernois), où elle a vraisemblablement donné son nom à la Combe Grede, reçue à la bourgeoisie de Bienne en 1663. *Armoiries* : écartelé aux 1 et 4 de gueules à un mont à trois coupeaux de sinople, sommé d'une fleur de lys d'or, aux 2 et 3 d'azur à trois étoiles à six rais d'or. — 1. David, maire de Saint-Imier de 1656 à sa mort 1685. — Son petit-fils, Bénédict, fut pasteur à Renan 1713-1715, à Courtelary 1715-1722, à Saint-Imier 1722-1754. [L. S.]

GREDER (GREDER VON WARTENFELS).

Famille bourgeoise éteinte de la ville de Soleure. Hensli, de Selzach, où la famille est encore florissante, devint bourgeois en 1471. *Armoiries* : d'azur à une patte de canard d'argent coupée de gueules et accompagnée de deux fleurs de lys d'or. La famille s'éteignit en 1751. — 1. Jost, 1549-1629, lieutenant des Cent-Suisses 1576, du Grand Conseil 1584, capitaine en France au régiment Gallati 1586, au régiment Arreger et ambassadeur d'Henri IV en Suisse 1589 ; *Jungrat* 1594, seigneur de Wartenfels et intendant des bâtiments 1600, bailli de Kriegstetten 1605, colonel et chevalier 1616, *Altrat* 1620, député à la Diète. — 2. Hans-Ulrich, fils du n° 1, du Grand Conseil 1603, capitaine en France au régiment Praroman 1606, au régiment Gallati 1614, au régiment des Gardes-suisses 1616, colonel aux Gardes 1628, chevalier de Saint-Michel 1629. Il donna sa démission de colonel aux Gardes 1633, de capitaine aux Gardes 1635, † à Soleure 1639. — 3. Wolfgang, 1592-1641, frère du n° 2, du Grand Conseil 1618, lieutenant aux Gardes-suisses en France 1623, colonel 1635, 1639, capitaine aux Gardes 1639, † à la défense d'Aire. — 4. Wolfgang, 1632-1691, fils du n° 3, lieutenant au régiment des Gardes-suisses en France 1653, capitaine 1654, colonel 1673 ; du Grand Conseil 1652, lieutenant du gouverneur de la principauté de Neuchâtel et Valangin 1679, brigadier 1688, démissionnaire 1690. — 5. Johann-Jost-Bonaventura, 1647-1732, du Grand Conseil 1690, avoyer d'Olten 1699, *Jungrat* 1720, capitaine en France, seigneur de Wartenfels. — 6. Lorenz, 1658-1716, fils du n° 4, du Grand Conseil 1675, lieutenant au régiment Greder 1677, capitaine 1679, major 1684, colonel du régiment allemand de Fürstenberg 1686, brigadier 1691, chevalier de Saint-Louis 1694, maréchal de camp 1696, lieutenant-général 1704. — 7. Johann-Ludwig, 1659-1703, frère du n° 6, lieutenant au régiment Greder 1679, capitaine 1681, major 1686, du Grand Conseil 1684, *Jungrat* 1688, colonel 1690, brigadier 1696, chevalier de Saint-Louis 1700. — 8. Balthasar, 1667-1704, frère du n° 6, du Grand Conseil 1684, lieutenant au régiment Greder 1686, capitaine 1687, major 1691, lieutenant-colonel au régiment allemand Greder 1693, avec commission de colonel en 1695 ; colonel 1703, chevalier de Saint-Louis et brigadier 1704. — 9. Wolfgang, 1678-1751, demi-frère du n° 6, du Grand Conseil 1695, bailli de Dornach 1703, *Jungrat* 1706, bourgmestre 1717, bailli du Lebern 1719, *Altrat* 1749, officier en France ; dernier de la famille. — Voir *LL.* — *LLH.* — Haffner : *Geschlechterbuch.* — P. Protas Wirz : *Bürgergeschlechter.* — May : *Hist. militaire.* — Zurlauben : *Histoire militaire des Suisses.* — *Bestallungsbuch.* — Papiers de famille. [v. V.]

GREDIG, Paul, de Davos, médecin à Pontresina, fils de Lorenz Gredig, un des fondateurs de la station climatérique de Pontresina, né le 3 mai 1865. A rendu de grands services comme chef des guides et comme sauveteur de touristes dans les Alpes, mort le 30 octobre 1921. [J.-R. Truog.]

GRÉGOIRE. Plusieurs des papes de ce nom jouèrent un rôle important dans l'histoire suisse. — Grégoire X consacra la cathédrale de Lausanne le 19 sept. 1275 en présence de Rodolphe de Habsbourg. — Grégoire XIII (Hugo Buoncompagno), pape du 13 mai 1572 au 10 avril 1585, est connu par son rôle dans l'histoire de la contre-réformation en Suisse. A l'instigation de Borromée, il nomma, le 2 mai 1579, Bonhomini en qualité de nonce pour la Suisse, et institua, par la bulle du 1er juin 1579, le Collège helvétique de Milan. Par la bulle du 25 février 1580, il fonda le collège des jésuites à Fribourg. — Dierauer. — Pastor : *Gesch. der Päpste.* — Grégoire XIV (Nicolas Sfondrati), pape du 5 décembre 1590 au 15 octobre 1591, obtint des cantons catholiques, sauf Schwyz et Soleure, une levée de troupes pour les catholiques de France. — Grégoire XV (Alexandre Ludovisio), pape du 28 janvier 1621 au 8 juillet 1623, poussa en 1622 la Savoie à tenter une expédition contre Genève, et sollicita la France de ne pas intervenir dans une telle affaire. Lors de l'alliance de la France avec la Savoie et Venise pour l'expulsion des Espagnols et des Autrichiens hors des Grisons, le pape, qui voulait éviter des hostilités dans l'intérêt du catholicisme, négocia l'accord du 14 février 1623, selon lequel les Espagnols seraient provisoirement remplacés dans les terres italiennes des III Ligues par des troupes pontificales. — Dierauer. — Ranke : *Die röm. Päpste.* — Grégoire XVI (Mauro Cappellari), pape du 2 février 1830 au 1er juin 1846, rejeta les principes libéraux par son encyclique *Mirari vos*, du 12 août 1832. Il eut la même attitude à l'égard des Articles de Baden, dans celle qu'il adressa au clergé suisse le 17 mai 1835. Il transféra la résidence du nonce Philippo de Angelis, de Lucerne à Schwyz, à cause de l'attitude libérale du premier de ces cantons. Ces mesures provoquèrent les troubles dirigés contre les gouvernements libéraux des cantons d'Argovie et de Berne, dans le Freiamt et dans le Jura bernois, en 1835-1836, qui entraînèrent l'immixtion de la France. Berne fut contraint de renoncer aux Articles de Baden, comme le firent dans la suite les autres cantons libéraux. — Dierauer. [C. B.]

GREGOR. Troisième abbé d'Einsiedeln de 964 à 996, devait appartenir à la famille royale d'Angleterre. Il avait pour sœur Angela, à qui l'on attribue la fondation du couvent de femmes de Münsterlingen. Gregor vint à Einsiedeln vers 949, où il introduisit la réforme de Cluny, qu'il apporta probablement d'Angleterre. Il jouissait d'une grande considération auprès des rois Othon, dont il n'obtint pas moins de 13 actes. Othon I, sa femme Adelaïde et son fils Othon II visitèrent le couvent en 972. Sous son administration le couvent connut une grande prospérité. Il envoya des moines d'Einsiedeln au couvent nouvellement fondé de Petershausen, ainsi qu'à Disentis. En 987, Gregor agrandit l'église du couvent. † 8 novembre 996, en odeur de sainteté. — Voir Ringholz : *Gesch. von Einsiedeln.* — Le même : *Des ... Stifts Einsiedeln Tätigkeit für die Reform deutscher Klöster*, dans *Studien u. Mitteil. aus dem Benediktiner- und Cisterz.-Orden* I. [R-r.]

GREGORIO, de Carona (Greguol), sculpteur, s'illustra à Venise où il travailla avec les Lombardi en 1488. Peut-être le même que le *Gregorio* qui travaillait en 1475, encore avec les Lombardi, à la reconstruction du palais des *priori* à Acervia. — *SKL.* — Vegezzi : *Esposizione storica.* — *Archivio Stor. Lombardo* XII. [C. T.]

GREIFENBERG (C. Zurich, D. Hinwil, Com. Bäretswil. V. *DGS*). Anciennement château et seigneurie. *Armoiries* (selon Edlibach) : d'argent à un pied de

griffon d'or coupé de gueules posé sur trois coupeaux de sinople. Le château, dont les ruines subsistaient seules en 1552, était situé sur le Stollen au Nord de Bäretswil et fut jusqu'en 1798 un fief du couvent de St. Gall. L'armorial d'Edlibach, à Donaueschingen, contient une vue du château reconstruit après sa destruction par les Schwyzois dans la guerre de Zurich en 1444. Les comtes de Rapperswil, desquels le baron Ulrich prit le nom de Greifenberg en 1223, remirent le château et la juridiction en arrière-fief, entre autres aux Wolfsberg, aux Meyer d'Uerikon ; leurs successeurs, les comtes de Habsbourg-Laufenbourg, en firent autant. Les seigneurs de Hinwil possédèrent cet arrière-fief aux XIV^e et XV^e s. De 1507 à 1560, à la suite d'une mise à l'encan, il passa à la famille de paysans Bosshard, de Bäretswil, à Winterthour. Sous les Blarer de Kempten, qui le détenaient depuis 1567, une moitié passa en d'autres mains, puis le fief fut reconstitué en 1640 sous les Meiss. Jusqu'en 1798, la seigneurie resta possession commune des Meiss et des Schmid de Zurich, et fit partie du groupe de seigneuries de Kempten-Greifenberg-Werdegg. — Voir *UZ.* — J. Studer : *Gesch. Bäretswil.* — *MAGZ* XXIII, p. 281 (21) ; 314 (22). — R. Hoppeler, dans *SSR* I, sous Bäretswil. — *AHS* 1901, 1910, 1915. — *Zürcher Stadtbücher.* [F. H.]

GREIFENSEE (C. Zurich, D. Uster. V. *DGS*). Lac, ancienne seigneurie, paroisse et commune. Sur les bords du lac existaient 7 à 9 villages de palafittes dont 2 ou 3 à Greifensee même. Au moyen âge, le lac s'appelait du nom de son affluent : *Glattsee* (*Glatse*, *Glattensee*, etc.). En 1261 le château seul est appelé *Grifensee* par analogie avec le château voisin, de Greifenberg. Il était le centre d'une seigneurie, que les baillis et plus tard les comtes de Rapperswil avaient constituée en partie de leurs propres biens et en partie de divers droits (avouerie et droits de justice sur des hommes libres). Outre Greifensee, où deux ammann sont mentionnés en 1260, elle comprenait les domaines de Fällanden, Maur, Niederuster, Uster, Nossikon, Nänikon, Werikon, Schwerzenbach, Hegnau, Hof bei Egg, puis des biens à Bertschikon et des possessions disséminées à Dübendorf et jusqu'à Kaiserstuhl et Baden. Le patronage d'Uster s'y rattachait. La comtesse Élisabeth de Habsbourg-Rapperswil l'hypothéqua en 1300 pour cinq ans au maréchal Hermann von Landenberg, mais le rachat ne put jamais s'opérer. Un rameau des Landenberg s'établit à Greifensee et prit à cette occasion et sans autre le nom de von Griffensee. Après que Zurich, à ce qu'il semble, eut inutilement cherché à acquérir la seigneurie, les Landenberg la vendirent en 1369 aux comtes de Toggenbourg. Frédéric VII de Toggenbourg hypothéqua en 1402 la ville et le château de Greifensee, y compris le lac, la haute et basse justice, à Zurich, qui fit du tout un bailliage extérieur (sauf de 1445 à 1450, où Greifensee fut administré en bailliage intérieur). Greifensee reçut en 1489 un statut qui fut juré à contre-cœur par les habitants. Le bailli Salomon Landolt rendit, de 1781 à 1787, de grands services à l'agriculture par son appui éclairé. La Révolution supprima la seigneurie de Greifensee, qui devint sous la restauration un haut-bailliage comprenant, outre le village de Greifensee, Dübendorf, Egg, Fällanden, Maur, Mönchaltdorf, Schwerzenbach, Uster, Volketswil et Wangen.

La petite ville de Greifensee s'est construite autour du château. Elle a dû son importance au fait qu'elle fut le siège d'un seigneur, du bailli, et un centre politique. La suppression du bailliage la fit déchoir. Le principal événement de son histoire est le siège qu'elle subit (mai 1444) durant la guerre de Zurich. A. Werdmüller, dans ses *Mem. Tig.* (1780), attribue l'état désolé que présentait de son temps la petite cité (état certainement exagéré), à la destruction dont elle eut alors à souffrir. La chapelle triangulaire dédiée à saint Gall et édifiée en 1350 par Hermann von Landenberg, dépendait d'Uster (J.-H. Rahn : *Gesch. d. bild. Künste in der Schweiz*). *Population* : 1634, 133 hab. ; 1836, 406 ; 1920, 278 (dont 192 pour le village). Paroisse dès 1523. Registres de baptêmes et de mariages dès 1548, de décès dès 1661. — Voir *UZ.* — *Habs. Urbar.* — Dändliker : *Gesch. v. Zürich.* — *MAGZ* XXIX. — *MVG* XXII. — Largiadèr, dans *Festschr. f. Paul Schweizer.* — Vogel : *Die alten Chroniken.* — Le même : *Mem. Tig.* — G. Meyer von Knonau : *Der Kanton Zürich.* — H. Bühler : *Gesch. v. Nänikon.* — *Jahresb. der Ges. für Erhaltung histor. Kunstdenkm.* 1908, p. 38. [L. FORRER.]

Greifensee en 1642. D'après une gravure sur cuivre de la Topographie de Matth. Merian.

GREIFENSTEIN (GRIFENSTEIN) (C. Grisons, D. Albula. V. *DGS*). Ruine d'un château près de Filisur, autrefois siège d'une famille du même nom qui apparaît durant peu de temps au XIII^e s. et a peut-être quelque rapport avec une famille tyrolienne du même nom. Le seul représentant attesté pour les Grisons, RUDOLF, assassina avec quelques acolytes, en 1233, l'évêque de Coire, Berthold, dans son château de Reams. Le pape imposa comme pénitence aux meurtriers de prendre part à la guerre contre les infidèles en Terre Sainte ; ils tergiversèrent durant des années et furent bannis ; Rudolf obtint cependant une prolongation du délai. On ignore l'issue de l'affaire. L'existence d'un autre Rudolf (Rudolf I), qui aurait délivré un légat du pape retenu prisonnier au château de Marmels, n'est pas établie avec certitude.

La seigneurie de Greifenstein, comprenant les villages de Bergün, Filisur, Latsch et Stuls, passa à l'extinction de la famille du même nom aux Wildenberg, ses parents, puis, par mariage, aux Werdenberg et plus tard aux Matsch ; l'évêché acquit la seigneurie en 1394, mais ses droits ne devinrent indiscutables qu'après de longs démêlés avec les Matsch et un arbitrage du duc Ernest d'Autriche (1421) ; il fit administrer la seigneurie par des baillis, établis au château, de qui dépendaient également les sujets de l'évêque dans les villages voisins de Lenz, Surava, Brienz et Vazerols (le « quart extérieur »). La juridiction de Greifenstein se racheta de l'évêché en 1537 pour 2300 florins. Les relations avec le « quart extérieur » provoquèrent de longs procès. Bergün, Latsch, Stuls et Filisur avec Jenisberg constituèrent dès lors la juridiction de Greifenstein (rattachée à la haute-juridiction d'Obervaz) ; depuis 1851, ils forment le cercle de Bergün (District d'Albula). — Voir P. Lorenz : *Zur Geschichte des Hochgerichtes Greifenstein.* [C. J.]

GREIFENSTEIN (C. Saint-Gall, D. Unter-Rheintal, Com. Thal). Voir THAL.

GREINACHER. Famille de Constance, bourgeoise de la ville de Saint-Gall dès 1894. — HEINRICH, * 31 mai 1880 à Saint-Gall, D^r phil. à Berlin en 1904, privat-

docent de physique à l'université de Zurich 1907, professeur titulaire 1916, professeur ordinaire de physique à l'université de Berne 1924. Auteur de travaux sur les ions, l'électrotechnie, la radioactivité, etc. — Poggendorff : *Handwörterbuch* 5, 1925. — *Bürgerbuch St. Gallen* 1920. — *DSC.* [H. Br.]

GREISSY. Voir Grésy.

GREITH. Famille de Rapperswil, originaire de Savoie, bourgeoise en 1709. *Armoiries* : de gueules à la bande d'argent accompagnée en chef à senestre de trois étoiles d'or et en pointe d'un trèfle de sinople. — 1. Johann-Claudius, 1685-1754, négociant, du Grand Conseil 1732-1744, du Petit Conseil 1745-1754. — 2. Franz-Sebastian, frère du n° 1, 1682-1760, juge. — 3. Joseph-Anton, fils du n° 2, du Grand Conseil 1739-1751, secrétaire de la ville 1752-1758, du Petit Conseil 1758-1769. — 4. Franz-Joseph, Dr med., fils du n° 3, 1744-1797, du Grand Conseil 1778-1780, du Petit Conseil 1780-1797, intendant des bâtiments. — 5. Karl-Dominik, fils du n° 4, 1772-1823, musicien et orfèvre. — *Regimentsbuch.* — J. Schubiger : *Die Familie Greith*, dans *Rapperswiler Nachr.* 1902, n° 73. — [M. Sch.] — 6. Franz-Joseph, fils du n° 5, 15 août 1798-1er janvier 1869, maître de musique à l'institut Fellenberg à Hofwil et à l'école cantonale d'Aarau, maître de chapelle de la cathédrale et maître de chant à l'école cantonale à Saint-Gall 1833-1861, compositeur du chant du Rütli, *Von ferne sei herzlich gegrüsset*, 1820, et de : *Ich bin ein Schweizerknabe* ; *Vaterland, ruh in Gottes Hand.* Il composa en outre un *Liederkranz für den katholischen Gottesdienst*, des chants pour soprano et alto avec accompagnement d'orgue, le livre de chant des écoles saint-galloises (1re et 2e parties), et une série de chœurs mixtes. — *Nbl. der Musikges. Zür.* 1885, p. 22. — *Der Kanton St. Gallen 1803-1903*, p. 490. — [Baumgartner.] — 7. ***Karl-Johann,*** évêque de Saint-Gall, frère du n° 6, 25 mai 1807-17 mai 1882, étudia à Lucerne et Munich. Prêtre à Saint-Sulpice à Paris en 1831, bibliothécaire - adjoint du couvent de Saint-Gall, professeur et sous-régent au séminaire. Relevé de son poste en 1834 lors de la suppression du double évêché de Coire-Saint-Gall, il se rendit à Rome pour y réunir à la bibliothèque du Vatican, selon la demande du *Board of Records*, les actes se rapportant au Grand Conseil 1837-1853 ; il dirigea les catholiques dans les luttes politiques et ecclésiastiques de cette période. Second curé de Saint-Gall 1839, premier curé et doyen du chapitre du pays de Saint-Gall 1842, président du Conseil d'éducation catholique 1840, il s'opposa aux tendances libérales dans l'école cantonale catholique. Lorsque Mirer fut nommé premier évêque de Saint-Gall, Greith devint en 1847 doyen de la cathédrale et, comme official, le bras droit de l'évêque, auquel il succéda le 11 septembre 1862, consacré le 3 mai 1863. Il fit provisoirement rattacher le canton d'Appenzell à son diocèse en 1866 par une bulle du pape. Il prit l'initiative de réunir plus étroitement l'épiscopat suisse au moyen des conférences annuelles et, lors du concile du Vatican de 1871, se joignit seul de la Suisse aux évêques français et allemands adversaires de l'opportunité du dogme de l'infaillibilité. Le mandement de l'épiscopat suisse sur l'infaillibilité, de 1871, est de sa main. Greith est l'auteur des mémoires de l'épiscopat suisse à l'Assemblée fédérale en 1871-1873, et de la protestation contre la suppression de la nonciature en 1874. Œuvres scientifiques : *Spicilegium Vaticanum*, 1838 ; *Die deutsche Mystik im Predigerorden*, 1861 ; *Gesch. der altirischen Kirche und ihrer Verbindung mit Rom, Gallien und Alemanien*, 1867. — Bibliographie dans Rothenflue : *Dr. Karl-Joh. Greith*, dans *Hist.-Pol. Blätter*, vol. 90 et dans Œsch : *Joh. Carl Greith.* — Voir *Toggenburger Bote* 1882, n° 41. — Wetzel : *Er ist nicht gestorben.* — Alex. Baumgartner : *Erinnerungen an Dr. Karl Joh. Greith*, 1884. — Baumgartner : *Gesch. des Kts. St. Gallen* III. — Dierauer : *Politische Gesch. des Kts. St. Gallen.* — Holenstein : *Die kirchenpolit. Kämpfe im Kt. St. Gallen.* — *Der Kanton St. Gallen 1803-1903*, p. 494. — [J. M.] — 8. ***Emil-Franz-Karl,*** fils du n° 6, * 21 février 1828 à Aarau, † 17 novembre 1887 à Munich, professeur et directeur de musique à Saint-Gall 1848, au Collège de Schwyz 1857, maître de chapelle de la cathédrale de Saint-Gall 1861, s'établit à Munich comme compositeur en 1871, où il devint maître de chapelle de la cathédrale 1877 ; fut un des réformateurs de la musique d'église et l'un des meilleurs compositeurs de musique sacrée en Suisse. Œuvres religieuses : 9 messes chorales harmonisées, 6 messes avec orchestre parmi lesquelles : *Joseph-*, *Gallusmesse* et *Missa solemnis*, des motets, graduels, offertoires, édités en partie après son décès par Ignaz Mitterer. Œuvres profanes : *Der hl. Gallus* (oratorio), *Jung Rubens*, *Der Mutter Lied*, *Der verzauberte Frosch* ; des mélodrames : *Frauenherz*, *Die Waise aus Genf.* Il publia en 1863 le premier livre de chant saint-gallois et en 1870 le livre d'orgue pour l'accompagnement. — Voir Battlogg : *Domkapellmeister Carl Greith*, dans *Kirchenchor* 1888-1889. — *Für Carl Greiths Freunde*, 1888. — Eisenring : *Karl Greith.* [Baumgartner.]

Karl-Johann Greith.
D'après une photographie.

Emil-Franz-Karl Greith.
D'après une photographie.

GRELLET. Famille bourgeoise de Boudry dès 1343 et de Neuchâtel au XVe s. *Armoiries* : de gueules au chevron d'or accompagné en pointe de deux roses feuillées et tigées d'argent, mouvant d'un mont à trois coupeaux du même. Jusque dans la première moitié du XIXe s., les Grellet ont rempli à Boudry de nombreuses charges de magistrature bourgeoisiale et judiciaire ; ils ont fourni deux bannerets de Boudry, 20 maîtres-bourgeois, 5 secrétaires de ville, 4 lieutenants de justice, et à l'Église réformée, 4 pasteurs. — 1. Guillaume, 1615-1706, lieutenant de justice. — 2. Frédéric, 1659-1735, fils du n° 1, lieutenant de justice, joua avec son père et ses frères — 3. Jean, 1655-1724, et — 4. Pierre, † 1719, notaires, un rôle prépondérant dans la bourgeoisie comme chefs du parti nemouriste. Après son accession, la duchesse de Nemours leur accorda en 1702 la bourgeoisie de Valangin. — 5. Abram-Louis, 1758-1845, pasteur à Cortaillod pendant cinquante ans. — 6. Jacques-Louis, fils du n° 5, 1792-1891, fabricant d'indiennes, consul suisse à Bruxelles 1826-1834, maître-bourgeois et banneret de Boudry 1836-1847, député au Corps législatif, consul d'Italie à Stuttgart 1866-1872. — Voir F. Barbey : *La Suisse et ses relations avec la Belgique.* — 7. ***Jean,*** fils du n° 6, * 12 août 1852 à Boudry, † 4 septembre 1918 à Peseux, banquier, rédacteur de la *Suisse libérale* 1890-1897, secrétaire de la Société suisse des Maîtres-Imprimeurs 1897-1917, secrétaire du *DHBS* 1917-1918. Historien et héraldiste, Jean Grellet fut un des fondateurs de la Société suisse d'héraldique en 1891 et son président pendant 27 ans ; il rédigea pendant quelques années les *Archives héraldiques.* Auteur de nombreuses publications héraldiques et historiques, notamment sur la généalogie de la mai-

son de Neuchâtel. — Voir *MN* 1918. — *AHS* 1919 (avec la liste de ses publications). — *Livre d'or de Belles-Lettres de Neuchâtel*, et suppl. — 8. PIERRE, fils du n° 7, * 18 avril 1882, rédacteur à la *Gazette de Lausanne*, à Berne, homme de lettres, président de l'Association de la Presse suisse 1924-1925. Auteur de *La Vieille Suisse*, 1918 ; *Les Aventures de Casanova en Suisse*, 1919 ; *La Suisse des diligences*, 1921 ; *Sur les sentiers du passé*, 1923. — *DSC*. — 9. MARC, fils du n° 7, * 1883, libraire à Neuchâtel. A publié *Nos peintres romands*, 1921, *Un après-midi chez M^me^ de Charrière*, 1923. — Voir *Chronique de la famille Grellet*, par Jean Grellet (mns. en possession de Pierre Grellet). — Quartier-la-Tente : *Familles bourgeoises de Neuchâtel*. — *AGS* I. [P. G.]

Jean Grellet.
D'après une photographie.

GRELLINGUE (all. GRELLINGEN) (C. Berne, D. Laufon. V. *DGS*). Com. et Vge. Première mention : 1004. Grellingue fut inféodé à l'évêque de Bâle, Lutold II d'Aarbourg, en 1241, avec Pfeffingen dont il dépendait. Il ne comptait alors que quelques maisons. Il y avait une chapelle dédiée à saint Laurent. Après avoir été érigé en paroisse avec Nenzlingen, en 1802, Grellingue en fut détaché et, depuis 1845, il forme une paroisse unique. L'église a été construite en 1864 et agrandie en 1898. Elle est sous l'invocation de saint Laurent. Une importante fabrique de soierie y a été construite. Fabrique de papier. *Population* : 1818, 655 hab. ; 1920, 1030. Registres de paroisse dès 1837. — Voir Daucourt : *Dictionnaire* II. [G. A.]

GREMAUD (GRIMAULX). Ancienne famille fribourgeoise originaire d'Écharlens où elle apparaît au XV^e^ s. Une branche s'établit à Riaz vers la fin du XV^e^ s. et y fut reçue bourgeoise au début du XVI^e^ s. Des membres de la famille devinrent bourgeois de Fribourg (1694), de Morlon (1691), de Bulle (1775), de Gumefens, de Vuippens, etc. Les Gremaud ont donné un grand nombre de prêtres et de religieux, et plusieurs magistrats et personnages marquants dans l'État. *Armoiries* : d'azur au croissant d'or surmonté de deux étoiles du même.

Branche d'Écharlens. — 1. LOUIS, * 15 mai 1871, ingénieur civil, dirigea les travaux de construction de la ligne de Fribourg-Morat-Anet. Partit en 1903 pour le Congo belge pour y diriger la construction de routes, etc. Rentré à Fribourg en 1918, conseiller général à Fribourg 1922. Chevalier de l'ordre du Lion de Belgique. — A un rameau qui est devenu bourgeois de Bulle se rattache : — 2. JOSEPH, * 1886, prêtre 1911, professeur-aumônier au technicum de Fribourg 1913, professeur au collège Saint-Michel 1916.

Branche de Riaz. — 3. ***Jean,*** appelé généralement l'abbé Gremaud, 1823-20 mai 1897, prêtre 1847, curé de Gruyères 1849, où il eut à lutter contre de nombreuses difficultés et fut révoqué par l'autorité civile en novembre 1849. Curé d'Écharlens 1850, de Morlens-Ursy 1855, professeur d'histoire et de géographie au collège de Fribourg 1857-1891 ; bibliothécaire cantonal 1870-1897, professeur d'histoire au séminaire diocésain dès 1875, à l'université dès 1889, doyen 1893-1894, recteur 1896-1897, conservateur du médaillier cantonal. Président de la Société d'histoire du canton de Fribourg 1866-1897, à laquelle il fit plus de 125 communications ; membre fondateur de la Société suisse de numismatique, qu'il présida de 1885 à 1886, correspondant de plusieurs sociétés savantes. Homme éminent, historien consciencieux, érudit, archéologue, numismate, bibliophile émérite, il voua toute son activité aux travaux historiques et à la formation de collections les plus diverses ; il entretint des relations régulières avec toute une génération de savants et d'historiens de valeur. Par son travail, ses connaissances variées et étendues, il contribua pour une grande part au développement intellectuel de son pays. Gremaud a beaucoup publié dans le domaine de l'histoire, notamment huit volumes de *Documents relatifs à l'histoire du Valais* dans *MDR* 29 à 33, et 37 à 39, les *Monuments de l'histoire du comté de Gruyère*, dans la même collection t. 22 et 23, et de nombreuses études dans *ASHF*, *FA*, *ASA*, *ASG*, les *Étrennes fribourgeoises*, etc. ; a rédigé six volumes du *Mémorial de Fribourg* 1854-1859. Ses manuscrits ont été déposés aux Archives de l'État de Fribourg ; le catalogue en a été dressé et publié en 1911 par Paul-E. Martin. — 4. ALBERT, neveu du n° 3, 1849-1918, prêtre 1875, curé de Remaufens 1876-1918. Il dota l'église de cette paroisse d'un orgue, de vitraux, de cloches, etc., et fonda entre autres une caisse Raiffeisen. Organisa et prit part à 18 pèlerinages interdiocésains à Lourdes, à deux pèlerinages à Rome. Sa brochure sur *La paix et la question romaine* eut un certain retentissement. Doyen du décanat de Saint-Henri 1909-1918. — 5. JEAN, 1860-1903, prêtre 1886, jésuite, missionnaire en Chine jusqu'à sa mort.

Jean Gremaud.
D'après un portrait au crayon de E. Brulhart.

Branche de Riaz, bourgeoise de Fribourg. — 6. JOSEPH-ÉTIENNE, bourgeois de Fribourg 1694. — 7. JOSEPH-ÉTIENNE, petit-fils du n° 6, 1720-1761, lieutenant de Riaz 1746, s'occupa d'histoire, de littérature et de philosophie ; a laissé divers travaux. — 8. ***Amédée,*** 1841-1912, ingénieur cantonal 1871-1912, dirigea en cette qualité un grand nombre de travaux importants, notamment la construction de la route Bulle-Boltigen, construisit plusieurs ponts, consolida les ponts suspendus de Fribourg, etc. Fondateur et directeur de l'école professionnelle des garçons à Fribourg 1885-1911, fondateur en 1881 et président pendant 25 ans de la Société fribourgeoise des ingénieurs et architectes. Collaborateur aux *Étrennes fribourgeoises*, au *FA* et à diverses revues techniques. — 9. ÉMILE, * 1862, instituteur à Fribourg, chef de service au Département de l'Instruction publique 1900, collaborateur à l'*Annuaire de l'Instruction publique en Suisse*, à la *Liberté*, à l'*Ami du peuple*, rédacteur de l'*Almanach catholique de la Suisse française*. — Voir *ASHF* IV, VI, IX. — *ASG* VIII, 376. — *FG* IV, 154. — *KKZ* 1897. — *RHV* VI. — *Revue catholique* 29. — *BSGH* II. — *RSN* VII. — *Semaine littéraire* 1897. — Dellion : *Dictionnaire* II, X. — *Étrennes fribourgeoises* 1898, 1904, 1913, 1919, 1925. — Papiers de famille. — *SKL*. — Gumy : *Regeste*. — Archives d'État : Grosses de Bulle et de Vuippens. [G. CORPATAUX.]

Amédée Gremaud.
D'après une photographie.

GREMION. Famille actuellement bourgeoise de plusieurs communes de la Gruyère, mentionnée dès le

XV^e s. à Albeuve, à Neirivue et à Gruyères. — 1. PIERRE, faisait partie du contingent conduit par le comte Louis de Gruyère à la bataille de Morat 1476. — 2. CLAUDE, percepteur de la ville de Gruyères 1492. — 3. PIERRE, prêtre, membre du clergé de Gruyères 1510-1548, vicaire-général du comté de Gruyère 1542. — 4. BALTHASAR, entra au service de France, au régiment des Gardes, en 1699, chevalier de Saint-Louis 1718, premier-lieutenant 1720, colonel 1742, † novembre 1748. — 5. ***Jean-Baptiste,*** dit *Catogan* ou le général Gremion, * vers 1750, aubergiste à Neirivue ; il fut un des lieutenants de Chenaux dans le soulèvement de 1781 ; fut fait prisonnier, mais comme il avait engagé sa troupe à mettre bas les armes et évité ainsi l'effusion du sang, le gouvernement se contenta de le bannir à perpétuité. Il se rendit en France, puis rentra au pays. Partisan des idées révolutionnaires, il fut chargé, sous le gouvernement helvétique, de commander le détachement gruyérien qui occupa le passage de la Tine en 1799. Quelques années plus tard, il retourna en France où il mourut. — Une famille de la noblesse française, aujourd'hui éteinte, les Grémion, se disait d'origine suisse et pourrait vraisemblablement se rattacher à l'un des nombreux Gremion fribourgeois qui émigrèrent pour aller servir en France. — Voir Hisely : *Monuments de l'histoire du comté de Gruyère*, dans *MDR* XXII, XXIII. — Thorin : *Neirivue et son pèlerinage.* — *LL.* — Reichlen : *Le général Jean-Baptiste Gremion*, dans *RHV* 1896 et *Liberté* du 14 octobre 1893. — Archives d'État Fribourg : *Chronique Blanc.* [J. N.]

GREMSER. Famille lucernoise du district de Willisau, mentionnée dès le XIV^e s. — ULRICH, de Willisau, prêta le 7 septembre 1385 avec Werner von Sempach la somme de 200 fl. à Mahaut de Neuchâtel, dame de Valangin et acquit en 1386 la bourgeoisie de Lucerne où il habita dès lors. — Voir Arch. d'État. — Liebenau : *Gesch. von Willisau.* [P.-X. W.]

GRENAT. Famille valaisanne de la vallée d'Abondance, établie à Monthey. — 1. PIERRE-ANTOINE, 1822-1905, curé de Vionnaz 1848, de Monthey 1855, chanoine de Sion 1872, doyen du chapitre 1896. Archiviste de Valère, il s'occupa du musée, des archives de Valère, ainsi que de celles d'autres communes. Auteur de divers articles historiques et d'une *Histoire moderne du Valais*, qui a été publiée en 1904 par Joseph de Lavallaz. — 2. CHARLES-MARIE, missionnaire de la Salette, professeur à l'établissement de sa congrégation à Tournay. [Ta.]

GRENCHEN (Grenchenfeld) (C. Berne, D. Interlaken, Com. Gsteig. V. *DGS*). Ancien village, dont il ne reste plus aujourd'hui qu'une seule maison, qui a probablement été détruit à une époque inconnue par une inondation. Il appartenait à l'ancienne seigneurie de Rothenfluh, puis les seigneurs de Weissenbourg le donnèrent en 1334 au couvent d'Interlaken. — Voir *FRB* — Jahn : *Chronik.* [L. S.]

GRENCHEN (C. Soleure). Voir GRANGES.

GRENDELLE. Voir GRINDEL.

GRENDELMEIER. Famille de Buchs (Zurich), où elle apparaît dès 1542 ; son nom dérive d'un domaine dit *Grendel*. Au commencement du XVII^e s., la famille essaima à Dietikon dans la vallée de la Limmat. [J. FRICK.]

GRENG (C. Fribourg, D. Lac. V. *DGS*). Com. et Vge. *Gruent, Groyn, Grangiis* 1349 ; *Grueng* 1691. Au Bec de Greng, station lacustre néolithique, où l'on a découvert diverses poteries. Au XIV^e s., Isabelle d'Aarberg, comtesse de Gruyère, possédait la terre de Greng ; en 1350, les Fribourgeois lui payèrent six livres pour les dommages qu'ils avaient causés aux gens de Greng pendant une guerre. Les deux moulins existaient déjà en 1314. A partir de 1550, Greng forma une commune qui fut réunie administrativement en 1848 à celle de Meyriez, tout en subsistant comme commune politique. Greng fit partie du bailliage, puis arrondissement de Morat jusqu'en 1848 ; dès cette date, du district du Lac ; il était régi par le coutumier de Morat. Au spirituel, il dépendait de la paroisse de Meyriez. Greng est connu surtout par son château et par les hôtes célèbres qui y reçurent l'hospitalité. Jean-Frédéric Herrenschwand, de Morat, constitua le noyau du domaine actuel ; il le vendit en 1784 à M. de Garville. De ce dernier, la propriété passa en 1803 à l'Hôpital de l'Ile à Berne, en 1810 à Joseph Desmolands, en 1815 à Frédéric de Pourtalès, en 1893 à Émile-Louis Roussy, de Vevey, et en 1924 à une association. — Voir Max de Diesbach : *Le château de Greng*, dans *Étr. frib.* 1901 — Jaccard : *Essai de toponymie.* — Welti : *Rechtsquellen des Kts Freiburg. Stadtrecht von Murten.* — Kuenlin : *Dict.* [RÆMY.]

GRENGIOLS (C. Valais, D. Rarogne oriental. V. *DGS*). Com. et paroisse. La chronique (Perrig) en rattache le nom à celui d'une certaine comtesse Graniola, qui aurait aussi possédé en alleu le comté de Conches. Anciennes formes : en 1297, *Graniols* ; 1325, *Greniols*. *Armoiries* : d'argent à deux clefs d'or posées en sautoir et surmontées d'une mitre. Les seigneurs de Graniola doivent avoir possédé un château à Grengiols au XII^e s. ; ils furent chassés en 1260, d'après la tradition, en même temps que ceux de Mörel. Avec Mörel, Grengiols forme, dès l'épiscopat d'Antoine de Gualdo (1418-1437), le tiers supérieur du dizain de Rarogne. Dans la majorie de Mörel, Grengiols comptait pour un tiers dans les droits et obligations. Johann, fils du major Johann in den Bächen, de Greniols, vendit en 1325 à l'évêque de Sion Aymon de la Tour la moitié de la majorie de Grengiols. Le village fut complètement incendié en 1799 par les troupes autrichiennes. L'église est mentionnée dès le XIII^e s. ; le doyen du chapitre cathédral, Seguin von Gradetsch (1189-1203), l'avait remise au chapelain de Mörel, un certain Wilhelm. L'évêque Hiltebrand Jost en fit en 1634 une paroisse autonome. L'église actuelle est de 1913. *Population* : 1798, 313 hab. ; 1920, 549. — Voir Gremaud II, III. — *BWG* III. [L. Mr.]

Sceau de Grengiols de 1615.

GRENIER. Nom de diverses familles vaudoises, les unes autochtones comme les GRENAY à Chavornay et Orbe ; les autres venues de France. La principale venait de Pregny au pays de Gex et était établie à Vevey en 1672. Elle a donné : — 1. JEAN, géomètre à Vevey et commissaire rénovateur à Moudon et à Vevey dès 1675 ; son travail fut continué par ses fils JEAN-ABRAM et JEAN-FRÉDÉRIC. — 2. NICOLAS, géomètre, auteur d'une carte de Genève, publiée à Londres en 1760. — 3. DAVID, 1721-1790, général-major au service de Hollande. — 4. MARC-LOUIS-FRANÇOIS, député au Grand Conseil dès 1816, commandant d'arrondissement à Vevey, conseiller d'État en 1830-1831, puis préfet de Vevey 1831-1840. — 5. LOUIS, 1846-1919, avocat, député au Grand Conseil 1874, professeur de droit civil à l'académie, puis à l'université de Lausanne 1878-1905, recteur 1902-1904 ; directeur des finances de Lausanne 1881-1893, juge cantonal de 1905 à 1919, colonel en 1909. — Voir *Livre d'Or.* [M. R.]

GRENILLES (C. Fribourg, D. Sarine. V. *DGS*). Com. et Vge. Anciennes formes : *Grenigles, Grenelez, Grinilles*. Ancienne seigneurie qui appartint à la famille du même nom aux XII^e-XIII^e s., aux seigneurs de Pont, fin du XIII^e s. En 1304, Conrad de Pont la vendit à Pierre Divitis ou Rich, bourgeois de Fribourg, qui la céda en 1360 à Jacques Divitis pour 166 livres lausannoises. En 1421, les Divitis avaient encore des droits sur Grenilles, qui appartenaient en 1441 à Fribourg. Grenilles fit partie des anciennes terres de Fribourg jusqu'en 1798, puis fut rattaché au district de Farvagny jusqu'en 1848, et dès lors à celui de la Sarine. La famille de Grenilles est citée du milieu du XII^e s. à la fin du XIII^e. — GUILLAUME, mentionné de 1163

à 1180, fut un bienfaiteur d'Hauterive où il entra comme moine vers 1180. — Kuenlin : *Dict.* — Dellion : *Dict.* V. — Gumy : *Regeste d'Hauterive.* [J. JORDAN.]

GRENOT. Vieille famille bourgeoise de Neuchâtel, éteinte. — 1. JEAN, † 1592, châtelain de Boudry 1561, maître bourgeois de Neuchâtel 1580, 1583, 1588, lieutenant de Neuchâtel 1587, maître de la monnaie 1589. — 2. DAVID, fils du n° 1, maître bourgeois à plusieurs reprises et lieutenant de Neuchâtel 1615. — 3. JEAN, peintre dans la première moitié du XVII^e s., cité dans *SKL.* — Voir Wavre et Demole : *La restauration de l'atelier monétaire de Neuch.*, dans *RSN* XVIII. [L. M.]

GRENS (C. Vaud, D. Nyon. V. *DGS*). Com. et Vge dépendant au moyen âge de la seigneurie de Gingins, démembrée au XVII^e s. au profit des Quisard de Crans. Les La Fléchère le possédaient à la Révolution. L'église de Saint-Pierre de Grens dépendit dès le début de l'abbaye de Bonmont. — *DHV.* [M. R.]

GRENUS et **de GRENUS.** Famille originaire d'Armentières, reçue à la bourgeoisie de Morges à la fin du XVI^e s. et à celle de Genève en 1620 ; bourgeoise de Berne en 1864. Anoblie par Charles-Quint le 4 nov. 1553. Titre de baron de l'empire d'Allemagne octroyé le 23 juillet 1806 ; transféré le 23 mai 1857 par le roi de Belgique à la ligne collatérale, seule existante aujourd'hui. *Armoiries* : d'argent au serpent tortillé de gueules à la langue dardante et bifurquée d'or, au chef d'azur, chargé de 3 molettes d'éperon d'or. Ces armes ont été combinées avec celles d'une branche éteinte dans la principale : d'azur à l'épi d'or sortant d'un mont et accompagné d'un croissant renversé entre deux étoiles, le tout du même.

— 1. JAQUES, 1620-1697, premier syndic de Genève, chargé de plusieurs députations en Suisse, auprès du duc de Savoie et du duc d'Enghien, distingué par sa bienfaisance et ses contributions patriotiques. — 2. THÉODORE, 1637-1709, frère du n° 1, procureur général et syndic, initiateur de la Chambre des Tutelles. — 3. PIERRE, 1658-1749, fils du n° 1, lieutenant-colonel du régiment de Surbeck, brigadier des armées du roi de France ; il se distingua à la bataille de Spire (1703) et au siège de Landau. — 4. GABRIEL, 1672-1738, fils du n° 2, premier syndic, magistrat qui s'opposa aux prétentions de la bourgeoisie. — 5. JEAN-LOUIS, 1711-1782, capitaine au service de France, syndic, premier président de la Société des Arts. — 6. JEAN-FERDINAND, fils du n° 5, baron héréditaire du Saint-Empire 1806, † 1831. — 7. JEAN-LOUIS, * 1750, petit-fils du n° 4, négociant à Lyon et Paris, auteur d'un volume de fables. — 8. ***Jacques,*** 1751-1817, petit-fils du n° 4, avocat, se lança dès 1780 avec passion dans les luttes politiques, attaquant le gouvernement et la classe patricienne par la parole et par la plume, avec violence et méchanceté, souvent avec esprit ; il fut porté au Conseil d'État par les révolutionnaires en 1782 et exilé lors du rétablissement de l'ancien gouvernement. Il se retira à Paris, rentra à Genève après l'édit de 1789 et souleva les paysans du Mandement de Peney, qui étaient sujets de la République, ce qui le fit de nouveau exiler en 1791. Député suppléant à l'Assemblée Nationale de France, commissaire des guerres de l'armée des Alpes et maire du Grand-Saconnex. Il travailla, notamment auprès de Clavière, pour amener l'annexion de Genève à la France, ce qui lui attira une condamnation à mort par contumace par le second Tribunal révolutionnaire. Pendant la réunion de Genève à la France, il reprit sa profession d'avocat et fut même bâtonnier. En 1817, il entama une violente polémique contre la Compagnie des Pasteurs, qu'il accusait d'arianisme et de socinianisme. — 9. FRANÇOIS-THÉODORE-LOUIS, 1785-1851, petit-fils du n° 5, historien. Il a surtout publié des extraits des registres du Conseil de Genève et un important volume de documents relatifs à l'histoire du pays de Vaud. Il fit don de son vivant à la ville de Genève de plusieurs maisons et par testament à la Confédération d'un million pour une Caisse des Invalides. — 10. ALBERT-MAURICE-EDMOND, 1839-1909, arrière-petit-fils du n° 8, officier au service de Naples, colonel fédéral, commissaire des guerres en chef. Bourgeois de Berne 1864. — *LL.* — *AGS* III. — De Montet : *Dict* — Galiffe : *Not. gén.* II. — Gaullieur : *Étrennes nat.* 1854. — [Grenus] : *Notices biogr.* 1849. — *AHS* 1917, p. 58. [A. Ch.]

Jacques Grenus (n° 1). D'après un portrait de la collection Maillart.

GREPLANG (C. Saint-Gall). Voir GRÆPPLANG.

GREPPEN (C. et D. Lucerne. V. *DGS*). Com. et Vge paroissial. En 1259 *Crepon.* Greppen appartenait à l'origine au *Kellerhof* du couvent de Pfäfers à Weggis et à la paroisse de Weggis ; chapellenie depuis le 18 février 1634, paroisse le 14 janvier 1799. Construction de la chapelle 1485, reconstruction de l'église 1646-1647. Les droits de juridiction relevaient de l'Autriche et passèrent par hypothèque à Ruotschmann von Hallwil, en 1365 à Walter von Langnau, en 1370 à Walter von Tottikon, puis à Johanna von Hundwil et en 1406 par vente à Lucerne. L'ancien droit colonger fut rédigé à la fin du XIV^e s. et demeura en vigueur jusqu'en 1544. Le village fut rattaché au bailliage de Habsbourg de 1406 à 1798, depuis 1803 au district de Lucerne. Cette ville tirait anciennement le tuf des environs de Greppen pour ses bâtiments publics, ainsi en 1573 pour élever le palais *zum Affenwagen.* Le pèlerinage de Saint-Wendelin remonte au moins à 1659. Registres de paroisse dès 1799. — Voir Arch. d'État Lucerne. — Segesser : *Rechtsgesch.* — *ASA* 1885. — Zemp : *Wallfahrtskirchen.* — *Gfr.* Reg. [P.-X. W.]

GREPPEN, von (GREPPON). Famille lucernoise éteinte. *Armoiries* : une croix de Saint-André avec ou sans chef. — 1. HEINRICH, cité en 1259. — 2. WERNER, cité de 1307 à 1329, du Conseil. — 3. HEINRICH, *dominus* et magister du couvent de bénédictins en 1319. — 4. WALTER, cité de 1325 à 1341, du Conseil 1330. — 5. JOHANN l'aîné, fils du n° 2, *amtmann* du couvent d'Engelberg en 1330. — Voir Archives d'État. — *Gfr.* Reg. — Kopp : *Gesch. der eidg. Bünde.* — *ASG* 1918. [P.-X. W.]

GREPPER. Familles lucernoises qui vinrent de la campagne à diverses époques se faire recevoir à la bourgeoisie de Lucerne. — 1. ULRICH, du Petit Conseil 1423. — 2. ULRICH, du Grand Conseil 1440, du Petit Conseil 1441, † 1450. — 3. HANS, du Grand Conseil 1464, bailli de Weggis 1471, du Petit Conseil 1480-1505, bailli de l'Entlebuch 1487, de Werdenberg 1489-1491, de Habsbourg 1497. — 4. HANS, du Conseil 1544, bailli du couvent de femmes d'Engelberg. — Archives d'État. — *Gfr.* Reg. [P.-X. W.]

Dans le canton d'Uri, un certain nombre de Greppner, heimatloses, ont reçu la bourgeoisie en 1856 ; quelques-uns d'entre eux ont été rattachés à la commune de Gurtnellen. [E. W.]

Jean-Baptiste Greppin. D'après une photographie.

GREPPIN. Famille originaire de Courfaivre, Alle, etc., dans le Jura bernois. — ***Jean-Baptiste,*** * à Courfaivre 1819, † à Bâle 1881, médecin à Delémont. A côté de ses occupations professionnelles, il s'occupa activement de la géologie du Jura bernois et continua l'œuvre

de Thurmann, Gressly, etc. Son travail le plus important est la *Description géologique du Jura bernois et de quelques districts adjacents* (8e livr. des *Matériaux pour la carte géologique de la Suisse*) 1870. Il étudia aussi les Vosges et les Alpes (Val Ferret). Il se fixa à Bâle vers 1867, où il siégea à deux reprises au Grand Conseil, après avoir rempli les mêmes fonctions dans le Jura bernois. — Voir *ASN* 1882. — ÉDOUARD, fils du précédent, * 1859, chimiste et géologue, auteur de plusieurs travaux de géologie sur les terrains des environs de Bâle. — LÉOPOLD, * 1854, † 19 janv. 1925, médecin-aliéniste, directeur de l'asile de Rosegg, près de Soleure ; s'occupait de zoologie. [G. A.]

GRESSER. Familles de Wil (Saint-Gall). *Armoiries* (du n° 1) : tranché d'azur à une fleur de lys d'or, et de gueules à une fleur de lys d'argent. — 1. 1. GEORG (Grösser), bourgeois de Radolfzell, amtmann du couvent de Saint-Gall à Homburg et Staringen (Bade), cité de 1648 à 1658 ; administrateur du couvent de St. Katharina à Wil et conseiller palatin. — 2. JOSEPH, Dr med., amtmann de St. Katharina à Wil 1719. — II. 3. GEORG, administrateur des fiefs à Wil 1668-1686. — 4. HANS-JAKOB, fils du n° 3, bailli impérial à Wil 1686. — 5. JOHANN-JAKOB, greffier du Conseil et conseiller palatin à Wil 1734, capitaine et instructeur de la milice 1738, capitaine du contingent du couvent de Saint-Gall lors de l'occupation de la frontière bâloise pendant la guerre de la succession d'Autriche 1743 ; ammann du couvent à Wil 1747-1765. — 6. FRANZ-ANTON-FELIX, Dr med., avoyer de Wil 1768. — 7. OTMAR-PANKRAZ, fils du n° 5, chambellan du prince-abbé de Saint-Gall 1763, greffier du Conseil et conseiller palatin à Wil 1765, commissaire des fiefs 1785. — 8. P. MARTIN (Franz-Leontius), 1757-1834, prêtre 1783, curé de Stein 1791, d'Alt St. Johann 1796 ; nommé curé à Saint-Gall par les autorités helvétiques en 1799. Vice-président du Conseil scolaire cantonal 1803, représentant du couvent lors de l'élaboration des *Statuta conventa* en décembre 1803, pour la transformation de l'abbaye en évêché avec chapitre régulier et député auprès de l'abbé Pankraz Vorster à Ebringen, se retira en 1812 de sa paroisse de Saint-Gall. — Voir *LLH.* — *AS* I, VI, 1, p. 443. — Rothenflue : *Toggenburger Chronik*, p. 70, 78. — Baumgartner : *Gesch. des Kts. St. Gallen* I, p. 393 ; II, p. 31, 106, 280. — Barth. — Arch. du couvent. [J. M.]

Amanz Gressly.
D'après une lithographie de Hasler (Bibl. Nat., Berne).

GRESSLY. Famille du Schwarzbubenland (Soleure). — ***Amanz***, petit-fils de Stephan (qui introduisit sous la Révolution française l'industrie de la verrerie dans le canton de Soleure), * 17 juillet 1814 à Bärschwil, étudia à Strasbourg la médecine, puis la géologie, s'établit à Neuchâtel en 1839 où il se lia avec Carl Vogt et E. Desor et publia ses *Observations géologiques sur le Jura soleurois* ; il habita ensuite Soleure, Porrentruy, Laufon et Rheinfelden, découvrit près de Schöntal des ossements d'un gigantesque saurien nommé par Rütimeyer *Gresslyosaurus ingens*. Gressly a surtout étudié la géologie du Jura, domaine dans lequel il avait acquis une grande autorité, † 13 avril 1865. — Voir *VSNH*, vol. 49. — *MN* 3. — *AJS* 17, 1909-1912. — Barth. — *Lettres d'Amanz Gressly*, publiées par Louis Rollier. [H. Tr.]

GRESSO (C. Tessin, D. Locarno V. *DGS*). Com. et Vge de la paroisse de Vergeletto. En 1266, *Agressio*. En 1898 on y découvrit des tombes et des monnaies romaines. Gresso fait partie de la *vicinanza* d'Onsernone, anciennement de la paroisse de Russo et de la commune de Vergeletto. *LL* affirme que de son temps Gresso formait une commune avec Vocaglia. Il a dû confondre Vocaglia avec Vergeletto. Depuis 1757 Gresso constitue une paroisse avec Vergeletto, dont il s'est séparé, au point de vue communal, le 24 janvier 1882. La chapelle de Sant'Orsola a été édifiée en 1703 par la famille Garbani. *Population* : 1900, 278 hab. ; 1920, 225. — *BStor.* 1888 et 1898. — Buetti : *Note storiche religiose*. — *Raccolta delle leggi del C. Ticino*. — *LL.* [C. TREZZINI.]

GRESSY (C. Vaud, D. Yverdon. V. *DGS*). En 1214, *Grizie* ; 1228, *Grissie*. Com. et Vge faisant partie de la seigneurie de Belmont, dont il suivit les destinées. L'église, dédiée à saint Martin, fut donnée avant 1159 par l'évêque saint Amédée au chapitre de Lausanne. L'édifice actuel est de bases romanes, avec remaniements du XVe s. Le maître-autel sert de table de communion. On utilise encore un calice du XVe s. Registres de baptêmes dès 1638, de mar. dès 1699, de décès dès 1728. — Henrioud : *L'Église et le Vge de Gressy*. [M. R.]

GREST, GRESTA. Famille du canton des Grisons. Joos fut au XVIe s. landammann de Castels ; un Grest fut en 1639 podestat de Bormio. — CHRISTIAN, de Zizers, * 1699, pasteur à Igis en 1721, à Zizers en 1732, à Coire en 1753, où il fut antistès de l'église de Saint-Martin dès 1755, doyen de la ligue de la Maison-Dieu 1765, donna sa démission en 1781, † 1788. — Voir *LL.* — Valèr : *Die evang. Geistlichen an der St. Martinskirche zu Chur*. [J.-R. TRUOG.]

GRÉSY, *Benoît Cize,* baron et marquis de Grésy, diplomate savoyard et conseiller d'État, * vers 1606, envoyé en Suisse la première fois par le duc Charles-Emmanuel II en septembre 1649 surtout en vue du renouvellement de l'alliance avec les VI cantons catholiques. Après dix-huit mois d'efforts, il parvint à faire jurer à nouveau l'alliance à Lucerne le 14 mai 1651. La seconde mission de Grésy en Suisse, de janvier à juin 1656, répondit au désir du duc d'intervenir dans le démêlé entre Schwyz et Zurich au sujet des réfugiés réformés d'Arth. Grésy vint d'abord à Berne le 31 janvier 1656 ; la guerre avait déjà éclaté et les Bernois avaient éprouvé la défaite décisive de Villmergen. Il travailla activement à obtenir un armistice, ce qui lui réussit ; durant les négociations de paix et les longs pourparlers pour l'exécution de cette paix, il agit en modérateur sur les vainqueurs de sorte qu'il s'acquit la reconnaissance des deux parties. De septembre 1666 à février 1672, il résida à Lucerne comme ambassadeur ordinaire auprès des VI cantons alliés à la Savoie. Son premier objectif fut de mettre fin au conflit entre Genève et le duc au sujet de l'affaire de Corsinge. Il chercha par tous les moyens et réussit à empêcher les cantons catholiques de garantir la protection du Pays de Vaud et de Genève. Grésy atteignit à la conférence de Lucerne, d'octobre 1671, le second but de sa mission : l'admission du prince héritier de Savoie, Victor-Amédée, dans l'alliance avec les VI cantons. Le quatrième séjour de Grésy dans la Confédération, de juillet 1668 à juin 1681, concernait en première ligne les relations, qui s'étaient envenimées, de Genève avec la Savoie, qui, depuis la déclaration ducale de mai 1669, ne voulait plus reconnaître le traité de Saint-Julien. Grésy travailla comme précédemment à détourner les cantons catholiques de toute tentative en faveur de Genève et à faire reconnaître les prétentions ducales à l'annulation du traité de Saint-Julien. Par contre, il ne put accomplir le reste de sa tâche qui était de gagner encore d'autres cantons catholiques à l'alliance avec la Savoie. Grésy séjourna la dernière fois en Suisse, en mission extraordinaire, d'octobre 1683 à août 1684, pour renforcer l'alliance entre le nouveau duc, Victor-Amédée II et les VI cantons. L'entrée dans cette alliance de Soleure, Appenzell Rh.-I., Glaris catholique et de l'abbé de Saint-Gall, qui eut lieu en 1685 après de longs efforts, fut encore préparée par Grésy avant son départ. — Voir *AS* I. — Rott : *Repr. dipl.* VI-VIII. [Frieda GALLATI.]

GRETE, AUGUST, * 29 septembre 1848 à Celle (Prusse), Dr phil., chimiste, directeur de l'institut de

chimie agricole suisse à Œrlikon de 1878 à sa mort, 26 mars 1919, privat-docent à l'École polytechnique fédérale. Autorité en matière d'engrais chimiques, il a laissé de nombreuses études spéciales. — Voir *NZZ* 1919, n° 560. — *Vierteljahrsschrift d. naturf. Ges. Zürich* 1919, p. 845-848. [H. Br.]

GRETENER. Famille de la commune de Cham (Zoug). On ne sait depuis quand elle est établie dans la localité ni d'où elle venait. — 1. Matthias, 1818-1898, instituteur, juge de paix, membre du *Landrat*, fils d'Aloïs qui fut conseiller. — 2. Aloïs, frère du n° 1, membre du Landrat et juge cantonal. — 3. Johanna, nièce du n° 1, 1837-1909, prieure du couvent de femmes de Rickenbach (Unterwald). — 4. Xaver, * 1852, privat-docent à l'université de Berne 1883, professeur extraordinaire 1886; professeur de droit pénal à l'université de Breslau. Liste de ses œuvres dans Kürschner: *Deutscher Gelehrten-Kalender* 1925, p. 307. — Voir W.-J. Meyer: *Zuger Biographien*, n° 212-213. [W.-J. Meyer.]

Un rameau d'une famille originaire de Cham a été naturalisé fribourgeois en 1918 et reçu à la bourgeoisie de Broc. *Armoiries:* d'azur à un poisson d'argent, posé en barre, accompagné en chef et en pointe d'une étoile d'or, trois coupeaux de sinople en pointe. — 1. Jean-Michel, * 1848, † à Bulle 10 octobre 1917, directeur du commerce des pailles tressées à Bulle 1880; prit une part active à la fondation de la fabrique de chocolat Cailler à Broc, vice-président du Conseil d'administration de la Société des chocolats Peter-Cailler-Kohler; administrateur-délégué de la compagnie du chemin de fer Bulle-Romont. — Renseignements de la famille. [Ræmy.]

GRETER. Famille lucernoise des environs de Lucerne dès le XIV^e^ s. — Christof acheva en 1658 la grille de fer de la chapelle de Saint-Antoine dans l'église des franciscains. — Voir Archives d'État. — *Gfr.* Reg. — *SKL.* [P.-X. W.]

GRETHER. Famille de Schopfheim (Bade) fixée à La Brévine vers le milieu du XVIII^e^ s. et naturalisée neuchâteloise en 1805, avec Charles-Frédéric. Établie aussi à La Chaux-du-Milieu et à Combes. — Numa-Célestin, * 12 mai 1839 aux Ponts-de-Martel où il fut notaire, puis juge de paix 1868-1874, et juge à la cour d'appel. Conseiller d'État de 1886 à sa mort, survenue le 1^er^ avril 1891 à Lugano. — Archives d'État Neuchâtel. — *Messager boiteux de Neuchâtel* 1892. [L. M.]

GRETH SCHELL. Nom donné à Zoug, dès 1722, à un mannequin du Carnaval, affublé d'un bonnet de nuit et muni d'un fouet. Jadis vécut à Zoug une certaine Greth (Margaritha) Schell, issue d'une famille connue à Zoug dès 1416, qui dirigeait une école où des désordres éclatèrent souvent. Le Conseil intervint à plusieurs reprises et ordonna la fermeture de l'école. On suppose que le public comparait le tohu-bohu du carnaval à l'école de Greth Schell et que finalement les mannequins de cette fête en gardèrent le nom. — *Zuger Kalender* 1875. [W.-J. Meyer.]

GRETILLAT. Famille neuchâteloise de Coffrane et, par des rameaux, de Colombier, de Montmollin ou Neuchâtel. Elle est signalée vers le milieu du XIV^e^ s. aux Geneveys-sur-Coffrane sous la forme *Crutillat* et ne s'est fixée à Coffrane qu'à la fin du XVI^e^ s. *Armoiries* : d'azur au chevron accompagné de trois étoiles et en pointe de trois coupeaux, le tout d'argent. — 1. Jean-Henri, lieutenant de Colombier de 1774 à sa mort, 13 décembre 1801. — 2. Justin, 1803-1882, instituteur à Saint-Aubin, puis à La Chaux-de-Fonds, où il fut notaire. Député à la Constituante 1848, président du tribunal de La Chaux-de-Fonds 1850-1877, juge à la cour d'appel dès 1877. — 3. Augustin, * 16 mars 1837 à Fontainemelon, pasteur à Couvet 1862-1870, à Lignières 1870-1873, professeur à la faculté de théologie 1870. Il se rattacha en 1873 à l'Église indépendante et continua son enseignement à la faculté indépendante jusqu'à sa mort, le 14 janvier 1894. Collaborateur à de nombreuses revues de théologie, auteur d'un *Exposé de théologie systématique*, 6 vol., 1885-1899 et d'un volume d'*Études et Mélanges* publié par Ph. Godet avec une notice biographique. — 4. Robert, fils du n° 3, * 4 juin 1873, pasteur en France 1900-1901, aux Bayards 1902-1908, puis de nouveau en France. A publié : *Jean-Frédéric Ostervald*, 1904. — Voir *Messager boiteux de Neuchâtel* 1883, 1895. — *Livre d'or de Belles-Lettres de Neuchâtel.* [L. M.]

Augustin Gretillat.
D'après une photographie.

GRETLER. Famille de diverses communes de l'Oberland zuricois. Elle est citée pour la première fois à Bäretswil en 1430. [J. Frick.]

GRETSCHINS (C. Saint-Gall). Voir Wartau.

GRETZENBACH (C. Soleure, D. Olten. V. *DGS*). Com. et paroisse, où furent trouvés des monnaies, débris et tuiles romaines, et en 1912 toute une villa. Le domaine de Gretzenbach eut au moyen âge le sort des biens du couvent de Werd placés sous l'avouerie des seigneurs de Gösgen et passa à Soleure en 1458. La paroisse, à laquelle se rattachait le village de Schönenwerd, fut incorporée en 1358 au couvent de Werd. Schönenwerd en fut détaché en 1859. Au sujet du refuge celtique de l'Eppenberg, voir l'art. Eppenberg et Amiet : *Der Erdwall auf dem Eppenberg* dans *Soloth. Landbote* 1871. — Voir F. Eggenschwiler : *Territoriale Entwicklung.* — P. Alex. Schmid : *Kirchensätze.* — *ASA* 1914, p. 187. [H. Tr.]

GRETZENBACH. Vieille famille bourgeoise de Weggis (Schwyz) où elle apparaît avant 1400. — Voir A. Bucher : *Die Bürgergeschlechter von Weggis.* [L. S.]

GREULICH, *Hermann,* * 9 avril 1842 à Breslau sa ville paternelle, relieur, à Zurich 1865, naturalisé suisse et bourgeois de Hirslanden 1877. Fondateur et rédacteur de la *Tagwacht*, organe social-démocrate à Zurich 1869-1880, employé de la société de consommation de Zurich 1880-1884, fonctionnaire, puis chef du bureau de statistique du canton de Zurich jusqu'en 1887 ; secrétaire du parti ouvrier suisse jusqu'en 1925. Un des chefs du mouvement ouvrier en Suisse, cofondateur du *Volksrecht*, organe social-démocrate à Zurich, auteur de nombreux écrits sur les mouvements de salaires et les grèves, l'assurance contre le chômage et les accidents. Membre du Conseil général de la ville de Zurich dès 1892, président 1904-1905, député au Grand Conseil 1890-1893, 1896-1899, puis dès 1901, doyen d'âge 1923, conseiller national 1902-1905, puis dès 1908, doyen d'âge 1919 et 1922. Écrivit en 1918 contre le bolchévisme : *Das bolschewistische Regime.* † 8 nov. 1925. — Nobs : *25 Jahre Volksrecht.* — *Porträtbilder zürch. Parlamentarier.* — Zurlinden : *Zürich 1814-1914.* — *ZWChr.* 1912. — *Gedenkblatt*, éd. par le *Grütlianer* 1912. — *NZZ* n° 502. — Margaretha, fille du précédent, 1867-1917, artiste-peintre. — *SKL.* [E. H.]

Hermann Greulich.
D'après une photographie.
(Bibl. Nat., Berne).

GREUT, von. Voir Grüt, vom.

GREUTER. Familles des cantons de Thurgovie et de Zurich.

A. **Canton de Thurgovie.** BERNHARD, d'Islikon, industriel, 1745-1822, fondateur de l'industrie des toiles peintes dans son village et à Frauenfeld, dont il devint bourgeois d'honneur. — Voir *Thurg. Nbl.* 1833. — FRIEDRICH Greuter-Engel, d'Oberhofen, 1826-1910 à Bâle, du Conseil de bourgeoisie, du Grand Conseil, membre de la commission de l'hôpital, fit de grands dons à des œuvres d'utilité publique de Bâle et de sa commune d'origine. [Th. G.]

B. **Canton de Zurich.** GREUTER, GREUTERT. Famille éteinte de la ville de Zurich, venue du district de Grüningen 1523, de Hegnau 1533, d'Altorff 1565, de Herrliberg 1600 et de Dürnten 1618. *Armoiries* : d'argent à trois feuilles de sinople issant de trois coupeaux du même accompagnées de deux étoiles d'or. — 1. HANS, 1618-1681, sellier, aubergiste à la Cigogne, prévôt *zur Meisen* 1665, *Reformationsherr* 1666, amtmann à Cappel 1668, eut 22 enfants. — 2. LEONHARD, fils du n° 1, 1643-1733, aubergiste à la Cigogne, douzenier *zur Meisen* 1675, bailli de Mendrisio 1683, prévôt et bailli des *IV Wachten* 1693, bailli de Weinfelden 1695, de nouveau prévôt de corporation et bailli de Horgen 1704. — 3. HEINRICH, fils du n° 2, 1671-1746, passementier, douzenier *zur Meisen* 1704, bailli d'Andelfingen 1711, auditeur des comptes 1727, dernier de la famille. — Keller-Escher : *Promptuarium.* — *LL.* — HANS HEINRICH, de Wiedikon, lieutenant et juré au tribunal, † 1789 le dernier de sa famille. [H. Br.]

GRÈVE GÉNÉRALE. La première grève générale en Suisse s'est déroulée le 12 juillet 1912 dans la ville de Zurich. Elle avait débuté au commencement de l'année par une grève des peintres et serruriers qui réclamaient la journée de neuf heures. Le mouvement dépassa bientôt les cercles intéressés et une proposition d'organiser une grève générale de 24 h. fut acceptée dans une votation générale de l'union ouvrière de Zurich, par 6200 oui contre 800 non, et par l'assemblée des délégués, le 11 juillet. Les ouvriers et employés communaux se joignirent au mouvement, sauf ceux du service des eaux. Avec beaucoup de peine, les services du gaz et de l'électricité purent fonctionner. Au matin du 12 juillet le travail fut suspendu ; l'exploitation des tramways fut impossible. Il ne se produisit pas d'incidents notables. Un grand cortège fut décidé pour l'après-midi, avant le passage duquel quelques magasins durent être fermés. Le service d'ordre fut confié à la compagnie II d'artillerie de forteresse, qui allait être licenciée. Le 13 juillet, les bataillons 62 (Andelfingen), 64 (Glattal) et 67 (Affoltern) furent levés, ainsi que l'escadron de cavalerie 24. Le 12 juillet, l'association des industriels décida de ne pas reprendre les ouvriers grévistes avant le délai de deux jours. La reprise générale du travail n'eut lieu que le 16 juillet, et le lendemain commença le licenciement des troupes. Le Conseil d'État porta plainte contre 25 des chefs du mouvement gréviste, qui comparurent en août 1913 devant le tribunal. Treize étrangers furent expulsés. Le Conseil communal punit disciplinairement les employés grévistes. — Voir les rapports du Conseil d'État et de l'Union ouvrière de Zurich. — *Neue Wege* 1912.

Une deuxième grève générale, plus grave et qui s'étendit au pays entier, éclata en novembre 1918. La répercussion de la guerre mondiale sur la vie économique, politique et intellectuelle de la Suisse souleva entre les diverses classes de la population des antagonismes très sensibles. Une course sans exemple à la fortune, l'influence de la politique mondiale sur la politique suisse, la difficulté toujours plus grande de se ravitailler, le renchérissement de la vie, etc., provoquèrent le mécontentement des couches sociales les plus atteintes. Les luttes entreprises par les organisations ouvrières pour l'élévation des salaires et la diminution des heures de travail, n'eurent pas de succès appréciables. La défense de s'expatrier pour les hommes astreints au service militaire, la propagande pour l'introduction du service civil, augmentèrent le mécontentement. De graves conflits entre employeurs et employés paraissaient inévitables. Dans une séance commune de l'Union des fédérations syndicales de Suisse avec les dirigeants du parti socialiste suisse au début de 1918, convoquée pour discuter de mesures défensives, fut constitué un *Comité d'action* dit *Comité d'Olten*. Ce dernier eut pour mission de soulever aux Chambres la question du service civil, de faire aboutir les revendications économiques et d'étudier les moyens de combat propres à y parvenir. Le programme et la tactique du Comité d'Olten trouvèrent leur formule dans une conférence qui eut lieu les 1-3 mars 1918 : « La lutte contre la misère fait partie de celle qui est engagée pour l'affranchissement des classes ouvrières ; la suppression du régime capitaliste doit être le dernier but à atteindre ». Comme moyens extra-parlementaires, on recommandait les démonstrations populaires et la grève générale illimitée.

L'augmentation du prix du lait à 40 centimes fut suivie d'un ultimatum au Conseil fédéral, lui enjoignant de faire supporter cette augmentation par la Confédération, un refus aurait pour conséquence de déclencher une grève générale. Une proclamation du Comité d'Olten, du 17 juin, ordonna l'organisation d'assemblées démonstratives. Des troubles éclatèrent à Bâle, ce qui engagea le Conseil fédéral, les 12 juillet et 16 août, à permettre aux cantons d'exiger que toutes les réunions publiques ou les cortèges fussent soumis à leur approbation préalable. A la fin de juillet, un congrès ouvrier réuni à Bâle soumit à la décision immédiate du Conseil fédéral onze points concernant le droit de réunion, la question des déserteurs, le règlement du ravitaillement, le contrôle des marchandises et des prix, les concessions faites au commerce de gros, le ravitaillement en combustible, l'office des salaires, la réduction de la journée de travail, l'encouragement à la construction de maisons locatives, des allocations de renchérissement et la journée de huit heures à accorder au personnel fédéral. Les revirements politiques qui se dessinaient en Allemagne et en Autriche, l'existence de la révolution en Russie, les troubles qui avaient éclaté à Zurich, toutes ces circonstances réunies engagèrent le Conseil fédéral, à la demande du gouvernement zuricois, à lever 4 régiments d'infanterie et 4 régiments de cavalerie, et à faire occuper Zurich. Le Comité d'Olten, muni de pleins pouvoirs, décida le 7 novembre une grève générale de 24 h. pour le samedi 9. De nouvelles levées de troupes eurent encore lieu. De la part des grévistes, les soldats furent invités par des feuilles volantes et par la presse à ne pas lever leurs armes contre le peuple. Des collisions eurent lieu à Zurich et à Berne. Dans la première de ces villes, le 10 novembre, la troupe dut faire usage de ses armes et tirer. Le même jour, le Comité d'Olten prenait la décision d'exiger du Conseil fédéral le retrait des troupes, sous menaces de continuer la grève. Le Conseil fédéral refusa d'acquiescer à cette injonction. La grève générale, à laquelle prenait part, cette fois-ci, le personnel des services publics, commença le lundi 11 novembre à minuit et prit fin le mercredi 14 à minuit, sur un ultimatum du gouvernement fédéral. Ce dernier avait lancé le 7 novembre un appel au peuple suisse ; le 11 novembre, il prit les mesures nécessaires pour la conservation et le maintien de la sécurité intérieure. L'Assemblée fédérale se réunit en session extraordinaire du 12 au 14 novembre. Les socialistes y demandèrent le remaniement du Conseil fédéral et la nomination du Conseil national suivant le principe de la représentation proportionnelle. Pendant la grève générale, les journaux socialistes seuls parurent ; les autres organes durent se contenter de bulletins.

L'enquête faite par la justice militaire conclut à une plainte contre le Comité d'Olten. Du 12 mars au 10 avril 1919, eurent lieu les débats devant le tribunal militaire III à Berne. 17 des 21 accusés furent acquittés ; 4 furent condamnés à la détention et aux $^3/_8$ des frais pour avoir lancé ou répandu des appels aux travailleurs et aux cheminots, et pour contravention aux ordonnances du Conseil fédéral. Une série de jugements furent en outre prononcés dans d'autres cantons par des tribunaux militaires territoriaux.

La grève générale de 1918 n'est pas restée sans influence sur le pays. Elle a provoqué le renouvellement

anticipé du Conseil national en 1919, suivant le système de la représentation proportionnelle, la fixation légale de la semaine de 48 h., la mise à l'examen du problème de l'assurance-vieillesse et invalidité, la loi sur la durée du travail dans les entreprises de transport. — Voir *Bull. sténogr. de l'Assemblée fédérale* 1918. — *FF* 1918. — *Sitz.-Bericht des Oltener Aktionskomitee* 1918. — *Der Landesstreik vor Kriegsgericht*, Sténogramme 1919. — Lucifer : *Der Generalstreikprozess in Karikatur.* — Grimm : *Gesch. der Schweiz in ihren Klassenkämpfen.* [E. H.]

GREYERZ, von. Ancienne famille de la ville de Berne, où elle est citée dès 1323, originaire de la ville ou du pays fribourgeois de Gruyère, mais sans rapport connu avec les comtes de ce nom. Représentée du XIV^e^ au XVII^e^ siècle au Conseil et dans les fonctions publiques de la ville, ses membres exercèrent surtout des professions libérales du XVIII^e^ au XX^e^ siècle ; elle fut occasionnellement reconnue noble à l'étranger (1770, 1809). Elle est représentée actuellement à Berne, en Suède et en Amérique par des descendants de Gottlieb (n° 19, † 1855). *Armoiries* : de gueules à une grue d'argent, sur trois monts de sinople, et tenant parfois une pierre précieuse dans sa patte droite levée. Le sceau de Peter (n° 3) porte en 1385 un bélier dressé, ailleurs n'apparaît que la grue, armes parlantes de la ville et du comté de Gruyères. Anciennes formes du nom : *Gruyers*, *Gryers*, *Greyers*, plus rarement *Gruiiers*, *Gruierz*, *Grugirz*, *Grugiers*. Anciennement la famille portait encore le nom de *Wala* (welsch = Gallicus), preuve de son origine romande.

Selon la tradition, l'ancêtre serait WALO von Greyerz, cité par Justinger, qui sauva la bannière de la ville perdue à la bataille de la Schosshalde (1289). Mais aucun document ne le mentionne. — 1. NICOLAUS, cité de 1323 à 1336, du Conseil 1336, seigneur de Müllheim, tenancier de la maison des chevaliers de Saint-Jean. Comme ancêtre de la famille actuelle, il faut considérer — 2. JOHANN-WALA, neveu présumé du n° 1, cité de 1329 à 1344, tondeur de drap, neveu d'un JOHANN WALA du même métier, tous deux propriétaires au Belpberg, bienfaiteurs d'églises. — 3. PETER, fils du n° 2 (du neveu ou de l'oncle), des Deux-Cents 1383, du Petit Conseil 1385, châtelain de Zweisimmen. — 4. PETER, fils du n° 3, du Conseil 1433, probablement avoyer de Thoune 1436, cité en 1421 comme donzel *(domicellus)*. — 5. JOHANN, petit-fils du n° 4, capitaine à Morat (?), avoyer de Büren 1492, † 1501. — 6. NIKLAUS, arrière-petit-fils du n° 3 (?), du Conseil 1513, bailli de Landshut 1514. — 7. NIKLAUS, fils du n° 5, du Conseil 1514. — 8. JOHANN, fils du n° 7, directeur de l'hôpital 1539, du Conseil 1555, bailli de Fraubrunnen 1556, administrateur de Gottstatt 1557, † 1561. — 9. HANS, fils du n° 8, notaire, bailli de Laupen 1573, de Bonmont 1577, économe de Saint-Jean 1586, † 1588. — 10. HANS, fils du n° 9, marchand de fer, bailli de Laupen 1604, † 1617. — 11. JAKOB, frère du n° 10, marchand de fer, capitaine en Savoie 1617, bailli de Chillon 1620, d'Échallens 1630, † 1635 (tombeau à la cathédrale de Lausanne). — 12. HANS-JAKOB, petit-fils du n° 11, notaire, *Geleitsherr*, bailli de Moudon 1670, † 1688. — 13. NIKLAUS, chapelier, économe de Saint-Jean 1732. — 14. DAVID, économe dans la maison de Saint-Jean 1762, † 1776. — 15. DAVID-NIKLAUS, fils du n° 14, officier au service de France, appelé chevalier de Gruyères et de Saint-Louis. — 16. JOHANN-SAMUEL, fils du n° 14, D^r^ med., chirurgien 1797, publia une feuille hebdomadaire. — 17. ABRAHAM, fils du n° 13, pasteur de Nidau 1766, doyen de Berne, fut en relations avec les Moraves de Montmirail, † 1778. — 18. GOTTLIEB-EMANUEL, fils du n° 17, 1743-1818, pasteur de Steffisbourg 1774, de Kirchdorf 1791, de Bümpliz 1800, auteur d'une chronique bernoise manuscrite allant de 1763 à 1770 (Bibl. de la ville, Berne). — 19. GOTTLIEB, fils du n° 18, 1778-1855, émigra en Allemagne 1798 et devint forestier au service bavarois. Forestier en chef à Stoffenried 1804, à Günzburg, inspecteur forestier à Augsburg 1810, à Bayreuth 1829 ; en retraite à Berne depuis 1842 ; fondateur en 1843 avec Kasthofer de l'Union forestière suisse, s'occupa aussi en Suisse de sylviculture. Praticien éminent, il attira en Bavière de nombreux élèves, même de Suisse. — *ADB.* — *Schweiz. Forstjournal* 1855, n° 6. — 20. KLARA, 1790-1839, épouse du n° 19, fille du navigateur Georg Forster, silhouettiste appréciée. — 21. KARL-LUDWIG, frère du n° 19, * 1794, officier au régiment bernois Jenner en Hollande, plus tard notaire à Trachselwald et Interlaken. — 22. EMIL, fils du n° 19, 1811-1869, forestier en chef de la bourgeoisie de Berne, † d'une crise cardiaque au Dählhölzli. Auteur de *Kurze praktische Anleitungen zur Waldwirtschaft* ; *Gemeinde- und Privatwaldungen im Kt. Bern*, 1859. Président de la Société économique 1865. — *SBB* V. — *Schweiz. Zeitschrift für Forstwesen* 1869, n° 4. — 23. ALPHONS, frère du n° 22, 1813-1864, maître à l'orphelinat de Berne 1844, pasteur et maître à Berthoud, depuis 1856 à l'école cantonale de Berne ; un des premiers promoteurs de la gymnastique en Suisse. — *BT* I, 1866. — *SBB* V. — 24. ***Walo,*** frère du n° 22, 1815-1904, forestier à Lenzbourg, fondateur de l'école argovienne de sylviculture destinée à former le personnel forestier de l'État et des communes, auteur de *Leitfaden für Bannwarte*, *Gemeindevorgesetzte*, etc., 1849. Avec son père et ses deux frères (22 et 25), il prit une part active au premier développement de l'Union forestière suisse. Rédacteur du *Schweizerisches Forstjournal* 1851-1860, puis du *Prakt. Forstwirt* qu'il fonda en 1861 pour s'opposer à l'orientation scientifique de la première feuille et qu'il fit paraître à nouveau en 1875. Forestier à Büren sur l'Aar 1844, à Lenzbourg 1847-1897. Au militaire, d'abord au service de Bavière, en Suisse dès 1839, colonel d'artillerie, chef d'arme de l'artillerie argovienne. — *Prakt. Forstwirt*, octobre 1904. — *Schweiz. Zeitschrift für Art. und Genie* 1904, n° 4. — 25. ADOLF, frère du n° 22, 1818-1871, forestier à Bienne, dans le Seeland et dans le district de la Singine, forestier en chef à Interlaken où il rendit les forêts des environs accessibles aux promeneurs par la création de chemins (pierre commémorative à la Heimwehfluh), colonel-brigadier à l'occupation des frontières de 1870-1871, membre de l'état-major général. Auteur de *Eine Stimme aus dem Walde*, 1847. — *Schweiz. Zeitschrift für Forstwesen* 1871, n° 5. — 26. OTTO, frère du n° 22, 1829-1882, pasteur à l'église du Saint-Esprit à Berne depuis 1860, promoteur de la mission intérieure et des œuvres sociales de l'église bernoise, auteur de biographies concernant l'histoire littéraire bernoise (Haller, J.-R. Wyss le jeune, Manuel, Zündel), *Geschichte der bernischen Akademie*, parus pour la plupart dans *BT* I. — *Alpenrosen* 1882. — 27. ADELINE, sœur des n^os^ 22-26, 1832-1892, peintre de fleurs (amateur), institutrice privée à Berne. — *SKL.* — 28. LINA, fille du n° 22, 1840-1909, écrivain, publia des poésies dans *BT* I, des récits et nouvelles dans des périodiques suisses sous les pseudonymes de *Carla* et de *Herbins*. Nouvelles : *Auf den Höhen des Gurnigel* (traduit en français) ; *Aus dem Herbarium eines Gesellschaftsfräuleins* ; *Auf Seelisberg.* — Weber : *Poet. Nationalliteratur der Schweiz* IV, p. 641. — 29. ***Otto,*** fils du n° 26, * 1863, écrivain, linguiste et historien de la littérature, étudia à Berne, Göttingue, Berlin et Paris ; professeur au Robert College à Constantinople 1888-1891, au gymnase de Berne 1892-1907, à l'institut de Glarisegg 1907-1914, privat-docent 1891, 1914, prof. extraordinaire 1916,

Walo von Greyerz.
D'après une photographie.

prof. ordinaire 1921 à l'université de Berne, où il occupe la chaire de langue et littérature de la Suisse allemande. Auteur de nombreuses œuvres dramatiques en patois bernois, réunies dans *Bärnerlüt*, 1911, dont *Napolitaner*, *D'Revolution im Ryffligässli*, *Der Chlupf*, *Ds Schmockerlisi*, ainsi que de quelques pièces, nouvelles et satires en allemand littéraire. Fondateur et directeur du théâtre du *Heimatschutz* bernois, 1914, éditeur d'anciens textes suisses, ainsi de la collection de chants populaire *Im Röseligarte* (6 cahiers), de chants historiques et d'autobiographies (*Von unsern Vätern*, 2 vol.). Il introduisit une nouvelle méthode d'étude de la langue allemande en Suisse, partant des dialectes, fonds vivant de la langue, pour acquérir l'expression naturelle et vécue. Il a publié de nombreux écrits sur la méthode d'enseignement et des manuels qui trouvèrent accès dans les écoles populaires et secondaires, par exemple *Die Mundart als Grundlage des Deutschunterrichts*, 1900 ; *Deutsche Sprachschule für Berner*, 1900 ; *Deutsche Sprachlehre für schweiz. Mittelschulen*, 1922 ; *Der Deutschunterricht als Weg zur nationalen Erziehung*, 1914, puis des œuvres et introductions concernant la littérature suisse, sur B.-L. de Muralt, A. de Haller, Jer. Gotthelf, Meyer, etc. Bibliographie dans : *Unserem Otto von Greyerz zum 60. Geburtstag*, jusqu'en 1923. — *DSC.* — *Zentralblatt der Zofingia* 1923, n° 7 (avec bibliographie). — 30. PAUL, frère du n° 29, * 1867, notaire, promoteur du mouvement des éclaireurs et de nombreuses entreprises d'utilité publique. — 31. KARL, frère des deux précédents, * 1870, pasteur, l'un des chefs de l'orientation religieuse sociale dans le clergé suisse, pasteur à Bürglen près de Bienne 1894, de Winterthour 1902, de Kandergrund 1912, du Breitenrain à Berne depuis 1918. Œuvres concernant des questions religieuses et ecclésiastiques : *Konfirmandenunterricht* 1902 ; *Laienwünsche an die evangelische Kirche*, 1912 ; *Das gesellschaftl. Ideal des fortschrittlichen Christentums*, 1913 ; *Problem des Antimilitarismus*, 1918 ; *Kirche und öffentliches Leben*, 1918 ; *Ueber das Soziale im Religionsunterricht.* — *DSC.* — 32. MARIE, sœur des précédents, * 1872, directrice d'un home pour institutrices de jardins d'enfants à Steckborn, plus tard à Münsingen, auteur d'écrits pédagogiques et de petites œuvres poétiques. — Voir généalogie manuscrite établie d'après un travail de Mülinen et M. von Stürler (1847). Mns. à la Bibl. de Berne. — *AGS* I. — Numéro du jubilé de la *Schweiz. Zeitschrift für Forstwesen*, juillet-août 1924. — [Th. G.] — 33. THEODOR, * 13 juillet 1875, Dr phil., professeur à l'école cantonale de Frauenfeld depuis 1908, promoteur de l'éducation populaire, auteur de : *Das Hungerjahr 1817 im Thurgau*, 1918 ; *Zur Vorgeschichte des gegenwärtigen Krieges*, 1915 et de diverses autres publications citées dans le *DSC.* Collaborateur au *DHBS.* [L. S.]

GREYLOZ, GRAYLOZ. I. Famille vaudoise, bourgeoise d'Ollon dès 1345, qui a donné de nombreux magistrats locaux, syndics, sous les régimes bernois et vaudois, députés sous le régime vaudois. — [M. R.] — II. Famille de Saint-Maurice (Valais), éteinte en 1825, probablement originaire d'Ollon. Elle a donné des notaires, de nombreux syndics à Saint-Maurice (26 entre 1505 et 1797), des chanoines à l'abbaye et des officiers au service étranger. Elle portait primitivement le nom de Chamorel, Chamorex alias Greyloz. — 1. CLAUDE, premier cité, syndic en 1505 et 1522. — 2. BARTHÉLEMY, capitaine au service de France, † à l'assaut devant Bouchain en 1676. — 3. JEAN-EXUPÈRE, chanoine, notaire apostolique, recteur de l'hôpital Saint-Jacques en 1648. — 4. BERTRAND, capitaine au service de France, chevalier de Saint-Louis, † 1784. — 5. MAURICE-ANTOINE, capitaine au service de France, régiment Courten, blessé à Fontenoy 1745, lieutenant-colonel 1766 ; syndic de Saint-Maurice 1785, † 1790. — *LL.* — Archives de Saint-Maurice. [J.-B. B.]

GREYSIER, de. Famille noble du Faucigny, établie en Valais avec — 1. AYMON, fils de Guillaume, qui acquit par son mariage avec Béatrice, fille de Gerold de la Tour, la majorie de Sion et la coseigneurie de Bex vers 1260. — 2. FRANÇOIS, fils du n° 1, major de Sion et coseigneur de Bex en 1303, † avant 1320. — 3. BERTHOLET, fils du n° 2, céda la majorie de Sion à l'évêque Guichard Tavelli pour 500 fl. d'or, le 15 janvier 1373, puis son château de Bex à Jean de Blonay, son parent, en 1346, † avant 1389, dernier du nom en Valais. — EBAL, chanoine sacristain de Sion 1298-1330. — Gremaud II-III. — Rameau : *Les châteaux du Valais.* [Ta.]

GRIBBIO (C. Tessin, D. Léventine, Com. Chironico. V. *DGS*). Important alpage. En 1318, *Grebio* ; 1581, *Cribio*. En 1280 et dans la suite Gribbio est mentionné comme une *degagna* de Chironico ; il possède encore aujourd'hui des archives intéressantes. En 1567, il comptait 50 ménages. Aujourd'hui, il n'est plus qu'un estivage. La chapelle de San Rocco est mentionnée déjà en 1581. — K. Meyer : *Blenio u. Leventina.* — P. D'Alessandri : *Atti di S. Carlo.* [C. T.]

GRIBI. Famille bourgeoise de Berthoud et Büren (C. Berne). — HANS, * 15 janvier 1858 à Berthoud, architecte dans cette ville dont il édifia le gymnase ; il construisit la ligne de chemin de fer de Langenthal à Huttwil. Colonel d'artillerie, † 9 sept. 1909. — *SB* 54, 1909, p. 173. [L. S.]

GRIBOLET. Famille fribourgeoise éteinte dont le nom apparaît en 1413 à Treyvaux. *Armoiries* : d'azur à une tour d'argent ouverte et ajourée de sable, couverte d'un toit pointu du second, posée sur un tertre de trois coupeaux de sinople et accostée de deux croissants renversés d'argent. Variante : la tour et les croissants d'or. — 1. JEAN, reçu dans la bourgeoisie de Fribourg en 1422. — 2. JEHAN, du Conseil des Deux-Cents 1450, du Conseil des Soixante 1465, des secrets 1471. — 3. HENSLI, des secrets 1506, conseiller 1513. — 4. FRANÇOIS, des Deux-Cents 1531, des Soixante 1542, conseiller 1544, bailli de Vaulruz 1538, de Bellegarde 1545, secret 1543, banneret 1557, député aux Diètes 1557 et 1562. — 5. SÉBASTIEN, fils du n° 4, des Deux-Cents 1559, des Soixante 1573, conseiller 1573, bailli d'Orbe-Échallens 1565, † 1575. — 6. NICOLAS, fils du n° 5, des Deux-Cents 1587, des Soixante 1593, conseiller 1600, † 1611. — Deux membres de cette famille furent abbés d'Hauterive : Jean IX, élu le 27 novembre 1535, † le 28 mars 1559 et Antoine I, 1578, † le 29 janvier 1607. Ce dernier reconstruisit le monastère qui avait été totalement incendié en 1578. — Mülinen : *Helvetia sacra.* — Gumy : *Regeste d'Hauterive.* — Archives cantonales, Schneuwly : collections de généalogies. [RÆMY.]

Une famille Gribolet a existé autrefois à Bôle et à Colombier (Neuchâtel). — JEAN, maire de Colombier avant 1535. [L. M.]

GRIEB. Famille bâloise, remontant probablement à PETER, mercier au Petit-Bâle en 1355. *Armoiries* : d'argent à la bande de sable chargée de trois roses du premier. — 1. LIENHARD, † 1439, négociant en gros, entretint des relations avec les plus grandes maisons de Francfort, Anvers, Bruges et Malines ; inscrit au livre de péage des Allemands à Barcelone. — 2. HANS-HEINRICH, fils du précédent, seigneur de Binningen 1465, et membre des *Achtburger*. — 3. WILHELM, * 1463, fils du n° 2, Dr jur. 1493, recteur de l'université de Bâle 1504, seigneur de Binningen et membre des *Achtburger*. — 4. LIENHARD le jeune, petit-fils du n° 1, magister 1482, assista en qualité de licencié en droit à la Diète de Worms 1495, *Oberstzunftmeister* de 1504 à sa mort 1516 ; commandant des troupes bâloises lors de l'expédition de Dijon. — Voir *WB.* — Merz : *Burgen des Sisgaus* I. — R. Wackernagel : *Gesch. der Stadt Basel.* [P. Ro.]

Une famille de Berthoud dès 1534, originaire probablement de Bâle, a donné plusieurs membres du Conseil de Berthoud. — HANS, banneret 1612. — Æschlimann : *Gesch. von Burgdorf* (mns). — ERNST, * 1845, négociant, du Conseil national 1890-1893, colonel, prit part à l'occupation du Tessin en 1890. [H. Tr.]

GRIEDER. Ce nom dérive de *Gried (Ried)*. Famille attestée dans Bâle-Campagne dès le XVe s., bourgeoise de Rünenberg, Kilchberg, Thürnen, Tecknau et plus tard des autres communes du territoire supérieur de Bâle. — ALBERT, Dr jur., * 3 janvier 1863 à Rünenberg, conseiller d'État de Bâle-Campagne dès 1893, conseiller national

1912-1919, lieutenant-colonel à l'État-major judiciaire (grand juge). — Voir *UB.* — *ULB.* — *DSC.* [O. G.]

GRIESBACH (C., D. et Com. Schaffhouse. V. *DGS*). Grande ferme et domaine de l'État. Vers 1100 *Griezbach*. Griesbach doit tirer son nom du ruisseau qui y prend sa source. Il fit partie des plus anciennes possessions du couvent d'Allerheiligen. Situé dans le territoire d'immunité conventuelle, il fut attribué en 1122, avec Beringen et Merishausen, à la juridiction d'Hemmental. Une famille noble *de Grizbach* est citée plusieurs fois au XII[e] s. Les plus anciens titulaires de la basse juridiction sur Griesbach furent les Fridbolten, puis les seigneurs d'Ehingen, qui cédèrent en 1468 leurs droits au couvent d'Allerheiligen. Une chapelle et un ermitage existèrent à la ferme jusqu'à la Réforme, puis le domaine fut sécularisé en 1524 et dès lors fut loué par l'État. Griesbach fut aménagé en pénitencier de 1853 à 1868. Le domaine fort étendu servit aussi au XIX[e] s. de place d'exercice et de tir pour les troupes schaffhousoises. — Voir *US.* — Baumann : *Allerheiligen-Urkunden.* — Chron. de Rüeger, Huber, Waldkirch et Harder. — Actes des Arch. d'État. [H. Werner.]

GRIESHABER. Vieille famille d'Unter-Hallau (Schaffhouse). — 1. Johann-Georg, membre de la Constituante 1831, proposa de fixer la représentation au Grand Conseil à 36 députés pour la ville et à 48 pour la campagne. Accusé par la ville de corruption, il démissionna avec ses collègues. — 2. Johann-Jakob, membre du nouveau gouvernement 1831. — 3. Martin, avocat, de longues années député à la Diète, obtint du Grand Conseil, le 1[er] juillet 1847, qu'il votât, par 54 voix contre 11, la dissolution du Sonderbund par les armes. Jusqu'alors le plus énergique représentant des doctrines libérales du canton, il quitta en 1848 le parti progressiste. Cette rupture ruina sa popularité et amena sa chute. — 4. Robert, D[r] jur., * 23 avril 1846, greffier du tribunal de district à Schaffhouse, président du tribunal de district d'Unter-Klettgau, membre du gouvernement 1876-1920, conseiller national 1878-1919 et président 1897, président de la Constituante. — Voir *Festschrift des Kts. Schaffhausen.* — *DSC.* [W.-K.]

GRIESINGER, Wilhelm, de Stuttgart, * 1817, D[r] med., professeur ordinaire de pathologie spéciale et de thérapie, directeur de la clinique médicale de Zurich en 1859. C'est dans cette ville qu'il rédigea ses ouvrages : *Infektionskrankheiten* et *Pathologie der psychischen Krankheiten* ; il fonda en 1862 la clinique de psychiâtrie et fut l'instigateur de la création d'un établissement d'aliénés. Il se rendit en 1865 à Berlin où il mourut le 26 octobre 1868. — G. v. Wyss : *Hochschule Zürich 1833-1883*, p. 88. — *ADB.* [H. Br.]

GRIESSEN. I. Vieille famille de l'Oberland bernois. Heinrich Griesso, mentionné à Frutigen en 1340 ; Ruof Griessen, du Simmental, bourgeois de Thoune en 1358. — *FRB.*

II. Famille bourgeoise de la ville de Berne, bourgeoise de La Lenk en 1916. — *Burgerbuch.* [H. Tr.]

GRIESSEN, aussi **GRIESSHEIM, von.** Ministériaux, à l'origine barons, du village de Griessheim dans le Klettgau, établis d'abord à Thiengen et à Waldshut, puis dans divers châteaux de la Suisse. *Armoiries* : d'azur à la bande d'or chargée de trois étoiles de gueules. L'ancêtre des branches suisses est — 1. Gottfried, † à Thiengen en 1363. — 2. Hermann, fils du n° 1, chevalier, bourgeois de Schaffhouse en 1363. Son fils — 3. Werner, † 1395, hérita par son épouse Élisabeth von Randenburg du château de Widen près d'Ossingen, qui resta dans la famille jusqu'en 1492. Son petit-fils — 4. Hans, l'ancien, partisan de l'Autriche, prit part à la guerre de Zurich ; il possédait les bailliages d'Oberneunforn, Gaienhofen, Berg am Irchel et Teufen, † vers 1473. L'un de ses fils — 5. Hans, fut avoué de Niederurdorf, l'autre — 6. Siegfried, avoué d'Oberneunforn, devint chevalier après la bataille de Grandson 1476, acquit le droit de bourgeoisie le 22 décembre 1477. — 7. Hug, fils du n° 3, chevalier, acquit vers 1370 le bailliage d'Altikon. La famille s'éteignit en 1527 avec — 8. Rudolf, grand-bailli en Forêt-Noire. — Voir E. Stauber : *Schloss Widen*, dans *Nbl. der Stadtbibl. Winterthur* 1910. [E. St.]

GRIESSENBERG (C. Thurgovie, D. Weinfelden, Com. Amlikon. V. *DGS*). Hameau, ancien château et seigneurie. En 1256, *Griessinberc*. Lors du partage de l'héritage des Bussnang au commencement du XIII[e] s., la partie occidentale forma une seigneurie autonome avec le château de Griessenberg, situé probablement sur l'emplacement de la ferme actuelle d'Altenburg. Les troupes des Habsbourg le détruisirent en 1288 ; il fut remplacé en 1291 par celui de Neu-Griessenberg, situé plus à l'Ouest sur le ravin du même nom, et ravagé par les Appenzellois en 1406, par des partisans schwyzois en 1444, puis démoli dans la seconde moitié du XVIII[e] s. et remplacé par une maison de maîtres. Le château fut vendu en 1397 à Konrad von Hoff, de Constance, duquel la seigneurie passa aux nobles de Klingenberg, puis aux margraves de Baden-Hochberg, à Jakob von Helmsdorf, à Balthasar Engeli et enfin, en 1529, à la famille Ulm, de Constance, qui vendit le domaine à la ville de Lucerne en 1759. Les frères Johann et Heinrich

Le château de Griessenberg du milieu du XVIII[e] s. D'après une gravure sur cuivre de D. Herrliberger.

Schulthess l'acquirent en 1795. Le major Schulthess s'en défit par lots après 1802. La Société des Antiquaires de Zurich est devenue propriétaire des archives de la seigneurie en 1875. Les droits de justice étaient un fief autrichien depuis le XIV[e] s.; après 1460, ils relevèrent des cantons qui avaient conquis la Thurgovie ; beaucoup d'autres droits dépendaient de Saint-Gall, ou de Reichenau. Coutumier de 1475, renouvelé en 1605 (voir *Thurg. Beitr.* XVII, 1877). En 1471, Kunigunde von Schwarzenberg, alors propriétaire du château, institua dans la chapelle, aménagée à neuf, une prébende de chapelain. Les Ulm introduisirent la nouvelle confession, et le réformateur Ambrosius Blaarer, beau-frère d'Heinrich von Ulm, trouva en 1548 un asile au château devant les Impériaux. En revenant au catholicisme, Marx von Ulm provoqua en 1607 et pour longtemps des troubles confessionnels à Griessenberg. La chapellenie fut supprimée en 1824, la chapelle démolie et la prébende partagée entre l'église et l'école. — Voir Nüscheler : *Gotteshäuser*, p. 175. — Kuhn : *Thurg. sacra* I, 225. — H. Zeller-Werdmüller : *Gesch. der Herrschaft Griessenberg* dans *JSG* VI, 1881. — Rahn : *Denkmäler.* [Herdi.]

GRIESSENBERG (d'abord von Griessenberg). Famille de la ville de Zurich, citée du XIV[e] au XVI[e] s. Elle fut plutôt en relation avec les chevaliers de Griessenberg, ministériaux des barons du même nom qu'avec ces derniers eux-mêmes. — 1. Johannes, de Constance, chanoine de l'église des saints Félix et Régula à Zurich 1360, reçu bourgeois de la ville le 4 mars 1380, sacristain de Dübendorf 1389, chapelain de la Wasserkirche 1401, 1403. *Sceau* : une bande chargée d'une feuille. — 2. Erhart, renouvela en 1446 son droit de bourgeoisie à Zurich que son père possédait déjà. — 3. Burkhard, chapelain à la Wasserkirche 1467, institua avec sa mère Elsbetha un fonds en faveur de sa chapellenie. — 4. Hans ou Junghans, serait identique au gardien de la tour du Wellenberg lors de l'emprisonnement de Waldmann en 1489. — Voir *ZStB* I. — *Dok.*

Waldmann. — Hegi : *Glückshafenrodel v. 1504.* — *Mon. Germ. Necrol.* I, 580. — Arch. d'État Zurich. — *ZSK* 1908, p. 300. [F. H.]

GRIESSENBERG, von. Famille de barons thurgoviens, branche latérale des Bussnang, dont elle a conservé les *armoiries*. — 1. HEINRICH (von Bussnang), cité de 1230 à 1244, ancêtre des Griessenberg et exécuteur testamentaire de son frère Konrad, abbé de Saint-Gall. — 2. HEINRICH, fils du n° 1, cité de 1244 à 1260, vendit en 1256 au couvent de Töss des biens situés à Hagenbuch. — 3. HEINRICH, fils du n° 2, cité de 1265 environ à 1284, fit don en 1284 d'anciennes possessions des Bussnang en Souabe au couvent de femmes de Wald. — 4. ***Heinrich,*** fils du n° 3, cité de 1285 à 1324, partisan de l'abbé Wilhelm de Saint-Gall dans ses combats contre Rodolphe et Albert de Habsbourg. Il aida en 1287 à surprendre Schwarzenbach et soutint en 1288 l'abbé Wilhelm contre son compétiteur Konrad von Gundelfingen institué par Rodolphe. Lorsque Wilhelm dut fuir, Heinrich se rendit chez le frère de celui-ci, l'évêque Friedrich, de Coire, pour lui aider à combattre les comtes de Werdenberg favorables au roi. Fait prisonnier avec l'évêque au combat de Balzers, il demeura enfermé au château de Werdenberg jusqu'à la mort de Rodolphe de Habsbourg en 1291. L'abbé Wilhelm, qui retourna à Saint-Gall et s'y maintint malgré le duc Albert, récompensa Heinrich et son frère Lütold von Griessenberg par de riches dons. Sitôt Wilhelm décédé, son successeur, l'abbé Heinrich II, ayant mis fin au démêlé avec les Habsbourg, Heinrich von Griessenberg modifia complètement son attitude à l'égard de l'Autriche. Après l'assassinat d'Albert en 1308, il devint même l'homme de confiance de la reine veuve, et bailli autrichien en Argovie. Il fut arbitre en 1309 dans le traité entre Zurich et l'Autriche au sujet de la Schnabelburg, caution, en 1310, de la reine Élisabeth. Il joua un rôle prépondérant dans les luttes entre l'Autriche et la Confédération naissante, prit part à la bataille de Morgarten en 1315 et fut mêlé intimement aux négociations des années suivantes. — 5. HEINRICH, fils du n° 4, avoué de Bussnang et à l'origine aussi d'Affeltrangen. — Voir *TU.* — Bütler : *Die Freiherren von Bussnang und von Griessenberg,* dans *JSG* XXXIII, 1918. — *Pup. Th.* [HERDI.]

GRIESSER. Familles des cantons de Schaffhouse et de Zurich.

A. **Canton de Schaffhouse.** Ancienne famille de la ville de Schaffhouse. — 1. JAKOB, chapelain de Thayngen 1526. — 2. MATTHÆUS I, prévôt 1624. — 3. MATTHÆUS II, prévôt 1695. — 4. MELCHIOR, * 18 février 1638, mathématicien, professeur d'écriture et de calcul au gymnase de Schaffhouse, proviseur de l'école allemande 1667, arbitre 1677, conseiller 1679, juge baillival 1688, prévôt 1695, bailli de Neuhausen 1702, † 26 mars 1704. Auteur de : *Unterricht der Arithmetica oder Zahlenkunst,* 1660 : *Praktika, d. i. vorteilhafter Begriff der Zahlenkunst,* 1660 ; *Kalender auf 1664.* — 5. HANS-CONRAD, fils du n° 4, * 1670, bailli de Mendrisio 1706-1708. — *LL.* — Mägis : *Schaffh. Schriftsteller.* [W.-K.]

B. **Canton de Zurich.** Famille de la Com. de Weiach, citée la première fois en 1509. Elle tient son nom du lieu voisin de Griessen en Bade.— *SSR* I, 342. [J. FRICK.]

GRIESSHEIM, von. Voir GRIESSEN, VON.

GRIFENBERG. Voir GREIFENBERG.

GRIFFENSEE, von. Famille éteinte de ministériaux des comtes de Werdenberg-Sargans, qui tenait son nom de la forteresse située dans la commune de Flums, mentionnée la première fois en 1270. *Armoiries* : d'argent à trois clous de sable. — L'ancêtre est — 1. RUDOLF, mentionné en 1362. — 2. HEINRICH, cité de 1360 à 1409, fils du n° 1, curé de Mels, plus tard chanoine et chantre à Coire. — 3. ELISABETH, petite-fille du n° 1, citée de 1420 à 1451, abbesse de Schännis. — 4. PETER, frère du n° 3, cité de 1400 à 1460, bailli pour le comte Frédéric de Toggenbourg de son fief à Sargans, possesseur de la seigneurie de Haldenstein et des châteaux de Habsbourg et de Wildegg (Argovie). Ses petits-fils HANS (1464-1493, possesseur de Gräpplang) et HANS-RUDOLF durent céder la Habsbourg à Berne en 1457. Le rapide effondrement de la maison commença en 1490 ; Hans commit même des faux et s'enfuit du pays en 1493 ; les biens furent vendus. La famille paraît avoir acquis à nouveau une certaine considération dans le Salzbourg. — La tour de Griffensee passa en 1544 à la seigneurie de Gräpplang. — Voir A. Müller : *Gesch. der Herrschaft und Gem. Flums.* — W. Merz : *Burgen u. Wehrbauten.* [ANT. MÜLLER.]

GRIFFON, JEAN, de San Miniato en Toscane, réfugié à Genève en 1584, bourgeois en 1588, chirurgien de l'hôpital 1586, chirurgien à Lausanne en 1592 ; réussit à refaire le nez d'une jeune fille (mutilé par son amant) avec un morceau de peau emprunté à son bras. Vivait encore à Lausanne en 1592. — *Rev. e suisse* 1843. — Morax : *Statistique médicale.* — Gautier : MDG XXX, p. 206-209 et 489. [M. R.]

GRIGLIONI ou GRILIONI, GRILLIUS, de GRILIONIBUS. Ancienne famille noble d'Ascona qui, suivant Oldelli, se serait établie à Milan vers le milieu du XVII s., où elle subsistait encore au début du XIX^e^ s. La famille possédait à Ascona un château dit dei Grilioni. Au XIII^e^ s., les Griglioni avaient des biens et des droits dans la haute Léventine (1241). En 1400, la famille formait un groupement fiscal à part dans la *pieve* de Locarno. — 1. GUIFREDUS, mentionné en 1219. — 2. GUILIELMUS Grillius faisait une donation à l'église de Prato Leventina en 1241. A la même date on mentionne à Prato les frères *Locarnus* et *Martinus.* — 3. PIETRO, archiprêtre de Locarno de 1477 à 1497. — 4. GIOVANNI-ANTONIO, dernier possesseur du château de sa famille à Ascona, s'établit à Milan vers le milieu du XVII^e^ s. — Voir K. Meyer : *Die Capitanei von Locarno.* — Le même : *Blenio u. Leventina.* — Oldelli : *Dizionario.* [C. T.]

GRIGO, SIMONE-Cantone, mentionné par Füsslin, *SKL,* Weiss, etc., comme dessinateur et architecte, est le même que Simone Cantone (voir art. CANTONE). Ces auteurs donnent comme date de naissance 1736 au lieu de 1739. [C. T.]

GRILLE (CERCLE, CLUB DE LA), à Genève. Le plus important des cercles populaires du parti révolutionnaire et l'un des plus turbulents. Il tirait son nom de l'allée où il avait son local, l'allée de la Grille entre la rue Verdaine et la rue du Boule, aujourd'hui de la Fontaine. C'était un cercle d'avant-garde dont l'influence sur les événements a été considérable. Les points culminants de son histoire sont la révolution du mois de décembre 1792, dont il fut un des principaux artisans, et l'insurrection de 1794 qu'il déclencha le soir du 18 juillet. Le cercle de la Grille ne s'associa pas au mouvement de réaction et de détente qui suivit l'insurrection et resta jusqu'à sa clôture un repaire de révolutionnaires extrêmes. Il fut fermé par le gouvernement au moment de la réunion à la France, à la suite d'une réquisition fulminante du résident Desportes qui craignait un coup de tête de ses membres, exaspérés par ses agissements. [E.-L. BURNET.]

GRILLENZONI, GIOVANNI, comte, de Reggio (Italie), quitta l'Italie pour des motifs politiques et s'établit à Lugano. Il fut un des chefs italiens du mouvement contre l'Autriche et le Piémont, un des principaux affiliés à la *Jeune Italie* de Mazzini, et prit part en 1833, à Lugano, à la réunion des mazzinistes où il fit décider l'expédition contre la Savoie. Naturalisé dans le canton d'Argovie en 1828, il devint aide-major des troupes tessinoises. Ami des Ciani et conspirateur comme eux, il prit une part très active à la politique tessinoise ; il fut expulsé avec les Ciani en 1839, ce qui fut un prétexte à la révolution de cette année. Vivait encore à Viganello près Lugano en 1845. — H. Gubler : *Gesch. d. K. Tessin.* — R. Manzoni : *Gli Esuli.* — Respini-Tartini : *Storia politica d. C. Ticino.* [C. T.]

GRILLET, JOS.-HYACINTHE, de Sion, D^r^ med., président de Sion, président de la commission sanitaire cantonale, auteur d'une brochure sur Loèche : *Sources de Loèche,* 1845. [Ta.]

GRILLY, de. Famille noble du nom de Dunand, qui possédait la seigneurie de Grilly près d'Évian en Savoie et acquit la juridiction de Saint-Gingolph en 1563, de Claude de Blonay, prince-abbé d'Abondance.

— 1. JACQUES, † 1580, fut débouté de ses droits en territoire savoyard, mais les conserva sur la partie restée au Valais. — 2. PIERRE, fils du n° 1, chanoine de Sion 1585, prieur de Martigny, abbé de Saint-Maurice 1604-1618. Il recouvra le vidomnat et la saltérie de Vouvry, qu'il inféoda au nom du monastère aux du Fay de Monthey en 1611. Il commença la construction de la nouvelle basilique d'Agaune en 1616. — 3. MELCHIOR, abbé commendataire d'Abondance en 1626. — 4. ANTOINE, neveu du n° 3, chanoine de Sion 1618, procureur d'Abondance dès 1626, † 1670. — Chaperon: *Monographie de Saint-Gingolph.* — Gremaud V. [Ta.]

GRIMALD, abbé de Saint-Gall de 841 à 872. Quand le roi Louis-le-Germanique eut obligé en 841 l'abbé Engilbert, partisan de l'empereur Lothaire, à se retirer, il mit à sa place Grimald, son conseiller politique, issu d'une famille noble, sans s'occuper du droit d'élection des moines. L'hostilité avec laquelle fut reçu cet étranger, en même temps religieux séculier, s'effaça bientôt ; Grimald usa de son influence à la cour en faveur de son couvent. Il obtint en 854 la libération définitive de l'abbaye de toutes ses obligations envers l'évêque de Constance ; Saint-Gall devint dès lors sans discussion couvent « royal ». Grimald développa intelligemment la bibliothèque conventuelle. Par suite de ses nombreuses absences — il était directeur de la chancellerie royale — les moines lui nommèrent en 849, avec son consentement, un coadjuteur en la personne du doyen Hartmut. En 870, Grimald quitta définitivement la cour royale et se retira à Saint-Gall, † 13 juin 872. Il peut être considéré à juste titre comme un homme d'État éminent et un des fondateurs de l'érudition en Allemagne. — Voir *Casus Ratperti*, dans *MVG* XIII. — *Casus Ekkeharti*, dans *MVG* XV-XVI. — *ADB.* — Dümler dans *MAGZ* XII, p. 248. — Bresslau: *Urk.-lehre.* [Bt.]

GRIMAUDS. Terme désignant les Natifs genevois qui n'étaient attachés ni aux Négatifs ni aux Représentants et qui s'insurgèrent le 15 février 1770. La bourgeoisie étant restée maîtresse de la situation demanda la punition des coupables. Le gouvernement profita de la circonstance pour faire adopter un édit (22 février) permettant de poursuivre quiconque chercherait à changer l'état des Natifs. A cette occasion les chefs des Grimauds Resseguerre, Bérenger et six autres furent bannis (mais recueillis par Voltaire) et les quatre principaux cercles natifs dissous. — Voir Jullien : *Hist. de Genève* II, 187. [C. R.]

GRIMENTZ (C. Valais, D. Sierre. V. *DGS*). Com. et Vge. Anciennes formes : *Grimeynchy, Grimenchy.* Il était jadis sur la rive droite de la Navizance et portait le nom de *Saledo.* Il fut déplacé à la suite d'un éboulement au XIII[e] s. Les seigneurs d'Anniviers et le chapitre de Sion y possédèrent de bonne heure des propriétés. Grimentz commença dès le XIII[e] s. à former une communauté, puis, avec Vissoie, Luc, Ayer, il devint un des quartiers de la vallée d'Anniviers, qui nommait les procureurs chargés de l'administration. Pour la justice, Grimentz dépendit successivement en première instance du vidomne sous les d'Anniviers et les Rarognes, après 1464, du châtelain local ; en deuxième instance, du grand châtelain épiscopal, jusqu'à la révolution de 1798. Grimentz est une commune séparée de Vissoie depuis 1904, mais reste attaché à ce dernier au spirituel. Une confrérie de Saint-Théodule et une chapelle sous le même vocable existaient depuis 1245. La chapelle a été rebâtie à diverses reprises, notamment en 1825 ; elle est dès lors desservie par un recteur relevant de la paroisse de Vissoie. *Population* : 1798, 175 hab. ; 1920, 237. — Gremaud : *Chartes sédunoises.* — Le même : *Documents.* — Arch. d'Anniviers. — L. Meyer : *Untersuchungen über die Sprache von Einfisch im 13. Jahrh.* [Ta.]

GRIMISUAT (C. Valais, D. Sion. V. *DGS*). Com. et Vge. Anciennes formes : *Grimezol, Grimisuel.* Il appartenait en partie du moins à la contrée d'Ayent et dépendait d'une famille noble qui prit son nom. La tour qu'y possédait cette famille passa au doyen de Sion, Aymon de Venthône, puis, en 1267 au chapitre de Sion. L'évêché avait à Grimisuat un métral, appelé parfois châtelain, pour exercer la justice. Cet office fut donné en fief aux Cristinat, puis aux Schnieder en 1580, époque où il fut cédé à la communauté contre une vigne. Au militaire, Grimisuat releva de la bannière de Sion jusqu'au nouveau régime. La communauté qui jouissait déjà au XV[e] s.

Le château de Grimisuat. D'après une photographie.

de certains droits d'administration, procéda à une délimitation avec Ayent-Arbaz en 1427, avec Sion en 1594 ; elle racheta les dîmes de la famille Balet en 1673, celles de la mense épiscopale au XIX[e] s. La paroisse de Grimisuat existait au XII[e] s. ; elle fut cédée en 1193 au chapitre cathédral par l'évêque, à qui elle fit retour en 1918. La famille de Grimisuat a donné Guillaume et Uldric, donzels, au XIII[e] s., Manzo et Nicolas, chanoines. Elle s'est éteinte au XIV[e] s. à Sion. — Gremaud : *Chartes sédunoises.* — Rivaz : *Topographie.* — Rameau : *Le Valais historique.* — Archives locales. [Ta.]

GRIMM. Familles des cantons de Berne, Lucerne, Schaffhouse, Soleure et Zurich. Le nom remonte probablement à un prénom ahd. *Grim(m)o* (Förstemann I, 670).

A. **Canton de Berne.** I. Famille de la bourgeoisie de la ville de Berne. *LL* cite PETER, des Deux-Cents en 1440. Deux autres familles furent reçues à la bourgeoisie en 1865 (de Lauperswil) et en 1904 (de Bâle). — *Burgerbuch der Stadt Bern.* [H. Tr.]

II. De Wald (Zurich) est venu — ***Robert,*** * 16 avril 1881, typographe, puis secrétaire ouvrier à Bâle 1905-1909, rédacteur de la *Tagwacht*, journal social-démocratique à Berne 1909-1918, président du parti socialiste suisse jusqu'en 1919, député au Grand Conseil bernois dès 1910, conseiller national dès 1911, conseiller municipal de Berne dès 1918, président du Comité d'action d'Olten qui proclama la grève générale de novembre 1918. Le tribunal militaire de Berne le condamna pour ce fait à six mois de prison subis au château de Blankenbourg. A publié *Gesch. der Schweiz in ihren Klassenkämpfen*, 1920 ; *Gesch. der Berner Arbeiterbewegung* ; *Die Wirtschaftlichkeit kommunaler Betriebe*, 1925. Éditeur de la revue *Neues Leben*, 1915-1917. — *DSC.* — *Der Landesgeneralstreik* 1918. [E. H.]

III. Famille de Berthoud, qui a pour ancêtre — GALLUS, chirurgien, de Soleure, bourgeois de Berthoud en 1546. — 1. JOHANN-RUDOLF, 1665-1749, trompette, peintre, décorateur, poète et auteur d'une chronique. — *LLH.* — 2. JOHANN, 1675-1747, dessinateur et peintre, remit en 1726 au Conseil de Berne un armorial artistique et remarquable : *Perpetuum mobile, Immerwährende Ehrenpfordten*, actuellement à la bibliothèque de la

ville. — *AHS* 1918, p. 42. — 3. JOHANN-JAKOB, 1680-1749, notaire à Berthoud, bailli de Lotzwil. — 4. SAMUEL-HIERONYMUS, fils du n° 3, 1733-1794, paysagiste et poète, publia ses poèmes à Berne en 1762, † en Angleterre. — *SKL*. — Æschlimann : *Gesch. v. Burgdorf*. [H. Tr.]

B. **Canton de Lucerne.** Famille patricienne éteinte de la ville de Lucerne. *Armoiries* : d'azur à une croix pattée au pied fiché d'argent, soutenue de trois coupeaux de sinople et sommée d'un croissant. — LEODEGAR, du Grand Conseil 1565, du Petit Conseil 1579, bailli de Münster 1583 et 1587, de Rothenbourg 1585, † 1598. — JOST, grand conseiller et sous-intendant de l'arsenal 1573, † 1601. — Voir *Gfr*. — v. Vivis : *Wappen der ausgestorbenen Geschlechter Luzerns*, dans *AHS* 1905. — *Besatzungsbuch*. — Archives d'État Lucerne. [v. V.]

C. **Canton de Schaffhouse**. Ancienne famille de la ville de Schaffhouse. HANS 1493. — 1. HANS, arbitre 1557, du Grand Conseil 1559, juge matrimonial, recteur de la léproserie, prévôt de corporation 1571, député dans les bailliages tessinois 1574, bailli d'Osterfingen 1578. — 2. HANS, * 1549, juge 1606, grand conseiller 1607, juge baillival 1616. — 3. MARX, peintre-verrier, * 1556, président de son corps de métier 1588, fut un maître recherché, † vers 1610. — 4. JOSUA, fils du n° 3, 1587-1629, peintre-verrier. — 5. TOBIAS, * 1622, grand conseiller 1667, juge baillival 1678, prévôt de corporation 1682-1688. — Quelques Grimm furent pasteurs et précepteurs à l'école latine à Schaffhouse. — Voir Registres généalogiques de la ville de Schaffhouse. [W.-K.]

D. **Canton de Soleure.** GRIMM, GRIMM VON WARTENFELS. Ancienne famille bourgeoise éteinte de la ville de Soleure. RUDOLF, de Zurich, de la corporation des pelletiers, partisan de la Réforme, bourgeois 1524. *Armoiries* : I. d'or à deux serres d'oiseau de sable coupées de gueules, posées en sautoir accompagnées en chef d'une croix de gueules ; II. diplôme de 1647 : coupé au 1 d'azur au braque d'argent passant, au 2 de Grimm ancien sans croix de gueules.

La famille reçut Wartenfels en 1752. Dernier représentant : RUDOLF, capitaine, † 1856. — 1. LUDWIG, cité de 1566 à 1602, du Grand Conseil 1569, *Jungrat* 1576, bourgmestre 1579, bailli du Lebern 1581, *Altrat* 1584, intendant des bâtiments 1587, fondateur du couvent de capucins 1588, bailli de Kriegstetten 1589, de Flumental 1593, trésorier 1595, banneret 1596, bailli de Buchegg 1601. — 2. HEINRICH, fils du n° 1, 1589-1638, du Grand Conseil 1615, *Jungrat* 1616, bourgmestre 1621, bailli du Lebern 1623, *Thüringenvogt* 1629, trésorier 1634, bailli de Kriegstetten 1635, député auprès du prince de Condé 1636, à la prestation du serment d'alliance en Valais 1637. — 3. URS, 1596-1657, servit en France dans la Garde-suisse 1616, capitaine aux régiments am Rhyn 1625, d'Affry 1630, Mollondin 1635 ; reçut en 1647 une lettre de noblesse du roi Louis XIV, membre du Grand Conseil 1652. — 4. JOHANN-KARL, fils du n° 3, 1630-1704, capitaine en France 1648, du Grand Conseil 1657, greffier du trésor 1666, bailli de Gösgen 1670, *Jungrat* 1675, bourgmestre 1679, bailli du Lebern 1681, intendant des bâtiments 1684, *Altrat* 1696. — 5. JOHANN-BALTHASAR, fils du n° 4, 1674-1728, du Grand Conseil 1693, bailli de Tierstein 1699, *Jungrat* 1701, intendant des bâtiments 1705, *Thüringenvogt* 1713, conseiller secret 1718, bailli de Buchegg 1721, *Altrat* et trésorier 1723, bailli de Kriegstetten 1726. — 6. KARL-JOSEF-FIDEL, 1730-1815, du Grand Conseil 1751, capitaine de la ville 1758, *Jungrat* 1765, major de la ville 1771, bailli de Flumental 1779, *Altrat* 1780, trésorier et conseiller secret 1783, directeur des grains 1784, envoyé à Frauenfeld 1786, banneret 1793, bailli de Buchegg 1794. Avoyer 1795-1798, enseigne dans la Garde-suisse. — 7. FRANZ.-HIERON.-DANIEL, 1754-1821, du Grand Conseil 1775, *Jungrat* 1783, *Altrat* et bailli de Flumental 1791, bourgmestre 1795, bailli du Lebern 1797, du Petit Conseil 1803, avoyer 1804. — Voir *LL*. — *LLH*. — Haffner : *Geschlechterbuch*. — P. Protas Wirz : *Bürgergeschlechter*. — *Bestallungsbuch*. — Documents de famille. [v. V.]

E. **Canton de Zurich.** I. Famille de Hinwil où elle est mentionnée dès 1497 ; actuellement répandue dans la région. — [J. FRICK]. — ROBERT, de Wald, voir sous Berne. — Une famille bourgeoise de Weiningen est citée jusqu'au XVII^e^ s. — Renseignements de F. Hegi et de A. Grimm.

II. Ancienne famille de la ville de Zurich, d'origine incertaine, bourgeoise en 1401 et 1490, et avec FRIDLI, d'Arbon, en 1553, éteinte 1840. *Armoiries* : d'argent à deux serres de gueules. — RUDOLF, douzenier de la Balance 1510, prévôt de corporation 1511, lépreux 1524. — F. Hegi dans *ASA* N. S. 1908, p. 81. — Voir *LL*. — *LLH*. — *Wappenbuch* de Conrad Meyer 1674. — Wirz : *Etat*. — Keller-Escher : *Promptuarium*. — Renseignements de H. Hess. [H. Br.]

GRIMMENSTEIN (C. Appenzell Rh.-E., Com. Walzenhausen. V. *DGS*). Couvent occupé jusqu'en 1602 par des franciscaines, puis par des capucines, mentionné dès 1424, rendu indépendant de la paroisse de St. Margrethen en 1654, agrandi en 1668 et complètement rebâti en 1724. L'extension des constructions et les processions donnèrent lieu à de nombreux démêlés entre Appenzell Rh.-I. et Rh.-E., souvent exposés à la Diète et réglés enfin par un accord en 1817. — Voir *AU*. — Nüscheler : *Gotteshäuser*. — Gabr. Rüsch : *Kt. Appenzell*. — *Ostschweiz* 1924, n^os^ 152-156. [A. M.]

GRIMMENSTEIN (C. Berne, D. Berthoud, Com. Wynigen. V. *DGS*). Ruine d'un château, ancien manoir des nobles du même nom cités aux XIII^e^ et XIV^e^ s., bourgeois de Berthoud, Thoune et Berne. Les Bernois assiégèrent le château durant la guerre de Kibourg en 1383. Le propriétaire d'alors, Peter von Rohrmoos, le sauva de la destruction en le cédant aux Bernois et en le déclarant maison ouverte. Il appartenait en 1497 à Sebastian von Luternau, d'Aarau, qui le vendit à Berne avec la seigneurie de Wynigen. Le château tomba dès lors en ruines. — *FRB*. — Mülinen : *Beitr*. I. — Jahn : *Chronik*. — Æschlimann : *Gesch. v. Burgdorf*. [H. Tr.]

GRIMMENSTEIN (C. Berne, D. Bas-Simmental, Com. Diemtigen). Voir DIEMTIGEN.

GRIMMENSTEIN (C. Saint-Gall, D. Unterrheintal, Com. St. Margrethen. V. *DGS*). Ruine d'un château, fief saint-gallois, qui est mentionné dès 1254. Il a donné son nom à une famille de ministériaux, rameau des Falkenstein, dont on connaît trois Konrad, père, fils et petit-fils, et HEINRICH, dernier de la famille. L'abbé Heinrich remit alors, en 1315, Grimmenstein en fief au baron Wilhelm von Enne. Il demeura dans cette famille jusqu'au jour où les gens de Constance et leurs alliés détruisirent ce nid de pillards en 1416. Les derniers Enne vendirent en 1418, à la ville de Saint-Gall, la propriété complète de Grimmenstein, à laquelle s'étaient rattachées diverses compétences juridiques. Saint-Gall plaça à la tête de la petite seigneurie un bailli qui habitait la Vorburg acquise en 1429 par l'hôpital de la ville. En 1483, la ville céda à l'abbé Ulrich de Saint-Gall l'emplacement du château et la juridiction qui avait été constamment un sujet de conflits entre eux, toutefois elle conserva les biens. L'hôpital céda en 1546 à des particuliers la Vorburg qui est encore actuellement habitée. — Voir A. Naef : *Chronik*. — *ASG* XII. — *St. Galler Nbl*. 1916. [Bt.]

GRIMOU, GRIMOUX, GRIMOUD. Peintre de valeur du XVIII^e^ s. que les uns font d'origine française et d'autres Fribourgeois. La thèse fribourgeoise donne à Grimou le prénom de Jean, le fait naître à Romont le 15 novembre 1674, de Claude Grimou, de Broc. Claude est Cent-Suisse à Versailles où il emmène son fils qui devient le peintre Jean Grimou. Ce dernier est agréé à l'académie royale de peinture le 5 septembre 1705 ; il en est rayé le 2 mars 1709 et meurt en 1740. Suivant la thèse française, le peintre Grimou s'appellerait Alexis ; il serait né à Argenteuil (Seine-et-Oise) le 24 mai 1678 de Jean Grimou, marchand menuisier. Il se marie le 29 mai 1704, passe à l'académie de peinture de 1705 à 1709, comme dans la thèse fribourgeoise, puis se fait recevoir de l'académie de Saint-Luc et meurt en mai 1733.

La question du peintre Grimou n'est pas encore élucidée. On peut relever les constatations suivantes : 1° C'est Alexis Grimou, d'Argenteuil, qui fut reçu de l'académie de peinture et non Jean ; 2° on trouve des tableaux signés Grimou et A. G. ou Alexis Grimou ; 3° on ne trouve aucune œuvre signée Jean Grimou, dit la thèse française, tandis que la thèse fribourgeoise dit le contraire ; 4° Pierre-Jean Mariette, expert en tableau, contemporain de Grimou, déclare que ce dernier est originaire de Suisse, né à Romont, et le nomme Jean ; 5° la thèse française n'a pas réfuté l'assertion de Mariette. — Voir Fuesslin : *Gesch. der besten Künstler in der Schweiz.* — C. Gabillot : *Alexis Grimou, peintre français*, dans *Gazette des Beaux-Arts* 1911. — H. Flamans-Æbischer : *Jean Grimou, alias Alexis, peintre frib. d'origine gruyérienne*, dans *Tribune de Fribourg*, 1920, n° 33. — P. de Zurich : *Un problème d'hist. Le peintre Grimou*, dans *Étr. frib.* 1920. — *Étr. frib.* 1877, 1912. — *SKL.* — *FA* 1897. [RÆMY.]

GRIMSEL (C. Berne et Valais. V. *DGS*). Passage alpin conduisant du Haut-Hasli dans le dizain de Conches, connu probablement déjà par les plus anciens habitants de notre pays (trouvailles celtiques à Ægerstein près de Guttannen) ; voie commerciale à l'époque romaine et pré-germanique, il fut même utilisé plus tard par des expéditions guerrières. Les Alémannes doivent l'avoir franchi pour pénétrer dans le Haut-Valais ; l'on admettait jusqu'ici que le duc Berthold V de Zähringen y avait passé dans sa marche sur Conches en 1211, mais les nouvelles recherches de W.-A.-B. Coolidge et de H. Dübi (*Bund* 1924, n° 10) autorisent à penser qu'il a plutôt traversé le Lötschenpass. En 1419, dans la guerre de Rarogne, une armée bernoise passa le Grimsel, subit une défaite à Ulrichen et se rencontra une seconde fois près de l'hospice du col, avec les Valaisans qui la poursuivaient. En 1425, cinq mille Bernois prirent ce chemin et pénétrèrent par l'Albrunpass dans l'Eschental pour délivrer les Schwyzois enfermés dans Domo d'Ossola. Les gens du Haut-Hasli bataillèrent plus d'une fois sur le Grimsel contre ceux de la vallée de Conches ; ainsi, en 1373, ils allèrent piller dans le Valais pour répondre à une razzia qu'avaient faite les Valaisans chez eux. En 1799, de violents combats s'y livrèrent entre Français et Autrichiens.

Le trafic du moyen âge, qui s'opérait par des colonnes de muletiers, avait des entrepôts à Brienz (en fait déjà à Thoune et Unterseen), Hof, Guttannen et Obergestelen. Un accord régla en 1397 les relations commerciales par le col ; les députés de Berne, du Haut-Hasli et du Haut-Valais réunis à Münster (Conches), conclurent un accord pour l'entretien du chemin. Des droits de passage et de péage furent perçus dans ce but à divers endroits, ainsi près de l'hospice et à Guttannen. Une description de l'ancien chemin se trouve dans Nussbaum : *Heimatkunde von Guttannen*. Le trafic toujours croissant fit naître le besoin d'une route, surtout dans la seconde moitié du XIX^e s. On songea quelque temps à la construction d'une ligne de chemin de fer, dont George Stephenson étudia même le tracé. Mais la ligne du Gothard fit tomber ce projet. La route fut commencée en 1873 entre Innertkirchen et Guttannen et achevée en 1886 ; en 1891-1894, elle fut continuée jusqu'à Gletsch. La poste à chevaux introduite alors fut remplacée en 1921 par un service automobile.

La date de fondation de l'hospice n'est pas connue avec précision. On admet qu'il fut créé au moyen âge à titre de fondation ecclésiastique ; certains auteurs l'attribuent aux lazarites, auxquels appartenait l'église de Meiringen, d'autres aux augustins d'Interlaken. La maison est citée la première fois en 1397 (*AS* I, 454). Des moines y habitaient certainement avant la Réforme, puis un administrateur *(Spittler)* nommé par le Haut-Hasli fut tenu d'héberger gratuitement les voyageurs nécessiteux. Afin de subvenir à l'entretien de l'hospice et au sien, il était autorisé à collecter durant l'hiver une modeste contribution dans le pays. Les Archives d'État bernoises possèdent un *Bättelbrief* accordé dans ce même but en 1479 par le Conseil de Berne. Mais les agissements de prétendus collecteurs obligèrent dans la suite la plupart des gouvernements cantonaux à interdire les collectes et à faire adresser directement les contributions à l'hospice.

Le chroniqueur Stumpf donne les premiers détails sur le col et le bâtiment de l'hospice (1544). La reconstruction en pierres de celui-ci (la première connue) date de 1557 (1547 selon Hartmann) ; divers agrandissements eurent lieu au cours des siècles. Les Autrichiens employèrent pour leurs feux toute la charpente en 1799. En 1822, l'administrateur Leuthold agrandit le bâtiment à ses propres frais. Une avalanche l'endommagea gravement en 1838, et en novembre 1852, le fermier Zybach, craignant que le Haut-Hasli ne renouvelât pas le contrat qu'il avait avec lui, y fit mettre le feu par ses domestiques. L'« affaire Zybach » attira l'attention de toute l'Europe. En juillet 1853, la maison était de nouveau ouverte. Les dernières transformations datent de 1902.

L'hospice du Grimsel en 1821. D'après un dessin de H. Keller. (Bibl. Nat., Berne).

La compagnie des Forces motrices bernoises acquit en 1909 tout le domaine du Grimsel et envisage dans l'Aarboden la création d'un grand lac artificiel. Le projet fut accepté dans la votation populaire bernoise de 1925. — Voir Jahn : *Chronik*. — Le même : *Kt. Bern*. — Hartmann : *Das grosse Landbuch*. — Alb. Brüschweiler : *Zur Gesch. des Grimselpasses*. — A. Bähler : *Mitteilungen über den Grimselpass*. — F. Nussbaum : *Heimatkunde von Guttannen* (avec bibliographie ancienne). — Lohbauer : *Der Kampf auf der Grimsel 1799*. [H. Tr.]

GRIN. Famille vaudoise de Belmont s/Moudon, dès 1472, a donné plusieurs magistrats et pasteurs. [M. R.]

GRINAU. Voir GRYNAU.

GRINDEL (C. Soleure, D. Tierstein. V. *DGS*). Com. et paroisse. Grindel appartint au couvent de bénédictins de Beinwil dès sa fondation (1085). L'évêque de Bâle disposait des dîmes ; il les attribua au XIV^e s. au fief épiscopal de Montsevelier (Mutzwiler). Les sujets du couvent de Beinwil à Grindel furent donnés en gages en 1365 aux avoués de ce couvent, les comtes de Tierstein. A l'extinction de cette famille en 1519, Soleure ayant acquis l'avouerie de Beinwil, reprit également Grindel en fief hypothécaire. Il y ajouta en 1522 les droits de l'évêque de Bâle, et devint aussi possesseur de tout le village. Au spirituel, Grindel formait une paroisse déjà au XV^e s., dans le décanat de Leimental. La collation appartenait au chapitre de chanoines de Saint-Ursanne, et au XVI^e s. à Soleure. Grindel fut rattaché à Bärschwil de 1619 à 1864 ; l'église actuelle date de 1863 ; la tour est ancienne (1730). Registres de paroisse dès 1623. — Voir Eggenschwiler : *Territ. Entwicklung*. — C. Roth : *Die Auflösung der tierst. Herrschaft*. — P. Alex. Schmid : *Kirchensätze*. [C. Ro.]

GRINDELWALD (C. Berne, D. Interlaken. V. *DGS*). Vge paroissial et Com., composée de sept subdivisions, les corporations *(Alp-* ou *Berggenossenschaften)* de Scheidegg, Grindel, Holzmatten, Bach, Bussalp, Itramen et Wergistal. Le nom (*Grindewalt*, 1228 ; *Grindelach*, 1234 ; *Gringerwalt*, 1245 ; *Grinderwalt*, 1349 ;

Grandivaux, 1361) vient du ahd. *grintil*, *grintel*, *grindel* = clôture et de *wald* dans le sens élargi de vallée ; il signifie donc vallée aux pâtures entourées d'une clôture. Des traditions et d'antiques vestiges attestent une colonisation celto-helvète dans les sites les plus élevés. Sur le Faulhorn, au Gassenboden (2500-2600 m. d'altitude) existait l'établissement disparu de *z'Gassen*. A la Grindelalp, dans les pentes près de Schmidigen-Bidmeren, on peut voir les restes d'une mine de fer préhistorique. Le Heitbühl (Heidenbühl) sur la Rossalp serait, selon la tradition, le lieu où habitèrent les premiers colons. D'autres noms, comme Heidenbrunnen, Heidenloch et Heidenschnarre attestent une haute antiquité. On sait que la vallée connut des périodes au climat remarquablement doux (au XVI^e^ s. encore, par exemple, le retrait du glacier permit le trafic avec le Valais par le Vieschergrat), ce qui rendit possible l'établissement d'habitations permanentes à de si hautes altitudes. La tradition connaît même le nom de l'homme de Gassenboden qui lors de l'approche des temps plus froids conseilla l'émigration vers des lieux plus bas : ce Gidi (Gédéon) donna son nom au centre du village actuel, Gidisdorf ou Güdisdorf.

Grindelwald à la fin du XVIII^e^ s. D'après un dessin de H. Meyer, gravé par Zingg (Bibl. Nat., Berne).

Comme premiers seigneurs fonciers dans la vallée apparaissent de nombreux dynastes oberlandais, les Unspunnen, Rotenflueh, Ringgenberg, Kien, Weissenburg, etc. Les de la Tour introduisirent des colons de Loèche. Au XIII^e^ s., il faut citer les barons de Wädenswil et d'Eschenbach, ces derniers remplacés dès 1308 par les ducs d'Autriche. Du XIII^e^ au XV^e^ s., par ventes et donations, la plus grande partie des biens des seigneurs oberlandais et de l'Autriche passèrent au couvent d'Interlaken (en 1238 et 1275 ceux des Eschenbach, en 1246 et 1252 ceux des Wädenswil). Le duc Berthold V de Zähringen livra une bataille à la noblesse oberlandaise en 1191 près de Grindelwald. Les Waldstätten dévastèrent en 1342 diverses possessions du couvent d'Interlaken, parmi lesquelles la vallée de Grindelwald. Les habitants de celle-ci participèrent en 1349 au soulèvement contre le couvent, qui paraît avoir eu bien de la peine à venir à bout des montagnards ; au XV^e^ s. déjà, ceux-ci avaient probablement une certaine autonomie dans l'administration de leurs affaires. Avec la suppression du couvent lors de la Réforme, à laquelle les gens de Grindelwald s'opposèrent d'ailleurs énergiquement, toute la vallée passa à Berne, qui l'attribua au nouveau bailliage d'Interlaken.

La plus ancienne église de Grindelwald fut bâtie en bois par l'évêque Amédée de Lausanne (1144-1159) ; l'évêque Roger la reconstruisit en pierre et, en 1180, la céda au couvent d'Interlaken. La collation passa à Berne en 1528. L'église fut reconstruite en 1793, sa tour en 1875. La cure date de 1785. Il est question en 1520 d'une chapelle de sainte Pétronille (peut-être un ermitage), qui est encore plusieurs fois citée dans les textes et les cartes. Elle devait être située dans la Nellenbalm et semble avoir été détruite après 1706 par le mouvement du glacier inférieur de Grindelwald. Une cloche de la fin du XIV^e^ s. ou du commencement du XV^e^, qui en provenait, fut longtemps suspendue dans la tour de l'église de Grindelwald et finalement dans la petite tour de la chapelle anglaise, où elle fut détruite lors de l'incendie de 1892.

L'organisation presque unique en Suisse des sept communautés alpestres de Grindelwald a son origine dans la corporation économique *(Markgenossenschaft)* alémannique. La vallée eut à souffrir d'épidémies de peste à plusieurs reprises dès 1349, surtout en 1669 où le pasteur Johann Erb se distingua par sa bienfaisante activité (H. Türler : *Die Pest im Oberland 1669)*. Grindelwald est devenu depuis 1870 un centre mondial de tourisme et une station d'étrangers ; finalement une place internationale de sports d'hiver. Il fut rattaché en 1890 aux chemins de fer de l'Oberland bernois. Un grand incendie le ravagea le 18 août 1892, et 110 maisons furent en peu de temps la proie des flammes. La reconstruction suivit rapidement. *Population* : 1669, 1300 hab. ; 1737, 1673 ; 1900, 3346 ; 1920, 2942. Registres de baptêmes et de mariages dès 1557, de décès dès 1730. — Voir *FRB.* — Arch. d'État de Berne ; *Interlaken-Dokumentenbuch.* — Jahn : *Chronik.* — Le même : *Kt. Bern.* — Lohner : *Kirchen.* — E. Friedli : *Bärndütsch*, vol. *Grindelwald.* — *Zeitschr. des bern. Juristenvereins* 15, 1915. — W.-A.-B. Coolidge : *Die Petronellakapelle in Grindelwald.* — Sur l'exploitation du marbre à Grindelwald, voir l'art. MINES. [H. Tr.]

GRINGALLET. Le nom de cette famille, suivant Galiffe, est *de Rogemont*, maison de haute noblesse du Bugey remontant à Guillaume, chevalier, en 1150. Martin Gringallet fut reçu bourgeois de Genève en 1429, sa descendance s'éteignit à la fin du XVIII^e^ s. *Armoiries* : de gueules au lion d'or, armé, lampassé et vilené d'azur. — 1. FRANÇOIS, cité de 1585 à 1608, astronome. Kepler en parle avec éloge dans ses lettres où il dit avoir été aidé par lui. — 2. JEAN, 1591-1622, frère du précédent, mathématicien et ingénieur distingué ; du Conseil des Deux-Cents 1622 ; il fut chargé en 1621 du soin des fortifications de la ville et dédia au Conseil un ouvrage en latin sur l'art de fortifier les places. Plusieurs membres de cette famille, doués d'un réel talent pour les arts mécaniques, exercèrent la charge de maitres de la Monnaie de Genève. — *SKL.*

— Galiffe : *Not. gén.* III, V, 256. — Senebier : *Hist. litt.* Demole : — *Hist. mon. de Genève.* — *MDG* I. [H. Da.]

GRIOT. Famille de Celerina (Grisons), bourgeoise de Zurich en 1843. — GUSTAV, ingénieur civil, 27 août 1865-6 octobre 1917, publia en 1904 la première édition de ses *Interpolierbaren Tabellen zur raschen Berechnung kontinuierlicher Träger* et inventa un appareil pour mesurer les flexions (système Griot) et un appareil enregistreur universel permettant de déterminer les flexions et les oscillations. — Voir *53. Bull. d. Ges. chem. Polytechniker*, juillet 1919, p. 23-27. [H. Br.]

GRIPPE. Voir MALADIES CONTAGIEUSES.

GRISEL, anciennement *Griset*. Familles neuchâteloises. A une famille bourgeoise de Neuchâtel au XVI^e^ s. appartient — HENRI, conseiller, lieutenant, puis maire de Neuchâtel de 1546 à 1553 environ. — Une autre famille, mentionnée à Travers dès le XV^e^ s., a donné — GEORGES, peintre, dessinateur et aquarelliste, * 11 septembre 1811 à Anet, † 9 décembre 1877. Professeur de dessin à Neuchâtel 1850-1875, exposa dès 1842. — *SKL.* — *MN* 1886. — LOUIS-GUSTAVE, * 8 janvier 1822 à Auvernier, † 14 octobre 1854 à Neuchâtel, auteur de *La monarchie et les préjugés politiques*, 1853, et *La Russie et ses accusateurs.* — *Biogr. neuch.* I. — ALPHONSE, * 26 mai 1829, † 31 octobre 1898 à Travers. Juge de paix de Travers 1864-1878, 1883-1898, député au Grand Conseil 1880-1885. — *Messager boiteux de Neuchâtel* 1900. [L. M.]

GRISET. Famille fribourgeoise, bourgeoise d'Estavayer-le-Lac. — 1. JEAN, notaire 1341-1385. — 2. WILLIERME, notaire 1349-1381. — 3. AGNÈS, prieure des dominicaines d'Estavayer 1397-1403, † en novembre 1403. — 4. JEAN, se chargea en 1391, avec Perrod Vuillemain, de continuer la construction de l'église et du clocher de Saint-Laurent à Estavayer, châtelain pour le duc de Savoie 1397. — 5. VUILLELME, gouverneur-syndic d'Estavayer 1416. — 6. MARGUERITE, prieure des dominicaines 1437-1448, † 26 juillet 1448. — 7. CATHERINE, prieure des dominicaines 1448-1460, † 23 mai 1460. — De la famille Griset, d'Estavayer, est sortie la famille DE FORELL (voir ce nom). Une autre famille Griset était bourgeoise de Morat, éteinte maintenant, dont Jacques cité en 1454. — Daubigney : *Le monastère d'Estavayer.* — Engelhard : *Chronik d. Stadt Murten.* — F. Welti : *Stadtrecht v. Murten.* [RÆMY.]

GRISIGER. Famille bourgeoise de Schwändi (Obwald), paroissienne de Sachseln. — ULI et HANS, † en 1422 à Bellinzone. — BALTHASAR, conseiller 1830-1840. — Voir Küchler : *Genealog. Notizen.* — Durrer : *Einheit Unterwaldens.* — *Chronik von Sachseln.* — Obituaire de Sarnen. — Procès-verbaux du Conseil d'Obwald. [AL. T.]

GRISON, FRANÇOIS-ADOLPHE, * à Bordeaux 1845, † 1914. Peintre de genre français qui fit toute sa carrière à Genève où il mourut. Décorateur à la manufacture de porcelaine de Sèvres, puis peintre sur émail dans l'atelier Divorne à Genève, il peignit en outre beaucoup de toiles et exposa dès 1873 à Paris. Nos musées ne possèdent aucun spécimen de ses œuvres. — Voir *SKL.* [C. R.]

GRISONS (LES) (en all. GRAUBÜNDEN, ital. I GRIGIONI, rom. LA GRISCHA. V. *DGS*). Quinzième canton de la Confédération, entré en 1803. Sous les Romains le pays s'appelait *Raetia*, sous les Francs aussi *Churwalchen* (le pays welsche de Coire) ; dès le XV^e^ s., il prit le nom de Graubünden, Bünden, d'après la Ligue Grise ou *Grauer Bund*. Cette dernière était appelée ainsi, croit-on, à cause des vêtements de laine grise que portaient les paysans, par opposition à la « Ligue noire » ou *Schwarzer Bund* des chevaliers vêtus de couleur foncée ; au XV^e^ s. déjà le nom de Grauer Bund avait passé à la république des Grisons : *Die drey Grawen Pundt, der Graw Pund*, ou *die drei grawen Bünden*, et enfin Graubünden. Le plus ancien nom officiel était *die dry Pünt in Churwalchen*, ou *Gemeyn dry Pünt, die Pünt*, et *Pündten, Bünden*. Dans la suite, d'autres formes se présentèrent encore : *Die drye gmeinen Pündten hocher Rätyen* ; *Republik der drey Pündten im Hohen Räthien*, etc. ; en français, *Les trois Ligues grises* ; en italien, *Le Eccelse Trè Lighe.* [C. J.]

Sommaire. I. Sceaux et armoiries. — II. Préhistoire. — III. Histoire : 1. Époque féodale, formation des III Ligues ; 2. Le XVI^e^ s. ; la Réformation ; 3. Le XVII^e^ s., les troubles ; 4. Le XVIII^e^ s. ; 5. Révolution ; 6. Les XIX^e^ et XX^e^ s. — IV. Développement de la civilisation. A. Développement économique : 1. Agriculture ; 2. Forêts ; 3. Chasse et Pêche ; 4. Commerce ; 5. Voies de communication ; 6. Métiers et industrie ; 7. Tourisme. — B. Église : 1. Église catholique ; 2. Église réformée. — C. Écoles. — D. Assistance. — E. Institutions judiciaires. — F. Militaire. — G. Littérature : 1. Littérature allemande ; 2. Littérature de l'Oberland et du Surmir ; 3. Littérature de l'Engadine ; 4. Littérature italienne. — H. Arts et architecture. — I. Monnaies. — J. Historiographie. — K. Distribution des langues. — L. Coutumes. — M. Costumes. — N. Presse.

I. **Sceaux et armoiries.** L'ancienne république des III Ligues ne formait pas du tout un ensemble homogène. Elle était composée de trois États que groupait une alliance très lâche. Cette république a été constituée vers le milieu du XV^e^ s. et commença dès lors à agir d'une façon autonome. Mais pour sceller les documents officiels, il n'exista pas, jusqu'à la chute de l'ancien régime, de sceau commun à l'ensemble du pays ; les III Ligues se servaient chacune de leur propre sceau.

1. *Ligue grise.* Elle possède un sceau dès 1500, portant une croix feuillée et la légende : ✠ LIGÆ GRISÆ. Cinquante ans plus tard apparaît un deuxième sceau avec, pour légende, SIGILVM. GRAW PVNTT 1550. Dans le champ, saint Georges, cuirassé, qui vient de tuer le dragon avec sa lance, tient un écu parti. Ce sceau a été constamment employé, mais pour les pièces de chancellerie, on se servait d'un plus petit sceau portant seulement l'écu parti.

2. *Ligue de la Maison-Dieu.* Jusqu'au milieu du XVI^e^ s., c'est la ville de Coire qui scella en son nom. La deuxième série des articles d'Ilanz, de 1526, a encore été scellée par Coire, mais lors de la confirmation de l'évêque Thomas Planta par les délégués de la Ligue, le 21 décembre 1549, le sceau de cette dernière a été appendu à l'acte. Ce premier et seul sceau de la Ligue porte un écu chargé du bouquetin ; derrière se tient la mère de Dieu, couronnée, assise sur un trône et portant l'enfant Jésus, également couronné, sur le bras droit. Sur une banderolle se lit l'inscription : S. COMVNE TOTIVS DOMVS DEI CVRIENSIS.

3. *Ligue des Dix-Juridictions.* Elle fit confectionner un sceau en 1518, ainsi que cela ressort de la sentence de Waser de 1644. Le 15 décembre de la même année, il était apposé avec celui des deux autres Ligues, au pied du traité d'alliance héréditaire conclu avec l'Autriche. C'était un sceau de 5 cm. de diamètre avec la légende : S DES PUNTZ DER VON DEN ACHT GERICHT. L'écu, portant la croix, est soutenu par un homme sauvage tenant dans la gauche un sapin arraché et dans la droite, un drapeau chargé d'une croix. A ce sceau d'État, qui fut employé de 1518 à 1523, succéda un autre, plus petit, qui fut apposé pour la première fois au pied de l'*Artikelbrief* du 4 avril 1524 et resta en usage jusqu'en 1642. Il rappelle dans l'essentiel le premier, sauf la légende qui est la suivante : S DES : PUNTZ. VON D : EINLF : GRICHTEN.

En 1643, la Ligue fit faire un nouveau sceau semblable à ceux de 1518 et 1524, mais avec une meilleure légende : SIGEL DES GERICHTENPUNDTS. 1643. Il fut remplacé par le sceau daté de 1802, le dernier de la Ligue, qui se différencie de ses prédécesseurs par le fait que les couleurs de l'écu sont indiquées par des hâchures.

Les *armoiries* des III Ligues sont connues aux Grisons dès le XVI^e^ s., mais elles n'étaient pas alors réunies en un tout. On les trouve assez fréquemment sur les anciens imprimés, sur les boîtes à sceaux, sur des façades peintes, etc. ; ainsi, par ex., sur le frontispice des statuts de la Valteline 1549, sur la façade de l'ancienne poste à Flims 1588, sur celle de Zillis 1608, dans Lavizzari : *Memorie istoriche della Valtelina*, 1716, dans *Alter und neuer Geschichtskalender*, 1773, etc. Toutes ces représentations des armoiries des Ligues sont ca-

ractéristiques en ce sens que les écus des III Ligues sont posés côte à côte. Au milieu se trouve constamment l'écu de la Maison-Dieu, d'argent au bouquetin de sable, à droite, celui de la Ligue grise, parti d'argent et de sable ou une croix ; à gauche, celui de la Ligue des Dix Juridictions, écartelé d'azur et d'or, à la croix de l'un à l'autre, ou un sauvage seul.

Après que Napoléon eut définitivement rattaché les

Cette condition a été remplie par l'orfèvre zuricois Stampfer dans la médaille de baptême que lui avaient commandée les XIII cantons en 1548. Melchior Lussy est arrivé à peu près à la même solution en 1563 dans sa *Chronik und Bundesbuche*.

Un projet d'armoiries grisonnes simplifiées, basé sur la tentative de Stampfer et sur le vitrail agréé par le gouvernement cantonal pour la salle des armes du

1. Sceau de la Ligue Grise, 1500. — 2. Sceau de la Ligue Grise, 1550. — 3. Sceau de la Ligue de la Maison-Dieu, XVIe s. — 4. Sceau de la Ligue des Dix-Juridictions, 1524. — 5. Armoiries de la Ligue de la Maison-Dieu. — 6. Sceau des Grisons, 1801. — 7. Sceau cantonal, 1803.

III Ligues à la Suisse, le 24 juin 1801, deux nouveaux sceaux durent être gravés pour le nouvel État sur le modèle de ceux des autres territoires de la République helvétique. Le premier portait Guillaume Tell avec son enfant tenant la pomme percée d'une flèche. Le deuxième représentait un lansquenet tenant un faisceau de licteur dans la dextre, et dans la senestre une hallebarde sommée d'un chapeau à plume. En exergue, l'inscription RHÆTIA, soutenue d'une guirlande.

De la réunion des trois anciens sceaux décrits ci-dessus sont nées en 1803 les armoiries actuelles du canton des Grisons. Le groupement des trois armoiries des Ligues, tel qu'on le représente ordinairement, est fautif sur plusieurs points. L'écu de la Maison-Dieu déborde presque de moitié sur les deux autres, et d'autre part, les tenants des écus de la Ligue grise et de celle des Dix-Juridictions (saint Georges et homme sauvage) sont représentés comme parties intégrantes des armoiries, tandis que la madone, qui accompagne généralement celui de la Maison-Dieu, n'y figure pas. En réalité ces tenants sont des accessoires. Pour obtenir des armoiries du canton des Grisons conforme aux règles de l'héraldique, il faut combiner dans l'écu celles des trois anciennes Ligues, en écartant tous les accessoires.

Musée national, a été lancé dans ces dix dernières années par le Heimatschutz, et a rencontré un succès croissant.

Ces nouvelles armoiries ont été apposées sur des édifices publics et employées encore dans d'autres occasions. La proposition lancée par la Société suisse d'héraldique, à l'occasion de sa réunion à Coire le 24 septembre 1910, pour l'adoption officielle des armes grisonnes, simplifiées, fut écartée par le Grand Conseil, le 11 novembre 1911, par 38 voix contre 26. — *Bibliographie.* Andreas Sprecher : *Die Städte- und Landessiegel von Graubünden*, dans *MAGZ* XIII, 1, 17. — Fritz Jecklin : *Die Entwicklungsgesch. des Bündner-Wappens*, dans *AHS* 1892. — Le même : *Ueber Vereinfachung des Bündnerwappens*, dans *AHS* 1911. [F. JECKLIN.]

Grisons. Projet d'armoiries d'après Stampfer.

II. **Préhistoire.** Le territoire actuel des Grisons ne formait autrefois qu'une modeste partie de l'ancien pays des Rhètes, qui embrassait toute la région située entre Côme et Vérone d'un côté, et le plateau bavaro-souabe de l'autre. A l'origine il s'étendait au Sud, le

long de l'Adige jusqu'à Vérone ; le val Pollicella, à proximité, recèle encore des centres de culture rhétique. La *Raetia prima* des Romains était comprise entre les points extrêmes suivants : Nord, Bregenz-Kufstein ; Est, Kufstein-Tablach ; Sud, milieu de la Lombardie-Chiavenna ; Ouest, Furka-Bregenz. A l'intérieur de ces limites vivaient non pas un seul peuple, mais un grand nombre de tribus, dont les noms nous sont en partie connus. Parmi les tribus rhétiques il faut citer les *Lépontins*, dans la Léventine et la Mesolcina, tandis que les *Camuner* habitaient la Valteline et le Val Camonica. Des documents nous apprennent que les *Bergalei* s'étaient établis dans le Val Bregaglia. Les *Venonètes*, souvent nommés et rattachés aux Vindéliciens, habitaient la région des sources du Rhin ; ils étaient nombreux et leur territoire étendu. Il faut encore mentionner les *Venostes*, qui étaient établis dans la partie supérieure de la vallée de l'Adige ou Vintsgau, avec le Münstertal.

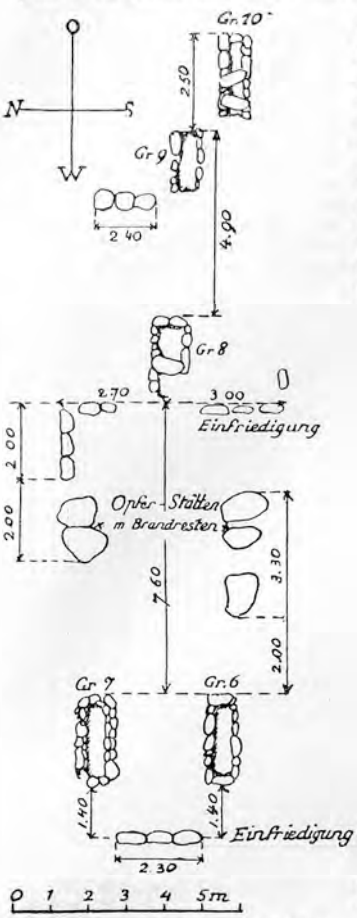

Grisons. Cimetière de l'âge du fer à Darvela. D'après *ASA* 1916.

L'époque paléolithique n'est représentée par aucune trouvaille dans le territoire actuel des Grisons. Près des ruines des châteaux de Niederjuvalta et de Canova dans le Domleschg, on a trouvé vers 1870 des lamelles et des couteaux de silex néolithiques ; dans le voisinage du château d'Aspermont, dans l'été de 1890, une hache de pierre en chloromélanite ; dans le vignoble appelé *Rüfe*, à Losenberg près de Maienfeld, une hache néolithique et un couteau de silex ; de l'autre côté de la montagne, dans les ruines du château de Mesocco, une hache en variolite. En été 1921, on a découvert près du village de St. Moritz une pointe de lance en silex qui, avec les objets de bronze trouvés à l'ancienne prise d'eau thermale de St. Moritz, témoigne que la Haute-Engadine a été habitée à l'époque préhistorique. Lorsqu'en 1907 on entreprit des fouilles aux sources de St. Moritz, on retira de l'un des deux tuyaux de bois, taillés dans des troncs d'arbre, qui étaient destinés à conduire l'eau sur les hauteurs, plusieurs objets de bronze. Deux d'entre eux, des épées bien conservées avec des poignées de bronze massif, étaient plantés verticalement ; les autres objets, par contre, un fragment d'épée, un poignard et une épingle à tête de massue, reposaient horizontalement. Ces objets ne pouvaient donc être tombés par hasard dans le tuyau ; on a dû les y placer intentionnellement. C'étaient sans doute des ex-voto. Trois sortes d'épées ont été mises au jour dans les Grisons, parmi lesquelles celle d'Ilanz, dénommée ainsi à cause de sa forme particulière, très remarquable. Des poignards ont été trouvés à Vals et à Rothenbrunnen. Au pied d'une paroi rocheuse du Calanda, sur une colline formée de déblais, a été extrait un élégant poignard de bronze décoré, d'un type encore inconnu dans les Grisons. Parmi les autres armes de bronze, il faut citer spécialement les pointes de lances, qui ont, tôt après leur apparition, supplanté les pointes de lances et de flèches en silex. En outre, de l'âge du bronze proviennent également des ustensiles et des outils, par exemple des haches, des marteaux, des faucilles aux formes très variées. Bon nombre de ces trouvailles témoignent que plusieurs des cols grisons, tels que l'Albula et la Flüela ainsi que la Lenzerheide, étaient déjà connus des hommes de l'âge du bronze.

L'âge du fer est représenté aux Grisons surtout par des nécropoles et des tombeaux isolés. Près des ruines du château de Falkenstein sur Igis, on a mis au jour, vers 1860, un casque de bronze, qui présente une grande analogie avec ceux trouvés dans la nécropole celto-ligure de Giubiasco. Felsberg a livré une écuelle en terre cuite de la période de Hallstatt, avec une décoration peinte rouge et noire. Quelques années après les importantes fouilles entreprises au Tessin, un nouveau casque de bronze gallo-romain a été découvert au Passweg d'Obersaxen ; il se trouve actuellement au Musée national de Zurich. Les nécropoles de Castaneda et de Mesocco sont connues depuis longtemps. Un nouveau cimetière, de l'âge du fer, a été découvert en 1911, à Darvela au-dessous de Truns. Il doit avoir été employé pendant la période de La Tène. Les cimetières grisons, d'un côté et de l'autre de la montagne, présentent maintes analogies, notamment dans le mobilier funéraire ; mais, d'autre part, on a des différences sensibles,

Grisons. Canalisation romaine près de Promontogno. D'après une photographie.

surtout dans la manière d'inhumer. Dans le Sud les corps étaient incinérés et les tombeaux contiennent de la poterie de bronze ou de céramique ; dans les vallées du Nord, par contre, les morts, sans exception, étaient enterrés et non accompagnés d'objets de poterie. Les mobiliers funéraires sont riches et très variés, soit

en bronze, en fer, en argent ou en ambre. La concordance partielle des inventaires funéraires du Nord et du Sud autorise à admettre que les relations entre un versant et l'autre des Alpes, qui avaient commencé dans la période du bronze, se sont continuées dans l'âge du fer. La ligne de communication devait être Mesocco-Bernardin-Valserberg-Luvis-Darvela. La nécropole de Darvela, où 18 tombeaux ont été ouverts et fouillés, revêt de l'importance, non seulement par le mobilier funéraire très varié qu'on en a retiré, mais en ce qu'elle permet de connaître le degré de culture de la population de l'âge du fer dans cette région. La manière d'inhumer est déjà instructive : après avoir creusé la fosse, on couvrait le fond d'un lit de pierres, et, probablement en même temps, les parois étaient revêtues de grandes et de petites pierres. Puis le cadavre était descendu, recouvert d'une grossière chemise de toile, dos contre terre ; on y joignait les dons funéraires. La fosse était ensuite remplie, puis recouverte entièrement, ou au moins sur l'emplacement de la tête et du buste, par de grosses pierres. A Darvela on a pu constater, dans tous les cas où les parois des fosses n'étaient pas déplacées, que les corps étaient couchés dans la direction Est-Ouest, avec le visage tourné vers le Sud, de sorte que le soleil de l'après-midi qui éclaire toute la vallée donnait en plein sur les tombeaux. Cette inhumation particulière laisse présumer que les habitants de la région célébraient le culte du soleil. Les tombes de l'âge du fer dans la Mesolcina, qui sont postérieures, portent déjà des traces de l'influence romaine. Outre des objets de bronze et de fer, on y trouve des monnaies de bronze des premiers empereurs ; ainsi à Brecca-Mesocco, dans un cimetière de l'âge du fer utilisé jusqu'au premier siècle de l'ère chrétienne, on a trouvé, outre des fibules du type du Mesocco, d'autres fibules avec des inscriptions romaines et des monnaies de l'empereur Adrien (117-138). Dans un champ au-dessous des ruines du château de Mesocco, des ouvriers ont recueilli en 1885 une dalle de pierre portant une inscription lépontique. Il faut encore mentionner dans le Bregaglia les nombreuses pierres à écuelle des environs de Soglio ainsi que la remarquable dalle funéraire *(Masso avello)* sur la rive gauche de la Maira, commune de Stampa.

Époque romaine. Après que Rome eut occupé tout le territoire des Grisons, des travaux paisibles de civilisation furent entrepris. Tout un réseau de routes fut construit, même sur les cols du Julier, du Septimer et du Splügen, et un service de postes impériales institué, qui, dès Auguste, desservait régulièrement les provinces. Durant ces vingt dernières années on a recueilli d'importants renseignements sur l'activité des Romains en matière de construction. En particulier pour Coire, on a pu confirmer la tradition selon laquelle, outre le *castrum* sur l'emplacement actuel de la cour épiscopale, un important établissement romain aurait existé entre l'Obertor et le Salvator. Ainsi, en automne 1922, on découvrit une installation de chauffage pour des bâtiments qui paraissent avoir servi à des buts militaires. Dans le Bregaglia, on rencontre encore des vestiges de fortifications romaines. D'après les dernières fouilles faites à l'intérieur de la ruine que Peutinger appelle *Murus* sur sa carte, on peut conclure que cette muraille et les restes de constructions qu'on y voit servaient à défendre la contrée contre les barbares du Nord. Sous les évêques de Coire, ces bâtiments furent transformés en une station de péage. Lorsque les Romains abandonnèrent le pays à la fin du IV[e] s., leurs constructions furent vouées à la destruction. Ce fut aussi le sort, semble-t-il, des deux établissements de Curia et de Muro.

Grisons. Fortifications romaines dans le val Bregaglia à La Porta. D'après un dessin de H. Dübi dans le rapport de 1922 et 1923 de la *Société suisse des Monuments Historiques.*

Bibliographie. Der Neue Sammler I-VII. — *Gemälde der Schweiz* XV. — F. Jecklin : *Katalog der Altertumssammlung im Rät. Museum zu Chur.* — Heierli und Œchsli : *Urgesch. Graubündens.* [F. JECKLIN.]

III. **Histoire.** 1. FÉODALITÉ ; FORMATION DES III LIGUES. Plus tard que l'Helvétie, plus tard aussi que la Rhétie inférieure *(Raetia secunda, Vindélicie)*, la région alpine de la *Raetia prima*, c'est-à-dire à peu près le canton actuel des Grisons, subit l'assaut des peuples germaniques dans leur marche contre l'Italie. Elle n'offrait rien de très séduisant pour ces conquérants. Lorsqu'en 493 le Goth Théodoric se fut rendu maître de l'Italie, la haute Rhétie, qui relevait encore de l'empire romain, passa sous la domination des Goths. L'importance que Théodoric attachait à la possession de la Rhétie ressort d'une lettre au duc des deux Rhéties, dans laquelle il disait : « Les deux Rhéties sont vraiment un bastion pour l'Italie et un rempart protecteur ». Après la mort de Théodoric, ses Goths ne se sentant pas en force pour se mesurer avec les Romains de l'empire d'Orient, appelèrent à leur aide les Francs. Ceux-ci avaient déjà battu les Romains en Gaule et les Alémannes sur le haut Rhin. En 537, le roi Goth Witigis retira ses troupes de la Rhétie, laquelle passa sous la

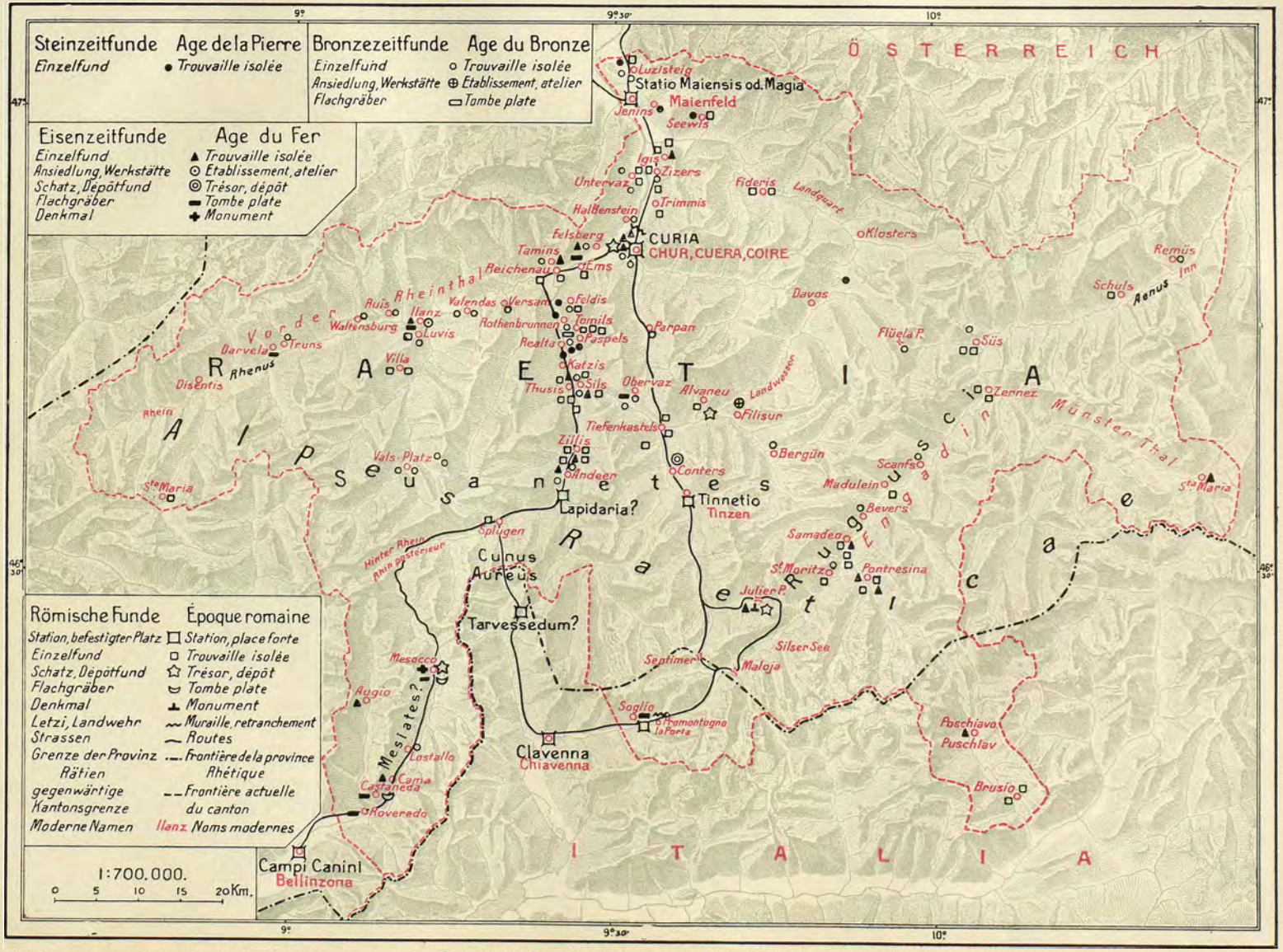

Carte des Grisons aux époques préhistorique et romaine.

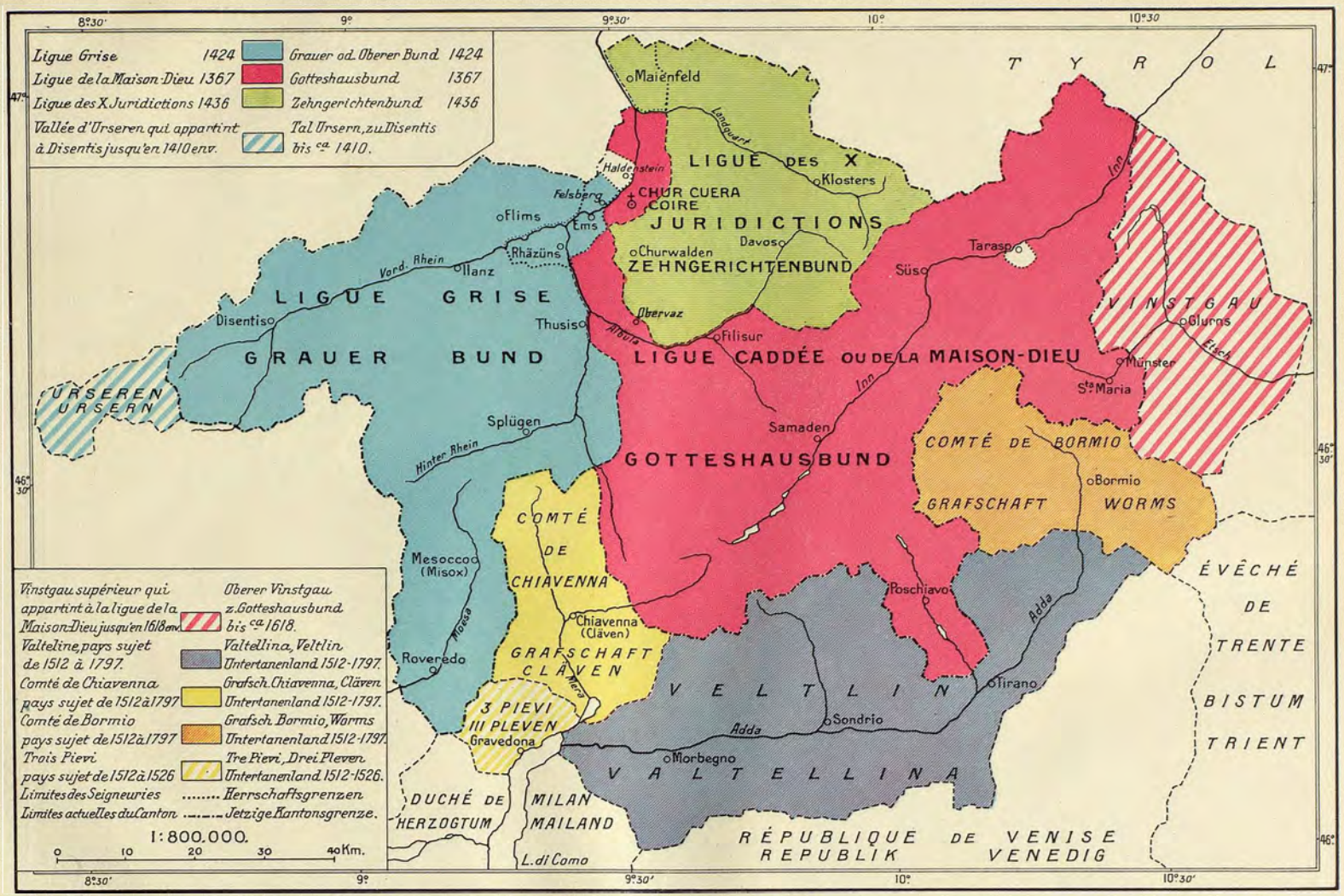

Carte de la République des III Ligues à l'époque de leur plus grande extension

domination franque. Le christianisme, qui avait déjà pénétré dans le pays sous les Romains, fut alors accepté généralement. Vers 453, on trouve déjà un évêque de Coire, et les couvents de Disentis, de Cazis, de Mustail, et peut-être aussi celui de Münster, durent être fondés peu après.

Les rois mérovingiens laissèrent d'abord subsister les institutions romaines en Rhétie, et cela d'autant plus facilement que la population presque entière était d'origine romane, et que l'infiltration d'éléments allemands, d'après ce qu'on peut conclure des noms de cette époque, était insignifiante. Une famille qui paraît indigène, les Victorides, dirigea les destinées du pays de l'an 600 environ jusqu'à la fin du VIII[e] s. ; ses membres revêtirent soit la dignité de *Præses*, seigneur temporel, soit celle d'évêque ou celle de comte de Bregenz. Le dernier connu des Victorides, Tello, paraît avoir réuni sur sa tête les deux dignités de *præses* et d'évêque. Il légua par testament sa fortune au couvent de Disentis et posa ainsi les bases de la seigneurie foncière de ce monastère. Après la mort de Tello (773), Constantius devint évêque ; il reçut de Charlemagne la confirmation de ses charges d'évêque et de recteur, soit de seigneur spirituel et temporel. Charlemagne prit Constantius et le peuple sous sa protection contre les « étrangers » ; c'est-à-dire probablement qu'il promit de ne pas tolérer de fonctionnaires qui ne fussent du pays. La Rhétie acquit ainsi une certaine autonomie et forma, sous Constantius et sous son successeur Remedius, par la réunion sur une seule tête du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel, une sorte d'État ecclésiastique. Mais après la mort de Remedius, en 805 ou 806, Charlemagne décida qu'à l'avenir les dignités ecclésiastique et temporelle seraient séparées. La Rhétie fut désormais divisée en deux comtés : la Haute et la Basse Rhétie, avec la Landquart comme limite. Tous deux formaient ensemble un duché. Il devint alors nécessaire d'établir une distinction entre les biens de l'État et ceux de l'évêché, qui, sous les Victorides, avaient été plus ou moins confondus. A l'État fut attribué le domaine royal avec les églises et les couvents qui étaient érigés sur son sol. L'évêque considéra cette expropriation d'environ 200 églises et 3 couvents comme un rapt ; il adressa de nombreuses requêtes au successeur de Charlemagne, Louis-le-Débonnaire, mais elles n'eurent qu'un succès très partiel. En 831, l'évêque obtint le privilège de l'immunité, c'est-à-dire la garantie qu'aucun officier temporel ne serait autorisé à exercer ses fonctions sur le territoire soumis à la domination de l'évêché. Peu de temps après, vers 843, l'évêché fut détaché de son métropolitain de Milan et placé sous l'autorité de l'archevêque de Mayence. Ainsi s'accomplit la rupture d'avec l'Italie et l'incorporation de la Rhétie dans le nouveau groupement d'États qu'était l'empire allemand. Lors du démembrement de l'empire carolingien, la Rhétie fit partie du royaume de Germanie. Dans le partage de 865, elle est appelée *Curwala* ; Charles-le-Gros obtint *Alemaniam* et *Curwalam* (*Churwalchen* = pays welche de Coire).

Conrad I reconstitua l'ancien duché de Souabe, supprimé depuis 745, auquel fut attribué la Rhétie. Les Ottonins se montrèrent des bienfaiteurs particuliers de l'évêché de Coire qui, à cause de sa position à l'entrée des principaux passages des Alpes, revêtait pour eux une importance considérable. Ils accordèrent de grandes donations à l'évêque et firent de lui le seigneur d'une grande partie du pays. Des dignitaires ecclésiastiques et des seigneurs temporels obtinrent, grâce à des concessions royales ou à des usurpations, soit des immunités, soit des pouvoirs comtaux qui rendaient l'autorité royale à peu près illusoire. L'évêque de Coire obtint, outre l'immunité reçue de Louis-le-Débonnaire, divers avantages de la part des Ottonins qui l'affranchirent de la puissance du comte. Dès 1170 il porta jusqu'au commencement du XIX[e] s. le titre de prince de l'empire. La ville de Coire lui était soumise, de même que les IV villages, le Domleschg, l'Oberhalbstein, le Bregaglia, la Haute-Engadine, Poschiavo et la vallée de Münster ; il possédait aussi de nombreux sujets dans la Basse-Engadine et le Vinstgau.

Le couvent de Disentis jouissait aussi de l'immunité pour sa seigneurie qui comprenait la partie supérieure de l'Oberland grison ; mais il eut beaucoup à souffrir de ses avoués, et, d'autre part, ses sujets l'obligèrent à leur accorder le droit de discuter avec lui. Ils firent même comme s'ils étaient au-dessus de leur seigneur. En 1285 existait déjà une *Universitas Disertinensis*, composée de l'abbé et du couvent, des ministériaux et des communes.

A côté de cette seigneurie ecclésiastique — les couvents de Churwalden, Pfäfers, Cazis et Münster jouèrent un rôle bien moins important — il existait dans la Haute-Rhétie toute une série de grands et petits dynastes, la plupart d'origine germanique. Les plus importants étaient : les seigneurs de Vaz, qui apparaissent déjà au XII[e] s. et possédèrent de bonne heure des terres étendues aux environs de Belfort et Obervaz, à Davos et dans le Prätigau et le Rheinwald où les Walser libres leur étaient soumis. En outre, ils détenaient à titre de fief épiscopal Schams, la moitié du Domleschg, Safien et Schanfigg. Lorsque mourut le dernier des Vaz vers 1337, son héritage passa en partie aux comtes de Toggenbourg, en partie aux Werdenberg-Sargans. Les barons de Rhäzüns ajoutèrent à leur seigneurie familiale, celles de Jörgenberg et de Friberg près Seth, les villages d'Ems et de Felsberg ; les possessions des Werdenberg-Sargans au Heinzenberg, à Safien et à Tenna. Ils avaient encore Obersaxen à titre de fief épiscopal. A l'extinction de la famille, la plus grande partie de la succession parvint à Georg von Werdenberg-Sargans. Les barons de Belmont étaient seigneurs de Flims et de la Gruob avec Ilanz, Lugnez et Ems. A la mort du dernier baron, ses héritiers furent les Sax-Mesocco et les Rhäzüns. Les comtes de Sax-Mesocco avaient hérité de la seigneurie de Belmont, qu'ils aliénèrent à l'évêque en 1483. En 1494, ils vendirent leur seigneurie ancestrale de Mesocco aux Trivulzio. Les comtes de Werdenberg-Heiligenberg acquirent en 1325 la seigneurie de Hohentrins avec Trins, Tamins et Reichenau ; elle passa plus tard aux Hewen ; ils obtinrent par mariage la seigneurie de Greifenstein (Filisur, Bergün), qui parvint dans la suite à l'évêché. Les comtes de Werdenberg-Sargans héritèrent des seigneurs de Vaz, Domleschg, Obervaz, Schams et Rheinwald, et, très probablement aussi des Aspermont, le Prätigau, qui peu après passa aux Toggenbourg. Les comtes de Toggenbourg possédaient Belfort, Davos, le Prätigau ; en outre ils firent l'acquisition du Schanfigg et du territoire de Churwalden, de la ville et du château de Maienfeld.

Outre les sujets de ces grands dynastes et ceux des petits seigneurs, tels ceux de Haldenstein, de Löwenberg, de Valendas, de Frauenberg, de Remüs, de Tarasp, etc., on compta de tout temps en Rhétie un grand nombre d'hommes libres, établis un peu partout, qui ne reconnaissaient d'autre maître que l'empereur ou son représentant, le comte. Ces hommes libres étaient nombreux à Laax, Flims, Seewis i. O., à Brigels, à Waltensburg, etc., et possédaient leur propre tribunal à Laax ; il y en avait aussi à Schams, dans les communes montagnardes, où ils constituèrent la commune de « Schams am Freienberg », au Heinzenberg et ailleurs.

La population libre de la Rhétie fut considérablement augmentée par l'immigration des Walser libres, qui n'étaient pas, comme on l'a cru autrefois, des colons établis dans les Grisons par les empereurs de la maison de Hohenstaufen pour garder les passages des Alpes. D'après les dernières recherches, documentaires et linguistiques, il n'est pas douteux que les Walser sont venus du Valais, une partie par la Furka et l'Oberalp, mais le plus grand nombre par les vallées du versant Sud des Alpes, de Pomat et des environs. Ils s'étaient d'abord fixés dans cette région, puis, au XIII[e] s., émigrèrent dans le Rheinwald. De là ils se répandirent dans les différentes vallées des Grisons et s'établirent dans les régions supérieures, encore inhabitées, pour se livrer à l'élevage du bétail : dans le Rheinwald, à Avers, Safien, Tenna, Valendas, Vals, Obersaxen, Tschappina, Mutten, Davos, dans le Prätigau et d'autres endroits,

jusque dans le Tyrol et le pays de Sargans. La condition des Walser et des autres hommes libres opposa une vigoureuse résistance aux tentatives des divers dynastes d'étendre leur pouvoir ; cette résistance fut encore secondée par l'organisation économique de la population. De tout temps la population fut groupée en corporations économiques *(Markgenossenschaften)* qui embrassaient généralement une vallée entière et se divisaient en communautés. Ces dernières discutaient et prenaient des décisions sur les affaires d'intérêt général : forêts, alpes, allmend, ordonnances communales. A leur tête se trouvait généralement un ammann, dont l'élection leur avait été concédée après de longues luttes. Ces corporations acquirent peu à peu une importance politique, surtout à la suite des nombreuses guerres qui affaiblirent la noblesse.

La situation des Grisons devint critique dès le moment où le Tyrol passa à l'Autriche (1363) ; celle-ci, qui possédait déjà le Vorarlberg, chercha à obtenir la Rhétie pour relier entre elles ses possessions. Des occasions de conflits ne lui manquèrent pas, provoquées par l'enchevêtrement des propriétés dans la Basse-Engadine, où les droits de l'évêque, du Tyrol et du couvent de Marienberg s'opposaient les uns aux autres. Pour arriver à son but, l'Autriche travailla dès lors à installer ses partisans, soit sur le siège épiscopal de Coire, soit dans les places de chanoines de la cathédrale. En 1355, Peter Gelito, ancien chancelier et conseiller intime de l'empereur Charles IV, fut placé à la tête de l'évêché, et trois ans plus tard, il s'engageait à prêter secours aux ducs d'Autriche en cas de guerre ; eux, de leur côté, promettaient de le prendre sous leur protection. En 1360, une armée ennemie passa par le San Carlo pour envahir le Lugnez, mais elle fut repoussée après un rude combat, tandis qu'une autre troupe cherchait à pénétrer par le Porclas, que défendaient seulement quelques hommes. Mais les femmes et les jeunes filles, armées de faux, de fourches et de haches, réussirent à faire reculer l'ennemi. Dès lors ce défilé porta le nom de Frauentor (Porte des femmes). La même année, l'évêque alla plus loin encore et céda, pour huit ans, l'évêché avec ses châteaux, le pays et les habitants, les droits de justice, etc., à l'exception de Fürstenberg, à l'Autriche, contre la promesse d'une pension annuelle de 1000 fl. Comme l'évêque résidait presque constamment à la cour du duc d'Autriche, ses sujets, dans une réunion à Zernez, le prièrent de rester dans le pays et de délibérer avec eux. L'évêque n'ayant pas acquiescé à cette requête, les représentants de toutes les juridictions qui lui étaient soumises se réunirent à Coire en 1367 et décidèrent : 1° de ne pas admettre que le vicaire ou l'administrateur épiscopal puisse s'occuper de questions temporelles sans leur assentiment ;

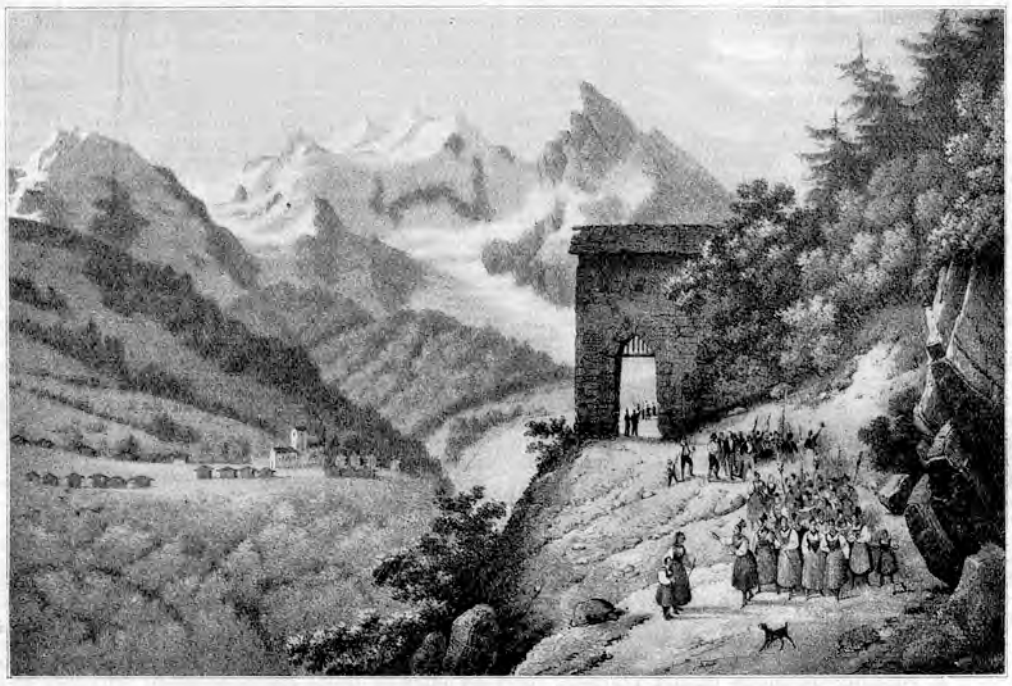

Grisons. La « Porte des femmes » (vallée de Lugnez), vers 1825. D'après un dessin de Pingret.

2° que l'évêque ne peut rien aliéner de ce qui est à l'évêché, soit par engagement hypothécaire, soit par vente ; 3° les frais et l'entretien des châteaux épiscopaux seront à la charge des juridictions, pour autant que les revenus de l'évêché ne suffisent pas ; 4° lorsque se présentent des questions importantes pour l'évêché, les délégués des juridictions doivent être réunis, et enfin 5° les délégués promettent de s'aider mutuellement pour l'accomplissement des décisions susmentionnées. Ce traité fut le début et le fondement de la Ligue de la Maison-Dieu, qui n'a jamais possédé de véritable pacte d'alliance, comme les deux autres Ligues.

A Peter Gelito succédèrent deux autres partisans de l'Autriche sur le siège épiscopal, puis Hartmann von Werdenberg-Sargans-Vaduz fut élu évêque contre la volonté de l'Autriche. Pendant presque tout son épiscopat, Hartmann eut à combattre tantôt contre l'Autriche, tantôt contre les dynastes du pays ; la plupart de ces guerres furent malheureuses pour lui. Pendant ces événements, le courant démocratique se renforça dans la Ligue ; l'évêque, au cours de ses difficultés, en était réduit à ne compter que sur la bonne volonté de ses sujets.

Dans la partie occidentale des Grisons, le couvent de Disentis a constamment joué un rôle prépondérant, mais aussi il avait, de bonne heure déjà, accordé à ses sujets une part de collaboration dans les affaires politiques. Dans les troubles du XIV^e^ s., les seigneurs de l'Oberland

grison, parmi lesquels l'abbé de Disentis, se rallièrent au parti de l'Autriche et de l'évêque contre celui des Vaz. Mais après l'extinction de cette famille, la plupart d'entre eux observèrent une attitude hostile à l'Autriche. Quelques-uns allèrent même si loin qu'ils soutinrent les sujets de leurs adversaires contre ceux-ci ; ils développèrent de la sorte chez les sujets le sentiment de la liberté et les encouragèrent à prendre conscience d'eux-mêmes. Ainsi les seigneurs de Belmont, de Rhäzüns et de Montalt conclurent une alliance avec les sujets des Werdenberg-Heiligenberg, et, en 1360, les mêmes et les seigneurs de Sax en signèrent une autre avec les sujets des comtes de Werdenberg-Sargans dirigées contre les deux familles Werdenberg. Durant les luttes entreprises contre l'évêque Hartmann, Ulrich von Rhäzüns, l'abbé de Disentis et Albrecht von Sax firent alliance avec leurs sujets, puis tous ensemble s'unirent encore avec le comte Johann von Werdenberg-Sargans. Les parties promirent de s'aider et de défendre leurs droits mutuellement. Un tribunal arbitral fut même institué pour juger des différends. Ce groupement de nobles et de communes, auquel adhérèrent en 1399 les comtes Rudolf et Heinrich von Werdenberg-Heiligenberg pour leur seigneurie de Hohentrins, conclut en 1400 une alliance avec Glaris.

Par là furent posées les bases de la Haute Ligue ou Ligue grise, qui a été fondée à Truns en 1424 par les suivants : l'abbé et la communauté de Disentis ; le baron de Rhäzüns, pour lui et les communautés de Safien, Tenna, Obersaxen ; le comte de Sax-Mesocco, pour lui et les juridictions d'Ilanz, Gruob, Lugnez, Vals, Kästris et Flims ; le comte de Werdenberg-Heiligenberg ; les communes de Trins et de Tamins avec les gens de la « partie supérieure » ; les hommes libres du Flimserwald et les communes de Rheinwald et de Schams. Le comte Heinrich von Werdenberg-Sargans ayant refusé à ses sujets l'entrée dans la ligue, les seigneuries de Löwenberg (Schleuis), Thusis, Tschappina et Heinzenberg ne purent y adhérer que plus tard, mais en tout cas avant 1440. Cette année-là en effet une alliance fut signée entre la Ligue grise et Coire et les IV villages, dans laquelle les seigneuries précitées étaient comprises. Cazis entra dans la ligue en 1441, Mesocco et Calanca en 1480, et enfin, en 1496, ce fut le tour de Jean-Jacques Trivulzio avec ses possessions.

Dans la partie Nord des Grisons, les comtes de Toggenbourg avaient hérité des Vaz une seigneurie comprenant

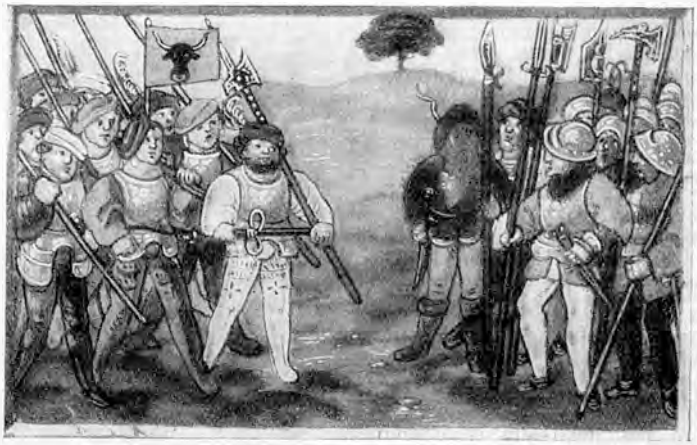

Grisons. Réunion de 600 Uranais avec les Grisons après la Diète de Feldkirch le 10 janvier 1499. (Chronique de Schilling, Lucerne.)

Belfort, Davos, Klosters, Castels, Schiers, Schanfigg, Langwies, Strassberg (Churwalden), soit les « huit juridictions », et en outre le château et la ville de Maienfeld ainsi que la haute juridiction dans la seigneurie d'Aspermont (Jenins, Malans). Lorsque mourut en 1436 Frédéric VII, dernier comte de Toggenbourg, les dix juridictions précitées, auxquelles s'ajoutait comme onzième celle des chanoines de Schiers — qui relevait du chapitre cathédral de Coire, mais qui fut bientôt réunie à la juridiction de Schiers, — craignirent d'être séparées les unes des autres et d'aller au-devant d'un avenir incertain. Elles se groupèrent alors en une Ligue des Dix-Juridictions dans un but de défense commune, et jurèrent de s'aider réciproquement à défendre leurs droits ; si un seigneur leur était imposé, elles promettaient de rester unies, de soumettre les différends à un tribunal impartial et de tenir des Diètes communes à Davos.

Grisons. Envoi d'argent de Ludovic-le-More, duc de Milan, à son envoyé Galeazzo Visconti pour l'engagement de mercenaires, 1499. (Chronique de Schilling, Lucerne.)

C'est ainsi que se constituèrent dans le territoire des Grisons trois États fédérés : la Ligue de la Maison-Dieu, la Ligue grise et la Ligue des Dix-Juridictions. Si ces trois Ligues ne se sont pas détachées les unes des autres, mais plutôt réunies en une sorte d'État, cela tient probablement à leur origine commune, à la communauté de langue en grande partie et, pour une part non moins importante, à leur dépendance spirituelle de l'évêché de Coire. Très tôt déjà, les Ligues ou certains de leurs membres conclurent entre eux des alliances. Les principales furent : celle de la Ligue de la Maison-Dieu avec la Ligue grise en 1406 ; celle des habitants du Domleschg, d'un versant de la vallée avec ceux de l'autre versant (1423) ; des communes d'Oberhalbstein, Avers, Stalla, Bergün et Fürstenau, relevant de l'évêché, ainsi que celle d'Obervaz, relevant des Werdenberg, avec la Ligue grise en 1425. En 1429, Frédéric VII de Toggenbourg signa avec la Haute-Engadine une alliance défensive de vingt ans pour couvrir ses possessions dans les Grisons contre l'Autriche, les Werdenberg-Sargans et les Rhäzüns. La Ligue grise s'unit en 1440 avec Coire et les IV villages, et en 1450 la Ligue de la Maison-Dieu avec celle des Dix-Juridictions. Enfin,

en 1471, une alliance réunit la Ligue grise à celle des Dix-Juridictions. Les III Ligues de la haute Rhétie furent ainsi reliées les unes aux autres par des alliances partielles. Dès le XV^e^ s., elles agirent comme un seul État ; les conflits furent portés devant les III Ligues, et des Diètes communes furent tenues alternativement dans les trois territoires, le plus souvent à Coire, Truns, Ilanz et Davos. Les décisions étaient valables dans l'ensemble du territoire des Ligues.

Le développement de cet État ne se poursuivit pas, ils est vrai, dans une paix ininterrompue. L'évêque Hartmann n'eut pas seulement à lutter contre l'Autriche ou la noblesse, mais aussi contre sa résidence, Coire, qui lui donna bien du mal. Coire s'efforçait de secouer la domination de l'évêque, elle se considérait comme une ville libre d'empire et adopta même l'aigle impériale dans ses armes. Un tribunal arbitral, composé de représentants de Zurich, avec qui l'évêque était allié, et des terres de l'évêque, admit en 1422 une partie des prétentions de la ville. La paix ne dura pas longtemps. Une nouvelle sentence des sujets de l'évêché, de 1428, fut défavorable à la ville. Un incendie ayant en 1464 détruit les archives de la ville, Coire obtint de l'empereur Frédéric III toute une série de privilèges, mais son conflit avec l'évêque dura jusqu'au moment où la guerre de Souabe lui fit perdre de son importance. La région de Schams, où habitaient, sur la montagne, un grand nombre de colons libres, avait déjà tenté en 1360 de secouer le joug des Werdenberg-Sargans, mais, malgré l'appui qu'elle rencontra chez les seigneurs de Rhäzüns, de Belmont et de Montalt, ainsi qu'à Rheinwald et Safien, elle dut rentrer dans l'obéissance. Les troubles ne furent cependant pas apaisés. Après la guerre de Zurich, le comte de Sargans envoya son beau-frère, Hans von Rechberg, comme bailli à Schams. Afin de dompter les rebelles, ce dernier conduisit en 1450 les troupes de la « Ligue noire », composée du comte de Werdenberg-Sargans, du baron de Rhäzüns et du représentant de l'évêque, Hewen, dans la vallée. Mais il fut battu par les habitants de Schams aidés de ceux de la Ligue grise. Peu après, en 1456, Georg von Werdenberg vendit Schams à l'évêché. La somme nécessaire à cette acquisition ayant été en grande partie fournie par les habitants de Schams, ils obtinrent en 1458 une indépendance complète.

Tôt après leur alliance, les III Ligues se sentirent assez fortes pour avoir des visées de conquête dans le Sud. Dans le long conflit que Rome eut avec Milan, le pape Innocent VIII s'adressa aussi à l'évêque de Coire, Ortlieb von Brandis, pour qu'il engageât les Grisons à entrer en campagne contre le duc de Milan. En 1486, les Grisons, qui avaient déjà participé à la bataille de Giornico aux côtés des Confédérés en 1478, traversèrent les Alpes par le Lukmanier, le Splügen et Chiavenna. Cette ville fut prise, mais non son château. La guerre dura encore en 1487 ; les Grisons pénétrèrent dans la Valteline par Bormio et occupèrent Tirano et Sondrio. La paix leur apporta, outre une forte indemnité de guerre, les privilèges douaniers accordés aux Suisses et la liberté de trafic avec Bormio.

Par contre, les relations avec l'Autriche devenaient toujours plus tendues. Le morcellement des droits et des possessions dans la Basse-Engadine et la vallée de Münster était l'occasion de conflits continuels. L'Autriche prétendait à la suzeraineté sur la vallée de Münster, sur la Basse-Engadine jusqu'à Pontalt, et sur le Samnaun ainsi qu'à l'avouerie du couvent de Münster. L'évêque, de son côté, soutenait qu'il avait droit de haute juridiction sur ses sujets, non seulement dans la Basse-Engadine et la vallée de Münster, mais aussi dans le Vinstgau. En 1464, le duc Sigismond d'Autriche fit l'acquisition du château et de la seigneurie de Tarasp ; l'évêque y envoya des troupes en 1467. La guerre éclata dans la Basse-Engadine en 1475 ; appelée *Hennenkrieg*, elle n'apporta aucune solution au conflit.

Dans le territoire des Dix-Juridictions, l'Autriche sut habilement se servir de toutes les circonstances pour étendre son domaine. Elle acheta en 1470, du comte Wilhelm von Montfort, les six juridictions du Prätigau,

Grisons. Attaque du Luzisteig en 1499. (Chronique de Schilling, Lucerne.)

Davos et Schanfigg. En réponse à cette acquisition, les Dix-Juridictions firent alliance, en 1471, avec la Ligue grise, et les six juridictions refusèrent de prêter serment à l'Autriche. Là-dessus, Sigismond les céda à Gaudenz von Matsch, qui, obéré de dettes, ne put pas les conserver et les rendit à l'Autriche en 1477. Malgré la vive opposition des III Ligues, les juridictions durent rendre hommage à l'Autriche ; celle de Maienfeld appartenait au seigneur de Brandis, tout dévoué à l'Autriche. L'empereur Maximilien, qui succéda à Sigismond comme duc d'Autriche, acquit des Matsch en 1496 les deux juridictions de Kastels et de Schiers, et en 1497, du comte de Zollern, la seigneurie de Rhäzüns. Il devint ainsi un des trois principaux seigneurs de la Ligue grise.

Menacés toujours plus à l'Est et au Nord, les Grisons cherchèrent un appui auprès des Confédérés, qui, eux aussi, étaient en conflit avec l'Autriche. Il fut sérieusement question, en 1496, de recevoir les III Ligues comme canton dans la Confédération, mais les négociations n'aboutirent pas. Par contre, une alliance put être conclue par les VII cantons (sauf Berne) avec la Ligue grise, en 1497, et l'année suivante avec celle de la Maison-Dieu. Ces deux Ligues prenaient rang parmi les alliés de la Confédération. La Ligue des Dix-Juridictions, sans doute par suite de sa position à l'égard de l'Autriche, ne put pas être admise.

Au début de 1499 éclata la guerre de Souabe, dont l'issue fut favorable aux Confédérés et aux Grisons. Ceux-ci eurent à combattre sur deux fronts : au Nord, au Luzisteig et du côté du Liechtenstein et du Vorarlberg ; à l'Est, dans la vallée de Münster et le Vinstgau, où fut livrée entre autres la bataille de Calven, le 22 mai 1499. Les Grisons eurent beaucoup à souffrir des incursions des ennemis ; des bandes de pillards passèrent le Steig et la montagne de Montafun, et deux semaines après Calven, alors que les Grisons s'étaient retirés dans leurs montagnes, l'empereur envoya toute une armée, par la vallée de Livigno, dans la Haute-Engadine. Mais les habitants incendièrent eux-mêmes leurs villages et contraignirent ainsi l'ennemi à se retirer, après avoir subi de grosses pertes et souffert de dures privations.

La conclusion de la paix n'apporta pas aux Grisons plus qu'aux Confédérés une augmentation de territoire. Mais un résultat important fut obtenu par les premiers, à savoir que la réunion des Dix-Juridictions aux deux autres Ligues fut reconnue, et par là consacrée l'existence de la République des III Ligues grisonnes. En outre, l'alliance du nouvel État avec la Confédération ayant reçu le baptême du feu dans les victoires communes, mit un terme aux troubles qui avaient jusqu'alors agité les Grisons.

Bibliographie. *Bündner Gesch. in 11 Vorträgen.* — Pl. Bütler : *Friedrich VII., der letzte Graf von Toggenburg.* — C. Jecklin : *Urkunden zur Verfassungsgesch. Graubündens.* — F. Jecklin : *Materialien zur Standes- und Landesgesch. Gem. III. Bünde.* — E. Krüger : *Die Grafen von Werdenberg-Heiligenberg und von Werdenberg-Sargans.* — Moor : *Gesch. Currätiens.* — P.-C. Planta : *Die Currät. Herrschaften in der Feudalzeit.* — Le même : *Gesch. von Graubünden.* — F. Purtscher : *Der Graue Bund.* — J.-U. von Salis-Seewis : *Hinterlassene Schriften.* — Stälin : *Würtembergische Geschichte.* [C. JECKLIN.]

2. LE XVI^e SIÈCLE ; LA RÉFORMATION. Le XVI^e s. est tout entier dominé par la Réformation. Ce mouvement se manifesta dans les III Ligues à peu près à la même époque qu'à Zurich et se continua jusque dans les vingt premières années du XVII^e s. ; on ne peut signaler aucun événement important de cette période qui n'ait été influencé par ce grand fait ou que celui-ci n'ait préparé. Dans les alliances populaires du XIV^e et du XV^e s., l'esprit démocratique s'éveilla et se développa de plus en plus jusqu'au moment où il provoqua le mouvement religieux et social qui a caractérisé le XVI^e s. Ce mouvement exerça son influence d'une manière forte et durable sur la politique locale, sur les capitulations militaires, sur l'église, l'école et la vie de famille.

Avant que la Réformation eût commencé, les Ligues avaient acquis en 1509 la seigneurie de Maienfeld. La conquête des régions italiennes de Chiavenna, de la Valteline et de Bormio avait été accomplie en 1512 ; elle devait jouer un rôle important dans l'histoire religieuse des III Ligues. La seigneurie de Maienfeld, comprenant les localités de Maienfeld et de Fläsch, auxquelles vint s'ajouter plus tard la seigneurie d'Aspermont avec Malans et Jenins, fut achetée par les Ligues de Johann von Brandis, prévôt de la cathédrale, et du comte Rudolf von Sulz, pour une somme de 20 000 fl. La Valteline, Bormio et Chiavenna leur échurent en partage lors de l'expédition de Pavie au cours des luttes qu'ils soutinrent depuis 1500 contre le roi de France Louis XII, qui possédait le Milanais. Bien que ces acquisitions n'aient aucun rapport direct avec l'apparition de la nouvelle doctrine, une première manifestation de l'esprit de la Réformation éclate cependant dans le *Pensionenbrief*, promulgué le 27 février 1500. Cet édit, directement hostile aux capitulations et aux alliances avec des princes étrangers, interdit aux Grisons d'accepter des pensions, une solde ou des commissions. L'alliance héréditaire avec l'Autriche (1518) remonte aussi à l'époque qui précède immédiatement la Réformation. Il en est de même de la paix perpétuelle conclue entre la France et les Suisses et Grisons en 1516. Par ce traité, la France cédait aux Confédérés et aux Grisons la propriété des pays sujets enclavés dans le Tessin et la vallée de l'Adda. Les Confédérés renonçaient par contre à toute prétention sur la Lombardie. Ces rapports avec les puissances étrangères suscitèrent dans les III Ligues, même avant la Réformation, des partis opposés dont les uns tenaient pour la France, les autres pour l'Autriche.

Un événement capital pour le pays fut la réunion des III Ligues, décidée le 23 septembre 1524, qui favorisa les luttes politiques et confessionnelles. L'acte d'alliance, dans lequel étaient consignés les usages antérieurement pratiqués, proclamait que les décisions prises par deux Ligues avaient force obligatoire pour la troisième. Il interdisait aussi à l'une des Ligues de commencer une guerre ou d'entamer des négociations de paix sans l'approbation des deux autres. Les conflits d'ordre intérieur devaient être liquidés par la voie amiable. Les assemblées générales des juridictions ou communes *(Bundestage)*, réunissant 49, puis 65 députés, avaient lieu dans les chefs-lieux des Ligues. Elles alternaient d'une manière régulière durant quatre ans entre Ilanz et Coire et se réunissaient à Davos la cinquième année. Ces assemblées, dont les membres votaient suivant les instructions reçues, étaient présidées par le chef de la Ligue dans laquelle la réunion avait lieu ; dans la Ligue grise, par le président *(Landrichter)*, dans la Ligue de la Maison-Dieu, par le bourgmestre de Coire, et par le landammann de Davos dans la Ligue des Dix-Juridictions. Pour toutes les affaires importantes, l'assemblée se prononçait d'une manière vraiment démocratique à la majorité des communes. Entre les sessions les affaires étaient expédiées par les trois chefs des Ligues. Ils appelaient souvent pour siéger avec eux des assesseurs choisis dans les Ligues, et l'on nommait ces séances, pour les distinguer des assemblées ordinaires des Ligues, *Beitage* (séances extraordinaires). Outre ces réunions plénières, les Ligues et les communes tenaient des assemblées séparées dans lesquelles elles réglaient d'une manière autonome tous les objets qui n'intéressaient pas l'ensemble du pays. Cette circonstance devait jouer plus tard, lorsqu'éclatèrent les troubles religieux, un rôle considérable.

La doctrine réformée pénétra dans le pays quelques années avant l'institution officielle de la République des III Ligues. Des brochures provenant d'Allemagne et une intense propagande faite par Zurich, au moyen d'écrits ou de discours, jetèrent la nouvelle semence sur le sol rhétique où elle ne tarda pas à germer. Il ressort des lettres qu'adressait en 1521 Jakob Salzmann, maître d'école au couvent de St. Luzi, à son ancien camarade Joachim de Watt à Saint-Gall, que le pays était, à cette époque, en grande partie acquis aux idées nouvelles. Vers la fin de l'année 1525, plus de quarante prêtres avaient adhéré à la foi nouvelle et en firent profession en mains de leur porte-parole, Johannes Comander, de

Maienfeld, prédicateur à l'église de Saint-Martin, à Coire. Il est difficile d'indiquer les noms de tous les pionniers de la Réforme cités par Campell ; nous en donnons toutefois quelques-uns dans l'ordre admis par cet auteur. Ce furent dans la Ligue des Dix-Juridictions : Jakob Spreiter, de Montafun ; Andreas Fabricius, de Davos ; Caspar Schuler ; Andreas Sifried et Samuel Frigg ; dans la Ligue Grise : Peter Brun ou Brunner, d'Ilanz ; Christian Hartmann, de Sagens ; Hieronymus Matthias ; Johann Conzin ; Blasius Prader; Wilhelm Graver ; Christian Jakob ; Clemens Ragutt ; Christian Martin ; Johann Conrad ; Conrad von Jecklin ; Konrad Bischof ; Balthasar Artolf ; Georg Tschugg ; Christian Dietegen et Leonhard Seiler ; dans la Ligue de la Maison-Dieu : Johannes Comander ou Dorfmann ; Johannes Blasius ; Georg von Marmels ; Ulrich von Marmels ; Johann Rudolf ; Luzi Sdratsch ; Leo Bisatz ; Peter Flura ; Caspar Dietegen a Porta ; Wolfin a Porta ; Philipp Gallicius Saluz ; Jakob Montatsch et Bartholomeo Maturo, auxquels il faut joindre les noms de Jakob Salzmann, Salandronius ou Aleander, cités plus haut, de Nikolaus Pfister, nommé Baling, et de l'ancien chanoine Ponticella. Aucun document ne caractérise mieux l'état d'âme religieux de cette époque que la première série des articles d'Ilanz du 4 avril 1524. Après des discussions approfondies qui eurent lieu en 1523 et peut-être même avant cette année-là, la Diète grisonne promulgua cet important décret qui réglait la vie et les pratiques des ecclésiastiques. Chacun d'entre eux devait désormais administrer lui-même sa prébende ou, si ce n'était pas possible, laisser ce soin à d'autres, mais avec l'approbation de la commune. Les prébendes ne devaient être conférées qu'à des personnes honorables, agréées non seulement par l'autorité munie du droit de collation, mais par les paroissiens eux-mêmes. Le règlement interdisait la captation d'héritage par le clergé et les abus commis à la faveur des vêtements sacerdotaux; il excluait la juridiction ecclésiastique, sauf en matière matrimoniale, et la perception d'émoluments dépassant la mesure normale. Des prescriptions analogues, voire plus sévères, furent édictées plus tard par les évêques Petrus Rascher et Johann V Flugi. Les articles de Sargans, de 1523, et le concordat helvétique de la foi de 1536 contiennent des dispositions de même ordre, mais ce qui blessait les organes ecclésiastiques et suscitait de leur part une attitude hostile, c'était de voir une autorité laïque édicter ces articles, et ces derniers ne contenir aucune disposition assurant le maintien de l'ancienne foi.

L'évêque Paul Ziegler, de Nördlingen en Bavière, chercha à étouffer l'esprit nouveau en soumettant d'une manière plus stricte les ecclésiastiques au dogme, mais ces mesures n'eurent pas le résultat désiré. L'intervention des Confédérés catholiques dans la première guerre de Musso, provoquée par le châtelain pillard de Musso, Jean-Jacques de Medici, vint lui apporter une aide inattendue que renforça encore l'entrée en scène d'anabaptistes qui jetaient le discrédit sur la nouvelle doctrine. Au début de 1525, le châtelain, qui résidait dans une forteresse inexpugnable des bords du lac de Côme, se rendit maître du château et de la ville de Chiavenna et, la guerre ayant éclaté dans l'intervalle, il s'empara de l'ambassade grisonne. Les Grisons, se fondant sur leurs traités d'alliance, demandèrent l'appui des Confédérés, qui ne l'accordèrent qu'à la condition d'un retour à l'ancienne foi. Cette pression des cantons catholiques fut d'autant plus efficace que des doctrines sociales subversives étaient répandues à Coire et dans la seigneurie de Maienfeld par un moine défroqué de St. Luzi, Jörg Cajakob, ou Blaurock, et par le libraire Andreas Castelberger, que soutenaient des anabaptistes zuricois. Exploitant cet état de choses peu favorable à l'extension du mouvement religieux, l'évêque porta une plainte contre les novateurs auprès de la Diète grisonne, réunie à Coire, peu avant Noël 1525. Il exigeait que les chefs des Ligues les traitassent en hérétiques et leur appliquassent les peines dont disposait le pouvoir temporel. Après avoir entendu le pasteur Comander, de Coire, la Diète décida, pour tirer au clair les points litigieux, de convoquer pour le 7 janvier 1526 un colloque à Ilanz. Les plaignants commencèrent par refuser cette solution, qui fut toutefois admise dans la suite, et Comander rédigea 18 thèses qui devaient servir de base aux débats et qui résumaient sa doctrine et celle de ses co-accusés. Le porte-parole des catholiques était l'abbé de St. Luzi, Théodor Schlegel ; Johannes Comander, le principal accusé, défendait la foi évangélique. Chaque Ligue délégua deux députés laïques chargés de présider la discussion et de faire rapport à la Diète du pays. Après avoir discuté longuement la question des frais et l'exclusion des deux députés de Zurich, Sebastian Hofmeister et Joh.-Jak. Ammann, on examina les problèmes du péché vis-à-vis de l'église, de la foi et des œuvres, la valeur de la tradition, le purgatoire, le mariage des prêtres et la Sainte-Cène. Aucun des partis ne put se vanter d'avoir triomphé ; toutefois l'issue du colloque fut plus favorable aux novateurs en ce sens que la plainte n'eut pas de suite. Sous la pression des Confédérés catholiques et du châtelain de Musso, qui avait eu la haute main dans les débats, il fut décidé de maintenir la messe, les sacrements, l'adoration de la Vierge et des saints, le baptême des nouveaux-nés et la confession. On se réserva toutefois de revoir ces divers points d'une manière plus approfondie et on décida de tenir en mai de la même année une Diète à Davos pour faire reconnaître les deux confessions à l'exclusion des anabaptistes et des autres sectes. La décision à prendre en matière religieuse fut donc remise à chaque commune. Les choses n'allèrent toutefois pas sans quelque contrainte ; dans les votations organisées par les communes, on considéra comme naturel que la minorité confessionnelle se soumît à la majorité. Ce ne fut qu'au commencement du XVII^e s. qu'on vit des communes paritaires où les biens ecclésiastiques furent partagés suivant l'importance numérique des adhérents aux deux confessions.

L'appui le plus important que reçut la Réformation fut la deuxième série des articles d'Ilanz, promulguée le 25 juin 1526 et proclamée loi nationale ; ils concordaient avec l'attitude négative des III Ligues au colloque de Baden et achevèrent d'ouvrir les yeux aux Confédérés catholiques sur les intentions du pays grison à l'égard de la nouvelle foi. Au mépris des décisions de la Diète impériale et du droit canon, on attaquait les anniversaires, la doctrine du purgatoire et de l'intercession en faveur des morts, les couvents et la croyance en la sainteté particulière que confère la vie monacale ; on supprimait les droits seigneuriaux de l'évêque et on conférait aux communes le libre choix des ecclésiastiques. On décida en outre que les bénéfices vacants ne pourraient être octroyés qu'à des citoyens du pays et, pour alléger la condition des gens du commun, on édicta de nouveaux règlements sur les cens, les dîmes et autres redevances, sur les poids et mesures, etc. L'esprit de ces articles était directement hostile à l'ancienne confession ; il enlevait en effet à l'évêque ses droits d'ordre politique ; il interdisait l'admission de novices dans les couvents et soumettait ceux-ci au pouvoir civil. Ces articles d'Ilanz n'étaient plus tout à fait en harmonie avec l'édit de Davos. Dans la suite, on reconnut l'impossibilité de maintenir ces articles dans leur intégrité ; on constata notamment que l'on avait traité comme domaine exclusivement grison un évêché qui s'étendait aussi sur les territoires de l'Autriche et des Confédérés.

Il faut attribuer la rigueur de ces articles à l'animosité dont l'évêque était l'objet dans le pays. Ce prélat avait déjà quitté les Grisons en 1526. L'abbé Theodor Schlegel, le soutien effectif de l'ancienne doctrine, soupçonné de vouloir, de connivence avec l'archiprêtre de Mazzo, Jean-Ange de Medici, frère du châtelain de Musso, se faire nommer évêque, fut exécuté en 1529 pour crime de haute trahison. La situation de l'église romaine était devenue critique. Les plaintes que Ziegler formula auprès de la Diète d'empire valurent aux III Ligues de fréquentes sommations qui n'aboutirent à rien et qui accrurent encore le ressentiment du peuple contre l'évêque. Les choses allèrent si loin que les chanoines firent passer la frontière à leurs objets précieux et cherchèrent un abri pour eux-mêmes hors du pays. En 1525, ils se plaignaient déjà des pillages, démolitions, diminu-

tions de rentes et de dîmes et des persécutions que faisait subir au chapitre l'autorité politique. Le chapitre, disaient-ils, voyait ses revenus séquestrés. En 1529, ils apprirent par des renseignements venus de Feldkirch, qu'à la suite de l'introduction des doctrines hérétiques, la liberté et les immunités religieuses étaient supprimées et que les ecclésiastiques et leurs biens étaient soumis au pouvoir temporel. L'évêque avait dû prendre la fuite et ne pouvait par conséquent plus protéger son clergé. Le prévôt, le doyen et le chapitre étaient soumis à l'autorité temporelle et furent privés de leurs droits et revenus. Les gens de Coire avaient expulsé leurs deux curés officiels et les avaient remplacés par deux hérétiques, sans avoir égard au droit de patronat que possédait le prévôt du chapitre. Les nouveaux élus, dont l'un était un dominicain défroqué, déclaraient que la messe était un culte idolâtre. Des prêtres catholiques avaient été, dans la rue, l'objet d'injures et même de violences. Ces plaintes révélaient la faiblesse des partisans de l'ancienne foi ; elles prouvaient aussi qu'un grand nombre d'ecclésiastiques avaient passé dans le camp réformé. Enfin elles soulignent les violences exercées par les novateurs. La Réformation s'étendait sans cesse dans les Dix-Juridictions et dans la Ligue grise. Dans les premières, il faut citer parmi les communes qui se rallièrent à la Réforme, St. Antönien, Fläsch, Malans, Klosters, Maienfeld, Davos, Jenaz et Langwies ; dans la seconde : Valendas, Thusis, Präz, Ilanz, Waltensburg, Flims, Safien, Zillis et Splügen. Les succès de la doctrine étaient dus aussi au concours de laïques influents. La conversion de la Ligue de la Maison-Dieu s'accomplit au début très lentement, mais dans la suite dans une mesure beaucoup plus forte. Seules la ville de Coire, où Comander, Salzmann, Baling et Blasius se montraient très actifs, et les localités d'Igis, de Scharans, de Sils, de Fürstenau, d'Avers et quelques communes de la Basse-Engadine et de la vallée de Münster, Lavin, Guarda, Schuls, Sta Maria se prononcèrent en faveur de la Réforme. Bien que diverses personnalités marquantes de cette région, à Coire et dans le Domleschg, fussent favorables à la doctrine évangélique, l'influence de l'évêché et la résistance des familles dévouées à l'évêque, les Planta à Zernez et à Zuoz, se montrèrent cependant les plus forts.

Une circonstance qui vint enrayer les progrès de la Réforme fut la seconde guerre de Musso (1531-1532). Le 12 mars 1531, le châtelain de Musso s'empara par surprise, à la tête de mercenaires espagnols, de la ville de Morbegno à l'entrée du val d'Adda, dans l'intention de conquérir ensuite toute la Valteline. Beaucoup d'officiers étaient tombés lors du premier assaut donné par les troupes grisonnes, commandées par le capitaine Johannes Travers ; les Grisons implorèrent l'appui des Confédérés. Les cinq cantons catholiques d'Uri, de Schwyz, d'Unterwald, de Zoug et de Lucerne consentirent à prêter leur assistance, comme dans la première guerre de Musso, si les Grisons s'engageaient à maintenir l'ancienne foi ; mais les autres cantons répondirent à ce cri d'alarme et une armée de 14 000 Confédérés, Grisons et gens de la Valteline, marcha contre le châtelain. Le duc de Milan, François Sforza, intervint sur ces entrefaites ; le châtelain céda au duc, moyennant une indemnité de 35 000 fl. et une pension annuelle de 1000 fl., les localités de Musso, Lecco et ses autres possessions sises au bord du lac de Côme. Pour donner satisfaction aux Grisons, le duc de Milan renonça à la Valteline, ainsi qu'aux comtés de Chiavenna et de Bormio, et, conformément à sa promesse, du 7 mai 1531, il démantela la forteresse de Musso. Cette campagne et l'issue qu'eut la seconde guerre de Cappel, expliquent le peu de progrès que fit la Réforme dans ces années-là.

En plus de ces hostilités, la lutte entreprise contre les capitulations militaires et contre ceux qui en profitaient suscita une violente opposition à la Réforme. La France, en particulier, s'efforçait d'obtenir le libre passage dans le pays et d'enrôler des soldats dans les III Ligues. Pour atteindre ce but, elle tentait de gagner la faveur des principaux du pays. Déjà en 1509 et en 1521 (1523) des traités avaient été conclus. En 1535 mourut François Sforza, dernier duc de Milan, et le duché fut revendiqué par Charles-Quint comme un fief d'empire vacant. Les Habsbourg devinrent ainsi voisins des III Ligues à l'Est et au Sud, et l'influence austro-espagnole et vénitienne commença à rivaliser, d'une manière fâcheuse, avec celle de la France. C'est aux prédications de Comander qu'il faut principalement attribuer l'attitude prise le 18 mai 1538 par le Conseil de ville de Coire lorsqu'il engagea les communes de la Maison-Dieu à dénoncer l'alliance conclue avec la France et à observer une complète neutralité. Il était indigne des citoyens libres des Grisons, disait-il, d'exposer sa vie sur les remparts pour de l'argent et de se précipiter dans la misère et la honte. Bien qu'on reconnût le bien-fondé de cette opinion, il ne convenait pas à ceux qui vivaient des pensions étrangères et du service militaire de modifier leur politique. Les tribunaux révolutionnaires qui furent alors institués et qui acquirent au XVII[e] s., notamment, une triste célébrité, cherchèrent à remédier au mal et à combattre avec violence la politique de pots de vin et de cadeaux contre laquelle luttaient aussi les réformateurs. Mais leurs procédés incohérents et animés de partialité portèrent un coup funeste non seulement à la cause de l'Évangile, mais aussi au prestige du pays.

L'œuvre de la Réforme continuait cependant à se développer. Durant les vingt ans qui suivirent l'apparition de la Réforme, les novateurs perfectionnèrent et fortifièrent l'Église nouvelle. En 1537, le Synode évangélique grison fut institué, en 1539 l'école de Nicolai et en 1552 la Confession de foi rhétique. Le Synode fut créé avec l'approbation de la Diète grisonne et pourvu du pouvoir disciplinaire nécessaire et de l'autorisation d'organiser l'enseignement religieux. Dès lors aucun ecclésiastique, étranger ou indigène, ne pouvait assumer le ministère dans une paroisse s'il n'avait passé l'examen prévu, donné la garantie qu'il prêcherait le pur Évangile et justifié d'une vie sans reproches. Il était obligé d'obtenir un certificat d'éligibilité et de prendre part aux assemblées qui eurent régulièrement lieu, d'abord à Coire, puis tour à tour dans les communes évangéliques des deux versants des montagnes. Elles étaient composées d'éléments allemands, romanches et italiens. L'école de Nicolai était un gymnase organisé selon le principe des humanités ; Simon Lemnius qui se distinguait dans la connaissance du grec et du latin y enseignait entre autres. La deuxième série des articles d'Ilanz interdisant l'admission de novices dans les couvents, on vit disparaître, en 1526 déjà, la petite communauté de St. Jakob à Klosters, que le prieur et les moines avaient abandonnée ; les couvents de St. Michael à Churwalden et de St. Peter à Cazis menaient une existence précaire ; ce dernier fut, après le décès des dernières nonnes, supprimé par la Ligue grise encore à l'époque de la Réformation. A Disentis, l'abbé Martin Winkler et trois conventuels, dont l'un devint pasteur protestant à Trins, embrassèrent la nouvelle doctrine. Un fait beaucoup plus important dans l'histoire religieuse et politique de l'État grison fut la sécularisation, survenue en 1538, des deux couvents de Coire, St. Luzi et St. Nicolai. Leur disparition rendit possible la création de la nouvelle école latine de la Ligue de la Maison-Dieu. Cet établissement fut inauguré en automne 1539 et entretenu au moyen des revenus des biens des couvents. Il constitue une des conquêtes de la Réformation et fut dirigé selon l'esprit de la doctrine protestante. La Confession de foi rhétique fut rédigée par Philipp Gallicius et, au vu d'un rapport de Heinrich Bullinger, adopté officiellement par le Synode et la Diète paritaire. Tous les ecclésiastiques qui désiraient entrer dans le ministère devaient adhérer à cette Confession de foi et plus tard à la seconde Confession de foi helvétique. Ils s'interdisaient toute dérogation aux principes énoncés dans ce document. Le catéchisme rhétique, rédigé par Comander et Blasius, servait aux leçons de religion données à l'école et dans la famille ; il nous a été conservé dans une traduction romanche.

Aucun changement ne survint dans l'orientation de la politique religieuse sous les successeurs de l'évêque Ziegler, † 1541, et qui furent Luzius Iter, de Coire, 1541-1549, et Thomas Planta, de Zuoz, 1549-1565. Au con-

traire, la Ligue de la Maison-Dieu fortifia encore la tutelle en laquelle elle tenait l'évêque et l'obligea à se conformer à six articles qui allaient beaucoup plus loin que les deuxièmes articles d'Ilanz. Suivant ces derniers, l'évêque s'interdisait de nommer des fonctionnaires laïques, de déléguer ses vassaux ou ses serviteurs à la Diète, de fonctionner comme instance d'appel dans les litiges ; on exigea en plus de lui qu'il ne résignât ses fonctions qu'au vu et au su du chapitre et de la Maison-Dieu ; qu'il n'appelât à des fonctions que des citoyens de la Ligue ; qu'il rendît compte de sa gestion à la Maison-Dieu et au chapitre chaque fois que cela pourrait paraître nécessaire ; qu'il ne fît aucune aliénation et ne constituât aucune hypothèque sans l'approbation du chapitre et de la Maison-Dieu ; qu'il reconnût comme légales toutes les dispositions prises par la Ligue quant à la fortune du couvent pendant la longue absence de l'évêque Ziegler, et enfin qu'il laissât une entière liberté aux III Ligues de maintenir leurs articles et principes religieux. Ces mesures amoindrirent encore l'autorité épiscopale. En interdisant toute tentative de restauration catholique, le parti évangélique rendit plus ferme et plus sûr l'établissement de la doctrine nouvelle dans le pays. Les évêques Iter et Planta jurèrent cette capitulation destinée à jouer un rôle important jusque dans le XVIIe s. Le premier prit part en 1544 au renouvellement de l'alliance de 1524, à laquelle son prédécesseur était resté étranger. La nouvelle doctrine ne fut jamais mise en péril par ces deux évêques. On a même prétendu que Planta était dans son for intérieur favorable à la Réforme. La suppression de l'évêché, à laquelle travaillaient avec zèle sous son ministère les deux pasteurs de Coire, Philipp Gallicius et Johannes Fabricius, ne fut toutefois pas réalisée. Ce long conflit se termina à la fin de l'année 1561 par la confirmation pure et simple des articles d'Ilanz de 1526, et des six articles de 1541, qui avaient eu le résultat de réduire dans une proportion considérable l'importance de l'évêché.

Avant la tentative de sécularisation, un autre événement se produisit qui menaça l'existence même de l'ancienne église, savoir la défection de presque toutes les communes de la Ligue de la Maison-Dieu situées au delà des monts. Du vivant même de l'évêque Planta, sa vallée natale, l'Engadine, adhéra à la foi nouvelle à l'exception de Tarasp qui était soumis à la domination autrichienne. Le colloque religieux tenu à Süs, 1537-1538, avait ouvert les voies à cet événement qui marque la seconde époque de la Réformation. Dans cette réunion, on vit aux prises comme représentants des deux tendances rivales : le prêtre Peter Bardus Petronius et Philipp Gallicius, alors pasteur de Malans. La présence du capitaine Johannes Travers, qui jouissait comme guerrier et comme homme d'État d'une grande considération, donna un relief tout particulier à ce colloque religieux. Après sept jours de vives discussions, les délégués laïques décidèrent que le baptême laïque était autorisé, voire désirable, dans les cas d'urgence et qu'au surplus chacun pouvait croire ce qu'il envisageait être d'origine divine et ce dont il pouvait répondre devant Dieu et devant sa conscience. Cette décision, favorable aux idées nouvelles, eut pour conséquence la conversion à la Réforme de quelques communes telles qu'Ardez et Fetan, que suivirent coup sur coup toutes les autres, de 1550 à 1577, en particulier Zuoz, la patrie de l'évêque. Ce grand succès du mouvement réformé fut favorisé par la longue querelle qui mit aux prises, de 1549 à 1551, Thomas Planta et l'archiprêtre Bartholomäus von Salis, compétiteurs au siège épiscopal. D'autre part, l'activité déployée en février et en juillet 1554 à Zuoz et aux environs par le pasteur Gallicius, dont la prédication attirait une foule énorme, le zèle dont fit preuve, dès 1550, Ulrich Campell qui prêchait l'évangile à Süs, et la conversion publique de Johannes Travers, dès le début favorable aux idées nouvelles, achevèrent de fortifier la position du parti réformé. Toutes ces circonstances n'auraient toutefois pas abouti à ce succès éclatant si une troupe de moines italiens apostats, venant du Sud où ils étaient persécutés pour leur foi, ne s'était répandue, sous la conduite de l'ancien évêque Pietro Paolo Vergerio dans le Bregaglia, la vallée de Poschiavo et la partie supérieure de la Haute-Engadine. Ces hommes, qui avaient reçu une culture classique et qui professaient des idées avancées, choquaient les réformateurs grisons à cause de leur activité divergente, de leur tendance à l'hérésie et de leur opposition à la Confession de foi rhétique ; ils contribuèrent néanmoins pour une large part à la victoire de la Réforme dans la Ligue de la Maison-Dieu. C'est grâce à leur influence que des communautés protestantes se formèrent dans les communes de Poschiavo et de Brusio, après l'élection en 1550 de Vergerio aux fonctions de pasteur de la commune de Vicosoprano, que Bart. Maturo avait acquise à la Réforme. On leur doit aussi la conversion à la doctrine nouvelle de tout le Bregaglia, y compris Soglio, qu'habitait la famille Salis, dont la plupart des membres étaient attachés à l'ancienne foi. Les communes de la Haute-Engadine, Pontresina, Samaden, Bevers, Sils et Silvaplana ne tardèrent pas à suivre cet exemple. Comme dans les autres vallées, des laïques qui s'intéressaient aux choses religieuses secondèrent les efforts des prédicateurs, en particulier Johannes Travers, à Zuoz ; Friedrich von Salis ; Jakob Bifrun, à Samaden, connu par sa traduction romanche du catéchisme rhétique 1552 et du Nouveau Testament 1560 ; Dolfino Landolfo, qui exploitait une imprimerie à Poschiavo, etc.

On ne peut guère parler à cette époque, et jusqu'à la fin du siècle, de divisions confessionnelles marquées. Sans beaucoup de résistance, on avait accepté les articles d'Ilanz et les six articles ; on avait supprimé sans grands scrupules divers couvents ou réduit à peu de chose leur influence. Les attaques dirigées de Fürstenau en 1560 contre l'évêque Planta émanaient d'un catholique, Luzius Rink de Baldenstein. En revanche, le vieux Travers qui s'était fait nommer, dans l'intervalle, membre du Synode évangélique grison et qui avait déployé une certaine activité comme prédicateur, se prononça pour le maintien de l'évêché. Il arrivait fréquemment que les protestants assistaient à la messe et les catholiques au prêche. Les évêques Iter et Planta eux-mêmes entretenaient les meilleurs rapports avec la population protestante de Coire.

Il en fut autrement lorsque l'esprit de la contre-réformation se manifesta et qu'évêque, clergé et population catholique s'unirent pour maintenir, avec force et conviction, l'Église romaine. Ce revirement fut encore accru par l'opposition politique qui s'affirmait d'une manière plus accentuée. En 1556, lors de l'abdication de l'empereur Charles-Quint, le duché de Milan échut à Philippe II, soit à la couronne d'Espagne. La France n'avait pas abandonné ses prétentions sur le duché et voyait de mauvais œil la prospérité croissante des Habsbourg ; les passages des Alpes grisonnes devinrent alors la pomme de discorde de toute l'Europe. En même temps que couvait cette guerre européenne, l'opposition se manifestait plus forte dans les III Ligues entre les partis austro-espagnol et français, ce dernier devenu plus tard parti franco-vénitien. Les catholiques fidèles tenaient plutôt pour le premier, les réformés pour le second. En 1549, alors qu'il s'agissait de renouveler l'alliance avec la France après la mort de François I, de violentes discussions s'élevèrent à la Diète d'Ilanz. Des manifestations analogues se produisirent à d'autres reprises au cours de ce siècle. L'alliance française fut renouvelée en 1564 ; après les négociations, un tribunal revolutionnaire fut institué à Zuoz en 1565 contre les pensionnaires de la France ; elle prononça des amendes contre Friedrich von Salis et contre d'autres qui étaient accusés d'avoir reçu de l'argent français. L'agitation fomentée par l'Espagne ne contribua pas peu à exciter les esprits ; ce pays désirait aussi conclure une alliance, mais il avait été éconduit à diverses reprises, comme il le fut aussi plus tard. La France entretenait depuis assez longtemps un ambassadeur auprès des III Ligues ; c'était à cette époque Jean-Jacques de Castion, qui avait épousé une Grisonne et qui résidait au château de Haldenstein près de Coire, devenu sa propriété. L'Espagne se bornait, lorsqu'il s'agissait de négociations importantes, à déléguer dans le pays un chargé d'affaires ; l'or corrupteur des deux pays était répandu secrètement

et ouvertement à Coire et dans les vallées, partout où habitaient des hommes influents. On chercha à combattre la démoralisation que causait cette politique étrangère en promulguant en 1570 le *Kesselbrief*, et les

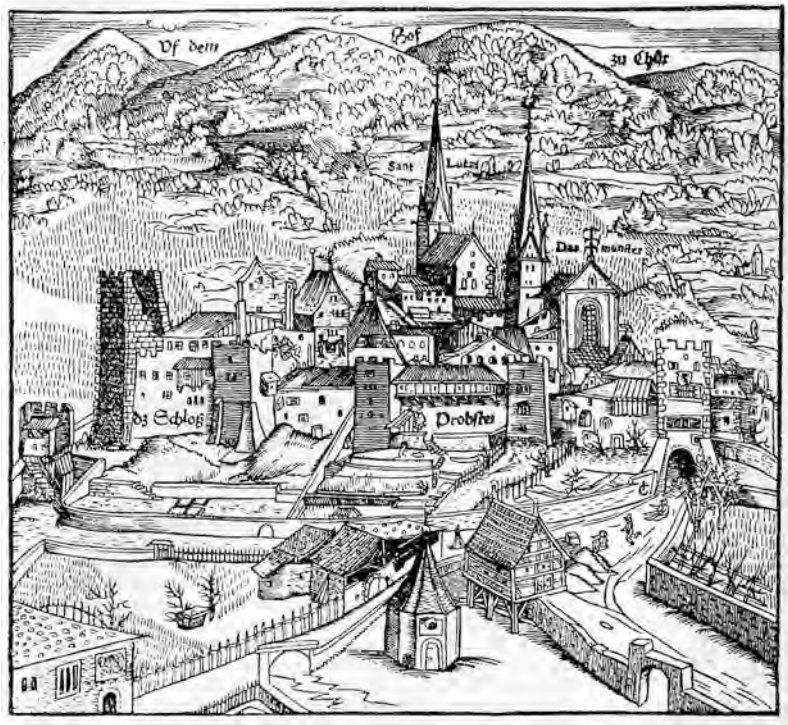

Grisons. Le *Hof* à Coire en 1550. D'après une gravure sur bois de S. Münster.

Artikel von den Fehndlinen en 1586. S'élevant au-dessus des divisions politiques et confessionnelles, on déclarait dans ces actes que les décisions relatives aux moines et prêtres étrangers devaient rester en vigueur ; que les deux religions étaient reconnues officiellement dans les III Ligues et dans les pays sujets ; en outre qu'on devait taire vis-à-vis de chacun (aussi vis-à-vis des ambassadeurs étrangers) les délibérations du Conseil ; que l'obtention des fonctions à l'aide de moyens de corruption, présents, etc. devait cesser, comme toute autre concussion, et enfin que les délégués du Conseil et les fonctionnaires qui ne jureraient pas devant Dieu et la Trinité être innocents de semblables pratiques devaient être exclus des Conseils et des fonctions comme des gens sans honneur. Malheureusement ces dispositions ne furent pas souvent respectées et au XVII[e] s. elles perdirent pour longtemps toute efficacité.

La contre-réformation issue du Concile de Trente (1545-1563) n'exerça ses effets que très lentement et tardivement dans les III Ligues. Le pape avait engagé plusieurs fois les cantons catholiques à prendre part au Concile, et le 11 avril 1546, il somma les évêques de Sion et de Coire à y paraître. Tous les prélats de la chrétienté devaient se faire un point d'honneur de participer à cette grande assemblée de l'Église, en particulier ceux des cantons. Ils avaient été, pour la deuxième fois, rappelés au devoir de l'obéissance et, en vertu de leur serment, invités à se rendre à Trente. L'évêque Iter, qui était bien vu du pape, ne donna pas suite à cette invitation, invoquant comme excuse la situation périlleuse dans laquelle il se trouvait. Planta quitta Rome, où il était allé se disculper des accusations formulées contre lui et se rendit directement à Trente en automne 1551. A la nouvelle de son départ, la Ligue de la Maison-Dieu lui délégua un messager pour lui enjoindre de ne se laisser gagner en rien, sinon il serait rendu responsable des conséquences. Rien ne prouve que Planta en prenant part aux discussions du concile ait renoncé à sa modération dans les questions religieuses, mais il est certain qu'il fraya moins fréquemment que jadis avec les deux pasteurs de Coire. Ni l'évêque Beat a Porta (1565-1581), très attaché à la foi catholique, mais de santé précaire, ni l'évêque Petrus Rascher (1581-1601), peu tourné vers les choses religieuses, ne s'efforcèrent de rajeunir le catholicisme dans les III Ligues. A Porta eut à subir beaucoup de marques d'hostilité de la part de son concurrent Bartholomäus von Salis, du parti Salis et de la Ligue de la Maison-Dieu. Cette attitude l'obligea à vivre presque constamment à l'étranger et ces circonstances mirent en péril l'existence même de l'évêché.

La situation était bien différente dans les pays sujets de Chiavenna, de Bormio et dans la Valteline. Ce territoire était administré par un *Landeshauptmann* à Sondrio, secondé par un vicaire, par un commissaire à Chiavenna et par six podestats résidant à Bormio, à Teglio, à Tirano, à Morbegno, à Traona et à Plurs; au point de vue ecclésiastique, il dépendait de l'évêché de Côme. Les habitants de ce pays, qui se rattachaient par la langue et la culture à l'Italie, avaient salué en 1512 les Grisons comme des libérateurs qui les avaient délivrés du joug français, mais par suite des inévitables conflits entre administrateurs et administrés, de l'incapacité et de la cupidité des gens en charge, une opposition se manifesta peu à peu qui fut encore nourrie par la lutte confessionnelle et qui aboutit à ce massacre des protestants, de juillet 1620, tristement célèbre dans les annales des Grisons. La diffusion de la doctrine protestante se heurta dès le début en Italie et dans les bailliages suisses et grisons limitrophes à des obstacles suscités par la contre-réformation. La semence évangélique avait pu germer en divers lieux de la Valteline et notamment à Chiavenna ; les III Ligues avaient, par des décrets, en particulier par les articles de Chiavenna de 1557, déclaré l'égalité de droit entre les deux religions et mis des églises à la disposition des protestants. Mais le nombre de ceux-ci n'augmentait que d'une manière très lente et avant qu'ils ne fussent en force, ils se virent anéantis par la contre-réformation qui commença à sévir violemment et qui triompha au XVII[e] s., même dans le territoire grison, sous la protection des armes étrangères. Il est certain que le déplorable état d'esprit qui régnait au XVI[e] s. dans la Valteline appelait une réforme profonde. Les habitants de cette vallée écrivaient eux-mêmes en 1576 à la Diète qu'ils étaient des brebis privées de bergers parce que la prédication de l'évangile et l'instruction souffraient d'être livrées aux mains de prêtres et de moines ignorants et incapables. Dans le courant du siècle, des paroisses protestantes furent érigées à Chiavenna, Plurs, Ponteila, Prada, etc. ; à Chiavenna, le nombre des protestants atteignit, en 1558 le 50 % de la population. Mais le culte sans faste qui consistait uniquement dans la prédication de l'évangile convenait peu au caractère italien. Dans leur zèle propagandiste les prédicateurs dépassaient souvent toute mesure ; ils attaquaient avec passion le pape et l'ancienne foi ; ils supprimèrent même la messe dans toute la Valteline et s'embrouillèrent eux-mêmes dans des questions de doctrine qui regardaient le Synode. Le résultat fut que la Réforme eut dans ces régions moins de succès que dans les Ligues. Mais la cause la plus profonde de la défaite protestante doit

être attribuée aux efforts déployés par la contre-réformation que dirigeaient, de Côme et de Milan, l'autorité religieuse et l'autorité politique. L'influence la plus forte fut exercée par le délégué papal Bernardino Bianchi de

Grisons. Réception de Charles Borromée à Disentis en 1581. Tableau d'autel dans l'église paroissiale.

Milan et par celui du gouverneur espagnol de cette ville, Gian Angelo Riccio, qui parurent le 7 juin 1561 devant la Diète de Coire et en octobre à Ilanz. Ils exigèrent avant toute chose que l'établissement de jésuites qu'on projetait depuis quelque temps d'installer à Ponte (Valteline) fût reconnu. Ils demandaient des sanctions contre les partisans des idées nouvelles venus d'Italie ; l'interdiction aux communes de nommer elles-mêmes des ecclésiastiques ; ils s'opposaient à l'intervention des fonctionnaires civils dans la juridiction ecclésiastique de l'évêque de Côme ; enfin, ils demandaient que les biens d'église fussent reconnus propriété exclusive des catholiques. De plus, ils exigeaient l'autorisation de faire lire sans opposition dans les églises les bulles papales et revendiquaient en faveur des prêtres italiens le droit de s'établir dans tous les pays sujets. Les Grisons repoussèrent en bloc toutes ces prétentions. Mais lorsque la marée montante de la contre-réformation fit irruption, dirigée par le cardinal et archevêque Charles Borromée, les III Ligues virent leur unité, déjà ébranlée, gravement compromise. La vague de la réaction pénétra jusque dans l'intérieur des Grisons, dans les territoires de Mesocco et de Calanca. Les cantons catholiques, d'accord avec la Ligue grise, en majorité catholique, interdirent l'accès de leurs terres aux protestants chassés de Locarno en 1555 ; de plus, l'influence personnelle de Borromée provoqua l'expulsion des pasteurs protestants Beccaria et Viscardi de Mesocco. Le sort des protestants de la Valteline qui avaient échappé au massacre fut réglé dans une paix perpétuelle conclue avec l'Espagne le 3 septembre 1639 ; l'article 27 de ce traité prescrivait qu'aucune autre religion que la foi catholique ne serait autorisée dans la Valteline et dans les deux comtés.

Deux événements, étroitement liés aux luttes confessionnelles de la Valteline, provoquèrent une agitation violente dans les deux camps adverses ; ce furent l'exécution de Joh. Planta, de Rhäzüns, en 1572 et la fondation de l'école régionale de Sondrio en 1582. Johann Planta, qui jouissait de la considération générale, à la différence de divers autres membres de sa famille, avait reçu du pape par deux brefs de 1570 le mandat de réclamer la restitution du prieuré de Sainte-Ursule à Teglio qui appartenait à l'ordre supprimé des Humiliés. Ses revenus avaient jusqu'alors été affectés à l'entretien d'églises et d'écoles réformées. Planta avait été chargé en outre de réclamer d'autres revenus appartenant à cet ordre en Valteline et, en vertu d'une bulle de 1571, tous les autres bénéfices enlevés aux catholiques et se trouvant en mains d'apostats et de laïques sur les deux versants des montagnes, dans les évêchés de Coire et de Côme. Dans le but d'accroître le prestige de sa famille, il transféra les biens conventuels de Teglio, à son fils, Konrad von Planta, doyen de la cathédrale de Coire. Lorsque la bulle, dont le contenu lésait les droits du pays fut connue, la Diète extraordinaire infligea une forte amende à Planta, malgré sa déclaration de renoncer au prieuré. Cette déclaration ne donna pas satisfaction au peuple courroucé qui se dirigea sur Coire avec le fanion de la juridiction, nomma un tribunal révolutionnaire dans lequel un catholique fonctionna comme accusateur et un protestant comme défenseur. Ce tribunal condamna Planta à mort et le fit exécuter le 31 mars 1572. Les partisans des Salis avaient dirigé ce mouvement. Lors des débats, les présidents, notamment les deux pasteurs de Coire, avaient joué le rôle principal ; toutefois catholiques et protestants étaient les uns comme les autres convaincus de la culpabilité de Planta.

Par contre, le conflit soulevé au sujet de l'école régionale de Sondrio était tout empreint d'un caractère confessionnel. Sur la proposition du Synode protestant rhétique, les revenus du prieuré de Sainte-Ursule devaient être affectés à la création, à Sondrio, d'une école régionale paritaire, servant principalement à l'étude des langues, où enseigneraient un maître catholique et deux maîtres protestants. On se proposait de désigner comme directeur de cet établissement un pasteur protestant. La population catholique de la Valteline, qui n'avait pas encore oublié l'oppression qu'exerçait le collège des jésuites de Ponte près Teglio, voyait de mauvais œil l'institution projetée. Lorsque le cardinal Borromée, le gouvernement espagnol de Milan et les cantons catholiques, firent de tout le poids de leur influence opposition à ce projet, la Diète se vit contrainte à transférer cette école à Coire où l'on envisageait la possibilité de la réunir au gymnase Nicolai.

Dans le territoire grison proprement dit, après la mort de l'abbé Theodor Schlegel, l'abbé de Disentis, Christian von Castelberg (1566-1584) en sa qualité de premier dignitaire ecclésiastique mit résolument ses talents au service du catholicisme rénové. Sans se soucier des articles d'Ilanz de 1526, il admit de jeunes novices dans l'abbaye, et, par son activité infatigable, il chercha à ranimer l'ancienne foi chancelante dans les lieux circonvoisins. L'influence de Borromée lui vint aussi en aide ; le cardinal avait eu déjà en 1570 une entrevue à Urseren avec l'évêque Beat, avec l'abbé et le président Bundi et il visita le couvent en 1581. Le nonce Ninguarda s'efforça en vain de donner à l'évêque, maladif et souvent absent, un coadjuteur et un successeur en la personne de l'abbé Joachim de Saint-Gall qui n'était pas bourgeois des Grisons.

Sous le ministère de Beat a Porta et de Petrus Rascher, la Réformation fit encore de notables progrès ; dans le Prätigau, Schiers, Seewis et Schuders, dans le Domleschg, Scheid, Feldis, Mutten et une partie d'Almens, dans la vallée d'Albula, Bergün et Filisur, dans l'Oberhalbstein Bivio, dans la Basse-Engadine, une partie de Samnaun, et dans la Haute-Engadine, Saint-Moritz et Celerina, passèrent au protestantisme. Jusque dans les premières années du XVIIe s., la Réforme attira un nombre considérable de fidèles à

Haldenstein, à Zizers, à Trimmis et à Untervaz (1612-1616). Cependant, le siège épiscopal était occupé à cette époque par Johannes V Flugi (1601-1627) qui avait fait ses études au Collège helvétique de Milan. Il était tout pénétré de l'esprit du Concile de Trente et vécut assez longtemps pour voir les protestants vaincus par les armes.

Comme le montre cet aperçu du développement historique des III Ligues au XVI^e s., la question religieuse apparaît toujours au premier plan. Les alliances avec les princes étrangers, les affaires de la Valteline et même les guerres de Musso sont intimement liées à cette question. Les divers documents officiels : articles, lettres, décisions, reflètent ces intérêts d'ordre religieux. Il était réservé au XVII^e s. de faire servir la question religieuse à des fins politiques.

Bibliographie. C. von Moor : *Gesch. von Currätien* II. — Planta-Jecklin : *Gesch. von Graubünden in ihren Hauptzügen.* — C. Camenisch : *Carlo Borromeo und die Gegenreformation im Veltlin.* — Traugott Schiess : *Bullingers Korrespondenz mit den Graubündnern*, dans *QSG* 23, 24 et 25. — Le même : *Die Beziehungen Graubündens zur Eidgenossenschaft im 16. Jahrh.*, dans *JSG* 27. — W. Œchsli : *Orte und Zugewandte*, dans *JSG* 13. — Ferdinand Meyer : *Misslungener Versuch, das Hochstift Chur zu säkularisieren 1558-1561*, dans le *Schweiz. Museum* 2 et 3. — Joh.-Georg Mayer : *Gesch. des Bistums Chur* II. — Johann-Franz Fetz : *Die Schirmvogtei des Hochstiftes Chur und die Reformation.* — Emil Camenisch : *Bündner Reformationsgesch.* — C. Jecklin : *Urkunden zur Verfassungsgesch. Graubündens* I. — Fritz Jecklin : *Materialien zur Standes- und Landesgesch. Gem. III Bünde.* — Ulrich Campell : *Historia Rætica*, dans *QSG* 9. [Emil CAMENISCH.]

3. LE XVII^e SIÈCLE. ÉPOQUE DES TROUBLES. Le XVII^e s. est la période des guerres confessionnelles dans toute l'Europe. Cette lutte avait déjà commencé au XVI^e s. en France, dans les Pays-Bas et en Angleterre ; au XVII^e s., elle s'étendit à l'Allemagne et à l'Autriche. Les III Ligues, en raison des passages alpestres qui donnent accès à leur territoire, furent entraînées dans cette guerre européenne à laquelle la Confédération suisse demeura étrangère. Dans les Grisons, protestants et catholiques combattaient avec plus de passion que partout ailleurs ; l'argent répandu dans le pays par la France, par l'Espagne et, un temps aussi, par la République de Venise, y jouait un rôle très important. En outre, les tribunaux révolutionnaires étaient une institution bien faite pour provoquer des soulèvements populaires sous des prétextes légaux et pour mettre aux prises les parties adverses. La « levée des bannières » *(Fähnlilupf)* des Grisons a quelque analogie avec la *Matze* valaisanne et est d'origine presque aussi ancienne que celle-ci. On trouve le premier tribunal des bannières *(Fähnleinkriegsgericht)* à Valendas en 1450. Hoffmann-Krayer considère la *Matze* comme le symbole d'une conspiration à laquelle les initiés s'engagent, sous peine de mort, à adhérer, en plantant un clou dans cette image. Cette notion de conspiration fait aussi songer aux délibérations secrètes qu'eurent dans les forêts les gens du Prätigau en 1622 et à la lutte qu'ils soutinrent, armés de massues, contre les Autrichiens. Il est certain que les Grisons avec leurs tribunaux révolutionnaires, institués par les bannières, et les Valaisans avec leurs *Matze*, étaient animés d'intentions analogues. Le mot d'ordre était qu'on devait punir quiconque avait failli à ses devoirs envers le pays, les gros « bonnets » qui trahissaient et qui vendaient le pays. On buvait et mangeait aux frais et souvent dans les maisons de ceux qui étaient soupçonnés et qui avaient pris la fuite. D'une juridiction à l'autre, d'un dizain à l'autre, les hommes étaient appelés aux armes. Ni l'éclat d'une antique noblesse, ni l'intervention des Confédérés alliés, ni celle des puissances étrangères ne pouvaient protéger qui que ce fût contre les sanctions des bannières et de la *Matze*.

Dans les III Ligues, la population assemblée en armes était le seul maître du pays. En 1619, l'ambassadeur de France demanda aux gens de Zizers, réunis sous leur bannière, qu'on convoquât une Diète extraordinaire (Délégation de la Diète avec les chefs des Ligues). On lui répondit que ce n'était pas le moment de parler d'une Diète ; les bannières ne devaient rendre de compte à personne. Elles avaient cependant le droit de prendre possession des sommes d'argent envoyées à titre de pension aux chefs des Ligues et de les répartir entre les juridictions. Ce fut, par exemple, le cas lors d'un tribunal révolutionnaire réuni à Thusis en 1618. Celui-ci délégua un envoyé extraordinaire au roi de France. De même, le tribunal révolutionnaire de Davos envoya en 1620 des plénipotentiaires au roi de Bohême et à Paris. La principale attribution de ces tribunaux dans les III Ligues consistait dans le droit de punir les crimes commis contre la sûreté de l'État et dans celui de reviser la législation relative à ce genre de délit. Il va de soi que la politique y jouait un rôle essentiel. Celui qui voulait atteindre le parti adverse provoquait la levée des bannières. Les choses se passaient comme suit : Un mouvement d'opinion se produisait dans telle ou telle juridiction contre un homme d'État ou contre un parti tout entier. Comme pour la levée de la *Matze*, on agissait avec circonspection quant au nom du personnage visé. On se bornait à dire, par exemple, qu'il fallait punir les attentats commis contre l'État ; les personnes qui avaient reçu des pensions, des donations, etc., devaient être appelées à rendre compte de leurs actes ; celles qui étaient arrivées à faire partie de la Diète en recourant à des moyens illicites devaient aussi être punies. On levait l'étendard de la juridiction ; on envoyait des messagers dans les juridictions voisines invitant celles-ci à se rendre, le plus souvent, au chef-lieu de la Ligue. Depuis la « réforma » de 1603, il y avait aussi dans toutes les juridictions des jurés qui distribuaient le blâme et exerçaient la censure. Chaque juridiction comptait quatre jurés-accusateurs qui veillaient à l'observation de la réforme de 1603 et des autres lois du pays, telles que la Lettre sur les pensions, la Lettre intitulée *Kesselbrief* ou la lettre *Aux trois sceaux (Dreisieglerbrief)* (Défense de monter à cheval sans permission sur le territoire des communes). S'ils concevaient un soupçon à l'égard de quelqu'un, ils se réunissaient et rassemblaient les éléments d'une accusation contre le ou les coupables. Si les indices réunis paraissaient suffisants, on convoquait une section des jurés pour prononcer un jugement. Ces accusateurs jurés portaient aussi le nom de censeurs. L'origine de cette institution remontait à l'ancienne institution de la Sainte-Vehme ou à un ancien tribunal ecclésiastique d'inquisition.

Les juridictions qui levaient l'étendard ou les sections d'accusateurs jurés qui exerçaient la censure — ceux-ci rappelant les jurys anglais du moyen âge et la procédure par enquête et jugement — s'employaient à l'envi à appliquer les lois du pays (sur le tribunal qui jugea Johannes von Planta en 1572, voir le chapitre XVI^e s.). Cet événement marque le commencement des troubles qui se produisirent au XVII^e s. et qui portent dans l'histoire le nom de Troubles des Grisons. En 1607, un tribunal révolutionnaire se réunit à Coire. 6000 hommes accoururent au chef-lieu. Deux hommes pour chaque juridiction furent appelés à fonctionner comme juges. Les partisans de l'Espagne eurent tout d'abord le dessus et le tribunal fulmina contre ceux qui avaient conclu en 1603 l'alliance avec Venise. Une condamnation à mort fut même prononcée contre le colonel Johann Guler von Wyneck, qui fut plus tard le personnage le plus en vue des Grisons. Mais un revirement subit se manifesta et les instigateurs de cette agitation, les catholiques Georges Beeli, de Belfort, bailli pour l'Autriche à Castels, et Gaspard Baselgia, châtelain épiscopal, finirent par en être les victimes. On s'était emparé d'eux au moment où leurs partisans avaient encore la majorité dans le tribunal révolutionnaire ; du fond de leur prison, ils dirigèrent les débats. Mais les bannières furent de nouveau levées à l'instigation de l'ambassadeur de France. Beeli et Baselgia furent mis à la torture ; tous deux avouèrent avoir reçu de l'argent de l'Espagne et furent décapités. Les deux prisonniers auraient eu auparavant toutes facilités de s'évader. Beeli adressa encore une véhémente exhortation à la foule, la mettant en garde contre la sédition et la vio-

lence qui risquaient de valoir à chacun un sort semblable au sien. Le tribunal fut transféré dans un autre lieu. Dans la même année 1607, un tribunal de revision se réunit qui cassa la plupart des jugements rendus par le tribunal révolutionnaire de Coire ou réduisit les peines à de minimes contributions et aux frais. A cette occasion de nombreux partisans de l'Espagne, qui avaient reçu de Milan des chaînes d'or ou qui avaient coopéré à la constitution du tribunal de Coire, furent frappés d'une petite amende.

De 1616 à 1620, c'est un pêle-mêle confus de tribunaux révolutionnaires. Une de ces cours annulait le jugement d'une autre. De nombreux bannis, qui appartenaient notamment au parti espagnol, erraient dans la Suisse centrale, en Autriche et à Milan et excitaient les puissances étrangères contre les III Ligues. Ces troubles étaient surtout fomentés par l'ambassadeur de France Étienne Gueffier (1615-1621) (Rott : *Rep. dipl.* III-V). Gueffier était un catholique fanatique qui avait partie liée avec l'ambassadeur d'Espagne auprès de la Confédération et des Grisons, Alphonse Casati, avec l'approbation de la jeune reine Anne d'Autriche et de la reine-mère Marie de Médicis. Cette intimité entre deux puissances, qui avaient été ennemies sous Henri IV, devait inciter les protestants à croire qu'ils étaient trahis et vendus. C'est ce qui poussa les ecclésiastiques protestants des III Ligues à cette politique de violences qui caractérisa cette époque. En mars 1616, les III Ligues avaient refusé à Venise de conclure une alliance et de laisser libre passage à la République Sérénissime. On lui interdit aussi de recruter des soldats, mais cette défense n'était guère observée. La Diète extraordinaire *(Beitag)* demanda aux communes si les contrevenants devaient être traduits devant un tribunal révolutionnaire. La réponse fut affirmative et chaque Ligue assuma l'obligation de dénoncer les coupables résidant sur son territoire. De nombreuses amendes furent prononcées par un tribunal qui siégea à Coire de novembre 1616 à avril 1617. En été de la même année, un tribunal révolutionnaire fut institué par les bannières de la Ligue de la Maison-Dieu. A cette occasion, le parti français et le parti espagnol firent visiblement cause commune. On punit les partisans de Venise et toutes les communes qui s'étaient déclarées en faveur de l'alliance vénitienne. Puis, dans une journée de « la Maison-Dieu » tenue à Zuoz en 1612, il fut décidé de résister à tous ceux qui voudraient laisser libre accès du pays aux Vénitiens et de ne conclure d'alliance qu'avec la France, et ce pendant une durée de 40 ans.

A vrai dire, la France combattait aussi, en cette même année, un projet d'alliance que l'Espagne désirait conclure avec les III Ligues conformément à l'accord qui avait été conclu avec la Ligue de la Maison-Dieu. Mais le fait que la France et l'Espagne s'étaient ouvertement rapprochées l'une de l'autre, que Rudolf Planta et Gueffier avaient influencé et dirigé le tribunal révolutionnaire de la Maison-Dieu à Coire, mit les pasteurs en ébullition et les engagea, en 1618, au mépris de la situation critique de toute l'Europe, à prendre l'offensive. Ils le firent même à un moment où ils ne pouvaient compter en rien sur l'appui de la France et tout au plus sur l'aide financière de Venise. La colère des prédicants était dirigée contre Rudolf et Pompée Planta. Ce dernier résidait dans son château de Rietberg et était un ardent catholique. Rudolf, son frère, était encore protestant et partisan de la France au début, mais il penchait toujours plus du côté de l'Espagne et vivait en mauvais termes avec les pasteurs. Son frère et lui ne pouvaient oublier que l'exécution de leur oncle Johann, le seigneur de Rhäzüns, avait été l'œuvre des prédicants. Rudolf était juge statutaire de la partie supérieure de la Basse-Engadine. L'Autriche était intervenue lors de cette nomination. En qualité de juge, il n'était pas aimé et était soupçonné d'être un partisan de l'Autriche. Les gens de la Basse-Engadine, conduits par le pasteur Georg Jenatsch, par Blasius Alexander, Nikolaus Vulpius et Bonaventura Toutsch, ameutèrent en été 1618 leurs concitoyens contre Rudolf Planta. Ils levèrent l'étendard et, fortifiés par l'appui des bannières de la Haute-Engadine et de la vallée de Münster, de Poschiavo, du Bregaglia, de Bergün et de Fürstenau, ils marchèrent au château de Wildenberg à Zernez et s'apprêtaient à assiéger Rudolf Planta dans cette demeure. Mais celui-ci s'enfuit dans la vallée de Münster avec son neveu Robustelli. Les bannières se dirigèrent vers Thusis. Ils instituèrent un tribunal de 66 h., soit 33 juges et 33 censeurs. La Ligue de la Maison-Dieu comptant onze juridictions, on lui accorda un juge et un censeur par juridiction, les deux autres Ligues obtinrent une représentation de même importance. Parmi les censeurs fonctionnèrent neuf pasteurs protestants, entre autres Jenatsch, Blasius Alexander, Bonaventura Toutsch, et Jakob-Anton Vulpius (frère de Nicolas), puis Stephan Gabriel et Caspar Alexius, tous originaires de l'Engadine. Ces censeurs ecclésiastiques furent secondés par neuf censeurs laïques, les prêtres catholiques ayant refusé d'être élus censeurs.

Les jugements du tribunal révolutionnaire de Thusis ont laissé un triste renom dans l'histoire. L'archiprêtre Nicolaus Rusca, de Sondrio, auquel son zèle apostolique avait valu le surnom de marteau des hérétiques *(Ketzerhammer)* mourut dans les tortures. Le vieux landammann du Bregaglia, Johann-Baptista Prevost, chef du parti espagnol, fut décapité. Se fondant sur une correspondance qui avait été découverte, le tribunal condamna les deux Planta à un bannissement perpétuel ; au cas où ils rentreraient dans le pays, ils devaient être écartelés par le bourreau sans autre forme de procès. Celui qui les livrerait vivants devait recevoir une récompense de 1000 couronnes ; 500 couronnes étaient promises à celui qui les tuerait et apporterait leurs têtes. Leur fortune devait être confisquée. Des jugements analogues furent prononcés contre Anton Gioïri, de Calanca, Luzius von Mont, de Lugnez. Un grand nombre d'autres personnes furent bannies à perpétuité, sous peine des mêmes châtiments, et parmi elles l'évêque de Coire, le capitaine Johann Schorsch, Daniel Planta, Joseph Stampa. 157 sentences furent prononcées en tout. Dans un jugement, Rudolf Planta était accusé d'être le plat valet de la France et de l'Espagne. Une accusation semblable fut formulée contre Johann Schorsch. Avec quelque raison, les pasteurs considéraient les complaisances envers ces deux puissances comme une trahison envers le pays, et tout particulièrement envers la religion protestante. Les arrêts du tribunal révolutionnaire de Thusis révélaient déjà un état de guerre dans les III Ligues. Au milieu des scènes sanguinaires qui se déroulaient à Thusis parvint en septembre 1618, comme un avertissement sérieux, la nouvelle de la catastrophe de Plurs, enseveli par l'éboulement d'une montagne.

Le parti espagnol tenta derechef, soutenu par l'ambassadeur français Gueffier, de provoquer un revirement d'esprit dans les III Ligues. En juillet 1619, Rudolf Planta fit une rentrée triomphale à Coire où dix bannières qui tenaient pour l'Espagne étaient réunies en même temps que des partisans de Venise. Un nouveau tribunal révolutionnaire fut institué, devant lequel furent cités le capitaine Anton Violand et le pasteur Jakob-Anton Vulpius, qui avaient été faits prisonniers après une lutte malheureuse entreprise par les gens de la Basse-Engadine contre les gens du Mesocco. Ils furent gardés en prison durant quatre mois, et le second subit même la torture. Tous deux étaient accusés d'avoir provoqué la sédition de l'année précédente. Sous la même inculpation, Blasius Alexander et Georg Jenatsch furent traduits devant le tribunal et une enquête pénale fut ouverte contre eux. Le premier fut déclaré hors la loi et sa tête mise à prix. Les événements s'étant précipités, aucun jugement ne put être prononcé contre Jenatsch.

Le tribunal de Coire acquitta les Planta et leurs partisans et grâce à l'influence de Gueffier et de Rudolf Planta qui se trouvaient à Coire, il annula les sentences prononcées par le tribunal de Thusis. Les protestants et les partisans de Venise s'émurent de cet arrêt. 22 bannières se réunirent à Zizers, marchèrent sur Coire et dispersèrent le tribunal de cette ville. Un nouveau tribunal fut constitué à Davos et l'ambassadeur français Gueffier fut chassé du pays par les bannières. Le tribunal révolutionnaire de Davos siégea

d'octobre 1619 à juillet 1620 ; il invita par lettre les communes à dénoncer aussi les partisans de Venise partout où l'on savait qu'ils avaient trahi les intérêts du pays. Les arrêts du tribunal de Coire furent cassés et ceux de Thusis confirmés, du moins en ce qui concernait les principaux accusés. La pire mesure que prit le tribunal de Davos fut d'inaugurer en Valteline des procès empreints de passion contre une population que l'exécution de Rusca avait déjà vivement excitée. La revanche fut le massacre dit de la Valteline en juillet 1620, et le résultat, la séparation de la Valteline d'avec les Ligues. Le chef des Valtelins était le chevalier Jakob Robustelli, neveu de Rudolf Planta. Environ 300 protestants, parmi lesquels des femmes et des enfants, des pasteurs et des fonctionnaires grisons furent massacrés. Parmi les Grisons qui, fuyant la Valteline par le Val Malenco et le col de Muretto, se dirigèrent sur la Haute-Engadine au nombre de 60 à 70 personnes, se trouvaient le pasteur Georg Jenatsch et son collègue Caspar Alexius, pasteur dans la Valteline.

Au massacre de la Valteline de 1620 succédèrent rapidement les expéditions malheureuses des Grisons et des Confédérés protestants dans cette vallée, la défaite des Grisons à Morbegno (2 août 1620) et des Grisons et Confédérés réformés à Tirano (sept. 1620). A la nouvelle de cette défaite des protestants, cinq bannières des petits cantons passèrent l'Oberalp et parvinrent à Disentis. En février et en mars 1621, un nouveau mouvement national se produisit en faveur du parti vénitien. Ses chefs se rassemblèrent à Grüsch. C'étaient les pasteurs Georg Jenatsch et Blasius Alexander, Christoph Rosenroll, plus tard colonel, l'enseigne Gallus Rieder, tous hommes d'action. A ces hommes énergiques se joignit un homme qui avait été autrefois catholique, Karl von Hohenbalken, dont la maison située dans la vallée de Münster avait été incendiée lors d'une expédition dirigée par Rudolf Planta. Les Salis, Johannn-Peter Guler et d'autres participèrent certainement aussi au Conseil tenu à Grüsch. C'est là que fut décidé le meurtre de Pompée Planta qui, dans l'intervalle, avait réintégré son château de Rietberg. Les cinq personnages nommés ci-dessus, accompagnés d'autres conjurés, au nombre de 18 à 19, se rendirent à cheval de Grüsch à Rietberg et tuèrent Pompée Planta à coups de hache. Il avait été mis hors la loi par le jugement du tribunal révolutionnaire de Thusis et sa tête mise à prix, circonstances que Jenatsch et Alexander invoquèrent dans la suite pour se justifier. Tôt après le meurtre de Planta, les troupes des petits cantons furent chassées du pays et le Mesocco dut faire soumission envers les III Ligues. La même année, les Grisons tentèrent une troisième fois mais sans succès de recouvrer la Valteline, en même temps qu'une expédition autrichienne dans le Prätigau, partie de Montafun, était victorieusement repoussée par les gens de la vallée au milieu desquels Jenatsch se distingua. Au début de 1622, les envoyés Grisons conclurent à Milan les fameux « articles de Milan ». Par ce traité, les Grisons renonçaient à la Valteline, à l'exception de Chiavenna, d'où la religion protestante demeura toutefois proscrite. A trois reprises, dans les années 1620 à 1630, à mesure que se déroulaient les événements narrés plus haut, les Autrichiens firent irruption dans le pays et occupèrent la Basse-Engadine, la Ligue des Dix-Juridictions et momentanément la ville de Coire. La levée de boucliers des gens du Prätigau, qui délivra pour un temps tout le pays de la domination autrichienne et de l'oppression religieuse (1622) apparaît comme un des seuls points lumineux de cette sombre période. Mais en automne 1622, la république des III Ligues sembla bien près de sa fin. Les huit juridictions et la Basse-Engadine furent détachées du reste des Ligues (sept. 1622) par le traité de Lindau. Ce fut le point culminant de la détresse du pays dans cette période de troubles. Un fait permet de juger combien désespérée était la situation des protestants : Rudolf von Salis, le chef de l'insurrection du Prätigau, songeait déjà, ainsi que son frère Ulysses, à une alliance avec l'Espagne, haïe des protestants, et négociait secrètement avec ce pays. Par bonheur, la France s'intéressa de temps à autre aux III Ligues, surtout au moment où celui qui la gouvernait, l'habile et astucieux Richelieu, redoutait le plus une victoire complète de l'Autriche dans la lutte qui sévissait en Allemagne. Le cardinal ne voulait pas abandon-

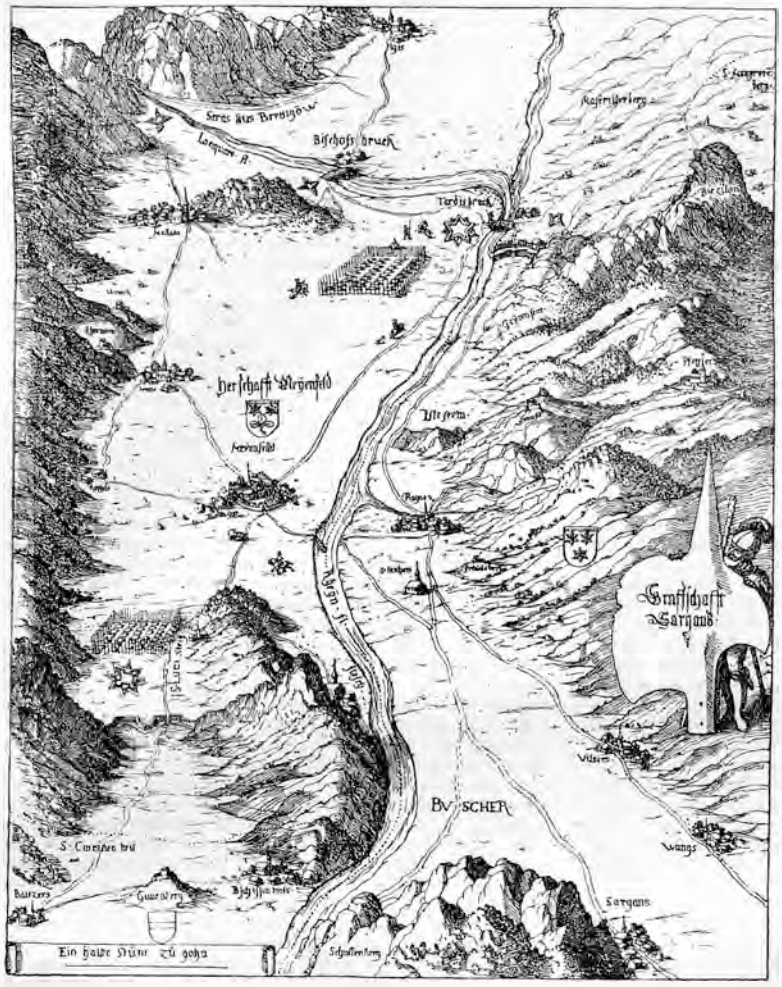

Grisons. Vue à vol d'oiseau du comté de Sargans et de la seigneurie de Maienfeld. D'après une gravure sur cuivre de la première moitié du XVII^e s. à la Bibl. centrale à Zurich.

ner à l'Autriche les passages des Grisons parce qu'une victoire complète des Habsbourg qui régnaient à Milan, en Autriche, en Allemagne et en Espagne, risquait de porter une grave atteinte à la prospérité de la France. Aidés des Grisons, les Français occupèrent la Valteline de 1624 à 1627 et derechef de 1635 à 1637. Les chefs des troupes françaises et agents diplomatiques de la France auprès des III Ligues étaient à cette époque : de Cœuvres, François Lasnier, Henri Lecques et Henri de Rohan. A la suite d'une ruse de Jenatsch, Rohan fut cerné par des troupes grisonnes dans la forteresse du Rhin (1637). Jenatsch et son parti que liait ensemble la ligue secrète dite *Kettenbund*, avaient dans l'intervalle traité secrètement avec l'Autriche et l'Espagne à Innsbruck et conclu le traité qui porta le nom de cette ville du Tyrol. Jenatsch, ancien pasteur, qui avait combattu contre l'Autriche sur les champs de bataille de l'Europe, était entré en relations politiques avec Venise. Il avait reçu le grade de colonel en 1630 et s'était fait catholique en 1635 pour inspirer plus de confiance dans les négociations qu'il conduisait avec la monarchie austro-espagnole. Il avait combattu ensuite contre l'Espagne en Valteline sous les ordres de Rohan et était devenu le chef le plus influent de la politique grisonne. Mais il s'était lancé dans des voies tortueuses tout comme Richelieu. Ce dernier n'avait jamais songé à restituer aux Grisons la Valteline avec les mêmes droits qu'autrefois ; mais Jenatsch réussit à endormir Rohan, feignit d'être toujours l'ami des Français et de ne traiter avec l'Espagne et l'Autriche que pour la forme et pour exercer une pression sur la France. Il fit des préparatifs secrets, vint camper devant la forteresse du Rhin avec les Grisons qui servaient dans les armées du roi, y assiégea Rohan et le força à signer un traité honteux pour la France dont les troupes durent évacuer la Valteline et les Grisons.

Mais Jenatsch n'eut pas le temps de voir un traité se conclure avec l'Espagne et l'Autriche. Il fut assassiné à Coire le 14 janvier 1639. L'ancien chef de la Ligue des Dix-Juridictions, le colonel Johann von Sprecher, frère de l'historien, était tombé déjà en 1631 sous les coups d'assassins français ; impressionné sans doute par la troisième irruption des Autrichiens dans le pays (1629), il ne s'était pas décidé assez vite à se ranger du côté de la France, mais avait pris à l'égard de cette puissance une attitude expectative, voire hostile, qui fut probablement cause de sa mort. Au nombre des meurtriers se trouvait le baron de Rorté (Claude de Sales), qui avait été soi-disant chargé d'une mission spéciale auprès des Confédérés et des Grisons et dont la venue n'avait d'autre but, semble-t-il, que de faire disparaître le colonel Sprecher.

Georg Jenatsch tomba aussi victime de ses ennemis politiques ; ses meurtriers furent des partisans de la France, notamment un frère et deux neveux du maréchal Ulysses von Salis, comme aussi le baron Julius-Otto von Schauenstein, seigneur de Haldenstein, et le capitaine Conradin Beeli. Il est certain que tous les chefs eurent connaissance du meurtre projeté. Jenatsch s'était aliéné les deux partis ; à l'occasion, il se moquait de l'une et de l'autre confession et menaçait de reprendre la Valteline si l'Espagne ne la restituait pas de son plein gré. En même temps, il avait noué de nouvelles intrigues avec Richelieu par l'entremise du prévôt de la cathédrale, Christophe Mohr, qui jouait un rôle en vue à la cour de l'évêque Jean Flugi et qui jouissait aussi en France d'une grande considération. Mohr avait révélé ces faits, et les agissements de Jenatsch avaient écarté de lui tous ses amis d'autrefois. Un envoyé extraordinaire de l'Espagne était arrivé à Coire et avait excité les esprits contre lui. Richelieu espérait que le parti espagnol tomberait de soi-même si Jenatsch, qui en était la tête, venait à disparaître. Après la prise de Brisach par le duc Bernard de Weimar, le parti espagnol effrayé par l'attitude de Jenatsch, redoutait une recrudescence de l'influence française dans les Grisons. C'est ainsi que les partis opposés des Grisons s'allièrent pour provoquer le meurtre de Jenatsch. Les véritables motifs de ce meurtre politique ne purent être communiqués à l'extérieur ; on jugea plus opportun de l'attribuer à la haine que nourrissaient contre lui les enfants de Pompée Planta. Après sa mort, Jenatsch fut sévèrement jugé par les catholiques et par les protestants. Ces derniers lui reprochaient entre autres son alliance avec l'Espagne et l'Autriche (traité d'Innsbruck). Par bonheur, ce traité aboutit à un résultat fort important et favorable aux Grisons : l'entente avec l'Autriche dans les négociations et la conclusion des traités de rachat de 1647-1652. Ces négociations commencèrent en 1643 ; il s'agissait du rachat des droits qu'avait l'Autriche dans la Ligue des Dix-Juridictions et dans la Basse-Engadine. Elles furent interrompues par les conflits qui éclatèrent dans la Ligue et par les exigences de Davos qui furent liquidées par la sentence de Waser de 1644. Cette dernière enleva à Davos les privilèges dont cette commune avait joui jusqu'alors. A partir de ce moment Davos ne fut plus autorisé à nommer d'une manière permanente le chef de la Ligue, mais seulement deux fois dans l'espace de huit ans, tandis que les six autres juridictions ne voyaient leur tour venir qu'une seule fois durant cette même période. Les querelles confessionnelles dans les cinq villages et dans la Basse-Engadine apportèrent aussi des perturbations dans les négociations de rachat. Celles-ci furent reprises en 1647. Le colonel Jakob von Salis, originaire de la Haute-Engadine, mais établi à Innsbruck, intervint avec autorité en faveur du rachat, soutenu par le comte Maximilian von Mohr, ministre de l'archiduchesse Claudia, et par le maréchal Ulysses von Salis qui avait quitté le service de France. En 1649, l'archiduc Ferdinand-Charles vendit aux juridictions de Davos, Klosters, Castels, Schiers, Seewis et Churwalden, pour 75 000 fl., tous les droits seigneuriaux, droits de justice, droits féodaux, hommes libres et serfs, domaines, forêts, etc. En 1652, Obmontfallun dans la Basse-Engadine et Untermontfallun se rachetèrent de tous les droits qui appartenaient à l'Autriche pour les sommes respectives de 14 000 et de 12 600 fl. La même année eut lieu le rachat du Schanfigg et de Belfort pour 21 500 fl.

En 1659-1660, un nouveau tribunal révolutionnaire, convoqué par les censeurs, revint sur l'activité de Jenatsch et de ses compagnons et sur l'institution du *Kettenbund*. Les censeurs de Davos, du Prätigau et de Schanfigg parurent en août 1659 devant la Diète à Davos et déclarèrent au nom de leurs communes qu'ils voulaient examiner les comptes d'État depuis 1637. On fit allusion au fait que des particuliers avaient employé pour leur usage personnel des sommes d'argent qui appartenaient aux Ligues. Cette affaire provoqua la réunion de deux Diètes, à Coire et à Ilanz, et les communes furent formellement invitées à dire si elles acceptaient les comptes ; la majorité d'entre elles se prononça affirmativement. Le tribunal reçut une lettre dite *Gewaltbrief* signée par les chefs des Ligues et par les censeurs des communes. Dans cette lettre, le tribunal était invité et autorisé à les délier des serments qu'ils avaient prêté à leurs Ligues ou à leurs communes pendant la procédure. Tous les frais devaient être mis à la charge de ceux contre qui la sentence était prononcée. En mars, avril et juin, le tribunal siégea à Coire, environné de surveillants, parmi lesquels figuraient les procureurs des trois Ligues et leur avocat, ainsi que l'ancien chef des censeurs, avec tous les documents de l'accusation. Chaque Ligue désigna huit juges. La Diète extraordinaire se réunit en même temps pour enregistrer les décisions nécessaires. Les plaintes et accusations formulées par les censeurs de 1659 visaient les chefs qui avaient dirigé les affaires du pays en 1637. On leur reprochait en particulier d'avoir, après le départ des Français, fait, pendant deux ans environ, leur profit des recettes de la justice en Valteline, qu'ils avaient secrètement rachetée à l'Espagne. Ces accusations durent être abandonnées. Il fut en effet aisé de prouver que la Valteline n'avait été recouvrée qu'en 1639, qu'une ambassade grisonne extraordinaire à Madrid négocia d'août 1637 à mai 1639 la restitution de la Valteline et que la paix perpétuelle avec l'Espagne n'avait été conclue qu'en septembre 1639.

Une autre accusation des censeurs visait le *Kettenbund*, qui empêchait encore à ce moment-là les accusés

de dire la vérité en tribunal. Sur le désir exprimé par les initiés eux-mêmes, on demanda aux communes si elles avaient approuvé ce pacte secret de 1637 et si elles l'avaient considéré comme adapté aux circonstances d'alors. Par 38 voix contre 12, les communes déclarèrent, au vu d'une lettre motivée des membres du *Kettenbund*, que ce pacte secret avait répondu à une nécessité et tous les initiés furent acquittés.

La situation la plus critique était celle des colonels, c'est-à-dire des chefs qui avaient commandé des régiments lors de l'expulsion des Français. Ils étaient prévenus d'avoir utilisé pour leur propre compte une partie de l'argent destiné à la défense nationale, au vu et au su des chefs des Ligues. Les accusés alléguèrent pour leur justification qu'une Diète extraordinaire de 1637 avait admis leur prétention, que l'Espagne n'avait pas payé tout ce qu'elle avait promis dans le traité d'Innsbruck et qu'une partie de la somme au sujet de laquelle ils ne pouvaient fournir aucune justification avait été employée pour les communes. Il n'était plus guère possible d'établir à l'époque où l'on était arrivé, 1660, un compte exact, la plupart des accusés étant morts dans l'intervalle. Les chefs et les colonels de 1637 furent frappés d'une amende légère, dont on déduisit encore les sommes qu'ils pouvaient avoir utilisées dans l'intérêt de l'État. Le peuple approuva un diplôme de comte palatin qu'avait reçu en 1637 la famille Schmied von Grünegg, ainsi que les sommes d'argent que Jenatsch et consorts avaient utilisées à Milan lors des versements considérables faits par l'Espagne en 1637. Au nombre des affidés du *Kettenbund* qui ne sont pas mentionnés par Fortunat Sprecher, on citait alors (1660) Georg Jenatsch, dont on savait par Salis qu'il avait été l'âme et le chef effectif de cette corporation, le colonel Travers, le colonel Paul Buol, le *Landrichter* Christian de Florin, Gubert Salis, Jöri Wiezel, le *Landrichter* Baliel, le capitaine Rudolf Planta, le commissaire Andreas Sprecher, le podestat Antoine Lossio (podestat de Poschiavo) et le capitaine Johann Jenny. Il y a lieu de remplacer encore le vieux Travers (indiqué par Sprecher II) par Johann Tscharner et nous avons en tout 41 compagnons du *Kettenbund*

Un tribunal révolutionnaire analogue se réunit en 1684. Les censeurs, de la Ligue des Dix-Juridictions, appelés cette fois-là agents, se réunirent de nouveau à Davos où siégeait la Diète. Ils demandèrent que les deux autres Ligues désignassent deux agents par juridiction. Ils constatèrent que beaucoup d'abus avaient été commis dans le pays ; il y avait lieu de voir comment ils pourraient être supprimés et punis. On faisait clairement comprendre qu'il s'agissait bien d'un tribunal révolutionnaire. Une commission composée d'agents et de conseillers des Ligues, six hommes par Ligue, élaborèrent un projet de tribunal révolutionnaire qui fut soumis aux communes. Coire fut proposé comme siège du tribunal. Il s'agissait cette fois-ci de réprimer les abus et délits commis dans les affaires du Monasterio. Aucun Grison ne devait, à teneur de la Lettre sur les pensions, recevoir une pension de la part de princes étrangers ; les Conseils et les communes avaient à fixer l'amende dont seraient frappés ceux qui contrevenaient à cette défense. Des agents se réservaient dans un appel au peuple de rechercher avec soin, de temps à autre, et de punir ceux qui avaient commis un délit contre la sécurité de l'État. Chaque juridiction devait nommer deux surveillants ou agents et un juge. Les communes donnèrent leur consentement à l'institution de ce tribunal. Les censeurs et même les jurés s'engagèrent par serment à dévoiler tout ce qui aurait pu être perpétré contre la sécurité du pays grison. Les deux sections du tribunal, les censeurs comme les juges, reçurent cette fois un sauf-conduit ou lettre de protection ; les chefs des Ligues et les agents établirent celui destiné aux juges et au tribunal, puis les premiers et les juges celui des agents ou censeurs. On voulait procéder solidairement afin que personne ne fût inquiété dans la suite à cause de ce tribunal révolutionnaire, d'où ces lettres de protection.

L'objet principal dont eut à s'occuper ce tribunal, qui se réunit à Coire au début de janvier 1684, fut l'affaire dite du Couvent (*Monasteriogeschäft*). Les faits étaient les suivants : dans un procès entre les vassaux de l'hôpital de Côme et ceux du couvent de Traona en Valteline, qui avait été porté en 1678 devant la Diète, celle-ci avait décidé que le conflit était de la compétence d'un tribunal laïque. Pour donner plus de force à cette sentence aux yeux des gens de la Valteline, les chefs des Ligues avaient chargé en 1682 trois éminents juristes, le D[r] Anton von Salis, le D[r] Albertini et le D[r] Malacrida, de rédiger une consultation sur la question de compétence. Ceux-ci conclurent à une solution défavorable à la Diète et le firent savoir aux chefs des Ligues, en exprimant le désir d'être déchargés de leur mandat. Mais les chefs insistèrent pour que la consultation leur fût remise. Le tribunal acquitta les trois juristes, tant qu'il n'était pas prouvé qu'ils eussent reçu des présents pour leur consultation ; toutefois celle-ci fut déclarée nulle et sans effet, et les auteurs durent restituer les honoraires reçus, sous réserve de leur recours contre leurs mandants. On frappa d'une amende les chefs et les membres de la Diète extraordinaire qui avaient encore demandé une consultation alors que la Diète avait décidé que le conflit regardait un tribunal laïque. On leur reprochait d'avoir agi sous l'influence de l'ambassadeur d'Espagne en demandant cette consultation et en scellant le décret qui enlevait ce conflit au for laïque et le renvoyait à l'évêque de Côme, d'avoir méconnu les motifs allégués par le pays pour ne prêter attention qu'à ceux de l'hôpital, et de s'être fondés sur des bulles papales qui n'avaient aucune validité dans les III Ligues. Les chefs des Ligues n'auraient plus dû s'occuper de l'affaire dès le moment où ils avaient constaté que la consultation des trois docteurs était contraire aux intérêts du pays. Toutefois, on ne put prouver que les membres de la Diète et les chefs des Ligues avaient été achetés en la circonstance, aussi l'amende dont ils furent frappés fut-elle modérée. Comme le tribunal était influencé par le parti français, l'amende frappa un certain nombre de gens pensionnés par l'Espagne.

L'œuvre capitale du tribunal de 1684 fut une réforme de la législation sur les délits contre l'État, réforme analogue à celle de 1603. Cette loi nouvelle de 1684 est connue sous le nom de *Landesreform*. Comme la précédente, elle interdit de recevoir des pensions des souverains étrangers ; mais la sanction n'est plus laissée à l'arbitraire des tribunaux soumis à l'influence des partis ; elle est fixée à 500 couronnes pour les particuliers, les communes ou la Ligue qui ont contrevenu à cette interdiction. Les pensions qui ont été touchées doivent être versées aux communes auxquelles elles reviennent à titre de deniers publics. A cette occasion, on demanda au peuple s'il voulait maintenir le *Kesselbrief* de 1570 avec sa défense d'héberger en temps de vote. Cette lettre fut abrogée afin que personne ne fût incité à se parjurer. La réforme de 1684 rentre par son contenu dans le cadre des dispositions de la lettre « Aux trois sceaux » de 1574, qui avait été déchirée en 1607 par le tribunal révolutionnaire. Elle tente notamment en son article 19 de prévenir l'excitation aux troubles et les expéditions à cheval dans les communes. Si quelqu'un est à même de proposer une amélioration, il est invité à la faire connaître à l'autorité et celle-ci à la Diète. Celui qui fomente une insurrection ou des troubles de nature à diviser les communes ou les particuliers doit être puni selon l'importance du délit.

Par ces dispositions les tribunaux révolutionnaires se trouvaient implicitement abolis. Toutefois on en vit siéger un en 1694, à l'exclusion des jurés voisins de Schams, Thusis, Heinzenberg, Safien, Tschappina et Fürstenau. Avec l'approbation des communes on convoqua à Thusis un juge et un surveillant. En ce qui concerne la juridiction générale, on interpréta en 1767 l'art. 19 de la réforme de 1684 en ce sens que les communes décident si elles feront elles-mêmes une enquête au sujet d'abus ou si elles demanderont aux III Ligues d'instituer un tribunal criminel. Cette année-là, l'art. 19 fut rendu plus sévère ; on décida que celui qui accuse quelqu'un d'un délit contre l'État sans pouvoir prouver ses dires devra être puni comme calomniateur. Malgré cette dernière disposition, on vit encore siéger au temps

de la Révolution française deux grands tribunaux révolutionnaires selon l'ancienne coutume, avec tribunal d'accusation et de jugement. Ces tribunaux eurent cette fois-là l'avantage d'empêcher la révolution qui était alors à l'ordre du jour.

La réforme de 1684 contient aussi une disposition d'ordre économique importante, qui a été citée et invoquée dans les temps modernes. Elle prononçait que chaque commune était tenue d'entretenir les routes et les ponts. Les communes dont la négligence provoquait un dommage dans ce domaine devait le réparer et payer une amende de 50 couronnes. Sur le conflit de la ville de Coire avec les autres juridictions de la Maison-Dieu quant à ses anciens droits comme chef-lieu, voir le chapitre XVIIIe s.

Bibliographie. Mohr : *Gesch. von Graubünden* II et III. — Anhorn : *Grawpünter Krieg.* — Fortunat Sprecher : *Gesch. der bündner. Kriege und Unruhen* I et II. — Ulysses von Salis : *Denkwürdigkeiten.* — Fortunat Juvalta : *Denkwürdigkeiten.* — E. Haffter : *Georg Jenatsch.* — Valèr : *Bestrafung von Staatsvergehen.* — Le même : *Johann von Planta.* — Veragut : *Herzog Rohan und seine Mission in Graubünden und im Veltlin.* — Pieth : *Die Schweiz im 30jährigen Kriege,* dans *Hist. mil. suisse* VI. — Jecklin et Valèr : *Die Ermordung Georg Jenatschs nach dem Verhörprotokoll,* dans *RHS* 1924. [M. VALÈR.]

4. LE XVIIIe SIÈCLE. Durant la guerre de Trente ans le peuple grison a été visité par toutes les infortunes qui peuvent atteindre l'humanité : divisions politiques et religieuses avec leurs inévitables conséquences, la haine et le désir de vengeance, la peste, l'incendie et la famine. Ce peuple montagnard, opiniâtre et épris de liberté qui, sous des dehors tranquilles et plutôt flegmatiques, sait dissimuler de vives passions, se garda de brandir l'étendard de la guerre durant la longue période qui va de la paix de Milan (1639) à la Révolution (1789) soit durant 150 ans. Toutefois, on aurait tort de croire que cette période ait été une ère absolument pacifique. La paix ne pouvait être instaurée tant que l'Autriche et la France continuaient, par des présents, des pensions, des ambassades permanentes et des actes de corruption à attiser les querelles politiques et religieuses. Ulysses von Salis-Marchlins avait absolument raison lorsqu'il écrivait vers 1767 : « Notre État serait le plus heureux s'il arrivait à persuader aux puissances de ne plus s'occuper de nos affaires et particulièrement de ne plus distribuer d'argent chez nous ». Ce ne fut qu'après l'affaire de Tomils (1767) et au moment où le prestige de la famille Salis, favorable à la France, atteignit son apogée, que s'ouvrit, jusqu'à la Révolution française, une époque où les luttes de partis passent enfin à l'arrière-plan.

1. *Conflit relatif aux privilèges de la ville de Coire (1700) et affaire de Sagens (1701-1742).* Le capitaine Friedrich von Salis à Soglio perdit en 1691 un procès intenté, au sujet d'un héritage, devant les tribunaux de Coire et il excita les juridictions de la Ligue de la Maison-Dieu contre la ville. Coire subit le même sort que Davos à qui la sentence de Waser avait enlevé en 1644 ses privilèges dans la Ligue des Dix-Juridictions. Le bourgmestre de Coire était *ipso facto* le chef de la Ligue de la Maison-Dieu et se servait du sceau de celle-ci. Les juridictions travaillées par l'agitation contestèrent ce droit et exclurent de la Ligue de la Maison-Dieu Coire et les juridictions amies de Fürstenau et d'Ortenstein. Elles élurent comme président de la Ligue le capitaine Friedrich von Salis, dont les sympathies étaient françaises, et choisirent comme siège de la Diète le village de Zizers ; les deux autres Ligues tentèrent en vain d'apaiser le conflit. Ce ne fut qu'en 1700 que Zurich et Berne réussirent à provoquer à Malans une entente qui laissa la plupart de ses privilèges à la ville, décriée comme étant un nid espagnol. — P.-C. Planta-Jecklin : *Gesch. von Graubünden,* 307-309. — Procès-verbaux des Congrès et des Diètes, aux archives cantonales.

L'affaire de Sagens réveilla les luttes confessionnelles et faillit même provoquer une guerre de religion. A Sagens (juridiction de la Gruob) se trouvait vers 1700 une minorité de protestants de 29 ménages, alors que la majorité catholique en comptait 49. Des luttes confessionnelles éclatèrent en 1693 à la Gruob, et les communes sises sur la rive gauche du Rhin tentèrent d'instituer une juridiction catholique autonome. Les minorités réformées de Sagens et Fellers, absolument isolées dans le territoire de la Gruob, qui s'étend à gauche du Rhin, et qui était exclusivement catholique, se sentirent menacées dans leur existence même. A la tête des catholiques de Sagens se trouvaient malheureusement deux hommes passionnés, le curé Caspar Jagmet et un gentilhomme du nom de Peter Castelli. Non seulement ils interdirent aux protestants de faire venir des prédicateurs et de construire l'église projetée, mais ils inquiétèrent les réformés au sujet de l'usage des biens communaux (forêts, pâturages). Il en résulta divers actes de violence. L'autorité d'Ilanz soumit l'affaire aux communes protestantes du pays qui promirent de défendre de toutes leurs forces leurs coreligionnaires. Le congrès de mai (assemblée des trois chefs avec leurs assesseurs) de 1701, envoya à Sagens une députation composée de deux protestants, le bailli Donatsch, de Sils, et le capitaine Jenatsch, de Davos, et de deux catholiques, le *Landrichter* Adalbert de Latour et le landammann Schmid, de Lugnez. Comme cette députation ne parvint pas à mettre les parties d'accord, elle fut envoyée de nouveau à Sagens, en septembre de la même année, par la Diète de Davos, dans l'espoir qu'elle saurait imposer sa médiation. Les deux députés catholiques furent accueillis par des menaces et des injures et s'en retournèrent, tandis que les deux protestants continuèrent à négocier. Comme ils examinaient le 23 septembre (anc. style), en compagnie d'habitants réformés, l'emplacement choisi pour la construction d'une église protestante, ils entrèrent en conflit avec des catholiques conduits par Jagmet et par Castelli. Une émeute s'ensuivit au cours de laquelle le sang coula ; le tocsin se mit même à sonner. Le même jour apparurent en armes les hommes des villages voisins, les habitants de Schleuis, commandés par Mont von Löwenberg, et les réformés de Flims, par le *Landeshauptmann* Capol. Le lendemain, à la suite des bruits qui circulaient, les étendards de toutes les communes protestantes des III Ligues furent mis sur pied ; les Engadinois eux-mêmes s'étaient mis en marche ; 1800 hommes se trouvaient bientôt réunis à Sagens. Les catholiques de Lugnez et de l'Oberland se décidèrent aussi à accourir ; le *Landrichter* de Latour, homme tolérant et modéré, parvint heureusement à décider les gens de l'Oberland à s'arrêter à Ruis.

L'intervention rapide du président de la Ligue de la Maison-Dieu, Clerig, de Coire, qui convoqua immédiatement un congrès protestant, et l'attitude pacificatrice du prince-évêque et du chargé d'affaires d'Autriche, le baron von Rost, qui proposèrent l'envoi d'une nouvelle députation, réussirent à prévenir une grave catastrophe. La délégation désignée par le congrès et composée du *Landeshauptmann* Capol, du conseiller municipal de Coire Otto Schwarz et du landammann Salis, réussit le 9 octobre 1701 à mettre sur pied un compromis conclu à Sagens le 9 octobre (nouv. style). Cette transaction garantissait aux protestants de Sagens et de Fellers le libre exercice de leur culte ; le curé Jagmet fut éloigné et les agitateurs les plus acharnés, notamment Peter-Anton Castelli, furent frappés de fortes amendes.

Les peines sévères infligées aux catholiques de Sagens et à ceux des communes voisines empêchèrent le rétablissement de la concorde. Le continuel va et vient des envoyés, chargés de transmettre des plaintes à la cour de l'évêque, engagea la population de la ville à faire occuper par des troupes les bâtiments de l'évêché. Sur ces entrefaites, les chefs catholiques convoquèrent un congrès à Reichenau qui exigea la remise des amendes et le payement d'indemnités pour le dommage causé à Sagens par les troupes d'occupation. Ce ne fut qu'en 1704 qu'une conférence qui siégea à Coire, puis à Ilanz, parvint à dicter un compromis. Cette affaire ne fut définitivement liquidée qu'au congrès tenu en juillet 1742 par les chefs des Ligues. On décida alors de séparer complètement les deux confessions à Sagens et on autorisa les protestants à ériger une église à leurs frais. — Sprecher : *Gesch. der Republik der Drei Bünde im 18. Jahrh.,* 1-33. — *Raetica Varia* 1922, livr. I, p. 1.

2. *Époque de la guerre de la succession d'Espagne (1701-1713).* Dès 1701, l'Europe presque entière fut sous les armes à cause de la succession d'Espagne. Louis XIV et l'empereur Léopold Ier élevaient des prétentions au trône d'Espagne ; le premier en faveur de son petit-fils Philippe, le second en faveur de son fils l'archiduc Charles. L'Angleterre, la Hollande, le Portugal, la Savoie et la plupart des États allemands prirent parti pour l'Autriche.

a) Neutralité et mise en état de défense du passage du Luzisteig ; Alliance avec Venise 1706. Comme à l'époque des troubles au siècle précédent, le jeu des intrigues nouées par les puissances étrangères recommença à sévir dans les Grisons. Les deux belligérants, la France et l'Autriche, sollicitaient le libre accès aux cols des Alpes, bien que la majorité des communes se fût prononcée en faveur de la neutralité. La France qui au début occupait la Lombardie promettait, si la neutralité était strictement observée, de céder aux Ligues les trois communes paroissiales *(Pievi)* au bord du lac de Côme. L'Autriche s'engageait de son côté à augmenter les privilèges du pays si les passages lui étaient ouverts ; en cas de refus, elle menaçait les Ligues d'un blocus. Les Ligues décidèrent, à la Diète de Davos en 1701, de maintenir la neutralité et, pour protéger le pays, elles construisirent d'importants ouvrages de défense au Luzisteig sous la direction de l'ingénieur Werdmüller, de Zurich. Mais l'envoyé français, le comte Forval, et l'ambassadeur d'Autriche, le baron von Rost, qui administrait aussi la seigneurie de Rhäzüns, propriété de l'Autriche, mirent en œuvre toutes les ressources de la diplomatie jusqu'à ce qu'une profonde agitation se produisît dans la Ligue des Dix-Juridictions, où l'Autriche comptait la plupart de ses partisans. Les graves violations de frontière que commirent les puissances qui guerroyaient en Valteline, engagèrent les Ligues, pour sauvegarder leur neutralité, à conclure en 1706 une alliance avec Venise qui leur concéda d'importants privilèges de nature commerciale.

b) Traité avec l'Autriche au sujet des passages ; alliance avec Zurich. Envoi d'une ambassade en Hollande et en Angleterre. Le baron von Rost avait usé de tous les moyens pour empêcher une alliance avec Venise. L'Autriche ne pouvait se résoudre à cette alliance qui lui interdisait l'accès des territoires italiens où la guerre battait son plein. Les Ligues durent permettre à l'Autriche le libre accès au duché de Milan. Le déclin de la puissance militaire française, la supériorité des armes autrichiennes, la sympathie des cantons de Zurich et de Berne pour l'Autriche et les puissances maritimes protestantes, mais surtout l'influence de l'envoyé anglais Stanyan obligèrent les Grisons à modifier leur politique du début et à conclure avec l'Autriche en 1707 un traité autorisant les alliés à utiliser les passages alpestres pour leurs troupes. L'Autriche assurait aux Grisons des avantages d'ordre douanier et promettait de comprendre les Ligues dans le traité de paix. Pour se protéger contre le ressentiment de la France, les Ligues conclurent avec Zurich une alliance étroite. L'Angleterre et la Hollande s'étaient engagées à améliorer la capitulation que les Ligues avaient en 1639 conclue avec l'Espagne et Milan. Mais une fois que le libre passage eut été accordé et que les Français eurent évacué Milan, l'Autriche ne tint aucun compte des promesses données. Les Grisons délégüèrent le colonel Peter von Salis en Hollande et en Angleterre afin de faire valoir les prétentions des Ligues auprès des gouvernements alliés et plus tard, en 1712-1713, au traité d'Utrecht. Le seul résultat de cette ambassade fut la conclusion d'un traité défensif et d'une capitulation avec les États-Généraux. — Sprecher, p. 33. — P.-C. Planta : *Gesch. von Graubünden*, p. 309-310. — Hans Roth : *Die Gesandtschaften des Grafen Forval*, dans *JHGG* 1916.

3. *Thomas Massner.* Massner, riche bourgeois de la ville de Coire, attira sur lui l'attention des puissances belligérantes par la hardiesse de ses opérations commerciales et par la vaillance qu'il déploya pour sauver son fils unique. Capitaine impérial et commissaire en chef de la contrebande au service d'Autriche dans les Grisons, il s'empara par surprise du courrier français Somery en 1706, sur le lac de Côme. Il le dépouilla de sa correspondance et de ses effets pour se venger d'un pillage de marchandises commis à son détriment en Allemagne par les Français. L'ambassadeur français à Soleure, du Luc, se vengea, avec l'aide de son secrétaire François de Merveilleux, qui attira hors de Genève le fils de Massner, Thomas, étudiant dans cette ville, et le fit arrêter. Massner parvint à s'emparer de Merveilleux à Coire afin de l'échanger contre son fils et du Luc promit de rendre le jeune homme à son père. Mais Merveilleux ne tint pas la parole d'honneur qu'il avait donnée de rester à Coire et il s'évada ; sur quoi du Luc refusa d'accomplir sa promesse. Massner, poursuivant toujours son but réussit avec l'aide de *bravi* à s'emparer, le 17 octobre 1710 du duc Philippe de Vendôme, grand prieur de Malte, qui passait par Coire. Ce fut le comble. La diplomatie française réussit à ameuter le peuple contre Massner de telle façon qu'il fut cité le 4 juillet 1711 (anc. style) devant un tribunal criminel pour plusieurs délits qui ne furent jamais prouvés. Cette cour pénale était composée d'ennemis personnels de l'accusé et de partisans français. Elle le condamna par contumace (Massner ne s'était pas présenté) à être écartelé et prononça la confiscation de sa fortune. Massner dut fuir et périt par accident en 1712 au cours de ses pérégrinations. Son fils ne fut relâché qu'en 1721. — Sprecher, p. 101. — P.-C. Planta : *Gesch. von Graubünden*, 1e éd., p. 372-381.

4. *Attitude des Ligues dans la guerre du Toggenbourg, l'affaire de Trans et la deuxième capitulation de Milan, 1712-1725.* Dans la guerre du Toggenbourg, les Grisons observèrent une attitude médiatrice, mais promirent au député des cantons de Zurich et de Berne, le capitaine Caspar Mayer, de rester fidèles aux alliances conclues. Durant la guerre, la seigneurie de Maienfeld et les IV villages eurent beaucoup à souffrir des chicanes suscitées par le bailli Leuw à Sargans. Les habitants de la seigneurie occupèrent de leur propre initiative Ragaz et Sargans avec l'intention de châtier le bailli. La Ligue grise décida, à l'instar de Glaris, d'observer une attitude neutre ; les deux autres Ligues, dont les habitants étaient en majorité protestants, se décidèrent, après préavis favorable des communes, à porter secours à Berne et à Zurich et mirent sur pied 9 compagnies de 160 hommes commandées par le colonel Jan Sprecher, de Luzein. La victoire des Bernois à Villmergen, le 26 juillet (anc. style) 1712, rendit inutile le concours de ces troupes. Plusieurs officiers grisons avaient pris part comme volontaires aux combats des Zuricois et Toggenbourgeois, en particulier les colonels Planta, Saluz et Beeli de Belfort.

L'affaire de Sagens et la guerre de Villmergen avaient réveillé les conflits entre les confessions et les partis. On peut le constater dans la querelle entre J.-L. von Castelberg, de Disentis, chef du parti autrichien dans la Ligue grise, et Deodat de Latour, partisan des Français. Les deux adversaires se présentèrent en 1714 pour la charge de *Landrichter*. Ce conflit donna lieu dans la Ligue grise à de regrettables violences et occupa même la Diète. L'affaire dite de Trans se meut dans le même ordre d'idées. En 1725, des jeunes gens excités endommagèrent des images dans l'église du petit village de Trans, qui comptait encore une faible minorité catholique. Plainte fut portée auprès de l'évêque. L'affaire fut traitée dans des conférences où les deux confessions étaient représentées. La Diète elle-même s'en occupa. Cet objet ne disparut de l'ordre du jour qu'en 1733, époque où intervint une entente qui devint d'ailleurs tôt après caduque, les bourgeois catholiques étant morts ou ayant émigré ailleurs.

L'Autriche ne tenait pas les promesses faites dans le traité de 1707 comportant des allègements en matière de trafic et de douanes. La nécessité parut toujours plus impérieuse de conclure une nouvelle capitulation avec Milan, vers qui convergeait le trafic. En 1725 une députation composée du président Castelberg et du podestat Perini fut envoyée au gouverneur de Milan, le comte Colloredo. Castelberg, favorable à l'Autriche, ne défendit pas avec assez d'énergie les intérêts des Ligues et empêcha Perini, qui voulut à plusieurs reprises rompre

les négociations, de prendre le chemin du retour. Néanmoins la capitulation fut acceptée par les communes et ratifiée à Milan le 24 octobre 1726. Elle procurait quelques allègements de douane et certains avantages relativement aux pensions et elle élevait de 6 à 12 le nombre des boursiers grisons au Collège Borromée ; mais l'Autriche ne restitua pas le Laghetto de Chiavenna et la commune de Piantedo au-dessus de Colico, qui avaient appartenu à Chiavenna jusqu'au soulèvement de 1620. Mais ce qui était encore plus grave, c'est qu'elle persista dans son dessein d'expulser les réformés de la Valteline. — Sprecher, p. 199. — Manuscrits et pièces de procédure de la Bibliothèque cantonale.

5. *L'aliénation secrète de la vallée de Münster et le conflit relatif à l'élection épiscopale.* La plupart des vassaux de l'évêque résidant dans la vallée de Münster avaient en 1671 opéré le rachat des droits féodaux. L'évêque de Coire ne possédait plus dans cette ancienne seigneurie que quelques fiefs et la douane de Münster. Malgré les articles d'Ilanz de 1526, il exerçait encore, semble-t-il, quelques droits de justice; il nommait en particulier le landammann sur une triple présentation des communes de la vallée ; il désignait l'accusateur public dans les procès criminels et percevait la moitié des amendes prononcées par le tribunal. Ces droits lui étaient d'ailleurs contestés. L'évêque Ulrich von Federspiel, issu de la branche des Federspiel d'Ems établie en Tyrol, conçut en 1728 l'idée d'offrir à la maison d'Autriche, qui possédait le comté du Tyrol, de racheter les droits qu'il avait dans la vallée de Münster. Il renonçait d'autant plus volontiers à ces quelques avantages, peu lucratifs et litigieux, que la population avait adopté la réforme et n'avait plus aucun contact avec l'évêché. L'Autriche était disposée à conclure le marché, car elle revendiquait divers autres droits dans cette vallée et aurait acquis par cet accord la propriété du passage de l'Umbrail, excellente liaison entre le Tyrol et Milan. Le *Landrichter* Johann von Vincenz se chargea de négocier cette opération qui flairait la haute trahison. Bigot et fanatique, partisan décidé de l'Autriche, il était chef de la Ligue grise et revêtait les fonctions de maréchal à la cour de l'évêque. Il se rendit à Vienne en 1728 et conclut la vente avec l'empereur Charles IV pour le prix de 17 000 fl. du Rhin. Le contrat fut tenu secret et ne fut consigné par écrit qu'en 1734, parce que l'évêque n'était pas autorisé à aliéner des portions du territoire de la Ligue de la Maison-Dieu sans le consentement de celle-ci. L'affaire fut ébruitée à la mort de l'évêque Ulrich von Federspiel (11 octobre 1728) au moment où le chapitre s'apprêtait à procéder à son remplacement. Elle provoqua une violente excitation, qu'accentua l'attitude provocante de l'envoyé autrichien lors de l'élection du nouvel évêque, Joseph-Benedikt von Rost, fils de l'ancien ambassadeur d'Autriche. La Ligue de la Maison-Dieu ne voulut reconnaître ni l'élection ni la vente et, à l'instigation de son président, Andreas von Salis, partisan décidé de la France, elle fit appel à la médiation des cantons de Zurich et de Berne. Elle informa aussi des événements l'ambassadeur de France à Soleure. Les deux autres Ligues refusèrent leur concours, contestèrent les privilèges de la Ligue de la Maison-Dieu et, favorables à l'Autriche, firent mine d'accepter l'offre de médiation de l'empereur d'Autriche. L'agitation était parvenue à son comble, lorsque les deux médiateurs arrivèrent enfin à Coire, le 29 août 1729. C'était l'ancien trésorier bernois, Louis de Wattenwyl, et le conseiller Johann-Caspar Escher, de Zurich. Ces deux hommes, très au courant des circonstances locales, parvinrent, dans une séance commune des III Ligues tenue à Ilanz le 21 septembre, à réconcilier les Ligues si profondément divisées : Coire demeura le siège des Congrès (assemblées des trois chefs et de leurs assesseurs) ; la présidence était dévolue comme précédemment au chef de la Ligue de la Maison-Dieu, mais il ne pouvait décider aucune mesure sans l'approbation des autres chefs. Les communes acceptèrent cet arrangement et le pays fut pacifié. La protestation des Ligues de la Maison-Dieu et des Dix-Juridictions contre l'élection de l'évêque ne fut envisagée que comme une question de forme, car dans l'intervalle le clairvoyant évêque von Rost avait su s'acquérir la sympathie de la population. La cour de Vienne avait pu se convaincre que la pacification des Ligues était due en partie à l'influence française. Elle jugea donc opportun de renoncer momentanément à l'acquisition de la vallée de Münster. Les III Ligues prirent à leur compte le prix de vente de 17 000 fl. convenu entre la cour de Vienne et l'évêché, et la vallée de Münster en paya la plus grande partie, en renonçant aux pensions et aux fonctions auxquelles elle avait droit en Valteline. Toutefois l'Autriche refusa de se dessaisir de l'acte de vente dont elle comptait bien se servir dans un but politique ; ce document ne fut restitué aux Grisons que 30 ans plus tard (en 1763) sur l'ordre de Marie-Thérèse. La cour de Vienne avait appliqué avec une incroyable dureté et dans un esprit haineux sa politique en Valteline, en matière d'émigration, et obligé les Grisons à instituer un inspecteur de l'émigration en Valteline. On ne trouva à vrai dire qu'un personnage de la Valteline pour remplir cet emploi.— Sprecher, p. 231. — Manuscrits et brochures à la Bibliothèque cantonale. — Mayer : *Bistum Chur* II, 443.

6. *L'affaire de Marnia ; le conflit des dîmes entre l'abbaye et la juridiction de Disentis ; querelle entre la ville de Coire et la cour épiscopale.* Dans le vaste territoire des Grisons comprenant des pays sujets dont la population dépassait en nombre celui des Ligues elles-mêmes, avec une si grande variété de races et de langues, dans ce pays où chaque juridiction formait pour ainsi dire un État presque souverain et n'était rattaché à la Ligue que par un lien fragile où le pouvoir central faisait absolument défaut, ne pouvait régner la tranquillité si nécessaire à la prospérité économique. C'était d'autant moins possible que les diplomaties française et autrichienne, avec leur déplorable système de pensions, mettaient tout en œuvre pour élargir le fossé existant entre les deux partis afin d'atteindre plus aisément leur but. L'affaire de Marnia est un exemple typique de l'influence corruptrice des puissances étrangères.

A Schuls, chef-lieu de la juridiction d'Unter Montfallun, vivait un riche marchand du nom de Johann Marnia qui possédait une maison de commerce à Vienne et qui était un partisan sans scrupules de l'Autriche. Il s'attira de ce fait la haine de la famille Planta, à Zernez, favorable à la France. Le 27 avril 1735, les ennemis de Marnia se rassemblèrent dans une auberge de Schuls où une personnalité bien connue leur donna à manger et à boire. Puis l'escouade, forte de 100 hommes, prit d'assaut la maison de Marnia, mit en pièces le mobilier et pilla les victuailles. Le tribunal criminel d'Unter Montfallun, dont Marnia invoqua la protection, fut expulsé du village par les habitants de Schuls conduits par le capitaine Anton Planta. Les habitants de Sent et de Remüs, villages bien disposés pour l'Autriche, accoururent au secours des juges malmenés. Il se produisit une sanglante mêlée. Comme le tribunal faisait encore une tentative de se rendre à Schuls, protégé par 120 hommes fournis par les villages de Sent, Schleins et Remüs, il fut accueilli à coups de fusils et dut s'en retourner, pour éviter une effusion de sang. Les habitants de Schuls se préparèrent le 27 juillet 1735 à attaquer le village de Sent ; mais ces agitateurs furent repoussés avec pertes. La Ligue de la Maison-Dieu, que dirigeait le bourgmestre Otto Schwarz, ami de la France, ne prit pas une attitude assez énergique et les deux autres Ligues ne voulurent pas se mêler de cette affaire. La Ligue de la Maison-Dieu institua enfin un tribunal impartial de neuf membres, qui étaient en réalité de chauds partisans de la France ; cette autorité ne put naturellement rien faire. Le 9 janvier 1736, Marnia, accompagné de 300 hommes armés et originaires des trois villages sympathiques à l'Autriche, marcha sur Schuls ; un combat eut lieu dans lequel un homme perdit la vie et d'autres furent blessés. Le président de la Ligue délégua de Coire à Schuls le premier prévôt de corporation Bernard Köhl, pour négocier un arrangement. Le prince-évêque Buol s'efforça de son côté de pacifier les esprits et réussit à ramener le calme en promettant une amnistie totale aux combattants. Néanmoins les habitants de Schuls assaillirent de nouveau le 17 mars 1736 le village de Sent ; un

homme fut tué et chaque parti releva plusieurs blessés. La Ligue de la Maison-Dieu se décida enfin à intervenir énergiquement : elle s'apprêta à occuper militairement Schuls et à rendre la commune responsable de tous les frais. Cette mesure déploya ses effets ; les chefs du mouvement devinrent dociles, mais la commune de Schuls dut payer une indemnité de 18 200 fl. Marnia, qui ne se sentait plus en sécurité dans la Basse-Engadine, préféra quitter le pays.

Le besoin de liberté de cet intrépide peuple de montagnards ne se manifesta pas seulement dans de sanglants combats de partisans ; il se traduisit aussi par des révoltes contre les maîtres du territoire lorsque leur régime faisait mine de porter atteinte à des droits séculaires. C'est ainsi que l'abbaye de Disentis soutint à partir de 1731 une lutte opiniâtre avec la juridiction du même nom, comprenant les communes de Tavetsch, de Disentis, de Somvix, de Truns et de Brigels, qui voulaient l'obliger à consentir au rachat des dîmes sur les fruits. En 1670, ces communes avaient conclu avec le couvent une nouvelle convention au sujet des dîmes à fournir ; elles prétendirent que le couvent n'avait pas tenu l'engagement qu'il avait pris alors de maintenir une école. Le conflit éclata en 1730. A cette époque le landammann Huonder, partisan de l'Autriche, et Louis de Latour, favorable à la France, briguaient tous deux la charge de landammann.

L'abbé Marian von Castelberg, que sa mauvaise administration avait fait détester (vente des droits de souveraineté à Waltensburg) et dont Charles VI avait favorisé la nomination, soutint avec succès la candidature de Huonder. De Latour, exaspéré, réveilla la querelle des dîmes et excita la population contre le couvent, de sorte que l'évêque menaça d'excommunier les ennemis du monastère. Cette menace inconsidérée accrut l'animosité ; une landsgemeinde extraordinaire enleva en 1731 à Huonder sa fonction de landammann et élut le *Landrichter* de Latour à sa place. Le nonce porta le différend en 1736 devant la Ligue grise où la majorité des juridictions se prononça en faveur du couvent ; les communes protestantes, par contre, ainsi que le *Landrichter* en fonctions, Beeli de Belfort, de Flims, prirent parti pour la juridiction instante. Cette dernière était appuyée par l'envoyé français Bernardoni et par les deux autres Ligues. Le tribunal mit Huonder et ses partisans hors la loi, mais la juridiction fut, lors de la réunion d'une Diète extraordinaire à Truns, expulsée de la Ligue. La Diète s'occupa de l'affaire en 1736. Elle institua une commission qui était composée surtout d'éléments favorables à la France et qui n'aboutit à rien. Le tribunal continua à prononcer des arrêts de bannissement tandis que le couvent recueillait tous les bannis dans l'enceinte de ses murs ; exaspérée, la population menaça le nonce de prendre le monastère d'assaut et de le réduire en cendres. Enfin le 23 mars 1737, un tribunal arbitral nommé par la Diète mit sur pied un compromis. Les dîmes à payer par les cinq communes furent estimées quant à leur quantité et à leur valeur au taux moyen des dix dernières années et le rachat en fut autorisé ; l'abbé Marian Castelberg résigna ses fonctions en 1737.

Depuis que la ville de Coire avait adopté la Réforme, il se produisait souvent, dans le domaine de la juridiction, des conflits avec la Cour, c'est-à-dire le quartier resté catholique et situé sur une terrasse rocheuse ceinte de murs et de tours, où se trouve la cathédrale et la résidence de l'évêque. En 1753 un voleur dangereux s'enfuit de la tour des Fripons *(Schelmenturm)* et se réfugia dans la cathédrale. L'évêque Rost et le tribunal ecclésiastique refusèrent de le livrer au tribunal de la ville, bien que la ville contestât que les délinquants pussent jouir d'immunités dans la résidence épiscopale. La ville fit construire au-dessous de la porte actuelle de la Cour, à l'endroit nommé Freistein, une nouvelle porte, bien que la curie prétendît que le sol appartenait à la Cour. Cette porte fut fermée, les habitants de la Cour n'avaient plus qu'une issue du côté du Schanfigg et contre le *Sand*. L'évêque exigea qu'on démolît la porte et qu'on lui donnât satisfaction. Les rapports par trop pessimistes de ses conseillers l'engagèrent à fuir à Vienne à la cour de l'impératrice. Cette affaire, démesurément grossie, occupa non seulement le nonce et les cantons catholiques, mais aussi les cantons de Zurich et de Berne et la cour de Vienne. Le général Sprecher, gouverneur de Côme, fut prié d'exposer la vérité à l'impératrice Marie-Thérèse. La lettre de cette dernière, dans laquelle elle place l'évêque sous la protection du pays, et la réponse conciliante des chefs des III Ligues élucidèrent la question comme il convenait. L'évêque revint de Vienne et fut solennellement reçu par une députation à la tête de laquelle se trouvait le bourgmestre en charge. Après de longs pourparlers, on enleva du moins les portes battantes de la porte litigieuse. L'évêque Rost mourut en 1754. L'élection de son successeur (le baron Joseph von Federspiel, doyen de la cathédrale), fut la dernière élection épiscopale à laquelle l'ambassadeur d'Autriche prit part ; le commissariat impérial électoral prit ainsi fin. — Sprecher, p. 295. — Mayer : *Bistum Chur*.

7. *Rapports avec la Confédération, avec l'Espagne, l'Angleterre, le Piémont et la France ; la « concordia jurisdictionalis ». L'Autriche et l'avouerie du couvent de femmes de Münster.* En 1748, les III Ligues firent avec les Confédérés et leurs alliés des démarches communes pour être comprises dans le traité de paix qui allait se conclure à Aix-la-Chapelle. Les cantons protestants s'adressèrent au Cabinet prussien, les catholiques à la cour d'Autriche. Officiellement les Ligues entretenaient, dans la deuxième moitié du XVIIIe s., d'amicales relations avec les cantons confédérés. Moins édifiants furent les conflits qui pendant plus de quarante ans se produisirent avec la seigneurie de Sargans, administrée par les VIII cantons, au sujet des prétentions émises sur les pâturages, et avec les bailliages du Tessin touchant le droit de propriété que le Mesocco prétendait avoir sur le village de Monticello. Les haines confessionnelles et l'attitude provocante des baillis suscitèrent à la frontière de Sargans des actes d'hostilité.

Depuis la conclusion de la deuxième capitulation de Milan en 1726 jusqu'à la révolution, la France perdit beaucoup de son influence dans les Grisons. Dès 1735, le chargé d'affaires de France dans les III Ligues était Bernardoni, seigneur de Vesure et de Ronfin. Il proposa à la Diète des Ligues en 1739 le renouvellement de l'alliance qui prévoyait la création d'un deuxième régiment grison, mais aussi le droit de passage dans le pays ; cette dernière prétention fit échouer le projet. La politique de l'Espagne dans les Grisons fut aussi malheureuse au XVIIIe s. que celle de la France, par le fait que Milan était devenu autrichien. Une demande de cette puissance de pouvoir recruter des troupes fut repoussée en 1742. La Grande-Bretagne avait depuis 1743 un envoyé extraordinaire auprès des III Ligues ; c'était le comte Hieronymus von Salis, fils de l'envoyé Peter von Salis. Les Ligues désirant observer une stricte neutralité, refusèrent aussi à cette puissance la conclusion d'une alliance et la levée de troupes. En 1750, l'envoyé de l'Angleterre, qui s'était fait apprécier, prit sa retraite.

Profitant des divisions qui existaient alors entre les Ligues et l'Autriche, le Piémont parvint, grâce à l'intermédiaire du colonel grison Donatsch, à recruter, en 1733, dans le pays, pour le régiment Schulenburg, trois bataillons de 600 hommes chacun. Le régiment fut licencié en 1737. En 1741, le colonel Reydt, de Coire, rassembla un régiment capitulé de 2000 hommes (comprenant aussi quelques compagnies suisses) qui prit part à la guerre de succession d'Autriche et fut placé plus tard sous les ordres du prince de Carignan. Les négociations avec la cour pontificale eurent trait à la *Concordia jurisdictionalis* qui concernait la juridiction ecclésiastique et les biens d'église en Valteline. Les biens ecclésiastiques et des fondations pieuses de cette région étaient exonérés d'impôts et s'accroissaient d'une manière continue. Tout le poids des impôts reposait sur les épaules de la pauvre classe paysanne. Les nombreux ecclésiastiques (on en comptait 843 en 1743) qui étaient issus en majeure partie des familles riches et nobles de la vallée, échappaient au bras séculier dans les affaires judiciaires et criminelles et étaient soumis, en vertu des deux capitulations de Milan, à la juridiction ecclésiastique de l'évêque de Côme. Les Grisons désiraient qu'on instituât

un juge ecclésiastique, un provicaire général, pour éviter à cette catégorie de justiciables les voyages à Côme qui étaient difficultueux. Une fonction identique avait été créée par les Confédérés dans leurs bailliages de langue italienne. Les négociations des Ligues avec le pape Benoît XIV, qui paraissait tout d'abord favorable à cette innovation, échouèrent devant l'opposition énergique du clergé de la Valteline et de l'évêque de Côme.

Avec l'Autriche, les relations étaient devenues plutôt supportables depuis le milieu du siècle. Au printemps 1740, on vit fréquemment passer des recrues des armées impériales se rendant en Italie ; les malheureux soldats furent souvent incités par les paysans à déserter, ce qui provoquait les protestations du cabinet de Vienne. Le régiment Schauenstein fut licencié en 1742. Le lieutenant-colonel Salomon Sprecher forma en 1743 un nouveau régiment dont le chef fut le colonel Ulrich von Strassberg ; il fut licencié en 1750 à Milan.

L'élection de l'abbesse du couvent des bénédictines de Münster donna lieu à un conflit assez grave avec l'Autriche. Lorsque mourut en 1747 l'abbesse Augustine von Troyer, le comte Trapp d'Innsbruck fut, sur les conseils du père confesseur Joachim Hermannin, moine du couvent de Marienberg, désigné comme avoué pour procéder à la nomination d'une parente du confesseur, Angela Hermannin. Le couvent s'était à vrai dire placé sous la protection de l'Autriche en 1421 ; les nonnes étaient la plupart originaires du Tyrol et les terres du couvent étaient en majeure partie situées dans le Tyrol. Depuis le rachat de la vallée de Münster, la Ligue de la Maison-Dieu considérait que les droits de l'Autriche étaient éteints. Elle demanda satisfaction à l'abbesse et exigea de l'évêque l'éloignement du confesseur, ce que ce prélat refusa. Les choses finirent par un compromis avec l'envoyé autrichien, le comte de Welsperg. Le patronat, érigé en 1421, continua à exister, mais la juridiction demeura complètement soumise à la Ligue de la Maison-Dieu. A partir de ce moment, un commissaire autrichien et un commissaire grison participèrent à la nomination de l'abbesse. Les Grisons omirent à cette occasion de faire valoir des prétentions sur la commune de Taufers qui avait été annexée à l'Autriche au XVIIe s. — Sprecher, p. 295.

8. *Situation des partis en 1761, Pacte d'union de la famille Salis ; Ulysses von Salis-Marchlins et le général Salomon von Sprecher.* La guerre de succession d'Espagne avait coûté à la France son rôle de puissance de premier rang, et l'Autriche devint une des nations dirigeantes de la politique européenne. Le parti autrichien reprit tout naturellement dans les Grisons une influence prépondérante. A sa tête se trouvait, vers le milieu du siècle, le général Salomon von Sprecher qui par ses qualités éminentes et son influence domina presque entièrement la vie publique durant une certaine période. Pour augmenter l'influence française dans le pays et favoriser des intérêts de famille, les différentes branches de la famille Salis (Soglio, Marchlins, Sils, Tagstein) conclurent une véritable alliance familiale, à la tête de laquelle se trouvait Ulysses von Salis-Marchlins (1728-1801), homme d'une haute culture et extrêmement versé dans les choses de la diplomatie. En fait, grâce à cette concentration familiale, il acquit, surtout après sa nomination comme ministre de France auprès des III Ligues, en 1768, une situation pour ainsi dire princière dans les Grisons. L'esprit de parti, excité par l'étranger, provoqua une véritable corruption de la vie politique. Pour faire aboutir certaines propositions dans les votations, les communes des hautes juridictions étaient copieusement traitées (on nommait cela *tractamente* dans la langue populaire) et les présidents étaient gratifiés de présents en espèces. La corruption secrète ou publique se révélait partout. Pour devenir landammann, on devait consentir à des sacrifices pécuniaires considérables. Les offices en Valteline étaient donnés aux plus offrants ou de préférence encore à des hommes de parti ; les charges d'officiers dans les régiments étrangers étaient vénales. C'est ainsi que le président de la Ligue de la Maison-Dieu, Hercules von Salis, reçut de la France en 1712, 12 000 livres et en 1729, même 27 245 livres pour distribuer aux partisans dans les III Ligues. L'Autriche procédait de même, quoique dans une mesure plus modeste. — Sprecher, p. 368. — Mns et pièces de procédure imprimées, à la Bibliothèque cantonale.

9. *Négociations avec Venise ; la troisième capitulation de Milan de 1762 et la dénonciation de l'alliance vénitienne 1766.* L'alliance avec Venise, contractée en 1706, avait été conclue pour une durée de vingt ans et avait été dès lors tacitement renouvelée, de sorte qu'en 1766 elle arrivait pour la troisième fois à expiration. Précédemment déjà, en 1755, Venise avait fait la proposition de construire en commun avec les III Ligues une route tendant de Vérone par le St. Marcusberg à Morbegno. Cette offre fut faite à nouveau en 1761. Les *Porten* (sociétés de transport) de la route supérieure (Septimer) et de la route inférieure (Splügen - Bernardin), menacés dans leurs intérêts, combattirent ce projet ; en outre, Venise ne prenait aucune mesure pour payer sa grosse dette pour pensions arriérées, qui s'élevait en 1755 à 32 000 doublons, et offrait du sel, du vin et des céréales en lieu et place d'argent. Les Ligues invitèrent nonobstant Venise à envoyer à Coire un délégué pour continuer les pourparlers. L'Autriche envisageait que la route projetée par le St. Marcus compromettait le trafic des marchandises acheminées sur Milan et fit comprendre aux Ligues par son envoyé Buol, que le gouverneur de Milan était disposé à conclure un nouveau traité avantageux pour les Ligues. En mai 1762, une délégation de quatre membres, ayant à sa tête Ulysses von Salis-Marchlins, se rendit à Milan. Le gouverneur, le comte Firmian, cherchait à empêcher la construction de la route de St. Marcus et à gagner la famille Salis aux intérêts de l'Autriche. C'est la raison pour laquelle le traité, conclu en juin 1762, appelé le troisième capitulat, procurait aux Grisons de grands avantages. Ils se voyaient adjuger des territoires dès longtemps disputés en Valteline, notamment le Laghetto et la commune de Piantedo ; on leur assurait en outre des allègements douaniers et on leur promettait le paiement de pensions arriérées et de nouvelles pensions. On leur garantissait la continuation des bourses aux étudiants et des places gratuites au Collège helvétique. L'Autriche promit en outre de s'employer auprès du pape au sujet de la *Concordia jurisdictionalis* en Valteline et soutint l'édit relatif aux biens de mainmorte (art. 23). Les Grisons, de leur côté, s'engageaient à renoncer à la construction de la route de St. Marcus ; pour gagner sans doute la famille Salis qui possédait des biens dans la Valteline, il fut stipulé dans un article secret que l'Autriche n'avait nullement l'intention d'expulser de cette vallée les réformés qui y résidaient, non plus que leurs serviteurs.

Tandis qu'on négociait encore à Milan, l'ambassadeur de Venise, le ministre-résident Johann Colombo, arriva à Coire avec une suite nombreuse. A peine débarqué, il apprit la conclusion d'un traité avec Milan. Il comprit que le Sénat de Venise et lui-même, grâce à l'action rapide de la diplomatie autrichienne, étaient devenus « les victimes d'une tromperie honteuse et sans exemple ». Il repartit en déclarant, à titre de menace, que les milliers de Grisons qui vaquaient à leurs métiers à Venise, subiraient les conséquences de cette déloyauté.

Dans les III Ligues le capitulat fut adopté à la fin de l'automne, non sans opposition par les communes, et l'échange des instruments de ratification eut lieu à Milan le 14 mai (anc. style) 1763. L'article secret qu'on considérait comme une faveur accordée à la famille Salis et l'édit (interdiction) à teneur duquel aucun immeuble ne pouvait être donné à l'église sans l'autorisation du souverain, provoquèrent en 1764 des troubles et des expéditions entreprises par les paysans au chef-lieu. Après de nombreux votes, l'article secret et l'édit furent au printemps 1765 repoussés par les communes.

Par lettre du 15 septembre 1764, Venise dénonça l'alliance conclue en 1706 avec les III Ligues. Les habitants de

l'Engadine, du Bregaglia, de la vallée de Münster et de l'Albula qui pouvaient craindre une expulsion de leurs compatriotes, demandèrent qu'on envoyât à Venise une députation pour traiter d'un renouvellement de l'alliance. Pour prévenir l'objection de la dépense qu'occasionnerait cette délégation, Peter-Conradin von Planta, de Zuoz, assuma à ses frais cette mission difficile, accompagné de Friedrich Planta, de Samaden, surnommé *Ciska*, comme conseiller. Les députés partirent en février 1766, accompagnés d'un secrétaire des Ligues, de deux assesseurs et de sept serviteurs. Le gouverneur de Bergame leur fit une réception splendide, mais ils subirent une grosse déception à Venise. Ils durent attendre de longs mois, et pour obtenir une audience, Planta dut se faire octroyer le titre d'un « envoyé extraordinaire ». Il était défendu aux membres du gouvernement vénitien de traiter personnellement avec des ambassadeurs étrangers, de sorte que les négociations avaient lieu par écrit. Aussi Planta n'obtint que le 7 août une réponse du sénat à sa requête. Cette déclaration confirmait la dénonciation de l'alliance de 1706 ; elle ajoutait qu'à partir du 31 décembre 1766, tous les privilèges accordés aux Grisons établis à Venise et dans les États vénitiens seraient supprimés et qu'il leur serait interdit d'y exercer leurs métiers. Leurs magasins et comptoirs devraient être fermés et évacués et leurs noms rayés des Registres des métiers. (Les Grisons avaient alors à Venise 243 magasins ouverts et de nombreux comptoirs-magasins sans enseignes). On comptait à Venise seulement 958 maîtres, compagnons, apprentis et journaliers grisons, dont 145 négociants en spiritueux et liqueurs, 203 pâtissiers, etc. Venise avait annoncé qu'elle verserait les pensions arriérées d'une manière qui donnerait satisfaction aux deux parties. L'envoyé grison ne put que s'en retourner chez lui après avoir consigné ces faits dans un rapport détaillé et tout empreint d'amertume. La décision du Sénat fut exécutée avec rigueur, avant même que le délai fût expiré ; les Grisons durent en toute hâte et moyennant de grosses pertes réaliser leur commerce ; les uns reprirent le chemin de leur patrie, d'autres durent chercher ailleurs des moyens d'existence. — Sprecher, p. 368. — C. Planta : *Friedrich Planta gen. Ciska*, mns. — Mns et brochures à la Bibliothèque cantonale.

10. *L'affaire de Tomils et ses conséquences politiques, 1764-1768.* La juridiction d'Ortenstein avec les villages de montagne, presque entièrement protestants, de Scheid, Feldis et Trans et les communes catholiques de Tomils, Paspels et Rodels, dans la vallée, et en plus, la juridiction de Fürstenau, formaient la haute juridiction du Domleschg. Dans la juridiction d'Ortenstein, les communes des montagnes, d'une part, et celles de la vallée, d'autre part, formaient une demi-juridiction dont les tribunaux avaient des compétences civiles limitées. Depuis 1753, des conflits toujours plus nombreux furent provoqués par la tendance qu'avaient ces localités de la montagne à s'émanciper du tribunal principal, par les différences des confessions et par les frottements occasionnés par l'élection du landammann dans les deux demi-juridictions (représentation). Les communes des montagnes accusaient un fort accroissement de population et demandaient pour cette raison de pouvoir nommer plus souvent le landammann, éventuellement que les deux demi-juridictions fussent séparées. A teneur d'une convention conclue entre les demi-juridictions, Sayn (Simon) Ragutt Tscharner, de Scheid, un homme orgueilleux, violent et rancunier, fut élu landammann en 1764. Malgré l'arrangement convenu, il refusa au bout d'un an de déposer ses fonctions et ne se soumit pas à la décision de la juridiction d'Ortenstein et à l'arrêt plus sévère de la haute juridiction du Domleschg. Tscharner considérait comme l'inspirateur de ces sentences le baron Johann-Viktor von Travers, qui possédait le château d'Ortenstein, mais qui résidait plutôt à Paspels et défendait les intérêts des communes de la vallée. Grâce aux intrigues de Carl-Ulysses von Salis, Travers avait été prétérité lorsqu'il s'était agi en 1762 de pourvoir d'un chef le régiment Carl von Salis-Maienfeld. Il résidait depuis ce temps dans sa patrie et avait voué une haine violente à la famille Salis. Officier arrogant, vrai type de bretteur, il était détesté des habitants des montagnes, excités par Tscharner et par un nommé Flisch de Rotenbrunnen, qui avait été puni par Travers. Le 31 août 1766, la landsgemeinde se réunit à Tomils. Malheureusement, Travers ne put s'empêcher d'y apparaître avec une escorte armée, ce qui provoqua une rixe sanglante au cours de laquelle trois paysans furent tués et cinq grièvement blessés. Travers, qui pendant l'échauffourée avait tenté de pacifier les esprits, mais qui portait la responsabilité de cet événement, se rendit à la Diète de Coire, à titre de député, puis s'enfuit à Feldkirch parce qu'il n'était plus sûr de sa vie au chef-lieu. Le *Landeshauptmann* Salis-Sils, s'étant rendu à Scheid et ayant discuté avec Tscharner, Travers, dans sa justification présentée aux chefs, désigna la famille Salis comme l'instigatrice et l'auteur de la catastrophe. Une nuée de manifestes, de brochures et de pamphlets furent répandus dans le public. Le tribunal criminel d'Ortenstein acquitta Travers et sa suite comme ayant agi en état de légitime défense, et Travers déposa une somme d'argent pour les veuves et les orphelins des victimes ; Tscharner et Flisch, par contre, furent condamnés pour atteinte à l'honneur, provocation et actes de violence. Mais on ne s'en tint pas à ce jugement par trop partial. Le président de la Ligue de la Maison-Dieu, au lieu de convoquer le tribunal le plus proche comme le prescrivait la charte de 1544, imposa aux communes l'institution d'un tribunal impartial et nomma comme président l'excentrique podestat Bapt. von Salis. La haine des partis se réveilla de plus belle, surtout lorsque Salis fit arrêter près de Coire et dépouiller le messager qui portait des lettres de Friedrich Planta à son ami Travers. On parlait de guerre civile, et dans plusieurs vallées on se prépara à attaquer Coire qui tenait entièrement pour les Salis. Le capitaine général Rudolf von Salis fut arrêté à Reichenau sur l'ordre de Planta et emprisonné un certain temps. Le parti des Travers convoqua à Reichenau une réunion extraordinaire des États qui fut transférée plus tard à Thusis, et qui se composait des députés des juridictions de la Ligue grise et de la Ligue de la Maison-Dieu. Ils élaborèrent une réforme constitutionnelle comprenant 21 articles, la *Reforma* de 1767 ; elle avait pour but de supprimer l'influence puissante du parti français qui était celui des Salis, mais elle n'était en réalité qu'une reproduction des dispositions des réformes de 1684 et de 1694. La réforme de 1767 ne trouva pas grâce devant les communes et partout des préparatifs d'armement faisaient craindre le pire. Les familles dirigeantes comprirent le danger et un reste de patriotisme les engagea à prêcher la paix un peu partout. La même année, le congrès adopta une ordonnance empruntée aux articles de Thusis, qui interdisait sévèrement les brochures et autres moyens d'agitation. Les lois des Ligues, les traités d'alliances et les pactes devaient être recueillis, imprimés et lus chaque année dans les communes. La paix devait être sauvegardée par la protection des routes et tous les conseillers et les communes devaient jurer fidélité aux chartes des Ligues. Ulysses von Salis fut chargé de codifier les lois du pays ; la même année parurent les lois fondamentales des Grisons avec un commentaire historique. Le belliqueux Friedrich von Planta ne déposa toutefois pas les armes ; en 1767 parut à la Haye *Le spectacle de la folie au pays des Grisons*, un libelle contre les Salis et la ville de Coire ; suivant ce pamphlet, le président de la Ligue de la Maison-Dieu, Anton von Salis, aurait détourné à son profit les pensions payées par Venise. Cet écrit fut, sur une plainte déposée par les fils de Salis, déclaré diffamatoire et Planta lui-même fut banni. Il revêtit en Prusse et en France de hautes charges politiques et militaires, et mourut à Paris en 1807. Il partagea la destinée de son ami Travers qui ne revit pas sa patrie ; ce dernier mourut à Metz en 1776, après avoir été créé comte, la même année, par Louis XVI. — Sprecher, p. 439. — Brochures de la Bibliothèque cantonale. — P. Nic. von Salis: *Die Familie von Salis*. — P. Flisch : *General Joh. Viktor von Travers*.

11. *Influence prépondérante de la famille Salis ; les*

années de disette 1770-1772 ; le projet de route Nauders-Chiavenna 1771-1774 ; l'affermage des douanes ; la situation des pays sujets. Après la fuite du général Travers et le bannissement de Friedr. von Planta, les deux principaux ennemis de la famille Salis avaient disparu de la scène politique. Les membres âgés de la famille Sprecher s'étaient retirés des affaires publiques. Des Planta, ce fut principalement le député Peter-Conradin qui, ayant appartenu un temps au parti autrichien, continua avec succès la lutte avec la famille Salis, mais sa très grande obstination nuisit toujours plus à sa popularité. Les Salis exercèrent dans cette période qui précéda la révolution une influence qui n'était comparable qu'à celle d'un monarque. A leur tête se trouvait Ulysses von Salis-Marchlins ; aucun autre Grison n'égala son savoir-faire politique et sa maîtrise des intrigues diplomatiques, son énergie et son esprit. En 1767 il écrivit ses *Mémoires sur les Grisons* et l'année suivante il fut nommé par Louis XV ministre de France auprès des III Ligues. Le président Peter von Salis-Soglio était propriétaire des douanes et possédait des maisons d'expédition et de banque à Coire et à Chiavenna. La plupart des treize branches de cette famille possédaient de grands biens dans le pays et à l'étranger, notamment en Valteline. En leur qualité d'officiers au service de France et des États-Généraux, ils avaient de gros revenus qu'on estimait pour le moins à 80 000 fl. Lorsque les charges d'officiers au service de France cessèrent d'être héréditaires, ils purent en adjuger beaucoup dans le pays et gagnèrent ainsi des partisans dans les communes. L'envoyé d'Autriche lui-même, le baron Buol, se trouvait sous la dépendance financière de l'habile Ulysses von Salis.

De 1770 à 1772, une grande disette de céréales sévit dans les Grisons et dans le reste de la Suisse. Le comte Firmian fit convoyer de Lombardie, où la moisson avait été abondante, des quantités de riz et de céréales plus considérables que ne le prévoyait le capitulat. Les Grisons purent, de cette façon, venir en aide aux populations durement éprouvées de Sargans, de Glaris et d'Appenzell. Des Juifs de tous calibres pratiquaient l'usure d'une façon éhontée, mais plus honteuse encore était la manière d'agir des riches maisons d'expédition qui exigeaient des prix de transport si élevés que des masses d'hommes, de femmes et d'enfants durent se rendre, en hiver, à trente ou à quarante lieues jusqu'à Chiavenna par les passages alpestres, pour reprendre le long et dangereux voyage de retour chargés de sacs de blé et de riz.

A cette époque, comme 45 ans plus tard, la famine suggéra l'idée d'améliorer les routes. Friedr. von Planta et Planta de Zuoz firent de grands efforts pour provoquer la construction d'une route de Nauders à Chiavenna à travers l'Engadine. Friedr. von Planta se rendit en personne à Milan pour conférer avec Firmian et les deux Planta trouvèrent aussi un accueil très favorable à Vienne auprès du comte Kaunitz. Mais dans les Grisons même, les dissensions entre partis, l'envie et l'esprit de clocher firent tout échouer. A la Diète d'Ilanz en 1771, le premier prévôt de corporation Wili tempêta au nom de Coire contre ce projet qui portait non seulement atteinte au capitulat de Milan, mais lésait aussi les intérêts des communes situées sur le parcours des routes du Septimer et du Splügen. Ces intérêts régionaux, l'opposition de la famille Salis, intéressée au trafic du Splügen, et le bruit répandu dans la population que l'Autriche projetait d'annexer la Valteline, firent échouer le projet dans la votation d'avril 1774.

Pour se rendre un compte exact de l'influence déplorable qu'avaient l'esprit de parti et la prépondérance de certaines familles sur l'organisation de l'État, il faut s'arrêter un instant à la question des douanes. Jusqu'en 1716 les douanes étaient administrées par les Ligues elles-mêmes ; à cette époque elles furent affermées pour huit ans à Peter von Salis en compensation de sa créance de 30 000 fl. qui représentait les frais de son ambassade en Angleterre et en Hollande. Salis qui, outre cette créance, avait assumé une dette d'État de 4 700 fl. avait fait une bonne affaire, puisqu'il bénéficiait d'une recette douanière de 10 000 fl. par an. En 1723 il assuma à nouveau la ferme des douanes pour cinq ans. En 1728, le prévôt de corporation, Daniel Massner, s'en chargea pour 14 000 fl. par an et pour une durée de sept ans ; le contrat fut renouvelé par lui pour huit ans en 1735 et en 1743, et en 1750 par ses héritiers pour six ans. Mais avant que le contrat fût arrivé à terme, la maison Joh. Bavier se mit sur les rangs en 1754 pour lui succéder. C'était après la maison Massner la plus importante maison de commerce du pays. Elle offrit 15 000 fl. par an. A la Diète, d'orageuses discussions se produisirent ; mais malgré cette offre avantageuse on laissa encore pour sept ans les douanes en mains de la veuve Massner. Lorsque le capitaine Peter von Salis, qui fut plus tard président de la syndicature, eut épousé la fille de la veuve Massner, les douanes demeurèrent jusqu'en 1788 en possession de cette branche de la famille *(Casa Baptista)*, malgré les efforts passionnés des Bavier et de leurs partisans. Enfin, en 1788, la maison Bavier offrit 32 000 fl. au lieu de 14 000, sur quoi, après de vifs débats, les héritiers de Peter von Salis offrirent autant et pour apaiser le conflit, ils laissèrent les Bavier participer au produit des douanes. Cette surenchère de 18 000 fl. faite par les Salis provoqua le mécontentement du peuple. On disait que les Salis s'étaient enrichis depuis de nombreuses années en privant le pays d'une partie de ses revenus.

Le fâcheux état de choses qui régnait dans les pays sujets provoqua, en 1797, la séparation de ces vallées d'avec les Grisons et leur annexion à la république cisalpine. La Valteline et le comté de Chiavenna étaient gouvernés par des fonctionnaires grisons qui administraient comme représentants du souverain et qui étaient nommés par les communes pour une durée de deux ans. Jusqu'à la réforme de 1603, la Diète avait eu la faculté importante d'adjuger les fonctions ; les candidats des diverses communes étaient nommés selon un ordre fixé d'avance. Après 1603, les choses allèrent de mal en pis. A partir de cette époque, les communes repourvurent les postes de la Valteline suivant un mode de faire qui variait d'une Ligue à l'autre et provoqua un redoublement d'agitation en maints endroits. Tout citoyen des Ligues âgé de plus de 25 ans et capable de porter les armes était éligible à ces fonctions. La juridiction grisonne appelée à adjuger la fonction devait présenter quatre candidats qui tiraient au sort ; cette prescription tomba peu à peu en désuétude et l'on ne considéra plus que le plus offrant. On payait des prix très élevés, par exemple pour le poste de gouverneur *(Landeshauptmann)* 12 à 15 000 fl., pour les meilleures places de podestat 3 à 7 000 fl., bien qu'on ne dût, à teneur des décrets, aller que jusqu'aux deux tiers du traitement que comportait le poste. En outre, l'entrée en fonctions et l'administration entraînaient pour le titulaire des frais considérables. Les fonctions de la Valteline étaient devenues des objets de spéculation à tel point qu'on pouvait les acheter plusieurs années à l'avance et que des sociétés se formaient tout exprès pour les acquérir. Lorsqu'un acheteur n'était pas capable de remplir la fonction, il désignait un suppléant en la personne d'un habitant du pays, ce qui était d'ailleurs assez rare. Dans ces circonstances, la tentation était grande de faire rendre le plus possible à des fonctions aussi chèrement acquises. La meilleure occasion de rentrer dans ses débours était donnée par le droit pénal avec ses « compositions ». Les statuts criminels de la Valteline, extraordinairement sévères, ne connaissaient pas les peines privatives de la liberté, mais seulement la peine de mort (écartèlement, roue, bûcher, pendaison), la mutilation (arrachement de la langue, amputation de la main) et le bannissement. Grâce au système des compositions qui remontent au moyen âge et qui fut surtout usité en Italie, le délinquant pouvait, en payant une somme d'argent, se libérer d'un châtiment corporel. La population, rude, passionnée et inculte, fournissait assez d'occasions aux fonctionnaires de s'enrichir grâce à ce rachat des peines. Comme les habitants de la Valteline ne voulaient consentir à aucune autre redevance qu'aux 1 000 fl. fixés à l'origine, les Grisons ne reti-

raient de leur seigneurie aucun autre avantage que la vente des fonctions.

Pour parer à ces abus, les Ligues avaient créé dès le début une autorité de surveillance des fonctionnaires, la *syndicature*, composée du président et de huit membres. Tous les deux ans, avant l'entrée en fonctions des titulaires, les membres de cette autorité voyageaient pendant deux mois d'un district à l'autre, reçus partout avec pompe, pour entendre les plaintes que le peuple avait à formuler contre les podestats sortant de charge. On voit, par l'exemple du procès Mysani, qu'il ne s'agissait pas d'une simple formalité. Gaudenz Mysani, de Brusio, avait acheté d'un sieur a Marca à Mesocco, la charge de podestat de Tirano pour 1 000 fl. En recourant aux extorsions les plus scandaleuses, il avait réussi en une année et quart à encaisser 70 000 lires, mais il fut, en 1773, dépouillé de sa charge et banni du territoire de la république. La noblesse et surtout le clergé avec ses privilèges extraordinaires firent échouer toutes les réformes que les Grisons tentaient d'introduire en Valteline et contribuèrent à élargir le fossé entre les sujets et le pays souverain; ces classes sociales portaient, dans une mesure aussi grande que les Grisons, la responsabilité de la mauvaise gestion dans les pays sujets. La situation des fonctionnaires vis-à-vis du clergé était délicate ; le cas du prévôt Guiccardi à Ponte près Sondrio permet de s'en rendre compte. Il appartenait à l'une des plus nobles familles de la vallée ; à la suite de graves manquements, l'évêque de Côme l'avait privé de son office. Il s'entoura d'un certain nombre de bandits et de *bravi* dans le val Camonica, province de Bergame, et refusa de se démettre de ses fonctions, terrorisant les environs de Ponte jusqu'à ce que, de guerre lasse, il finit par se soumettre avec les bandits qui l'escortaient. Un fréquent sujet de plainte de la part des habitants des régions soumises avait trait aux *delegazioni loco dominorum*. L'endettement des communes et le mauvais entretien des routes nécessitaient souvent l'envoi de délégations qui séjournaient dans la Valteline parfois durant plusieurs mois aux frais de la commune. C'est ainsi que la famille Salis voulut, vers 1770, y envoyer une délégation pour étudier la cause de l'endettement des communes. L'opposition des gens de la vallée et du parti adverse fit échouer ce projet. La triste situation sociale et l'impossibilité d'y apporter des réformes engagèrent le podestat Baptista von Salis, connu pour ses excentricités, à proposer, en 1784, par lettre adressée au congrès, de vendre les pays sujets pour 943 000 fl. à une tierce personne dont il indiquerait le nom plus tard. Au moyen de cette grosse somme, on aurait pu fonder dans les Grisons des hôpitaux, des maisons de correction et des orphelinats, des caisses de secours pour les veuves et de meilleures écoles ; on aurait pu aussi augmenter le traitement des pasteurs et, d'une manière générale, faire énormément de bien. On avait quelque raison de penser que cette tierce personne pourrait bien être la famille Salis qui, en achetant les pays sujets, aurait acquis une telle puissance qu'elle aurait constitué une menace permanente pour la liberté du peuple grison. 62 juridictions (une seule n'avait pas répondu) repoussèrent avec indignation cette proposition et le congrès décida de faire brûler par la main du bourreau les passages du mémoire qui se rapportaient à la vente de la Valteline. Une dernière réforme fut tentée en Valteline par Salis-Marchlins sous les espèces d'un projet sensé de réorganisation judiciaire qui fut repoussé avec mépris comme les précédents par les gens de la vallée. Ces derniers avaient pris l'habitude d'adresser leurs plaintes à Milan et à Vienne où ils trouvaient des encouragements et de l'appui. Le 19 juin 1797, le Conseil de la vallée déclara la Valteline indépendante des communes du pays grison et, quatre mois plus tard, les habitants adhérèrent à la république cisalpine.

Bibliographie. J.-H. Sprecher : *Gesch. der Republik der III Bünde*, p. 513. — P.-C. Planta : *Gesch. von Graubünden.* — Sprecher : *Kulturgesch.* — Brochures et pièces de procédure à la Bibliothèque cantonale. — R.-A. Ganzoni : *Der Gesandte Peter Konradin Planta und das Strassenprojekt Chiavenna-Nauders*, dans *JHGG* 1908. — Konradin von Moor : *Gesch. von Currätien* III. [L. Joos.]

5. Les troubles révolutionnaires et les luttes provoquées par l'adhésion a la République helvétique, 1789-1803. Le premier changement d'ordre politique que provoqua dans les Grisons la Révolution française à ses débuts (1789) fut la rupture de la famille de Salis avec la France. Cette famille qui, grâce à l'influence considérable dont elle disposait, dirigeait la politique du pays, se rapprocha de l'Autriche. En revanche, ses adversaires politiques, les « patriotes », entrèrent en rapports avec la France, qui favorisa leurs visées ; dans la lutte qu'il soutenait contre la coalition ennemie, ce pays avait un grand intérêt à se procurer le libre accès aux cols de montagne des Grisons. C'est la raison pour laquelle la France ménagea les Grisons lorsque deux agents diplomatiques français délégués du comité de Salut public, Maret et Sémonville, furent arrêtés sur leur territoire, non loin de Chiavenna, par des gendarmes autrichiens aidés de quelques Grisons et conduits à Mantoue. Cette intrusion de l'Autriche et la faiblesse des autorités grisonnes provoquèrent dans le pays un grand mécontentement. Celui-ci augmenta à la suite du renchérissement des denrées dû au marasme des affaires, à la misère des soldats qui revenaient sans solde du service de France, ainsi qu'à une mauvaise récolte et à la fermeture par l'Autriche du marché des céréales. En mars 1794, des milliers de mécontents venant de toutes les régions des III Ligues accoururent à Coire et jurèrent fidélité en plein air aux lois fondamentales du pays. Puis chaque Ligue élit 32 députés qui se constituèrent en une assemblée extraordinaire de l'État sous le nom de *Standesversammlung* (Assemblée nationale des III Ligues) tandis que les autres citoyens rentraient dans leurs foyers. L'Assemblée institua un « Tribunal impartial ». Celui-ci prononça de fortes amendes contre tous ceux qui étaient soupçonnés d'avoir mal géré les fonctions publiques ou les deniers de l'État. En vue de supprimer les abus, d'améliorer les institutions politiques et l'instruction du peuple, l'assemblée élabora plusieurs projets de loi qui demeurèrent sans effet vu l'absence d'un pouvoir exécutif suffisamment fort. A la demande du parti des patriotes, le Directoire envoya Comeyras, comme agent diplomatique dans les Grisons en 1796, avec la mission d'y défendre les intérêts français.

Lorsque Bonaparte eut créé en 1797 la république cisalpine, les habitants de la Valteline, dès longtemps mécontents de la domination grisonne, firent d'actives démarches pour être incorporés au nouvel État. Le 21 juin 1797, ils proclamèrent leur indépendance et déposèrent le 22 juin les fonctionnaires grisons. Des négociations furent entamées par les Grisons avec Bonaparte dans le but de réunir la Valteline aux Grisons, avec l'égalité des droits. Les juridictions votèrent à plusieurs reprises sur cette question. L'interprétation de ce vote donna lieu à de vifs conflits. Le délai péremptoire imparti aux Grisons pour se décider expira sans qu'ils pussent s'entendre. Sur quoi, Bonaparte proclama le 10 octobre 1797 la réunion de la Valteline, de Chiavenna et de Bormio à la république cisalpine. Le comité révolutionnaire de la Valteline confisqua les fortunes appartenant à des Grisons dans ces trois régions, en particulier les biens considérables de la famille Salis. Ces confiscations portèrent sur plus de 14 millions de francs.

Une Diète *(Landtag)* extraordinaire siégea à Coire du 22 novembre 1797 jusqu'à fin août 1798. Elle comptait 50 députés de chaque Ligue et prétendait diriger les affaires publiques en lieu et place de la Diète *(Bundestag)* et des chefs du pays. Elle instituait un gouvernement composé de 30 membres, chercha, à vrai dire sans succès, à recouvrer les pays sujets en négociant à Paris et au Congrès de Ratstatt. Avec l'approbation des communes, elle élut dans son sein un tribunal criminel de 48 membres, 16 par Ligue. Ce tribunal condamna à de fortes amendes 32 hommes en vue auxquels on attribuait la perte de la Valteline et d'autres manquements. La Diète promulgua un règlement militaire qu'elle fit approuver par les juridictions. Mais elle s'occupa principalement de réunir les Grisons à la Suisse, sentant tout

le danger que présentait à la longue pour les Ligues leur isolement politique. Le 20 février 1798 la Diète demanda aux communes si elles l'autorisaient à négocier une union plus étroite avec la Suisse. Les communes y consentirent tout d'abord, mais au cours des mois suivants la Suisse fut occupée par les Français et la République helvétique fut proclamée. A la suite de ces événements, l'influence autrichienne, hostile à une union avec la Suisse, reprit le dessus en Rhétie et le 29 juillet 1798, dans une votation tumultueuse, 34 juridictions se prononcèrent contre la réunion et 11 pour.

La conséquence directe de ce vote fut la dissolution du *Landtag* et le rétablissement des anciennes autorités. Les chefs et les partisans du parti français vaincu durent fuir en Suisse, pour échapper aux poursuites de leurs adversaires. Le parti autrichien entama tout de suite des négociations avec l'Autriche. Une Diète implora le 21 septembre 1798 la protection de l'empereur. Le 17 octobre, les chefs et le Conseil de guerre grison conclurent, sans consulter les communes, une convention avec les généraux autrichiens Bellegarde et Auffenberg. Le 18 et le 19 octobre, 4 à 5 000 Autrichiens commandés par Auffenberg passèrent le Luzisteig et arrivèrent à Coire dans le but d'occuper les cols grisons.

La réaction se produisit en 1799. Les Français pénétrèrent de Suisse dans les Grisons. Le 6 mars 1799, Masséna prit d'assaut le Luzisteig, investit Coire et y fit Auffenberg et ses troupes prisonniers. Il institua un *Gouvernement provisoire* et envoya comme otages à Salins environ 150 partisans influents de l'Autriche. Au même temps de nouvelles forces françaises accoururent de diverses directions dans les Grisons et occupèrent tout le pays. Sous la pression des armes françaises la réunion du pays à la République helvétique s'accomplit rapidement — 52 juridictions s'étaient prononcées en faveur de l'incorporation à la Suisse et le gouvernement provisoire en profita pour présenter une demande de réunion au Directoire helvétique. L'union fut sanctionnée les 9 et 10 avril 1799 par les Conseils de la République unitaire et le pacte signé le 21 avril. Les III Ligues devinrent le canton de la Rhétie. Mais la réunion fut de nouveau remise en question. Le 1er mai 1799 les habitants de l'Oberland se soulevèrent contre les Français. Cette insurrection se termina par la défaite des paysans près de Reichenau. Les Français organisèrent une expédition de représailles à Disentis où ils réduisirent en cendres le village et le couvent. Après une première attaque malheureuse, le général autrichien Hotze parvint à occuper le Luzisteig le 22 mai 1799. Dans la suite les Autrichiens et le parti autrichien reprirent la haute main dans les Grisons et instituèrent un gouvernement intérimaire *(Interimalregierung)* qui se maintint durant quatorze mois. Il rétablit l'ancienne constitution grisonne, envoya comme otages à Innsbruck et à Graz 90 adhérents du parti adverse, annula toutes les décisions et ordonnances du Gouvernement provisoire. Il chercha, par des mesures appropriées, à parer à la disette qui sévissait dans le pays et prit des mesures de défense en vue d'une nouvelle attaque de l'ennemi.

Mais bientôt après les Français revinrent en vainqueurs dans les Grisons. Le plan de Souvarow tendant à les repousser hors de Suisse, échoua ; Souvarow dut se réfugier dans les Grisons en oct. 1799, après avoir franchi le col du Panix, et battit en retraite jusque dans le Vorarlberg. Le 16 juil. 1800 les Français commandés par Lecourbe arrivaient à Coire par le Luzisteig. Le gouvernement intérimaire s'enfuit à Zernez et s'y dispersa bientôt. A Coire, Lecourbe institua un Gouvernement de préfecture *(Präfekturrat)*. Gaudenz Planta fut élu comme préfet du canton. Le nouveau gouvernement demeura sans changement notable et avec une brève interruption jusqu'à l'Acte de médiation. Il remit en vigueur les décisions du gouvernement provisoire, notamment celles qui comportaient la réunion de la Rhétie à l'Helvétie. Il s'appliqua à organiser le canton d'après les principes de la constitution helvétique. En lieu et place des anciennes juridictions, on créa 11 districts qui, par leur nom et leur étendue correspondent à peu près aux districts actuels. Le district de Moesa fut, le 11 juillet 1801, réuni temporairement au canton de Bellinzone. Les districts devaient se diviser en municipalités. Mais les guerres continuelles et le caractère provisoire des institutions helvétiques ne permirent pas d'instituer dans les Grisons une organisation unitaire complète. Tout y demeura ainsi dans le provisoire et l'insécurité. En 1802, le préfet Gaudenz Planta fut même arrêté à la suite d'un mouvement réactionnaire. Un nouveau gouvernement qui tendait à rétablir l'ancienne constitution fut institué, mais n'eut qu'une existence passagère.

Bibliographie. V. von Planta : *Die letzten Wirren des Freistaates der drei Bünde.* — A. Pfister : *Die Patrioten, ein Beitrag zur Gesch. Bündens am Ausgang des 18. Jahrh.* dans le *JHGG* 1903. — A. Rufer : *Der Freistaat der III Bünde und die Frage des Veltlins.* — G. Hosang : *Die Kämpfe um den Anschluss von Graubünden an die Schweiz von 1797-1803.* — E. Dunant : *La réunion des Grisons à la Suisse, corresp. dipl. de Florent Guiot (1798-1799).* — B. Delnon : *Gaudenz Planta, ein Bündn. Staatsmann.* — P. Robbi : *Aufzeichnungen a. d. Jahren 1797-1834*, dans le *Progr. der bündn. Kantonsschule* 1908. — *P. Pl. a Spescha, sein Leben und seine Schriften*, publié par F. Pieth et K. Hager. [F. PIETH.]

6. LES XIXe ET XXe SIÈCLES. *a) Époque de la Médiation, 1803-1813.* Le 30 septembre 1802, Napoléon imposa à la Suisse sa médiation. Une assemblée grisonne, convoquée par le préfet Gaudenz Planta, délégua à Paris Jakob-Ulrich Sprecher et Florian Planta pour représenter les Grisons et collaborer aux travaux d'où devait sortir la constitution. Bonaparte leur déclara : « Aux Grisons l'ancienne constitution, avec plus de pouvoir au Conseil commun à Coire ». Suivant les instructions de Napoléon, ils élaborèrent pour les Grisons une constitution qui s'inspirait notablement de l'ancienne et qui servit plus tard de base aux constitutions grisonnes postérieures. Elle n'était pas soumise au droit de referendum des juridictions. Une commission gouvernementale provisoire nommée par Napoléon, composée de 7 hommes en vue des deux partis, informa le 10 mars 1803 le peuple grison que les autorités qui avaient administré le pays jusqu'alors (chambre administrative et préfet) lui avaient confié la direction des affaires. Le 20 avril, le *Grand Conseil* se réunit à Coire pour y tenir sa première session et promulgua la nouvelle constitution.

Celle-ci attachait plus étroitement les Grisons à la Suisse, à condition que tous les cantons lui garantissent sa constitution, à titre réciproque la paix à l'intérieur et la sécurité. Les III Ligues continuaient à exister comme divisions politiques et arrondissements électoraux ; il en était de même des hautes et basses juridictions communales. Les seigneuries de Haldenstein, de Tarasp et la cour épiscopale de Coire qui remontaient à l'époque de la féodalité furent supprimées et réunies aux juridictions qui existaient déjà auparavant. Les localités de l'ancienne seigneurie de Rhäzüns furent constituées comme juridiction de Rhäzüns, celles de la seigneurie de Maienfeld comme juridiction de Maienfeld. Les hautes juridictions, aussi bien que les basses, conservèrent leur ancien nom, leurs limites, leur organisation économique et leur administration. Mais le droit de légiférer leur fut enlevé et octroyé à l'ensemble. L'administration judiciaire demeura comme précédemment du ressort des autorités des juridictions. Ces autorités étaient élues chaque année librement par les bourgeois. La constitution proclama l'abolition des privilèges électoraux et d'éligibilité dont certaines localités ou familles avaient joui jusqu'alors. Même sous l'Acte de médiation, on ne pouvait recourir en matière criminelle auprès d'une instance supérieure contre les arrêts des 61 tribunaux existants. Un tribunal criminel cantonal fut, à vrai dire, créé en 1808, mais ses décisions ne visaient que les vagabonds et délinquants étrangers et non les bourgeois. Les affaires civiles dont la valeur litigieuse atteignait 1200 florins pouvaient être portées devant une cour d'appel cantonale. Toute l'organisation judiciaire était soumise à la surveillance du Petit Conseil. Celui-ci avait le droit d'intervenir dans le cas de déni de justice, d'obscurité dans le jugement ou d'exécution négligente. Toutes les branches de la police locale et l'exécution des ordonnances générales étaient en mains des autorités

communales, mais sous le contrôle du Petit Conseil.

Les affaires communes furent désormais aussi soumises au referendum. Celui-ci s'exerçait sur une demande écrite du Petit au Grand Conseil adressée aux juridictions du canton et non au peuple. On votait dans les juridictions de la même manière que précédemment. Les décisions n'étaient pas prises comme aujourd'hui à la majorité des voix, mais à celle des voix des juridictions, appelées voix comitiales, au nombre de 63 en tout. La réponse des juridictions n'avait pas besoin d'être affirmative ou négative, mais elle pouvait à partir de cette époque être donnée conditionnellement. Le classement des réponses était fait dans la règle par le Grand Conseil, dans les cas d'urgence par la commission d'État *(Standeskommission)*. Le champ d'application du referendum n'était plus aussi étendu que précédemment. Il était limité à la constitution, aux lois du pays de portée générale, aux traités conclus avec les autres États et aux concordats. La politique extérieure avait passé aux mains de la Confédération et était ainsi enlevée aux juridictions. On exclut du referendum en 1803 les questions de droit administratif, la reddition des comptes d'État, toutes les affaires contentieuses et les simples ordonnances de police.

Les nouvelles autorités cantonales étaient le Grand Conseil dont les 63 membres étaient comme jadis les députés à la Diète, nommés chaque année par les juridictions et qui se réunissait une fois par an, puis dès 1805 une commission d'État *(Standeskommission)* élue par le Grand Conseil. C'était comme l'ancien congrès, une commission composée de trois députés de chaque Ligue. Elle était, suivant les besoins, convoquée par le Petit Conseil pour discuter à titre préalable les objets les plus importants soumis ensuite au Grand Conseil. Le Petit Conseil était constitué par les chefs des III Ligues et — à l'encontre de l'ancien Conseil des chefs — il était une autorité permanente. Dans la suite, on plaça sous son contrôle des commissions scolaires, de santé, militaires, etc. Les chefs des Ligues étaient nommés chaque année librement par les députés de chaque Ligue et choisis parmi les bourgeois de celle-ci. Tous les privilèges jadis attachés à l'élection des chefs disparurent sous le régime de l'Acte de médiation. Chacun des trois membres du gouvernement présidait le Conseil à tour de rôle durant quatre mois. Les autorités judiciaires cantonales étaient : le tribunal criminel cantonal pour étrangers et la cour d'appel cantonale que nommait le Grand Conseil chaque année et qui se composait de 10 juges, 4 de la Ligue supérieure, 3 de la Ligue de la Maison-Dieu et 3 de la Ligue des Dix-Juridictions, plus un président.

Au milieu des luttes que se livraient continuellement les partisans d'une centralisation modérée, d'une part, et ceux de l'émiettement politique antérieur, d'autre part, l'unification cantonale fit de 1803 à 1813 des progrès réjouissants. Le premier Grand Conseil créa déjà un établissement supérieur d'instruction publique, l'École cantonale (voir le chap. ÉCOLES). En 1803, il promulgua le premier règlement sur l'Assistance (voir ce chapitre). En 1804, il créa un corps de gendarmerie pour améliorer l'exercice de la police. En 1805, lorsque la « fièvre jaune » qui régnait en Italie menaça de se propager, il institua un Conseil de santé. Celui-ci édicta en 1808 la première ordonnance sanitaire applicable au canton. Il est à remarquer que les Grisons furent le premier, parmi tous les pays d'Europe, qui traita comme une affaire d'État l'introduction de la vaccination. En 1807 eut lieu la première expérience de vaccination dans ce canton. En 1808, le canton institua une école de sages-femmes et publia une ordonnance de police contre les charlatans et contre la vente de remèdes inconnus.

Pour développer le trafic des marchandises, d'une importance si grande pour le pays, on subventionna l'entretien des routes et on nomma un inspecteur cantonal des routes qui avait pour mission d'améliorer d'une manière systématique les voies affectées au transit. En revanche, on n'osa pas encore supprimer le monopole de l'expédition des marchandises que possédaient les anciennes compagnies de transport *(Portengemeinden)*, bien qu'elles eussent une influence très fâcheuse sur le libre trafic des marchandises et qu'elles fussent contraires à l'Acte de médiation. Ces compagnies auraient dû être rachetées, mais l'autorité manquait des moyens financiers nécessaires. Le gouvernement dut se borner à mieux réglementer le trafic-marchandise par des prescriptions et des règlements. Pour améliorer le trafic postal, il créa en 1813 à Coire un bureau de poste central ou cantonal, où toutes les correspondances et les colis postaux provenant des diverses vallées étaient rassemblés et acheminés plus loin. En 1806, le canton fit frapper par le maître de la monnaie Fueter, à Berne, les premières monnaies ; en 1813, cent doublons grisons valant chacun 16 fr. suisses, au moyen de l'or extrait au *Goldene Sonne* près de Felsberg.

Les dépenses de l'État étaient couvertes au moyen des taxes de la douane de transit, qui étaient perçues dans le *Kaufhaus* de la ville de Coire, et par une taxe qui frappait l'exportation des peaux et des cuirs. Une taxe grevant l'exportation du bétail fut supprimée en 1804 à cause des difficultés que présentait la perception ; en revanche on introduisit en 1811 un droit de douane sur l'exportation du salpêtre. De plus, le canton perçut une taxe d'importation ou de luxe sur le vin, l'eau-de-vie, le café, le sucre et le tabac et dès 1804 une taxe sur le bétail étranger et une autre dite des Brandis, c'est-à-dire une taxe de transit qui appartenait jusqu'en 1509 aux seigneurs de Brandis et qui était perçue au Luzisteig et au Pont de Tardis *(Tardisbrücke)*. Les recettes totales des douanes du canton s'élevaient en 1808 et 1809 à 59 331 florins. L'ancien État des III Ligues avait l'habitude d'affermer la perception des droits de douane. Comme ce mode de faire avait provoqué de violents conflits, le Grand Conseil institua en 1803 une administration cantonale des douanes. Il désigna des stations frontières où des fonctionnaires de la douane cantonale percevaient les taxes. Il chargea en revanche une maison de commerce de Coire de prélever les douanes de transit. A côté des douanes le monopole de la vente du sel constituait la plus importante recette du canton à l'époque de l'Acte de médiation. Le Petit Conseil conclut en 1803 avec la saline de Hall dans le Tyrol une convention pour la fourniture du sel et organisa en divers endroits du canton des dépôts de sel. Le gouvernement chargea de la vente du sel la maison Massner et Braun à Coire. Les vallées situées sur l'autre versant des montagnes pouvaient, à cause de la proximité, se fournir de sel à Hall même ; les habitants du val Mesocco le tiraient du Tessin. Les recettes provenant de la vente du sel s'élevèrent en 1812-1813 à 34 813 fl. Dans les cas de nécessité le canton percevait un impôt dit *Representanzschnitz* qui était réparti sur les juridictions dans la proportion où celles-ci étaient représentées au Grand Conseil. A l'occasion — ce fut le cas en 1805 — le canton avait recours à un emprunt contracté auprès de riches maisons de commerce de Coire. Lorsque le blocus continental vint paralyser, en 1811, le transit des marchandises et compromettre la principale source de revenus et tandis que l'occupation des frontières et le recrutement pour le service français détesté coûtaient énormément d'argent à l'État, les taxes de douanes furent doublées ; un droit fut perçu sur l'importation de la bière, un ohmgeld fut institué sur les vins et spiritueux servis dans les auberges, sur la bière et enfin un prélèvement unique sur la fortune placée dans chaque maison de commerce.

L'économie nationale grisonne ne fit pas de notables progrès de 1803 à 1813. Le caractère conservateur du peuple, les conditions géographiques du pays, la diversité des langues, etc., étaient autant d'obstacles sérieux à son développement. La Société Économique, une association d'utilité publique, fondée au XVIII^e s., que la Révolution avait dissoute et qui s'était reconstituée en 1803, publia, de 1805 à 1812 le *Neue Sammler*, revue d'utilité publique, pour répandre dans le pays des notions économiques et pour perfectionner l'instruction populaire. Elle préconisa la culture de la pomme de terre, l'élevage des abeilles et la culture des légumes

qui venaient à peine d'être introduits dans les Grisons. Un certain temps, le filage du coton procura aux habitants de certaines régions des gains appréciables jusqu'au moment où les machines à filer supplantèrent le filage à la main. Dans le domaine minier, toutes les tentatives et entreprises eurent une issue malheureuse. Les autorités protégeaient surtout l'agriculture et l'élève du bétail. Le rachat des dîmes et des impôts fonciers avait été introduit en 1806 déjà par des dispositions légales. Comme le Grand Conseil attendait de grands avantages pour le pays de la sélection et de l'amélioration du bétail, il institua dès 1810 des primes annuelles pour les plus belles bêtes et deux foires cantonales. Il octroya aussi une garantie pour le bétail vendu dans les deux marchés principaux.

En matière forestière régnait encore un état de choses déplorable. Des forêts entières étaient abattues et le bois vendu à des prix dérisoires ou abandonné de la façon la plus négligente aux sociétés minières. La protection du gibier était aussi absolument négligée. En 1805, le Grand Conseil édicta un règlement sur la chasse. Il fut aussi peu efficace que les défenses promulguées par la ville de Coire en 1803 et par l'autorité de Poschiavo, de tirer sur les petits oiseaux ou de les capturer. La presse était comme par le passé opprimée et fut soumise en 1809 à une censure sévère. L'adoption du calendrier grégorien se heurta même, au commencement du XIXe siècle, dans beaucoup de communes réformées à une vive résistance. Ce ne fut qu'en 1811 que l'autorité parvint à l'introduire partout.

Les événements les plus importants qui marquent les relations extérieures du canton sous l'Acte de médiation sont les suivants : Le 27 septembre 1803, la Suisse conclut avec la France un traité d'alliance et de capitulation à teneur duquel les Grisons devaient fournir chaque année un contingent de 158 hommes, dès 1812 de 133 seulement. Leur recrutement devint vers la fin de la période de médiation toujours plus difficile. En mai 1804, les Grisons participèrent avec une compagnie à la répression du soulèvement qui s'était produit sur les rives du lac de Zurich (*Bockenkrieg*). En juin 1804, le gouvernement délégua à Paris le président de la Ligue de la Maison-Dieu, Vincenz von Salis-Sils, pour féliciter Napoléon à l'occasion de son avènement au trône. En 1805, la 3me guerre de coalition rendit nécessaire l'occupation des frontières ; une division (Gady) fut envoyée dans les Grisons pour renforcer les cinq compagnies de ce canton. L'occupation des frontières provoquée par l'insurrection du Tyrol de 1809 se déroula d'une manière moins paisible. La division Pellizari gardait la frontière grisonne. Elle avait une mission difficile, car beaucoup de Grisons sympathisaient avec les rebelles et les favorisaient. En juillet 1809, le colonel Pellizari eut vent d'un transport de poudre à canon de Coire au Tyrol par l'Albula. Il fut établi que les principaux coupables étaient deux étudiants du séminaire de Coire (Zanetti et Plazer). La poudre fut confisquée et le séminaire occupé. La conséquence indirecte de cette affaire de poudre fut l'arrestation de l'évêque de Coire qui fut conduit à Soleure. Profitant de ces événements, Napoléon se fit céder en 1809, par l'Autriche, la seigneurie de Rhäzüns pour faire contre-poids à l'influence autrichienne dans les Grisons.

C'est en 1809 que fut aussi soulevée la question de l'*incamération*. Se fondant sur une décision de la députation d'Empire du 25 février 1803, l'Autriche s'appropria à titre de *bona vacantia* les biens et capitaux de l'évêché de Coire situés dans le Tyrol et dans le Vorarlberg (capitaux que l'évêque de Coire avait en 1738 prêtés au gouvernement autrichien), ainsi que les possessions d'autres communautés religieuses et réunit au diocèse de Brixen les portions de l'évêché de Coire situées dans le Tyrol et dans le Vorarlberg. Le couvent de Münster perdit, par le fait de l'incamération, des propriétés et des cens fonciers dans le Vinstgau, le couvent de St. Luzi, des biens et capitaux dans le Vorarlberg et dans la principauté de Liechtenstein, la paroisse catholique de Churwalden, les revenus qu'elle tirait d'une ferme à Altenstatt et le canton, en sa qualité de propriétaire de l'ancienne seigneurie de Tarasp, les revenus qui venaient de la prévôté d'Eirs. Les négociations auxquelles donna lieu cette affaire d'incamération ne se terminèrent qu'en 1896 et sans résultat aucun.

En 1810, les Grisons furent contraints de la façon la plus impérative à prendre part au blocus décrété contre l'Angleterre. En octobre il fallut indiquer toutes les provisions consistant en denrées coloniales et payer sur celles-ci de fortes taxes douanières. Quand Napoléon fit marcher, en 1810, des troupes dans le canton sous prétexte d'empêcher la contrebande, 250 hommes occupèrent le 3 novembre le Mesocco, sur quoi les députés de cette vallée protestèrent énergiquement contre toute tentative de séparer cette région d'avec les Grisons. La guerre que fit en 1812 Napoléon contre la Russie, entraîna dans les plaines glacées de ce pays un bon nombre de Grisons, comme d'autres avaient affronté la pénible guerre de guérillas déchaînée en Espagne. Beaucoup ne rentrèrent pas dans leurs foyers, entre autres le colonel Ragettli, de Flims, commandant d'un des quatre régiments suisses au service de France.

Bibliographie. Collection officielle des lois. — H. Balzer : *Der Kanton Graubünden in der Mediationszeit.* — W.-F. von Mülinen : *Die schweiz. Grenzbesetzung des Jahres 1809*, dans les *AHVB* XXII. — P.-C. Planta : *Die österr. Inkameration von 1803* dans le *Polit. Jahrbuch* 1887. — F. Jecklin : *Materialien zur Standes- und Landesgesch. Gem. III Bünde 1464-1803*, I.

b) Époque de la restauration et de la régénération 1814-1848. Après la chute de Napoléon en 1814, un parti réactionnaire chercha à rétablir dans les Grisons aussi l'état de choses antérieur à la Révolution. Il demandait la séparation du canton d'avec la Suisse et le rétablissement de l'ancienne constitution. Le 4 janvier 1814, le baron Heinrich von Salis-Zizers, officier au service d'Autriche, apparut à la tête d'une bande de gens d'Obervaz, d'Oberhalbstein et de l'Oberland grison devant l'hôtel de ville de Coire, où le Grand Conseil était précisément en séance, et il força l'autorité à rétablir l'ancienne constitution. Une Diète se réunit, nomma au lieu d'un Petit Conseil et d'une Commission d'État les anciens chefs et leurs assesseurs et prit d'autres dispositions transitoires. Les anciennes juridictions furent invitées à déclarer si elles étaient d'accord. Leurs réponses, du 29 janvier 1814, ne donna pas une majorité absolue ; 31 juridictions voulaient l'ancienne constitution sans changement, 30 juridictions la désiraient, mais modifiée d'une manière conforme aux temps ; deux demandaient qu'on ajournât sa mise en vigueur. Le 19 avril, elles autorisèrent les envoyés grisons à prendre part à la Diète de Zurich. Par ce fait même les liens avec la Confédération furent rétablis.

A Zurich, une nouvelle constitution sortit des délibérations. Le besoin se fit sentir de doter bientôt aussi les cantons de constitutions déterminées. Le landammann de la Suisse invita les Grisons à prendre dans ce but les dispositions nécessaires.

Dans l'intervalle, le parti réactionnaire avait perdu de son influence et le parti suisse avait repris la haute main dans les affaires publiques ; les chefs et leurs assesseurs instituèrent le 2 juillet 1814 une commission de 3 membres par Ligue qui fut chargée d'élaborer une nouvelle constitution cantonale. Le 3 septembre 1814, le projet fut, dans sa teneur définitive, soumis au vote des Conseils et des communes et le 12 novembre 1814, la Diète constata que les deux tiers des juridictions avaient approuvé la nouvelle constitution. Elle fut promulguée le même jour avec quelques réserves. L'ancienne Diète se constitua de nouveau en Grand Conseil du canton confédéré des Grisons. On rédigea et approuva après coup un article qui reconnaissait les confessions réformée et catholique comme religion du canton et garantissait le libre exercice de ces deux cultes, ainsi qu'un autre article qui prescrivait que toutes les autorités et les commissions du canton devaient être composées de protestants pour deux tiers et de catholiques pour un tiers. Une réserve était consacrée à l'autonomie politique, judiciaire et de police de la cour épiscopale de Coire. La constitution ne fut dé-

clarée complète qu'en 1820 et déposée aux archives fédérales comme le voulait la Constitution.

La nouvelle constitution cantonale était, dans ses grandes lignes, la même que celle qui avait régi l'État des III Ligues pendant les siècles qui avaient précédé la Révolution. Au point de vue de la forme, elle s'inspirait de l'Acte de médiation. La plupart des dispositions étaient rédigées plus clairement ; certaines avaient été complétées, d'autres ajoutées de toutes pièces. La division du pays en Ligues, hautes juridictions et communes juridiques, les attributions des autorités, les droits et les devoirs des citoyens et les principes généraux demeurèrent sans changement ; on y introduisit le referendum dans la forme fixée par l'Acte de médiation et on développa cette institution dans la suite. En 1825, on compléta le referendum en prescrivant que les propositions émanant des régions italiennes du canton, des juridictions de la Haute et de la Basse-Engadine, ainsi que des juridictions de Bergün et de la vallée de Münster devaient être transmises en italien, celles émanant des régions romanches de l'Oberland grison, en langue romanche. En 1815 on porta à 65, en 1836 à 66, le nombre des voix des juridictions. En cas d'égalité de voix (33 contre 33), le Grand Conseil avait la faculté de porter à nouveau l'objet en question à l'ordre du jour. Outre la Constitution, les lois, les traités et les concordats, les communes furent aussi appelées dès 1815 à se prononcer sur les nouveaux impôts. Le droit d'initiative ne fut pas développé plus avant. Les communes pouvaient faire parvenir leurs requêtes au Grand Conseil par l'entremise du Petit Conseil. Mais le Grand Conseil n'était pas tenu de les prendre en considération et d'émettre un vote à leur sujet. L'initiative n'était à cette époque qu'un droit de pétition.

Le règlement de la *question de la Valteline* fut un épisode marquant de cette époque de transition. De 1797 à 1805, la Valteline avait appartenu à la République cisalpine, de 1805 à 1814 au royaume d'Italie. Le 5 avril 1814, les ministres plénipotentiaires des puissances alliées sommèrent la Suisse d'occuper la Valteline. Les troupes grisonnes, au nombre de 4 compagnies arrivèrent à Chiavenna le 4 mai 1814, mais les troupes autrichiennes plus nombreuses les contraignirent d'évacuer cette ville. Pendant le Congrès de Vienne les députés suisses et grisons ne parvinrent pas à se mettre d'accord sur la réunion à la Suisse de Bormio, de Chiavenna et de la Valteline. Les députés de cette dernière région étaient opposés à cette solution et l'Autriche avait un grand intérêt à posséder ces territoires. Elle parvint à faire triompher ses prétentions et le Congrès lui attribua ces trois territoires à titre définitif.

En 1815, pendant la dernière lutte des alliés contre Napoléon, un bataillon grison participa à la défense des frontières du Jura et prit part, lors de l'expédition en Franche-Comté, à la mutinerie de la brigade Schmiel.

Le canton des Grisons profita de la période comprise entre 1814 et 1854 pour développer ses institutions politiques, administratives et économiques. Dans le domaine scolaire, il réalisa de notables progrès. Il créa en 1817, comme annexe à l'École cantonale, une bibliothèque qui devint autonome en 1883 et qui est la Bibliothèque cantonale actuelle. Le 5 octobre 1825, la Société des sciences naturelles fut constituée ; elle succéda à la Société économique dissoute en 1813. Une Société d'histoire a été fondée en 1826 dans le but de rassembler les matériaux nécessaires à la rédaction de l'histoire du pays. Pour développer la culture du ver à soie, une société par actions se créa en 1831 et fit planter une quantité considérable de mûriers blancs. Les troubles politiques de 1831 provoquèrent une nouvelle réglementation dans le domaine militaire. Les autorités militaires firent construire des fortifications sur le Luzisteig. La jeunesse en état de porter les armes s'exerçait au tir. Une société des officiers fut fondée ; l'arsenal fut approvisionné en armes, en uniformes et en poudre. Le service militaire étranger prit fin en Sardaigne d'abord, puis en 1829 en Hollande, en France en 1830. En revanche, une capitulation de trente ans fut conclue en 1829 avec Naples. Si le canton ne prit pas part comme tel à la création d'un régiment étranger au service du pape en 1832, il autorisa le recrutement et le libre passage sur son territoire. Il prit en outre des mesures efficaces pour la protection des intérêts suisses et cantonaux.

En 1822, lors de la séparation des territoires suisses dépendant du diocèse de Constance, l'évêque de Coire, Karl-Rudolf von Buol, négocia avec les cantons primitifs, dans le but d'inclure ces territoires dans le diocèse de Coire. En sa qualité de chef de la Ligue de la Maison-Dieu, Florian Planta fit opposition au nom de celle-ci à ce projet pour empêcher un amoindrissement des droits de la Ligue lors de l'élection des évêques. A cette occasion, la Ligue de la Maison-Dieu décida de faire bénéficier tout le canton des droits qu'elle avait sur l'évêché. Le Grand Conseil en décida ainsi le 3 juillet 1822. Dès lors, les droits que possédait antérieurement la Ligue de la Maison-Dieu furent exercés par le canton dans son ensemble, c'est-à-dire par le *Corpus catholicum* au nom de l'autorité suprême. En 1823, l'évêque prêta les mains au projet tendant à créer un double diocèse Coire-Saint-Gall. Le Petit Conseil grison protesta parce qu'il n'avait pas été consulté et qu'il n'avait pas eu l'occasion de se prononcer sur cette mesure. L'évêque repoussa avec hauteur cette protestation du pouvoir temporel et prit possession du nouveau diocèse. Le 7 juillet 1824, le Grand Conseil grison refusa de reconnaître le double diocèse et décida d'interdire aux évêques futurs la résidence de Coire, et de leur retirer en outre les avantages matériels dont ils bénéficiaient. Le cas se produisit en 1833 à la mort de l'évêque Karl-Rudolf. Le Petit Conseil nomma une commission administrative. Le Grand Conseil, après avoir vainement tenté de s'entendre avec le chapitre, soumit au contrôle de cette commission toute la fortune de l'évêché. En perspective d'une élection future à l'épiscopat, il exigea que les droits de souveraineté du canton fussent respectés. Sans se soucier de ceux-ci, le pape nomma évêque de Coire et de Saint-Gall, le 8 avril 1835, le vicaire du chapitre Johann-Georg Bossi. Le gouvernement grison protesta contre cet abus de pouvoir et rappela au chapitre ses droits et ceux de l'État. Mais le chapitre prit le parti du pape et reconnut le nouvel évêque. Le Grand Conseil refusa derechef d'admettre le double évêché. Il était toutefois prêt à reconnaître l'évêque Bossi et à lui accorder le droit de résidence et celui d'administrer les biens diocésains, à condition que le double diocèse, qu'il considérait comme illégal, fût supprimé. Les autorités de Saint-Gall ayant pris la même attitude et défendu aussi leurs droits de souveraineté, le pape céda et proclama le 26 avril 1836 la suppression du double évêché. Les négociations engagées au sujet de l'inclusion des cantons primitifs dans le diocèse n'aboutirent que pour Schwyz. Ce canton fut, en vertu d'une bulle du 16 décembre 1824, incorporé au diocèse de Coire. Le canton des Grisons n'a pas encore, à l'heure actuelle, reconnu cette réunion. Avec le consentement des autorités grisonnes, les communes de Poschiavo et de Brusio, qui avaient jusqu'alors fait partie du diocèse de Côme, furent réunies en 1870 à celui de Coire. En 1819, le pape plaça Zurich, qui avait appartenu jusqu'alors au diocèse de Constance, sous la dépendance du diocèse de Coire. Le canton de Zurich ne coopéra pas à ce changement, puisqu'il refuse encore aujourd'hui de reconnaître cette situation.

La mauvaise récolte de 1816 et la disette qui s'ensuivit, la concurrence que faisaient aux routes grisonnes le Gothard et le Brenner, obligèrent ce canton à construire des routes alpestres internationales. En 1818, il conclut avec le royaume de Sardaigne un traité, à teneur duquel les Grisons, soutenus financièrement par la Sardaigne, entreprirent la construction de la route inférieure (Coire-Hinterrheintal-Bernardin) et l'achevèrent en 1823 sous la direction de l'ingénieur Pocobelli. Dans l'intervalle, la route du Splügen, qui avait fait l'objet d'une convention entre l'Autriche et les Grisons, avait été achevée en 1820. Le canton conclut avec les deux États voisins les traités de transit favorables. De 1820 à 1840 la route supérieure (Coire-Stalla-Silvaplana-Castasegna) fut établie sous la con-

duite de l'ingénieur en chef R. La Nicca et d'Ulysse Gugelberg. En 1839, le Grand Conseil décida de contribuer à l'avenir par une allocation annuelle de 51 000 fr. à l'établissement ou à l'amélioration des *Verbindungsstrassen* (routes secondaires, routes de vallées), à l'intérieur du canton, de façon à relier les diverses parties du canton à une route commerciale ou à la route carrossable d'un canton voisin. Dans la période de 1842 à 1854, on construisit la route du Prätigau, de l'Oberland, de la Bernina. Après 1854, ce furent les routes de l'Albula, de l'Oberalp, de la Flüela, du Schyn, de l'Ofenberg, du Landwasser, du Lukmanier, du Lugnez et du Schanfigg, sans compter les routes communales.

Les dépenses causées par le militaire, la construction de routes, de bâtiments d'école, de poste, de prisons, les travaux d'irrigation et d'aménagement des forêts, furent couvertes de 1814 à 1848 par le *Repräsentanzschnitz*, par des droits d'entrée sur le vin, les liqueurs, le café, le sucre, le tabac, les épices, etc., qui avaient été élevés en 1838 en prévision de la construction et de l'entretien du réseau routier très étendu. Le canton introduisit aussi un droit d'exportation sur le bois, les peaux brutes et les fourrures, ainsi qu'un droit de transit. Enfin, il se chargea en 1856 de la régale du sel et de la régale des postes.

La question des droits de bourgeoisie demeura très compliquée jusqu'en 1848. Les Grisons connaissaient un droit de bourgeoisie cantonal, de la Ligue, de la juridiction et de la commune. Pour posséder le droit de bourgeoisie actif, un citoyen devait être, au lieu de sa résidence, bourgeois de la commune, de la juridiction, de la Ligue et du canton. En raison de ces exigences, beaucoup de Grisons ne pouvaient durant toute l'année exercer leur droit de vote. L'admission d'un étranger au canton à la bourgeoisie était subordonnée à diverses conditions difficiles à remplir tant au point de vue économique que confessionnel. Les ressortissants du canton pouvaient acquérir par voie d'achat un droit de bourgeoisie dans une commune, sans avoir acquis au préalable le droit de bourgeoisie dans la juridiction ou dans la Ligue. Les *apatrides* (Heimatlose) dont on ne pouvait prouver l'appartenance à une commune étaient répartis par le sort entre les juridictions à teneur d'une loi de 1839. Celles-ci devaient leur procurer un droit de bourgeoisie communale. Les hommes et les femmes sans patrie, âgés respectivement de plus de 60 et de 50 ans, les invalides et les gens qui avaient subi des condamnations pouvaient bénéficier de permis de tolérance. En cas de détresse, ils étaient entretenus par celles des juridictions auxquelles aucun heimatlose n'avait été attribué par le sort. La liberté d'établissement n'était accordée qu'aux citoyens du canton et aux ressortissants des autres cantons qui assuraient aux Grisons la réciprocité. Ces gens devaient exercer une profession déterminée et prouver l'existence d'une certaine fortune, ils devaient fournir caution pour leur bonne conduite, pour le paiement de leurs impôts communaux et pour le cas où ils tomberaient dans l'indigence. Les Juifs s'étaient vu interdire de nouveau en 1838 tout séjour et l'exercice de tout négoce dans le canton.

Pendant la révolution de juillet à Paris, les troupes grisonnes, commandées par le colonel Salis, par Balthasar Bundi et le capitaine de chasseurs Latour, contribuèrent à défendre le trône de France. Ces troupes furent licenciées en même temps que les autres Suisses et le service militaire français prit fin sans gloire en 1830.

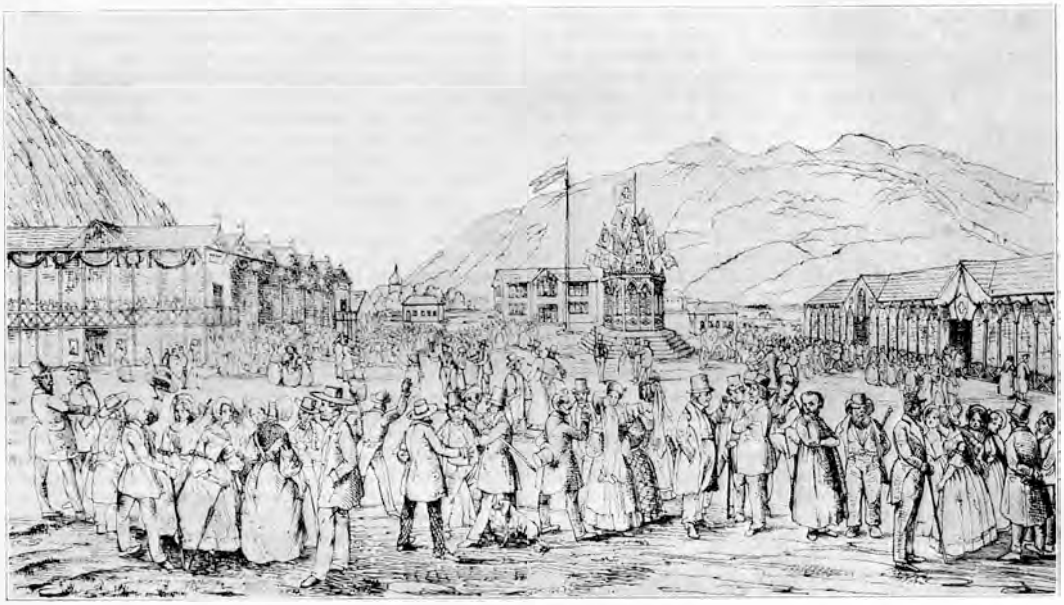

Grisons. La place de fête du tir fédéral à Coire en 1842. D'après un dessin à la plume anonyme. (Bibliothèque de Coire.)

Lorsqu'éclata en Suisse le mouvement démocratique de 1830 à 1833, il n'existait pas aux Grisons de classe privilégiée, de familles au pouvoir, de villes ayant des avantages inconnus des campagnes. Toutefois on ressentit aussi dans ce canton le besoin d'une meilleure constitution. On désirait surtout l'abrogation de cet article 34 qui exigeait pour chaque revision constitutionnelle les deux tiers des voix des juridictions. Mais il ne se trouva ni en 1834, ni en 1837 de majorité pour supprimer cette disposition, c'est la raison pour laquelle la constitution ne subit aucun changement jusqu'en 1854. Lors des troubles des cantons de Bâle, de Schwyz et de Neuchâtel dans les années de 1830 à 1833, les Grisons observèrent une attitude médiatrice. Le landammann J.-U. Sprecher fut envoyé à Neuchâtel en qualité de commissaire fédéral. Un bataillon grison dut occuper Neuchâtel. Le président de la Ligue de la Maison-Dieu, J.-F. Tscharner, fut désigné comme commissaire fédéral à Bâle et plus tard comme commissaire appelé à résoudre la question de la séparation de Bâle-Campagne et de Bâle-Ville. Cette dernière cité fut aussi occupée par un bataillon grison. En 1833, le Grand Conseil grison proposa de réunir en conférence tous les cantons confédérés pour apaiser les conflits, mais ce projet n'aboutit pas. Le canton des Grisons observa

d'une manière conséquente le pacte fédéral et refusa pour cette raison de participer à la conférence de Sarnen. En 1833, il était disposé à collaborer à la revision de la Constitution fédérale ; lors des complications que provoquèrent avec les pays étrangers les réfugiés des années 1820 à 1825 et 1834 à 1838, il fut d'avis de protéger d'une façon énergique le droit d'asile contre des prétentions injustes ou mal fondées. Mais il exprima aussi l'opinion que la Suisse devait remplir avec conscience tous ses devoirs internationaux vis-à-vis des puissances étrangères. En 1846, tôt après l'expédition des Corps-Francs, les communes approuvèrent un projet de loi qui interdisait les entreprises hostiles contre un autre canton ou un autre État. Par 43 voix contre 21, le Grand Conseil donna pour instructions à ses députés à la Diète, en 1846, puis dans la séance décisive de juin 1847, de voter pour la dissolution du Sonderbund et pour l'expulsion de l'ordre des Jésuites. En octobre de la même année, il se prononça pour une prise d'armes si les moyens pacifiques se révélaient insuffisants. Le 31 octobre 1847, le Petit Conseil délégua trois députés à Berne avec mission de tenter un dernier effort pour réconcilier les partis. Cet essai de médiation demeura sans efficacité. Dans la guerre du Sonderbund, c'est le colonel Johann-Ulrich von Salis-Soglio, un conservateur protestant, qui commandait l'armée séparatiste. Les Grisons catholiques désiraient qu'on ne les obligeât pas à prendre les armes contre leurs coreligionnaires. Les autorités cantonales, malgré la désapprobation de Dufour et de la majorité de la Diète, tinrent compte dans une certaine mesure de ce vœu en levant deux bataillons composés de protestants et en mettant de piquet un troisième bataillon recruté dans les régions catholiques. Deux compagnies de carabiniers se rendirent sur le théâtre principal des hostilités. Les deux bataillons protestants et deux compagnies de volontaires marchèrent par le Mesocco au secours des Tessinois pour leur aider à repousser les Uranais et les Valaisans qui avaient franchi le Gothard. Le colonel Balthasar Bundi commandait une des brigades qui opéraient contre Fribourg et après la capitulation il fut commandant de cette place. Un autre Grison, le colonel Donatz, commandait la troisième division de l'armée Dufour. Après la guerre un procès de haute trahison fut instruit aux Grisons contre certains citoyens prévenus d'avoir pendant la guerre conspiré avec les cantons du Sonderbund. En été 1848, pendant la guerre que se livraient en Lombardie la Sardaigne et l'Autriche, ce furent principalement des troupes grisonnes qui occupèrent les frontières dans l'Engadine, dans la vallée de Münster et dans le Poschiavo. 6000 Italiens environ pénétrèrent dans cette dernière région et par le Stelvio sur le territoire suisse, mais ils durent rentrer immédiatement en Italie.

Bibliographie. Amtl. Gesetzessammlung des Kts. Gr. cahiers I-V, 1820-1829 ; dito I-IV ; tomes I et II, 1837-1846. — *Sammlung sämtlicher Statutarrechte der Bünde, Hochgerichte und Gerichte des eidg. Standes Graubd.*, publ. par la Soc. d'histoire des Grisons. — G.-W. Röder et P.-C. v. Tscharner : *Der Kanton Graubünden.* — F. Pieth : *Graubünden und der Verlust des Veltlins*, dans *JHGG* 1912. — M. Soliva : *Graubünden während des Kaiserreichs der hundert Tage.* — U. v. Planta-Reichenau : *Die gewaltsame politische Bewegung vom 4. I. 1814.* — F. Pieth : *Zur Flüchtlingshetze in der Restaurationszeit*, dans *JHGG* 1900. — R. Domenig : *Zur Gesch. der Kommerzialstrassen in Graubünden.* — Pl. Plattner : *Gesch. des Bergbaus in der östlichen Schweiz.* — [Anna Bänziger-Lanicca] : *Leben und Wirken des schweiz. Ingenieurs Richard La Nicca.* — P. J. Barblan : *Der Staatshaushalt d. Kts. Graubd. seit dem Beitritt zum eidg. Bund bis zur Einführung der direkten Steuern 1856.* — F. Jecklin : *Die Volksabstimmungen des Kantons Graubünden von 1830-1847*, dans *BM* 1921. — J.-J. Fetz : *Gesch. der kirchenpolitischen Wirren im Freistaat der drei Bünde.* — M. Valèr : *Der Anteil Graubündens am Sonderbundskrieg.* — F. Pieth : *Die Grenzbesetzung in Graubünden im Frühling und Sommer 1848.*

c) Transformation des III Ligues en un canton 1848-1874. En 1842 fut fondée à Coire une « association de réforme » *(Reformverein)* qui s'étendit à tout le canton. Elle se donna pour tâche de gagner le peuple à l'idée d'une revision constitutionnelle. En 1845 elle publia un projet de Constitution qui garantissait aux juridictions leurs droits, mais qui préconisait une nouvelle division du canton, modifiait la composition du Grand Conseil, réorganisait complètement le gouvernement et proposait enfin une réforme judiciaire. Le Grand Conseil délibéra sur ce projet en automne 1847, mais n'osa pas proposer aux juridictions une revision fondamentale de la Constitution. Il tenta plutôt des revisions partielles. L'institution des tribunaux de district fut acceptée en 1848. Toutes les autres réformes n'obtinrent pas la majorité des deux tiers nécessaire pour une revision constitutionnelle. Le 6 novembre 1848, la Constitution fédérale entra en vigueur. Elle exigeait que les Constitutions cantonales fussent mises en harmonie avec elle. Le canton des Grisons ne pouvait plus se dérober à une revision totale de sa Constitution. Le Grand Conseil la fit correspondre aux prescriptions de la Constitution fédérale et aux nécessités des temps. Le projet fut repoussé en 1850. Un second projet obtint la majorité des suffrages, mais non celle des deux tiers des voix des communes. Un troisième projet se vit refuser par l'Assemblée fédérale, en 1853, la garantie constitutionnelle. Ce ne fut que le 30 novembre 1853 qu'un dernier projet recueillit la majorité de deux tiers et la garantie de l'Assemblée fédérale. La nouvelle Constitution entra en vigueur le 1er février 1854.

Le résultat essentiel du mouvement de 1845 à 1854 fut la transformation du canton des III Ligues en un État unifié. La souveraineté passa des juridictions à l'ensemble du peuple. L'ancienne division du canton en Ligues et juridictions disparut. Elle fut remplacée par la division en districts, cercles et communes. La division en cercles fut basée sur l'ancienne division en juridictions. La division en districts fut calquée sur celle introduite au temps de la République helvétique. L'administration de la justice fut enlevée aux 61 anciens tribunaux locaux. En leur lieu et place, on institua 39 tribunaux de cercle, 14 tribunaux de district et un tribunal cantonal. Pour trancher les conflits entre particuliers et le canton, la Constitution prévoyait un tribunal arbitral constitué dans chaque cas ; pour la poursuite pour dettes on créa dans chaque district un tribunal spécial nommé *Gant* ou *Schatzungsgericht*. La nomination, les compétences et la procédure des tribunaux de cercle, de district et de poursuite étaient réglées d'une manière uniforme par des lois cantonales.

La Constitution cantonale de 1854 fut la première qui reconnut les communes municipales comme unités politiques. Elle leur accorda le droit de gérer elles-mêmes leurs affaires, mais elle leur imposait en même temps l'obligation d'administrer d'une manière correcte et d'élaborer les règlements nécessaires à cet effet. Les Conseils communaux fonctionnaient aussi comme organes du gouvernement. Les droits populaires ne furent pas notablement étendus, mais plutôt modifiés. Le droit de referendum fut octroyé aux citoyens jouissant de leurs droits civiques et non plus aux juridictions et aux communes. Les consultations populaires devaient avoir pour réponse un oui ou un non, et ne pouvaient plus dépendre d'une condition. Le droit de pétition institué précédemment fut étendu et devint une sorte d'initiative, mais il ne pouvait être exercé que par la majorité des membres du Grand Conseil au nom de leurs électeurs. Le gouvernement se composait comme antérieurement de trois membres et de trois suppléants *(Bundesstatthalter)* nommés pour une année. Ils n'étaient rééligibles que deux fois de suite ; ils ne pouvaient être en même temps membres du Conseil national ou du Conseil des États, ni démissionner simultanément. Chaque membre présidait à tour de rôle durant quatre mois comme au temps des III Ligues. En dehors du gouvernement, la Constitution instituait les chefs des diverses divisions administratives ; le directeur de la division militaire ou colonel cantonal, l'inspecteur des forêts, le comptable de l'État, le directeur de la police. En dehors du gouvernement, existaient aussi le Conseil d'éducation et la commission

de santé avec des compétences autonomes. Les trois membres du gouvernement, leurs suppléants et neuf autres membres constituaient la commission d'État *(Standeskommission)* qui fonctionnait comme un gou-

Grisons. La chapelle de Truns en 1870.
D'après un dessin de L. Rohbock.

vernement plus étendu. Les affaires d'État les plus importantes devaient lui être soumises. Elle élaborait les lois, ordonnances et décrets présentés ensuite au Grand Conseil. Tous les chefs de division et les commissions devaient rédiger, sur leur activité, des rapports officiels imprimés et destinés au Grand Conseil. Le Grand Conseil était désormais nommé sur la base du chiffre de la population et par cercle. On supprima les instructions aux députés. Une disposition nouvelle prescrivait que les objets de nature exclusivement confessionnelle devaient être discutés par les membres du Grand Conseil appartenant à la religion en cause. Le Grand Conseil nommait comme précédemment les commissions administratives en ne tenant cependant plus compte des Ligues, mais en faisant librement appel à tous les citoyens du canton. On tint compte de la confession seulement pour la nomination du Petit Conseil, de la Commission d'État, des députés au Conseil des États et du Conseil d'éducation. Pour le choix des députés au Conseil des États, on prescrivait que pendant deux ans on nommait un protestant et un catholique et la troisième année deux protestants. Pour le Petit Conseil, la commission d'État et le Conseil d'éducation, on se basait sur le principe de la parité à raison de deux tiers de protestants pour un tiers de catholiques.

Après l'introduction de la Constitution de 1854, de rapides et importantes transformations s'accomplirent dans le domaine des postes, de la monnaie, des poids et mesures et des douanes. La nouvelle Constitution fédérale entraîna la suppression des péages et des douanes cantonales. Le canton des Grisons reçut pour la perte de ces recettes, une indemnité annuelle d'environ 300 000 fr. En 1874, la Confédération assuma les dépenses militaires en lieu et place des cantons. Ceux-ci durent renoncer à leurs indemnités annuelles payées à la suite de la suppression de leurs douanes. Les Grisons reçurent comme les autres cantons alpestres une subvention de 200 000 fr. pour l'entretien de leurs routes internationales. Postérieurement à 1874, les Grisons furent autorisés, comme d'autres cantons, à percevoir encore un droit d'entrée cantonal (taxe de consommation) sur les boissons spiritueuses. La Constitution fédérale prévoyait l'abolition de ces droits en 1890, mais ils disparurent déjà auparavant par suite de la création du monopole de l'alcool. Ils furent remplacés par la part versée aux cantons sur la recette du monopole de l'alcool (part qui représentait pour les Grisons une moyenne de 200 000 fr.).

Dans l'intervalle, les dépenses annuelles et la dette publique du canton avaient notablement augmenté par suite de la construction d'un réseau de routes et de la participation du canton à l'établissement de lignes de chemins de fer. La régale des sels, l'impôt appelé *Repräsentanzschnitz* et les autres recettes ne suffisaient plus à couvrir les dépenses. En outre, l'impôt dit *Repräsentanzschnitz* était très injuste, car il ne tenait nullement compte des différences de fortune et de ressources. Après divers refus (1848, 1850, 1853), le peuple adopta en 1856 une loi d'impôt qui instituait un impôt sur la fortune, sur le produit du travail et un impôt personnel. Le principe de l'impôt direct fut ainsi introduit dans les Grisons. En 1871 apparaît pour la première fois dans la loi d'impôt le principe de la progression appliqué à la fortune et au produit du travail. Pour procurer des moyens financiers plus considérables à la caisse de l'État, on développa en 1866 la Caisse d'Épargne créée en 1846 ; celle-ci fut érigée en Caisse d'Épargne et banque hypothécaire. Cette extension s'étant révélée insuffisante, le peuple décida en 1870 la création d'une Banque cantonale.

En 1839, l'ingénieur grison Richard La Nicca et d'autres spécialistes travaillèrent énergiquement à la réalisation d'un projet de chemin de fer des Alpes grisonnes. Ils donnèrent la préférence au Lukmanier sur le Splügen. En 1846 les juridictions ratifièrent un traité conclu entre les Grisons, Saint-Gall et le Tessin et relatif à la construction et à l'exploitation d'une ligne du lac Majeur aux lacs de Constance et de Zurich. Ils accordèrent aussi la franchise d'entrée aux rails, camions de transport et matières combustibles nécessaires à l'établissement et à l'entretien d'une voie ferrée. La ligne Rorschach-Coire fut construite et ouverte au trafic en 1858. En 1853 et en 1860 le peuple décida que le canton participerait pour une contribution de deux millions à la construction d'une ligne alpestre grisonne ; on avait toujours en vue la ligne du Lukmanier à la construction de laquelle le premier ministre du royaume du Piémont, Cavour, s'était déclaré favorable. Entre temps la Suisse centrale se prononçait en faveur d'une ligne à travers le massif du Gothard. Le Tessin réussit à faire tomber à l'eau le projet du Lukmanier. En 1863, Alfred Escher, la Compagnie du Nord-Est et le canton de Zurich qu'il dominait préconisèrent le projet du Gothard. Le Tessin adhéra aussi définitivement à cette « Union du Gothard ». Les espérances qu'avait fait concevoir la ligne du Lukmanier furent enterrées. En 1859 l'ingénieur Welti avait étudié un projet de ligne par la Greina, puis après la chute du projet du Lukmanier, les partisans d'une ligne alpestre grisonne mirent en avant le Splügen. En 1869, l'Assemblée fédérale leur refusa la concession sollicitée. La tendance marquée de favoriser l'Union du Gothard au préjudice de la Suisse orientale provoqua dans les Grisons un vif mécontentement. Sur la proposition du Grand Conseil, le peuple grison vota en 1872 une subvention de quatre millions pour une ligne du Splügen, éventuellement pour une autre ligne alpestre grisonne. Cette adjonction fut supprimée en 1907 par une décision populaire. Lorsque la construction du Gothard fut décidée, la concession du Splügen fut aussi octroyée. Elle ne fut pas utilisée ; puis elle fut de nouveau sollicitée, mais cette fois sans succès. Le Gothard fut construit et les Grisons subirent par ce fait un dommage économique sensible. En 1865, le conseiller national A. Planta lança l'idée de l'établissement d'une ligne orientale à travers l'Albula, de l'Engadine à Bozen. Puis apparut le projet d'une ligne centrale Coire-Thusis-Filisur et d'une ligne du Septimer. Le peuple grison vota, en 1889, une subvention de 1 200 000 fr. pour cette ligne. Mais ces efforts demeurèrent sans résultat. Le projet de la Greina, repris en 1905 et encore plus tard, était défendu par le Tessin, Glaris, Zurich et Saint-Gall par opposition au Splügen.

Entre temps on avait adopté une nouvelle base pour la construction des routes. Les crédits accordés en 1853 pour la construction des routes secondaires devaient,

à partir de 1861, être utilisés de telle façon, avec les subventions de la Confédération, que le réseau devait être achevé en 12 ans et la dette amortie en 30 ans. Ces deux termes furent notablement dépassés. Les frais considérables occasionnés par l'entretien des routes furent répartis entre le canton et les communes, après de longs débats au Grand Conseil et de nombreux refus, en vertu d'une loi de 1882 dont les dispositions sont demeurées en vigueur. C'est à cette loi qu'on doit le développement rapide du réseau routier grison, la possibilité de relier les communes éloignées aux routes principales et l'extension du tourisme dans ces régions. Le canton des Grisons a, dans l'espace de cent ans, dépensé plus de 20 millions pour ses routes, sans compter les 2 ½ millions de subventions fédérales.

L'extension du trafic entraîna aussi une modification des restrictions apportées à l'établissement. En 1874 le peuple grison adopta une loi qui favorisait d'une manière notable la liberté d'établissement. Les citoyens établis reçurent, moyennant une légère indemnité, le droit de bénéficier des biens communaux pour leur usage personnel (à l'exception du fonds des pauvres et des biens communaux déjà partagés) ; ils purent en particulier, profiter des alpages, pâturages et forêts. Ils obtinrent après deux ans d'établissement le droit de vote et d'éligibilité en matière communale.

d) Extension des droits populaires et réorganisation de l'administration en 1874 jusqu'aux temps actuels. En 1869, un parti radical en train de se constituer proposa la revision de la Constitution cantonale de 1854. Les buts principaux auxquels tendait cette revision étaient : un gouvernement fort, des communes bien organisées, une justice bien administrée et plus économique, et une participation plus grande du peuple à la législation. Le projet de Constitution de 1869 fut repoussé. Mais l'agitation ne se calma pas. Elle fut maintenue par les luttes provoquées par la revision de la Constitution fédérale, qu'aiguillonnaient fortement les conflits confessionnels. Le Grand Conseil connut aussi des discussions orageuses. Jusqu'à cette époque il n'existait pas dans les Grisons de partis politiques nettement tranchés. C'est à l'époque de la revision de la Constitution fédérale que se forma aussi un parti libéral dont les idées étaient en opposition avec celles du parti conservateur. Tous deux manquaient d'une organisation rationnelle et le contact avec leurs coreligionnaires politiques faisait défaut. Ce n'est qu'à l'époque contemporaine qu'ils s'organisèrent d'une façon plus démocratique, en introduisant une assemblée de délégués et en fondant des comités locaux. A ces partis plus anciens, vint s'ajouter le parti socialiste-démocratique. En 1875 un nouveau projet de Constitution cantonale fut soumis au peuple grison. Il comportait à peu près les mêmes modifications que celui de 1869, en plus un gouvernement de cinq membres avec des départements, la nomination par le peuple des conseillers aux États et le droit d'initiative. A la suite des luttes confessionnelles qui s'étaient produites peu avant, le projet prévoyait aussi une réglementation plus précise des rapports entre l'Église et l'État, suivant le système adopté par la Constitution fédérale. Mais ce projet de 1875 fut aussi repoussé par le peuple. C'est en 1880 seulement qu'on réalisa dans ses éléments essentiels la revision qui avait échoué en 1869 et en 1875. Les droits populaires furent notablement étendus. On fixa d'une manière très exacte les conditions du referendum qui fut étendu aux lois administratives, aux ordonnances cantonales d'exécution des lois fédérales et on le complèta par le referendum obligatoire en matière de finances. L'initiative en matière constitutionnelle et législative fut introduite. 5000 citoyens pouvaient désormais demander une revision totale ou partielle de la Constitution ainsi que l'institution de lois nouvelles et, suivant certaines circonstances, l'abrogation ou la modification de lois ou de décrets. Le droit de pétition n'était plus seulement réservé aux cercles, mais accordé aux habitants du canton jouissant de leurs droits civiques. La nomination des deux députés au Conseil des États fut enlevée au Grand Conseil et confiée au peuple. D'après la Constitution de 1854, le droit de vote s'acquérait, en matière cantonale, à l'âge de 17 ans révolus, le droit d'éligibilité à 21 ans révolus. En 1880 on les mit les deux en harmonie avec le droit fédéral. Les rapports entre l'Église et l'État furent réglés suivant les dispositions de la Constitution fédérale. Le principe de la parité tomba dès la promulgation de cette Constitution. Pour la nomination des autorités, le choix put dès lors se porter librement sur tous les habitants jouissant des droits civiques. Les deux Églises du pays étaient reconnues comme communautés religieuses, le droit leur était reconnu de régler d'une manière autonome leurs affaires intérieures (instruction, culte, etc.) et d'administrer leurs biens. Le contrôle de l'État était toutefois réservé dans le but de maintenir la véritable destination des biens ecclésiastiques ; l'État se réservait aussi le droit de prendre, en toute occasion, les mesures nécessaires contre des empiétements des communautés religieuses et de leurs organes sur ses propres droits. On consigna dans la Constitution la disposition des articles d'Ilanz de 1526, à teneur de laquelle les communes ont le droit de nommer et de révoquer les ecclésiastiques.

Grisons. Disentis en 1870. D'après un dessin de Rohbock.

Malgré les prescriptions de la Constitution de 1854, l'administration communale accusait en général de graves lacunes. La nouvelle Constitution exigeait que les communes soumissent leurs règlements à l'approbation du Petit Conseil. Les communes mal administrées devaient être placées sous curatelle par le Petit Conseil. En matière d'organisation judiciaire, les choses demeurèrent en l'état. Toutefois le tribunal arbitral prévu pour les prétentions émises contre le canton fut supprimé. Les conflits de ce genre devaient désormais être liquidés par la voie civile. En 1880, le peuple ne voulait pas d'une extension du gouvernement, ni du système des départements. Il se borna à admettre, pour les conseillers d'État, la prolongation de la période administrative qui fut portée à deux ans,

puis la durée d'un an pour la présidence. La période de quatre mois primitivement fixée pour la durée de la présidence était liée à l'existence des trois Ligues et à la situation de celles-ci vis-à-vis de l'État tout entier. Après la suppression des Ligues, cette courte période de présidence n'avait plus de raison d'être. Au surplus, ce système s'était révélé préjudiciable à la bonne marche des affaires.

La Constitution de 1880 fut la première qui déclarait l'égalité des langues allemande, italienne et romanche devant la loi et les reconnaissait comme langues nationales, comme le fait l'article 116 de la Constitution fédérale. On admit aussi le principe de la responsabilité des autorités, fonctionnaires et employés publics à raison de leur gestion et celui de l'incompatibilité de certaines fonctions et emplois. Le peuple ne voulait pas même admettre qu'un conseiller d'État pût être conseiller national ou conseiller aux États, bien que le Grand Conseil estimât que ce cumul pouvait présenter de réels avantages pour le canton. Au point de vue économique, la Constitution signalait l'agriculture et l'élève du bétail, l'industrie, les voies de communications comme les tâches essentielles de l'État. On insistait surtout sur l'importance de l'instruction publique. On s'était inspiré des principes déterminants contenus dans la Constitution fédérale. En se plaçant au point de vue cantonal, on souligna tout particulièrement le droit de haute surveillance qu'avait l'État sur toute l'instruction publique. Une revision partielle de la Constitution fut entreprise en 1892. Elle aboutit à la réorganisation du gouvernement cantonal à laquelle on avait tendu depuis 60 ans. Le gouvernement de trois membres avec son système de collège était un legs du temps des III Ligues. Autrefois le gouvernement était avant tout une entité politique et une instance de recours. La Constitution fédérale de 1848 vint modifier le rôle du gouvernement cantonal. Les compétences d'ordre politique passèrent au Conseil fédéral. Les gouvernements cantonaux devinrent de plus en plus des autorités administratives. D'un État constitutionnel le canton devint un État d'utilité publique. En cette qualité il embrassa toute une série de nouvelles tâches ; le développement de l'école, l'amélioration de la santé publique, du réseau routier et des constructions, celle de l'agriculture et de l'industrie, la surveillance des finances et des banques ; celle de la police, des forêts, de l'assistance publique, du pénitencier cantonal, de la maison de correction de Realta, de l'asile d'aliénés de Waldhaus, créé en 1892, la haute surveillance des communes. En 1874, le droit de légiférer de la Confédération fut sensiblement étendu. Bientôt apparurent les lois fédérales sur l'état-civil, sur les fabriques, sur la chasse, sur la pêche, puis celles sur la police des forêts et des constructions hydrauliques, etc. L'exécution de ces lois incombait aux gouvernements cantonaux. Une autorité de trois membres seulement, appelés à traiter toutes ces matières, ne suffisait plus à cette tâche. Les Grisons ne purent plus éviter l'institution de départements qui furent créés en 1892. On éleva de trois à cinq le nombre des membres du gouvernement ; on porta à trois ans la durée de leurs fonctions et on déclara les membres du gouvernement deux fois de suite rééligibles. La Commission d'État et les suppléants furent supprimés ; la Commission de santé et le Conseil d'éducation cessèrent de fonctionner comme autorités administratives autonomes. En revanche, on adjoignit aux chefs des départements de police et de l'éducation de petites commissions de spécialistes, composées de deux membres, et nommées par le Grand Conseil.

Grisons. La tour Marsol à Coire en 1870. D'après un dessin de L. Rohbock.

En 1892 on décida encore une légère extension des droits populaires. Le referendum fut maintenu dans sa forme antérieure. Par contre, on facilita encore l'initiative en matière législative en abaissant de 5000 à 3000 le nombre des signatures exigées. L'initiative en matière constitutionnelle fut favorisée en ce sens qu'on l'appliqua non seulement aux revisions totales, mais aussi aux revisions partielles. En outre, dès ce moment, 3000 citoyens purent demander la convocation du Grand Conseil. En 1892 on confia aussi au peuple la nomination du gouvernement. Le système des incompatibilités des fonctions subit une modification qui permit à un membre du Petit Conseil de siéger dans l'Assemblée fédérale.

La dernière revision constitutionnelle eut lieu en 1907 à l'occasion des modifications apportées au code de procédure civile de 1871. On s'efforça de réaliser un mode de procédure simple, rapide et moins coûteux dans le domaine de la justice civile. On augmenta les compétences du juge conciliateur comme arbitre unique ; les attributions du tribunal de cercle furent diminuées, il n'était plus tribunal civil ; celles du tribunal de district furent étendues, le nombre des juges de cercles et de districts réduit de 7 à 5, celui des juges cantonaux de 9 à 5 et dans toutes les instances le chiffre des émoluments fut abaissé. En outre on adjoignit au Tribunal cantonal une Chambre d'accusation. La réduction du nombre des juges et l'institution d'une Chambre d'accusation nécessitèrent une revision partielle de la Constitution cantonale, revision qui fut votée en 1907 en même temps que fut adoptée la nouvelle procédure civile.

La construction de la ligne du Gothard avait détourné des Grisons une notable partie du trafic. Les autorités cantonales se virent obligées de vouer aux autres branches de l'économie nationale une attention soutenue. Le Grand Conseil nomma en 1873 une commission chargée d'étudier la situation économique du canton et de faire des propositions motivées en vue de l'améliorer. La Constitution de 1880 et celle de 1892 déclaraient que la protection de l'économie nationale, en particulier de l'agriculture et de l'économie alpestre, de l'industrie et des voies de communication étaient l'une des tâches principales du canton. Dès lors, celui-ci cherche à développer l'agriculture et l'élève du bé-

tail en accordant des subsides pour l'amélioration du sol et l'établissement des chemins, pour l'amélioration des alpages, le reboisement des forêts, pour des travaux d'endiguement, les remaniements parcellaires ; en octroyant des primes pour l'élevage du bétail à cornes, du petit bétail et des chevaux, en introduisant l'assurance du bétail (1897), en créant l'école d'agriculture du *Plantahof*, en instituant des cours pour la culture des légumes et des fruits, en érigeant une caisse d'assurance contre les épizooties (1914). Il vient en aide à l'industrie, notamment en fournissant des allocations aux cours de préparation commerciale et professionnelle.

Les efforts tentés en vue de la construction d'un chemin de fer à travers les Alpes grisonnes avaient échoué : on se préoccupa dès lors de la création d'un réseau de chemin de fer à voie étroite. W.-J. Holsboer, fondateur et principal promoteur de la station de cure de Davos, gagna les communes du Prätigau à l'idée de la création d'une ligne à voie étroite de Landquart à Davos, qui fut ouverte en 1890. Bientôt après la ligne fut continuée par Coire jusqu'à Thusis et ouverte en 1896 à l'exploitation. A partir de ce moment, les autorités cantonales s'intéressèrent à la construction de ces chemins de fer. En 1897 le peuple vota une loi sur la construction d'une ligne grisonne à voie étroite qui avait reçu dans l'intervalle le nom de *chemin de fer rhétique*. L'Assemblée fédérale vota en 1898 une contribution de 8 millions de francs, et quelques années plus tard une de 5 millions. En 1903, la ligne Reichenau-Ilanz et celle de l'Albula furent ouvertes, en 1909 le tronçon Davos-Filisur. Depuis 1912 le chemin de fer rhétique circule jusqu'à Disentis, dès 1913 jusqu'à Schuls. En 1907, une ligne électrique à voie étroite construite avec l'appui du canton fut ouverte, qui va de Bellinzone à Mesocco. En 1909, ce fut le tour du chemin de fer de la Bernina, en 1914, celui de la ligne Coire-Arosa. En 1925 le Grand Conseil décida de subventionner le chemin de fer de l'Oberalp. Dernièrement l'attention s'est portée sur l'établissement d'un chemin de fer du Bernardin.

Bibliographie. Amtliche Gesetzessammlung I, 1860. — *Verhandlungen des Grossen Rates*, imprimées depuis 1836. — *Verhandl. der Standeskommission*, imprimées depuis 1868. — *Abschiede des Grossen Rates.* — R.-A. Ganzoni : *Beiträge zur Kenntnis des bündn. Referendums.* — J. Danuser : *Die staatlichen Hoheitsrechte des Kts. Graubünden gegenüber dem Bistum Chur.* — Hs. Furger : *Das bündn. corpus catholicum.* — F. Manatschal : *Graubünden seit 1815* dans *Bündnergesch. in 11 Vorträgen.* — Le même : *Einiges aus Bündens öffentlichem Leben der letzten 50 bis 60 Jahre*, dans *BM* 1914-1919. — G. Gilli : *Das Strassennetz des Kts. Graub.*, dans *JNGG* 1898. — J.-F. v. Tscharner : *Die Staatssteuern des Kts. Graub.* — O. Giere : *Der Staatshaushalt des Kts. Graubd. seit Einführung der direkten Steuern bis heute (1856-1914)* dans *Beitr. zur schweiz. Wirtschaftskunde*, fasc. 8. — A. Gengel : *Die Selbstverwaltungskörper in Graubünden.* — P. Schreiber : *Die Entwicklung der Volksrechte in Graub.* — P.-C. Planta : *Mein Lebensgang.* — A.-R. Planta : *Ein republikanischer Staatsmann.* — J. Robbi : *Die Volksabstimmungen d. Kts. Graub. 1848-1917.* — P.-C. Planta : *Der dreissigjährige Kampf um eine rhätische Alpenbahn.* — R. Herold : *Die volkswirtschaftl. u. politische Bedeutung einer schweiz. Ostalpenbahn.* — H. Schmidlin : *Die Ostalpenbahnfrage* (avec bibl.). — Rob. Moser : *Greinabahn.* [F. Pieth.]

IV. Développement de la civilisation. A. Développement économique. 1. *Agriculture.* La plupart des vallées du canton actuel des Grisons sont cultivées depuis une époque très ancienne. Sous les Romains, le sol conquis devint propriété de l'État. Une partie fut affermée à des colons indigènes ou romains, ou leur était simplement remise en usufruit ; le reste était cultivé par des colons (paysans d'État) pour le compte de l'administration ou de l'empereur. Ce dernier procédé formait la base du système romain de colonisation, et le testament de Tello (765) nous le présente comme existant alors aux Grisons. Au cours des temps, de grandes parties du domaine de la couronne, avec les colons qui y étaient établis, devinrent, grâce au développement particulier des conditions sociales et économiques, des propriétés privées. La Rhétie curiale subit une transformation essentielle lors de l'introduction du système administratif des comtés, puis par sa réunion à l'Allemagne et au duché de Souabe (843 et 919). Des ordonnances forestières étendirent la partie cultivée. De nombreux lieux-dits dans nombre de communes, et mieux encore le mode de colonisation, attestent l'existence de grandes forêts et de défrichements importants. Les moines et surtout les bénédictins de Disentis et de Pfäfers eurent la plus grande part dans la mise en valeur du pays. La situation et la configuration des terrains, le climat et la végétation contraignirent dès l'origine et jusqu'à nos jours les habitants des vallées grisonnes à vivre du produit du sol ; le peuple grison a ses intérêts primordiaux dans l'agriculture.

Les conditions climatiques et topographiques font des Grisons, avec leurs 221 communes, une Suisse en miniature. C'est avec le Tessin le seul canton où soient représentées aussi bien les régions basses (300 m.) que les régions montagneuses (800 m.), les pâturages subalpins (1300 m.) et les hauts alpages (1800 m.). Alors que San Vittore et Roveredo dans la Mesolcina sont situés à 285 et 298 m. seulement au-dessus de la mer, Avers à 1963 m. d'altitude est la commune la plus haute de la Suisse. Par sa surface de 711 349 ha. et 45 ares, le canton est le plus grand de la Confédération. Le territoire improductif est de 216 840 ha. et 14 ares, soit le 30,48 % du total.

Le gouvernement, le Grand Conseil et les autorités des communes savent que la grande majorité de la population trouve dans l'agriculture sa principale ressource et on lui accorde depuis un certain nombre d'années un appui aussi large que possible. Alors que la dépense annuelle du canton en faveur de l'agriculture était de 20 037 fr. en moyenne jusqu'en 1883, les comptes de 1924 accusent un débours de 520 235 fr. pour l'élevage du bétail, l'économie alpestre et la police sanitaire des épizooties.

La plus grande partie du sol utilisable est formée de *prairies* et de *pâtures* ; une portion relativement minime de champs, vignes, jardins et vergers. On cultive d'ailleurs peu les céréales. Les labours n'ont d'autre but que de bien fumer le terrain en vue de constituer de bonnes prairies. Le sol ainsi préparé, si pauvre fût-il, et sans semis, donne naturellement du gazon dès la première année. La plupart des vallées grisonnes font ainsi l'assolement sans devoir utiliser, comme c'est ailleurs le cas, les engrais artificiels. Ce fait démontre l'excellence des terres de culture. Les pâtures sont en rapport étroit avec les prairies. Le paysan grison attache une importance extraordinaire aux droits que lui reconnaît la loi à la co-jouissance des biens communaux : droit à l'usage du pâturage communal, et dans bien des localités, à l'alpage, droit de vaine pâture pour le bétail, au printemps et en automne. Une forte opposition a été soulevée contre ce dernier droit, et en 1850 fut inscrit dans la législation le principe du rachat. Par la suite, le Petit Conseil, dans sa procédure de recours, l'interpréta en tel sens qu'il n'est ni moyen ni instance qui puisse réintroduire la vaine pâture où elle a été supprimée par les communes selon les formes légales. Le libre parcours a cependant été conservé par beaucoup de petites communes en faveur du petit bétail.

Des 822 alpages du canton, le 70 % environ appartient aux communes, 18 % à des corporations et 9 % à des particuliers. Sept alpages sont propriétés de fondations ecclésiastiques ; le reste appartient à des établissements cantonaux et à des circonscriptions administratives ; douze à des propriétaires établis hors du canton, la plupart Tessinois. Les dépenses pour 1924 en faveur de l'amélioration des pâturages communaux et des alpages s'élèvent à 717 020 fr., somme à laquelle la Confédération a contribué pour 172 124 fr. et le canton pour 159 004 fr.

Ces 822 alpages, d'une superficie totale de 358 784 ha., ont une étendue productive de 194 915 ha., comprenant 72 308 ha. de pâtures, sur lesquelles le bétail séjourne en moyenne 87 jours. Ils représentent un capital estimé en 1909 par la Société suisse d'économie alpestre

à 18 956 150 fr. Cette année-là, furent mis à l'alpage 66 107 pièces de gros bétail, 585 chevaux, 25 ânes et mulets, 79 465 moutons, 15 188 chèvres et 6 489 porcs. Jusqu'en 1871, on envoyait pour estiver dans les Grisons 6 à 7000 bovidés, 42 à 46 ovidés, 15 à 1600 chèvres et 250 à 300 porcs. La loi de 1874 qui soumit au contrôle des autorités sanitaires et forestières cantonales l'affermage et l'utilisation des alpages en vue du parcours du petit bétail étranger, mit fin à cette pratique.

L'élevage du bétail, des moutons, chèvres et porcs, ainsi que l'économie laitière forment encore actuellement la base de l'exploitation agricole. La situation particulière des pâturages alpestres empêche cependant l'économie laitière d'atteindre un grand développement ; ils favorisent, par contre, l'élevage du bétail. Le bétail grison, les bovidés surtout, jouissait et jouit encore d'un bon renom à l'étranger et dans les cantons de la Suisse méridionale. Les Italiens en furent de tout temps des acheteurs appréciés.

La population du canton comptait en 1921, 119 854 habitants, soit 26 640 ménages. 15 506 possesseurs de bétail détenaient 3 321 chevaux, 75 469 bovidés, 25 816 porcs, 73 956 moutons et 55 340 chèvres. Avec une densité de 8,4 vaches au kilomètre carré, les Grisons sont au dernier rang des cantons en Suisse, mais cette densité s'élève à 66,8 pièces de jeune bétail sur la même étendue. Ils occupent alors de beaucoup le premier rang. Ce fait provient de ce que le paysan grison cherche avant tout à obtenir des bêtes de qualité. Depuis un certain nombre d'années, on n'élève plus que la race brune.

De bonne heure, des hommes intelligents des diverses vallées se réunirent dans le but de développer l'agriculture grisonne. Ainsi, Johann Sprecher von Bernegg le jeune fonda en 1766 le *Verein zur ersten Industrie- und Landwirtschaftlichen Gesellschaft*. Plus tard, Johann-Georg Amstein fonda à Zizers l'*Œkonomische Gesellschaft des Kts. Graubünden* et son organe le *Sammler* (1778). C'est de là que sortit la Société cantonale d'agriculture, dans laquelle le conseiller d'État Wassali, le maître d'école itinérant Schatzmann et le professeur Frey jouèrent un rôle éminent vers 1860 et 1870.

En 1889, eut lieu la revision de l'ordonnance sur l'élevage du gros bétail et en 1908 un décret du Grand Conseil introduisit des concours à primes pour le jeune bétail, ce qui poussa partout les propriétaires à fonder des sociétés d'élevage, qui constituèrent entre elles la Société d'agriculture du canton des Grisons. Elle défendit, surtout dans ces dernières années de crise, les intérêts de la population agricole du canton auprès des autorités fédérales et cantonales par la voix des conseillers nationaux Caflisch et Vonmoos.

Andreas-Rudolf von Planta-Samaden fonda en 1883 la Société rhétique d'élevage du bétail, dont le but était également le développement de l'économie alpestre. Un autre Planta, Rudolf-Alexander, fit don au canton de sa grande ferme du Russhof dans la commune d'Igis, avec une alpe à Parpan, un cheptel formé des meilleures bêtes de race brune, et un capital d'exploitation de 500 000 fr. En l'honneur du testateur, le canton donna à ce domaine le nom de *Plantahof*. On y ouvrit en 1896 une école d'hiver à deux classes et une école pratique d'agriculture.

De grands progrès furent accomplis en économie laitière par la création de fruitières et l'institution de cours. Le revenu de l'économie laitière alpestre dépassa en 1909 dix millions de litres de lait de vache et 1 454 000 litres de lait de chèvre.

La culture des arbres fruitiers aux Grisons doit être considérée comme d'introduction française. Certaines personnes se donnèrent au XVIII[e] s. déjà beaucoup de peine pour répandre et planter dans les vallées des arbres venus surtout de France. Les arbres fruitiers se rencontrent actuellement principalement dans les cercles de Coire, Fünf Dörfer, Rhäzüns, Trins, Domleschg, Thusis, Ilanz, Maienfeld et dans le Prätigau antérieur. La viticulture du Rheintal est fort ancienne. Le testament de Tello, de 765, mentionne des vignes à Iliande (Ilanz) et à Lobebe (Luvis). Les grands défrichements opérés dans les forêts et le changement de climat qui en résulta, entraînèrent le recul de la vigne dans les régions élevées. Dans la plaine, du Rhin à Coire, dans les villages de Zizers, Trimmis et Igis, ainsi que dans toute la seigneurie de Maienfeld, le climat et le sol sont très favorables à la culture de la vigne. Le vignoble de Zizers est cité dans une donation du roi Othon I à l'évêque Harbert en 985. Au XVII[e] s., le duc de Rohan apporta des provins de Bourgogne aux Grisons. Le succès de ce plant fut si grand que dès lors presque tout le vignoble grison en est composé. La vigne atteignit sa plus grande extension aux Grisons au XVIII[e] s., lorsque les Ligues retrouvèrent leur prospérité, après les périodes de guerre et les épidémies. A Coire existait une corporation des vignerons qui défendit les intérêts des propriétaires de vigne et des vignerons pendant 375 ans, soit jusqu'à la suppression de la constitution corporative en 1839. Dès cette époque, diverses ordonnances concernant la vigne furent rendues par la ville. De telles ordonnances existaient dans la seigneurie de Maienfeld dès le XVI[e] s. (sentence de 1504 concernant l'impôt en vin de Maienfeld).

L'apiculture enfin a quelque importance dans les régions alpestres. Selon les analyses de Liebig, le miel alpin grison est une des meilleures sortes. La culture des abeilles prit une certaine extension depuis qu'en 1880 le pasteur Th. Berter de Platta-Medels fit adopter les ruches système Bürki-Jecker, grâce à ses conférences et à des cours d'apiculture subventionnés par l'État.

Bibliographie. Fr. Purtscher : *Studien zur Gesch. des Vorderrheintals im Mittelalter.* — J.-C. Muoth : *Gesch. und Sprache im « Illustrierten Bündner Oberland ».* — Felix Anderegg : *Illustr. Lehrbuch für die gesamte schweiz. Alpwirtschaft.* — A. Strüby : *Schweiz. Alpstatistik* ; *Die Alpwirtschaft im Kt. Graubünden.* — Placidus Berther : *Diurnal dell' agricultura e dil muvel* (mns.). — P.-K. Hager : *Verbreitung der wildwachsenden Holzarten im Vorderrheintal.* — P.-C. Planta : *Verfassungsgesch. der Stadt Chur.* — J. Papon : *Der Weinbau des bündn. Rheintales.* — Rapports du Petit Conseil. — Ordonnances agricoles (Bibliothèque cantonale). — II[e] statistique territoriale de la Suisse 1923-1924. — XII[e] recensement du bétail de la Suisse 1921. [J. Disch.]

2. *Forêts.* Après Berne, le canton des Grisons est avec ses 154 661 ha. de forêts le plus boisé de la Suisse. Les annales de l'abbaye de Disentis relatent qu'après le rétablissement du couvent (720-750), le duc franc Charles Martel fit à ce dernier un grand don, consistant probablement en la forêt de Disentis, qui appartenait au roi à titre de pays désert *(desertina)*. Le couvent de Pfäfers, fondé peu auparavant sur la Tamina, dut probablement à la faveur des Carolingiens ses biens-fonds à Flims dans la vallée du Rhin antérieur. La magnifique forêt de Flims, entre Trins et Flims, se nomme encore actuellement Königswald. Les principales régions forestières du canton sont la vallée de l'Albula, le Prätigau, la Basse-Engadine, les vallées de Mesocco et de Calanca. Des lois furent édictées de bonne heure pour la protection des forêts mises à ban. La Ligue grise rendit en 1491 déjà, une ordonnance à ce sujet concernant les forêts entre Thusis et Ilanz ; dans celle des Dix-Juridictions la *Holzordnung* de Maienfeld date de 1450 ; elle fut renouvelée en 1505. En 1800, toutes les forêts de Davos furent mises à ban. A partir de 1822, les autorités cantonales s'occupèrent fréquemment des affaires forestières. Le Petit Conseil fut chargé, le 26 juin 1835, de faire préparer par une commission un projet d'ordonnance. Celui-ci fut présenté le 22 juin 1836 et adopté par le Grand Conseil. Lors de la discussion, les députés qui étaient marchands de bois ou apparentés à des marchands de bois durent se retirer (parmi eux le président du gouvernement lui-même, un président de juridiction, un landammann et un greffier). Selon la nouvelle ordonnance, un forestier devait immédiatement classer toutes les forêts cantonales. La première classe devait comprendre les forêts où les coupes et une économie non réglée seraient dangereuses pour des routes, des endiguements, des travaux de protection ou des propriétés foncières communales. La surveillance des forêts fut attribuée au Petit Conseil. Une série d'ordonnances, puis une loi forestière, une

école spéciale, l'institution de gardes forestiers complétèrent cette œuvre et contribuèrent au maintien des forêts dans la mesure du possible. Une caisse forestière fut créée avec le produit d'un droit d'exportation sur les bois, décrété en 1824 ; elle se montait en 1851 à 404 923 fr., mais elle fut réunie, cette année-là, à la caisse de l'État. Le canton reçoit annuellement 14 285 fr. de la Confédération en dédommagement du péage sur les bois.

Actuellement, les forêts grisonnes sont divisées en treize cercles. Sont encore en vigueur la loi sur les compétences pénales en matière forestière, du 1er janvier 1862, et l'ordonnance forestière du 1er mars 1905, ainsi que le règlement sur l'organisation des cours cantonaux de sylviculture, du 30 juin 1877. L'ordonnance forestière contient cette disposition nouvelle que les communes possédant plus de 1000 ha. de forêts et utilisant un minimum de 2500 m³ de bois par an, sont tenues de confier l'exploitation de leurs forêts à une direction technique compétente. Cette prescription a fait faire un grand progrès à la sylviculture du pays, et les forêts seront avec les années un élément primordial dans les finances des communes. — Voir *Die Waldungen Graubündens*, dans *Festschrift zur 40. Generalversammlung des schweiz. Ingenieur- und Architektenvereins* 1903. [J. Disch.]

3. *Chasse et Pêche.* A l'époque préromaine le libre droit de chasse existait indubitablement ; il ne fut pas limité aux époques romaine et gothique. Sous les Francs, par contre, la chasse fut réservée au roi ; dans la suite, elle appartint aux seigneurs fonciers des Ligues. Charles IV concéda en 1349 à l'évêque de Coire le droit de chasse. Le proverbe suivant prit alors naissance : Paix à tous les animaux (protégés par le ban) sauf à l'ours et au loup. Par la régale de la chasse, les rois enlevèrent au peuple un droit contre lequel ils ne lui donnèrent aucun équivalent. Dans les montagnes de la Rhétie surtout, où la passion de la chasse était très forte, cette régale dut soulever une très vive opposition.

Après la mise en vigueur des articles d'Ilanz, par la Diète de 1526, aucun dynaste ne fut plus en possession de ce droit, réservé désormais aux juridictions. La chasse devint dès lors l'un des apanages de la population. La Diète de Davos de 1558 institua une période de fermeture de la chasse du commencement de mars à la Saint-Jacques, portée plus tard à la Saint-Jean. Cette période fut, par la suite, allongée ou réduite ; certaines juridictions édictèrent des interdictions dominicales. La Diète de Davos de 1612 prit des mesures de protection à l'égard du bouquetin. Par la suite, malgré l'article XII des Articles d'Ilanz, qui attribuait la chasse aux juridictions, une sévère législation en la matière, commune aux III Ligues, prit naissance. La Diète édicta des lois qui furent ratifiées par les juridictions et entrèrent en vigueur.

La loi sur la chasse de 1805 étendit la période de fermeture du 15 mars au 25 juillet ; elle déclara hors la loi les chasseurs étrangers et suisses d'autres cantons. Cette disposition fut toutefois supprimée dès 1812. Le système des réserves communales fut alors introduit, mais les communes, auxquelles avait été confiée la police de la chasse, refusèrent d'appliquer la loi. Une nouvelle loi fut adoptée en 1827 par le peuple, qui rejeta, en 1833, un projet tendant à limiter la durée d'ouverture de la chasse. Enfin la loi du 1er février 1873 accorda au canton le reste de la souveraineté communale en la matière, et en 1877 fut introduit le système encore en vigueur des patentes. Les questions de chasse occupent presque chaque année le Grand Conseil. La nouvelle loi, de 1905, revisée en 1913, contient des précisions sur la durée d'ouverture (du 7 au 30 septembre pour les chamois, les chevreuils, les marmottes et le cerf ; jusqu'au 30 novembre pour le reste du gibier), sur la période de fermeture, sur la protection des oiseaux, les patentes et primes, la surveillance et les pénalités. La patente coûte 40 fr. pour les habitants du canton, 100 fr. pour les personnes établies en Suisse et 200 fr. pour les étrangers.

Pour la protection des chamois, de petits refuges ont été créés ; en outre, il est interdit de tirer les jeunes bêtes. Le cerf existe encore dans presque toutes les vallées, en surabondance parfois. On a également constaté un accroissement du nombre des bouquetins. L'existence de cet animal semble désormais assurée. Les marmottes deviennent nuisibles dans certaines régions ; ailleurs, elles sont en voie d'extinction. Dans les communes de Hinterrhein, Nufenen et Medels, on dut ordonner en 1924 une battue spéciale. Les revenus nets de la chasse sont attribués à la maison cantonale de correction de Realta. Un refuge d'une plus grande étendue et consacré non seulement au gibier, mais aussi à la protection de la nature, a été constitué dans le val Scarl sous la forme d'un Parc national (voir cet article).

La chasse eut de tout temps un grand attrait pour le peuple grison ; le souvenir de certains chasseurs s'est conservé dans ses poèmes et ses légendes, et nombre d'histoires ou contes de chasse se transmettent encore par tradition orale (voir art. Colani).

Comme la chasse, la *pêche* était autrefois une régale, soumise au roi ou à son commettant. La loi et l'ordonnance actuellement en vigueur datent de 1917. Les autorisations de pêcher sont délivrées aux Suisses établis dans le canton moyennant 20 fr., à ceux d'autres cantons pour 50 fr. et aux étrangers pour 100 fr. La pêche est interdite dans tout le territoire grison du 1er octobre au 30 avril. D'entente avec plusieurs entreprises de forces motrices, le Petit Conseil fixa en 1924 le nombre des alevins à 55 000 et celui des jeunes poissons à 120 000, à jeter annuellement dans les cours d'eau du canton. — Voir *Bündn. Jägerzeitung* X. — Georg Luck : *Jägersagen und Jagdgeschichten.* — A. Girtanner : *Drei rät. Jägergestalten.* — P. Lorenz : *Die Fische des Kts. Graubünden.* — P. Steinmann : *Die Bedingungen der Fischerei im Hochrhein.* [J. Disch.]

4. *Le commerce.* Un commerce de transit d'armes et d'objets de parure, d'Italie vers les régions au Nord des Alpes par les cols des Grisons, a dû exister dans les temps préhistoriques. De nombreuses trouvailles de l'âge du bronze ont été faites le long des diverses routes postales. Elles sont le plus fréquentes sur la route Mesocco-Saint-Bernardin-Valserberg-Ilanz, de sorte que Heierli et Œchsli ont conclu à l'existence à cette époque d'un négoce d'objets artistiques provenant d'ateliers au Sud des Alpes et écoulés dans le Nord. Quand les Romains eurent conquis les Grisons et établi des routes carrossables sur les principaux cols, des relations commerciales naquirent de la nécessité d'alimenter les troupes nombreuses et le personnel d'administration établis en Rhétie. Après leur départ, les routes furent désertées et se dégradèrent ; les Rhètes, devenus libres, et les Alémannes, établis en petit nombre dans le pays, vivaient sur des exploitations agricoles isolées ; ils ne faisaient qu'un insignifiant commerce de troc avec la plaine du Pô et laissèrent tomber la poste impériale romaine. L'immixtion des Francs dans la politique italienne fit des Grisons, annexés par eux en 537, une région de passage des troupes. Des couvents et des hospices furent fondés, les cols traversés par des négociants, des Juifs pour la plupart. Le registre de péage de l'évêque Giso d'Aoste, de 960, témoigne qu'à cette époque des cuirasses, des épées, des boucliers, des traits, des éperons, des selles et des métaux, passaient à la douane d'Aoste. Ces objets donnaient sans doute lieu à un commerce entre l'Italie et le Nord par le Grand Saint-Bernard, et, dans une mesure quelque peu moindre, par les passages des Grisons. Le trafic des épices d'Orient s'introduisit très tôt au moyen âge ; on aimait alors les mets fortement épicés. Dans les Ligues, la dîme du poivre apparaît de bonne heure ; les épices étaient un article important du marché de Laax. La cire et l'encens, employés dans les églises et les couvents, venaient d'Orient. Le commerce était en mains de colporteurs ; l'indigène ne s'en occupait pas et se vouait exclusivement à l'agriculture. Sous les Hohenstaufen, dans les luttes entre Gibelins et Guelfes, apparurent en Haute-Italie les *negotiatores ultramonti*, marchands allemands et suisses. C'était l'époque où florissait à Constance la filature des toiles, de la passementerie et des soieries ; la toilerie était aussi très développée à

Saint-Gall. Le négoce de ces articles, de la cire, du poivre, des étoffes de laine et de soie était alors exercé par des marchands indigènes groupés en corporations ; les Juifs furent ravalés au rang de petits commerçants ambulants. La teinture des lainages à l'alun, citée à Coire vers 1290 (*Cod. dipl.* II, p. 110), montre que la ville possédait de l'industrie et du commerce. Des armes, des outils (faucilles) et de l'acier d'Italie (Brescia) transitaient à Coire (*Cod.* II, p. 121) ; le fer du Gonzen, l'argent de Scarl, de Poschiavo et de Bormio (*Cod.* I, p. 166) étaient très demandés. Le tarif des péages de Vicosoprano mentionne le plomb, et avec celui de Coire de 1290 environ, des pelleteries, objets d'un commerce important pour l'époque, de même que le vin, car on buvait déjà alors volontiers les crus de la Valteline et des Balkans en pays germaniques. Les statuts des cités italiennes contiennent fréquemment des interdictions d'exporter des céréales vers le Nord ; à une époque bien postérieure, les Grisons s'approvisionnaient surtout à Milan et à Venise. Les baies de laurier étaient également fort appréciées, et le tarif de Vicosoprano les indique (*Cod.* II, p. 121).

L'institution et l'extension des foires donnèrent au commerce du moyen âge un développement particulier. Dans les Alpes mêmes apparaît au commencement du XIV^e^ s. celle de Laax, au pied du château de Lagenberg ; on y vendait des chevaux et du bétail, ainsi que des draps, des souliers, de la mercerie, du sel, du vin, de l'acier et du fer. Des marchands y accouraient de Lugano même, acquittant une redevance de dix livres de poivre ; ils y prirent une place prépondérante. Le déclin des foires de Champagne et l'essor de celles de Flandre (Anvers) et d'Allemagne, donnèrent une nouvelle vitalité au commerce entre ce dernier pays et l'Italie, et par là au transit alpin. Toutefois ce n'étaient pas les villes situées au pied des Alpes et dans le Plateau, comme Coire, Saint-Gall, Lucerne, Berne et Fribourg, qui participaient le plus à ce commerce lointain, mais plutôt les cités de l'Allemagne du Sud : Constance, Ravensbourg, Augsbourg (les Fugger), Nuremberg (les Welser). On possède peu de renseignements sur la quantité de marchandises qui au moyen âge, passaient les cols des Alpes. Toutefois, en procédant par analogie, on peut estimer que, aux XII^e^ et XIII^e^ s., soit pendant la période la plus florissante du Septimer, 2 à 3000 charges de mulets traversaient ce col chaque année.

La chute de l'empire des Hohenstaufen et la naissance d'États autonomes en Italie firent perdre aux passages grisons, et tout particulièrement au Septimer, leur importance pour le commerce de transit. La conquête de la Valteline et les événements politiques des XVII^e^ et XVIII^e^ s. leur rendirent une valeur militaire et commerciale, comme le prouvent les capitulations de Milan et les alliances avec Venise. Les communes, groupées en sociétés de transport appelées *Porten*, enrayaient par leurs privilèges et leurs prescriptions le négoce et les relations commerciales, et augmentaient artificiellement les frais de transport. Le trafic commercial était cependant fort important au XVIII^e^ s. Le nombre des colis passés en transit s'élevait à 13 000 en 1772, à 14 700 en 1776, à 15 600 en 1781, à 17 600 en 1785 et à 21 000 en 1789. Les cols des Grisons jouent, depuis le XIX^e^ s., un rôle plus important dans le commerce international, grâce à la construction de routes nouvelles. Depuis l'ouverture des lignes de chemin de fer de Saint-Gall et de Zurich à Coire 1858, et avant celle du Gothard en 1882, un trafic intense de personnes et de marchandises utilise entre autres la route du Splügen.

Le commerce intérieur des Grisons, que n'alimentait aucune industrie et bien peu de métiers, mais seulement des produits agricoles, du bétail, des peaux, le bois et un peu de laitage, ne pouvait avoir une grande importance. Il a conservé en grande partie jusqu'à notre époque la forme ancienne du troc. Le montagnard d'autrefois, comme celui d'aujourd'hui, doit autant que possible produire lui-même tout ce qui lui est nécessaire. Autrefois, plus encore qu'actuellement, l'argent était rare dans le pays ; seuls le commerce du bétail, le transit, la vente des peaux et toisons, les pensions et les gages des officiers et soldats servant à l'étranger, puis les ressources plus modestes apportées du dehors par les pâtissiers et les cordonniers, y introduisaient la monnaie dont le peuple avait besoin pour ses achats de grains, sel, riz, vin, etc. Ainsi, l'habitant de Jenaz s'en allait dans l'arrière-automne vers la Basse-Engadine, chargé de fruits secs, de poires, de noix et de quartiers de pommes séchés qu'il échangeait contre du blé. Celui de Davos ou de Safien se rendait avec du beurre et du jeune bétail en Valteline et revenait avec du vin, du blé et du riz. Aux marchés de village, les gens de l'Oberhalbstein et de l'Oberland échangeaient les peaux de bétail ou leurs produits laitiers contre des articles de fer, de la vaisselle, du tabac, etc. Ceux de la Haute-Engadine même, qui avaient pourtant un peu plus d'argent dans leurs coffres, troquaient leurs chamois, leurs truites exquises et leurs gras fromages aux gourmets de la Valteline contre leurs vins de Montagne ou d'Inferno. Au milieu du siècle dernier encore, les marchés de Davos, où venaient Engadinois et Tyroliens, étaient bien plus des lieux d'échange que de vente.

Le troc était encore plus répandu parmi les habitants d'une même vallée, et la règle, presque sans exception, à l'intérieur des communes. Là, les articles nécessaires à l'existence n'étaient cédés qu'en de rares cas contre espèces. Ces marchés d'échange étaient si bien entrés dans l'usage que les statuts d'une série de hautes juridictions, celles, par exemple, de Bergün, Davos et de la Haute-Engadine, donnaient pouvoir au tenancier de l'hôtel de commune ou au sautier chargés de la perception des frais de justice et des amendes, d'accepter à défaut d'argent des victuailles, du foin, du sel, du jeune bétail, au prix fixé par les autorités. Dans l'Oberhalbstein, ces redevances et amendes devaient être réglées pour un tiers en espèces et en nature pour le reste. Le statut de Bergün obligeait le créancier à accepter en payement de ses créances, même hors le cas de faillite, du bétail, du foin et d'autres objets.

C'est lors des marchés annuels des diverses vallées que le commerce intérieur était le plus animé, surtout aux marchés d'automne, à cause de la descente de l'alpage et de l'échange du bétail. En 1780, ces foires de bétail et de marchandises étaient au nombre de dix pour le Prätigau, sept seulement pour tout l'Oberland, trois à Thusis et au Heinzenberg et cinq dans l'Engadine, dont celle de Las Agnas entre Bevers et Ponte était la plus importante.

A la suite de réclamations au sujet de la mauvaise marchandise débitée par les colporteurs, des négociants et commerçants grisons demandèrent que tous les colporteurs étrangers fussent tenus de se procurer un laissez-passer et une attestation d'origine. Ces marchands ambulants étaient en outre, pour la plupart, des mouchards, des recéleurs, ou faisaient partie de véritables bandes de voleurs ; ils furent discrédités de plus en plus dès une époque fort ancienne et tombèrent au rang des vagabonds. Les statuts de la plupart des juridictions interdisaient le colportage en dehors des foires et défendaient aux marchands ambulants de passer la nuit dans d'autres maisons que les auberges publiques.

Les plus importants marchés annuels du pays étaient les deux foires de Coire, du 12 mai et de la Saint-Thomas, depuis 1748 de la Saint-André (12 déc.) ; ils duraient chacun huit jours, et étaient appelés simplement foires de mai et de Saint-André. Acheteurs et vendeurs étrangers y accouraient, ainsi que la population de toutes les vallées. Avec leurs costumes bigarrés et leurs types, leurs physionomies et leurs langues si divers, ils offraient un spectacle particulièrement animé, très varié et très intéressant, comme on en voit rarement ailleurs. Depuis un temps fort ancien, les foires de Coire étaient pour la population des localités voisines des termes de payement d'intérêts, de capitaux et de dettes en tous genres. A l'hôtel-de-ville, les notaires étaient occupés pendant toute la durée de la foire à rédiger des cédules et actes de vente, le chef-lieu étant habité par nombre de personnes riches qui avaient surtout à la Saint-André de fortes sommes à prêter. L'ambassa-

deur Pierre de Salis aurait retiré lors d'une foire de la Saint-Thomas pour 37 000 fl. d'intérêts.

Comme en beaucoup de villes de la Confédération et d'Allemagne, l'accès des négociants étrangers aux foires était soumis à certaines conditions. Ils devaient attester qu'en leur lieu d'origine ils étaient membres d'une corporation ; ils ne pouvaient offrir leur marchandise à domicile, mais seulement dans le local de vente, à partir de 9 heures du matin en été et de 10 heures en hiver. Des négociants glaronnais se plaignirent en 1765 que, s'étant rendus à Coire avec leurs étoffes imprimées, on mît obstacle à leur accès à la foire. Le landammann Fridolin Hauser fut député de Glaris à ce sujet auprès des III Ligues. La ville de Coire se défendit d'avoir jamais exclu des foires des Glaronnais, membres de corporations, mais reconnut, par contre, que des détaillants d'autres cantons ou d'ailleurs, qui n'avaient pu attester leur inscription à une corporation, et avaient, en outre, mis en vente des marchandises de mauvaise qualité, avaient été expulsés de la place.

Aux commerçants juifs comme aux jésuites, l'entrée du pays était interdite depuis les premières années du XVII^e s. De temps à autre, une exception était consentie. Il fut accordé en 1725 à deux frères Landauer, d'Innsbruck, établis plus tard en Vorarlberg, de fréquenter pour cette année-là les foires de Coire. La même faveur fut faite en 1736 à un Juif Lévi. Ils durent rendre leurs balles et caisses reconnaissables à des marques extérieures. Étaient absolument exclus des foires, les malfaiteurs, les femmes de mœurs légères, les entrepreneurs de loteries, les joueurs, mendiants et charlatans. On pouvait cependant entendre ces derniers à toutes les foires de Coire vanter leurs pilules, leurs baumes et autres panacées.

L'achat anticipé des denrées, du blé, de la farine, du beurre et du vin était interdit par des décrets des Ligues et aussi par les statuts de la plupart des juridictions, et puni d'une forte amende. De tels décrets, dirigés contre les usuriers, paraissent dès 1513. Un accaparement, qui paraîtrait aujourd'hui insignifiant, aurait occasionné dans ce pauvre pays montagneux une rapide hausse des prix. Au XVIII^e s. seulement, on trouve 14 décrets de la Diète contre ces spéculations ; malheureusement ces défenses n'apparaissent habituellement que lorsque par leurs achats les fauteurs ont élevé à tel point le prix du grain ou de la graisse que le pauvre peuple n'est plus en état de se procurer ces denrées si nécessaires. Pour 1785, J.-A. Sprecher évalue l'exportation du pays à 1 249 400 fl., les ressources à 1 782 900 fl. et l'importation à 1 771 750 fl.

Actuellement, dans les Grisons, comme dans les autres cantons montagnards, le troc disparaît de plus en plus, et avec lui le principe de l'exploitation agricole suffisant à tous les besoins. Le régime économique moderne a enlevé aux montagnards ce qui leur permettait de subsister : la main-d'œuvre commune non salariée : il en est résulté l'appauvrissement et l'émigration. Le tourisme, qui a pris tant d'extension depuis quelques dizaines d'années et a amené tant d'argent dans le pays, ne paraît pas devoir pallier d'une façon durable à ces faits fâcheux. — Voir J.-A. Sprecher : *Kulturgesch.*, p. 225. — M. Valèr : *Die Churermesse einst und jetzt.* — A. Schulte : *Gesch. des mittelalt. Handels und Verkehrs.* — A. Nordmann : *Die Juden in Graubünden*, dans *BM* 1924. — M. Schmid : *Beiträge zur Gesch. des Finanzwesens im alten Graubünden*, dans *JHGG* 1914. [L. Joos.]

5. *Voies de communication. a)* Routes. Pays de montagnes entre le Gothard et l'Ortler, la Rhétie joua de tout temps dans les questions routières, un rôle plus important que sa superficie et sa population ne l'eussent comporté. Sa situation géographique et son relief en firent par excellence un pays de passage, pour la possession duquel les puissances européennes luttèrent passionnément aux XVII^e et XVIII^e s. La vallée du Rhin et le Luzisteig sont au Nord la seule entrée commode ; la chaîne du Tödi, qui forme frontière de ce côté, n'est pas pour la circulation un obstacle bien important. De Coire et de la vallée du Rhin antérieur, soit du centre du pays, les vallées latérales conduisent aux cols profonds, faciles à franchir, du système montagneux du Sud, puis par les vallées méridionales vers les anciennes cités de la plaine du Pô. Les passages des Grisons ont ce grand avantage sur ceux des autres Alpes occidentales, qu'ils ne s'élèvent pas directement du fond des vallées jusqu'aux cols de la chaîne, mais y atteignent peu à peu en remontant les ramifications latérales. Cette disposition géographique, favorable à la circulation, dut pousser déjà les habitants des temps préhistoriques à utiliser ces cols dans leurs relations de vallées à vallées. Un commerce d'échange paraît avoir existé déjà à l'âge du bronze : les indigènes échangeaient leurs produits contre le bronze du Sud et l'exportaient peut-être plus au Nord. On a trouvé

Grisons. La route de la Via Mala du côté du Trou perdu en 1825. D'après une aquatinte de J. Tanner.

ainsi des objets de bronze au type nettement italien le long de la route Mesocco-Bernardin-Vals et Ilanz, et sur diverses autres (voir Œchsli et Heierli : *Urgesch.*). Les passages alpestres de cette époque ne devaient guère être que des sentes raboteuses, à peine utilisables par les piétons et les bêtes de somme. A la suite de la conquête de la Rhétie par les Romains en 15 avant J.-C., l'organisation militaire et politique romaine transforma profondément la vie du peuple ; elle exigea naturellement la construction de routes et l'institution d'un véritable service de postes. On ne peut pas établir quelles furent les routes aménagées par Auguste. Mais deux documents, bien postérieurs, nous renseignent sur les travaux des Romains dans les Grisons : une carte militaire, datée du temps d'Alexandre Sévère (222-235) appelée la Table de Peutinger, et l'itinéraire d'Antonin. La première indique de Clavenna (Chiavenna) à Brigantio (Bregenz), les stations militaires suivantes : Clavenna-Tarveseda (20 milles), Cunna aurea (10 m.), Lapidaria (17 m.), Curia (32 m.), Magia (16 m.), Clunia (18 m.), Brigantio (17 m.). Le secteur Chiavenna-Coire, avec trois stations intermédiaires, répond à la route actuelle du Splügen. Jusqu'à l'époque moderne, la région porta le nom italien Cuneo d'Oro (Planta, p. 79). *Tarvesedo*, à chercher dans la vallée de Saint-Jacques, était selon l'étymologie un relai pour les bêtes de somme. Schulte en tire la conclusion, probablement fausse, que la route carrossable n'allait pas plus loin et ne continuait que par un simple sentier (Schulte, p. 46). *Lapidaria*, pour lequel nous n'avons aucun point de repère, est placé du côté

de Schams ; le nom vieux-romanche de *Sassâm* pour Schams a quelque parenté de signification. *Magia* doit être l'actuel Maienfeld. L'existence d'une station militaire en deçà du Steig, pourvue de travaux de protection du côté Nord est fort plausible. La Table porte encore un autre tracé de route entre le lac de Côme et Coire, probablement celle du Septimer, alors de moindre importance. La liste de stations routières du dernier quart du IV^e^ s., dite *Itinéraire d'Antonin*, mentionne de nouveau la route du Splügen avec les localités de Brigantio-Curia (50 milles), Tarvesede (60 m.), Clavenna (15 m.), donc avec moins de relais. Par contre la voie du Septimer présente les suivants :

Grisons. Le Trou perdu (*Verlornes Loch*), route de la Via Mala, en 1825. D'après une aquatinte de J.-J. Falkeisen.

Arbor Felix (Arbon), Brigantio-Curia (50 milles) (la route suivait probablement la rive droite du Rhin), Tinetione (Tinzen) (20 milles), Muro (15 milles), Summo lacu (20 milles), Comum. Les fouilles faites ces dernières années à Castromuro (Porta) dans le val Bregaglia ont déterminé indiscutablement l'emplacement de la station de Muro (voir *Jahresb. der Schweiz. Ges. für Erhaltung hist. Kunstdenkmäler* 1922-1923, p. 15). Planta (*Das alte Rätien*) rapproche le nom du Septimer de Septime Sévère (193-211) ; celui-ci fit restaurer la route du Brenner comme le prouvent les pierres milliaires retrouvées ; il serait à considérer comme le constructeur de celle du Septimer. Une route conduisait aussi de Coire dans la région des lacs de Walenstadt et de Zurich (Castrum = Gaster) jusqu'à Zurich où existait un péage romain (Planta, p. 93 ; Schulte, p. 48). Celle qui traversait la Grande Forêt (forêt de Flims), le *lucus magnus*, par l'Oberland et le Lukmanier (dont le nom doit être dérivé de *lucus magnus*) existait aussi déjà à l'époque romaine. Les diverses églises dédiées à saint Pierre sur cette voie, et qui datent de l'époque romaine semblent démontrer la chose : celle de Tuora, d'Obersaxen, de Disentis, de la Léventine. Selon Planta, une troisième route romaine conduisait de Milan par le val Mesocco et le Saint-Bernardin dans le Rheinwald où elle rejoignait celle du Splügen. Ces voies avaient un caractère militaire et commercial (*viæ militares*) ; une poste y était organisée et des auberges dites *mansiones*. Il y avait aussi certainement des routes et chemins destinés au trafic local, les *viæ vicinales* ou *viæ agrariæ*. On ne sait pas encore si les routes pavées des cols conduisant à l'extérieur (Septimer, Julier, Splügen, Saint-Bernardin), sont romaines ou datent du moyen âge. Cette dernière supposition serait confirmée par un acte de 1387 selon lequel Jacob von Castelmur construisit pour le compte de l'évêque la route du Septimer. On oublie cependant qu'il ne s'agissait là que de la remise en état d'une voie existante et non d'une création nouvelle, ceci d'autant plus que le Septimer avait alors perdu de son importance par la concurrence du Brenner et des autres passages rhétiques et par suite de changements politiques.

L'on sait que ni les Goths, ni les Francs ne détruisirent les routes établies aux Grisons par les Romains pour l'armée et le commerce, qu'ils les conservèrent et les entretinrent plutôt. Les castels et tours de garde (*speculæ*) que les Alémannes et les Boïares n'avaient pas détruits, furent utilisés pour protéger les voies militaires et commerciales. Il exista à l'époque franque un trafic d'une certaine importance entre Zurich et Coire. Les passeurs royaux du Rhin percevaient un péage à Flasce, Fläsch (Rôle des revenus de l'époque de Louis-le-Débonnaire, *Cod.* I, n° 193). L'empereur Lothaire I^er^ accorda à l'évêque Verendar II, outre les quatre bateaux royaux, le droit de faire circuler sur le lac de Walenstadt un bateau épiscopal franc du péage (*Cod.* I, n° 26). Ce droit fut confirmé en 849 et 955.

Les Othonins firent de grandes donations à l'évêque de Coire ; le val Bregaglia en 976 (*Cod.* I, n° 65) et le péage du pont sur la Maira près de Chiavenna en 980 (*Cod.* I, n° 68) ; le péage de Coire lui avait déjà été remis en 958 (*Cod.* I, n° 53). Il devint par là possesseur de la route du Septimer ainsi que de l'hospice de St. Peter, situé sur le col, qui appartenait à l'évêque depuis 881, mais fut détruit par les Sarrasins au X^e^ s. Depuis 950 environ, un important trafic de marchandises passa par le Septimer, ainsi que des voyageurs et des pèlerins. La circulation fut à son point culminant dans la seconde moitié du XII^e^ s., quand les Hohenstaufen prétendirent à l'empire du monde. Henri IV le franchit trois fois de 1074 à 1095 ; les troupes du roi de Bohême deux fois et deux fois des seigneurs ecclésiastiques (R. Laur-Belart : *Studien zur Eröffnungsgesch. des Gotthardpasses*, p. 117).

En même temps que le val Bregaglia, le péage de la Maira près de Chiavenna fut cédé en 976 à l'évêque, son tarif devait être le même que celui du péage de Coire. Un autre devait encore être acquitté à Castelmur selon un acte de 1284. Celui de Vicosoprano était de quatre impériales pour chaque bête de somme et fut nommé *Fürleiti*, c'est-à-dire taxe pour l'entretien de la route et pour le sauf-conduit. Jacob von Castelmur, qui entreprit en 1387 la construction du chemin de Tinzen à Plurs par le Septimer, eut le droit de percevoir un péage sur toute marchandise transportée à dos de mulet ou en chariot, droit dit *Weglon*, que le canton ne racheta qu'au XIX^e^ s. (Vittore Vassali : *Das Hochgericht Bergell*, p. 12). L'empereur Charles IV confirma à l'évêque, en 1349, les droits de conduite et de péage, de la Landquart au Luver. L'évêque, de son côté, accorda dès 1291, aux bourgeois de Zurich *ducatum* et *censum* (conduite et protection). Les sujets de l'évêque devaient des corvées pour le maintien en état de la route. En place des *mansiones* et *stationes* romaines, l'évêque entretenait des tavernes (*tabernæ* et *stationes*). Ses chevaux jouissaient de l'écurie et du fourrage gratuits. Le maréchal de l'évêque était chargé du soin des routes, des auberges, des transports et des moyens de transport.

L'évêque tendait à faire passer tout le trafic par le Septimer, mais il n'y parvint pas. Les Werdenberg, possesseurs de la seigneurie de Hohentrins et des vallées de Schams, Safien et Rheinwald, en commun avec les Rhäzüns, attiraient le trafic par le Kunkelspass et Thusis vers les cols du Bernardin et du Splügen, tournant ainsi le péage de Coire. L'abbé de Disentis essaya

aussi de faire dévier le trafic de Coire et du Septimer sur Disentis et le Lukmanier. En 1374, on édifia en deçà du passage les hospices de Santa-Maria et St. Gallus, et probablement aussi le chemin traversant la gorge de Medels ; plus tard furent ouverts encore les hospices San Giovanni Casaccia et Camperio sur la pente Sud de la montagne. La route qui se séparait de celle du Lukmanier à Schleuis était très employée, surtout pour le trafic du bétail ; elle passait le pont du Rhin à Kästris, atteignait le château de Montalt, Pitasch, la Croix (col) de Gün, Camana, l'alpe Alvena, le Löchliberg et Nufenen et conduisait par l'Areuetal à San Bernardino ou de Splügen par le col du même nom à Chiavenna.

La circulation par le Septimer souffrit beaucoup de la concurrence de toutes ces routes. L'évêque obtint cependant de l'empereur Charles IV en 1359 un diplôme selon lequel le transit ne devait être dirigé que sur le Septimer. Cette mesure, comme les améliorations et la réfection partielle de la route exécutées en 1387, n'eurent qu'un effet passager. Les communes de Thusis, Mazein et Cazis, d'entente avec leur avoué, le comte de Werdenberg-Sargans, et soutenues par Chiavenna et Mesocco, firent établir, de 1470 à 1473, un chemin à chars dans la partie intérieure de la Via Mala, dans les rochers de la gorge, de Rongellen à Zillis. Le Splügen et le Bernardin eurent ainsi un avantage décisif sur le Septimer. On disait en 1498 que la route de la Via Mala était même utilisable en pleine nuit par des voitures rapides.

Quand les III Ligues furent fondées, elles s'occupèrent avec zèle de la question routière. En 1487, lors de la guerre de la Valteline, le duc de Milan fut obligé de diriger le trafic par Chiavenna et Coire au lieu de Bormio. Les Ligues demandèrent en 1588 aux fermiers des douanes la construction d'entrepôts afin que les marchandises ne fussent plus entassées en pleine route à Chiavenna de sorte que la population n'eût pas même accès à ses maisons. En 1591, plus de 30 000 doubles quintaux de céréales allemandes passèrent en Italie par les Grisons. On vit jusqu'à 300 à 400 bêtes de somme s'arrêter en même temps à Splügen, et à Coire, nombre d'entre elles devaient passer la nuit en plein air, malgré la quantité d'écuries disponibles.

On accorda aux XVII^e^ et XVIII^e^ s. un peu plus d'attention à la construction des routes. La voie de l'Albula fut améliorée en 1695 et l'étroite gorge du Bergüner Stein fut rendue praticable. A cette occasion, on employa pour la première fois de la poudre pour faire sauter les rochers. La route du Splügen fut améliorée de 1738 à 1739 et Chr. Wilderer de Davos bâtit les deux hauts ponts. On reconnaissait au XVIII^e^ s. quatre routes postales : 1. la route impériale du Katharinenbrunnen an der Steig jusqu'à Coire ; 2. et 3. les deux voies inférieures, celles de Coire par Thusis au Splügen et au Saint-Bernardin ; 4. la route supérieure par le Septimer au val Bregaglia et à Chiavenna. Elles n'étaient pas entretenues aux frais des III Ligues, mais par les revenus des *Porten*. On désignait sous ce nom de *Porten* (*portar* = porter) des sociétés de transport issues des transports de marchandises faits en commun au moyen âge. Seuls les habitants de la vallée ou les habitants des communes avaient le droit de travailler comme muletiers ou voituriers. Les communes qui constituaient une société de transport devaient entretenir les routes et les ponts. Sur la route inférieure, il y avait six *Porten* : *Im Boden* (Ems, Bonaduz, Rhäzüns), *Thusis* avec Cazis et Masein, *Schams*, *Rheinwald* et *St. Jakobstal* ; dans la direction du Saint-Bernardin : *Mesocco*. La route supérieure en comptait quatre : *Lenz* avec le pays de Churwalden, *Tinzen* avec Oberhalbstein, *Stalla* et le *Bregaglia*. Sur la route de la Bernina il y en avait deux : *Pontresina* ou Haute-Engadine et *Poschiavo*. En un sens restreint, pour le transport du sel et des céréales seulement, Maienfeld et Zizers prétendirent à former des *Porten*. Coire, tête du pays, ne possédait pas une véritable *Porte*, quoiqu'il eut tous les droits à s'occuper de transports dans toutes directions, mais sur un faible parcours seulement. Dans la Basse-Engadine, dans le Prätigau et l'Oberland, les sociétés de transport ne paraissent pas avoir existé. Ces sociétés tenaient des assemblées, généralement à Thusis ou Splügen sous la présidence de juges élus annuellement, entendaient les rapports sur l'état des routes et des ponts, punissaient les *Porten* qui les entretenaient mal par des amendes de 5 à 50 couronnes ; elles veillaient à l'observation des ordonnances qui les concernaient. Cette organisation contribua pour beaucoup à maintenir et augmenter même le renom des passages grisons durant plusieurs siècles ; mais leurs formalités, leurs monopoles et leurs abus entraînèrent leur disparition ; elles furent supprimées en 1861 par décision de l'assemblée fédérale à Berne.

Le long des diverses routes commerciales, les seigneurs territoriaux bâtirent des entrepôts et des auberges, ainsi que des hospices. Outre ceux déjà mentionnés du Lukmanier, un autre fut construit en 1233 au pied du Julier à Silvaplana ; au XIII^e^ s. eut également lieu la fondation du couvent de Churwalden. Sur la route du Septimer, il y avait des auberges à Schaan, Coire, Lenz et Marmels. Si les distances entre les étapes correspondaient aux parcours journaliers, le voyage de Rheineck à Chiavenna exigeait alors cinq jours. Les *Pacta* de 1390 contiennent des renseignements sur les entrepôts de la route du Septimer. Les bateaux marchands venant du Bodan s'amarraient à Rheineck. Le premier entrepôt était dans le domaine impérial de Kriesern, au-dessous du château de Blatten ; le second à Werdenbergs ; le troisième à Schaan en deçà du Rhin (la route traversant le Schollenberg ou Schallenberg *(Scala)* ne fut construite qu'en 1490-1492) ; le quatrième près de Balzers ; le cinquième à Maienfeld, le sixième à Zizers d'où l'on atteignait les murailles de Coire. Les deux premiers entrepôts étaient éloignés l'un de l'autre de 22 km. ; par contre, pour les 38 qui séparaient Schaan de Coire, il y en avait quatre. Le voiturier ne roulait donc probablement pas seulement d'un entrepôt au suivant en un jour. Il y avait encore un plus grand nombre d'entrepôts entre Coire et Chiavenna. La route de l'Oberalp comprenait quatre péages : l'un à Reichenau pour le pont sur les deux Rhin réunis ; un second à Laax, un troisième à Löwenberg pour le pont sur le Rhin près Kästris (route à Safien et au Rheinwald) ; le quatrième près d'Ilanz. Les onze entrepôts entre Coire et Bellinzone montrent l'intensité du trafic sur cette voie ; on connaît ceux de Trins, Laax, Ruis, Biasca et Claro. Ces entrepôts avec leurs péages et droits de dépôt passèrent peu à peu aux communes et aux *Porten* et disparurent au cours du XIX^e^ s.

Jusqu'à la fin du XIX^e^ s., les routes grisonnes furent défectueuses. Même sur celles qui franchissaient les cols, on ne pouvait utiliser que de petits chariots, attelés à un cheval et pouvant transporter environ six quintaux bruts ; sur les autres passages et dans les vallées latérales n'exitaient que de simples sentiers. L'insuffisance de ce réseau devint de plus en plus évidente. Pour faire échouer le projet de route Chiavenna-Engadine-Landeck-Hall, qui devait détourner le trafic des Ligues, on construisit de 1782 à 1785 la première route d'art aux Grisons, de la frontière du Liechtenstein jusqu'à Coire, pour le prix de 110 000 fl. Une mauvaise récolte provoqua un grand renchérissement du blé durant l'hiver 1816-1817 ; pour ne plus dépendre à l'avenir uniquement de l'Allemagne du Sud, un accord fut signé avec le Piémont le 8 janvier 1818, qui assurait aux Grisons la libre importation des céréales et une subvention de 280 000 fr. pour la construction d'une route de Coire par le Saint-Bernardin. L'ingénieur Pocobelli, de Melide, construisit la route de 1818 à 1823 ; elle a six mètres de large et 120 kilomètres de long, et coûta 1,5 millions de francs. La traversée de la Via Mala antérieure fut la plus brillante œuvre d'art de toute l'entreprise. Jaloux du Piémont, Milan, qui était autrichien, conclut également un traité avec les Grisons et construisit à ses propres frais une route conduisant de Chiavenna au haut du Splügen. Ces deux routes furent appelées *untere Strasse* ou route inférieure.

On entreprit après la construction de l'*obere Strasse* ou route supérieure, de Coire dans l'Engadine par le Julier et à Chiavenna par la Maloja. Cette route rendait le

Septimer inutile. La construction, entreprise par étapes, fut dirigée par Richard La Nicca, ingénieur cantonal, qui avait fait d'importantes expériences lors de l'établissement de la route du Bernardin. Le tronçon du Julier, Stalla-Silvaplana, fut d'abord construit de 1820 à 1826, puis de 1827 à 1828 celui de Maloja-Casaccia, puis, après une reconstitution financière qui demanda six années, et après les importants dégâts causés à l'*untere Strasse* par les hautes eaux de 1834, on entreprit de 1834 à 1840 les secteurs Coire-Stalla et Casaccia-frontière. Les Grisons jouirent durant peu d'années seulement des fruits que leur valurent les importants sacrifices consentis ; dès 1867, l'ouverture du Brenner détourna, au profit de ce dernier, le trafic qui fut rendu complètement nul en 1882 par l'ouverture du Gothard.

Après l'achèvement de ces deux routes commerciales, le canton s'occupa de créer un réseau intérieur ; le Grand Conseil résolut en 1839 de consacrer annuellement 51 000 fr. à cet effet. Malheureusement, par égard pour les communes, et sans doute aussi pour des raisons d'économie, il leur laissa le soin d'entretenir ces nouvelles voies intérieures. Il en résulta un dua-

Grisons. Ancien chemin du Cardinell (Splügen) en 1825. D'après une aquatinte de J. Tanner.

lisme dont, depuis 1925 surtout, l'introduction de l'automobilisme montra les fâcheux effets. La contribution cantonale fut doublée en 1844 et la largeur des routes portée de 3 m. à 3 m. 60. Quoiqu'en certaines années (1848-1852) ce crédit dut être restreint, il fut possible de l'élever en 1852 à 120 000 fr. Dans les années suivantes furent établies les routes du Prätigau, de l'Oberland et de l'Engadine et celles des cols de la Bernina, de la Flüela et du Lukmanier. L'Assemblée fédérale accorda en 1861 une subvention d'un million de francs en faveur des projets alors existants, et le canton reçut en outre encore 350 000 fr., en commun avec Uri, pour l'établissement de la route de l'Oberalp. Dans les années suivantes, on put également construire des routes de liaison et des routes communales de seconde classe, achevées dans l'ensemble en 1900. De 1907 à 1912, on fit de Martinsbruck à travers la gorge de l'Inn, le long du Schergen et Schalkelbach vers le val de Samnaun, une route longue de 26 kilomètres environ, pour laquelle la Confédération versa 1 341 000 fr., le canton 275 000 fr., les communes et les hôtels 60 000 fr. Le canton et la Confédération donnèrent là un magnifique témoignage de patriotisme aux 350 habitants de Samnaun qui ne communiquaient avec le reste du pays que par un sentier casse-cou, et dépensèrent pour cette route environ 5000 fr. par tête d'habitant. Dans l'espace de cent ans, le canton des Grisons créa ainsi un réseau qui comprenait à fin 1924 : 262 km. environ de routes commerciales, 626 km. de routes de raccordement et 307 km. de voies communales. Le réseau complet a ainsi une longueur de 1200 km. environ et coûta près de vingt millions de francs, dont presque dix-huit millions furent supportés par le canton.

L'entretien des routes est réglé par la loi de 1882. Le canton a la charge des routes commerciales, des passages des cols et de deux parties difficiles des routes de raccordement, le Schyn et un secteur de la route du Landwasser appelé *Züge*. Les routes de liaison sont entretenues par les communes intéressées ; le canton leur alloue annuellement de 50 à 200 fr. par kilomètre selon la difficulté de l'entretien. Pour les routes communales, cette subvention se réduit à 20 fr. au kilomètre, sans considération du coût réel de cet entretien. Le canton participe en outre pour le 75 % à la réfection des routes détruites ou endommagées par les intempéries.

b) Chemins de fer. On trouverait difficilement un second pays où tant de projets, surgis au cours d'un demi-siècle, aboutirent à si peu de résultats qu'aux Grisons. En 1838 furent faits les premiers levés du tracé de la ligne Walenstadt-Coire et à la fin de 1888, il n'y avait en territoire grison que 20 km. de ligne en exploitation (voir le chap. HISTOIRE DU XIX^{e} S.). Si, d'une part, après l'enterrement des projets du Lukmanier et du Splügen, les projets de chemins de fer alpestres devinrent toujours moins sérieux, d'autre part, des voix d'abord isolées, puis toujours plus nombreuses, se firent entendre en faveur de la création de lignes locales. Sebastian Hunger, avocat à Thusis, préconisa, en 1875, les lignes Landquart-Küblis, Coire-Thusis et Reichenau-Ilanz. En 1876 l'ingénieur Simon Bavier demanda une concession pour l'établissement d'une ligne à voie normale de Saint-Moritz à Samaden et Pontresina. Un comité d'initiative se forma en 1881 à Thusis, en vue d'un chemin de fer Coire-Thusis ; le projet ne put être exécuté par suite de l'opposition des cercles intéressés du chef-lieu. Hunger étendit son projet en prolongeant le tracé Coire-Thusis, à voie normale, par des lignes à voie étroite jusqu'à Filisur et Bellaluna ; il appela cette ligne *Bündnerische Zentralbahn*, et parvint à obtenir une concession. L'ingénieur Moser, autorité éprouvée en la matière, donna son approbation au projet de Hunger en 1886, et celui-ci parut destiné à se réaliser. Mais l'impulsion fut détournée dans une autre direction. W.-J. Holsboer, l'un des fondateurs de la station climatérique de Davos, avait gagné le 12 septembre 1886, Davos et les communes du Prätigau à la construction d'une ligne à voie étroite Landquart-Davos, car la région craignait de se voir laissée à l'écart par le projet du chemin de fer central. Les travaux commencèrent en mai 1888 et la ligne fut ouverte à l'exploitation le 9 octobre 1889 jusqu'à Klosters et le 21 juillet 1890 jusqu'à Davos. Holsboer mit sur pied en 1890, à Bâle, la Banque des chemins de fer suisses, qui se donna pour tâche de procurer les moyens financiers au réseau des chemins de fer rhétiques à voie étroite. La construction des lignes Coire-Thusis et Landquart-Coire fut commencée dès 1894 et les deux lignes ouvertes à l'exploitation dans l'été 1896. On avait ainsi créé une ligne de base à voie étroite longue de 92 km. ; elle prit désormais le nom de Chemins de fer rhétiques ; le siège de la direction fut transféré de Davos à Coire. Le temps parut venu aux autorités grisonnes de prendre en mains l'exécution du réseau cantonal. La loi sur les chemins de fer grisons fut adoptée à une grande majorité le 20 juin 1897 ; une part des actions de l'ancienne entreprise passa alors au canton qui s'occupa de subventionner les travaux ultérieurs. La loi elle-même prévoyait déjà la construction du chemin de fer de l'Albula et de la ligne Reichenau-Ilanz. Celle de Thusis-Celerina (59 km.) fut ouverte en juillet 1903, la section Celerina-Saint-Moritz, en 1904, ainsi que celle de Reichenau-Ilanz (20 km.). La continuation fut poursuivie sans relâche

et les parcours suivants mis en exploitation l'un après l'autre : Samaden-Pontresina (6 km.), en 1908 ; Davos-Filisur (19 km.) en 1909 ; Ilanz-Disentis (30 km.) en 1912 et Bevers-Schuls (50 km.) en 1913. Cette dernière section fut immédiatement équipée électriquement, et toutes les autres lignes le furent peu d'années après en Engadine. Le réseau principal en deçà de la montagne fut électrifié de 1918 à 1922 ; la dépense revint à 17,6 millions de francs. Le réseau complet des chemins de fer rhétiques comprend actuellement 277 km. Son extension n'a pu être continuée jusqu'ici à cause de la crise économique qui a succédé à la guerre, quoique le val Bregaglia, dont le trafic souffre de l'existence de la ligne de l'Albula, réclame de toute son énergie la continuation de la ligne jusqu'à Chiavenna. Le Poschiavo dont l'accès de Suisse est difficile durant l'hiver, est parcouru par la ligne de la Bernina. Cette voie ferrée, ouverte en 1908, franchit le col à 2256 m. d'altitude ; elle mesure 59 km. et est exploitée à l'électricité. Le val Mesocco, privé de trafic depuis l'ouverture du Gothard et relié au reste du canton par le seul col du Saint-Bernardin, put, grâce à l'appui financier des Grisons, construire en 1907 la ligne à voie étroite Bellinzone-Mesocco, longue de 31,3 km. Un comité s'est formé ces dernières années en faveur de la construction d'une ligne Thusis-Schams-Rheinwald-Saint-Bernardin-Mesocco.

Bibliographie. Heierli et Œchsli : *Urgesch. von Graub.* — P.-C. Planta : *Das alte Rätien.* — K. Miller : *Itineraria Romana.* — A. Schulte : *Gesch. des mittelalterl. Handels u. Verkehrs.* — *Jahresb. der schweiz. Ges. für Erhaltung hist. Kunstdenkmäler* 1922-1923. — Laur-Belart : *Studien zur Eröffnungsgesch. des Gotthardpasses.* — V. Vassali: *Das Hochgericht Bergell.* — A. Ganzoni : *Zur Rechtsgesch. der Fuhrleite.* — G. Hegi : *Aus den Schweizerlanden.* — Th. Gubler : *Die schweiz. Alpenstrassen.* — Ch. Tarnuzzer : *Auf der Millionenstrasse der schweiz. Ostmark*, dans *NZZ* 1920, nos 30, 31 et 32. — *Festschrift zur 40. Generalversammlung des schweiz. Ingenieur- und Architektenvereins.* — Ch. Tarnuzzer : *Die Berninabahn.* — Publications diverses de R. Lanicca. — P.-C. Planta : *Alpenstrassen.* — Friedr. Salis : *Kurze Gesch. des Strassenbauwesens in Graub.* — J.-J. Meyer : *Die neuen Strassen durch Graubünden.* — Lenggenhager : *Beitrag zur Verkehrsgesch. Graubündens.* — G. Bener : *Studie zur Gesch. der Transitwege in Graubünden.* — Hennings : *Technisches von der Albulabahn.* — S. Bavier : *Die Strassen der Schweiz.* — J.-M. Salis-Seewis : *Gesammelte Schriften.* — Nombreux textes imprimés et manuscrits à la Bibliothèque cantonale. [L. J.]

6. *Métiers et Industrie. Importance des métiers, tentatives de créer des exploitations industrielles.* Dans un pays montagneux comme les Grisons, le travail des matières premières n'a pas eu la même importance qu'en plaine, où les villes et leurs riches bourgeoisies ont pu donner une grande extension au commerce et à l'industrie. Dans ces vallées, dont la population est presque exclusivement agricole, il ne reste que peu de place pour le développement de l'industrie. Les Grisons, cependant, point de contact des cultures allemande et latine, possèdent nombre d'œuvres originales et belles de maîtres indigènes et étrangers. Les nombreuses créations architecturales sont attestées par le fait que la Société suisse des ingénieurs et architectes dut attribuer au canton trois volumes de son œuvre : *La Maison bourgeoise en Suisse.* En les feuilletant, l'on rencontre mainte belle façade ornée de sgraffiti dans les angles, au-dessus des portes et des fenêtres, ou chargées de riches peintures, la plupart des XVIIe et XVIIIe s. Çà et là se retrouvent les décorations, assez gauches il est vrai, du maître d'école Hans Ardüser, qui allait au XVIe s. de village en village avec les siens, enseignant et peignant ; et non seulement les maisons des riches bourgeois, mais aussi celles de simples paysans et les châteaux encore conservés offrent un riche inventaire de travaux d'art appliqué (voir les nombreux dessins du prof. Hans Jenny de Coire dans *Alte Bündner Bauweise und Volkskunst*). Presque tous les villages possèdent encore en bon nombre des produits remarquables de l'art du forgeron et du serrurier, grilles, serrures et heurtoirs. L'ornementation des montants de portes et de fenêtres comme aussi les armes sculptées dans la pierre au-dessus de la porte d'entrée des maisons patriciennes attestent un grand savoir et le bon goût des sculpteurs. En bien des vallées, on voit les produits de sculpteurs sur bois indigènes, les rosettes naïvement stylisées, les tulipes et le feuillage ornant les chaires des églises, les meubles et même les moules pour le pain de poires ou le beurre. Le nom de ces artistes n'est pas connu. Ils ont également laissé à la postérité des jougs et objets destinés à l'industrie laitière. Des travaux plus fins furent généralement l'œuvre de maîtres étrangers, qui exerçaient leur art chez de riches paysans moyennant pension et gîte et un modique salaire. Ce sont ces maîtres ambulants qui ont exécuté les belles œuvres remontant pour la plupart au XVIIe s. (salle du Conseil à Davos, salle du Conseil de bourgeoisie à Coire). Les potiers d'étain eurent aussi leur époque florissante. Dans la seconde moitié du XVIIIe s. vivaient à Coire deux hommes dont le renom dépassait les limites des Ligues : Peter Naegeli et avant tout Ulrich Bauer, dont les channes marquées à l'extérieur d'une petite couronne et à l'intérieur des armes de la ville, étaient alors et sont encore aujourd'hui fort appréciées. Il y avait cependant aussi des potiers d'étain ambulants, emportant avec eux leurs moules pour cuillères, assiettes et channes, et qui échangeaient les objets endommagés contre des neufs. Au XIXe s., il y eut dans beaucoup de localités un peu considérables des chaudronniers qui affirmèrent leur savoir en des brocs à eau, seaux joliment ornés, et avant tout dans les cafetières pansues, à trois pieds.

Le paysan de la montagne, obligé de produire lui-même autant que possible tout son nécessaire, fabriquait également ses habits et son linge. Les cordonniers de l'endroit ou de l'étranger étaient engagés en journée une ou deux fois l'an pour une semaine ou davantage, et travaillaient le cuir préparé par les tanneurs indigènes. Déjà aux temps les plus anciens, l'on braquait le chanvre pour en faire du fil ou de la toile, on le filait et on le tissait. Le Schanfigg aurait été très favorable à la culture du chanvre, il en aurait reçu son nom.

Le tissage de grandes pièces de toile rude pour les sous-vêtements, la literie et le linge de table est en train de disparaître devant les cotonnades bon marché, mais on trouve encore dans presque toutes les maisons paysannes des draps de lit en grosse toile du pays, enrichis de dentelles aux fuseaux. La préparation de la laine est quelque peu moins ancienne que celle du chanvre et du lin. Le foulage des étoffes de laine demande des installations mécaniques. Des foulons très simples existèrent de bonne heure dans les diverses vallées. La fabrication des lainages est encore dans l'Oberland la plus tenace des industries à domicile ; au moyen âge déjà, le drap gris préféré des habitants était confectionné sur des métiers à tisser, construits en bois. Le fil gris était obtenu en tordant des brins de laine, noirs et blancs. Ces étoffes d'une grande solidité étaient tissées en armure simple (armure toile) et en armure croisée. Le drap obtenu par le premier procédé s'appelle aujourd'hui *Carpun*, et par le second, *Cadisch*. Les paysans portaient déjà ce drap gris en 1424 lors de la fondation de la Ligue qui a été appelée de ce fait Ligue grise.

Une spécialité indigène, ce sont les impressions de toiles, qui datent des XVIIe, XVIIIe et XIXe s. Sur des toiles qu'on avait soi-même préparées ou souvent cousues l'une à l'autre, on posait un certain nombre de modèles enduits de noir d'imprimerie. Cette impression en noir sur blanc, lorsqu'elle est destinée au culte mortuaire, porte souvent comme motif la tête de mort. Sur les couvertures usitées aux baptêmes, l'on voit fréquemment des têtes d'anges et des vases garnis de fleurs. Les toiles de vêpres, étendues sur l'autel après la messe, sont ornées au centre de l'image de la Vierge. Les nappes d'usage courant ont des bordures et un motif central. Afin d'éviter les défauts de raccordement dans le report des modèles, ceux-ci ont souvent été gravés sur des rouleaux. On imprimait aussi, non seulement des étoffes terminées, mais encore la chaîne, et l'on y ajoutait ensuite une trame de couleur, par le moyen de quoi l'on obtenait d'étonnants effets. Ces

méthodes primitives d'impression sont actuellement tombées dans l'oubli.

On tenta à diverses reprises d'introduire dans les Grisons l'industrie textile. Ainsi Franz Bavier de Coire ouvrit en 1749 à Sils une filature de coton qui ne put se maintenir. Quelque peu plus tard, le président Peter von Salis tenta d'introduire le même métier à Coire et dans la Ligue des Dix-Juridictions à titre d'industrie à domicile. Il tirait la matière première des ports italiens et il exportait ses cotons en Suisse. L'entreprise eut d'abord du succès et l'on créa des teintureries et des imprimeries, mais par la suite elle ne rendit plus et disparut. Importée dans l'Engadine par quelques Tyroliens, cette industrie y eut le même sort. Jakob Bavier proposa en 1782, de créer une fabrique de drap dans les Grisons ; il donna beaucoup de bons conseils pour une meilleure préparation de la laine. Vers cette époque, le landammann Jakob von Ott en fonda une à Grüsch, mais elle ne se maintint que peu de temps. D'autres naquirent au XIX^e^ s. sur l'Albula près de Sils, où Franz Bavier de Coire avait déjà exploité une filature vers le milieu du XVIII^e^ s., et sur le Sand près de Coire. Cette dernière brûla vers 1890 ; la famille Planta a réussi à faire marcher la première jusqu'au commencement de notre siècle. Une fabrique de drap existe actuellement à Coire et une entreprise quelque peu plus modeste à Truns. Le ministre U. von Salis-Marchlins créa une fabrique de tabac dans son propre château ; on y manufacturait les feuilles obtenues en partie sur place et l'on en tirait un excellent produit, qui cependant ne parvint pas à concurrencer le Kanaster bon marché de Frastenz. Une filature de soieries établie un peu plus tard par Salis dans le château de Marschlins, qui travaillait avec une magnanerie exploitée par le même propriétaire et qui fournissait d'excellente soie, dut être fermée parce que l'inclémence du climat fut néfaste aux vers à soie.

Une verrerie s'ouvrit en 1720 à Reichenau. Au XIX^e^ s., il en existait à Landquart et surtout à Ems ; elles ne pouvaient atteindre la qualité du verre belge. Le chancelier *(Bundesschreiber)* G. Schwarz, créa en 1752 une fabrique de papier près de Coire, et les III Ligues s'engagèrent à interdire l'exportation des chiffons ; cette entreprise ne dura cependant pas. La poterie eut un peu plus de succès que les entreprises précédentes. Une poterie bien aménagée était en activité à Parpan au XVIII^e^ s. La plus connue est celle de St. Antönien. En 1451 déjà, le bailli de Montfort en Prätigau retirait d'une ferme à Valzeina 100 écuelles, ce qui atteste l'existence d'une poterie indigène. A St. Antönien, la poterie fut exploitée de 1745 à 1879. Sepp-Anton Deragisch en créa une à Bugnei (Tavetsch) en 1834, elle subsiste encore. A Davos, l'ingénieur Suter de Stäfa, qui avait acheté vers le milieu du XIX^e^ s. les mines du Schmelzboden avec les bâtiments afférents, une tuilerie et divers biens, tenta d'introduire la poterie. Les produits de Davos furent colportés dans tout le canton et alentour à bon marché ; un dépôt fut ouvert à Coire, mais Suter n'eut aucun succès et dut liquider son entreprise. Diverses tentatives du même genre faites à la même époque et dans la même région eurent également un résultat négatif. Les Grisons possèdent un grand nombre de fourneaux magnifiques, en catelles, richement peints, et datant des XVI^e^-XVIII^e^ s., qui sont issus pour la plupart des ateliers de David Strauss à Winterthour et Daniel Meyer à Steckborn.

Métiers et professions dans la ville de Coire : les corporations. Si le travail manuel et avant tout artistique a laissé dans les Grisons un nombre relativement élevé de belles œuvres, Coire avec son organisation corporative fut cependant de tout temps le centre de l'activité professionnelle. Cette organisation s'y développa en partie d'une façon originale. Au Königshof (dans la région du Karlihof) qui était le domaine réservé de l'évêque, des sujets exerçaient divers métiers. Un *magister operis* est cité en 1270 ; il ne devait pas jouer le rôle de directeur d'un groupe de travailleurs, mais plutôt selon des documents plus récents, celui de président du Conseil. Il présentait les comptes au Conseil et aux chefs des quatre corporations, c'est-à-dire des quatre confréries. En 1454 il prend le titre de bourgmestre. La confrérie de St. Sebastian, qui célébrait l'anniversaire à l'église Saint-Martin, comprenait des cordonniers, tanneurs, bouchers et formait encore en 1465 la corporation des cordonniers. Coire fut presque complètement détruit en 1464 par un grand incendie ; pour venir en aide à la cité si éprouvée, Frédéric III lui remit, le 28 juillet de la même année, un diplôme qui, entre autres privilèges, lui reconnaissait, comme aux villes impériales, une organisation corporative. Cinq corporations furent instituées. La première, celle des vignerons, dont font partie les bourgeois n'exerçant aucun métier manuel *(Herrenzunft)*. La seconde, réunissant les bouchers, tanneurs et cordonniers, est celle des cordonniers. Les marchands et tondeurs de drap, fourreurs, merciers, tisserands, cordiers, chapeliers et tailleurs, forment celle des tailleurs. La quatrième est celle des forgerons, elle comprend les tailleurs de pierre, maçons, charpentiers, peintres, vitriers, selliers, charrons, *Schädler*, fabricants de roues, orfèvres et forgerons, soit toutes les professions se rattachant à la construction. Cette corporation avait la surveillance du roulage, probablement parce que les charrons et forgerons procuraient les pièces nécessaires à ce service. La corporation des boulangers, la cinquième, réunissait les meuniers, les mesureurs et marchands de grain, aubergistes, pêcheurs, barbiers, chirurgiens et boulangers. Dans toutes les corporations il y a des maîtres et des compagnons. Selon la première constitution corporative, les élections avaient lieu à la Saint-Crispin (25 octobre), saint principal des anciennes confréries. Ce jour-là, chaque corporation désignait onze membres dont son prévôt donnait la liste au bourgmestre. Ce dernier réunissait le jour suivant le Petit Conseil composé de 15 membres et des 5 prévôts. Parmi les candidats choisis par chaque corporation, on en retenait trois et parmi eux enfin étaient désignés les cinq nouveaux prévôts, qui faisaient partie de droit du Petit Conseil. Outre ces prévôts, dits *Oberzunftmeister*, chaque corporation nommait encore un sous-prévôt. Les Onzeniers formaient, avec les 15 du Petit Conseil, le Grand Conseil ou les 70. Le bourgmestre assisté des cinq hauts prévôts et de cinq membres du Petit Conseil élisaient parmi les prévôts un prévôt suprême *Oberstzunftmeister*. Il est impossible de citer ici le détail de cette première organisation corporative, qui subsista dans ses grandes lignes jusqu'à la suppression des corporations en 1840.

Une originalité du système corporatif de Coire était les plaintes que les Onzeniers avaient coutume de présenter aux élections. Cette pratique devint au cours des temps une sorte de droit d'initiative constitutionnel. Partout où existèrent des corporations, on eut des livres contrôlant les apprentis. Ils ne sont conservés à Coire que depuis l'incendie de 1574.

L'ancienne constitution de la ville fut supprimée en 1840 et avec elle disparurent les corporations. Elles constituèrent de leurs fortunes un fonds scolaire, assurant à perpétuité la gratuité de l'école aux enfants des bourgeois. La corporation des vignerons, qui n'avait pas été pressentie, ne put se résoudre à participer à ce geste.

Déjà la loi professionnelle qui avait été mise sur pied pour Coire en 1803, assurait à chaque citoyen suisse ou grison le libre exercice de son métier dans le pays. Celle de 1806, reconnut de nouveau les corporations et associations, mais limita leurs attributions juridictionnelles et leur importance politique. De même celle de 1814. Toutefois l'ordonnance concernant le régime des apprentis subsista jusqu'en 1840. La nouvelle constitution cantonale de 1840, qui admit le principe de la liberté professionnelle, enleva aux corporations leur base légale. En 1842, celle des forgerons créa l'« Union des travailleurs du feu », et dans les années suivantes eut lieu la fondation d'une association générale des maîtres de métier. Elle se donna pour tâche de veiller à la formation des apprentis et de lutter contre la concurrence déloyale. Peu après, elle fut remplacée par l'union des ouvriers qui se donna en 1850 d'autres statuts et s'affilia à l'association professionnelle suisse. En 1859

parut la loi professionnelle qui réglait surtout les rapports entre patrons et apprentis. Vers 1855, l'union ouvrière ouvrit un hall de métiers et une caisse de prêts. La banque professionnelle, créée en 1865, rendit cette caisse superflue. Par malheur, elle ne put à son tour supporter la concurrence de la banque des Grisons ouverte en 1862. La même année 1865, l'union des ouvriers et manœuvres se donna de nouveaux statuts, instituant une école du dimanche pour enseigner aux apprentis des éléments de dessin et des connaissances élémentaires. Des leçons de dessin se donnaient le dimanche depuis les années 1830 déjà. Il en sortit plus tard l'école professionnelle, reprise par la ville en 1887. Une caisse de maladie destinée aux artisans fut aussi instituée en 1860 environ.

De petites expositions professionnelles cantonales eurent lieu en 1877 et 1891, auxquelles succéda l'exposition industrielle et professionnelle grisonne de 1913, qui constitua une exposition de tout le pays, car l'agriculture, la chasse, la pêche, l'économie forestière et l'hôtellerie y prirent part. Le peuple grison adopta en 1919 une loi cantonale sur les apprentissages ; elle rend obligatoire aux apprentis la fréquentation des écoles de perfectionnement. L'association industrielle cantonale fut fondée en 1900 ; elle comptait 806 membres en 1921. Une institution en rapport étroit avec l'association professionnelle de la ville est la société de secours aux jeunes gens désirant apprendre un métier, fondée en 1839. Le musée des Arts et métiers à Coire existe depuis 1890.

Le Grand Conseil grison a souvent accordé des secours importants non seulement à l'agriculture, mais aussi à l'industrie.

Bibliographie. A. Schulte : *Gesch. des mittelalterlichen Handels und Verkehrs*, p. 112. — J.-A. v. Sprecher : *Kulturgesch. — Jahresb. der Gewerbl. Fortbildungsschule Davos* 1910-1911 et 1911-1912. — Manatschal : *Einiges aus Bündens öffentlichem Leben.* — M. Valèr : *Zur Gesch. von Handwerk und Gewerbe in der Stadt Chur.* — J. Bavier : *Vorschlag zur Errichtung einer Tuchfabrik in Bündten*, 1782. — *Neuer Sammler. — Prospekt der bündn. Thonerde-Industrie.* 1875. — P. Curti : *Eine Töpferei im Tavetsch*, dans *BM* 1920, p. 269. — Le même : *Alte Leinwanddrucke in Graubünden*, dans *BM* 1924, p. 54. — *La Maison bourgeoise en Suisse*, 3 vol. concernant les Grisons. — Hans Jenny : *Alte Bündner Bauweise und Volkskunst.* — F. Jecklin : *Die Töpferei in St. Antönien*, dans *B. Tagblatt* 1907, n° 267. — Ch. Bübler : *Die Kachelöfen in Graubünden aus dem 16.-18. Jahrh.* [L. Joos.]

7. *Tourisme.* Le sol des Grisons étant pour le 58 % improductif ou recouvert de forêts, il ne peut nourrir qu'une partie de la population. L'autre partie doit demander sa subsistance à d'autres activités qu'à l'agriculture ; en particulier, quantités de jeunes gens sont contraints de s'expatrier. Dans les siècles passés, les Grisons s'enrôlaient en grand nombre sous les drapeaux étrangers, ou s'adonnaient, notamment dans la haute Italie, à divers métiers, comme ceux de pâtissiers, marchands de spiritueux et liquoristes, cafetiers, cordonniers, verriers, etc.

Sous sa forme actuelle, le tourisme ne remonte pas plus haut que le milieu du XIX^e^ s. ; la construction d'hôtels confortables, la transformation des modestes villages de montagne en petites cités hôtelières ne commença à St. Moritz et à Davos que vers 1870, à Arosa en 1889, avec l'ouverture de la route ; auparavant, il n'y avait là que peu d'hôtels. Le nombre relativement minime de voyageurs qui traversaient, avant le milieu du XIX^e^ s., les cols grisons ne permet pas de parler d'une industrie hôtelière.

Il en est autrement des établissements de bains. Leur existence remonte à l'époque préhistorique, comme l'attestent les trouvailles de l'âge du bronze faites à St. Moritz en 1907 à l'occasion de la captation d'une source (voir chap. PRÉHISTOIRE). Non seulement les Grecs et avant tout les Romains nous dépassèrent par le confort et l'agencement de leurs bains publics, mais le moyen âge lui-même, si méconnu, nous précéda du XIII^e^ au XVI^e^ s. dans la découverte et l'utilisation des sources acides et alcalines. Alors déjà bien des établissements devaient leur succès autant aux agréments qu'ils offraient qu'aux qualités naturelles de leurs eaux. La petite république des III Ligues, malgré sa position isolée ne demeura pas étrangère à ce courant de civilisation. La petite cité impériale de Coire possédait dès 1322 des bains publics, et du XV^e^ au XVII^e^ s., le mouvement balnéaire prit dans tout le territoire, jusque sur les hauteurs isolées des Alpes, un développement réjouissant. Outre les anciens bains des chanoines à Alfeneu et Fideris, et les stations climatériques encore existantes de St. Moritz, Schuls, Serneus, Rothenbrunnen, Peiden, etc., il existait un grand nombre de petites localités, la plupart à une haute altitude

Grisons. Entrée de la vallée du Domleschg (château d'Ortenstein) en 1825. D'après une aquatinte de R. Bodmer.

et tombées depuis dans l'oubli, où l'on usait de l'eau pour le bain ou la boisson dans un but thérapeutique et où vraisemblablement l'on saignait un peu la bourse. Tels étaient Ganei en amont de Seewis, Fläsch et Friewis, le Brühl d'Ems, Cadveders à Churwalden, Rofner Ried dans l'Oberhalbstein, Thusis et Pignieu, le Rothenherd à Vals. Des bains se trouvaient aussi dans les vallées de Somvix et de Medels, et même sur les alpages de Waltensburg et d'Anarosa sur Schams. Nous sommes renseignés sur ces établissements par des traditions populaires, des documents, des vestiges d'anciens bâtiments, par des chroniques.

L'usage des sources thermales naturelles vint d'Italie. Ses nombreuses fontaines minérales, connues depuis l'antiquité romaine, semblent avoir été utilisées durant tout le moyen âge. A Bormio en Valteline, le célèbre établissement de Théodoric, roi des Goths, était fréquenté au XVI^e^ s. par les habitants riches des Grisons et de la Suisse orientale. Le médecin Théophraste Paracelse (Gottlob Höhener), qui parcourut les Ligues dans les premières années du XVI^e^ s., fut un apôtre des bains de la Rhétie, surtout de ceux de Bormio, St. Moritz et Pfäfers ; dans la description de ces deux derniers, il se fit connaître comme un génial réformateur de la médecine et de la chimie. Quelques médecins célèbres du XVIII^e^ s., Johann Bavier, Johann-Anton Grass et le chirurgien de Davos Meinrad Schwartz ouvrirent de nouvelles voies à la balnéothérapie par leur publication sur les eaux d'Alvaneu. Schwartz écrivit aussi sur les établissements du Sauerbrunnen à Fideris. Au XIX^e^ siècle seulement, le développement des

sciences naturelles (et avant tout de la chimie qui permit d'entreprendre l'analyse des eaux) donna une base scientifique aux méthodes thérapeutiques. Les études entreprises dans la seconde moitié du siècle par les doc-

Grisons. Hinterrhein et le glacier du Rheinwaldhorn en 1825. D'après une aquatinte de R. Bodmer.

teurs E. Killias, P. Lorenz et A. Husemann, et rassemblées par G. Nussberger dans *Heilquellen und Bäder im Kt. Graubünden*, firent beaucoup dans ce domaine. — Voir aussi les catalogues de la Bibliothèque cantonale de Coire. — J. Robbi : *Quellenbuch für St. Moritz* (avec bibliographie). — Meyer-Ahrens : *Heilquellen und Kurorte der Schweiz*.

L'industrie hôtelière actuelle n'est toutefois pas sortie du mouvement balnéaire, mais elle doit son essor au sentiment des beautés naturelles de la haute montagne, qui pénètre de plus en plus dans toutes les classes de la population. Dès la seconde moitié du XVIII[e] s. surtout, des voyageurs se rendant en Italie célébrèrent les beautés des montagnes grisonnes. Dans la seconde moitié du XIX[e] s., le professeur G. Theobald fut un panégyriste enthousiaste des Grisons ; il en connaissait tous les attraits et rendit par ses *Naturbilder aus den Rhätischen Alpen*, publiés en 1860, un service inoubliable au canton en général et au tourisme en particulier. La manière distinguée dont il écrivit ses données topographiques, historiques et scientifiques, ainsi que son brillant hommage à la liberté dont jouissaient le pays et ses habitants, attirèrent l'attention d'un cercle étendu, particulièrement de personnes cultivées, sur la richesse de la flore, de la faune et des minéraux du pays.

L'ancêtre enfin de l'alpinisme moderne fut aux Grisons le père Placidus a Spescha (1752-1833), l'ardent alpiniste du couvent de Disentis qui accomplit tant de premières ascensions dans l'Oberland. L'inspecteur général des forêts Coaz marcha sur ses traces ; il escalada le premier la Bernina en 1850. L'importance qu'a prise l'alpinisme, et celle qu'il a pour le développement du tourisme est due en grande partie au C. A. S., fondé en 1863, qui possède trois sections aux Grisons.

Les facteurs susmentionnés, qui contribuèrent pour beaucoup au développement de l'industrie hôtelière, ne furent cependant pas ceux qui la firent réellement naître. De la seconde moitié du XIX[e] s. à nos jours, la médecine a constamment étudié l'influence curative du climat des hautes altitudes sur le corps humain. L'absence presque complète de tuberculose pulmonaire à Davos engagea le D[r] A. Spengler (1827-1901) à étudier l'influence du climat des hauteurs sur la phtisie. Établi à Davos en 1853, comme réfugié politique, il devint le véritable fondateur de la station climatérique, importante surtout pour la lutte contre la tuberculose. La découverte du fait que le bacille de la tuberculose cesse d'être prolifique à haute altitude et les méthodes thérapeutiques fondées sur cette donnée provoquèrent la construction des divers sanatoriums de Davos et d'Arosa, où fut également ouvert en 1916 un établissement cantonal. Outre la cure d'air, celle de lumière eut également de beaux succès à enregistrer. Le D[r] O. Bernhard aménagea à St. Moritz un établissement d'héliothérapie.

Toutes ces entreprises n'auraient cependant jamais pu naître si le canton ne s'était attaché de toutes ses forces à créer un réseau routier complétant celui de ses grandes voies postales. Il est évident que l'extension des chemins de fer eut aussi pour conséquence une augmentation du mouvement des étrangers. A bien des points de vue, ce fut Coire, le chef-lieu, qui donna l'impulsion et provoqua la naissance des diverses stations de cure d'air. Ses habitants recherchèrent de bonne heure des lieux de séjour où passer agréablement l'été, et ce devint même une mode d'aller à la montagne. Ils demeurèrent cependant de préférence entre eux et abandonnèrent généralement leurs endroits de villégiature devant l'affluence des étrangers. Ils s'établirent ainsi successivement à Davos, Churwalden, Parpan, Flims, Arosa, Lenzerheide, etc. La Haute-Engadine, Arosa et Davos se transformèrent rapidement en stations climatériques. En une quarantaine d'années à peine, St. Moritz devint la plus importante place de sports d'hiver de Suisse.

L'industrie hôtelière qui avait, avant la guerre européenne, pris un développement disproportionné aux besoins, subit durant ces années une dure crise. Une catastrophe financière ne fut évitée que par l'intervention propice des autorités. Elles provoquèrent en novembre 1914 déjà la création de la *Bündnerische Kreditgenossenschaft*, dirigée par la Banque cantonale. Les ordonnances du Conseil fédéral des 2 novembre 1915, 5 janvier et 27 octobre 1917 et 18 décembre 1920, pro-

Grisons. Vue d'Andeer en venant du Splügen en 1825. D'après une aquatinte de R. Bodmer.

tégèrent également l'industrie hôtelière contre les conséquences de la guerre. Le 12 septembre 1921 fut constituée la Société fiduciaire hôtelière suisse, au capital de 3 millions de francs, dont la moitié était avancée par la Confédération. La crise est actuellement surmontée et l'hôtellerie paraît aller au-devant d'une nouvelle période de prospérité.

Le rôle important du mouvement des étrangers dans le bilan économique ressort du fait qu'on comptait en 1912, 245 lits d'étrangers pour 1000 habitants (seul le canton d'Unterwald avec 225 lits pour 1000 habitants approche de cette proportion ; la moyenne pour la Suisse était de 44). En 1912, il y avait aux Grisons 674 entreprises hôtelières, dont 626 destinées au tourisme, tandis que le canton de Berne, six fois plus peuplé, en comptait 1412, dont 665 seulement propres à loger des étrangers. En ce qui concerne le nombre des employés, le canton des Grisons est en tête avec 9072 personnes (21 % du total pour la Suisse), formant le 7,6 % de la population totale du canton. Les salaires payés au personnel des hôtels de tourisme s'élèvent en 1912 pour la Suisse entière à 23 242 000 fr., soit à 137 fr. 80 par lit. En prenant ce dernier chiffre pour base, on obtient un salaire total pour les Grisons de plus de quatre millions, et il s'élève à près de cinq millions si l'on établit la proportion d'après le nombre d'employés. En outre, il faut encore ajouter les pourboires au salaire. Selon la statistique de 1912 (qui doit correspondre environ aux conditions actuelles), le chiffre moyen des étrangers qui viennent en villégiature chaque année aux Grisons s'élève à 400 000 ; la recette annuelle qui en résulte peut être évaluée à environ 50 millions de francs (2 800 000 nuits à 18 francs).

Bibliographie. M. Versell : *Die Entwicklung des Fremdenverkehrs in Graubünden*, dans *Festschrift zur 40. Generalversammlung des schweiz. Ingenieur- und Architektenvereins. — Exposition nationale de Berne* ; *Rapports* vol. XIV. — F. Hasselbrink : *Hotellerie und Fremdenverkehr in Graubünden und ihre volkswirtschaftliche Bedeutung* (mns.). — A. Junod : *Die schweiz. Hotelindustrie.* — Heinemann : *Moderne Kulturgesch. des schweiz. Verkehrs.* — C.-H. Brügger : *Ostrhätische Studien zur Gesch. des Badelebens.* — Le même : *Das Badefieber in alter und neuer Zeit.* — Alex. Spengler : *Die Landschaft Davos als Kurort* — Le même : *Indicationen für und gegen Davos bei chronischer Lungenerkrankung.* — *Rapports annuels*, 1915-1916, de la *Vereinigung zur Hebung des Hotelgewerbes in Graubünden.* — H. Töndury : *Bedeutung und Zukunft der schweiz. Hotelindustrie.* — Le même : *Wirtschaftl. Bedeutung der schweiz. Hotelindustrie*, dans *NZZ* 1917, n° 520. — W. Knoll : *Die ärztlichen und wirtschaftlichen Dauerresultate der Bündner Heilstätte 1917-1922*, dans *BM* 1925, n° 5. — G. Barblan : *Landwirtschaft und Fremdenverkehr.* [L. J.]

B. ÉGLISE. 1. *Église catholique. a)* Extension. En l'an 15 avant J.-C., Drusus et Tibère firent de la Rhétie une province romaine ; elle fut dotée de routes militaires par lesquelles pénétra de bonne heure le christianisme venant d'Italie. Eichhorn et Lütolf présument que sous Néron déjà des chrétiens y cherchèrent un refuge contre les persécutions. La légende veut que saint Pierre lui-même ait prêché à Coire et à Rankweil. Selon le martyrologe des saints Faustinus et Jovita, le *comes italicus* de Rhétie se serait efforcé, vers 118, de mettre obstacle à la diffusion du christianisme.

Saint Lucius a été considéré de toute ancienneté comme le véritable apôtre du pays ; auparavant il était roi en Écosse et mourut à Coire vers 190. Le principal missionnaire venu d'Italie fut saint Gaudence, dans le Bregaglia. Diverses circonstances facilitèrent une rapide propagation de la nouvelle religion dans le pays : 1. Les bonnes relations avec l'Italie par les routes militaires du Septimer, du Splügen, du Saint-Bernardin et du Lukmanier. C'est le long de ces routes que s'élèvent les plus anciennes églises : au Lukmanier, Santa-Maria ; Saint-Martin à Disentis, Truns, Medels, Ilanz ; Saint-Pierre à Vals et Obersaxen. Sur la route du Bernardin : Saint-Georges à Roveredo et Lostallo ; Saint-Clément à Grono ; Saint-Maurice à Cama ; Santa-Maria à Calanca et au château de Mesocco ; Saint-Pierre à Mesocco, Verdabbio et Vogelberg. Sur la route du Splügen : Saint-Martin à Zillis, Cazis ; Saint-Pierre à Cazis et Ems ; Saint-Jean dans la Haute-Rhétie. Le long du Septimer : Santa-Maria à Promontogno ; Saint-Pierre sur le Septimer, à Müstail ; Saint-Martin à Savognin ; Saint-Laurent à Reams ; Saint-Cosme et Damien à Mons ; Saint-Donat à Obervaz ; Saint-Calixte à Brienz. — 2. Les excellents chefs religieux de Coire, dont beaucoup de saints évêques, sans compter saint Lucius, ainsi : saint Asimo, représenté en 452 à un synode à Milan ; saint Valentinian, qui gagna le peuple par sa bienfaisance en un temps de grande misère († 548) ; saint Ursicin, † vers 758 ; saint Adalgot (1150-1160), véritable réformateur de l'évêché de Coire. Le pays eut en outre la visite des missionnaires saint Valentin de Passau, saint Fridolin, saint Sigisbert, fondateur du couvent de Disentis vers 614, saint Pirmin vers 750, saint Othmar, élève de saint Lucius, saint Florin ; ces deux derniers, curés à Remüs. — 3. Le pouvoir temporel. Les Francs devinrent possesseurs du pays en 537 et y favorisèrent la diffusion du christianisme. La famille des Victorides exerça longtemps le pouvoir et donna plusieurs évêques de Coire. La bonne entente qui régnait entre les autorités temporelle et spirituelle aida à l'affermissement des idées chrétiennes. Certains évêques furent en même temps présidents du pays, ainsi Tello († 773), Constantius dès 773, Remedius qui fut aussi un éminent législateur († 805).

La lettre de doléances que l'évêque Victor adressa à Louis-le-Débonnaire en 828, nous apprend que le comte Roderich, investi du pouvoir temporel, avait obtenu la majeure partie des 230 églises du pays et en avait détruit quelques-unes. Il ne restait plus à l'évêque que six églises baptistères et 25 chapelles. Ce grand nombre d'édifices religieux est bien la preuve que le christianisme prit pied de bonne heure aux Grisons. Par la suite, les évêques de Coire jouirent de la faveur spéciale des empereurs d'Allemagne, probablement parce qu'ils leur assuraient les passages alpins vers l'Italie. Ce fait accrut aussi la considération dont jouissaient les chefs religieux de la Rhétie et affermit l'église.

Quand éclata la Réforme, le catholicisme trouva de puissants appuis en l'abbé Theod. Schlegel de St. Luzi, les doyens de la cathédrale Castelmur et Walther Beeli à Coire. Saint Charles Borromée exerça cependant la plus grande influence pour le maintien de l'ancienne foi ; il visita Disentis et la Mesolcina, et forma au Collège helvétique nombre d'excellents ecclésiastiques. A partir de Johann V Flugi, Coire n'eut plus que des évêques de valeur. En 1622, les capucins, ayant à leur tête saint Fidelis de Sigmaringen, s'établirent aux Grisons et affermirent le peuple catholique dans sa foi.

b) Formation du clergé. Saint Valentinian transforma la petite cellule de saint Lucius en un important couvent, dans lequel le clergé vécut en communauté selon la règle de saint Augustin, et y ouvrit une école pour former les jeunes clercs. Cette école fut d'une grande utilité à tout le peuple et l'embryon de la culture chrétienne en terre rhétique. Au couvent de prémontrés fondé plus tard à St. Luzi fut également rattachée une école jusqu'à la Réforme. C'est là qu'enseigna, de 1518 à 1521, Jakob Salzmann (Salandron), l'ami de Zwingli. Une école existait aussi à la cathédrale, comme c'est habituellement le cas. Maître Christian Berri y professait au moment de la Réforme ; il prit part du côté catholique à la dispute d'Ilanz de 1526.

Par la suite, surtout dans la seconde moitié du XVI^e^ s., la formation du jeune clergé catholique devint difficile. Les étudiants devaient s'expatrier, fréquenter les séminaires de Milan, le Collège germanique de Rome, les établissements des jésuites à Lucerne, etc. Grâce à l'appui du nonce Paravicini, un gymnase fut créé au couvent de Disentis. Les III Ligues obtinrent six places libres au Collège helvétique de Milan pour des études d'humanisme ou de théologie. Elles reçurent en 1610 quatre places au collège papal de Saint-Jérome à Dillingen, qui furent occupées par des étudiants en théologie et en philosophie jusqu'à la suppression de

l'ordre des jésuites. Urbain VIII leur concéda également en 1626 deux places à Sainte-Barbara, à Vienne ; elles furent supprimées en 1753. Il existait à la cour épiscopale, depuis 1659, un petit séminaire Saint-Nicolai, où environ 12 élèves pouvaient recevoir l'instruction secondaire (*BM* 1917, p. 65 ; 1925, p. 199 avec bibliographie). Les efforts réitérés des nonces et des évêques pour donner à l'évêché de Coire son propre séminaire, échouèrent. L'évêque Dionys fit don par testament de 6 000 florins à l'institution projetée. Le château de Rietberg fut acquis pour l'y installer en 1798, mais l'entrée des Français empêcha la réalisation de ce projet. Le registrateur épiscopal Gottfried Purtscher loua une maison à Meran en 1800 et y prépara dès novembre

Grisons. L'église de Müstail, datant du IXe s. D'après une photographie.

les ordinands à la consécration. Le prévôt de la cathédrale Fliri acquit à Meran en 1801 trois maisons qu'il céda à ce séminaire. Il promit aussi de payer les professeurs de l'établissement. Il n'exista à l'origine qu'une classe préparant les candidats à la prêtrise ; les années suivantes, le séminaire complet fut organisé et toutes les branches de la théologie y furent enseignées ; un petit séminaire y fut même rattaché. Les élèves fréquentaient le gymnase de la ville de Meran. A la fin de 1807, le gouvernement bavarois chassa les professeurs et le séminaire fut transféré par l'évêque dans le couvent supprimé de St. Luzi à Coire. Le bâtiment abrita, les premiers temps, toutes les classes d'études théologiques et classiques et, pendant quelques années, même l'école cantonale catholique. Le petit séminaire fut transféré en 1859 au collège de Schwyz. Le séminaire théologique eut, à l'origine, trois cours, quatre depuis 1880-1881 (Mayer : *St. Luzi bei Chur*).

c) Couvents. A cause de la pauvreté du pays, les Grisons ont compté peu de couvents.

Ordres d'hommes : le couvent de bénédictins de Disentis, la seule abbaye encore existante. Un établissement du même ordre exista vers 900 à Münster (Tuberi = Taufers) et fut transféré vers 1080 à Schuls, puis, sous saint Adalgot, vers 1160 à Marienberg (Vinstgau) où il est actuellement. Churwalden et St. Luzi à Coire appartenaient aux prémontrés, ainsi que la filiale de St. Jakob à Klosters en Prätigau. Les dominicains ne possédaient que la maison de St. Nicolai sur le Kornplatz de Coire. Des capucins italiens sont établis depuis 1622 dans les paroisses romanches, soit présentement 11 paroisses avec 16 pères ; ils forment la mission rhétique. Des pères de la province suisse des capucins desservent cinq paroisses dans l'Unter Landquart. La province tyrolienne a ouvert 7 postes dans la Basse-Engadine et dans la vallée de Münster. Des capucins italiens déployaient leur activité dans la Mesolcina et le Calanca depuis 1634, mais en 1925 leurs supérieurs les ont rappelés. Selon une décision de la congrégation de propagande du 1er mai 1920, la mission rhétique cesse aussi d'exister comme telle. Elle ne doit pas recevoir de nouveaux membres et disparaître par voie d'extinction.

Des *couvents de femmes* existèrent : à Müstail près de Tiefenkastel (déjà supprimé en 1150) ; à Churwalden et St. Hilarien près de Coire, les prémontrées avaient deux maisons qui furent fermées vers 1300. Le couvent de Münster, fondé par Charlemagne vers 800, subsiste encore. Celui de Cazis existait déjà vers 700 ; il appartint d'abord à l'ordre des augustines, puis dès 1645 aux dominicaines. Le couvent d'augustines de Poschiavo a été fondé en 1629 par Paolo Beccaria, curé du lieu. Fidel Depuoz institua en 1865 la congrégation de l'amour divin à Ilanz, appelée actuellement de Saint-Joseph ; elle dirige des écoles à Ilanz et Coire *(Constantineum)*, possède un hôpital à Ilanz et à Zurich, et a des filiales à Davos, Fribourg, Fechta et au Vorarlberg, ainsi que des missions en Chine.

Deux chapitres de chanoines doivent être comptés au nombre des fondations religieuses, sinon parmi les couvents. Ce sont celui des saints Jean et Victor à San Vittore (frontière tessinoise), fondé en 1619 par Heinrich von Sax-Misox et pourvu de six bénéfices, dont quatre à San Vittore pour la cure d'âmes dans les cercles de Roveredo et Calanca, et deux à Mesocco pour le cercle de ce nom. Il est supprimé en fait depuis 1886. Le deuxième, de saint Victor à Poschiavo, fut créé en 1690 par le cardinal Carlo Ciceri de Côme, qui éleva le curé au rang de prévôt et lui conféra les bénéfices existants comme prébendes canoniques. Il subsiste encore. A Roveredo, les pères de la divine providence de Côme dirigent une école moyenne de garçons, le collège Santa Anna, institué par Ant. Riva vers 1859. — J. Simonet : *Rhaetica varia*, livr. 2-4. — Eichhorn : *Episcopatus Curiensis*. — Mayer : *Gesch. des Bistums Chur*. — *Schematismus des Bistums Chur*. — P. Clemente a Terzorio : *Le missioni dei Minori Cappuccini* (Rome 1913). — Zemp et R. Durrer : *Das Kloster St. Johann zu Münster in Graubünden*. — P. Wilh. Siedler : *Münster-Tuberis*.

d) Organisation ecclésiastique. Le territoire du canton actuel était divisé avant la Réforme en cinq chapitres : 1. Engadine, avec 12 églises ou paroisses ; 2. Unter der Landquart, avec 47 églises et filiales ; 3. In Montanis ou Oberland actuel, avec 22 paroisses ; 4. Ob Churwalchen ou Impedinis, Oberhalbstein actuel, avec 19 églises ; 5. Supra Languarum, le haut Landquart, probablement les V Dörfer d'aujourd'hui et Coire et Schanfigg, avec 19 églises (selon P. Ambr. Eichhorn : *Episcopatus Curiensis*). — La division actuelle est la suivante : 1. Chapitre de Coire et des environs (Prätigau, V Dörfer, Coire, Schanfigg, Churwalden) ; 2. Oberland avec 3 sections : Cadi, Gruob et Lugnez. Le chapitre élit un doyen, un camérier et un secrétaire, chaque section a un vicaire épiscopal désigné par l'évêque ; 3. Chapitre de la Mesolcina et Calanca. Il n'a pas de doyen, seulement un vicaire épiscopal. De la seconde moitié du XVIIe s. au milieu du XIXe, les deux chapitres tinrent des conférences séparées et avaient chacun leur vicaire ; ils sont maintenant réunis ; 4. Chapitre ob et unter dem Schyn, comprenant l'Oberhalbstein et le Domleschg, avec un doyen élu par le grand chapitre (réuni tous les 4 ans), qui conserve sa fonction à vie s'il ne s'éloigne pas du territoire du chapitre. Un camérier est également désigné, et dans chaque section un secré-

taire. Le vicaire épiscopal n'est destiné qu'à l'Oberhalbstein. Depuis quelques années, les ecclésiastiques d'Ob dem Stein tiennent leurs propres conférences ou assemblées de chapitre, et ceux d'Unter dem Stein en font autant. Une fois par année seulement a lieu une réunion générale des deux sections, tandis qu'auparavant les assemblées de chapitre étaient toujours communes. Davos se rattache aussi à ce chapitre ; 5. Chapitre de l'Engadine, comprenant la Haute et la Basse-Engadine, la vallée de Münster et le val Bregaglia ; il n'a pas de réunions capitulaires ni de vicaire épiscopal ; 6. Chapitre de Poschiavo, avec le cercle de Bernina qui se rattachait autrefois à Côme et ne fut réuni au diocèse de Coire qu'en 1860. Il a également un vicaire épiscopal.

L'évêque de Coire résida toujours dans cette ville, sauf durant quelques années lors de la crise religieuse du XVI^e^ s., alors qu'il ne s'y sentait pas toujours en sûreté. Il est assisté d'un Conseil de six chanoines résidents, dont le prévôt et le doyen sont des dignitaires. Le premier est nommé par le Saint-Siège ; le doyen est désigné par le chapitre de la cathédrale au complet et confirmé par le Saint-Siège (voir aussi l'art. COIRE, CHAPITRE CATHÉDRAL). Les intérêts politiques des catholiques sont représentés par les députés catholiques au Grand Conseil, qui forment le *Corpus catholicum*. Sa dernière organisation date de 1915. — Hans Furger : *Das bündn. Corpus catholicum*. [J. SIMONET.]

2. *Église protestante*. L'histoire de l'église protestante des Grisons est étroitement liée à l'histoire et à la vie de son synode, au sein duquel chaque paroisse était représentée par son pasteur. Son organisation était et est encore basée sur l'autonomie paroissiale. L'organisation collective de l'église ne vise qu'à atteindre des buts pour lesquels les efforts individuels seraient trop faibles.

En vertu des articles d'Ilanz, des 4 avril 1524, 25 juin 1526 et automne 1526, chaque habitant des Ligues avait toute liberté de se prononcer pour l'ancienne ou la nouvelle foi ; il était interdit de le molester à ce sujet, de porter atteinte à ses droits de bourgeoisie ou de le punir. Ce principe, adopté avec les articles d'Ilanz par les Diètes en majorité catholiques, assura aux III Ligues le renom d'avoir ouvert la voie à la liberté de conscience et de croyance.

Le jour anniversaire officiel de la constitution de l'église protestante grisonne en corporation autonome est le 14 janvier 1537, qui est aussi la date de fondation de son synode. Jusqu'alors, il n'exista aucun lien légal entre les paroisses réformées et entre les prédicateurs. En des réunions occasionnelles seulement, ceux-ci, sous la direction de leurs chefs Comander, Blasius et Gallicius, avaient discuté des mesures à prendre pour l'avancement et l'affermissement de la cause évangélique. Des dangers externes et internes la menaçaient. Après la seconde paix de Cappel, les catholiques se préparaient, avec les plus grandes espérances, à la répression du mouvement réformé. D'autre part, le renom de la liberté religieuse et de l'autonomie paroissiale dont jouissaient les Grisons, attirait toutes sortes de personnes qui ne se sentaient pas assez en sûreté ailleurs. Des hétérodoxes, des agitateurs et des prédicants complètement incultes arrivaient à se faire admettre dans les communes où ils détruisaient l'ordre et la paix. Cet état de choses ne pouvait prendre fin que par l'institution chez les réformés d'une autorité qui, comme l'évêque, pût décider de l'admission des candidats aux fonctions ecclésiastiques. La Diète s'en rendit aussi compte. A la demande des pasteurs, elle leur donna les compétences nécessaires et en même temps l'ordre de fonder un synode qui se réunirait annuellement une à deux fois régulièrement, pour discuter des affaires ecclésiastiques intéressant l'ensemble du pays. Le synode évangélique rhétique ainsi constitué s'est maintenu durant tantôt quatre siècles sous une forme presque immuable et avec des compétences identiques pour l'essentiel.

La configuration du pays, avec ses vallées longuement ramifiées, et la constitution propre de l'église grisonne, formée de paroisses entièrement autonomes et jalouses de leurs droits, dictèrent au synode sa formation. Chaque communauté religieuse y fut représentée par son pasteur. Jusqu'en 1922, celui-ci eut à supporter presque tous les frais de déplacement pour se rendre aux assemblées ; dès lors, il n'en a plus qu'une petite part à sa charge. Le lieu de réunion du synode est variable, afin de favoriser à tour de rôle les diverses régions du pays. Le synode est dirigé par un *minister synodi*, appelé plus tard *præses* ou *moderator* ; depuis 1845 *doyen* ; il était aidé au début de deux assesseurs, par la suite d'un doyen pris dans chacune des III Ligues. A partir du milieu du XVII^e^ s. paraissent en nombre toujours croissant les *assessores ecclesiastici*, sorte de bureau du synode chargé de préparer les affaires. Dès 1808, cette tâche incombe à un Conseil d'église permanent de sept membres, dont un assesseur élu par le Petit Conseil réformé, en sorte qu'il ne resta presque plus rien à faire aux trois doyens. L'autonomie de chacune des III Ligues s'étant peu à peu affaiblie, le modérateur, chef du synode, porta désormais seul le titre de doyen. Comme suppléants et assesseurs dans les cérémonies de consécration, il est assisté de deux vice-doyens.

Les petites affaires courantes ainsi que la préparation des affaires synodales, depuis la création du Conseil d'église, sont assumées par les sept colloques, dont les ressorts sont basés en partie sur la division du pays antérieure à la Réforme, en partie sur celle des anciennes hautes juridictions. Lorsqu'en 1570 le pasteur de Coire Johann Gantner s'opposa aux poursuites intentées contre les anabaptistes et contesta formellement aux autorités temporelles tout droit d'immixtion dans les affaires ecclésiastiques, les autorités décidèrent d'envoyer deux *assessores politici* à chaque assemblée pour la conservation de ce droit et dans une certaine mesure à titre de surveillants. Tout en ne partageant pas les idées de Gantner, le synode ne voulut cependant pas admettre cette surveillance et ne tint pas de séance en 1574. A la suite des assurances qui lui furent données, le synode admit les nouveaux assesseurs temporels en 1575 et leur accorda le droit de vote ; ceux-ci y remplirent si bien leur rôle que le synode remarquait leur absence avec déplaisir. Toutefois, jusque sous la République helvétique, ces assesseurs demeurèrent exclus des débats concernant l'application de la censure. Lors du débat au sujet de leur admission à ces affaires secrètes, le synode conclut aussi par un refus en 1806, mais il s'inclina devant le résultat de la votation populaire. Depuis lors, il n'a cessé d'entretenir les meilleurs rapports avec ces assesseurs, parmi lesquels il faut compter les hommes d'État grisons suivants : Johann-Friedrich Tscharner, président des Ligues ; Jakob-Ulrich Sprecher von Bernegg, landammann des Ligues ; Felix Calonder, conseiller fédéral ; André Bezzola, juge fédéral ; Alfred Planta, ministre plénipotentiaire ; le colonel Theophil Sprecher von Bernegg ; Johann-Gaudenz von Salis et Alfons Flugi, poètes.

Dans l'esprit des principes de 1526, les autorités civiles des Ligues prirent l'habitude de traiter les affaires d'église entre membres de chaque confession. Toutes les affaires ecclésiastiques dépassant les compétences synodales, ou pour lesquelles le synode désirait le conseil ou l'appui des conseillers évangéliques, étaient discutées par ceux-ci en des Diètes et *Beitagen* particuliers, comme *corpus evangelicum*. Les compétences n'étant pas délimitées entre cette autorité et le synode, il se produisit parfois quelques frottements.

En 1873, l'église réformée se donna une constitution. Jusqu'alors, les *placita synodi* codifiés en 1552, les *leges synodales* de 1643 et 1793, et les décisions occasionnelles du synode et de la session évangélique en avaient tenu lieu. Cette constitution ne règle d'ailleurs pas non plus clairement les rapports du synode et du Conseil d'église avec la session évangélique et le Petit Conseil réformé. Un nouveau projet de constitution ecclésiastique, élaboré par le synode, mène cette tâche à chef, mais le 16 novembre 1925 le Grand Conseil réformé décida de ne pas donner suite à ce projet.

Dans les disputes doctrinales du XVI^e^ s., quand l'église réformée rhétique dut se séparer, d'une part, des anabaptistes dirigés par Georg Blaurock, Andreas Castelberg et d'autres, et d'autre part, des fugitifs italiens passionnés François de Calabre, Lälius Soncinus et

Camillus Renatus, le synode trouva constamment un appui chez les chefs zuricois, et avant tout chez Bullinger. Ce dernier avait reconnu combien il était avantageux de gagner les Ligues au protestantisme ; il pensait que par les cols grisons le mouvement réformateur et la vérité évangélique atteindraient l'Italie aussi bien qu'y passaient les marchandises et les armées. Les Italiens, et parmi eux surtout Camillus Renatus, s'étant refusés à abandonner leur hétérodoxie soit par une déclaration écrite soit au cours de disputes religieuses, il ne resta au synode qu'à rédiger une confession de foi et à exiger l'adhésion de ses membres à celle-ci. Il fit donc rédiger par Gallicius en 1552 la *confessio rætica* et Bullinger l'ayant approuvée, il la rendit obligatoire. Elle fut peu à peu supplantée par la *confessio helvetica posterior*, de Bullinger, qui parut en 1566 et qui était beaucoup plus étendue. A l'instigation de Bâle et de Berne, on rédigea encore en 1675 la malheureuse *formula consensus*, dirigée contre l'universalisme de l'académie de Saumur, mais favorable à la doctrine de l'inspiration verbale.

Dès lors, le synode, fidèle à la sévère interprétation littérale du livre saint, fit lire cette formule avec les confessions helvétique et rhétique à l'ouverture de chacune de ses assemblées. En 1714 encore, il décida de faire imprimer les trois textes à l'usage de ses membres ; mais cette décision resta lettre morte, faute de ressources, et par la suite la *formula consensus* était à peine citée.

Les luttes confessionnelles intérieures dont souffrirent la plupart des églises protestantes dans la seconde moitié du XVII[e] s., passèrent à l'arrière-plan des troubles politiques de cette époque. Aussi les procès-verbaux du synode sont-ils presque totalement muets au sujet des débats de doctrine, tels qu'on les voyait ailleurs, où l'on se servait de toutes les ressources de l'érudition médiévale. Outre la tension politique, le calme et le bon sens du peuple grison, difficile à émouvoir en matière religieuse, y contribuèrent pour beaucoup. Les nombreux mandements somptuaires, concernant les vêtements, la sanctification du dimanche, la fréquentation du culte, l'interdiction de la danse et des jeux, témoignent d'une foi rigide et fortement enracinée.

L'opposition se manifesta cependant de bonne heure. Les pensées et les écrits de Böhme, Spener et Francke pénétrèrent bientôt dans les Grisons, éveillant une vie et une activité nouvelles. La donation du D[r] Abys, qui rendit possible en 1695 l'agrandissement de l'école latine de Coire par l'adjonction d'un *Collegium philosophicum*, donna une grande impulsion à ce mouvement nouveau. Le service militaire et la forte et continuelle fréquentation des universités étrangères par des jeunes gens des Grisosn, le favorisèrent aussi, en sorte que, même en dehors du milieu pastoral, nombre de personnes de familles considérées et du peuple adhérèrent au piétisme. Sous l'influence en particulier du remarquable pasteur piétiste et mystique Daniel Willy à Coire et de Johann Roseli l'aîné, à Klosters, des communautés d'adhérents aux enseignements de Spener et Francke se constituèrent dans diverses localités. Le mouvement morave trouva en ces milieux un terrain favorable, et vers 1750 il avait partout fortement pris racine, dans le corps pastoral comme dans le peuple. Dans certaines familles considérées, il était de bon ton de s'intéresser aux moraves ; de nombreux liens rattachaient celles-ci aux communautés de frères. Le poète Johann-Baptist Albertini était leur évêque, et le fils du pasteur de Coire, le négociant Johann Lorez, leur ministre des finances. Quoique sans former une communauté autonome, Johann Roseli groupa de jeunes adeptes à Klosters. L'opposition naquit peu après 1750 dans le sein de la minorité orthodoxe, sous le vice-doyen Jakob Perins, et aux synodes de 1775 à Coire et de 1778 à Sent, l'excitation des esprits monta à un tel degré que les membres de l'assemblée se séparèrent et que les deux partis tinrent leurs réunions propres, chacun prétendant être dans son bon droit. La décision populaire réclamée par la session évangélique ordonna au synode de renoncer expressément à toute doctrine particulière, surtout à celle de Zinzendorf. Cette prescription ne fut à la vérité observée que pendant quelques années, puis les moraves et les piétistes, adversaires de la stricte orthodoxie, firent cause commune avec les partisans du progrès et des lumières. En 1823 seulement, la profession de foi exigée des membres du synode fut adoucie en ce sens que la *confessio helvetica* ne fut plus imposée que *quo ad verbum Dei continet*. La constitution ecclésiastique de 1873 supprima toute confession de foi, et déjà le serment synodal des agenda de 1868 n'exige plus que la simple exposition de la parole de Dieu, telle que la contiennent les Saintes Écritures, le Nouveau Testament surtout, selon les principes de l'Église évangélique réformée, et au mieux de la conscience et des lumières de chacun. Le projet de la nouvelle constitution ecclésiastique confie au règlement de l'Église le soin de déterminer les termes de la profession de foi à exiger des membres du synode.

La position en vue des pasteurs, seules personnes cultivées dans les petites paroisses de moins de 100 habitants, et la situation fausse des députés au Conseil, tantôt membres de la Diète et préoccupés des questions politiques courantes, tantôt délibérant à la session évangélique du bien de leur église, firent que durant la période de tension entre les deux confessions, des arrière-pensées d'église se mêlèrent toujours aux discussions civiles et obligèrent le synode à prendre position. Les circonstances de l'époque expliquent cette activité politique synodale, qui s'égara d'ailleurs rarement. Le synode éleva la voix, au XVI[e] s. déjà, en faveur d'un meilleur gouvernement des pays sujets ; il combattit, selon l'esprit de Zwingli, les alliances étrangères et n'admit aucun pensionné dans son sein. Il réclama bien des fois l'observation fidèle des anciennes lettres d'alliance et l'accomplissement de la réforme du pays mal commencée en 1602 et décidée à nouveau en 1684. Il est tout à fait injuste de le rendre responsable des excès de certains de ses membres exaltés, Georg Jenatsch, Blasius Alexander et Kaspar Alexius, car ces hommes violents quittèrent le synode, qui prit de sévères dispositions à l'égard de leurs compagnons. Quoique du côté catholique (toute abstraction faite de l'attitude traître au pays prise par les Oberlandais dévoués à l'Autriche durant les troubles des Grisons) on n'eût guère moins manqué que du côté protestant, l'église évangélique perdit alors beaucoup de son influence.

La contre-réformation, entreprise énergiquement à la même époque, lui fit aussi perdre du terrain. Dès 1620, à la suite du massacre de la Valteline, toutes les paroisses réformées de cette vallée, au nombre de plus d'une douzaine, furent anéanties, puis dans la lutte pour le recouvrement des pays sujets, les communautés du comté de Chiavenna durent être aussi sacrifiées. A la même époque, le mouvement évangélique des IV Dörfer, commencé avec tant de promesses vers 1610, subit un violent arrêt ; dans nombre de paroisses de l'Oberland et de l'Oberhalbstein, d'importantes minorités réformées furent opprimées ou supprimées sous l'action sans scrupules des capucins étrangers nouvellement venus dans le pays. La tentative des catholiques d'empêcher les minorités de Sagens et Fellers de jouir de la liberté religieuse, garantie par les lois, faillit presque en 1701 déchaîner la guerre civile ; un léger dégât commis à une image dans la paroisse, aux neuf dixièmes réformée, de Trans, provoqua de la part des catholiques, poussés par le nonce, des prétentions tout à fait exagérées de réparations. Jusque bien avant dans le XVIII[e] s., ils emmenèrent en terre catholique étrangère des enfants protestants, et traînèrent même des adultes de la foi évangélique jusque dans les cachots du tribunal espagnol de l'inquisition à Milan.

Dans certaines localités, la situation religieuse changea complètement avec la population. Les catholiques de Sta Maria dans la vallée de Münster s'éteignirent en 1835, et l'église du lieu devint complètement propriété des protestants de l'endroit. Inversement, les réformés ont disparu depuis un siècle du Samnaun. En vertu d'un contrat, la paroisse évangélique de l'endroit a cependant la copropriété de la nouvelle église, des nouvelles cloches, du cimetière et du domaine du sacristain. Elle possède en outre un capital de plus de 50 000 francs, de sorte qu'elle dispose là d'une riche dotation. Il ne lui manque que des habitants, et ce

doit bien être l'unique paroisse qui jouisse d'une telle particularité.

L'église protestante subit une crise intérieure sans égale dans l'affaire pastorale de 1790. De toute ancienneté les plus petites paroisses évangéliques avaient tenu à cœur, alors qu'elles ne comptaient pas même 50 membres, de posséder leur propre pasteur. Elles allaient le chercher le plus souvent dans l'Engadine, qui a donné au synode un nombre incalculable de membres. Les cinq familles Gujan, Janett, a Porta (Riz a Porta, Rosius a Porta), Schucan et Stupan en fournirent ensemble 106. La plupart d'entre eux faisaient à très bon compte leurs études théologiques à la cure de quelque membre érudit du synode, qui les mettait en peu d'années en état d'affronter la chaire. Une petite partie d'entre eux était à même de compléter leurs études à l'université, et l'école théologique, issue plus tard à Coire du *Collegium philosophicum*, n'était qu'un faible palliatif. A ces modestes frais d'étude correspondait également un modeste salaire, dont l'augmentation suivit si mal la dépréciation monétaire que bien des familles de pasteurs tombèrent dans la misère. Ce n'est pas sans raison que le quart du corps pastoral mourut de faim et de misère dans les deux années de 1770-1772 ! Tous les efforts et toutes les demandes en vue d'obtenir une élévation des salaires ayant été vains auprès de la plupart des paroisses, le synode d'Ardez de 1790 prit en désespoir de cause la résolution de cesser le service dans toutes les paroisses qui ne payeraient pas un minimum de 250 florins. La grève commença, mais il manquait, pour la faire aboutir, une caisse de grève. Aussi manqua-t-elle son but ; bien des familles de pasteurs tombèrent dans la plus noire misère ; le mouvement avait pourtant si évidemment montré que les conditions anciennes étaient intenables qu'il porta des fruits.

L'édition d'une Bible, de la liturgie, d'un livre de chant et du catéchisme fut une lourde tâche pour l'église évangélique. Non seulement parce que son action s'étendait sur un petit territoire habité par une population pauvre et clairsemée, mais parce qu'elle manquait de direction énergique et de fonds quelconques ; elle était en outre divisée par les langues allemande, ladine, romanche et italienne. Le romanche et le ladin ne furent pas des langues écrites avant la Réforme. Les Bibles et livres religieux allemands pénétraient à la vérité dans les régions d'autre idiome, mais ils n'étaient lus que d'un petit nombre de lettrés, alors que dans les paroisses allemandes, même les habitants des fermes isolées y puisaient la force spirituelle. Ainsi le prêtre de Schiers se plaignit au bailli autrichien de Castels que les paysans du Schierser Berg lui avaient répliqué en citant la Bible et des textes hérétiques.

Comander et Gallicius reconnurent de bonne heure la nécessité de donner au peuple réformé grison ses propres livres religieux et ils trouvèrent bientôt des aides hors du synode. Comander composa un catéchisme en collaboration avec Blasius, en 1535 ; et quand Johann Travers, *Landeshauptmann*, par des mystères religieux, et Gallicius par la traduction de morceaux bibliques et la mise en vers du psaume 130, eurent montré que le ladin pouvait être une langue écrite, Johann Bifrun, de Samaden, savant juriste, donna en 1557 la première œuvre imprimée en ladin : une traduction du catéchisme de Comander. Encouragé par son succès, il fit suivre déjà en 1560 une traduction du Nouveau Testament, œuvre de la plus haute valeur pour les paroisses de l'Engadine acquises depuis peu de temps à la nouvelle foi. Le doyen Stefan Gabriel donna à l'Oberland romanche, à Ilanz en 1611, le premier catéchisme, très en usage jusqu'au XIX[e] s. ; son fils, le doyen Luzius Gabriel, en 1648, un Nouveau Testament dans la même langue. La Bible complète en ladin ne parut qu'en 1679, après nombre de tentatives vaines, celle en romanche en 1718 seulement. La traduction italienne de la Bible ne fut jamais achevée aux Grisons ; celle du Nouveau Testament, publiée en 1709 par le pasteur Luzius Patronius de Coire, dérive de l'œuvre de Diodati.

Comander avait aussi établi une liturgie, probablement en commun avec d'autres et avec l'appui de Zurich. Elle paraît être complètement perdue et fut très promptement remplacée dans les paroisses de langue allemande par celle de Zurich. Dans les autres régions, on se servit d'abord de traductions manuscrites jusqu'à la parution en 1665 du *Formular per las baselgias de Engadina zura*, en 1741 du même pour l'*Engadina bassa* et d'une *Liturgia* pour les paroisses italiennes du val Bregaglia et du Poschiavo. Par contre la région romanche du Rhin antérieur et postérieur ne posséda que des manuscrits jusque dans le XIX[e] s. Le Conseil d'église, institué en 1808, entreprit immédiatement de rédiger une liturgie, mais il n'arriva qu'en 1831 à la donner en allemand ; les traductions ladine, romanche et italienne suivirent peu après.

En ce qui concerne le chant d'église, qui fut longtemps en bien des localités le privilège des célibataires, les Psaumes de Lobwasser, parus en 1575, acquirent rapidement une grande faveur. Toutes les paroisses ne cultivaient pas ces psaumes avec la même méthode que celle de Conters en Prätigau, qui se vantait d'avoir commencé à les chanter le 19 janvier 1735 et d'avoir achevé le volume le 22 avril 1744. Au XVIII[e] s., le *Singendes und spielendes Vergnügen reiner Andacht* de Schmiedlin fut très répandu, ainsi que le *Musikalisches Hallelujah* de Bachofen. Encore aujourd'hui, on ne conçoit presque pas une fête de fin d'année dans la plupart des paroisses grisonnes sans *Mein Jesus A und O* et *Das alte Jahr geht nun zum Ende* de Bachofen, malgré le livre de cantiques des IV cantons en usage. Le plaisir que trouvèrent dans le chant et la musique les Grisons romanches et ladins est attesté par le grand nombre de leurs livres de chants d'église. Dès 1562, l'historien et réformateur Ulrich Campell fit paraître *Un cudisch da Psalms* ; le juriste Laurenz Wiezel en 1661, les Psaumes de Lobwasser ; le pasteur Johann Martinus en 1684, sa *Philomela*, et le pasteur Conradin Riola en 1749, sa *Musica spirituela*, tous destinés aux régions de langue ladine. Ces œuvres furent supplantées à partir de 1765 par les *Canzuns spirituelas* du pieux ami des moraves, Gian-Battista Frizzoni, de Celerina, qui restèrent en usage jusqu'à la publication des *Chanzuns religiusas* d'Otto Guidon en 1875. Celles-ci furent enfin remplacées en 1922 par une nouvelle collection *Il coral*, établie soigneusement par le pasteur Johann Grand, de Sent, et le musicien Otto Barblan, à Genève. La région romanche a moins produit. Elle se servit de 1683 à 1784 des *Psalms*, du pasteur du Heinzenberg Johann Grass, puis le pasteur Mattli Conrad, d'Andeer, lui donna *Novas Canzuns spiritualas*, remplacées en 1816 par la *Collectiun da canzuns spirituals* de Flor. Walther, et en 1886 par les *Canzuns choralas* du pasteur Johann-Martin Darms.

Le XIX[e] s. apporta dans l'église évangélique grisonne, comme ailleurs, divers changements. Ainsi l'évêque fit échouer avec la partie catholique du peuple, influencée par le nonce, l'école cantonale paritaire projetée dès 1803. Là-dessus fut créée le 1[er] mai 1804, l'école cantonale réformée, à laquelle se rattacha le *Collegium philosophicum*, bâti aux frais de la fondation Abys. La formation des pasteurs selon les anciens usages patriarcaux prit alors fin, et ce fut l'école théologique qui assuma la tâche de les préparer à la chaire. Mais quand tous les étudiants eurent commencé à compléter leurs études dans des universités, l'école théologique fut supprimée non sans sérieuse résistance en 1843, et son avoir constitua un fonds pour des bourses d'études théologiques. Il s'est tant accru avec les années que tout étudiant théologien grison peut en recevoir la somme de 3000 francs.

Au moyen de ce qui put être sauvé de la fortune des paroisses réformées des pays sujets fut constituée la caisse évangélique des legs, qui supporte avec les revenus de quelques fondations évangéliques spéciales les frais de l'administration ecclésiastique du pays. Un impôt annuel, perçu depuis 1914 sur chaque habitant protestant du canton, alimente la caisse ecclésiastique cantonale destinée à soutenir les paroisses pauvres, à conserver et embellir les édifices religieux et à arrondir le salaire des pasteurs peu payés. De toute

ancienneté, chaque paroisse dut pourvoir aux frais de son propre pasteur, mais plus d'une, malgré tous ses efforts, ne parvenait pas à lui donner le minimum indispensable. Grâce à l'aide de la caisse d'église, chaque pasteur a un revenu assuré d'au moins 3500 fr., plus le logement, le chauffage et un peu de jardin. Une caisse d'assurance, créée en 1925 par la réunion des diverses caisses et fondations anciennes ou nouvelles, garantit aux pasteurs âgés ou invalides, à leurs veuves ou orphelins une modeste rente. Le *Bündner Kirchenbote* publié depuis 1914 par le synode cherche à édifier et enseigner les fidèles ainsi qu'à éveiller leur intérêt pour leurs coreligionnaires du dedans et du dehors.

La formation des pasteurs à l'école théologique de Coire, instituée au commencement du XIX^e^ s., eut cela de bon qu'elle préserva jusqu'au milieu du siècle l'église grisonne des discussions doctrinales. Les rapports du synode ne font jamais mention de luttes sérieuses entre rationalistes et surnaturalistes. Mais du moment où les étudiants furent exclusivement formés dans des universités, il se produisit de temps à autre une tension entre les anciens et les partisans du progrès religieux et ecclésiastique. Les chefs de la tendance libérale, et surtout le doyen Leonhard Herold, homme conciliant et actif, parvinrent cependant à empêcher la formation d'un parti séparé. La vague réformatrice passa ainsi sur l'église réformée grisonne comme auparavant celle du rationalisme et du surnaturalisme sans faire trop de mal, et seules les nouvelles tendances du christianisme social ont provoqué au sein du synode comme dans quelques paroisses la formation d'un véritable parti.

Bibliographie. Procès-verbaux des synodes évangéliques rhétiques 1571-1925 (mns.). — a Porta : *Historia reformationis.* — Jecklin : *Materialien zur Standes- und Landesgesch.* — Camenisch : *Bündn. Reformationsgesch.* — Jecklin : *Das collegium philosophicum in Chur und seine Studenten*, dans *BM* 1914. — Sprecher : *Gesch. der Republik der III Bünde im 18. Jahrh.* — Truog : *Bibelübersetzungen in Graubünden*, dans *BM* 1917. — Le même : *Die Versammlungsorte der evang.-rät. Synode*, dans *BM* 1917. — Divers petits écrits contemporains des XVII^e^-XIX^e^ s. [Jak.-R. Truog.]

C. Écoles. 1. *Écoles populaires. a) Écoles primaires.* Elles existent dans les localités importantes des Grisons depuis la Réforme ; peu nombreuses à l'origine, elles étaient, sauf de rares exceptions, non pas des écoles communales publiques, mais des établissements privés. C'est vers le milieu du XVII^e^ s. que l'école publique populaire fut instituée et mise sous la direction et sous la surveillance des communes. Au début, le pasteur était dans la règle, à côté de son activité religieuse, chargé de tenir l'école. Vers la fin du XVII^e^ s. et au XVIII^e^ s. seulement, l'on commença à faire appel à des maîtres laïques ; leur salaire était fort minime et leurs aptitudes peu marquées en général, car les écoles normales faisaient défaut. Les branches d'enseignement étaient la religion, la lecture, l'écriture, le calcul et le chant. La fréquentation était irrégulière ; l'âge des écoliers variait de 5 à 6 ans, et les leçons duraient de 2 à 6 mois. Le livre d'études le plus répandu dans les écoles protestantes était le catéchisme composé en 1611 par le pasteur d'Ilanz, Stephan Gabriel, en romanche oberlandais ; il fut traduit en ladin, en allemand et en italien, et souvent réédité jusqu'au XIX^e^ s. Jusqu'à l'époque moderne, les locaux, le mobilier et les moyens d'enseignement des écoles étaient fort misérables. Peu de communes s'accordaient des bâtiments scolaires (Coire, Zuoz dès 1655, Thusis, Valzeina). A partir du XVII^e^ s., des fonds scolaires furent créés, grâce surtout à des donations privées en espèces ou en terres. Ils étaient alimentés par les taxes de naturalisation, plus rarement par des impositions régulières, subventions annuelles ou contributions de bénéfices. Dès la fin du XVIII^e^ s. et plus particulièrement dès le commencement du XIX^e^, des amis et des sociétés favorables à l'école travaillèrent à l'amélioration de l'enseignement populaire. Le mouvement qui se produisit dans ce sens dans les V Dörfer fut remarquable entre tous. Karl-Ulysses von Salis-Marschlins publia en 1813 un guide pour l'amélioration des écoles grisonnes qui stimula les esprits et ouvrit la voie. Une école normale fut jointe en 1820 à l'école cantonale protestante de Coire. Une société pour le développement de l'école populaire fut fondée en 1827, sur l'initiative d'ecclésiastiques protestants dans la partie réformée du canton. Par une enquête faite en 1829, cette société obtint une image exacte de la situation des écoles existantes ; elle formula diverses propositions d'ordre pratique, édita des manuels scolaires, obtint du Grand Conseil une subvention annuelle de 500 florins en faveur des écoles nécessiteuses, et du Conseil scolaire cantonal l'amélioration de la préparation du personnel enseignant ; soutint dès 1835 des écoles dénuées de ressources par des subventions accordées à de certaines conditions, provoqua dans bien des communes la création de fonds scolaires, l'élévation du salaire des maîtres, la prolongation des années d'école, l'extension de l'enseignement à de nouvelles branches comme l'histoire et la géographie, sa distribution méthodique et l'institution de commissions scolaires locales. La société protestante pour le développement de l'école a à son actif encore bien d'autres initiatives fructueuses. Une société semblable, catholique, fondée en 1833, chercha à améliorer les écoles de la partie catholique du canton qui étaient restées en arrière sous tous les rapports ; d'abord par la fondation de l'école cantonale de Disentis, puis en soutenant directement les écoles catholiques de la même manière, mais avec un succès moindre que ne le faisait la société protestante. Son activité prit fin en 1842, tandis que la première en date subsista jusqu'en 1860.

Le canton s'était entre temps chargé de l'école populaire. Le Grand Conseil institua en 1838 un Conseil d'éducation commun aux deux confessions, chargé de développer l'école primaire selon un règlement établi par les autorités. Les deux Conseils scolaires confessionnels des deux écoles cantonales furent supprimés en 1843, remplacés par le Conseil institué en 1838, dont les compétences étaient élargies. A cette nouvelle autorité furent soumis les degrés inférieurs et supérieurs de l'enseignement public et privé, à l'exception du séminaire épiscopal. Ce Conseil confia la direction immédiate de l'école primaire à une commission choisie dans son sein et chargée d'importantes attributions : surveillance et encouragements aux écoles élémentaires par des subventions en espèces ; édition de manuels scolaires en langues allemande, italienne et romanche et même dans certains cas spéciaux pour chacune des deux confessions. Pour conserver une certaine unité dans le développement de l'école populaire, le Conseil d'éducation édicta en 1846 une ordonnance scolaire, qui servit de base à celle de 1853. La *Schulordnung für die Volksschulen Graubündens von 1859* contient des prescriptions formelles sur l'obligation de fréquenter l'école, la durée de celle-ci, les fonds scolaires, la formation du personnel enseignant, son salaire, etc., qui, à quelques modifications et compléments près, sont encore en vigueur actuellement. La durée de l'école d'hiver fut fixée en 1859 à 22 semaines, en 1867 à 24 et en 1904 à 28 ; ce chiffre peut être réduit à 26, si le nombre des années scolaires est porté à neuf ou si une classe d'été obligatoire d'une durée de dix semaines avec 12 heures de leçons hebdomadaires au minimum est instituée A côté des écoles primaires publiques, il exista de tout temps un certain nombre d'écoles privées.

b) Écoles de perfectionnement et secondaires. Le premier mouvement en faveur de la création d'écoles supérieures populaires date de 1845 ; il fut sans résultat. Le canton institua en 1868 des écoles de perfectionnement, en 1880 des écoles réales et de perfectionnement ; il augmenta à titre permanent le crédit en faveur de l'école et donna une plus grande extension à son programme d'enseignement ; enfin, dans une ordonnance de 1907, le terme d'écoles secondaires est pour la première fois employé.

c) Écoles professionnelles. La proposition fut faite en 1829 de créer des écoles professionnelles dans le but de permettre aux apprentis d'acquérir des connaissances

théoriques sur leurs métiers et dans d'autres domaines. La chose tomba cependant dans l'oubli. La société des maréchaux, serruriers, etc., de Coire, fonda en 1842 une école du dimanche pour apprentis de ces métiers. Elle prit une certaine extension en 1887, lorsque la ville en reprit la direction ; depuis, elle a été soigneusement développée et est devenue obligatoire depuis quelques années. Des écoles professionnelles ont aussi été créées à Thusis, Davos, Ems, Landquart et Arosa.

d) Enseignement des travaux féminins. Ses origines remontent aux années 1820. En 1847, la société protestante en faveur de l'école chercha à le perfectionner ; elle fut appuyée par le nouveau Conseil d'éducation après que le Grand Conseil eut voté en 1853 un crédit permettant d'accorder des subsides aux institutrices afin d'acquérir la laine, l'étoffe, etc., pour les jeunes filles pauvres. L'enseignement des travaux féminins est donné dans la plupart des écoles à partir de 1860. En 1880, le gouvernement décida la création de cours de perfectionnement pour institutrices de travaux féminins. Les inspecteurs scolaires furent chargés d'accorder toute leur attention à cette branche de l'enseignement et de lui prêter tout leur appui. En 1883 parut la première loi concernant les écoles de travaux féminins et en 1884 le premier programme d'enseignement. Les ordonnances de 1908 et 1922 donnèrent davantage d'extension à cette branche.

e) Écoles ménagères et d'économie domestique. L'enseignement ménager fut d'abord donné dans les Grisons dans quelques instituts privés pour jeunes filles. Le premier d'entre eux s'ouvrit à Coire en 1852 ; d'après son organisation, il correspondait à une école secondaire de filles ; on y enseignait outre les branches de l'école secondaire, la cuisine et les travaux manuels féminins. Il ferma ses portes en 1870, par suite d'insuffisance d'élèves, et fut remplacé par l'école des filles de Coire. Des institutions analogues existaient à Malans, au couvent de Kazis, à Ardez, à Ilanz et à Thusis.

L'école de cuisine et d'enseignement ménager pour les Grisons fut fondée à Coire en 1895. On y joignit une école privée de travaux féminins, fondée à Coire en 1888, qui formait également des institutrices pour ces trois branches d'enseignement. Dès 1918, l'établissement porte le nom d'école grisonne pour femmes. Une ordonnance cantonale a été rendue en 1916 dans le but de développer les écoles ménagères. — Voir F. Pieth : *Gesch. des Volksschulwesens im alten Graubünden*, dans *Jahresbericht des bündner. Lehrervereins* 1908. — J.-U. Mayer: *Der evang. Schulverein und seine Bedeutung für die Entwicklung des bündn. Volksschulwesens.* — Le même : *Gesch. des bündn. Volksschulwesens in der 1. Hälfte des 19. Jahrh.* — F. Manatschal : *Einiges aus Bündens öffentlichem Leben der letzten 50 bis 60 Jahre*, dans *BM* 1917. — *Amtliche Gesetzessammlung des Kts. Graubünden.* — Rapports annuels du Conseil d'éducation et du Petit Conseil. — Ch. Zulauf : *Die Frauenschule Chur.*

2. *Écoles moyennes de l'État.* Les premières tentatives de créer des écoles supérieures dans les Grisons remontent également à la Réforme. Auparavant, il existait déjà une école de la cathédrale et des écoles conventuelles. Mais elles avaient surtout pour but la formation du clergé. On parlait à peine d'écoles laïques. Les articles d'Ilanz, de 1526, ordonnèrent la fermeture des couvents, parmi lesquels ceux de St. Luzi et St. Nicolai à Coire. A l'instigation des réformateurs, la Ligue de la Maison-Dieu fonda un gymnase à Coire en 1539, dont les trois maîtres furent payés sur les revenus des couvents supprimés. L'enseignement étant donné dans l'ancien couvent de St. Nicolai, ce gymnase prit le nom de *Nicolaischule* ; on y trouvait, outre les salles d'enseignement, des logis pour les maîtres et les écoliers. Ces derniers étaient en partie des boursiers, car les diverses juridictions de la Ligue disposaient à tour de rôle de deux places libres. L'organisation intérieure de l'école doit avoir été calquée sur celle du Grossmünster de Zurich établie par Bullinger. Si les fondateurs de la Nicolaischule avaient en vue avant tout la formation d'ecclésiastiques, elle fut toutefois un établissement de culture générale où les jeunes gens des III Ligues et non seulement de la Ligue de la Maison-Dieu, reçurent leur éducation. En 1574, lors d'un grand incendie de la ville, la Nicolaischule fut réduite en cendres et ne retrouva jamais la prospérité du temps passé ; les revenus étaient minimes et l'intérêt faiblissait.

La Diète des III Ligues résolut alors en 1582 de fonder une école paritaire à Sondrio au moyen des revenus du prieuré supprimé de Teglio. On devait y enseigner les langues anciennes, et la religion à titre privé seulement. Il semble toutefois que cette école ne vit jamais le jour. La nouvelle de son institution provoqua dans la Valteline, foncièrement catholique, une vive excitation que Milan attisa encore et qui provoqua des rencontres sanglantes. Aussi la Diète de 1585 transféra-t-elle l'école à Coire, où elle fut rattachée à la Nicolaischule et forma avec elle une institution paritaire.

En 1618, on tenta encore une fois de créer à Sondrio une école nationale, en lui donnant cette fois-ci un caractère nettement protestant. Elle devait être placée sous la surveillance directe des autorités de l'État et du synode rhétique évangélique. L'enseignement ne s'étendait pas seulement aux langues, mais encore à la musique, l'arithmétique et l'écriture, l'histoire et la philosophie. Le massacre de la Valteline de 1620 mit une fin tragique à cette école. Celle de Coire fut également fermée. Après l'invasion autrichienne de 1622, la curie épiscopale, se basant sur la capitulation de Lindau, demanda la restitution des biens des couvents supprimés. La Diète dut également rendre ceux de St. Nicolai, et de ce fait supprimer l'école du même nom. On projeta quelque temps d'ouvrir dans le couvent de St. Nicolai une école jésuite, mais l'affaire n'aboutit pas. Le soulèvement de 1653 et un rachat avantageux mit la ville en possession du couvent. Le synode réformé et des hommes dévoués à la chose publique instituèrent alors une école latine à Coire. La ville était chargée de pourvoir aux salaires de deux maîtres de latin et d'un maître d'allemand ; les juridictions protestantes des III Ligues prenaient à leur charge les traitements de deux autres maîtres auxquels la ville donnait le logement et le bois de chauffage. Les frais furent couverts par les revenus du prieuré de Teglio. En outre, chaque juridiction réformée devait payer dix ducats. Une collecte volontaire en faveur de l'école permit la constitution d'un fonds d'environ 3000 florins. Mais bientôt l'intérêt du pays faiblit, les communes ne voulurent pas maintenir leur contribution, de sorte qu'à la fin du siècle les trois classes de la ville de Coire existaient seules. A la fin du XVII[e] s., le D[r] Abys, bourgeois de Coire, fit don aux III Ligues d'une somme considérable afin de permettre la fondation d'une école supérieure. Celle-ci fut ouverte en 1699 sous le nom de *Collegium philosophicum*. La fréquentation de cet établissement était réjouissante dans les premiers temps ; plus tard le nombre des élèves tomba rapidement, et pendant plusieurs années il ne se présenta aucun élève. De 1699 à 1813, 327 élèves passèrent au *Collegium*. Les professeurs étaient pour la plupart des ecclésiastiques de Coire. L'école prit de plus en plus le caractère d'un institut destiné à former des théologiens protestants. A côté du *Philantropin* de Marschlins et des écoles de Jenins, Reichenau et Fetan, qui doivent être considérées comme des écoles moyennes privées, les jeunes gens des Grisons disposaient à la fin du XVIII[e] s., pour continuer leurs études, de la seule école latine de Coire. Depuis la réorganisation de 1779, on y enseignait en trois classes, outre les langues latine et italienne, l'histoire, la géographie, le calcul, la géométrie et le catéchisme politique. Cet établissement avait donc plutôt le caractère d'un progymnase.

Lorsqu'en 1794 se réunit à Coire une assemblée nationale, inspirée des idées de démocratie et de progrès venues de Paris, celle-ci tourna son attention aussi vers l'amélioration des choses de l'école. Plusieurs propositions excellentes furent présentées concernant : 1. La formation des maîtres (séminaire pour instituteurs) ; 2. Le choix et la nomination de ceux-ci (institution de Conseils scolaires locaux et d'une Commission cantonale) ; 3. Les encouragements aux maîtres et aux élèves, au moyen de prix ; 4. La nécessité de bons manuels (établis en tenant compte des exigences de l'instruction bour-

geoise) ; 5. La construction de bonnes maisons d'école ; 6. La surveillance des écoles. En outre, répondant aux idées démocratiques de l'époque, un enseignement politique avec des exercices pour jeunes gens et hommes faits furent proposés ; enfin une école supérieure générale fut prévue, d'abord pour la formation des maîtres, puis aussi dans le but de former des hommes utiles. Outre les branches d'enseignement proprement dit, des exercices hebdomadaires d'élocution devaient y être organisés. L'enseignement, réparti sur deux années, était gratuit. Les dépenses pour la table, la lumière, le service et le chauffage étaient supputées à cent couronnes. L'assemblée nationale ne parvint pas à donner corps à ces projets, que firent abandonner les troubles de la Révolution.

Les Grisons avaient à peine retrouvé le calme, après l'adoption de l'Acte de Médiation, que la création d'une école cantonale revint au premier plan. Une proposition fut faite au Grand Conseil, le 19 novembre 1803, d'ériger un séminaire. Les députés catholiques déclarant ne pouvoir lui donner leur appui, le Grand Conseil décida de fonder une *école cantonale protestante* et d'attribuer annuellement au *Corpus catholicum* une somme proportionnelle, prélevée sur les finances de l'État. L'école fut ouverte le 1er mai 1804 ; elle ne compta d'abord que deux classes auxquelles fut ensuite rattaché le *Collegium philosophicum*. A la tête de l'établissement était une direction de trois membres, qui doivent être considérés comme les fondateurs de l'école : J.-U. von Salis-Seewis, M. Rascher et Pet. Saluz. Il comprenait une école normale (séminaire), une école réale et un gymnase. Pendant quelques dizaines d'années, le *Collegium philosophicum* y demeura aussi rattaché, sous forme d'école de théologie avec 4 années de cours. Les ecclésiastiques pouvaient y faire toutes leurs études, alors que précédemment beaucoup de jeunes étudiants devaient se contenter de faire un « apprentissage » chez d'anciens pasteurs. Cette préparation parut cependant aussi insuffisante avec le temps, et l'école de théologie fut supprimée en 1843. Il en est resté l'enseignement de l'hébreu dans les classes supérieures du gymnase de l'école cantonale.

Le colonel Pellizari soumit en 1809 au Conseil scolaire un plan d'école de cadets à rattacher à l'école cantonale, et destinée à préparer des officiers. Cette proposition fut suivie de la création, à l'école cantonale, d'un corps de cadets qui subsiste encore actuellement. Par la suite, une école de droit fut également rattachée à l'école cantonale. Durant un certain nombre d'années, coupées de plusieurs interruptions, on y donna des cours de droit privé, de droit pénal, de procédure pénale et de procédure civile. Dès 1830 environ, on tenta également à plusieurs reprises de joindre à l'établissement une école d'agriculture, mais sans succès. Grâce au don de l'un de ses citoyens, Rudolf-Alexander von Planta, † 1895, l'État possède actuellement sa propre école d'agriculture, au *Plantahof* à Landquart.

La partie catholique du canton eut à vaincre bien des difficultés pour mettre sur pied sa propre école cantonale. La curie épiscopale s'était opposée à la fondation d'un établissement en commun avec les protestants ; elle ne voulut permettre l'érection d'une école catholique qu'à la condition d'une soumission absolue à l'autorité ecclésiastique. Cette école fut cependant créée par une décision des communes catholiques et soumise à un Conseil scolaire catholique cantonal. Elle fut ouverte en 1807 à St. Luzi, transférée en 1833 au couvent de Disentis, puis de nouveau à St. Luzi en 1842. Le Grand Conseil décida en 1850 la fusion des deux écoles cantonales en un établissement paritaire à Coire. Cette nouvelle *école cantonale grisonne* s'est dès lors continuellement développée. Un septième cours fut adjoint au gymnase en 1854, mais ne dura toute l'année qu'à partir de 1877. L'école secondaire se divisa avec le temps en une section technique qui délivre une maturité scientifique après six années d'études, et une section commerciale de cinq années de cours, avec un diplôme de sortie. Une quatrième année fut ajoutée à l'école normale en 1907. Une division y fut également ajoutée pour les élèves de langue italienne afin de préparer du personnel enseignant pour la partie italienne du canton ; elle est en rapport avec le proséminaire de Roveredo. Une classe préparatoire pour élèves non-allemands, provenant de l'école cantonale catholique, fut de nouveau supprimée en 1876. L'école cantonale grisonne comprend donc actuellement un gymnase (en 2 divisions) ; deux sections : l'une technique, l'autre commerciale ; une école normale avec une division allemande et une division italienne. Elle forme côte à côte protestants et catholiques, élèves de parlers allemand, romanche et italien. Dans les classes inférieures, elle doit tenir compte de la langue maternelle et accorder aux élèves romanches un enseignement approprié dans leur langue. Avec son organisation compliquée, elle donne une image de la diversité confessionnelle et linguistique du canton. En 1904, elle a célébré le centième anniversaire de sa fondation.

Voir T. Schiess : *Zur. Gesch. der Nikolaischule in Chur während der Reformationszeit.* — P. Gillardon : *Nikolaischule und Nikolaikloster in Chur im 17. Jahrh.* — C. Camenisch : *Carlo Borromeo und die Gegenreformation im Veltlin.* — H. Schällibaum : *Gesch. der bündn. evang. Kantonsschule von ihrer Entstehung an bis z. Jahr 1850* (annexe au programme de 1858 et 1861). — J. Bazzigher : *Festschrift zur Jahrhundertfeier der Bündn. Kantonsschule.* — Rapports annuels du Conseil d'éducation et du Petit Conseil. — *Bestrebungen zur Gründung einer landwirtschaftl. Schule für Graubünden und das R. A. Planta'sche Legat*, dans *BM* 1896.

3. *Écoles moyennes privées.* Le pasteur Martin Planta fonda en 1761 un séminaire à Haldenstein, qu'il dirigea selon des principes pédagogiques nouveaux. Il fut soutenu moralement et financièrement par les III Ligues, et l'institut eut pour continuateur en 1771 le célèbre *Philantropin* de Marschlins, placé sous la protection du ministre Ulysses von Salis-Marschlins. Il fut supprimé en 1777. Le futur bourgmestre de Coire, J.-B. von Tscharner, fonda en 1786, dans sa maison à Jenins, une petite école privée, dont le but était le même que celui du *Philantropin*, de Marschlins. Sur le modèle de ce dernier, Tscharner ouvrit en 1793, au château de Reichenau, une plus grande école, qui fut très bien dirigée, d'abord par Joh.-Peter Nesemann, ancien maître de Marschlins, puis, dès 1796, par Heinrich Zschokke. Elle ferma ses portes lors de la Révolution de 1798. En 1793, le pasteur And. Rosius a Porta, ancien aumônier des troupes suisses au service de France, fonda dans son village natal de Fetan une école dans laquelle il instruisait 30 à 40 écoliers. Malgré plusieurs revers (incendie à Fetan, passage de troupes), l'institut se développa d'une façon réjouissante et fut repris, au décès du fondateur en 1838, par son fils Johann Rosius, et continué jusqu'en 1840. Ce dernier ferma alors l'établissement, puis le rouvrit en 1850, comme école secondaire de garçons et de filles. Par suite de l'amélioration des écoles communales, le nombre des élèves de cet institut diminua et la fermeture fut décidée en 1869.

Voir J. Keller : *Das Philantropin zu Marschlins.* — C. Schmid : *Das Seminar zu Reichenau*, dans *Jahresber. des bünd. Lehrervereins* 1901. — A. Rufer : *Vier bündn. Schulrepubliken aus der zweiten Hälfte des 18. Jahrh.* — Notice autobiographique de Joh. Rosius a Porta, dans *BM* 1921. — 3e rapport du Conseil d'éducation, p. 33.

4. *L'école conventuelle de Disentis.* Les renseignements sur cet établissement font défaut jusqu'au XVIe s., les bâtiments et les archives ayant plusieurs fois été la proie des flammes. Une école existait sous l'abbé Christian Castelberg (1556-1584) dans le couvent. Il s'agit probablement du rétablissement de celle d'autrefois, supprimée lors de la Réforme. On ne sait rien de son organisation. Au moment de l'invasion française en 1799, elle dut de nouveau être fermée pendant peu de temps. Au commencement du XIXe s., elle comptait 40-50 élèves. De 1833 à 1842, elle fut en même temps école cantonale catholique. Celle-ci fut transférée de nouveau à St. Luzi à Coire et l'école conventuelle de Disentis devint par ordre de l'évêque un séminaire de garçons. En vertu des décrets du Grand Conseil de 1859, 1861 et 1862, et avec l'agrément de l'ordinariat épiscopal et de l'autorité du couvent, le Conseil cantonal d'éducation y institua une école moyenne formée de deux classes pré-

paratoires et deux classes réale et gymnasiale, que l'abbé Paulus Birker dirigea jusqu'à sa démission en 1877, sous la surveillance du susdit Conseil. L'école fut fréquentée par une moyenne de 40-50 écoliers, la plupart Oberlandais. Les élèves de la classe réale recevaient un enseignement théorique et pratique d'agriculture et d'économie alpestre. Cette école conventuelle fut fermée en 1880 ; elle se mourait d'ailleurs. Rouverte en 1881, après la restauration de l'abbaye, sous une direction exclusivement ecclésiastique, elle a constamment été agrandie depuis et comprend actuellement une section réale et gymnasiale et un cours préparatoire pour écoliers romanches. — *25. Jahresbericht der Lehr- und Erziehungsanstalt Disentis*, 1905-1906, p. 25. — Rapports annuels du Conseil d'éducation 1863.

5. Le *séminaire évangélique de Schiers*, fondé en 1837 par le pasteur Peter Flury, était soutenu par une association d'ecclésiastiques et de pédagogues, la plupart du Prätigau. Il comprenait une école normale évangélique, une école préparant aux études supérieures, un asile de relèvement pour l'éducation d'enfants abandonnés, sur le modèle de celui de Beuggen. Cet asile fut transféré en 1850 dans une maison spéciale et supprimé en 1864. Le séminaire et l'école réale progressèrent surtout sous la direction du pasteur Georg Allemann, de 1840 à 1863. Un progymnase fut ajouté en 1859. L'établissement subit une crise sous le pasteur Paul Kind, 1863-1871 ; le progymnase fut fermé et la fréquentation diminua. Mais sous la direction d'hommes actifs, il se releva après 1875, sous le contrôle d'une société et de nombreux amis répandus dans toute la Suisse protestante. L'école pratique du séminaire fut ouverte en 1872, puis quelques années après, était institué un cours préparatoire pour les élèves des vallées romanches et italiennes et pour ceux venus de cantons de langue française. Un gymnase fut adjoint en 1880, il conduit les élèves jusqu'à la maturité ; en 1895, une quatrième année fut ajoutée à l'école normale. L'institut vit s'ouvrir en 1902 une section technique préparant les élèves pour l'École polytechnique, ensorte qu'il comprend maintenant une classe préparatoire, un gymnase de 7 années, une école réale de 3, un technicum de 5 cours et une école normale de 4 ans. — O.-P. Baumgartner : *Gesch. der Erziehungsanstalt Schiers* (publ. du jubilé) 1887. — J. Zimmerli : *Rückblick auf ihre Entwicklung von der Höhe ihres 75. Lebensjahres 1837-1912* (75e rapport annuel). — Rapports de l'institut.

6. Les *autres écoles privées supérieures* encore existantes sont : le collège St. Anna, à Roveredo, avec une section réale et une section gymnasiale en 3 classes. Date de fondation inconnue. Les frais d'enseignement sont supportés par la fondation Gabrieli, créée par une personne de ce nom, morte au XVIIIe s. — Rapports du Conseil d'éducation 1863 et ss. — L'*Alpines Paedagogium « Fridericianum »* à Davos. Fondé en 1878 par le pédagogue Perthes, connu par ses travaux pédagogiques et ses réformes scolaires, il comprend depuis sa création un internat pour enfants arriérés avec une école annexe, et jusqu'en 1911 un gymnase qui délivrait la maturité. Depuis 1911, l'institut est composé d'un gymnase, un gymnase réal et une école réale supérieure pour garçons et filles ; en outre une section primaire. — Le *Hochalpines Lyceum Engiadina*, de Zuoz, institut de garçons fondé en 1904, avec un gymnase, un gymnase réal et une école réale supérieure, chacun de 7 classes. — Le *Hochalpines Töchterinstitut*, de Fetan, ouvert en 1916 sur le modèle de l'établissement de Zuoz ; il permet aux jeunes filles de 10 à 18 ans de continuer les études élémentaires, réales ou gymnasiales, commencées en ville. L'institut comprend une division inférieure et une division supérieure. — Voir les rapports de ces établissements. [F. Pieth.]

D. Assistance. Au moyen âge, l'assistance aux pauvres et aux malades incombait à l'église. Les évêques étaient chargés de secourir les veuves, les orphelins, les malades, les vieillards et les pauvres et d'héberger les étrangers. Chaque ville épiscopale devait posséder un *xenodochium* où étrangers, indigents et malades étaient recueillis et soignés. Les couvents contribuèrent à cette œuvre de bienfaisance en ouvrant des auberges ou des hospices aux voyageurs, aux pauvres ou aux malades. Des institutions de ce genre existaient en 1070 à Coire, en 1210 à Churwalden, en 1319 à Klosters, au XIIIe s. à Scanfs, en 1232 à Sta. Maria dans la vallée de Münster, à Casaccia, à Zernez, à San Romerio près de Poschiavo, au Splügen et probablement encore en d'autres endroits. Les hospices bâtis sur des cols répondaient à des besoins urgents. Le plus ancien et le plus important fut l'hospice de Saint-Pierre au Septimer, dont la première mention remonte à 831 et qui, après avoir été administré par des moines, auxquels succédèrent au XIVe s. des laïcs, fut supprimé au XVIe s. Au passage du Lukmanier, l'abbé de Disentis fit rétablir, en 1374, l'hospice de Sta. Maria dont dépendaient encore trois maisons similaires. C'est le seul hospice des Grisons qui se soit maintenu jusqu'à nos jours.

Les réformateurs mirent l'assistance à la charge des communes. Un certain nombre de celles-ci créèrent des fonds spéciaux pour venir en aide aux bourgeois nécessiteux. Par contre, on refoulait du pays, de temps à autre, les gueux sans patrie dont le nombre croissait fortement à la suite des guerres, de la disette, du renchérissement de la vie. La Diète des III Ligues décréta, au XVIIIe s. déjà, l'érection d'un établissement destiné aux indigents du pays, mais sans que l'accord se fît sur la forme à lui donner : maison d'éducation ou hospice. Puis la société économique, fondée en 1778, engagea la lutte contre le paupérisme. L'un de ses membres, H. Lehmann, précepteur dans la famille Jecklin, à Rodels, publia en 1780 un projet d'assistance aux indigents et de répression de la mendicité et du vagabondage. Il proposait la création d'une maison de travail pour les pauvres et en exposait la marche financière. En 1784, le podestat C.-H. Marin projeta l'assainissement de l'assistance grisonne. La ville de Coire organisa en 1786 le service de l'assistance d'une manière fort entendue, mais les troubles révolutionnaires arrêtèrent les progrès inaugurés dans ce domaine.

Dès 1803, le canton des Grisons fit rentrer l'assistance dans ses compétences. Le nouveau gouvernement cantonal édicta le 14 juillet 1803 la première ordonnance relative aux indigents. Pour remédier à l'accroissement excessif de la mendicité, il prescrivit aux communes de prendre à leur charge leurs bourgeois nécessiteux et, dans la suite, répéta cette injonction à plusieurs reprises. En 1805, K.-U. von Salis-Marchlins posa les grandes lignes de l'organisation de l'assistance qui furent appliquées plus tard.

En 1839, le Grand Conseil créa la commission cantonale d'assistance qui subsista jusqu'en 1854. Son œuvre principale fut la création d'un établissement, ouvert en 1840 à Fürstenau, transféré en 1855 à Realta, qui, dans les premières décades consécutives à sa fondation, fut aussi bien une maison de correction qu'un asile pour les indigents et les aliénés. Des statistiques répétées permirent à la commission d'assistance d'avoir des notions suffisamment exactes sur l'assistance accordée dans les diverses communes et d'exercer son contrôle sur les fonds communaux réservés aux indigents. Elle créa, avec le produit de collectes, la caisse cantonale de secours, qui existe encore actuellement et dispense son aide à des familles entières de malheureux. La constitution cantonale de 1854 ordonna pour la première fois aux communes de gérer avec soin les fonds de l'assistance. L'ordonnance cantonale sur les pauvres, de 1857, est encore en vigueur. Elle chargea les communes de secourir de façon appropriée leurs bourgeois ou leurs ressortissants (heimatlose auxquels a été accordée la bourgeoisie restreinte) incapables d'assurer la subsistance de leur famille. Le canton doit apporter sa contribution dans les cas de grande détresse. Dans chaque commune une commission de trois membres au minimum est chargée de la gestion du fonds des pauvres et de la distribution des secours aux nécessiteux. On substitua à l'inspecteur des pauvres qui existait précédemment, un comité de l'assistance dans chaque cercle. Au Petit Conseil fut dévolue la surveillance générale de l'assistance. Le Grand Conseil vote chaque année des crédits pour couvrir les secours extraordinaires versés aux indigents et les déficits de l'assistance communale.

Dans l'intervalle, l'*assistance privée* s'était largement développée. Des hommes dévoués à la chose publique fondèrent en 1808 pour les Grisons une caisse d'épargne privée, destinée spécialement aux gens peu fortunés ; malheureusement elle dut être fermée en 1850 à la suite des agissements funestes d'un caissier. En 1849, on fit l'essai d'une caisse d'épargne à primes pour les indigents, mais elle n'eut aucun succès. L'inspecteur des bâtiments Herold, venu du Wurtemberg, fonda en 1838 à Coire une société de secours pour les jeunes gens sans fortune désireux d'apprendre un métier, laquelle prospéra si bien que le canton lui accorda son concours dès 1845. Presque simultanément plusieurs orphelinats furent créés sur le modèle de ceux que Fellenberg et Wehrli, entre autres, avaient établis pour l'éducation des indigents : en 1836 l'Institut Foral près de Coire, fondé et entretenu par des contributions volontaires ; en 1837 la maison de relèvement de Schiers, supprimée en 1864 ; en 1845 l'institut Plankis près de Coire, érigé grâce à un legs de Johann-Peter Hosang, de Tschappina ; en 1844 l'orphelinat de la ville de Coire à Masans. Du côté catholique, le père Theodosius présenta d'intéressantes propositions pour l'amélioration de l'assistance. Il fonda en 1852 l'institut de Löwenberg, près de Schleuis, pour les indigents et insista particulièrement sur l'opportunité de fournir du travail aux nécessiteux. Il tenta sans succès d'introduire l'industrie et spécialement l'industrie à domicile dans les Grisons. En 1847, la société cantonale d'utilité publique fut fondée pour remédier à la misère croissante. Elle s'efforça d'acclimater dans les foyers des industries secondaires telles que le tressage de la paille, le tissage de la soie, etc. Ces tentatives restèrent infructueuses. Une autre conséquence de la situation précaire fut la fondation de sociétés d'assistance volontaire dont le synode évangélique grison prit l'initiative en 1849. La curie épiscopale les soutint par un appel au clergé catholique. Trois sociétés de Coire témoignèrent seules d'une efficacité durable : le *Frauenverein*, fondé en 1849, le *Fünfrappenverein*, fondé en 1854, et le *freiwilliger Armenverein*, fondé en 1855. En 1892 naquit la société de protection des orphelins grisons, fondée par des ouvriers allemands. Deux œuvres encore apportèrent leur contribution indirecte à la lutte contre le paupérisme : la société de secours pour les sourds-muets, fondée en 1859 par quelques membres du synode, et la colonie de vacances de la Lenzerheide, créée en 1882 par le doyen L. Herold et le corps enseignant de Coire. En 1897 le *Seraphisches Liebeswerk* vit le jour ; en 1899 ce fut le tour de l'institut pour les enfants anormaux. Les deux foyers d'enfants de Felsberg et de Zizers, créés par l'initiative privée, datent de ces dernières années.

Le *soin des malades*, au moyen âge, était la plupart du temps lié à l'assistance que l'église apportait aux indigents, en ce sens que les hospices des évêchés, des couvents et des passages alpestres accueillaient aussi les malades. Au cours des temps des léproseries se détachèrent des hospices de Scanfs, de Maienfeld et de Coire. Pour isoler les lépreux, cette dernière ville fit construire près de St. Anton sur la route de Malix, une léproserie que desservaient des moines de St. Luzi. Près de l'église de Masans (Coire) s'élevait une maison réservée aux pestiférés qui hospitalisait aussi les étrangers. L'hôpital de la ville, à Coire, édifié en 1552, accueillit sans distinction, jusqu'au XIX^e^ s., les malades comme les nécessiteux et offrit un abri aux compagnons et aux voyageurs pauvres. Dans ces conditions, les indigents ne pouvaient être secourus de manière appropriée. C'est pourquoi on construisit à leur intention en 1847 un hospice à Obermasans et l'hôpital de la ville fut dès lors réservé aux malades. Comme ce dernier ne répondait pas à toutes les exigences, le père Theodosius fonda en 1850 l'hôpital de la Croix, et le bourgmestre Ch. Bener, en 1872, l'asile des malades, tous deux à Coire. L'hôpital actuel de la ville date de 1875. Du canton relèvent l'asile d'aliénés de Waldhaus, ouvert en 1892, et l'hôpital de femmes Fontana, inauguré en 1917, tous deux sont dus à des fondations charitables. Dans le pays entier des établissements semblables s'élevèrent ; ce furent : en 1878 l'hôpital installé dans le château épiscopal de Fürstenau (supprimé en 1896) ; en 1881 l'infirmerie de Schiers ; en 1888 l'infirmerie de Davos ; en 1895 l'hôpital du cercle de la Haute-Engadine à Samaden ; en 1898 *il pio Ricovero Immacolata* de Roveredo ; en 1903 l'hôpital du cercle de la Basse-Engadine à Schuls, en 1904 l'*Asilo-Ospedale* du Bregaglia ; en 1916 le sanatorium cantonal d'Arosa. Précédant ou accompagnant ces fondations, un certain nombre de sociétés d'assistance aux malades se constituèrent : en 1877 la société de secours aux aliénés pauvres ; en 1881 la société des malades du Prätigau ; en 1896 la société pour l'érection d'un sanatorium pour tuberculeux. Depuis 1909, le canton encourage l'assistance aux malades en contribuant à la construction et à l'exploitation des hôpitaux, aux traitements des sages-femmes, en versant des subsides aux cercles, aux communes, aux indigents frappés par la maladie, enfin en accordant, dès 1916, une subvention cantonale aux caisses-maladies reconnues.

Bibliographie. J.-G. Mayer : *Die Hospize u. Spitäler Graubündens im Mittelalter*, dans *Bündn. Tagblatt* 1906, n^os^ 286-293. — B. Hartmann : *Hundert Jahre bündn. Armenpolitik*, dans *BM* 1917. — P. Lorenz : *Historisch-medizinische Skizzen aus Graubünden*, dans *JNGG* 13 et 41. [F. Pieth.]

E. Institutions judiciaires. *a) Période romaine et franque.* Les sources et renseignements nous manquent sur le droit et l'organisation de la justice des Rhétiens avant la période romaine ; il n'est donc possible de donner un aperçu historique de l'administration de la justice qu'à partir du moment où les Romains commencèrent à occuper le pays. La province impériale de Rhétie, qui fut créée après la soumission des tribus rhétiques et qui s'étendait à l'origine des Alpes jusqu'au Danube, était soumise à un préfet qui, outre ses fonctions administratives, était aussi investi du pouvoir judiciaire suprême. Le droit romain était d'autant plus usité que de nombreux colons italiens étaient établis dans le pays et préparèrent la population indigène, d'ailleurs décimée, à une romanisation rapide. Le droit romain demeura en vigueur après la chute de l'empire lorsque la Rhétie tomba au pouvoir des Goths et même, selon toute vraisemblance, lorsque ce territoire fut acquis par les Francs. C'est grâce à cette circonstance que les Francs purent devenir maîtres du pays d'une manière pacifique, c'est-à-dire à la suite de cession et non d'une conquête guerrière qui aurait nécessairement détruit les institutions politiques et juridiques.

A la tête de l'État rhétique, que nous devons concevoir comme une fraction largement autonome de l'empire franc, se trouvait un président *(praeses)* choisi par le peuple. Son nom et la fonction qu'il exerçait sont, sans nul doute, dérivés du préfet romain qui avait aussi, à l'époque antérieure, porté le titre de *praeses*. Il était secondé, dans l'administration de la justice, par un juge *(judex)* ou juge public *(judex publicus)* qu'on trouve mentionné dans des documents contemporains, par exemple dans le testament de l'évêque Tello, de 765, et dans les *Capitula* de l'évêque Remedius, qui datent de l'an 800 environ. Dans les divers districts du pays, la justice était administrée par des juges inférieurs ou *Sculdhaici*, dont les attributions correspondent à peu près à celles des centeniers francs. Il existe deux recueils de lois qui datent de cette époque : la *Lex Romana Curiensis* et les *Capitula Remedii*. Les opinions divergent quant au lieu où la première a pris naissance ; en revanche, on admet aujourd'hui d'une manière à peu près générale qu'elle était applicable à la Rhétie curiale. A première vue elle apparaît comme un extrait de la *Lex Romana* des Visigoths, mais elle tient visiblement compte de la situation politique spéciale de la Rhétie curiale. Les *Capitula* sont exclusivement des dispositions de droit pénal qui ont été promulguées au début du IX^e^ s. par l'évêque Remedius. Faut-il les considérer comme un code public rhétique, ou bien n'étaient-elles applicables qu'aux justiciables de l'évêché, en tant que droit seigneurial ? La question est encore controversée. La première opinion est préférable et a pour elle le fait que ces textes légaux de-

vaient être lus et expliqués deux fois par mois à la population, par le prêtre de chaque localité, et cette autre circonstance que cette loi a été édictée pour les *Romani homines*, c'est-à-dire pour la population romanche de la Rhétie. Ceci permet d'admettre que l'évêque Remedius n'était pas seulement le conducteur spirituel suprême du pays, mais qu'il détenait en outre le pouvoir temporel et judiciaire. Ce fut le cas au VIII[e] s. de plusieurs membres de la famille des Victorides qui réunirent en leur personne la dignité d'évêque et de *præses*. Le fait que les *Capitula* n'avaient force de loi que pour la population romanche, démontre qu'à cette époque des colons d'autres nationalités s'étaient déjà établis dans le pays. Parmi ceux-ci il faut mentionner en première ligne les émigrants alémannes qui depuis l'époque de Clovis accouraient toujours plus nombreux occuper les territoires situés au Nord de la Rhétie curiale. Conformément au principe du statut personnel qui était alors appliqué, ces colons échappaient à la compétence du juge et des lois romaines : ils administraient eux-mêmes leur justice suivant leur droit national. Cette coexistence de divers droits porta une atteinte fatale à l'unité qu'avait jadis connue l'ancien État rhétique. Cette circonstance, comme aussi le désir des rois francs de réduire à une complète sujétion cet important pays frontière, furent probablement les raisons qui provoquèrent une transformation de l'ancienne organisation. Elle eut lieu sous Charlemagne, grâce à l'introduction de la constitution franque qui prévoyait la formation de comtés. Le territoire rhétique fut divisé en deux districts, la Haute et la Basse Rhétie, et à la tête de chacune d'elles se trouvait un comte de race allemande.

Le siège de la justice comtale de la Basse Rhétie, qui s'étendait du lac de Constance à la Landquart, se trouvait près de Rankwil, dans le Vorarlberg actuel, où un tribunal autonome s'est maintenu jusqu'au delà de l'époque médiévale, tandis que pour la Haute Rhétie, qui s'étendait de la Landquart à la crête des Alpes, la justice était rendue à Coire. Les tribunaux du comté jugeaient les délits graves, les contestations relatives aux successions et à la propriété du sol ; les causes pénales et civiles de moindre importance étaient soumises aux avoyers ou ministres qui, comme les comtes eux-mêmes, étaient choisis de préférence dans la population de langue allemande. La division territoriale des basses juridictions semble avoir été copiée sur celle des décanats du diocèse, une institution qui pourrait bien remonter aux temps des Victorides, c'est-à-dire à une époque où les pouvoirs temporel et spirituel étaient temporairement réunis dans une seule et même main.

L'introduction de la constitution franque avec les comtés qu'elle instituait, ne modifia pas le droit matériel du pays ; après comme avant, le droit romain était applicable aux Romanches, et les Allemands étaient régis par leur droit national. On acquiert une vue d'ensemble sur le droit de l'époque en étudiant un acte de 920 qui a trait à une procédure conduite devant le tribunal du comté à Rankwil ; il s'agissait d'un litige entre l'évêque de Coire et l'abbaye de St.-Gall (*Cod.* I, p. 59). On y voit entre autres que la procédure devant les tribunaux rhétiques était, à cette époque, déjà fortement influencée par les principes du droit germanique.

b) Féodalité. L'organisation des comtés créée par Charlemagne fut déjà modifiée par son fils, Louis-le-Débonnaire, qui exima l'évêque de Coire et ses possessions de la juridiction temporelle et jeta par là même le fondement des immunités judiciaires des évêques, qui prirent toujours plus d'importance à la suite de privilèges octroyés par ses successeurs et de donations de territoires, notamment sous le règne des Othonins. Les autres fondations religieuses, notamment Disentis, se virent octroyer le droit de justice sur toute l'étendue de leurs possessions.

Dans ces possessions ecclésiastiques, la haute juridiction, qui comprenait les causes criminelles et les litiges relatifs aux successions et à la propriété du sol, était exercée par les tribunaux baillivaux qui siégeaient dans chaque district judiciaire deux ou trois fois par an. En outre, chacun de ces districts avait à sa tête un fonctionnaire de la seigneurie qui était appelé Ammann ou Ministre et qui exerçait la basse juridiction. Les participants au plaid *(Gerichtsgenossen)* prenaient part à la nomination de cet ammann, soit en proposant à la seigneurie un ou plusieurs candidats, soit en désignant la personnalité qui leur convenait sur une proposition faite par la seigneurie. Les assesseurs de ce tribunal, savoir les jurés, étaient choisis librement par les *Gerichtsgenossen*. A côté des fondations ecclésiastiques se formaient, soit par succession dans les droits du comte, soit par usurpation, des domaines féodaux appartenant à diverses familles baronniales comme les Vaz, Rhäzüns, Belmont, Sax-Mesocco, etc. Tous ces domaines ecclésiastiques et temporels tendaient à exercer leurs attributions judiciaires non seulement sur leurs colons, mais aussi sur les habitants libres établis sur leur territoire. Dans la Haute Rhétie il n'y eut bientôt plus de place pour un comte, de sorte que le tribunal comtal de Coire ne fut plus occupé dès le XI[e] s. que par un bailli impérial.

Les Walser qui s'étaient établis au cours du moyen âge jouissaient de l'organisation la plus indépendante ; ils choisissaient librement leur ammann dans les juridictions formées par eux seuls (Davos, Langwies). Mais même parmi l'ancienne population rhétique autochtone se trouvaient encore des hommes libres qui ne dépendaient d'aucune juridiction temporelle ou spirituelle. On les trouvait vivant en associations fermées au-dessus de la forêt de Flims, dans les villages de Laax et de Seewis et, ailleurs, assez disséminés, notamment dans la Gruob, au Lugnez et au Heinzenberg. Vers 1283, Rodolphe de Habsbourg profita de la présence de ces hommes libres de toute ancienneté, qui ne dépendaient d'aucune des seigneuries créées dès lors, pour reconstituer l'ancien comté de la Haute Rhétie et pour l'attribuer à sa maison comme fief d'empire, sous le nom de comté de Laax. La justice comtale était rendue sur une place nommée Sessafret, au pied de la colline du château de Lagenberg. Fidèle au principe du statut personnel, qui avait survécu du moins pour la forme, le tribunal des hommes libres prétendait régir non seulement les hommes libres groupés en colonies, mais tous les hommes libres vivant sur un territoire dont les frontières étaient celles de l'ancien comté de Haute Rhétie. Comme, d'autre part, les seigneuries ecclésiastiques et temporelles tendaient toujours plus à fermer leur territoire, on comprit de moins en moins la signification du principe du statut personnel du tribunal de Laax et celle de ses jurés apparaissant dans les seigneuries étrangères pour y exercer la justice sur les hommes libres dépendant de ce tribunal ou pour poser des bornes sur leur sol. Cette intervention fut considérée, vers la fin du moyen âge, comme une désagréable intrusion. Un arrêt de la cour d'appel de la Ligue grise décida en 1511 que le tribunal des hommes libres de Laax ne pouvait rendre la justice que sur leur propre territoire, notamment à Laax et à Seewis. Cette décision marque la fin du principe du statut personnel supplanté par le principe territorial dans la jurisprudence. Cette nouvelle conception juridique, née du principe territorial, fit aussi disparaître l'ancien tribunal des Onze de la Ligue des Dix-Juridictions, le tribunal capitulaire de Schiers, au moyen duquel les chanoines de Coire exerçaient la basse juridiction sur les gens établis sur leurs possessions. Comme les arrêts de ce tribunal ne s'appliquaient pas à un territoire déterminé, mais qu'ils se fondaient sur des liens de dépendance personnelle, il perdit peu à peu toute importance d'autant plus que l'Autriche tenait à circonscrire le territoire de ses possessions dans le Prätigau. Il disparut enfin au commencement du XVII[e] s., pour se confondre avec le tribunal autrichien de Schiers.

L'organisation judiciaire dans la ville de Coire était plus complexe encore que celle des districts de la campagne. A la tête de la juridiction se trouvait l'évêque, qui, en 1299, enleva aux barons de Vaz le bailliage impérial sur la « centaine » de Coire. Il institua un bailli de ville *(Stadtvogt)* pour les affaires criminelles et un vidôme *(Viztum)* pour les affaires civiles En outre, il nomma un *provida*, qui était président du tribunal appelé *Proveid* ou *Profekt* qui était compétent en matière de construction et de marchés, ainsi qu'un ammann

qui s'occupait de la police des denrées alimentaires.

Pour juger les questions relatives aux fiefs concédés par l'évêque, siégeait au palais épiscopal de Coire le tribunal dit des *compagnons des armoiries (Gericht der Wappengenossen)*, appelé aussi *Tribunal palatin*. Il tire son origine de la juridiction exercée par la suite du prince évêque, les *Seniores principes* ou *Seniores judices* dont parlent déjà la *Lex Romana* et les *Capitula Remedii*.

Outre la juridiction temporelle sous ces diverses formes, l'évêque exerçait, tantôt lui-même, tantôt par l'organe des archiprêtres, dans tout le diocèse y compris les territoires de la Basse Rhétie, une juridiction ecclésiastique, notamment dans les affaires matrimoniales. De plus, chaque archiprêtre devait tenir, en vertu de sa fonction, une fois chaque année bissextile, un *Placitum Christianitatis* (en langue romanche *Plaid Christianida*). C'est cette fonction que l'on nommait *tavellen* ou *placitieren*. Ces sessions ecclésiastiques jugeaient entre autres les délits de calomnies, de débauche, d'adultère, d'exposition d'enfants, de dissimulation de la lèpre, d'usure, de la fréquentation irrégulière des églises, de la négligence dans le paiement des dîmes, etc.

La régale des mines constitue un attribut de la souveraineté territoriale. Tous les litiges relatifs à la concession de mines, ainsi que tous les conflits qu'avaient les mineurs entre eux ressortaient à la juridiction du seigneur territorial. L'Autriche avait coutume de nommer pour les affaires d'ordre minier de ses huit juridictions grisonnes, un juge des mines *(Bergrichter)*, qui résidait à Davos.

c) Temps modernes. Dans les tribunaux seigneuriaux qui n'étaient pas à l'usage des hommes libres, la participation des *Gerichtsgenossen* à la nomination de l'ammann constituait un élément qui allait permettre à l'organisation judiciaire de se développer dans un sens démocratique. Le nombre toujours considérable des habitants de condition libre dans les seigneuries contribua aussi à cette transformation. Tel était le cas des tribunaux des hommes libres de Laax et spécialement des Walser qui jouissaient de libertés et de privilèges étendus. Les communes ayant juridiction s'efforçaient d'arracher à leur seigneur le droit d'élire le président du tribunal inférieur, soit l'ammann. Là où la seigneurie ne voulait pas renoncer de son plein gré à son droit de nomination ou de représentation, les communes le lui achetèrent ou le conquirent. Puis, la même tactique fut appliquée aux tribunaux de haute justice. Le mouvement atteignit son point culminant lors de la promulgation, en 1524 et 1526, des articles d'Ilanz qui furent applicables aux III Ligues. Ces dispositions enlevèrent à l'évêque et à toute personnalité ecclésiastique le droit de nommer des juges temporels. Mais les seigneurs temporels ne furent pas non plus à l'abri de ce mouvement libéral, d'autant moins qu'ils étaient souvent en proie à des difficultés financières et se voyaient par là-même contraints de prêter l'oreille aux propositions de rachat de leurs sujets. L'ancien état de choses se maintint un peu plus longtemps dans les huit juridictions de Davos, de Klosters, de Castels, de Schiers, de St. Peter, de Langwies, de Churwalden et de Belfort, dans lesquelles la domination autrichienne persista jusqu'en 1649. Jusque-là la juridiction criminelle y était exercée par un juge seigneurial. Le bailli de Castels fonctionnait comme accusateur et percevait les amendes. La nomination des présidents des tribunaux dans les huit juridictions, à l'exception de Davos et de Langwies, demeura limitée par les privilèges qui compétaient au seigneur. Dans la Basse-Engadine, la juridiction criminelle appartint jusqu'en 1659 aux ducs d'Autriche.

Il va de soi que les pays sujets, notamment la Valteline, Bormio et Chiavenna, et sous une forme atténuée la seigneurie de Maienfeld, ne possédaient pas d'autonomie en matière judiciaire. Ce dernier territoire jouissait parmi les pays sujets d'une situation privilégiée en ce sens qu'il avait le droit de désigner son propre bailli, à tour de rôle avec les autres juridictions.

Le droit matériel que les tribunaux étaient appelés à appliquer était très complexe. Les tribunaux avaient leurs propres coutumiers, dans lesquels figuraient les diverses règles de droit criminel et de droit civil. A l'époque où les communes s'émancipèrent de la domination des seigneurs, c'est-à-dire au XVI^e^ et au XVII^e^ s., on vit surgir nombreuses les sources de droit dont les dispositions étaient empruntées le plus souvent à d'anciens édits ou à l'ancien droit coutumier. Ce n'est qu'en matière de droit civil qu'on trouve les éléments d'une réglementation de droit s'appliquant à un territoire plus étendu. C'est ainsi que la Ligue grise créa pour ses juridictions, à l'exception de Mesocco, un droit de succession, un droit de passage et un droit de faillite unifiés. Dans la Ligue des Dix-Juridictions, le droit de succession et le droit matrimonial furent codifiés en 1633 ; les principes essentiels du droit successoral se trouvent déjà contenus dans la charte dite *Eniklibrief* de 1469. En matière criminelle toutefois, les juridictions ne laissèrent pas diminuer leur autonomie, car la juridiction criminelle fut toujours considérée comme un des attributs essentiels de la souveraineté. Il s'ensuit que les arrêts de ces tribunaux ne pouvaient faire l'objet d'un appel ; un droit de recours était limité aux seules affaires civiles. Seule la Ligue grise possédait un véritable tribunal d'appel, savoir le tribunal des Quinze, présidé par le chef de la Ligue appelé *Landrichter*. Ailleurs on interjetait appel auprès du tribunal le plus rapproché ou auprès d'un arbitre.

Il faut observer qu'on a souvent commis l'erreur de croire que les seules hautes juridictions étaient investies du droit de rendre la justice, alors que ce droit appartenait aux juridictions en général, aussi bien en ce qui concerne la justice inférieure que supérieure. Les hautes juridictions qui englobaient une ou plusieurs juridictions étaient principalement des corps politiques et jouaient un rôle dans les votes, dans l'administration du pays, dans la nomination aux emplois des pays sujets, etc.

d) Évolution du droit depuis l'entrée des Grisons dans la Confédération. Lors de l'invasion française, les anciennes institutions furent abolies et la constitution helvétique créa dans le pays un certain nombre de districts constitués d'une façon arbitraire. L'Acte de médiation rétablit, par contre, l'ancien état de choses. Toutefois, certaines innovations furent introduites ; c'est ainsi qu'on créa une Cour d'appel cantonale, organe central de l'administration de la justice civile. La constitution de 1814 érigea un tribunal criminel cantonal qui n'était appelé à juger que les vagabonds et les filous, tandis que la justice criminelle ordinaire demeura comme par le passé en mains des juridictions sans qu'on fît de distinction entre les délits légers et les crimes.

La revision de la Constitution cantonale, entreprise en 1851 et nécessitée par l'adoption de la Constitution fédérale de 1848, apporta dans cette matière de profonds changements. La division du pays en hautes juridictions, qui était d'ordre politique, fut supprimée et les juridictions furent dépouillées de leurs attributions judiciaires. En lieu et place des 61 anciennes juridictions, on créa 39 cercles qui formaient ensemble 14 districts. Toutefois, une partie des compétences des communes-juridictions fut attribuée aux nouveaux cercles auxquels toute la justice criminelle fut confiée, sans qu'on distinguât entre délits graves et délits légers et sans possibilité d'appel. Les tribunaux de cercles eurent, comme autrefois les juridictions, le droit de prononcer la peine capitale. Le principe subit une dérogation en ce sens que ces tribunaux reçurent la faculté de renvoyer au tribunal cantonal les délits graves pour être jugés par celui-ci. En 1899, une novelle rendit ce renvoi obligatoire.

Pour les affaires civiles on institua dans chaque cercle un (parfois deux) juge conciliateur, qui a pour mission de chercher à concilier les parties et, en cas d'insuccès, délivre un acte de non conciliation qui permet aux parties d'ouvrir action. Ce magistrat, fonctionnant comme juge unique, est souverain jusqu'à concurrence d'une somme minime. Les conflits qui dépassent ce montant sont jugés par des délégations des tribunaux de districts, ou par les tribunaux de districts eux-mêmes. Ce sont ces derniers et non les tribunaux de cercles qui jugent les affaires d'injures, ce qui répond mieux à leur caractère. Les affaires civiles dont la valeur litigieuse dépasse 1500 fr. peuvent être soumises, par voie d'appel, au tribunal cantonal, seul compétent

pour juger aussi les délits graves. Une délégation du tribunal cantonal fonctionne entre autres comme instance de recours pour les plaintes en annulation dirigées contre les juges conciliateurs, contre les délégations des tribunaux de districts et contre les tribunaux de districts eux-mêmes. Les recours pour déni de justice ou pour retard dans l'administration de la justice, sont adressés au Petit Conseil. Au tribunal cantonal, fonctionnant comme instance pénale, est adjointe une chambre d'accusation. Cet état de droit se fonde sur les lois suivantes : code pénal du 8 juillet 1851, procédure pénale du 1er juin 1891, loi sur la police du 17 mai 1897, Code de procédure civile du 1er janvier 1908. Le Code de droit privé unifié que le canton s'était octroyé en 1862 et qui avait été rédigé par P.-C. von Planta, juriste et historien de valeur, a été abrogé lors de l'entrée en vigueur du Code civil suisse.

Bibliographie. Sur le développement du droit et des institutions judiciaires on trouve de nombreux renseignements dans les ouvrages historiques de P.-C. von Planta, de C. von Moor, de W. von Juvalt, de J.-A. von Sprecher, de Maier (Histoire de l'évêché). Les questions relatives à l'histoire du droit ont été surtout traitées d'une façon magistrale par Mutzner : *Beitr. zur Rechtsgesch. Graubündens im Mittelalter*, dans *ZSR* 1908. — Ströbele : *Beitr. zur Verfassungsgesch. des Bistums Chur*, dans *JSG* 1905. — Casparis : *Der Bischof von Chur als Grundherr im Mittelalter.* — Wagner u. Salis : *Rechtsquellen des Kts. Graubünden*, dans *ZSR* 25-28. — Les ouvrages suivants se rapportent à différents domaines ou problèmes. — Salis : *Lex Romana Curiensis*, dans *Zeitschr. der Savigny Stiftung, Germ. Abt.* VI. — Wagner : *Entstehung und Geltungsgebiet der Lex Romana Utinensis* (ibid. IV). — Zeumer : *Alter und Heimat der Lex Romana Raetica Curiensis* (ibid. IX). — Béguelin : *Les Fondements du Régime féodal dans la Lex Romana Curiensis.* — Mayer : *Zur Entstehung der Lex Utinensis*, dans *Mitteil. des Institutes f. österr. Gesch.* XXVI, 1905. — Caro : *Ein Urbar des Reichsguts in Churrätien* (ibid. 28, 1907). — Œchsli : *Zu dem Churer Urbar*, dans *ASG* 1908, 265. — Stutz : *Karls des Gr. Divisio von Bistum und Grafschaft Chur.* — von Salis : *Die Bergeller Vasallengeschlechter.* — Planta : *Verfassungsgesch. der Stadt Chur im Mittelalter*, dans *JHGG* 1878. — Jecklin : *Urk. z. Verfassungsgesch. Graub.* (ibid. 1882, 1883, 1885). — Plattner : *Das Verhältnis des Unterengadins und des Münstertals zur Grafschaft Tirol* (ibid. 1893). — Muoth : *Zwei sog. Æmterbücher des Bistums Chur aus dem Anfang des 15. Jahrh.* (ibid. 1897). — Jecklin u. Muoth : *Aufzeichnungen über die Verwaltung der acht Gerichte* (ibid. 1905). — Hoppeler : *Beitr. zur Rechtsgesch. der Talschaft Safien* (ibid. 1911). — Jecklin : *Das Chorherrengericht zu Schiers* (ibid. 1919). — Hammerl : *Die Rechts- und Herrschaftsverhältnisse im Unterengadin* (ibid. 1922). — Kind : *Ueber das Verhältnis der acht Gerichte zu Oesterreich.* — Pozzy : *Rechtsgesch. des Puschlavs.* — Vassali : *Das Hochgericht Bergell.* — Tuor : *Die Freien von Laax.* — Branger : *Rechtsgesch. der freien Walser.* — Steinhauser : *Das Zugrecht nach den bündnerischen Statutarrechten.* — Desax : *Organisation der Kriminalgerichte im Gebiete des Grauen Bundes.* — Valèr : *Die Bestrafung von Staatsvergehen in der Republik der Drei Bünde.* — Planta : *Das bündnerische Strafverfahren*, dans *ZSR* 1859. [A. de SPRECHER.]

F. MILITAIRE. 1. *Période romaine.* Quoique les limites de la Rhétie romaine ne puissent être données avec précision, il est hors de doute que le territoire actuel des Grisons faisait partie de cette région lorsqu'elle fut conquise par les Romains de 16 à 14 avant J.-C. Ses habitants n'ayant pas au sens complet du mot la qualité de citoyens romains, les troupes de la Rhétie ne formèrent pas des légions dans l'armée romaine, mais furent incorporées à celles-ci à titre d'auxiliaires. Elles étaient à la solde de l'État et constituaient des cohortes d'infanterie d'environ 500 h. et des escadrons de cavalerie *(alae)* d'environ 480 h. Dans les inscriptions de l'époque impériale, les unités de la Rhétie et de la Vindélicie sont au nombre de 20 cohortes et de 5 escadrons. De ce nombre, les cohortes I à VIII et deux escadrons sont désignés expressément comme appartenant à la Rhétie. En outre, une *cohors Rætorum equitata* est mentionnée, mais elle était composée d'infanterie et de cavaliers. Quand les chevaliers romains efféminés se mirent de plus en plus à abandonner le service militaire, on dut faire appel, dans une mesure toujours plus considérable, aux provinces et aux barbares pour constituer les légions et leur cavalerie.

A côté des troupes destinées spécialement à porter la guerre en terre étrangère, il existait des milices, levées aux frais des communes, pour la garde des frontières et la protection des routes et des ouvrages fortifiés. Elles étaient armées de piques *(Gesates)*, composées et commandées par des vétérans de l'armée. Cinquante ans ne s'étaient pas écoulés depuis la soumission de la Rhétie que cette milice nationale fut déjà employée hors de son territoire. Ainsi, en 69 ap. J.-C., Cecina se servit des milices de Rhétie en Helvétie pour soumettre la 21e légion mutinée (combat du Bözberg). P.-C. Planta *(Das alte Rätien)* évalue l'effectif des troupes levées dans la province de Rhétie pour l'armée romaine à 13 000 h. Il n'est pas possible de déterminer la part des Grisons dans ce nombre. On a l'impression que le pays, eu égard à ses milices, avait à cette époque une population très dense ou que celle-ci était appelée sous les armes dans une proportion extraordinairement forte. Vers la fin du IIIe s., ou commencement du IVe s., le pouvoir militaire fut séparé du pouvoir civil ; la défense de la province contre les Germains fut remise au commandant du pays, le *dux Rætiarum* (duc des deux Rhéties).

2. *Le moyen âge. De la domination des Goths à la guerre de Souabe, 493-1499.* Les chefs goths laissèrent subsister, presque sans y toucher, les institutions romaines en Rhétie. Au point de vue militaire, le principe que seuls les Goths étaient capables de porter les armes apporta des modifications essentielles dans le service de défense du pays. Le duc des deux Rhéties était en tout cas choisi parmi les Goths. Il ressort des instructions que le roi Théodoric adressait à ses officiers que des troupes auxiliaires provenant d'autres tribus germaniques avaient été incorporées à l'armée des Goths. L'ordre suivant est donné au duc par le roi : « Nous te remettons le duché de la province de Rhétie, afin que tu conduises tes soldats aussi bien en temps de paix que lorsqu'il s'agira de couvrir promptement la frontière». Il lui donne comme tâche principale de contenir la poussée des peuplades barbares et de les repousser. Les deux Rhéties sont le bastion de l'Italie et la muraille protectrice du pays. Pour accomplir sa mission, le duc pouvait s'appuyer sur les nombreux châteaux et fortifications, que signalent en partie les ordonnances de l'empereur. Le plus important était le castel de Coire auquel les Goths auraient donné le nom de *Theodoricopolis*. Pour l'administration civile, la province paraît dès ce moment divisée en deux : la *Rætia prima*, ou Rhétie curiale, et la *Rætia secunda* (Tyrol).

Pressé par les Romains de l'empire d'Orient, le roi goth dut, vers 537, abandonner la Rhétie curiale aux Francs, qui avaient déjà soumis les Alémannes. Les institutions provinciales romaines furent maintenues aussi sous les Mérovingiens et sous les premiers Carolingiens. Ainsi le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel continuèrent à subsister entre les mains d'un *præses* ou recteur, nommé par le peuple avec l'assentiment du roi. Par suite de la division opérée par Charlemagne vers 810, l'administration de la Rhétie curiale en matière temporelle, ainsi que le domaine fiscal et le pouvoir militaire, furent remis à un fonctionnaire royal, le comte. Le comté remplaçait la province romaine. La garde des passages alpestres, toujours très importants pour l'empire, était confiée à un officier placé sous la dépendance immédiate de l'empereur. Il assumait cette garde avec l'aide des hommes levés par les vassaux qui devaient le service militaire, et avec le ban et l'arrière-ban des Alémannes libres, dont le nombre allait toujours croissant. Cette organisation militaire se maintint jusque sous les Othonins. Ceux-ci s'appuyèrent toujours plus sur l'Église et ses prélats, plutôt que sur leurs vassaux laïques. Othon Ier favorisa

tout spécialement l'évêque de Coire ; il lui remit même la garde des passages alpestres. Outre les moyens nécessaires pour accomplir ce service, il lui fit don d'une grande partie des biens royaux, qui auparavant étaient un bénéfice du comte. Par l'immunité accordée à l'évêché, aux couvents et aux églises pour leurs terres, un nombre important de soldats étaient enlevés à l'armée du comte. La remise partielle des pouvoirs comtaux à l'évêque eut pour conséquence un renforcement de l'armée, dès l'instant où les vassaux de l'évêché durent le service militaire à celui-ci. L'immunité n'était invoquée que lorsqu'il s'agissait du service dû à des princes temporels. Charlemagne avait d'ailleurs prescrit, comme c était déjà le cas, que les hommes libres possédant des terres devaient le service militaire et que les non propriétaires seraient soumis à un impôt militaire, qui, pour l'évêché de Coire, revenait à l'évêque. En vertu de ses possessions étendues l'évêché prit le caractère d'une seigneurie relevant immédiatement de l'empereur, qui pouvait et devait faire la guerre au nom de ce dernier. L'évêque, qui faisait exercer ses droits temporels par des représentants, désigna aussi des avoués pour diriger ses troupes. A côté de l'évêque, les droits de souveraineté, y compris ceux de lever la troupe dans la Rhétie curiale, étaient entre les mains tantôt du comte, tantôt d'un duc d'Alémannie ou de Souabe.

Jusqu'à la fin du moyen âge, le service militaire fut basé sur les principes de la féodalité. Mais comme l'autorité impériale n'était pas assez forte pour maintenir à leur place les grands et les petits dynastes, les luttes entre ceux-ci, y compris l'évêque de Coire, étaient à l'ordre du jour. Ces luttes ruinèrent peu à peu les dynastes et les obligèrent souvent à réclamer de leurs sujets, peuple et communes, des secours en hommes excessifs. En retour, ils durent consentir des diminutions des prestations féodales dues par le peuple et, en même temps, une extension de ses franchises. Le peuple prit ainsi toujours plus conscience de sa valeur, de sa force et de sa capacité à se défendre. En outre, dans un grand nombre de lettres de franchises des XIV^e^ et XV^e^ s., l'obligation de la chevauchée est de plus en plus restreinte ; d'autre part les ligues entre les juridictions et les communes et de celles-ci avec les seigneurs prévoient les secours réciproques des sujets et des souverains et leur devoir de défendre le territoire des Ligues.

Dans les traités, il est généralement prescrit que chacune des parties doit supporter les frais de guerre sur son propre territoire ; les frais et la solde des troupes fournies par les alliés sont calculés d'après le code militaire (par exemple, alliance de la Ligue grise, de la ville de Coire et des IV Dörfer en 1440). Dans nombre de traités, la solde fixée varie de 2 à 4 plapparts de un schilling par jour et par homme. Dans celui de 1367, entre le chapitre de la cathédrale et les sujets de l'évêché, il est prescrit que les frais et l'entretien des hommes levés dans les terres de l'évêché doivent être supportés par les revenus des biens de l'évêché, puis, si cela ne suffit pas, répartis sur chacun, prêtre ou laïque, noble ou non noble, pauvre ou riche. La répartition équitable du butin entre les participants à la campagne figure dans presque tous les traités d'alliance.

L'obligation du service militaire pour la population autochtone, par exemple pour les hommes libres de la Maison-Dieu à l'égard de l'évêque de Coire, était fondée sur le droit féodal. Pour les Walser libres, venus plus tard, elle avait une origine un peu différente. Tandis que ceux de Davos devaient le service à l'extérieur du pays, en vertu de la lettre d'inféodation accordée par les Vaz en 1299, cette obligation reposait pour les Walser du Rheinwald sur la lettre de franchise de 1277 ou convention passée entre le seigneur de Vaz et les *Theutunici*. Les frais résultant des expéditions et l'entretien des hommes incombaient à la seigneurie. On ne sait pas si les soldats touchaient une solde.

Au début du XV^e^ s., l'obligation de participer à des guerres étrangères était généralement tombée. La lettre de franchise accordée à Davos en 1438, dit : « Les gens de Davos ne doivent pas la chevauchée au delà des frontières des huit juridictions ». Ils étaient donc astreints à la seule défense de ce territoire. Une exception était faite pour Maienfeld ; ses habitants ne devaient pas le service hors de la seigneurie du même nom.

Les III Ligues devaient se secourir mutuellement et avec toutes leurs troupes. Comment celles-ci étaient réparties, d'après l'âge ou d'autres considérations personnelles, etc., on ne le sait pas. L'armement des hommes de pied vers le milieu du XV^e^ s. se composait essentiellement d'un bouclier ou d'une armure, d'une pique ou d'une hallebarde, arbalète ou épée. Les soldats aisés devaient se procurer leurs armes à leurs frais ; les indigents les recevaient des communes. Les armements présentaient ainsi de grandes différences, ce qui augmentait encore les difficultés de la conduite dans les combats. Les soldats mal armés étaient fort peu estimés des capitaines, ainsi qu'en témoigne une lettre du comte Trivulce, de 1487, dans laquelle il les traite avec mépris de *canaglia*. Dans la deuxième moitié du XV^e^ s., les rapports des contemporains signalent à côté des arbalètes des bouches à feu. Une grande partie des compagnons des corporations de la ville de Coire était armée de canons. Déjà en 1475, les tireurs de Coire prirent part au tir de Rottweil. Dans la guerre de Souabe, les Grisons disposaient de quelques arquebuses et pièces d'artillerie. Les châteaux et les *letzi* des III Ligues étaient ouverts au XV^e^ s. aux troupes grisonnes, en particulier la *letzi* du Steig, le château des Trivulce à Mesocco, dont l'artillerie devait en cas de guerre être à la disposition des Ligues, les châteaux épiscopaux et celui de Flums et (en vertu du pacte d'alliance du Domleschg de 1423) les châteaux des nobles du Domleschg, sur la rive gauche et sur la rive droite du Rhin.

On ne possède aucune donnée précise sur la force militaire des Grisons à cette époque. Pour le contingent impérial dans la guerre contre les Turcs, l'évêque de Coire devait fournir, en 1467, 60 hommes de pied et 14 cavaliers. Les Ligues levèrent pour l'expédition de Bormio, en 1486, de 5 à 7000 h., dont 400 étaient montés. Pour la conduite des troupes dans la campagne entreprise à l'instigation d'Innocent VIII, les III Ligues instituèrent un Conseil de guerre. Mais celui-ci ne put obtenir un commandement stratégique unique ; il ne parvint même pas à faire exécuter la décision prise que les contingents des III Ligues marcheraient sous une seule bannière. La Diète de Davos tenta par sa décision du 19 juillet 1486 de remédier à cet inconvénient et à d'autres qui furent signalés au cours de la campagne. Pour la première fois pendant la guerre de Souabe, les forces militaires des III Ligues formèrent une seule armée. A la place de l'évêque, qui s'était enfui, la Ligue de la Maison-Dieu institua une régence. Celle-ci fonctionna d'une façon incontestée comme autorité supérieure pour la levée des troupes et la conduite des opérations. Les forces des Ligues s'élevaient à 8000 h. qui passèrent l'Ofenberg, tandis que plusieurs centaines de soldats gardaient le Saint-Luzisteig et les passages du Rätikon. On peut donc admettre que les Grisons étaient en état de lever, à cette époque, environ dix mille hommes de troupe.

3. *De la paix de Bâle aux guerres de la Révolution (1500-1798).* La guerre de Souabe eut pour conséquence d'éveiller l'esprit militaire dans les Ligues. La concentration des forces militaires, qui avait permis d'obtenir des succès en 1499, fut maintenue pour la conquête de la Valteline en 1512. Mais cet esprit belliqueux poussa de plus en plus les hommes des Grisons à prendre des engagements lucratifs auprès de princes étrangers. Les autorités s'efforcèrent d'enrayer le mouvement par de sévères défenses (décisions de la Diète des 11 mars 1572, 17 mai 1576, etc.). Elles cherchaient non seulement à ne pas donner prétexte à des plaintes de la part des États voisins, mais aussi à conserver des forces jeunes au pays. Le 17 septembre 1571, la Diète décida que quiconque irait s'enrôler perdrait la vie, l'honneur et ses biens ; aux contrevenants, on enverrait la femme et les enfants, et l'on se saisirait de leurs biens. La même année, la Diète rendit une ordonnance destinée à conserver au pays ses forces militaires. Elle prescrivait que

sans l'assentiment des autorités, il était interdit aux habitants et aux soldats de sortir du pays, ainsi que d'exporter des mousquets, de la poudre, des armures. En 1572, l'ordre fut donné que quiconque possédait mille florins devait se munir d'une épée et d'une armure. Les corporations de Coire avaient déjà pris une mesure semblable en 1465, et quiconque était reçu bourgeois à Maienfeld et à Malans devait prouver qu'il possédait une épée et une cuirasse. Dès le XVII^e^ s., les ordonnances portèrent qu'au lieu d'une arme blanche les bourgeois les plus fortunés devaient avoir un mousquet. Les communes étaient chargées de veiller à l'exécution de ces décisions ; les soldats pris en défaut devaient être expulsés des Conseils et des emplois. En 1585, les communes décidèrent que chaque Ligue devait avoir en réserve les armes et munitions suivantes : la Ligue grise et la Ligue de la Maison-Dieu, chacune 1200 cuirasses ; la Ligue des Dix-Juridictions autant de cuirasses que de soldats possédant 1000 fl. ; en outre, 1000 piques et 500 arquebuses avec leurs munitions. Une amende de cent couronnes était prévue pour les juridictions négligentes ou les ammann fautifs en cas de non accomplissement de cette mesure. L'artillerie du Bregaglia et du Mesocco devait être inspectée par deux hommes de chacune des Ligues. La lutte des autorités contre le service mercenaire et les enrôlements clandestins dura pendant tout les XVII^e^ et XVIII^e^ s. La répétition fréquente de ces défenses témoigne de leur peu d'efficacité, malgré la perte de la bourgeoisie à laquelle s'exposaient les contrevenants. Le décret du 7 novembre 1670 ne fut pas sans succès. Il prescrivait que tout enrôlement fait sans l'agrément des autorités était déclaré nul et que les enrôlés n'étaient pas tenus de restituer les primes qui leur avaient été octroyées. Par contre, s'il s'agissait d'un enrôlement autorisé, les communes devaient veiller à l'accomplissement des engagements pris par les enrôlés. La levée des régiments et des compagnies capitulés se faisait sur la base des traités passés avec les puissances étrangères. L'enrôlement était dirigé par un officier indigène ; les hommes étaient soumis au code et à la discipline militaires (voir art. CAPITULATION). Les Ligues pouvaient, si elles étaient engagées dans une guerre, rappeler les troupes capitulées, qui formaient alors le plus précieux élément de la défense du pays. Ces contingents revenaient aux Ligues avec l'uniforme et l'équipement étrangers. La première troupe capitulée fut le régiment Schauenstein, de 3000 h., levé en 1557 pour le service de France. Dans les traités d'alliance conclus avec l'Autriche (alliance héréditaire de 1500-1518), avec la France en 1521, avec Venise en 1603 et 1706, etc., ces puissances mettaient comme première condition de pouvoir lever des troupes dans les Ligues. Lorsque les capitulations pesaient trop lourdement sur le pays, les contingents à fournir pouvaient être abaissés. Le chiffre le plus élevé des soldats simultanément en activité de service au XVIII^e^ s. atteignit 8000 h., non compris les soldats enrôlés clandestinement. Sauf pendant la guerre de Souabe, les III Ligues n'avaient jamais réuni pour leur défense un effectif de troupe si élevé, à moins qu'on ajoute foi aux dires du chroniqueur Hans Ardüser, suivant lequel les Ligues auraient en 1572, levé 13 000 h. Il existait un mode particulier d'enrôlement, ainsi que nous l'apprend un décret du 5 mars 1675, par lequel les chefs des Ligues autorisent les fils du commissaire Travers à lever une compagnie pour la couronne d'Espagne. Ils devaient enrôler au son du tambour les passants étrangers et les vagabonds. La dernière troupe capitulée fut licenciée à Naples en 1861. Pendant l'alliance de 1603 avec Venise, et lors de la guerre de Trente ans, de nombreuses demandes de troupes furent faites aux Grisons. Lors de la campagne de Valteline en 1635, sous le duc de Rohan, les III Ligues avaient mis sur pied un premier ban de trois régiments de 1000 h. chacun environ, et un deuxième ban de trois régiments plus faibles ; en outre, quelques centaines d'hommes constitués en compagnies franches. Le tout s'élevait à environ 6000 h. Le duc avait été créé général et commandant en chef de ces troupes par décret du 11 décembre 1631, scellé par les III Ligues. Celles-ci devaient lever, en vertu du défensional de Wyl, un premier contingent de 3000 h. et un deuxième de 6000 (*Bündner Abschiede*, 4 avril 1647 et 4 mars 1668). L'effectif de l'armée grisonne était évalué à cette époque au moins à 10 000 h., soit le 12 % de la population des Ligues.

Pendant la guerre de succession d'Espagne, les Grisons durent prendre d'importantes mesures pour fermer les principaux passages entre l'Autriche et la Lombardie, et pour le maintien de la neutralité. Dans ce but ils conclurent une alliance avec Venise, qui était en apparence neutre (déc. 1706). Les protocoles de la Diète pour les années 1703 et 1704 mentionnent que des sommes importantes ont été consacrées à la fortification du Steig, sous la conduite de l'ingénieur zuricois Joh.-Kaspar Werdmüller. Des retranchements furent aussi élevés dans la Basse-Engadine pour empêcher le passage de troupes étrangères. Des Conseils de guerre avaient été nommés, et il fut ordonné que les communes de la frontière devaient organiser un service de renseignements dans les territoires limitrophes ; en outre, elles avaient l'obligation d'occuper immédiatement la frontière avec leurs hommes en cas de surprise. Enfin, la Diète chargea le 24 juillet 1703, les chefs des Ligues et les colonels de préparer une ordonnance militaire pour le peuple et la troupe.

Il n'est pas question d'une organisation militaire obligatoire pour l'ensemble des Ligues jusqu'à l'entrée de celles-ci dans la Confédération, pas plus que d'une constitution politique unique ou d'un gouvernement permanent. Les communes défendirent continuellement et avec la plus grande vigueur leur autonomie illimitée dans tous les domaines de la vie politique et militaire. La Diète elle-même n'avait aucune compétence dans ces matières ; ses décisions étaient soumises à la ratification des communes souveraines. Tous les préparatifs de guerre étaient faits par les communes qui organisaient, également, aussi loin qu'on peut remonter, les exercices militaires ; de même, le soin de créer des réserves d'armes et d'équipements leur incombait en grande partie. Les Ligues ne s'occupaient que de la fourniture de pièces d'artillerie, lorsqu'elles ne pouvaient les prélever sur le butin de guerre (décisions de la Diète de 1672, 1686, 1703, 1710, etc.). En cas de guerre, il était adjoint aux chefs des trois Ligues quelques officiers supérieurs de chacune des Ligues. Ce conseil de guerre avait des compétences quelque peu étendues en matière d'équipement, de mise de piquet, de mise sur pied, de protection de la frontière, etc. Mais la nomination du colonel des Ligues, du lieutenant-colonel et du major, qui étaient toujours des officiers de régiments capitulés, appartenait aux Conseils et aux communes (*Auszüge aus den Standesprotokollen von 1703*). Les ordonnances militaires avaient pour fondement général les pactes d'alliance des Ligues, les traités conclus avec l'étranger et quelques ordonnances occasionnelles rendues par la majorité des communes. La ville de Coire avait seule une organisation militaire. Au XVIII^e^ s., ses troupes, commandées par un banneret et deux capitaines de la ville, se composaient d'une compagnie de dragons, cinq compagnies d'infanterie et d'une compagnie de tirailleurs, soit environ 600 h. qui, chaque année, faisaient l'exercice pendant une à deux semaines. Les exercices de tir à la cible étaient assez répandus, notamment à Coire, dans la seigneurie de Maienfeld, à Thusis et dans le Bregaglia.

Pour la dernière fois avant la Révolution, des troupes des Ligues furent mises sur pied, à la demande de Berne et de Zurich, lors de la guerre du Toggenbourg. Les chefs des Ligues et le Conseil de guerre, en vertu d'une décision des communes, ordonnèrent la levée de neuf compagnies d'infanterie, de 160 h. environ, qui furent rassemblés le 21 juillet 1712 (anc. style). Elles n'eurent pas à marcher, car, à fin juillet parvint la nouvelle de la victoire des Bernois à Villmergen. Le rapport final du colonel Jan Sprecher, qui avait été nommé commandant en chef, disait que l'esprit de la troupe s'était montré assez bon et cette dernière prête au sacrifice ; l'armement et la munition, par contre, laissaient beaucoup à désirer.

4. *De 1798 à 1874.* Après la perte des pays sujets,

22 octobre 1797, le gouvernement des chefs des Ligues fut supprimé et remplacé par un *Landtag* composé de 50 députés de chaque Ligue. Il se réunit le 22 novembre 1797, nomma une commission de trente membres et décida la mise sur pied de 200 h. par Ligue et l'acquisition de 3000 fusils. Le 30 mai 1798, le *landtag* soumit aux communes le projet d'une nouvelle organisation militaire, dont on pouvait tirer ensuite une véritable constitution militaire. Il prévoyait qu'à l'avenir la troupe ne serait plus levée par Ligue, mais par le pays dans son ensemble à proportion du chiffre de la population, et qu'elle serait placée sous un commandement unique. On comptait ainsi obtenir 24 000 h. au lieu de 9000 h. comme auparavant. La troupe devait être exercée militairement, habillée et armée d'une manière uniforme. Le projet fut, à la vérité, accepté par les communes, mais non suivi d'exécution. Le gouvernement de qui il émanait tombait déjà à fin août 1798, à la suite du refus du peuple d'adhérer à la République helvétique. Il fut remplacé par l'ancien gouvernement des chefs de Ligues, lequel tenta de lever 6000 h. pour couvrir la frontière menacée par l'armée française qui s'avançait de Suisse. Dans la situation désespérée où se trouvaient les affaires militaires grisonnes, on répondit d'une façon tout à fait insuffisante à l'appel aux armes. Les communes qui subissaient l'influence des patriotes refusèrent d'obéir ; les soldats enrégimentés étaient à peu près sans organisation, sans instruction et sans discipline, armés d'une manière très défectueuse et à peine équipés. Avant de se séparer à fin septembre 1798, la Diète nomma encore trois colonels, trois lieutenants-colonels et trois majors qui fonctionnèrent comme Conseil de guerre. Avec les trois chefs des Ligues, ils prirent les mesures nécessaires au maintien de la neutralité. En vertu de l'alliance héréditaire conclue avec l'Autriche, on fit appel à la protection de cette puissance qui, le 18 octobre 1798, envoya dans les Grisons environ 4000 h. sous les ordres du général major Auffenberg. L'Autriche était disposée à placer cette troupe sous les ordres du commandant en chef grison. Le général Anton von Salis-Marschlins, que l'on voulait revêtir de cette charge, déclina une nomination, de sorte que le commandement suprême des troupes grisonnes et étrangères fut confié au général Auffenberg. Pour le reste, les soldats des Ligues furent commandés exclusivement par des officiers indigènes. A la demande d'Auffenberg, le Conseil de guerre tenta d'apporter un peu d'ordre dans la levée de la milice et du landsturm. Tous les hommes de 16 à 60 ans furent déclarés aptes au service militaire et répartis en trois classes. La première comprenait ceux qui avaient déjà servi et connaissaient le maniement du fusil ; la deuxième ceux qui possédaient un fusil, mais n'avaient pas servi. Ces deux classes furent désignées sous le nom de milice. Dans la troisième, le landsturm, étaient incorporés tous les hommes qui possédaient une arme blanche quelconque, morgenstern, pique, etc. En cas d'alarme, chacun devait se munir de provisions pour deux jours et se rendre au lieu de rassemblement, les soldats des classes un et deux avec un fusil en bon état et des munitions. Dans l'automne et l'hiver 1798-1799, chaque homme reçut une solde de 1 fl., mais il devait subvenir à toutes ses dépenses. Les frais occasionnés par le paiement de cette solde furent supportés par la caisse générale du pays. En janvier 1799, le Conseil de guerre, d'entente avec Auffenberg, édicta un règlement provisoire d'exercice pour l'infanterie grisonne. Une circulaire, adressée par le Conseil de guerre aux communes le 5 novembre 1798, donne un tableau nettement défavorable de l'état de la milice. A côté des troupes levées par les III Ligues, les régions du pays les plus menacées disposaient encore de petits contingents de milice et de landsturm mis sur pied par les juridictions et les communes. Les hommes levés au printemps de 1799, en particulier ceux de l'Oberland, se montrèrent courageux et entreprenants, mais à cause de leur indiscipline, leur courage dégénéra en une bravoure déréglée. En avril 1800, le gouvernement intérimaire chercha, par l'enrôlement d'un corps de volontaires (proclamation du 19 avril), à obtenir une troupe mieux exercée et sur laquelle il pouvait compter pour la défense du pays. Il constitua un corps de 2100 h., répartis en quatre bataillons de quatre compagnies. La solde des sous-officiers était de 30 à 36 creuzers, celle des soldats de 24 à 26 creuzers ; deux livres de pain étaient accordées par jour pour l'entretien des hommes, mais chacun devait payer sa viande. Pour la première fois, la proclamation parle d'un uniforme livré par l'État ; il se composait d'une jaquette de drap gris, collet et parements verts, d'un gilet de même drap, d'une paire de longs pantalons en coutil rayé et d'un chapeau rond, retroussé sur le côté, avec la cocarde des Ligues. Toutes les autres pièces de l'habillement, de même que le havresac et la chaussure devaient être fournies par le soldat. Les armes et les munitions furent livrées par les arsenaux autrichiens. Cette troupe ne pouvait être employée que dans l'intérieur des frontières grisonnes. Les inscriptions furent peu nombreuses. On fut contraint de rendre le service dans ce corps obligatoire et d'imposer aux communes l'obligation de fournir un certain nombre de soldats suivant une échelle établie. Des facilités importantes furent encore accordées ; l'Autriche promit de livrer gratuitement les céréales pour le pain, et la Grande-Bretagne prit à sa charge les frais d'habillement et de la solde pour 2100 h. Le régiment Salis-Marschlins, qui rentra au pays le 16 avril 1800 par le Steig, de retour du service d'Angleterre, forma pendant quelque temps le noyau des troupes nationales. Après la rentrée des Français et l'institution du Conseil de préfecture provisoire des Grisons, toutes les troupes furent licenciées (juillet 1800). De 1801 à 1802, période pendant laquelle les Grisons appartinrent à la République helvétique, l'organisation militaire fut centralisée et le canton n'eut à peu près aucune influence dans ce domaine. L'Acte de médiation (1803-1814) limita le droit des cantons, ne les autorisant à conserver qu'une troupe soldée de 200 h. Les Grisons eurent à fournir 1200 soldats pour le corps de troupes mis à la disposition du gouvernement fédéral. L'enrôlement pour les quatre régiments à lever pour le médiateur ne pouvait se faire que par des personnes autorisées par le gouvernement cantonal. Le 5 mai 1809, le Grand Conseil édicta une loi portant le titre de Règlement militaire, qui est la première constitution militaire du canton. Elle contient des dispositions concernant la division du canton en neuf arrondissements militaires, l'institution d'une commission militaire, le service obligatoire, l'ordre des troupes, l'armement, l'habillement et l'équipement, la solde, ainsi que la promotion des officiers, l'instruction de la troupe, etc. Après l'abrogation de l'Acte de médiation, le canton fut soumis au règlement militaire fédéral de 1817.

La même année, le canton publia une loi sur l'organisation militaire du canton des Grisons, qui était basée dans ses dispositions essentielles sur le règlement militaire de 1809. Elle prévoyait la création de deux compagnies de carabiniers, deux compagnies de grenadiers, quatre compagnies de voltigeurs et dix-huit compagnies d'infanterie d'élite et de réserve. La loi fut complétée en 1839 ; le canton fut divisé en trois arrondissements militaires correspondant aux trois bataillons que levaient les Grisons, et en douze cercles. Un instructeur cantonal fut chargé de diriger l'instruction de la troupe. Les armes, les uniformes et les équipements pour le service actif restèrent déposés dans les arsenaux ; les communes eurent à fournir les havresacs. En vertu de la loi du 20 décembre 1851, les soldats recevaient un veston, un pantalon et un bonnet de police ; toutes les autres parties de l'habillement devaient être fournies par eux et à leurs frais. Le canton leur livrait l'équipement et l'armement au moment de la mise sur pied. Les soldats devaient servir de 19 à 44 ans, dans l'élite, la réserve et la landwehr. Peu après, le service en landwehr fut porté jusqu'à 60 ans. L'instruction des recrues durait 28 jours pour les fusiliers et 35 jours pour les chasseurs ; les recrues des armes spéciales étaient envoyées dans les écoles militaires fédérales après dix jours d'instruction.

L'organisation militaire de 1874 enleva au canton presque toutes ses compétences dans ce domaine, en

particulier l'instruction des recrues et de la troupe. Il lui reste le droit de disposer des hommes levés sur son territoire, dans les limites prescrites par la Constitution fédérale et les lois.

Bibliographie. Rec. off. des lois grisonnes. — C. von Moor : *Gesch. von Currätien.* — J.-A. von Sprecher : *Gesch. der Republik der III Bünde im 18. Jahrh.* — P.-C. von Planta : *Das alte Rätien.* — Derselbe : *Die Currätischen Herrschaften in der Feudalzeit.* — Wagner und Salis : *Rechtsquellen des Kts Graubünden* dans *ZSR* 1887-1892. — V. von Planta : *Die letzten Wirren des Freistaates der III Bünde.* — C. von Jecklin : *Urkunden zur Verfassungsgesch. Graubündens.* — C. et F. von Jecklin : *Festschrift zur Calvenfeier.* — F. von Jecklin dans *ASA* 29, p. 89, et dans *BM* 1900, p. 177. — Le même : *Die Wormser Züge 1486-1487.* — E. Branger : *Rechtsgeschichte der freien Walser.* — K. Meyer : *Anfänge der Walserkolonien in Rätien*, dans *BM* 1925. — T. Schiess : *Die Beziehungen Graubündens zur Eidgenossenschaft*, dans *JSG* 1902. — J. Michel : *Zur Geschichte des bündn. Schützenwesens vom 15.-20. Jahrhundert*, dans *JHGG* 1920-1921. [Th. SPÄECHER v. BERNEGG.]

G. LITTÉRATURE. 1. *Littérature allemande.* — L'infiltration germanique dans les Grisons date de l'installation de comtes et de l'apparition de ministériaux allemands. Du X^e^ au XII^e^ s. la féodalité entraîna l'immigration d'Alémannes en nombre toujours croissant. D'importantes parties des Grisons furent colonisées aux XIII^e^ et XIV^e^ s. par les Walser. Après la Réformation, cette poussée subit un arrêt jusqu'au XIX^e^ s. où la germanisation, pour des raisons d'ordre politique, économique et local, fit des progrès considérables qui se poursuivent actuellement.

Sous des formes diverses des bribes de la civilisation des anciens Germains ont survécu dans les Grisons. Deux légendes, localisées à Coire, font allusion aux dieux Frey et Balder, tandis que d'autres légendes encore, des thèmes fabuleux, des coutumes populaires et des rondes enfantines portent l'empreinte visible des mythes germaniques. C'est en exploitant et en façonnant à son gré cet héritage mythologique que le génie créateur de la partie alémannique du peuple se manifesta et peu à peu fit surgir une littérature riche en chants et en légendes.

Nous n'avons pas encore élucidé quelle activité déployèrent dans ce domaine les anciens centres religieux qui avaient cependant à leur disposition tous les éléments matériels nécessaires à l'élaboration littéraire. Leur rôle est en tout cas nul dans la littérature religieuse allemande. On peut voir dans les coutumes liturgiques consignées dans le *Directorium chori* de 1490 et qui étaient en usage à l'évêché de Coire le dimanche des Rameaux, le Vendredi-Saint et le jour de Pâques, des survivances possibles de mystères joués anciennement à Pâques. La première manifestation poétique est due à un descendant des poètes courtois, Rudolf von Ems (env. 1200-env. 1252), le plus fin critique de la littérature de son temps. Il était le centre d'un cercle littéraire et écrivit à l'instigation de Conrad IV, la *Weltchronik*, qui, longtemps, domina la littérature historique populaire allemande. De l'énorme moisson de légendes, de chansons de trouvères, que le moyen âge vit mûrir, seuls quelques grains chétifs tombèrent sur le sol grison. Les chants populaires célébrèrent les événements politiques de 1499 qui, au XVI^e^ s., servirent de canevas à l'épopée nationale.

Avec la Réformation, un courant purement allemand pénétra dans les Grisons. Les relations étroites que ceux-ci entretenaient avec les foyers intellectuels de Bâle et de Zurich, qui dirigeaient le mouvement, portèrent immédiatement des fruits littéraires. Les drames populaires ladins du XVI^e^ s. sont des imitations des pièces jouées à Zurich et à Bâle. Les poètes religieux en langue allemande se succèdent dès lors jusque dans la deuxième moitié du XIX^e^ s. ; la poésie grisonne de l'humanisme se rattache étroitement au mouvement intellectuel de l'Allemagne à cette époque. Au XVI^e^ s. en effet nous rencontrons des Grisons, soit comme élèves, soit comme maîtres, à Munich, à Ulm, à Augsbourg, à Ingolstadt, à Wittemberg, à Dillingen. Parmi eux se signalent Markus Tatius (Tach) et surtout Simon Lemnius, dont l'œuvre principale fut la première traduction intégrale de l'*Odyssée*. Sa puissante individualité lui conquit une place durable parmi les lyriques néo-latins. Dans son épopée nationale *Raeteis*, Lemnius passe de l'antiquité à l'histoire des Grisons, annonçant l'évolution du XVII^e^ s. La *Rhetia*, de Franciscus Niger, relève du domaine purement historique. Les néo-latins eurent au XVII^e^ s. un héritier en Fortunat von Juvalta, formé à Augsbourg et à Dillingen. La transition du XVI^e^ au XVII^e^ s. est faite par le peintre et chroniqueur Hans Ardüser, auteur de poèmes religieux et profanes restés manuscrits.

La production littéraire des Grisons au XVII^e^ s. se distingue de celle de la Confédération à la même époque par de puissantes œuvres historiques et des poèmes politiques. Les troubles des Grisons, les luttes de parti durant les quarante premières années du siècle ne pouvaient qu'engendrer une littérature d'inspiration politique : polémiques en vers, poèmes satiriques de circonstance, sentences versifiées, chants historiques, dans lesquels le patois et la langue écrite se coudoient. Jak.-Anton Vulpius (1653-1684), fils d'un pasteur grison à Berne, composa les deux plus anciennes pièces scolaires que Berne ait conservées. L'œuvre de Peter Büsin (1632-1685) est moins significative pour la littérature allemande.

Le XVIII^e^ s. accuse une recrudescence des échanges intellectuels. Deux Grisons œuvrèrent en Allemagne : à Altona, Johann-Jak. Dusch (1725-1787) qui composa des poèmes dans le style de Haller et de Hagedorn ; et à Neuwied, Joh. von Albertini (1769-1831), prédicateur célèbre, auteur de chants religieux. Deux Allemands, par contre, Andreas Pfeffer, de Francfort s /Main et Bernard Otto, de Lindau, comme éditeurs et comme rédacteurs, développèrent le journalisme dans les Grisons. Heinrich Zschokke joignit ses forces aux leurs. On peut assigner l'an 1710 comme date de naissance de la presse grisonne. Le journal le plus ancien est la *Montägliche Churer Zeitung*. Parmi les journaux sans portée politique, le *Sammler* est le plus connu.

La littérature grisonne, dans le dernier quart du XVIII^e^ s. accuse, comme il ressort du *Versuch patriot. Reden für Bündner* (1780), de Jakob Grass, des tendances fortement patriotiques et éthiques, qui d'une part, sont dues à la Société helvétique et, d'autre part, au piétisme de l'église allemande des Frères, qui entretenait des relations avec les Grisons. Sur l'initiative du pédagogue Martin Planta et de Lavater parut le *Versuch bündnerischer Lieder*, ouvrage plus patriotique que poétique qui, remanié par C. Greuter, fut publié en 1785 sous le titre : *Bündnerlieder mit Melodien*. Une suite y était projetée, ainsi qu'en font foi les manuscrits laissés par J.-C. Amstein. Aux noms précédents, l'histoire des lettres rattache le grand lyrique suisse, Joh.-Gaudenz von Salis-Seewis, qui se fit un nom dans tout les pays de langue allemande et qui, jusqu'à G. Keller, resta le représentant-type du lyrisme suisse. Avec Rudolf von Ems, Lemnius et Salis, les Grisons ont ainsi participé aux trois époques caractéristiques de la littérature allemande.

La fondation de l'école cantonale en 1804, à laquelle contribuèrent des réfugiés allemands, fit du pays un nouveau foyer de culture germanique. A l'aube du XIX^e^ s. parut la *Bildergallerie der Heimwehkranken* d'Ulysses von Salis-Marschlins. Vers 1820, Joh.-Ulrich von Salis-Seewis publia ses ballades et ses romances dans les *Alpenrosen*. L'originalité d'Alfons von Flugi mérite une mention spéciale dans la première moitié du siècle. Le recueil de poèmes *Aus den rhätischen Alpen* (1859), de Plazid Plattner, qui fut en outre dramaturge, poète épique, introduisit des thèmes nouveaux dans la poésie lyrique alpestre de la Suisse et demeure, en raison de ce fait, précieux pour l'histoire littéraire. Samuel Plattner composa avec humour des vers dans le genre de J.-V. Scheffel. Il est intéressant de constater l'attrait que l'histoire des Grisons, au XVII^e^ s., continue à exercer sur les poètes. Preuve en sont les drames sur Georg Jenatsch d'Arnold von Salis, Samuel Plattner, Gaudenz von Planta et P.-C. von Planta qui, en partie avant C.-F. Meyer déjà, avaient auréolé le héros de sympathie.

Si la riche floraison dramatique de cette époque ne produisit aucune œuvre d'art pur, le *Calvenfestspiel* de M. Bühler et de G. Luck (1899) est estimé par les connaisseurs comme l'un des meilleurs festivals suisses. La préoccupation des questions sociales à la fin du XIX[e] s. trouva son écho dans les poésies d'Anna Theobald, parues en 1898.

Les auteurs modernes s'inspirent pour la plupart du peuple et de l'histoire nationale, tantôt par goût pour le folklore, tantôt par originalité ou par ambition artistique. Nommons les conteurs appréciés : Joh.-Andr. von Sprecher, Silvia Andrea, Tina Truog-Saluz ; les deux types opposés de Nina Camenisch et de Meta von Salis-Marschlins ; le père Maurus Carnot, romancier et dramaturge, auteur de ballades, Martin Schmid, dramaturge et poète lyrique de valeur. Il faut accorder une mention particulière au poète lyrique, épique et dramatique Emil Hügli, qui fut longtemps rédacteur du *Freie Rätier*. Les histoires morales de W. Wolfensberger, pasteur dans la vallée de Münster, les récits de Chr. Tester et M. Walkmeister sont largement répandus. Parmi les écrivains en dialecte citons : Michael Kuoni, Jak. Kuoni, Georg Fient, Jos. Jörger. Joh. Benedikt Jörger accuse un caractère dramatique original. Les travaux littéraires de Carl Camenisch et de Gian Bundi enrichissent actuellement l'activité littéraire dans les Grisons.

Bibliographie. A. v. Sprecher : *Die Ansiedelung von Germanen in Churrätien*, dans *BM* 1922. — Sartorius von Waltershausen : *Die Germanisierung der Rätoromanen in der Schweiz.* — F. Vetter : *Zwei Churer Sagen und die altgerman. Götter Frey und Balder.* — F.-J. Vonbun : *Beiträge zur deutschen Mythologie. Gesammelt in Churrätien.* — S. Singer : *Literaturgesch. der deutschen Schweiz im Mittelalter.* — Th. Zinsli : *Politische Gedichte aus der Zeit der Bündner Wirren*, dans *SStG* II, 1. — J. Candreia : *Das bündn. Zeitungswesen im 18. Jahrh.* — J. Nadler : *Der geistige Aufbau der deutschen Schweiz.* — C. Camenisch : *Graubünden in der deutschen Dichtung.* [E. J.]

2. *Littérature rhéto-romanche dans la région des deux Rhins et du Surmir* (Ober- et Unterhalbstein ou vallées du Julier et de l'Albula).

Autrefois, la langue rhéto-romanche était parlée non seulement dans les Grisons, mais encore dans les cantons de Glaris, Saint-Gall, Thurgovie, la vallée d'Urseren, dans des parties de la Bavière, du Wurtemberg et dans le Tyrol ; au Sud, son domaine touchait à la mer Adriatique. Les événements politiques ne lui furent pas propices. Elle dut céder l'une après l'autre des parcelles de son territoire à ses voisins plus puissants, pour, finalement, perdre encore la majeure partie des Grisons. Néanmoins, dans les Alpes grisonnes, elle a pu réussir à se maintenir jusqu'à nos jours.

La germanisation des Grisons débuta par l'incorporation, en 843, de l'évêché de Coire, qui appartenait jusqu'alors à Milan, à l'archevêché de Mayence, et par l'annexion politique de la Rhétie au duché de Souabe en 916. Le pouvoir public passa, pour ainsi dire, entièrement entre des mains allemandes. Aux évêques, aux comtes et autres représentants de la noblesse allemande se joignirent des négociants, des artisans et des colons allemands. Mais la langue rhéto-romanche sut se maintenir et se développer.

On fait remonter le début de la littérature rhéto-romanche à 847. C'est alors qu'au synode de Mayence l'archevêque Rhabanus Maurus émit son fameux et célèbre décret demandant qu'à l'avenir le peuple soit instruit dans sa langue. C'est dès cette époque que les prédications du dimanche en langue romanche ont été introduites, les Évangiles annoncés et expliqués dans cette langue. C'est de ce temps aussi que datent le Pater, le Credo, etc. Le document linguistique romanche connu comme le plus ancien— un manuscrit datant du XII[e] s. — est le fragment d'une homélie. On n'en a pas trouvé d'autres jusqu'ici. Conformément au décret de Mayence, on peut supposer que le clergé a été instruit, tant soit peu, en langue romanche. En effet, pendant quelque temps cet enseignement semble avoir été donné dans les couvents de Coire, de Pfäfers et de Disentis.

Les recherches de Rob. Planta ont prouvé que de multiples chartes du VIII[e] au X[e] s., et provenant en majeure partie du couvent de Saint-Gall, sont rédigées en langue rhéto-romanche *(Regesten des Vorarlberg bis 1260)*. La *Lex Romana Curiensis* et les *Capitula Remedii* ont été rédigées dans cette même langue, laquelle jusqu'à présent avait été nommée « latin vulgaire ». La littérature populaire, transmise par tradition orale, contient des contes, des légendes, des dictons, des devinettes, des chansons enfantines, des jeux d'enfants, des chansons et jeux populaires. Elle nous vient d'une époque des plus lointaines et représente un trésor intellectuel extrêmement riche et précieux, en même temps que très original et très national. « La tradition populaire des Rhéto-romanches est aussi belle et abondante, aussi variée et intéressante que celle de littératures beaucoup plus vastes » (Decurtins). « Notre littérature populaire romanche nous met au niveau des autres peuples de langues néo-latines » (le même). La chanson de Marguerite *(La canzun de sontga Margriata)*, un poème épique assez étendu, provient des temps primitifs de l'histoire rhétique. Avec la Bénédiction de l'Alpe *(Ave Maria dils signuns)* elle appartient aux trésors les plus vénérables et les plus intéressants de la littérature romanche.

A côté de multiples chants d'amour surgissaient des chansons comiques, satiriques, des épigrammes, où l'humour original et l'esprit railleur du peuple trouvaient leur expression. Nombreuses sont aussi les chansons, genre ballades, imprégnées d'esprit national. Il va sans dire que le chant patriotique ne manque pas, car le peuple participait directement à la vie publique agitée et riche en violentes luttes politiques. L'un de ces chants traite de l'incursion des Glaronnais dans les Alpes de Flims *(Gion Paul de Flem stai si)* ; d'autres ont pour sujet les troubles intérieurs ou bien les affaires de la Valteline. Il faut mentionner encore les plaintes funèbres et les fables chantées. Des chansons étrangères ont été traduites et adoptées par ce peuple épris de mélodie. Le sentiment religieux, profond et intime, des Romanches fut propice au chant religieux qui fut, naturellement, cultivé avec ardeur. De nombreux recueils de cantiques, parus dès l'avènement de l'imprimerie, en sont la preuve.

Mainte fleur de la poésie dramatique prit aussi naissance dans le peuple. Comme création particulièrement caractéristique, mentionnons les jeux carnavalesques *(Dertgira nauscha)* et les mystères. Le peuple romanche ayant, de nature, une prédilection pour les affaires judiciaires, créa un spectacle plein d'humour, de sens profond et d'action, représentant la procédure qui tranchait la querelle entre Mardi gras et Carême. Des associations de jeunes gens et de garçons du village *(compagnias de mats)* fournissaient les acteurs. Les mystères de Lumbrein, représentés encore vers 1880, s'en tenaient strictement aux Évangiles et étaient très populaires. Les mystères de Somvix, par leur originalité foncière, appartenaient aux œuvres les plus remarquables de la littérature romanche. Le professeur Böhmer les désigne comme le plus beau monument de poésie vraiment nationale. En tout cas, c'est une de ces œuvres qui caractérisent un peuple. Les produits de la littérature populaire ont été rassemblés par C. Decurtins dans une *Chrestomathie* monumentale, comprenant 13 volumes, œuvre que continue sa veuve en collaboration avec le chanoine Chr. Caminada.

La littérature écrite est, à ses débuts, tout entière influencée par les luttes confessionnelles de la Réformation. Elle est dominée par les idées de la Réformation et de la contre-réformation. La lutte entre l'ancienne et la nouvelle foi devint la cause du peuple, car, dans les III Ligues, les communes autonomes possédaient la compétence de trancher les questions religieuses. La parole écrite fut aussi mise au service des controverses religieuses ; par conséquent elle dut nécessairement employer la langue nationale. Avant la Réformation, et particulièrement sous l'influence de l'humanisme, régnait l'opinion que la langue rhéto-romanche ne se prêtait pas à la pensée écrite. De préférence on se servait alors du latin. L'avènement de la Réforma-

tion est donc désigné le plus souvent comme marquant le début de la littérature romanche écrite. Mais avant les luttes confessionnelles, Gian Travers, de l'Engadine, écrivit son chant politique sur la guerre de Musso, *Chianzun della guerra dagl Chiasté da Müsch*. Il peut être ainsi considéré comme le père de la littérature romanche écrite. Des chroniqueurs du XV^e^ s. citent, sans doute, encore d'autres chants patriotiques et d'autres manifestations en langue romanche, mais leurs textes ne nous sont transmis que par la tradition orale. Après le groupement des III Ligues et les exploits glorieux de Calven et de la Valteline, un sentiment de fierté nationale devait s'emparer du peuple romanche et créer en lui le désir impétueux de glorifier ses succès dans sa langue maternelle. En la personne de Simon Lemnius, ce peuple produisit un poète plein d'un patriotisme ardent, apte à assouvir ce besoin de l'esprit national. Mais, disciple de l'humanisme, Lemnius écrivit son poème héroïque, *Raeteis* (guerre de Souabe), en latin et non en romanche.

Sous l'influence du nouveau mouvement religieux, l'Engadine déployait déjà au XVI^e^ s. une vive activité littéraire, tandis que les autres parties des Grisons ne trouvèrent l'expression littéraire de leur vie et de leurs aspirations spirituelles qu'au commencement du XVII^e^ s. D'ailleurs, jusqu'à nos jours, cette littérature est surtout imprégnée d'une tendance religieuse, ou bien adaptée aux nécessités de la vie quotidienne. Le premier livre imprimé dans la Ligue grise, fut un catéchisme réformé, édité par Daniel Bonifazius en 1601. En 1612 il fut suivi d'un catéchisme catholique, rédigé par Joh.-Ant. Calvenzano. Ces deux publications nouvelles furent indubitablement influencées par le violent mouvement religieux de cette époque. Le vrai père de la littérature rhéto-romanche dans la Ligue grise fut cependant Stephan Gabriel, de l'Engadine, prédicateur à Ilanz et doyen de la Ligue grise. L'impression que fit en 1611 la parution de son livre *Igl ver sulaz da Pievel giuvan* (Consolation et joie de la jeunesse) fut durable et puissante. Ce livre contenait des prières, des cantiques et des psaumes, en partie originaux, en partie traduits. Son langage imagé et fort, plein d'ardeur belliqueuse et de sentiment profond, fait penser à Luther ; sa chanson sur le château de Fuentes, composée en 1604, se rapproche beaucoup de l'hymne *C'est un rempart que notre Dieu*. Cependant, Gabriel n'était pas seulement un chantre belliqueux, politique et religieux. Influencés par le calvinisme, ses vers mordants châtient également la dépravation des mœurs. Il a composé, en outre, des cantiques pleins d'un sentiment profond et intime.

Dans le savant Adam Nauli, originaire du Domleschg, Gabriel trouva un adversaire de marque. Son livre *Anatomia dil Sulaz dil Gabriel*, paru en 1618, est une controverse pleine de logique et d'une habile dialectique. Nauli n'était pas aussi maître de la langue que Gabriel. Son livre est cependant un des plus rares et des plus précieux de la littérature rhéto-romanche ; il l'est en particulier par ses notes historiques. Nauli fut le promoteur littéraire de la contre-réformation catholique. Plus tard, celle-ci fut favorisée par le clergé séculier, les bénédictins de Disentis et les capucins de la mission rhétique. Citons, entre beaucoup d'autres, P. Zacharias da Salò qui publia la première légende des saints en romanche (1684-1685), ainsi que le premier recueil de cantiques catholiques (1674). Aucun livre de langue rhéto-romanche n'eut probablement autant de rééditions que ce recueil. Considérablement enrichi par les bénédictins de Disentis, il parut par la suite, sous le titre de *Consolaziun dell'olma devoziusa* (Consolation d'une âme pieuse). La vogue de ce recueil de cantiques est pleinement justifiée, car il contient de vraies perles poétiques, tant comme forme que contenu. *La passiun de Nies Segner* (1672) et les *Epistolas et Evangelis* (1674) du pasteur Balzer Alig, de Lugnez, furent une contribution précieuse au trésor littéraire rhéto-romanche, surtout au point de vue linguistique. On lui attribue aussi un livre de cantiques.

C'est de la deuxième moitié du XVII^e^ s. que date la chronique rhéto-romanche du couvent de Disentis *(La cuorta memoria)*, une source historique importante. En 1799, lors du sac du couvent par les Français, la bibliothèque fut complètement détruite. C'est une perte irréparable pour la littérature rhéto-romanche, car de nombreux et rares manuscrits et imprimés en langue romanche périrent. Cependant ce désastre ne diminue en rien les grands mérites de la collaboration des conventuels de Disentis à la littérature rhéto-romanche.

En fait de coutumes, ordonnances judiciaires, statuts communaux et règlements de villages, le XVII^e^ s. a fourni des matériaux importants à l'histoire du droit. Ils constituent des sources non moins intéressantes pour l'histoire des mœurs et de la vie économique de cette époque. Les belles-lettres aussi sont en vogue, mais elles consistent surtout en traduction d'œuvres étrangères. Les sujets sont, pour la plupart du temps, empruntés aux légendes ; la vie de sainte Geneviève, par exemple, se trouvait presque dans chaque maison. Une œuvre des plus remarquables est le voyage à Jérusalem du futur abbé Jakob Bundi. L'œuvre de Stephan Gabriel fut maintenue et poursuivie. Son influence sur la littérature rhéto-romanche de l'Oberland est évidente. Son fils, Luzius, s'était chargé d'une traduction du Nouveau Testament (1648). Un autre de ses descendants, Stephan Gabriel cadet, fit une traduction complète de la Bible, avec la collaboration d'un groupe d'ecclésiastiques réformés. Cette traduction parut en 1719. Elle est fortement influencée par les traductions bibliques de l'Engadine. Comme imitateur de Gabriel, mentionnons surtout le poète Ludwig Molitor, de Schams, auteur de cantiques et de contes. Les œuvres du pasteur Johannes Mœli, de Luvis : *Soings Discurs dad ün'Olma fideivla*, une chanson sur la querelle entre le feu et l'eau, et *Igl saltar dils morts* (Danse des morts), montrent un talent poétique de valeur et une maîtrise sûre et habile de la langue.

La vie spirituelle si intense qui caractérise le XVII^e^ s., fut féconde et propice à la littérature rhéto-romanche. Il en résulta un grand essor de l'art typographique dans les pays de langue romanche ; à cette époque, ainsi que plus tard, on trouve des imprimeries dans bon nombre de villages rhétiques. C'est pourquoi ce peuple, avide de controverses confessionnelles, fut relativement riche en livres.

De 1700 à 1830. Après la période agitée et épuisante des luttes religieuses et confessionnelles, suivit un temps de relâchement et de calme relatif. C'est ce qui caractérise en général la période de 1700 à 1830. Non pas que cette époque fût stérile et complètement insignifiante au point de vue littéraire, mais il lui manque les grandes idées motrices et créatrices. Entre autres, nous avons à noter une suite de recueils de cantiques des deux confessions, une traduction complète de la Bible, de nouveaux livres de prières et de méditations (souvent importants au point de vue linguistique), des chroniques et un grand nombre de traductions d'œuvres dramatiques. La chanson patriotique était répandue en même temps que les règlements judiciaires, les statuts, etc. Généralement le public cultivé prenait part aux concours littéraires. Parmi les écrivains et poètes romanches, on trouve des abbés (le savant Adalbert de Funs, par exemple) et des *Landrichter*. Le niveau cultivé s'élève particulièrement, grâce au concours des *Landrichter* Theodor von Castelberg, Peter-Anton de Latour et Georg-Anton Vieli. Bien qu'ils ne nous aient légué relativement que peu d'œuvres originales de quelque importance, ils ont néanmoins enrichi la littérature de maintes bonnes traductions et de chansons excellentes. Celles d'un Glenard Balletta, les poèmes satiriques d'un Hansemann, les chansons d'un Mattli Conrad, ainsi que ses œuvres de linguistique pratique, la « Chronique des Français » de Duri Berther, le journal de Duitg Balletta, les souvenirs du mistral Gion Rud. Steinhauser, la chronique de 1817, année de famine, de Geli Carisch, un recueil de chansons du prédicateur Florian Walter (1816) et un grand nombre d'autres publications ont conservé les noms de leurs auteurs à la postérité. Le célèbre naturaliste P. Placidus a Spescha, de Disentis, publia aussi des essais sur l'his-

toire de la littérature romanche. Les mœurs et coutumes de l'époque sont illustrées par d'innombrables discours et poésies de circonstances composées aux occasions les plus diverses, publiques et privées (*Landsgemeinde*, mariages, enterrements, etc.), qui montrent une vie sociale intense et trahissent le grand amour du peuple romanche pour la poésie.

De 1830 à nos jours. Le réveil spirituel qui se produisit vers 1830 ne tarda pas à exercer son influence stimulante sur la littérature. Il ne se manifesta pas seulement par les luttes et conquêtes politiques qui précédèrent et suivirent la fondation de la nouvelle Confédération, mais aussi par l'établissement de l'enseignement obligatoire et de la presse quotidienne.

En même temps des idéalistes inspirés par l'amour et l'enthousiasme de leur langue, vouaient toutes leurs forces à sa conservation et sa culture. Grâce à leur collaboration dévouée, la presse romanche est restée jusqu'à nos jours fidèle à la tâche qu'elle s'était imposée dès le début, à l'égard de la littérature. En conséquence, la presse périodique ne contient pas seulement un trésor littéraire considérable, mais exerce encore une influence stimulante et des plus heureuses sur les milieux intellectuels. Grâce au travail enthousiaste d'un bon nombre de Rhéto-romanches, nous voyons surgir l'une après l'autre, des sociétés pour la culture de la langue et de la littérature. Citons en premier lieu : La *Società retoromantscha* (1886), la *Romania* (1896), la *Uniun dels Grischs* (1904), la *Uniun romontscha de Schons* (1913) et la *Uniun Renana* (1920), — ces deux dernières fusionnées à l'heure actuelle, — la *Uniun de Cuera* (1915), la *Uniun dil Plaun* (1921), la *Uniun de Surmir* (1921) et la *Uniun de Turitg* (1921). En 1919 toutes ces sociétés se sont coalisées pour former la *Ligia romontscha*. Ayant déclaré la guerre aux influences étrangères du Nord et du Sud, elles tendent au même but : la culture approfondie et intense des traditions et de la littérature rhéto-romanche. Plusieurs d'entre elles possèdent leur propre organe de publicité : la Società retoromantscha *(Annalas)*, la Romania *(Ischi et Tschespet)*, la Uniun dels Grischs *(Il chalender ladin, L'Aviöl, S-chet rumantsch, Dun da Nadal)*, la Renania romontscha (calendrier, *Dun da Nadal)*, la Uniun de Cuera *(Cronica romontscha)*, la Uniun de Surmir *(Igl noss sulom)*.

Le sarment de la poésie rhéto-romanche avait assez de sève pour se régénérer, lorsque, vers le milieu du XIX^e^ s., une ère nouvelle commença dans le pays. De nouveaux bourgeons naquirent et des fruits abondants furent récoltés. La production littéraire du XIX^e^ et du XX^e^ s. est relativement riche, mais non exempte de dilettantisme; le manque d'une critique digne de ce nom en est la cause. L'activité littéraire du prof. Placidus Condrau (1819-1902), fondateur de la *Gasetta Romontscha* à Disentis (1857), exerça une influence particulièrement féconde sur la vie et les aspirations spirituelles de cette époque. Gion-Antoni Bühler (1825-1897) tenta de créer une langue romanche unifiée, mais essuya un échec. Néanmoins sa traduction de Guillaume Tell, ses *Rimas* et surtout ses nouvelles, dont quelques-unes ont été rééditées dans le *Tschespet*, ne sont pas sans mérite littéraire. Alexander Balletta et Gion Arpagaus appartiennent aux meilleurs prosateurs. Gelli Caduff écrivit d'excellentes chansons patriotiques. Paul Coray traduisit la Cloche de Schiller; P. Baseli Cariget, l'auteur distingué d'une orthographe romanche et d'un dictionnaire très répandu s'est aussi créé un nom comme poète.

Gion-Antoni Huonder, Caspar Muoth, P. Maurus Carnot, Alphons Tuor et Florin Camathias brillent, ainsi que des astres, au firmament de la poésie rhéto-romanche. Le poète lyrique Huonder (1824-1867) s'est immortalisé par son œuvre *A Trun sut igl ischi*, qui est devenu l'hymne national des Romanches, ainsi que par sa chanson, pleine de fierté, de dignité et de vigueur, *Il pur suveran*. Bertoni estime que C. Muoth (1844-1906) est le plus grand poète de langue rhéto-romanche ; la puissance, l'ampleur de sa pensée et de son expression le distinguent sensiblement de Caderas auquel il est supérieur. Il est indubitablement le plus grand de tous les prosateurs et poètes connus jusqu'à nos jours dans les trois régions de langue romanche. Decurtins dit que ses idylles, Les tresseuses de chanvre *(Las spatlunzas)* et Le mesurage du lait *(Mesiras)*, illustrations des coutumes populaires, peintes en couleurs vives et nourries, peuvent être mises au même niveau que les meilleures productions des grandes littératures. Ses poèmes épiques et ses ballades : *S. Sigisbert, Il tirann Victor, Sut igl ischi de Trun, La dertgira nauscha de Valendau* avec le *Cumin d'Ursera* (la landsgemeinde de la vallée d'Urseren) forment un ensemble, un cycle où se résument les dons littéraires de ce poète génial. Sa muse nous a donné encore beaucoup d'autres œuvres précieuses, tant en poésie qu'en prose. On considère Muoth comme le poète romanche le plus national, car ses créations poétiques sont une expression fière et exacte de tout ce qui caractérise particulièrement le peuple romanche. Le père Maurus Carnot a cultivé la poésie rhéto-romanche en conservant glorieusement les traditions vénérables de la maison de saint Sigisbert. Comme Gabriel, enfant de l'Engadine, il a transmis à ses compatriotes des bords du Rhin les harmonies délicates de la chanson ladine. Aussi Carnot est-il pour les romanches le plus brillant représentant de l'esprit classique romanche. La littérature rhéto-romanche lui doit de nombreuses œuvres d'une valeur classique : poèmes lyriques, contes, nouvelles, romans et drames. Comme dramaturge, il n'a pas son égal parmi les auteurs romantiques. Mentionnons *Armas e larmas en la Cadi* (Festspiel, 1899), *Clau Maissen* et la *Ligia grischa* (1924), des drames nationaux réputés. Son étude d'histoire littéraire, *Im Lande der Rätoromanen* (1898), est une de ses œuvres les plus méritoires ; rédigée en allemand, avec de nombreuses traductions dans cette langue, elle propagea la littérature rhéto-romanche dans des sphères plus vastes. La poésie épique de Florin Camathias (*1871) eut un succès particulièrement vif. Ses *Historias dil munt s. Gieri* lui valurent un prix de la fondation Schiller ; mais ce sont ses œuvres épiques, *Ils Retoromans* et *La flur de Ramuosch*, qui lui assurent une gloire poétique durable. Camathias est aussi l'auteur du *Festspiel* joué à l'occasion du 5^me^ centenaire de la Ligue grise (1924). Alphons Tuor (1871-1904), de la famille des poètes Tuor, est le vrai favori du peuple romanche, surtout de ses chanteurs. C'est un des meilleurs poètes lyriques. Citons encore son père Gion-Antoni Tuor et son frère Alois Tuor, le D^r^ Nay, Gion Cadieli ; cependant ces noms sont loin d'épuiser le nombre des poètes lyriques.

Le père Baseli Berther est non seulement réputé pour être un des meilleurs connaisseurs des traditions, de la langue et de la littérature rhéto-romanches, mais il a encore enrichi cette dernière par une suite d'études sur la littérature et l'histoire locale, œuvres d'une valeur durable (*Giuf, Selva, Sin Cadruvi, Ils Bannerherrs della Cadi, Baselgias, capluttas e spiritualesser de Tujetsch*, etc.). Il possède la bibliothèque romanche la plus complète.

Le Surmir, troisième région linguistique romanche, possède une riche et ancienne littérature orale, des coutumes précieuses, des ordonnances judiciaires, des statuts communaux, etc. La plupart de ces documents, ainsi que des productions de la littérature moderne, sont rassemblés dans la *Chrestomathie* (vol. X, 1^re^ livraison). A mentionner particulièrement dans la littérature moderne les noms de Andreas Steier, Rud. Lanz, Otto Spinas et le D^r^ A. Grisch. L'organe littéraire et linguistique de La Uniun de Surmir est le *Igl noss sulom*.

Depuis longtemps déjà, mais surtout depuis 1880 environ, les savants s'intéressent beaucoup à la langue et à la littérature romanches. Cela a valu au peuple romanche un nombre considérable de précieuses publications scientifiques. En 1883, le professeur strasbourgeois, Ed. Böhmer, publia un *Verzeichnis der Rätoromanischen Literatur*, qui attira spécialement l'attention du monde scientifique sur les trésors de cette littérature. Le professeur zuricois, G. Ulrich, édita, en 1882-1883, une chrestomathie en deux volumes et en 1883 un troisième volume, *Rätoromanische Texte*. Le premier volume de la *Rätoromanische Chrestomathie*

parut en 1893-1896. En 1919, elle comptait déjà 13 volumes ; elle représente ainsi l'œuvre la plus monumentale et la plus méritoire ayant trait à la littérature romanche. Le mérite inestimable que Decurtins s'est acquis par cet ouvrage, est encore considérablement accru par ses multiples publications, surtout par son histoire de la littérature rhéto-romanche. On doit des travaux de même ordre au professeur Gion Cahannes, rédacteur du *Tschespet*, au chanoine Chr. Caminada, rédacteur de la Chrestomathie de Decurtins, ainsi qu'au professeur P. Tuor. En premier lieu, et à côté de concours littéraires, la Ligia romantscha a mis à son programme la publication d'œuvres scientifiques, d'importance primordiale pour la création littéraire. Une grammaire, rédigée par Cahannes a déjà paru. Raymond Vieli travaille à un dictionnaire allemand-romanche. La rédaction d'une histoire de la littérature romanche répondant aux exigences de l'époque moderne pourrait être leur première tâche à venir.

Bibliographie. Just Andeer : *Ueber Ursprung u. Gesch. der rätoromanischen Sprache*, 1862. — Friedr. Rausch : *Gesch. der Literatur des Rhäto-Romanischen Volkes*, 1870. — Ed. Böhmer : *Verzeichnis Rätorom. Literatur*, 1883. — C. Decurtins : *Gesch. der Rätoromanischen Literatur*, dans *Grundriss der Romanischen Philologie*, éd. par Gust. Gröber, 1897. — C. Muoth, dans *Lesebuch* d'Eberhard, 2e partie. — P. Maurus Carnot : *Im Lande der Rätoromanen*. — C. Decurtins : *Rätoromanische Chrestomathie*. — P. Maurus Carnot : *Hohenrätiens Volkslied*, dans la *Schweiz. Rundschau* 1904-1905. — Th. Gartner : *Handbuch der rätoromanischen Sprache u. Literatur*. — C. Decurtins : *Vortrag in der Aula der Kantonsschule*, 1914. — Giulio Bertoni : *Letteratura Ladina dei Grigioni*, Rome 1916. — Gonzague de Reynold : *La Suisse une et diverse*. — C. Fry : *P. Maurus Carnot : Studia literara. — Annalas*, organe de la Société rhéto-romanche. — *Ischi*, organe de la Romania. — *Nies Tschespet*, éd. par Gion Cahannes. [J. Demont.]

3. *Littérature de l'Engadine romanche-ladine.* Dans les siècles passés, les événements ne permirent pas la formation d'une langue écrite unique pour tous les Rhéto-romanches. Aussi se trouve-t-on actuellement en présence de deux idiomes d'une certaine importance, possédant chacun une littérature relativement riche, le ladin, dans l'Engadine et la vallée de Münster, et la langue de la Surselva, dans la vallée du Rhin antérieur (voir chapitre précédent).

Le ladin est très ancien, sa littérature relativement récente. On n'en possède aucun texte antérieur à 1527, la langue paraissant trop rude pour être écrite, comme le dit le réformateur Philipp Gallicius. Il fallut la Réforme pour vaincre ce préjugé et fixer la langue par écrit. Les réformateurs se donnèrent beaucoup de peine pour apprendre au peuple à lire et à écrire dans sa langue maternelle, afin d'avoir prise sur lui. Le manuscrit ladin le plus ancien est dû à l'homme d'État et réformateur connu Gian Travers et est intitulé : *La chianzun dalla guerra dagl chiasté da Müsch* (Chant de la guerre de Musso, 1527). D'autres chansons politiques précédant ou suivant celle-ci dans la tradition orale, ne furent mises par écrit que plus tard.

La première œuvre imprimée en ladin est un catéchisme de Jachen Bifrun (1506-1572), traduction de celui de Comander et Blasius, suivie d'un abécédaire (1552). L'ouvrage principal de Bifrun est une traduction du Nouveau Testament (1560), travail important et précieux, aussi fondamental pour la langue et la littérature de l'Engadine que la traduction de la Bible de Luther pour l'Allemagne. Le catéchisme fut imprimé à Poschiavo dans l'imprimerie Landolfo, fondée à l'instigation de Peter-Paul Vergerio (voir art. Bifrun). Il est remarquable que l'industrie du livre naquit dans les vallées d'outre-mont 150 ans avant de s'introduire à Coire.

Presque en même temps que le Nouveau Testament de Bifrun parut chez Jacob Kündig à Bâle le psautier de Durich Campell, recueil de cent psaumes et 40 chants chrétiens *(Chanzuns cristianaisas)* pour l'église, la maison et les réunions de sociétés. L'auteur voulait, en les publiant, lutter contre les chansons légères, immorales et antireligieuses qui étaient alors très répandues parmi le peuple. Ces chants sont pour la plupart traduits de l'allemand. Ils sont d'une inspiration puissante et laissent une impression bienfaisante ; la versification et la rime, toutefois, ne répondent pas aux exigences de la poétique moderne.

Au XVIe s., il faut encore mentionner de nombreux drames, surtout bibliques, traduits de l'allemand par Travers, Durich et Caspar Campell ; exécutés vers la fin du siècle en divers endroits, ils attirèrent et divertirent de nombreuses populations.

Le pays traversa au XVIIe s. une période troublée. Les luttes confessionnelles contre les puissantes attaques de Charles Borromée et ses coreligionnaires, les événements politiques et la peste l'amenèrent bien près de sa ruine ; la production littéraire fut presque nulle pendant un grand nombre d'années. Elle ne reprit que dans la seconde moitié du XVIIe s., lorsque le pays se fut peu à peu remis de l'épouvante de la guerre et de la peste. Aidés par les travaux préparatoires de Bifrun (Nouveau Testament 1560) et de Joan Pitschen Saluz (Genèse 1657, Exode 1662), deux pasteurs, Jachen Dorta et Jachen-Anton Vulpi, publièrent la première Bible complète en 1679 (imprimée à Schuls). Une seconde édition devint nécessaire dès 1743, revue par Not a Porta. Les publications historiques dignes d'être mentionnées sont celles de J.-A. Vulpi : *Historia rætica* (1705, publiée la première fois en 1866) et de Not a Porta : *Cronica rætica* (1742).

Par contre, un très grand nombre de recueils, de cantiques, de catéchismes, livres de prière et de dévotion ont vu le jour en ladin. Parmi les premiers, il faut surtout citer : Lurainz Wiesel ; psaumes de David (Bâle 1661) ; Cla et Jac. T. Vulpi : *Psalterio* (Schuls 1666) ; Joh. Martinus : *Philomela* (Schleins 1684), et Gian-Battista Frizzun : *Chanzuns spirituelas davart Gesu Cristo* (1765 et 1789), chacun contenant 123 cantiques.

Toute la vie religieuse et politique du temps s'exprime par des chants et des prières. Ils ne sont pas exempts de passion, de même que la littérature de l'époque dégénère souvent en une polémique violente. On comprend et l'on excuse, en se reportant à l'histoire de cette période, le ton de maints ouvrages écrits au cours des combats et imprégnés d'amers souvenirs.

La Révolution française, qui ébranla toute l'Europe, interrompit pour quelques années toute activité littéraire. Mais elle introduisit de nouvelles aspirations politiques et sociales. Un nouvel esprit souffla sur le pays, esprit de progrès dans tous les domaines de la pensée humaine et de la sensibilité. Dans le domaine scolaire, en particulier, les temps nouveaux amenèrent un intense développement. Par son livre *Il magister amiaivel* (L'aimable maître d'école, imprimé à Luzein en 1819), Andreas Rosius a Porta, un élève du célèbre *Philanthropin* de Reichenau, ouvrit des voies nouvelles à l'éducation et à l'enseignement. Aussi peut-on considérer son ouvrage comme fondamental pour le développement futur de l'école dans l'Engadine. Les lettres, qui s'étaient jusqu'alors consacrées avant tout aux choses religieuses, s'étendirent à d'autres domaines. On édita des calendriers, des journaux et des périodiques. La poésie prit un remarquable essor. L'amour de la patrie et de la langue maternelle fut exprimé en de nombreux discours. Partout se manifeste la ferme volonté de maintenir et de développer ce précieux patrimoine. On peut donc espérer que la langue ladine conservera encore durant des siècles sa vitalité, malgré les dangers qui la menacent. Parmi les nombreux écrivains des deux sexes qui ont enrichi sa littérature durant le dernier siècle il faut citer : Conradin Flugi (1787-1874) : *Alchünas Rimas* (1845) ; Zaccaria Pallioppi (1820-1873) : auteur des *Poesias* (3 petits vol., 1864, 1866, 1868), ainsi que des travaux philologiques et lexicographiques : *Ortografia ed Ortoepia* (1857), *La conjugaziun del verb* (1868), *Dizionari romantsch-tudaisch*, achevé par son fils, le pasteur Emil Pallioppi, et publié en 1895 ; Gian Fadri Caderas (1830-1891), poète lyrique fécond (le Lenau de l'Engadine) : *Rimas* (1865), *Nouvas Rimas* (1879), *Fluors alpinas* (1883) et *Sorrirs e larmas* (1887) ;

Simon Caratsch (1826-1892), humoriste satirique : *Poesias umoristicas e satiricas* (1865), *Revistas umor. e satir.* (1885) ; Gudench Barblan (1860-1916) : *Poesias ladinas* (1908). Parmi les vivants : Florian Grand : poésies et traductions : *Il chapè a trais pisz* (d'Alarcon). *Enoch Arden* (de Tennyson), *Evangelina* (de Longfellow), *Arman e Dorothea* (de Gœthe) ; Peider Lansel, lyriste : *Primulas* (1892 et 1907), *La cullana d'ambras* (1912). Citons encore des récits et poèmes de Chasper Poo, Christoffel Bardola, Balser Puorger, G.-G. Cloetta, Eduard Bezzola, Jachen Luzzi, Otto Giéré et d'autres. [N.-L. G.]

4. Littérature et arts italiens. La partie italienne des Grisons *(il Grigione italiano)* comprend les vallées de Mesocco (Mesolcina) avec Calanca, le Bregaglia et Poschiavo. La population parle une sorte de dialecte lombard qui diffère d'une vallée à l'autre et même d'un endroit à l'autre de la vallée. (Sur le parler du val Poschiavo, voir Giovanni Michael : *Der Dialekt des Puschlaver Tales*, Halle 1905). Les recherches de ces dernières années feraient plutôt du langage du val Bregaglia un dialecte romanche (W. v. Wartburg : *Zur Stellung der Bergeller Mundart zwischen dem Rätischen und dem Lombardischen*, dans *BM* 1919, p. 329). L'italien est la langue écrite, il s'est établi même en certains endroits du versant Nord des Alpes ; ainsi à Maloja (Maloggia), à Bivio et Marmels (Marmorera), dans l'Oberhalbstein (Sursette), qui sont des colonies linguistiques du val Bregaglia.

La situation des vallées, séparées les unes des autres par de vastes massifs montagneux, leur passé historique, qui fit diverger leurs destinées et les sépara pour des raisons avant tout confessionnelles et politico-religieuses, l'absence enfin de tout sentiment national jusque dans la deuxième moitié du XIX[e] s., empêchèrent le développement de toute tradition commune. L'exiguité du territoire, isolé par la frontière du tronc linguistique du Sud et les conditions économiques qui forçaient les habitants à une émigration partielle s'opposèrent même à la formation d'une tradition culturelle propre.

Grisons. Maison avec décorations en sgraffite à Guarda (Engadine).

Il fut toutefois un temps, entre 1680 et 1750, où les émigrants du val Mesocco furent un important facteur de civilisation. De ceux qui s'en allèrent en Allemagne comme maçons, beaucoup furent de grands architectes et stucateurs du style baroque sud-allemand, les Balbieri (Barbieri), Albertal (Albertalli), Comacio, Simonetti, Camesini, Sciasca (Sciassia), la famille Zuccalli, dont le représentant le plus connu est Enrico. Ils furent les constructeurs de l'église du pèlerinage de Marienzell en Basse-Autriche (M. Winter : *Rasse u. Kultur*), des châteaux d'Anspach, Nymphenburg et Lustheim près de Munich, Schleissheim à Munich, de l'église des théâtins à Munich, etc. (R.-A. Paulus : *Der Baumeister Henrico Zuccalli am kurbayrischen Hofe*, Strasbourg 1912. — H. Popp : *Die Architektur der Barock- und Rokokozeit in Deutschland und der Schweiz*, Stuttgart 1924. — F.-D. Vieli dans *Almanacco dei Grigioni* 1924).

Des peintres paraissent avoir participé à ce mouvements d'émigration ; ainsi Nicolao de Juliani et Martinus zen Drall (A.-M. Zendralli, dans *Voce dei Grigioni*, 1924, nos 35 et 36). Leur nom n'est jusqu'ici connu que par leurs œuvres retrouvées nombreuses dans leur petite patrie, et qui souvent portent la mention : *pictor monachii*.

Cette tradition artistique cessa avec la période du baroque ; l'émigration prit d'autres directions et les émigrants s'adonnèrent à d'autres occupations ; toutefois, par occasion, quelques artistes isolés acquirent encore à l'étranger renom et honneurs ; citons parmi les vivants : Giuseppe Bonalini, peintre en Belgique, et Aurelio Trogher, serrurier d'art à Paris, tous deux originaires de Roveredo dans le val Mesocco. — A.-M. Zendralli, dans *Voce dei Grigioni* 1925, nos 1, 2, 3.

L'activité de ces émigrés autodidactes est une preuve manifeste des dispositions artistiques de la population de leurs vallées. Toutefois ils n'eurent aucune activité dans le domaine des lettres.

Les historiens de la littérature reconnaissent cependant à San Vittore, village du val Mesocco, l'honneur d'avoir donné le jour à Fischart, peut-être le premier grand poète en langue allemande, dont le nom serait une altération de Viscardi, nom de famille de cet endroit. — C. Camenisch : *Rätiens Gesch. im Spiegelbild rätischer Dichtung.* — *Engadin Express u. Alpine Post*, 1914.

Aucune tradition n'inspire dans ces vallées la production littéraire. Celle-ci ne fait généralement que revêtir d'une forme élégante et plaisante l'expression des nécessités journalières, des événements passés ou occasionnels, des légendes et des récits ; ce sont de petits poèmes au contenu satirique, des récits historiques, dont le plus étendu est celui de Daniele Marchioli : *La viola del pensiero ossia la Valle di Poschiavo. Racconto storico*, 1869, illustrant telles familles, tels édifices historiques, ou des événements du jour. Plus rarement, ce sont des productions en prose ou en vers, destinées à exprimer les sentiments d'un moment donné. C'est une littérature populaire ordinaire, étroitement limitée, sans continuité, sans prétentions, née du peuple et faite pour lui, toute de circonstance. Elle parvient rarement à se faire un nom durable.

Les produits de cette activité littéraire sont épars dans les périodiques et journaux : *La Stella alpina*, Poschiavo, 1908-1912 ; *L'illustrazione del luogo di cura di San Bernardino*, Roveredo, 1897-1901, comme dans tous les journaux et périodiques des vallées mentionnés dans E. Gianotti : *Brevi cenni sulla stampa delle Valli italiane del Grigione*, *Almanacco dei Grigioni* 1926. Ils sont rédigés tantôt en italien, tantôt en patois, et l'on constate que les vals Mesocco et Poschiavo préfèrent le premier, le val Bregaglia le second. Ceci s'explique probablement par le fait que les dialectes du Mesocco et du Poschiavo sont peu différents de ceux des contrées voisines (Tessin et Valteline) et que les habitants de ces vallées ont été souvent en contact étroit avec leurs voisins — le monde extérieur — tandis que le val Bregaglia possède son dialecte propre. Replié sur lui-même pendant des siècles, séparé du Sud par la différence des confessions et parce que le Sud, comme pays sujet, lui paraissait inférieur, ce val était mieux en situation que d'autres pour conserver et développer son originalité.

Il ne faut donc pas s'étonner que le val Bregaglia ait

produit le seul notable écrivain en dialecte : Giovanni-Andrea Maurizio (1815-1885), qui publia vers le milieu du XIX[e] s. la *Stria* ou *Stingual da l'amur, tragicomedia nazionale bargaiota, quädar dii costüm da la Bargaia ant al scul XVI*, œuvre d'environ 5000 vers, plusieurs fois jouée dans la vallée, et qui atteste une conception et une exécution artistique remarquables. Le gros de la production littéraire dans la langue écrite se compose de traductions de l'allemand, tels le drame de Richard Voss : *Jürg Jenatsch*, translaté par Tommaso Semadeni, la *Reteide di Simone Lennio, in versi sciolti*, par Rodolfo Mengotti (1892), puis de récits de la vallée qui ne sont point littéraires par leur forme, tels : *Compendio storico della Valle Mesolcina*, par Antonio a Marca et *Storia della Valle di Poschiavo*, par Daniele Marchioli.

Un certain mouvement littéraire semble se développer actuellement dans les vallées. Une petite publication annuelle, l'*Almanacco dei Grigioni* (publié par la société *Pro Grigione italiano*, à Coire), qui en est à sa 8[e] année, contient souvent des compositions en prose et en vers qui permettent d'espérer de l'avenir.

En ces dernières années, les vallées ont produit une série de peintres dont certains ont acquis un grand renom. Ce sont avant tout les peintres du val Bregaglia, Giovanni et Augusto Giacometti et Gottardo Segantini, fils de Giovanni Segantini, et les peintres du val Poschiavo, Rodolfo Olgiati et Giacomo Zanolari. — *Almanacco dei Grigioni* 1918-1926. — Erwin Pœschel : *Aug. Giacometti*.

Le val Bregaglia donne asile à l'une des femmes écrivains les plus connues des Grisons, Silvia Andrea (Johanna Garbald-Gredig), venue de l'Engadine et qui habite le val depuis plusieurs dizaines d'années ; elle fait de préférence revivre en ses œuvres le passé de la région et sa vie (*Almanacco dei Grigioni* 1909, p. 109) ; le val Poschiavo possède Giovanni Luzzi, pasteur de la paroisse réformée, exégète et traducteur de la Bible, né en Basse-Engadine et occupé jusque il y a peu de temps à Florence et Rome.

Les vallées italiennes doivent toutefois être fières d'avoir donné à la littérature nationale un poète couronné en 1635, Paganino Gaudenzi, du val Poschiavo (1594-1659), dont on sait à la vérité fort peu, sinon ce qu'en rapporte Francesco Nicerone dans ses *Mémoires pour servir à l'étude des hommes illustres*, et qu'il fut enterré à Sienne où il enseigna durant 21 ans à l'université, et le plus grand dantiste des temps modernes, Giovanni-Andrea Scartazzini, du val Bregaglia (1837-1900). Celui-ci se voua à l'étude de la vie et des œuvres de Dante et laissa une série de travaux qui lui assurent une place durable dans la littérature concernant le grand poète : *Dante Alighieri, seine Zeit, sein Leben u. seine Werke*, le commentaire italien sur la *Divina Commedia* ; *Vita di Dante*, Milan 1883 ; *Dante in Germania*, Milan 1883, *Dantologia*, Milan 1894, *Enciclopedia dantesca*, Milan 1896-1899. Scartazzini publia aussi des commentaires sur la *Gerusalemme liberata* de T. Tasso et sur le *Canzoniere* de Pétrarque, ainsi que des études préparatoires en vue d'une étude critique de Galileo Galilei. Il fonda avec Fanfani la *Rivista internazionale*, plus tard *Rivista europea* (A.-M. Zendralli, dans *Almanacco dei Grigioni* 1921).

Les vallées italiennes ont aussi donné aux Grisons leur première imprimerie, celle de Dolfino Landolfo, à Poschiavo, 1549. [ZENDRALLI.]

H. ARTS ET ARCHITECTURE. Il n'est point étonnant qu'en un pays montagneux, rude et peu peuplé, le développement des arts ait été lent, tardif et médiocre.

Les Romains ne laissèrent en Haute Rhétie que de rares traces de leur activité ; on a peu conservé d'eux : quelques fragments de plancher en mosaïque et des objets du même genre. Les monuments de l'époque franque sont plus importants. Les Carolingiens surtout accordèrent une grande importance aux passages grisons, et il paraît établi que la fondation de plusieurs des plus anciennes églises doit leur être attribuée. La tradition, peu sûre, il est vrai, fait remonter la construction des premières églises du couvent de Disentis, Saint-Martin, Saint-Pierre et la chapelle de Marie, détruites depuis par divers incendies, au commencement du VII[e] s. Les fondations ont été mises au jour, dans des fouilles récentes. Les églises de cette époque avaient une seule longue nef, terminée à l'Est par trois

Grisons. Maison de 1747 avec dessins polychromes à Ardez.

absides couronnées de coupoles hémisphériques, et le plafond plat. Ce type d'édifice atteste une influence méridionale. L'église conventuelle de Münster dans la vallée de ce nom, l'ancien Tuberis, fondée selon la tradition par Charlemagne, était du même style roman primitif, de même que l'église de Saint-Pierre encore existante à Müstail près d'Alvaschein, qui appartenait à l'ancien couvent Wapitines.

La vieille église de Saint-Martin à Coire, dont les fondements ont été découverts lors d'une récente rénovation, présentait avant l'incendie de 1464 ce même type roman : un long bâtiment à une seule nef terminée par les trois absides du chœur ; il remontait sans doute aussi à l'époque carolingienne. Les arcatures en plein cintre de la muraille Sud sont un reste de la construction romane. Les fondations de la cathédrale de Coire sont de la même période, comme sa crypte et celle de St. Luzi.

Beaucoup d'églises du pays sont du même style, généralement plus simple et presque sans ornementation. Jusque dans le XV[e] s. elles ne comportent que la longue nef à toit plat et une ou plusieurs absides hémicycliques ; telles sont Sainte-Agathe à Disentis, Pitasch, Saint-Wendelin à Cazis, Glaris, Saint-Pierre à Ems, etc.

A la fin du XV[e] s., après la disparition des seigneuries féodales et la constitution d'un État démocratique, commença une période de paix et d'ordre, au cours de laquelle l'architecture religieuse prit un grand essor. Chose remarquable, le style ogival ailleurs en voie de disparition, dominait à cette époque aux Grisons ; cela s'explique par l'isolement du pays et son attachement aux vieux usages. Plus de 70 édifices religieux de cette époque sont en gothique flamboyant. « Aucune

partie de la Suisse ne présente autant de monuments du type gothique tardif que les Grisons, dit Rahn, et nulle part ailleurs, la technique de l'ogive n'a été plus logiquement adaptée à des buts plus décoratifs, même dans les églises des vallées les plus isolées ». C'est alors que furent bâties l'église des SS. Martin et Regula, à Coire (après l'incendie de 1464), les églises de Saint-Gaudence à Casaccia (actuellement en ruines), de Scharans, Zillis, etc. A cette époque même, le style roman était conservé pour les clochers d'églises (et pour les châteaux), entre autres à Rhäzüns, Feldis, Rodels, Pontresina. La tour romane de St. Moritz date de 1573.

L'*architecture bourgeoise* se développa avec peine dans le pays, vu le peu de familles fortunées et l'antipathie démocratique pour les édifices luxueux. Région frontière placée entre le Nord et le Sud, les Grisons subirent une double influence. Les maisons sont en bois dans la partie allemande du canton, en pierre dans la partie latine ; les premières plus légères, plus ouvertes, agrémentées de galeries et d'un toit orné de diverses manières, les secondes plus massives et lourdes.

Quand le service étranger, le commerce de transit par les cols et l'administration des pays sujets eurent amené un peu de bien-être dans les Ligues, on bâtit ici et là des maisons égayées de quelques ornements. A Coire, où plusieurs incendies anéantirent les bâtiments antérieurs à 1500, on trouve des édifices privés et corporatifs du XVI^e^ s. en style gothique. La Renaissance a aussi laissé des traces importantes : on cherchait à embellir l'intérieur par des boiseries en marqueterie, comme il en existe encore au chef-lieu surtout, à Ilanz et, autrefois, au château de Haldenstein. De grandes constructions furent élevées en style baroque ou rococo avec de vastes corridors et de larges escaliers. On les rencontre à Coire, dans l'Engadine, le val Bregaglia, l'Oberland, la « Seigneurie », le Prätigau et ailleurs. Nombre de grandes églises catholiques en style baroque sont éparses dans le pays.

Grisons. Statue de Charlemagne dans l'église de Münster (801). D'après une photographie.

Arts plastiques. La sculpture subit aussi à l'origine une influence italienne. Les anciennes églises précédemment citées en contiennent des vestiges. Les bas-reliefs de Coire sont les plus anciens et remonteraient au milieu du VIII^e^ s.; ils appartenaient à une balustrade d'autel ou de chœur en marbre blanc et sont ornés de motifs longobards. Les sculptures semblables de Münster sont moins anciennes ; comme celles de Coire, elles sont en pierre du Vinstgau. Les fouilles de Disentis ont aussi donné des résultats intéressants. « Elles sont à tel point caractéristiques du style préroman, dit Rahn, que si nous trouvions ailleurs les mêmes chapiteaux, cintres et décorations, nous n'hésiterions pas à les dater du XII^e^ s. »

J. Burckhardt rattache à l'époque de la longue nef (1240-1250) les remarquables figures de saints de la cathédrale de Coire, deux apôtres et deux prophètes adossés à des colonnes, debout sur des lions et surmontés de ces animaux. L'évêque Ortlieb von Brandis (1458-1491) fit beaucoup pour l'ornementation sculpturale de la cathédrale. Il fit faire pour lui-même et de son vivant un sarcophage en marbre veiné des Grisons par le sculpteur Jakob Russ, auteur du magnifique maître-autel, « la plus importante sculpture en bas-relief existant actuellement dans le pays (en Suisse) et certainement l'une des plus remarquables en ce genre » (J. Rahn). Le tabernacle de la cathédrale, de 1484, n'est certainement dépassé que par un petit nombre de productions de la même époque au point de vue de la pureté du style et de son élégance. On sait que le sculpteur Sebastian Götz, de Zizers près de Coire, exécuta entre autres 16 personnages en pied dans la partie du château de Heidelberg construite par Frédéric et un magnifique cénotaphe, détruit depuis, pour le prince-électeur.

Peinture. Les fouilles de Münster amenèrent la découverte de vestiges de peintures murales de l'époque carolingienne, dont les modèles furent italiens, selon Zemp. On en trouva également à Disentis, plus frustes et moins bien conservés. L'église de Zillis est encore décorée de tout un cycle de peintures romanes, du XII^e^ s. d'après Rahn. Le château de Maienfeld contient une série de tableaux profanes intéressants : œuvres de genre (scènes d'auberge, de vendanges) et extraits de la légende de Thidrek ; Rahn les date du commencement du XIV^e^ s. Les remarquables peintures murales de la chapelle de Saint-Georges à Rhäzüns, sorte de *Biblia pauperum*, sont probablement du XV^e^ s. Dans nombre d'autres églises, on a retrouvé récemment, après grattage, des fragments plus ou moins complets de peintures murales, celles de la cathédrale de Coire, par exemple, d'une époque encore indéterminée.

On trouve en bien des maisons et chapelles des œuvres du peintre et maître d'école itinérant Hans Ardüser (fin du XVI^e^ et commencement du XVII^e^ s.), mais son talent ne dépasse guère celui de l'artisan. Son contemporain Martin Martini, de Ringgenberg près de Truns, est plus important, mais ce célèbre sculpteur sur bois travailla presque toute sa vie hors des Grisons.

Le musée rhétique contient actuellement une suite de tableaux en grisaille, qui se trouvaient anciennement au château épiscopal et représente une danse des morts presque identique à celle de Holbein. Sal. Vögelin croyait pouvoir admettre que Holbein en avait fait les dessins et même exécuté quelques-uns pour le château épiscopal ; les autres auraient été peints par ses élèves. La date de 1543 découverte plus tard fit abandonner cette supposition. C'est au XIX^e^ s. seulement que la peinture grisonne acquit une originalité propre ; actuellement le pays compte un grand nombre d'artistes, dont quelques-uns éminents.

Bibliographie. J. Burckhardt : *Beschreibung der Domkirche Chur*, dans *MAGZ* XI. — S. Plattner : *Holbeins Totentanz in den Wandbildern zu Chur.* — *La maison bourgeoise en Suisse*, 12, 13 et 14; *Grisons.* — D. Jäklin : *Geschichte der Kirche St. Georg bei Rhäzüns u. ihre Wandmalereien.* — J. Rahn : *Gesch. der bildenden Künste in der Schweiz.* — Le même : *Die Ausgrabungen im Kloster Disentis.* — Le même : *Zwei weltliche Bilderfolgen aus dem 14. und 15. Jahrh.* — Le même : *Beschreibung der Domkirche in Chur.* — *SKL.* — Zemp et Durrer : *Das Kloster St. Johann zu Münster in Graub.* [C. JECKLIN.]

I. MONNAIES. Il ne semble pas que ni les présidents ni les recteurs de la Rhétie aient possédé le droit de frapper monnaie sous la domination franque. Une monnaie d'or trouvée à Ilanz en 1904 nous apprend que Coire était le siège d'un atelier monétaire où il est à présumer que Charlemagne a fait frapper des monnaies d'or avant l'année 774. On connaît aussi un denier de Louis-le-Débonnaire qui porte au revers la légende CVRIA. Parmi les ducs de Souabe qui, en qualité de comtes de Rhétie et de lieutenants royaux, étaient chargés de la surveillance des régales, eaux, poids et mesures, plusieurs frap-

ANCIENNES MONNAIES DES GRISONS.

I. Canton 1-3 : 1. Dix batz, 1825. — 2. 16 francs or, 1813. — 3. Cinq batz, 1826. — II. Évêché de Coire : 4. Septuple ducat or de Johann V Flugi, sans date. — III. Ville de Coire : 5. Écu, 1633. — IV. Ligue de la Maison-Dieu : 6. Écu, sans date. — V. Abbaye de Disentis : 7. Teston de l'abbé Christian von Castelberg, 1571. — VI. Baronnie de Schauenstein-Reichenau : 8. Groschen, 1740. — VII. Prince de Trivulce, ancien seigneur de Mesocco : 9. Dix Ducats or, 1677. — VIII. Seigneurie de Tarasp : 10. Écu, 1695. — IX. Baronnie de Haldenstein : 11. Septuple ducat or de Thomas I von Ehrenfels, 1617.

pèrent monnaie : Burkhardt I (916-926) ; Hermann I (926-948) ; Burkhardt II (955-973) ; Otto I (973-983) ; Konrad I (983-997).

Le 16 janvier 958, le roi Othon I conféra à l'*évêché de Coire* le droit de monnayage ; cette concession fut confirmée par ses successeurs, notamment en 1040, 1061, 1349, 1360. On ne connaît aucune monnaie qu'on puisse attribuer certainement à l'évêque Hartbert, le bénéficiaire de la régale de 958, ni à ses successeurs immédiats. Les premières pièces identifiées sont celles du comte Ulrich von Lenzburg, qui fut évêque de 1002 à 1026. Il n'existe que des demi-bractéates des évêques Adelgott (1150-1160) et Egino (1160-1170) ; sous Paul Ziegler (1505-1541) apparurent les premiers blutzger, les pièces de deux creuzers, les groschen et les batz. Beat a Porta (1565-1581) commença la frappe des creuzers et des demi-testons ; Peter Rascher (1581-1601) émit les premiers florins d'or et les pièces de 7 et de 13 ducats, etc. Jusqu'à la Réformation, l'évêque de Coire fut le seul à frapper monnaie dans la Rhétie curiale, mais les troubles politiques et religieux du XVI^e^ s. apportèrent aussi dans le domaine du monnayage de grandes transformations.

La *ville de Coire*, qui dès le XV^e^ s. travaillait à s'affranchir de la domination de l'évêque, prétendit aussi au droit de monnayage. Mais une sentence arbitrale du 9 septembre 1422 déclara que cette régale appartenait à l'évêque. Après l'adoption des articles d'Ilanz en 1526, alors que l'évêque, à qui on avait enlevé à peu près tout pouvoir temporel, était en fuite, et lorsqu'il fut impliqué dans le procès intenté à l'abbé Theodor Schlegel, en 1529, la ville de Coire profita du désarroi général pour ouvrir un atelier monétaire. Les premières pièces qui y furent frappées portent la date de 1529. L'exercice de ce droit de monnayage ne reposait sur aucune concession, et c'est l'empereur Ferdinand seulement qui en donna confirmation à Coire, avec d'autres franchises. Pendant la guerre de Trente ans et les troubles qui sévirent aux Grisons de 1620 à 1640, Coire émit de nombreuses monnaies, entre autres des ducats simples et doubles, des florins d'or, des écus, des testons, demi-testons, des pièces de 1, 2, 3 et 10 creuzers, des schilling, des blutzger et des deniers. Au XVII^e^ s. encore, les ateliers monétaires de l'évêque et de la ville furent réunis sous un même maître pour la frappe de menue monnaie. C'est pourquoi on trouve sur les cylindres servant à la frappe des blutzger les armoiries de l'évêque alternant avec celles de la ville.

Pendant l'épiscopat de Paul Ziegler et probablement sous l'influence des troubles politiques de cette époque, la *Ligue de la Maison-Dieu* se mit aussi à battre monnaie dès 1540. Pendant les absences de l'évêque, l'administration du diocèse avait été confiée au chapitre, qui reçut aussi, probablement sans l'assentiment de l'évêque, la régale monétaire. Le successeur de Ziegler, Luzius Iter (1541-1549), ne paraît pas avoir fait usage de son droit de monnaie ; du moins, on ne connaît aucune frappe de lui. Thomas Planta (1549-1565) émit des groschen datés de 1549 et 1554, ce qui permet de croire qu'il a tout à fait renoncé à battre monnaie après cette dernière date. Cet évêque conclut un accord avec la Ligue de la Maison-Dieu, en vertu duquel il inféodait à la seconde son droit de monnaie, mais à la condition que les pièces seraient frappées aux armes de l'évêque et non à celles de la Ligue. Cette réserve ne fut pas observée par la Ligue, qui fit graver de nouveaux coins. La concession prit fin au décès de l'évêque, 28 avril 1565, mais la Ligue de la Maison-Dieu continua cependant ses émissions de monnaies, malgré les sommations de Beat a Porta (1565-1581) qu'elle eût à fermer son atelier. L'évêque ne lui avait, en effet, pas confirmé cette régale, son intention étant de faire frapper lui-même sa monnaie. Les dernières monnaies de la Ligue de la Maison-Dieu sont datées de 1570 ; il est probable que son atelier a été fermé à la suite des réclamations de l'évêque.

Le couvent de Disentis possédait le droit de monnaie, sans doute du fait que l'abbé était prince de l'empire. Les abbés Christian von Castelberg (1566-1584), Adalbert von Funs (1696-1716), Gallus von Florin (1716-1724), Marian von Castelberg (1724-1742), ont émis de petites pièces, creuzers, deniers et blutzger, qui ont été décriées à plusieurs reprises, et, de ce fait, sont devenues très rares.

Mesocco. Le 18 novembre 1487, l'empereur Frédéric III confirma à Jean-Jacques Trivulce l'acquisition de la seigneurie de Mesocco et lui concéda, en outre, le droit de monnayage, droit dont il fit largement usage. L'atelier des comtes de Trivulce se trouvait d'abord au château de San Carpoforo à Gorduno, puis il fut transféré sans doute dans leur résidence de Roveredo ; il cessa son activité en 1546. Le palais des comtes tomba en ruines, et le 2 octobre 1549, Jean-François Trivulce vendit aux habitants de la vallée, pour 245 000 écus, tous les droits, biens et fiefs que sa famille avait possédé dans la Mesolcina.

L'atelier de *Haldenstein-Reichenau* fut un des plus actifs de la Rhétie curiale. Le 18 septembre 1612, le possesseur de la seigneurie de Haldenstein, Thomas von Schauenstein, reçut de l'empereur Mathias le droit d'asile et de marché, ainsi que l'autorisation pour lui et ses successeurs, détenteurs de la seigneurie, de frapper des monnaies d'or et d'argent. L'interprétation de cette clause donna lieu, sous les successeurs de Thomas, à de longs conflits. Luzi von Salis, qui avait épousé une de ses descendantes, reçut l'hommage de la seigneurie en 1701, et, la même année, commença à battre monnaie. Aussitôt ce droit lui fut contesté par le seigneur de Reichenau Johann-Friedrich von Schauenstein en vertu du diplôme de 1612.

Au cours du différend, J.-F. von Schauenstein obtint de l'empereur Joseph I, en 1709, une concession monétaire ; il ouvrit un atelier à Reichenau et fit frapper monnaie. La Diète grisonne mit opposition à cette activité, et l'atelier de Reichenau ferma ses portes en 1748. Celui de Haldenstein, par contre, subsista jusqu'en 1758.

Tarasp. Cette seigneurie et son château passèrent en 1687 à la maison Dietrichstein, qui avait obtenu en 1631 la dignité de prince de l'empire. Ferdinand von Dietrichstein (1636-1698) fit frapper, probablement à Vienne, des pièces de dix ducats, des ducats et des écus, tous avec le millésime de 1695.

Le *canton des Grisons* a frappé à ses armes, de 1806 à 1842, les monnaies suivantes : doublons de 16 fr. ; dix batz ; cinq batz ; batz ; demi-batz; sixième de batz. On raconte que les doublons au millésime de 1813 ont été frappés à Berne au nombre de cent pièces. L'or provenait de Felsberg sur le versant Sud du Calanda. Pour l'exploitation de la mine, une société de cent actionnaires avait été constituée ; chacun d'eux dut payer 1600 fr. Au bout de deux ans on obtint un petit lingot d'or, avec lequel furent frappés les cent doublons. Ainsi chaque doublon coûtait aux actionnaires 1600 fr., ancienne monnaie.

Bibliographie. G.-E. Haller : *Schweiz. Münz- und Medaillen Kabinet*. — Meyer von Knonau : *Die Schweizermünzen von den ältesten Zeiten*. — J. Bott : *Die ehemalige Herrschaft Haldenstein*. — C.-F. Trachsel : *Die Münzen und Medaillen Graubündens*. — A. Escher : *Schweiz. Münz- und Medaillengesch*. — Gnecchi : *Le monete dei Trivulzio*. — Alf. Geigy : *Haldenstein, Schauenstein-Reichenau und ihre Münzprägungen*. — Fr. Jecklin : *Katalog der Altertumssammlung im Rät. Museum*. — Le même : *Beiträge zur Münzgesch. der Abtei Disentis*. — E. Jenner : *Die Münzen der Schweiz*. — Corragioni : *Münzgesch. der Schweiz*. — A. v. Castelmur : *Das « Münzrecht » des Gotteshausbund*, dans *BM* 1922. [Fritz Jecklin.]

J. Historiographie. L'historiographie des Ligues grisonnes remonte à la fin du moyen âge. Pour l'histoire antérieure à 1500, nous en sommes réduits aux indications contenues dans les chroniques de la Suisse et de l'étranger, ainsi qu'aux documents et aux recueils d'actes. Le dépôt d'archives le plus important autrefois était celui de l'évêché ; les archives de chacune des Ligues étaient mal administrées et eurent beaucoup à souffrir soit de l'incendie (Coire), soit de pillages par des armées ennemies (les Autrichiens à Davos). La réunion de ces différents dépôts, qui eut lieu à l'époque moderne, a formé le noyau des Archives de l'État. Les archives des communes et des cercles, qui présen-

tent une certaine importance, ont été, sur la demande de la Société d'histoire et par ordre du gouvernement, mises en ordre et inventoriées. Il existe en outre des archives de familles, Tscharner, Planta, Salis, Sprecher, soigneusement classées.

Les plus anciens ouvrages historiques concernant les Grisons datent du début du XVI^e^ s. Le premier se rapporte à la guerre de Souabe, les *Acta des Tirolerkriegs;* son auteur est inconnu. Ces *Acta*, écrits à Coire pendant la guerre, subirent un remaniement sous l'influence de la Réforme. Au XVII^e^ s., on en tira une compilation, pour laquelle d'autres sources furent encore utilisées, et qui porte le titre de *Ursprung... des tödtl. Krieges*. On fit passer faussement ce travail pour l'œuvre originale. Lemnius, le plus distingué représentant de l'humanisme dans les Ligues, doit aussi figurer parmi les historiens de la guerre de Souabe. Originaire de la vallée de Münster, il connaissait la région où s'est livrée la bataille décisive ; il a probablement recueilli de la bouche de son père et d'autres participants à la guerre, des renseignements sur le cours de la bataille, et, en outre, utilisé des rapports écrits, notamment les *Acta*. A l'aide de tous ces matériaux, il a composé une épopée en neuf chants *Rætеis (De bello Rætico)*, qui, dans quelques parties, contient des renseignements précieux. Il faut cependant l'utiliser avec prudence, parce que, comme humaniste, il a cherché à imiter les modèles de l'antiquité. L'on doit à un autre humaniste la première description poétique des Ligues. L'Italien Franciscus Niger, de Bassano, qui, à l'instar d'autres compatriotes, se réfugia dans les Grisons où il fut pasteur, tenta de brosser un tableau attrayant de l'État des Ligues, basé sur une conception personnelle (*Rhetia sive de situ et moribus Rhetorum*, Bâle, 1547).

Johann Travers doit aussi être classé parmi les humanistes. Il est le premier des nombreux hommes d'État grisons qui ont décrit les événements auxquels ils ont participé. Il est l'auteur d'une histoire en vers de la guerre de Musso, écrite en romanche.

Mais l'historien de beaucoup le plus important est Ulrich (Duri) Campell. A l'instigation de l'historien zuricois Simler, il écrivit, à un âge déjà avancé, une description *(Topographie)* et une histoire de son pays, depuis les temps les plus reculés jusqu'à son époque. Malgré sa prolixité et sa prédilection pour les controverses théologiques, il faut rendre hommage à sa véracité et à son travail consciencieux. Aussi ce n'est pas sans raison qu'on l'appelle le père de l'historiographie grisonne.

Sa *Topographie* et son *Historia Rætica* ont été publiées en 1853 en une édition abrégée allemande, par Mohr, et dans le texte original latin de 1884 à 1890.

Les historiens du XVI^e^ s. sont en grande partie des ecclésiastiques et des savants ; ceux qui ont vécu pendant la période des troubles et de la guerre de Trente ans, par contre, comptent, à peu d'exceptions près, parmi les hommes d'État ou appartiennent à l'armée. Hans Ardüser, maître d'école, peintre et chroniqueur, occupe une position intermédiaire, par son caractère et par son époque. Né à Davos en 1557, il passa sa vie comme maître d'école dans différentes communes, notamment à Thusis où il mourut vers 1617. Il écrivit *Eine warhaffte und kurtz vergriffene Beschreibung etlicher herrlicher und hochvernampter Personen* (imprimée à Lindau en 1598), qui est le fruit de ses lectures étendues et de ses observations personnelles. Il est, en outre, l'auteur d'une autobiographie simple et sincère, et d'une *Chronik* de son temps (1871). Elle est très estimable et caractéristique de son époque à cause de la préférence de l'auteur pour toutes sortes de prodiges, et pour tout ce qu'elle contient de personnel.

La période des troubles grisons mit en valeur toute une série d'historiens de valeur, dont le premier en date est Johannes Guler von Wineck (1562-1637). Il appartenait à l'une des premières familles de Davos et reçut une éducation très complète. Dans sa vallée et dans les Ligues, il revêtit les plus hautes charges. Pendant les loisirs que lui procura une épidémie de peste, il étudia les sources de l'histoire des Ligues et publia en 1616 sa *Rætia*, qui s'étend des plus anciens temps à son époque. Il utilisa largement pour ce travail l'œuvre de Campell, qu'il fit connaître ainsi partiellement, bien longtemps avant sa publication. Fortunat Sprecher, compatriote et ami de Guler, est plus important que ce dernier. Né à Davos en 1585, il fit des études très soignées et parvint également aux plus hautes charges. Il fut notamment envoyé souvent en députation. Avec des connaissances approfondies et un amour incorruptible de la liberté, il écrivit en un latin élégant *Pallas Rætica*, histoire des Ligues, des origines à l'ouverture de la période des troubles. La première édition parut à Bâle en 1617, la deuxième à Leyde en 1627. Une adaptation libre vit le jour en 1672 sous le titre de *Rhetische Cronica, oder Beschreib. Rhet. Kriegs- und Regiments-Sachen*. Sprecher donna une suite à cet ouvrage dans son *Historia motuum et bellorum postremis hisce annis in Rhætia excitatorum et gestorum* (Cologny 1629).

Ulysses von Salis-Marschlins (1594-1674) vécut aussi pendant les grands événements du XVII^e^ s., mais tandis que Sprecher était plutôt un diplomate, lui fut avant tout un soldat, d'abord sous les ordres de Mansfeld, puis au service de France. Pour la connaissance des événements militaires, ses *Memorie*, écrits en italien, sont inestimables. Il donne aussi maints renseignements sur les intrigues politiques de la période des troubles, et ne cache pas sa sympathie pour la France. D'un autre caractère était Fortunat Juvalta, de Zuoz (1567-1654). Quoique protestant, il étudia chez les jésuites à Dillingen ; il fut aussi chargé d'importantes fonctions. De nature calme et distingué il fuyait les luttes de partis, dans lesquelles il fut toutefois engagé contre sa volonté. A un âge avancé, il écrivit en un latin classique ses *Comentarii vitæ* (1823), vivants et sincères. Parmi les hommes de guerre il faut encore citer le duc Henri de Rohan, qui employa ses loisirs forcés, à Genève, à écrire des *Mémoires sur la guerre de la Valteline* (publ. par Zurlauben en 1758).

Des pasteurs s'occupèrent aussi, dans une proportion moindre, d'écrire l'histoire au XVII^e^ s. Bartholomäus Anhorn (1566-1640), zélé défenseur de l'Évangile, fut chassé de sa patrie par la guerre ; il y revint, puis dut à nouveau abandonner le territoire des Ligues. Les dernières années de sa vie se passèrent à Gais. Ses ouvrages, *Püntner Aufruhr* et *Graubünter Krieg*, sont un récit des événements, sans lien entre eux, donné sous la forme de journal. Son petit-fils, et non son fils, Bartholomäus Anhorn le jeune, également pasteur, est l'auteur de *Heilige Wiedergeburt der evang. Kirche in den Gemeinen Drey Bündten* (1680).

A côté des travaux des chroniqueurs et des historiens, on doit encore recourir à d'autres sources pour connaître l'histoire des Ligues au XVII^e^ s. : les pièces politiques en vers et les chansons historiques. Campell avait déjà publié quelques essais en romanche de poésie historique du XV^e^ s. ; ce genre s'est continué dans la suite. La bataille de Calven a été chantée par un poète inconnu sous la forme d'un combat entre le bouquetin et l'aigle. Mais, tandis que dans la Suisse la chanson historique fleurit surtout aux XV^e^ et XVI^e^ s., aux Grisons elle ne connut un plein épanouissement qu'au XVII^e^ s. La plupart des auteurs ne sont pas connus, mais on peut cependant citer les noms de Adam Saluz, pasteur à Coire, et de Georg Jenatsch. Phil. Zinsli a publié en 1910-1911 un recueil de chansons historiques.

Les écrivains du XVIII^e^ s. s'intéressèrent avant tout à l'État, à sa formation et à sa situation politique et confessionnelle. Le pasteur Petrus Dominicus a Porta (1732-1808) utilisa pour son *Historia reformationis ecclesiarum Ræticarum* un nombre considérable de matériaux, en partie aujourd'hui perdus. Il en tira un ouvrage très documenté, dont les deux premiers volumes seulement ont paru en 1771 et 1774. Porta est aussi l'auteur de *Compendio della storia della Rezia si civile che ecclesiastica* (1787). A un autre pasteur de la Basse-Engadine, Nikolaus Sererhard (1689-1756), on doit une description des Ligues : *Einfalte Delineation aller Gemeinden gemeiner dreien Bünden*. C'est une œuvre remarquable pour l'époque, mélangée de rationalisme et de superstitions du moyen âge. Le ministre Ulysses von Salis-Marschlins (1728-1800) a laissé,

outre des mémoires, publiés en 1803-1804, et une *Bildergallerie der Heimwehkranken*, des *Patriotische Gespräche*, 1764, et *Unvorgreifliche Entwurf einer Verbesserung des Justizwesens in den Unterthanen Landen*. Son adversaire politique et son pendant au point de vue littéraire fut Heinrich Zschokke, * en 1771 à Magdebourg. Il vint dans les Grisons en 1797, en qualité d'instituteur, et, comme l'un des chefs des patriotes, s'intéressa avec passion aux affaires publiques. Outre quelques brochures à sensation, il écrivit aussi une histoire de sa nouvelle patrie : *Die drey ewigen Bünde in hohen Rätien* (1798), ouvrage qui fut étendu plus tard sous le titre de *Gesch. des Freystaats der Drey Bünde* (1817). Il ne répond pas du tout aux exigences de la science, mais il est la première histoire des Ligues en langue allemande. Un autre étranger a également rendu de grands services à la connaissance de l'histoire grisonne : Heinrich-Ludwig Lehmann, de Detershagen. Il fut pendant plusieurs années précepteur dans la famille Jecklin à Rodels (Domleschg), où il eut à sa disposition une riche bibliothèque, détruite depuis par un incendie. Cela lui permit de dresser un arbre généalogique de la famille Jecklin et d'écrire plusieurs ouvrages sur la géographie et l'histoire des Ligues, qui contiennent des renseignements précieux : *Patriotisches Magazin von und für Bünden* (1790) ; *Die Republik Graubünden historisch, geographisch, statistisch dargestellt* (1797, 1799), etc.

L'histoire des pays sujets, la Valteline, Chiavenna et Bormio, fut écrite par des personnes de ces contrées. Pietro-Angelo Lavizzari décrit dans ses *Memorie istoriche della Valtelina in libri dieci* (1716) les troubles de la Valteline de 1532 à 1659, en se plaçant à un point de vue hostile aux protestants. Saverio Quadro, jésuite, † 1756, prit la même attitude dans son histoire de la vallée depuis les temps fabuleux jusqu'à son époque. Giachomo Alberti, zélé partisan de l'Espagne, donne dans ses *Antichità di Bormio* des renseignements précis sur la lutte contre Rohan et les Grisons, dont il était contemporain.

Jusqu'au commencement du XIX^e^ s., les historiens grisons n'avaient entre eux aucun rapport, aucun point de contact. La Société économique, fondée à Coire en 1803, qui avait à sa tête Carl-Ulysses von Salis-Marschlins, étendit son activité à tous les domaines de la science et à toute application pratique pouvant contribuer à améliorer le bien-être du peuple. Son organe, *Der Neue Sammler*, contient aussi des études remarquables d'histoire, notamment d'histoire de localités et de vallées des Ligues. Mais le *Sammler* disparut au bout de sept ans, et la société s'est dissoute. Un des dirigeants de la société fut Joh.-Ulr. Dietegen von Salis-Seewis, frère cadet du poète Joh. Gaudenz. Affligé d'une paralysie à la suite d'un bain froid pris dans la Plessur, il se voua à l'étude de l'histoire de son canton. Il a laissé une série d'excellents écrits, basés sur l'étude des sources, en particulier une *Gesch. Graubündens bis 1471*. Vincenz von Planta (1799-1851) avait ébauché une histoire des Grisons en 3 volumes, en utilisant avant tout les riches archives de la famille Tscharner. Seule une petite partie fut achevée ; elle est consacrée aux *Letzten Wirren des Freistaates der drei Bünde*, et fut imprimée en 1857.

La Société d'histoire des Grisons *(Geschichtsforschende Gesellschaft von Graubünden)* fut fondée à Coire en 1826, à l'instigation principalement de deux hommes : Georg-Wilhelm Röder et Theodor von Mohr. Le premier était un Allemand, qui enseigna dès 1820 à l'École cantonale de Coire. Il est l'auteur de différents travaux d'histoire grisonne. Th. von Mohr appartenait à une vieille famille des Ligues ; il étudia le droit et occupa des charges importantes dans l'État. Dans sa jeunesse déjà, il collectionnait avec zèle les copies de documents, et lorsque la politique de son canton ne cadra plus avec ses idées conservatrices, il se voua entièrement à l'étude de l'histoire nationale. Il rassembla une importante collection de copies de documents, dont une partie, les actes jusqu'en 1400, fut publiée sous le titre de *Codex diplomaticus* dans son *Archiv für die Gesch. der Republik Graubünden*. Ce code contient, outre des documents, des extraits choisis des historiens grisons, A la demande de la Société générale suisse d'histoire. Mohr publia les *Regesten der Archive in der schweiz. Eidgenossenschaft* (1848-1853). La Société d'histoire des Grisons renonça à rédiger une histoire scientifique du canton ; elle borne son activité à rassembler les matériaux nécessaires à une histoire de ce genre, documents et copies de documents.

Des conflits d'ordre politique et des questions de personne étaient sur le point d'entraîner la dissolution de la société entre 1860-1870 ; mais en 1869 une *Antiquarische Gesellschaft* fut fondée, à l'instigation principalement de P.-C. von Planta. Cette société se donna pour tâche de collectionner les antiquités du pays, puis elle fusionna avec la Société d'histoire et avec la Société littéraire. Le nouveau groupement prit le nom de *Historisch-antiquarische Gesellschaft von Graubünden* ; il a pour but de fonder un musée historique et de poursuivre l'étude de l'histoire du canton. Parmi les nombreuses personnes qui se sont occupées d'histoire au XIX^e^ s., il faut citer : Peter Kaiser, venu du Liechtenstein, auteur d'une *Gesch. des Fürstentums Liechtenstein* et de *Graubündnerische Gesch.* Un chercheur consciencieux fut Wolfgang von Juvalt, qui a publié *Forschungen über die Feudalzeit im Curischen Rätien* (1871). J.-A. von Sprecher a laissé une œuvre fondamentale, *Gesch. der Republik der III Bünde im 18. Jahrh.* ; P.-C. von Planta est l'auteur de *Das alte Rätien*, *Die currätischen Herrschaften in der Feudalzeit* et d'une populaire *Gesch. von Graubünden*. Son cousin Peter von Planta a écrit une consciencieuse *Chronik der Familie von Planta*. Le professeur J.-C. Muoth, auteur de nombreux articles sur l'histoire des Grisons, avait été chargé par le Grand Conseil d'écrire l'histoire du canton, basée sur les derniers résultats acquis. Il est mort avant d'avoir accompli cette tâche. [C. J.]

K. DISTRIBUTION DES LANGUES. Aucun canton suisse ne présente une situation linguistique aussi curieuse et intéressante que celui des Grisons avec ses trois langues nationales. Les proportions sont les suivantes :

Année.	Population totale.	Allemands.	Romanches.	Italiens.	Français.	Autres.
1860	20 874 familles.	9 152	8 858	2 849	15	—
1870	21 140 »	9 347	8 740	3 024	29	—
1880	94 991 hab.	43 664	37 794	12 976	115	442
1888	94 810 »	43 671	37 036	13 721	173	209
1900	104 520 »	48 762	36 472	17 539	479	1268
1910	117 069 »	56 944	37 662	20 689	644	1130
1920	119 854 »	61 379	39 127	17 674	608	1066

La proportion des Allemands et des Italiens a donc augmenté au détriment des Romanches. On comptait en % du chiffre de population :

Année.	Allemands.	Romanches.	Italiens.
1860	44	42,4	13,6
1870	44,2	41,4	14,3
1880	46	39,8	13,7
1888	46	39	14,5
1900	46,6	35	17
1910	48,7	32,2	18,5
1920	51,1	32,7	15

Pour la question des langues, voir surtout H. Weilenmann : *Die vielsprachige Schweiz*.

I. La *langue allemande* ne pénétra dans le pays qu'à l'époque franque, probablement depuis l'an 800 environ. Elle a été apportée par les Alémannes ; une seconde vague vint au XIII^e^ s. de l'Ouest, lors de l'immigration des Walser. Ces deux courants ont peu à peu conquis de notables portions du pays sur le romanche. Campell relate que celui-ci fut usité à Coire jusqu'en 1470 environ, que Malix était romanche de son temps, que Malans ne l'était plus depuis peu et que cette langue commençait seulement à tomber en désuétude dans le Prätigau. Voir pour les limitesd es langues dans le canton la carte ci-contre.

Selon ce qui vient d'être dit, il faut distinguer dans les Grisons deux groupes linguistiques allemands :

1. Le *groupe haut-rhénan*, rattaché à l'Oberland saint-gallois et qui a pénétré le long du Rhin, de Coire à

Thusis, mais est coupé dans ses extrêmes ramifications par des îlots romanches.

2. Le *patois walser* des colonies du Rheinwald, d'Avers, Safien, Versam, Valendas, Obersaxen, Vals, Davos, de la région de Churwalden, etc., du Prätigau voisin et du Schanfigg. Il s'y ajoute :

3. Le *Samnaun*, géographiquement détaché de la Suisse, qui a adopté entièrement le parler autrichien (bavarois-tyrolien).

Des différences notables séparent les dialectes allemands des Grisons (abstraction faite du Samnaun). Campell trouve le parler de Coire plus joli et moins rude *(elegantius paulo nitidiusque)* que la langue des Walser, de Davos, par exemple ; actuellement, le dialecte du haut-Rhin est considéré comme l'un des plus harmonieux de la Suisse, en partie peut-être par l'absence des fortes consonnes gutturales. — Voir Campell

fication, il ne possède pas une forme écrite unique et que les deux principaux parlers rivalisent au point de vue littéraire. Ce sont :

a) Le *romanche (romonsch)* au sens étroit, comprenant : a. le patois de l'*Obwald* (du *Surselva*) sur le Rhin antérieur supérieur ; b. celui du *Nidwald* (du *Sutselva*) sur le Rhin antérieur inférieur ; c. celui du *Domleschg* et du *Schams* ; d. celui de l'*Unterhalbstein* (autour de Tiefenkastel) ; e. celui de l'*Oberhalbstein* ; f. celui de *Bergün-Filisur*.

b) L'*Engadinois* ou *ladin* se divisant en : a. celui de *Haute-Engadine* ; b. celui de *Basse-Engadine* ; c. celui du *val Münster* ; d. celui, éteint, du *Samnaun*.

Les différences entre ces patois sont si grandes que les gens du peuple des diverses régions se comprennent à peine. — Voir Gröber : *Grundriss der roman. Philologie* I, p. 461.

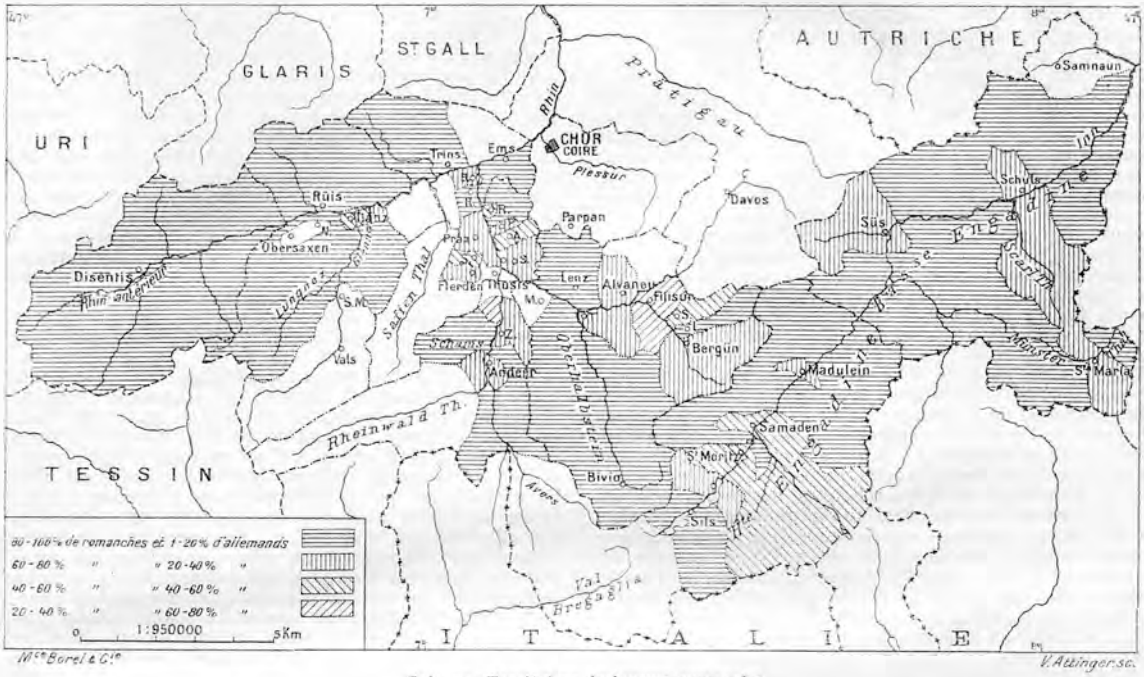

Grisons. Territoires de langue romanche.

3e, 4e appendice publié par Schiess p. LXXXI. — E. Steiner : *Die Gliederung des Hochalemannischen*, dans *Festschrift A. Bachmann*. — M. Szadrowsky : *Walserdeutsch*, dans *BM* 1925. — Le même : *Beitr. aus dem Walserdeutschen*, dans *Sievers Beiträge* 1925.

II. Le *rhéto-romanche* (dit habituellement *romanche*) appartient aux dialectes romans (issus du latin) qui s'étendent, au Nord de la Lombardie et de la Vénétie, du Gothard jusqu'au Karst, sauf deux interruptions ; il est parlé aux Grisons et dans quelques endroits du Tyrol (Ober-Fassa, Greden, Enneberg) et le Frioul (environs du Tagliamento). — Voir Ascoli : *Archivio glottolog. Ital.* I.

Alors que les dialectes du Tyrol et du Frioul se perdent de plus en plus dans l'italien lombard et vénitien avoisinant, les Grisons, grâce à leur autonomie politique, ont élevé le leur au rang de langue littéraire. Ils lui ont conservé ainsi son originalité, malgré l'avance de l'allemand d'une part et, dans une moindre mesure, de l'italien, de l'autre, par le commerce, l'école et l'émigration périodique. Un fort mouvement s'est dessiné chez les romanches dans ces dernières décades en faveur de la conservation de la langue indigène. De beaux résultats ont déjà été obtenus.

La force de résistance du romanche est diminuée par cet inconvénient que, malgré plusieurs essais d'uni-

III. Les *vallées italiennes* des Grisons, Mesocco avec Calanca, Bregaglia et Poschiavo ont des dialectes apparentés à ceux des territoires lombards voisins ; le parler du Mesocco ressemble davantage aux patois hauttessinois du Sopraceneri, ceux des vals Poschiavo et Bregaglia à celui de la vallée de l'Adda. Ils ont leurs idiotismes, le patois du val Bregaglia, en particulier, qui dans son ancienne forme était plus proche du romanche que du lombard. L'école et l'église ont introduit en ces vallées l'italien écrit, même dans les communes de Stalla et Marmels (Marmorera), dont le dialecte est pourtant indubitablement romanche. — Voir aussi le chapitre LITTÉRATURE. [C. J.]

L. COUTUMES. Les coutumes et les traditions des Grisons sont étudiées dans les publications citées au pied de cet article ; les unes sont encore en usage, mais la plupart ont disparu. Les principales se rapportent à la naissance, au mariage et au décès.

Naissance et baptême. S'il neige au jour de leur mariage, les époux auront beaucoup d'enfants. La femme qui trouve dans un champ un épi double aura des jumeaux ; les enfants nés durant le jeûne des quatre temps ont beaucoup de talent et voient les esprits. Le nouveau-né a-t-il un toupet de cheveux, il sera moine ou nonne. On ne le baignera pas dans une cuve qui coule, il ne pourrait retenir ses eaux. L'eau du bain doit être vidée avec

précaution, sinon l'enfant tomberait de haut mal ; préparée avec du lait et du vin, cette eau rend la peau douce. Le père fait appel au parrain et à la marraine selon une certaine formule ; chez les catholiques il n'y a qu'un seul parrain et une seule marraine, souvent plusieurs chez les protestants. Ils se présentent dans leur meilleur vêtement. En bien des lieux, le père les accompagne au baptême, ailleurs il s'en tient éloigné. Les catholiques baptisent généralement dans les jours qui suivent la naissance, les protestants l'un des prochains dimanches. Une petite cloche sonne pour la cérémonie. Les enfants accourent. La marraine porte l'enfant sur un coussin blanc, autrefois couvert du tablier blanc de jeune fille de la mère, aujourd'hui d'une couverture crochetée souvent posée sur un dessous d'étoffe bleue ou sombre. Dans l'Engadine, la couverture du baptême est de fine toile brodée de soie noire. Si la maisonnée est en deuil, la parure de baptême a des dentelles sombres. Les protestants portent l'eau baptismale à l'église dans une coupe d'argent et la vident près de la table de baptême ou devant l'église, tandis que les catholiques utilisent l'eau des fonts bénie deux fois par an. Le parrain et la marraine font un cadeau de 5 à 10 fr., autrefois ils donnaient un pain blanc pour le repas de la cérémonie. Ils envoient également à chaque Nouvel-An des habits, anciennement une *butschala*, c'est-à-dire une pièce de monnaie cuite dans le pain, ou des saucisses. Le repas, en romanche *vischdonzas*, *past*, a lieu le jour même, le dimanche suivant, ou lorsque la mère retourne la première fois à l'église. A cette occasion, dite *trer a baselgia*, les catholiques prennent souvent l'enfant avec eux, la marraine accompagne avec un cierge allumé qui est donné au curé. La mère est accueillie sous le porche. Ce retour à l'église ne peut avoir lieu que 3-4 semaines après la naissance, et la mère ne doit faire aucune sortie avant. L'enfant est menacé de convulsion si l'on balance le berceau vide, on l'en préserve par des draps bleus ou des rognures de l'anneau d'or de sa mère ; des limaces au cou de l'enfant favorisent la croissance, des larmes de plomb la retardent ; le pain moisi donne de bons chanteurs et les ongles des doigts ne doivent être coupés qu'au bout de six mois sinon l'enfant devient diabolique.

Le *mariage* est précédé d'une fréquentation tenue secrète aussi longtemps que possible. Les fiancés échangent des gages (romanche *il chromet*). Le mariage est annoncé au prêche pendant trois dimanches (romanche *clamar ora*, *clamar giu*). Les fiancés dont la conduite est irréprochable sont dits honorables ; ce prédicat n'est pas donné aux autres. La demande en mariage est faite par le garçon. Au jour de la cérémonie, le *Spüssligführer*, ou garçon d'honneur, doit demander la fille à son père en récitant une longue formule et le père lui répond de même. Pour se rendre à l'église, le cortège ne doit utiliser que les portes et rues principales. Il était autrefois salué à coups de pistolet, aujourd'hui par décharges de mortier, dont le garçon d'honneur fait les frais en versant un don à la caisse de la confrérie des garçons. S'il se refuse à payer, on organise un charivari devant sa maison. La boisson s'appelle *Schellwi (vin de mantinadas, bavarella* ou *vin de cavals)*. Le capitaine des garçons discutait souvent longuement avec le garçon d'honneur le montant de la somme que devait payer l'époux pour avoir enlevé, sans droit, la plus belle fleur de leur jardin de jeunesse. Grâce au vin de la Valteline, il se laissait finalement apaiser. La *fratga* faisait souvent partie du cortège. Deux jeunes filles tenant chacune un petit drapeau à la main (un fichu en soie de couleur) offraient une boisson et une pomme. En bien des endroits, l'épousée disparaissait, et son garçon d'honneur devait la retrouver avec beaucoup de difficulté. On tendait aussi des cordes en travers de la route pour percevoir un don de laissez-passer. Au retour de l'église, la porte de la maison était close et ne s'ouvrait qu'après un discours et une réplique. On se rendait à l'église au son des cloches, en observant attentivement leur accord, signe de l'accord du futur ménage. L'éclat des cierges de l'autel annonce bonheur ou malheur, une vie longue ou brève. Les époux sont couronnés ainsi que les témoins célibataires ; de petites épouses secondaires, également couronnées, les accompagnent parfois (une collection de ces petites couronnes se trouve au musée rhétique). Le couple est salué du nom de *spusa* ou *spus* jusqu'à ce qu'un nouveau mariage ait lieu dans le même village.

Décès et enterrement. Quand une personne est sur le point de trépasser, on appelle les voisins, les parents et le curé. Celui-ci récite la prière des morts et administre les derniers sacrements si le mourant ne les a déjà reçus auparavant. Autrefois on avertissait au moyen de la cloche des trépassés (un ou deux coups seulement) ; elle ne sonne actuellement qu'après le décès, peu ou longtemps, seule ou avec les autres cloches, selon les endroits. Le matin de l'enterrement, ou le jour précédent, on sonne toutes les cloches durant une demi-heure à une heure. C'est la grosse qui commence le branle pour les hommes, la moyenne pour les femmes. On reconnaît à la sonnerie comment va le défunt dans l'au-delà ou si quelqu'un est appelé à le suivre prochainement. La pluie, le vent, la lumière, les animaux sont des signes de mort. Lors du décès, l'âme traverse de l'eau. Toute l'eau de la maison doit être vidée, les abeilles meurent ; si le curé ou le sacristain meurent, beaucoup de personnes doivent les suivre dans la tombe. Deux décès rapprochés dans une même maison sont suivis d'un troisième. Le mort est placé sur son lit, revêtu de ses habits du dimanche ou posé sur un banc, autrefois sur une planche mortuaire, cousu dans un drap de lit ou dans un suaire. Une lumière mortuaire brûle auprès : un cierge de cire jaune ou une lampe à saindoux dans une terrine. Il est veillé jour et nuit par des parents et des voisins. Un rafraîchissement est distribué vers minuit *(il puschein)*. Le village presque au complet pénètre dans la maison pour réciter le soir un psaume entier pour le défunt. Un parent prononce les remerciements selon une vieille formule. Les lamentations funèbres étaient autrefois en usage, actuellement tout se passe en silence. Les catholiques portent le mort le matin à l'église et l'enterrent après avoir entendu la messe funèbre et l'office. Les protestants procèdent généralement à l'enterrement l'après-midi, et l'on prononce un discours mortuaire, qui n'est chez les catholiques qu'une formule pour congédier l'assistance. Les morts étaient autrefois portés sur les épaules, actuellement sur une civière. Les personnes notables étaient souvent portées de village en village au cimetière de leur lieu d'origine. Au moment de la mise en terre, toutes les cloches sonnent. Les porteurs se chargent immédiatement de fermer la fosse. Quand une sage-femme mourait à Sent, quatre jeunes filles tenaient un drap blanc étendu sur sa tombe durant le discours du pasteur. On plante une croix de bois sur le tombeau ; un garçon la porte devant le cercueil durant le convoi mortuaire. Ça et là les hommes mettent encore des manteaux de deuil noirs et, il y a un demi-siècle, les femmes paraissaient en *stuorz*. En nombre d'endroits, un don en beurre, sel, farine ou pain est encore en usage. Le repas mortuaire, qui prenait autrefois de grandes proportions, est actuellement plus simple ; les proches parents et ceux du dehors sont seuls conviés. Le port du deuil varie selon le degré de parenté.

Fêtes du calendrier. A la Saint-Nicolas, un homme habillé en évêque et suivi de ses valets va de maison en maison et distribue aux enfants des cadeaux et des verges. Le soir de Noël, à minuit, toutes les cloches sonnent durant une heure. Un service divin a lieu ensuite dans les villages catholiques. On veillait avant minuit, en chantant des cantiques et en regardant s'ouvrir les roses de Jéricho disposées sur la table. Les arbres de Noël sont actuellement de plus en plus répandus dans les familles et ailleurs. A Nouvel-An, tous les enfants vont de maison en maison souhaiter le bonheur et reçoivent une petite pièce de monnaie. Le jour des Rois, trois garçons vêtus en rois vont dans les maisons, chantent des chants de Noël, ce qui leur vaut également un modeste cadeau en monnaie. Ce jour-là ont lieu les élections des confréries de garçons ; les projets des réjouissances carnavalesques s'élaborent, les filles *(ugadias)* sont réparties par le sort entre les garçons (partage des filles). Cette répartition se règle ailleurs

Costume du Prätigau.

Costumes de l'Oberland grison.

Costumes de la vallée de l'Albula.

Costumes de l'Engadine.

GRISONS

Officier
du régiment Sprecher
au service de l'Autriche
1743-1749

Officier
du régiment Planta
au service de Hollande
1745-1757

Officier
du régiment Salis
au service de France
1762-1792

Officier de dragon
1809

Infanterie. Fusilier
1809

Infanterie. Grenadier
1817-1835

Carabinier 1835-1847

Infanterie. Chasseur
1835-1847

D'après la collection A. Pochon-Demme, Berne.

à la Saint-Étienne, et l'on danse. Quelques masques apparaissent déjà ; ils jouissent d'une grande liberté durant le carnaval. Des tribunaux de garçons *(dertgira nauscha)* tenaient autrefois leurs assises durant le carnaval. Ils étaient issus d'un ancien tribunal disciplinaire qui tourna peu à peu à la plaisanterie et qui donna lieu à une intéressante procédure, remarquable aux points de vue littéraire, historique et juridique, entre le carnaval et le carême.

Bibliographie. G. Leonardi : *Rätische Sitten und Gebräuche*, 1844. — Le même : *Wanderungen durch Graubünden*. — Dietrich Jecklin : *Nachrichten über bündn. Volksfeste und Bräuche*, dans *SAV* I, p. 43. — Fient : *Begräbnisfeierlichkeiten im Prättigau*, dans *SAV* I, p. 144. — S. Meisse : *Hochzeitssteuer an die Knabengesellschaft in Tomils*, dans *SAV* I, p. 155. — *Neujahrsfeier im Prättigau*, dans *SAV* II, p. 116. — Muoth : *Nachrichten über bündn. Volksfeste und Bräuche*, dans *SAV* II, p. 166. — Rütimann : *Einige Gebräuche aus Vals*, ibid. XVIII, p. 15. — G. Barblan et F. Brügger : *Sitten, Gebräuche und Volksfeste im Unterengadin*, ibid. VI, p. 81. — Fient : *Hemd und Hosa*, ibid. VII, p. 36. — Focke : *Hölzerne Milchrechnungen aus dem Tavetschertale*, ibid. VII, p. 165. — G. Bundi : *Das Totenvolk im Engadin*, ibid. XII, p. 280. — Stückelberg : *Graubündner Hausmarken*, ibid. XIV, p. 79. — Curti : *Eine Totenspende. — P. Plazidus a Spescha, sein Leben und seine Schriften*, publ. par Pieth, Carl Hager, Maurus Carnot. — Caspar Decurtins : *Rätoromanische Chrestomathie* II, p. 215-241, 625-693 ; IV, p. 626-635 ; V, p. 268, 459-468 ; VI, p. 31-36 ; X, p. 721-724, 740-764, 1122-1137 ; XI, 239-266 et vol. complémentaires : complaintes mortuaires, confréries de garçons, carnaval, jeux populaires. — Caminada : *Bündner Glocken u. Bündner Friedhöfe.* [Chr. CAMINADA.]

M. COSTUMES. Les costumes grisons se distinguèrent particulièrement sur deux points des autres costumes de la Suisse allemande : le bonnet fourré eut peu de succès dans le canton, mais le tablier blanc continua à y être porté jusqu'au XIX^e^ s.

Dans leurs parties essentielles, ils étaient copiés sur ceux de la Suisse allemande. Au XVI^e^ s., les femmes portaient un petit tablier blanc composé de deux parties réunies par le milieu : la partie inférieure plissée, la partie supérieure bouffante. Ce tablier *(pez e stuorz)* fut porté par les femmes mariées jusqu'au milieu du XVIII^e^ siècle, en signe de leur condition, et pendant un siècle encore par les femmes et les jeunes filles en deuil. Les jeunes filles se coiffaient, au début du XVII^e^ siècle, comme leurs sœurs de la Suisse allemande, de l'inévitable bonnet fourré *(underfer)* à large fond et orné d'une étroite broderie. Mais lorsque vers 1700 ce bonnet commença, dans la partie basse du pays, à prendre des proportions énormes, les femmes de qualité continuèrent seules à le porter ; les paysannes se contentèrent d'un petit bonnet noir, et dans les fêtes d'église ou les noces, d'une très petite couronne. Cette coiffure a joué un rôle important dans le développement du costume grison. Dans l'Oberland, l'Oberhalbstein, la vallée de l'Albula et le Prätigau, on porta un bonnet à pointe *(schlappa cun pez)* généralement noir ; la pointe s'avançait sur le front et le fond étroit était retenu sur la tête par une épingle d'argent. Dans la région de Coire, l'Engadine et le Schams, cette coiffure se transforma en une minuscule *Capadüsli*, qui couvrait à peine le chignon, sur lequel il devait être maintenu par une épingle d'argent. Il existait naturellement des formes intermédiaires, surtout à l'intérieur du pays.

Le costume rouge de l'Engadine apparaît de bonne heure. Dans l'Oberland, la couleur rouge était aussi préférée aux XVII^e^ et XVIII^e^ s., mais dès le XVIII^e^ s., le vêtement rouge devint une particularité de l'Engadine où il se maintint jusque assez avant dans le XIX^e^ siècle. Les Grisons ne connurent pas d'autres costumes particuliers avant le XIX^e^ siècle. Ainsi le costume noir de l'Engadine est une survivance de la mode empire, avec sa taille élevée et sa longue robe, et le fichu de tête *(Ligiadira)*, noir en cas de deuil. Le costume de l'Oberland a des formes pointues et les manches plissées. Les bonnets actuels avec leurs dentelles au fuseau et leur fond empesé noir sont contemporains, mais ceux des jeunes filles, de couleurs ou brodés d'or, apparaissent déjà plus tôt. De même les tabliers de soie moirée et les fichus bigarrés de Lyon ou de Milan. Au début du XIX^e^ s., s'introduisit dans la vallée de Münster et le Samnaun un costume tyrolien, semblable à celui de l'Oberland, mais dont le bonnet était très grand, brun et rond, en fourrure avec une broderie et le fond étroit, ou bien blanc ou bleu, en laine, et terminé en pointe. Les coiffures du val Mesocco, de couleurs variées et plus tard noires, avec des broderies d'or ou des rubans, et les gracieux bonnets walser avec leurs larges dentelles au fuseau, datent de la fin du XVIII^e^ s. ou commencement du XIX^e^ s. Outre les épingles à cheveux, de formes variées, avec un pommeau en filigrane dans l'Engadine, avec une rosace ovale également en filigrane dans l'Oberland et le Prätigau, les femmes grisonnes portaient peu d'ornements. Les Engadinoises aimaient les colliers d'ambre, formés de perles aussi grosses que possible ; les Oberlandaises et les femmes du centre du pays, des chaînes de corail avec ou sans billes de métal. Dans leur costume rouge éclatant, brodé d'or ou de soie sur le corsage ou le fichu, les Engadinoises n'avaient pas besoin d'autres parures, qui auraient été plus indiquées sur le vêtement de couleur foncée et plus modeste des Oberlandaises, si la situation de ces dernières le leur avait permis.

Le costume masculin suivit plus ou moins bien la mode dans les Grisons. Une longue redingote bleue, un gilet rouge, une culotte et des bas blancs furent aussi bien portés que l'ont été plus tard le frac noir, le gilet de couleur et le cylindre évasé. [P. Notker CURTI.]

N. LA PRESSE ET L'IMPRIMERIE GRISONNES. 1. *Impressions en langue italienne.* La plus ancienne imprimerie des Grisons fut installée en 1549 par Dolfino Landolfo à Poschiavo, son lieu d'origine, à l'instigation de réfugiés protestants émigrés d'Italie et de pasteurs protestants grisons. Les premières publications sorties de ses presses furent des ouvrages de polémique protestante, la plupart en italien, avec ou sans mention du lieu de l'impression. En 1554 et en 1561, l'archevêque de Milan, le pape et le roi d'Espagne se plaignirent à la Diète de l'imprimerie de Poschiavo qui ne cessait de répandre des écrits injurieux pour l'Église catholique. Sur quoi la Diète interdit à Landolfo de rien publier qui fût contraire aux Saintes Ecritures ou injurieux pour le pape. L'atelier subsista sous une autre direction jusqu'en 1669, date à partir de laquelle nous perdons sa trace. A la fin du XVIII^e^ s. seulement, une nouvelle imprimerie surgit à Poschiavo. Un habitant du nom de Franz-Maria von Bassus, disciple zélé de l'ordre des Illuminés de Bavière, acheta en 1780 une imprimerie qu'il installa à Poschiavo. Elle imprima, entre autres ouvrages, la première traduction italienne du *Werther* de Gœthe. Son sort ultérieur est mal connu. L'imprimerie actuelle de Poschiavo date de 1852.

L'histoire de la presse grisonne de langue italienne remonte au début du XVIII^e^ s. Le plus ancien journal italien des Grisons, la *Gazetta del mercordi li 16 giugno 1706*, fut imprimée à Coire et parut jusqu'en 1715, soit un demi-siècle avant qu'aucun journal italien fût imprimé au Tessin. En 1782 parut à Coire l'éphémère *Giornale scritto da un avocato italiano*. Dès lors, et pendant plus d'un demi-siècle, aucun journal italien ne fut plus imprimé dans les Grisons. C'est depuis 1852 seulement que diverses feuilles locales et des périodiques en italien naquirent successivement à Poschiavo, dans le Bregaglia et le Mesocco, qui, à l'exception du *Grigione*, étaient tous imprimés hors du canton et n'eurent qu'une durée éphémère.

2. *Impressions en langue ladine.* La traduction en romanche du Nouveau Testament, par Bifrun, fut imprimée à Bâle en 1560, sans lieu d'édition. Le 16 août 1659, la Diète des III Ligues accorda au pasteur Jan Pitschen Saluz, de Lavin, l'autorisation de fonder une imprimerie. Installée à Schuls, elle appartint de 1662 à 1770 environ successivement aux familles Dorta, Gadina, Rauch et Saroth. Le doyen Luzius Pol l'acheta en 1798 et la transféra à Malans d'abord, à Marschlins en 1799 et en 1803 à Luzein. En 1820 enfin,

elle fut installée dans une tour de la Cour épiscopale de Coire. A Schuls existait au XVII^e s., à côté de l'imprimerie, un moulin à papier. Outre de nombreux livres d'édification en romanche, les presses de Schuls imprimèrent en 1700 le journal romanche le plus anciennement connu, la *Gazetta ordinaria da Scuol*. Dès lors, toute trace d'une littérature périodique romanche s'efface jusqu'en 1836. Une deuxième imprimerie ladine fut ouverte en 1689 à Strada près de Schleins. Elle appartient depuis 1820 à la famille Schiarplaz. Elle imprima dès 1843 le premier journal ladin du XIX^e s., l'*Aurora d'Engiadina* et, plus tard, d'autres feuilles ladines encore. En 1916 Fl. Schiarplaz vendit son imprimerie au musée rhétique de Coire. En 1840, l'imprimeur A. Wahl installa une presse à Schuls et lança à peu d'intervalle deux feuilles ladines. Son imprimerie fut transportée en 1857 à Zuoz, en 1866 à Samaden où elle se trouve encore aujourd'hui et publie depuis 1857 le *Fögl d'Engiadina*, le premier journal ladin en idiome de la Haute-Engadine, comportant en outre des remarques en dialecte de la Basse-Engadine.

3. *Impressions en langue romanche, dialecte oberlandais*. Aux XVII^e et XVIII^e s. des imprimeries furent également fondées dans la Ligue grise, à Ems en 1668, à Reichenau en 1676. Le propriétaire de ces deux ateliers était probablement Gion-Gieri Barbisch qui imprimait en outre à Cumbels en 1674. L'officine typographique ouverte à Truns de 1689 à 1700 fut transférée à cette date au couvent de Disentis. Les maîtres imprimeurs y furent vers 1748 Johann-Anton Huchler et, après lui, J.-B. Gross. L'imprimerie fut détruite dans l'incendie du couvent, le 6 mai 1799. Avec ce désastre, toute activité typographique s'éteignit dans la Ligue grise, de sorte que le premier journal romanche du XIX^e s., le *Grischun Romonsch* (1836-1839), dut être imprimé à Coire. En 1839, le pasteur J.-M. Camenisch installa à Surrhein-Somvix une imprimerie et publia des journaux en idiome oberlandais. Cette dernière vécut jusqu'en 1845 et fut peut-être transportée à Disentis. Ilanz eut en 1857 son imprimerie où fut composé aussi un journal romanche. Dans l'intervalle l'imprimerie Condrau, encore en activité de nos jours, avait été fondée à Disentis. La *Gasetta Romonscha* est composée depuis 1857 dans son atelier.

4. *Impressions en langue allemande*. En 1672, Johann-Georg Barbisch (Gion-Gieri) imprima à Coire la *Rhätische Chronik* de Fort. Sprecher. C'est la plus ancienne mention d'une imprimerie à Coire et dans la partie allemande des Grisons. Barbisch était un de ces imprimeurs ambulants qui s'installaient dans un endroit tant qu'ils y avaient du travail, puis reprenaient leur course. La première imprimerie permanente de Coire fut montée par Hans-Jakob Schmid. Il reçut en 1703 l'autorisation d'imprimer, sauf interdiction des censeurs officiels. En 1706 il publia un journal italien et parallèlement une feuille allemande. Au début du XVIII^e s., les Grisons possédaient donc des périodiques dans les trois langues nationales. Schmid céda en 1707 son atelier à Andreas Pfeffer, de Francfort. L'officine de Pfeffer détint une sorte de monopole sur l'imprimerie à Coire jusqu'en 1768. Elle publia la *Montägliche Churerzeitung*, très caractéristique du journalisme à cette époque ; il ne donnait aucun renseignement sur les Grisons ou la Suisse. En dépit de son indigence, cette feuille réussit à subsister jusqu'en 1781, grâce à sa position d'unique journal allemand. Dès 1789, la presse de Coire subit des modifications importantes. Jakob Otto, d'une famille d'imprimeurs de Lindau, nouvellement installée à Coire dont elle avait acquis la bourgeoisie en 1768, acheta l'imprimerie de Pfeffer dans l'intention d'écarter toute concurrence. Jakob Otto et notamment le très actif Bernhard Otto donnèrent une forte impulsion à la presse grisonne. Ils éditèrent successivement jusqu'en 1798 une demi-douzaine de journaux qui ne se distinguaient guère que par le titre.

Le journalisme grison subit une crise en 1798, par suite des événements politiques. Timidement d'abord, puis bientôt avec passion, il chercha à se mêler aux mouvements politiques. Il est le miroir fidèle de la situation trouble et instable de cette époque, virant de bord à chaque nouvelle orientation politique. De mars à mai 1798, parurent les *Œffentliche Nachrichten von den landtäglichen Verrichtungen in Bünden*, rédigées par Andreas Otto et imprimées par Bernhard Otto, précieuses pour l'histoire de la Diète et de l'incorporation des Grisons à la République helvétique. Puis la presse grisonne entra dans une phase de tranquillité de plusieurs mois. Après l'occupation des Grisons par les Français, en mars 1799, un journal nouveau parut sous le titre *Freiheit Gleichheit*. Ce fut le plus intéressant des journaux grisons de tout le XVIII^e s. : il innova en consacrant une place prépondérante aux événements présents des Grisons et de la Suisse, en les présentant sous une forme plaisante, en soutenant résolument son propre point de vue en politique. Mais cette attitude fut cause de son existence éphémère. Les Autrichiens réoccupèrent le pays en mai 1799. Le vent politique tourna, le journal fut remplacé par la *Churer-Zeitung*, de sympathies autrichiennes, qui publia de violentes critiques contre les Français et leurs partisans tandis qu'elle encensait les impériaux. En juillet 1800, la seconde invasion française décida du sort de la *Churer-Zeitung*.

Les journaux grisons du XVIII^e s. ne présentent aucun caractère politique. Par contre, la politique formait la substance même des *Landesschriften*. Sous ce nom, la Bibliothèque cantonale de Coire possède environ 2000 feuilles volantes et brochures des XVII^e et XVIII^e s., rédigées en allemand, plus rarement en italien, en français, en hollandais, en espagnol ou en romanche. Ces publications contiennent, sous des titres très divers, des études sur la situation de l'État et les questions à l'ordre du jour, tantôt objectives, tantôt émanant de partis politiques, des polémiques relatives aux événements et à différentes personnalités, etc., bref les sujets que traitent actuellement nos quotidiens. Les *Landesschriften* constituent donc la littérature nationale politique des Grisons aux XVII^e et XVIII^e s.

Avec l'an 1790, les prémices d'un bouleversement se manifestent jusque dans la presse. L'importance de la liberté de la presse est reconnue. Mais à peine les journaux commencèrent-ils à en faire usage, que leur situation empira. Dès qu'une feuille émettait des opinions divergentes des idées de la politique régnante, elle perdait ses abonnés ou était suspendue par ordre militaire ou gouvernemental. Les choses ne s'améliorèrent pas au début du XIX^e s. L'oppression de la censure obligea les journaux à ne communiquer que des nouvelles étrangères et locales sans appréciation personnelle. Vers 1830 seulement, la censure étant supprimée et la liberté de la presse reconnue, le cercle d'action de la presse grisonne put s'élargir.

Jusqu'à cette époque, la plupart des éditeurs se chargeaient aussi de la rédaction de leurs journaux ; dès lors, des hommes éminents mirent leur plume au service de la presse et, dans des articles de fond ou des correspondances, discutèrent de la vie politique et de l'économie nationale en tous ses domaines. Des abus furent signalés, des combats livrés et des progrès réalisés.

La plupart des journaux et périodiques grisons de langue allemande au XIX^e s. parurent à Coire. C'est là qu'Otto et ses successeurs furent imprimeurs. Là que Simon Benedikt fonda en 1830 une imprimerie qui existe encore de nos jours. L'imprimerie Pargätzi et Felix y fut fondée en 1852 et publia le *Bündner Tagblatt*, le premier journal quotidien des Grisons. Des imprimeries naquirent à Davos (1881), à Thusis (1886), à Schiers (1901) et à Arosa (1910).

Une transformation des tendances politiques de la presse grisonne se manifesta en 1868, date de fondation de *Der Freie Rhätier* par Fl. Gengel, et en 1872 lorsque la direction du *Tagblatt* devint conservatrice. Jusqu'alors il n'existait pas de partis politiques nettement tranchés. Les noms de parti libéral et conservateur étaient employés, mais on ne parlait pas de partis proprement politiques. Le mouvement de revisions constitutionnelles des années 1860-1880 a provoqué

leur création, qui n'a pas été sans influence sur les journaux du canton.

Bibliographie. J. Candreia : *Das bündn. Zeitungswesen im 18. u. 19. Jahrh. bis 1870.* — J. Candreia : *Die romanische u. italienische Journalistik Graubündens* dans la *Presse suisse* 1895. — *Das Buch der schweiz. Zeitungsverleger* 1925, p. 898-950. [F. Pieth.]

GRISSACH, Peter **von,** peintre verrier, de Morat, établi à Lucerne de 1551 à 1556. — *SKL.* [P. H.]

GRITTI. Famille de la Ligue de la Maison-Dieu et de Zuoz (Grisons). — Joh.-Luz, de Zuoz, publia en 1640 une traduction revue du Nouveau Testament par Bifrun, d'après le grec ; en 1651 une traduction du livre de prières d'Habermann. — *LL* [J.-R. Truog.]

GRITTI, Giacomo, * 19 janvier 1819 à Bergame, portraitiste, à Zurich et Winterthour depuis 1861, peignit à la fresque dans l'église de cette dernière ville la partie supérieure de la Transfiguration de Raphael d'après la copie de A. Weckesser. Il se rendit ensuite en Angleterre ; † 27 juillet 1891 dans sa ville paternelle. — *SKL.* [H. Br.]

GRITZ. Ancienne famille bourgeoise de la ville de Soleure. *Armoiries* : de sinople à trois épis d'or issant de trois coupeaux de gueules. — 1. Johann, bourgeois 1570, du Grand Conseil 1578, *Jungrat* 1582, † 1585. — 2. Josef-Balthasar, 1740-1815, prêtre 1763, chapelain à Soleure 1764, curé de Matzendorf et à Soleure 1769, de Balstal 1775, de Soleure 1785, prédicateur du chapitre 1794, chanoine 1812. — 3. Anton, 1754-1823, prêtre 1778, chapelain de l'hôpital et curé de Matzendorf 1781, chanoine de Schönenwerd 1809, senior. — Voir *LL.* — *LLH.* — Franz Haffner : *Geschlechterbuch.* — P. Protas Wirz : *Bürgergeschlechter.* — P. Alex. Schmid et L. Schmidlin : *Kirchensätze.* — *Bestallungsbuch.* [v. V.]

GRIVAT. Famille d'Orbe (Vaud), citée au début du XV^e^ s., a joué dans cette ville un certain rôle politique au moment de la Réforme et a encore divers représentants au pays. [M. R.]

GRIVAZ. Familles des cantons de Fribourg et de Vaud.

A. **Canton de Fribourg.** Famille encore existante, bourgeoise de Siviriez, mentionnée dès 1399. — Gumy : *Regeste d'Hauterive.* [Ræmy.]

B. **Canton de Vaud.** Famille de Payerne, figure au rôle de 1444. A donné — 1. Daniel-Samuel, conseiller national 1848-1851. — 2. Daniel-Salomon, 1806-1884, préfet de Payerne 1845-1877. — 3. Henri, * 1858, géomètre, député, puis chef de service au Département des travaux publics. [M. R.]

GRIVEL. Familles des cantons de Fribourg, Genève et Vaud.

A. **Canton de Fribourg.** Grivel, Grivelli, Grevel. Famille de Chapelle-sur-Gillarens où elle apparaît au XV^e^ s., bourgeoise des communes de Morlens, Promasens, Esmonts, etc. — 1. Joseph, 1810-1876, notaire 1834 ; les événements de 1848 le firent partir pour Genève, puis pour Lyon. Trésorier d'État 1856-1868, premier directeur de la Caisse d'amortissement du canton de Fribourg 1868-1875. Un des fondateurs et collaborateurs à la *Revue de la Suisse catholique* ; premier syriologue suisse. A publié entre autres *Inscription cunéiforme du Musée de Zurich,* 1867. — 2. Louis, fils du n° 1, 1838-1903, directeur de la Caisse d'amortissement 1877, puis directeur commercial de la Banque d'État qui succéda en 1893 à cet établissement. Président du Comité des pèlerinages, il organisa nombre d'entre eux en Italie et en France. Participa à celui de Terre-Sainte en 1898, fut nommé par Léon XIII chevalier de Saint-Sylvestre. Donna sa fortune à l'université de Fribourg et à l'évêché de Lausanne et Genève. — Voir *Rev. Suisse cath.* X, 166. — *Revue de Fribourg* 1904, 200. — *Étr. frib.* 1877, 1904. — *Semaine cath.* 1903, 197. — Arch. d'État Fribourg. [G. Cx.]

B. **Canton de Genève.** — Adolphe-Charles-Pierre, 1821-1885, d'une famille vaudoise, reçu à la bourgeoisie de Genève en 1842, archiviste de l'État à deux reprises, 1853-1863 et de 1866 à sa mort. A publié une *Notice sur l'ordre religieux de Sainte-Claire et sur la communauté des Clarisses de Genève* ; une *Liste des Syndics de Genève* dans *BIG* et, en collaboration avec F. Turrettini, *Les Archives de Genève.* [C. R.]

C. **Canton de Vaud.** Familles citées à Bournens avant 1579, à Saint-Livres avant 1592, à Aubonne dès 1595, à Vevey avant 1595, etc. La famille d'Aubonne a fourni un assesseur baillival au XVIII^e^ s., des pasteurs, des députés sous le régime vaudois. Celle de Saint-Livres — Benjamin, * 1876, professeur au collège classique de Lausanne dès 1905, homme de lettres, auteur de livres de lecture pour les écoles secondaires. [M. R.]

GRIVET. Famille fribourgeoise, bourgeoise d'Attalens 1656, Guin, Fribourg et Semsales, 1748. *Armoiries* : d'azur à une grive d'argent posée sur un tertre de trois coupeaux de sinople et accompagnée de deux étoiles d'or, une en chef à senestre et l'autre en pointe à dextre. — 1. Gérard, de Vuippens, où on trouve la famille en 1554, reçu dans la bourgeoisie privilégiée, soit dans le patriciat de Fribourg, en 1617. — 2. Adrien, d'Attalens, bourgeois de Fribourg, professeur de français et d'histoire à l'école moyenne de Fribourg 1845-1848, à l'école cantonale 1848-1853, professeur à l'école industrielle de Bâle 1853-1856. Il partit pour le Brésil en 1856, dirigea un pensionnat de jeunes filles à Rio et mourut dans cette ville en 1876. Il fut le rédacteur de l'*Émulation* après le départ de Daguet pour le Jura. On a de lui des traductions de russe : *Fêtes de Noël à Moscou,* etc. ; il serait l'auteur d'une grammaire française et portugaise publiée à Rio avec la collaboration d'un professeur brésilien. — *Étr. frib.* 1877. — Schneuwly : *Généalogies* aux Archives d'État Fribourg. [Ræmy.]

GRIZE (Père). Chansonnier vaudois, d'une vieille famille originaire de Grandson et Villars-Burquin, qui composait des poésies satiriques révolutionnaires en 1845-1861, et les chantait lui-même sur les places publiques. Son nom est devenu depuis le pseudonyme d'un autre écrivain, C. Pache. [M. R.]

GROB. Familles des cantons d'Appenzell, Glaris, Saint-Gall, Schwyz et Zurich.

A. **Canton d'Appenzell.** Famille originaire du Toggenbourg, bourgeoise d'Hérisau depuis 1690. — 1. Johannes, voir C. de Saint-Gall, n° 6. — 2. Anton, petit-fils du n° 1, D^r^ méd. à Caen 1751, auteur d'une *Geschichte der italienischen Staaten.* — Voir A. Eugster: *Herisau.* — *Appenzeller Monatsblatt* 1835. [A. M.]

B. **Canton de Glaris.** Famille bourgeoise exclusivement de Kerenzen. — Hans, à Mollis, obtint en 1557 la bourgeoisie cantonale. — *LL.* [J.-J. K.-M.]

C. **Canton de Saint-Gall.** Famille répandue dans le Toggenbourg. Le nom se rencontre aussi à Kaltbrunn (Gaster) dès la fin du XV^e^ s. et des Grob sont encore aujourd'hui bourgeois de Rufi-Schännis. Depuis 1852, six familles Grob ont été reçues à la bourgeoisie de Saint-Gall, quatre du Toggenbourg et deux du canton de Zurich. Tant que le Toggenbourg appartint à l'abbaye de Saint-Gall, 1468-1798, et aussi sous la République helvétique, 1798-1803, des Grob jouèrent toujours un certain rôle politique ; depuis la Réforme ils furent généralement à la tête des protestants toggenbourgeois, quelques-uns par contre (de Gonzenbach) restèrent à la tête des catholiques. *Armoiries* : d'azur à un marteau d'or mouvant d'un tonnelet du même, posé sur une terrasse de sinople, à deux crochets de sable posés en sautoir brochant (variantes).

— 1. Heinzli, de Waltswil (Com. Wattwil), reçut en fief, en 1425, de l'abbé Heinrich IV, divers biens du couvent. Avant ou après cette date, l'abbé lui vendit entre autres la moitié du cellier de Jonswil pour 181 livres. — 2. Hans, de Wasserfluh (Com. Oberhelfenswil), ammann, acquit avec son frère Félix, en 1531, de l'abbé de Saint-Gall, les terres relevant des ruines du château de Neu-Toggenburg ; il fit partie en 1532 des treize hommes de confiance chargés de conclure la paix avec l'abbé au nom des Toggenbourgeois. — 3. Hans, de Bütswil, enseigne des protestants du Toggenbourg au combat du Gubel 1531, puis l'un des plénipotentiaires qui conclu-

rent, à la fin de novembre, la « paix de Rapperswil » entre le Toggenbourg et Schwyz. — 4. ***Jodocus***, ou comme il signait ordinairement : ***Jost***, de Wattwil, * 11 février 1611, pasteur à Krummenau et Kappel 1632-1634 ; chassé du pays par le représentant de l'abbé en août 1634, pour s'être refusé à lire l'Ave Maria du haut de la chaire et à exécuter d'autres ordres de contre-réformation. Pasteur de Salez (dans le bailliage zuricois de Sax) de déc. 1634 à mai 1647, il ramena au protestantisme les habitants du petit village de Haag, dépendant au spirituel de Salez. Pasteur de Wädenswil de 1647 à sa mort, 6 février 1692. Il était dès 1636 du Conseil de Zurich et avait reçu la bourgeoisie d'honneur de la ville. — 5. JOHANNES, de Grobenentswil (Com. Flawil), juge dans l'affaire du sautier Tegerscher, commissaire du pays (chef d'un des quatre cercles militaires du Toggenbourg). Il fut l'âme de l'opposition des protestants de Degersheim aux ordres du bailli de l'abbé en 1672 ; les punitions sévères que le bailli administra lui firent quitter le pays avec son fils en 1674, pour Hérisau, † 1678. — [Bt.] — 6. ***Johannes***, fils du n° 5, poète, * sept. 1643 à Grobenentswil, entra à 17 ans au service militaire du prince-électeur de Saxe, fonda après de grands voyages un commerce de toile à Lichtensteig et succéda à son père comme commissaire du pays. Attaqué à cause de ses idées libérales, il se fixa en 1674 à Hérisau, où il se voua surtout à l'étude des mathématiques et à la poésie. Député en 1690 auprès de l'empereur Léopold Ier par les Rhodes-Extérieures, à cause de la menace d'interdire le commerce des fruits avec la Suisse, il obtint des faveurs pour son canton, fut anobli et couronné poète par l'empereur. La landsgemeinde lui accorda la bourgeoisie cantonale et Hérisau la bourgeoisie communale. Il a publié un recueil de poésies *Versuchsgabe*, 1678 et un autre volume *Rheinholds von Freienthal poetisches Spazierwäldlein*, parut en 1700. Il composa en latin et en allemand des pensées, proverbes, anecdotes, etc., et surtout 600 épigrammes environ en allemand. Bächtold le considère comme le plus grand épigrammatiste suisse du XVIIe s. Son pamphlet politique *Treugemeinter Eidgenössischer Auffwecker... durch Ernst Warmund von Freyenthal*, 1688, fit grand bruit ; il y combattait énergiquement la politique vénale de la Suisse à l'égard de la France, † 1er avril 1697. — [Bt. et A. M.] — 7. KASPAR, de Lichtensteig, fut condamné dans l'affaire du pasteur Jeremias Braun à 500 fl. d'amende, mais plus tard gracié. — 8. JOSEF-ANTON, de Gonzenbach, actif représentant des intérêts catholiques dans diverses missions 1798-1803, banneret, préfet de district, membre du Grand Conseil 1803. — 9. FRIDOLIN, de Mühlrüti (D. Untertoggenburg), peintre-portraitiste, † vers 1820 en Italie. — 10. ***Gregor***, de Lichtensteig, * 28 février 1754, théologien, n'entra pas dans la carrière ecclésiastique ; il fut d'abord précepteur dans la famille Gonzenbach, puis se voua à l'étude de questions de philosophie, de pédagogie et d'histoire. A publié, entre autres, de 1794 à 1806, *Der Schweizer auf dem Rigiberg*, 3 vol. ; en 1801, il tenta de faire, sous le titre de *Gestolne Briefe*, un tableau de la situation politique pendant la période française. Fut favorable aux idées nouvelles en 1798 et devint membre du Conseil scolaire du canton du Säntis, président du Conseil de l'Instruction publique 1803-1816, puis président du Conseil évangélique d'éducation de 1816 à sa mort, survenue le 1er octobre 1824 à Saint-Gall. — 11. DAVID-ADRIAN, arrière-petit-fils du n° 6, * 3 février 1771 à Hérisau, fixé à Saint-Gall dès 1802, reçut en 1813, du Grand Conseil, la bourgeoisie d'honneur. Il fit une carrière militaire et devint lieutenant-colonel. A tenté du poème dramatique sans grand succès, et publié *Dramatische Bilder aus der Schweiz*, 1816-1818, *Neue dramatische Bilder*, 2 vol., 1834 et *Lieder*, 1824, † à Saint-Gall le 11 août 1836. — 12. GEORG, de Mogelsberg, * 4 août 1833 à Botzberg près de Flawil, remplit de nombreuses fonctions à Flawil et dans le district d'Untertoggenburg. Président de commune, ammann du district d'Untertoggenburg, président du tribunal de district, membre du Grand Conseil, du synode évangélique et du Conseil d'église cantonal évangélique ; juge au tribunal cantonal pendant près de 20 ans, † le 13 octobre 1908 à Flawil. — 13. ADOLF, de Degersheim, * 18 mars 1850, † 8 mars 1911. D'abord maître secondaire en divers endroits, il remplit ensuite de nombreuses fonctions dans sa commune et dans le district, président de commune 1891-1901, député au Grand Conseil 1888-1901. — 14. EMIL Grob-Halter, de Lichtensteig, ammann de la ville, président du tribunal de district du Neutoggenburg ; banquier connu, président du Conseil d'administration de la Banque du Toggenbourg 1895, délégué dès 1912 du Conseil d'administration de l'Union des Banques suisses, † 15 déc. 1921. — Voir *UStG* V. — *AHS* 1918, p. 95 et 96. — *LL.* — Baumgartner : *Gesch. v. St. Gallen.* — Henne-Amrhyn : *Gesch. v. St. Gallen.* — Wegelin : *Gesch. des Toggenburg.* — Rothenflue : *Chronik.* — *MVG* vol. 14, p. 228 ; vol. 21. — Gmür : *Rechtsquellen* II. — E. Zschokke : *Der toggenb. Epigrammatiker J. Grob.* — Bächtold. — Wernle : *Der schweiz. Protestantismus im 18. Jahrh.* I et II. — *ADB.* — *SKL.* — R. Schedler : *Jost Grob.* — K. Gauss : *Ein Streit um das Ave Maria*, dans *BJ* 1909, p. 176-206. — J.-F. Franz : *Kirchliche Nachrichten über die evangelische Gemeinde im Toggenburg.* — Hagmann : *Tegerschen und Degersheim.* — *Schweizerische Monatshefte für Politik und Kultur*, février 1923. — *Centenarbuch* : *Der Kanton St. Gallen 1803-1903*, p. 13, 35, 434. — Ehrenzeller : *Jahrbücher* 1835-1841, p. 546. — *AS.* — *St. Galler Nbl.*, 1898, p. 21 ; 1909, p. 67 ; 1912, p. 69 ; 1913, p. 11 ; 1914, p. 95 ; 1922, p. 79. — Dierauer : *Geschichte der Kantonsschule St. Gallen*, p. 7. [Bt.]

Jodocus Grob.
D'après une gravure sur cuivre de J. Bodmer. (Bibl. de la ville, Winterthour).

D. **Canton de Schwyz.** Famille d'Uznach, qui fut autrefois un pays sujet de Schwyz. — FELIX, tombé à Novare en 1513. [R-r.]

E. **Canton de Zurich.** I. Famille des communes du Sud du district d'Affoltern, citée dès 1510 avec HANS qui devint tenancier de la ferme de Maschwanden appartenant au couvent de Frauental. Cette famille serait originaire du canton de Zoug. — [J. FRICK.] — Une autre, du même nom, habita longtemps le moulin de Trichtenhausen (Com. Zollikon) où elle disparut peu après 1600. — Nüesch et Bruppacher : *Das alte Zollikon.* — 1. KONRAD, peintre de genre et d'histoire, * 3 sept. 1828 à Andelfingen, d'abord lithographe en Suisse, Allemagne, Autriche et Italie (Vérone, Naples), se rendit en 1865 à Munich où il devint élève d'Arthur von Ramberg à l'académie, † 9 janv. 1904. Tableaux dans des musées de Suisse et de l'étranger : *Pestalozzi à Stans* (Bâle), *Tätschschiessen im Wehntal*, *Bataille de Sempach*, son propre portrait (tous à Winterthour). — *SKL.* — *Die Schweiz* 1900 et 1904. — W.-L. Lehmann : *Konrad Grob*, dans *Nbl. Kunstges. Zür.* 1905. — *NZZ* 1904, nos 12 et 13. — 2. AUGUST, * 2 déc. 1840 à Hausen am Albis, pasteur à Dietikon-Urdorf 1866, Kappel (Toggenbourg) 1871 et à l'église de Linsebühl à Saint-Gall 1873-1905, doyen 1875 ; maître de religion à l'école cantonale 1879, membre du Conseil d'église 1885, † 17 août 1913. Auteur de *Idee und Aufgabe der Volkskirche*, 1878 ; *Huldreich Zwingli*, 1879 ; *Der verlorene Sohn*, 1879. — Voir *Relig. Volksblatt* 1913. — *Schweizer Protestantenblatt* 1913. — Renseignements du pasteur W. Wuhrmann, à Arbon. — 3. JOHANN-KASPAR, * 24 avril 1841 à Maschwanden, maître secondaire à Unterstrass 1863-1871, recteur de l'école des filles de la ville d'Aarau 1872-1874, secrétaire cantonal de l'instruction publique à Zurich 1876-1892, député au Grand Conseil 1872-1874 et depuis 1893 ; membre du Conseil général de la ville de Zurich 1886-1892, conseiller com-

munal de Zurich de 1892 à sa mort, 21 octobre 1921. Président de la société Pestalozzi à Zurich dès sa fondation 1895. A publié : *Berichterstattung über das schweiz. Unterrichtswesen*, dans *ZSSt.* 1880 ; *Das Lehrerseminar in Küsnacht*, 1882 ; *Statistik über das Unterrichtswesen in der Schweiz* (7 parties, 1883) ; *Sammlung neuer Gesetze... über das gesamte Unterrichtswesen in der Schweiz, 1833-1885*, 1886 ; *Jahrbuch des Unterrichtswesens in der Schweiz*, 1887-1890. — Alb. Huber : *Stadtrat J.-K. Grob*, dans *Jahrbuch des Unterrichtswes.* 1900. — *Gesch. der Zürcher Stadtvereinigung von 1893.* — *NZZ* 1901, nos 202 et 296. — *ZWChr.* 1901, p. 341.

Johann-Kaspar Grob.
D'après une photographie.

II. Familles zuricoises diverses de la ville de Zurich, dont les registres d'impôt citent une veuve Grobin en 1357.

a) L'ancienne famille descend de — 1. FELIX, boulanger, qui reçut en don la bourgeoisie en 1542. *Armoiries* : de gueules à la fleur de lys d'or accom pagnée en pointe de trois coupeaux de sinople. — 2. HEINRICH, fils du n° 1, 1542-1606, boulanger, douzenier du Weggen 1577, prévôt 1599. — 3. HANS-ULRICH, fils du n° 2, 1571-1621, pasteur à Scherzingen (Thurgovie) 1591, Oberglatt 1597, Stein-s/Rhin 1606 ; auteur de nombreuses poésies de circonstance latines et allemandes. La Bibliothèque centrale de Zurich conserve une édition manuscrite de la chronique zuricoise de Bullinger reliée et illustrée de sa main. — *Gesch. Ammann.* — 4. HANS-GEORG, fils du n° 2, * 1577, étudia à Genève 1596 et à Heidelberg 1597-1598, voyagea et devint maître d'hébreu à Oxford, puis chambellan du prince Moritz de Hesse-Cassel et conseiller du landgrave de Hesse à Cassel, † à Cassel le 12 octobre 1642. Linguiste érudit. — 5. SALOMON, 1661-1745, boulanger, douzenier du Weggen 1711, fonctionnaire à Cappel 1721. La famille s'éteignit en 1792. — *b)* 6. FRANZ, cordonnier, de Lichtensteig, bourgeois 1553, douzenier des cordonniers, du Conseil 1603, † 1613. La famille s'éteignit en sa troisième génération vers 1650. — *c)* 7. JOHANNES, de (Fehr-) Altorf ou d'Altikon, bourgeois 1612, pasteur à Sommeri (Thurgovie) 1611, Weinfelden 1614, doyen 1634, † 1639. — *d)* La famille actuelle a pour *armoiries* : coupé d'or au lion issant d'azur lampassé de gueules et d'azur au croissant renversé d'or surmontant une étoile du même. Elle descend de — 8. JOS ou JOST (voir Saint-Gall, n° 4). — 9. JAKOB, fils du n° 8, * 1639, aumônier lors de l'affaire de Wigoltingen, pasteur à Richterswil 1668, Stäfa 1676 et doyen à Wattwil 1692, à Fehraltorf de 1698 à sa mort, 1712. — 10. HEINRICH, 1712-1774, procureur du Conseil 1749, membre du tribunal à Wetzikon 1759, capitaine de quartier 1764, membre du Conseil et constable 1765, bailli de Meilen 1766 et 1770, député dans les bailliages tessinois 1766 et 1771, bailli des *IV Wachten* 1771, bailli du Rheintal 1767. Il y fit procéder à un partage des pâturages communaux et fit un rapport à ce sujet dans *Abh. der Berner ökonom. Ges.* 1768. Il publia en 1769 la *Brodtaxe für die Landvogtey Rheintal.* — 11. HANS-HEINRICH, 1730-1794, pasteur à Altstätten dans le Rheintal 1754, camérier 1772 et doyen 1780. — 12. HANS-JAKOB, 1744-1797, pasteur de Berneck dans le Rheintal 1776, camérier 1785 et doyen 1795. — 13. HANS-KASPAR, 1800-1865, pasteur de Rorbas 1833 et doyen 1837, cofondateur de l'établissement de Freienstein 1838, pasteur de Stäfa 1839 ; du Conseil d'église 1842 et doyen 1852-1858, publia divers opuscules. — *Kirchenblatt für die reform. Schweiz* 1865, p. 71. — 14. HEINRICH, * 20 novembre 1812 à Otelfingen, maître d'histoire au gymnase de Zurich de 1839 à sa mort, 26 juillet 1889, co-rédacteur des *Züricher-blätter* 1840-1843, membre du Conseil général de la ville 1845-1880, Dr phil. h. c. de l'université de Zurich 1883. Outre un exposé général de l'ancienne géographie et une table chronologique de l'histoire du monde, il composa *Leben Joh. Kasp. Wolfs*, dans *Nbl. Waisenhaus Zür.* 1856. — Otto Markwart : *Prof. Dr. H. Grob*, dans *Progr. Kantonsschule Zür.* 1890 et *ZT* 1891. — *Schweizer. Portr. Gallerie* n° 179. — *NZZ* 1889, n° 210. — *SL* 1889, p. 284. — 15. EMANUEL, fils du n° 13, * 1834, pasteur à Hedingen 1858, député au Grand Conseil et rédacteur du *Freier Æmtler*, conseiller d'État 1882, du Conseil d'église 1882-1901, administrateur de l'hôpital de Winterthour de 1901 à sa mort, 7 octobre 1909. — *NZZ* 1909, n° 280. — *ZWChr.* 1909, p. 435. — Voir Keller-Escher : *Promptuarium.* — *LL.* — *LLH.* — Konr. Meyer : *Wappenbuch* 1674. — Wirz : *Etat.* — *Katalog der Stadtbibliothek Zürich* 1864 et 1896. [H. Br.]

Heinrich Grob.
D'après une lithographie (Bibl. de la ville, Wintherthour).

GROBET. Famille vaudoise probablement originaire d'Arnex où elle est citée en 1410 ; elle passa de là, après 1463, à Vallorbe, où elle a joué dès lors un rôle important. — 1. FRANÇOIS-LOUIS, 1815-1890, développa puissamment l'industrie métallurgique à Vallorbe. — 2. HENRI, * 1864, directeur d'entreprises métallurgiques, directeur de la S. S. S. pendant la guerre, conseiller national 1912-1922 et depuis 1924. [M. R.]

GROBETY. Famille vaudoise, originaire de Vallorbe, avant 1520, et de même souche que les Grobet. [M. R.]

GRŒBLI, GRŒBLY. Famille du Toggenbourg, bourgeoise de Saint-Gall depuis 1919. Amor von Luterberg vendit en 1396 à l'abbé de Saint-Gall la famille Gröbli qu'il tenait en fief du couvent. Cette famille paraît être originaire de Waltswil (Com. Brunnadern) ; un acte de 1396 mentionne un HEINRICH ; un autre de la même année un HAINI, dit Waltenswila ; GROSSHANS, d'Oberstetten (Com. Henau) en 1500. — ***Isaak***, d'Oberuzwil, * 26 avril 1822, brodeur, inventa une bobineuse à dix fils et plus tard une brodeuse à navette qu'il construisit avec l'appui de la maison Rieter à Winterthour et introduisit dans l'industrie. Son invention fut distinguée aux expositions universelles de Paris 1867 et Vienne 1873, mais ne fut généralement utilisée qu'à partir de 1880. Cette machine permit la production en masse de broderies à bon marché, mais conduisit à la surproduction et aux crises industrielles. Gröbli, devenu fabricant à Gossau, rédigea ses souvenirs dans sa 93e année, mais il ne put aller plus loin que jusqu'à 1860 environ, † 26 avril 1917. Un de ses fils inventa les machines automatiques à broder. — *USt G.* — E. Berger : *Worte der Erinnerung an J. Gröbli.* [Bt.]

GRŒGLE, GRŒGLI. Famille de Wil (Saint-Gall). — P. NOTKER, 1740-1816, profès au couvent de Saint-Gall 1758, conseiller palatin et membre du Consistoire ; il fonda en 1779, avec l'appui de l'avoué du couvent Joseph-Nikolaus Ehrat, une fabrique de rubans de soie destinée à soutenir financièrement le couvent de femmes de St. Georgen. L'abbé Beda ferma cette fabrique en 1782, vu la mauvaise marche des affaires. Grögle porta devant la nonciature le démêlé qui s'éleva entre lui et son abbé à propos de cette fermeture. Il s'occupa aussi de peinture. — Voir *LLH.* — *SKL.* — Arch. du couvent. [J. M.]

GRŒLLY, GRŒLI. Famille valaisanne originaire du val Formazza (Italie). On la rencontre dès 1432 à

Brigue et dès 1440 à Sion. — 1. MICHAEL, notaire, secrétaire du *Landrat* 1441-1444. — 2. RUDOLF, fils du n° 1, chanoine de Sion 1476, † 9 février 1502, auteur d'une copie du *de officiis* de Cicéron. — Voir *BWG* VI, 88. [D. I.]

GRŒNINGEN. Voir GRÜNINGEN.

GROGNET, de Montelimar (France), ministre protestant réfugié à Vevey en 1687, et à Aigle en 1692, où il fut mêlé à des incidents politiques. — Rott : *Inv.* V. [M. R.]

GROGNUZ. Famille vaudoise, à Poliez-Pittet dès 1417, a depuis le XVI^e^ s. deux branches, l'une restée catholique, l'autre devenue protestante. [M. R.]

GROLÉE, JEAN **de,** cité de 1438 à 1458, d'une famille noble du Bugey, chanoine chantre de Lyon, prieur de Saint-Victor, grand vicaire d'Amédée VIII, devenu Félix V en 1437. Il fut le premier prévôt commendataire du Saint-Bernard par nomination d'Eugène IV, droit cédé en 1473 à la maison de Savoie par Nicolas V. — Duc : *La Maison du Saint-Bernard.* [Ta.]

GROLIMOND, GROSLIMOND, GROLIMUND. Familles soleuroises, mentionnées dans différentes communes du canton dès le XVII^e^ s. ; à Lupsingen (Bâle-Campagne) dès 1724, à Bâle dès 1849, bourgeoise de Zurich 1919. *Armoiries* : écartelé, aux 1 et 4 d'or à la fasce de gueules, aux 2 et 3 de gueules au lion d'or. — 1. JOSEPH-AMÉDÉE, de Deitingen, * 1844, † 17 juin 1924 à Genève. Agent d'affaires à Fribourg, juge 1895, puis vice-président du tribunal de la Sarine, censeur de la Banque d'État de Fribourg. — 2. ÉDOUARD, de Mümliswil, * 1^er^ juillet 1857 à Reconvilier, entrepreneur, maire de Reconvilier 1897-1901 et 1918-1920, membre du tribunal de commerce. — 3. JOHANN, de Mümliswil, * 21 avril 1890 à Derendingen, directeur de musique à Mümliswil, compositeur. [A. G.]

GROLLEY (C. Fribourg, D. Sarine, V. *DGS*). Com. et Vge qui fit partie des anciennes terres de Fribourg jusqu'en 1798, du district de Fribourg jusqu'en 1848, puis du district de la Sarine. Anciennes formes : *Groslerio*, 1138 ; *Groller*, 1267, c'est-à-dire, d'après Jaccard, endroit où se rassemblent les grolles ou corbeaux. Grolley a pris les *armoiries* qui étaient attribuées à la famille éteinte de ce nom : de sinople à la tête de lion arrachée d'or et lampassée de gueules. Cette commune releva jusqu'en 1802 de la paroisse de Belfaux, mais elle possédait déjà une chapelle en 1354 ; cet édifice portait au XV^e^ s. le titre d'église et était dédié à saint Jean-Baptiste. L'église, incendiée le 11 décembre 1759, a été reconstruite en 1760 et en 1907. En janvier 1847, un groupe de Broyards, qui avait voulu se rendre à Fribourg pour déposer le gouvernement, fut, à son retour, assailli et honteusement battu par les femmes de Grolley. Registres paroissiaux dès 1660. — Voir Jaccard : *Toponymie.* — Dellion : *Dict.* VI. — Castella : *Hist. du C. de Fribourg*, 540. — *Liberté* du 23 juillet 1910. [L. S.]

GROLLEY, de. Familles fribourgeoises. — I. Famille noble éteinte, dont plusieurs membres furent, au XII^e^ s., des bienfaiteurs de l'abbaye d'Hauterive. *Armoiries* : celles que possède actuellement le village du même nom. — II. Famille bourgeoise éteinte, probablement originaire du village de Grolley, reçue dans la bourgeoisie de Fribourg en 1351 ; elle a fourni plusieurs notaires. — Voir Gumy : *Regeste de Hauterive.* — Archives État Fribourg, Livre de Bourgeoisie I. [L. S.]

GRÔNE (all. GRUN) (C. Valais, D. Sierre. V. *DGS*). Vge et Com. formée de plusieurs hameaux, notamment Loye qui, à un certain moment, constitua, semble-t-il, une paroisse et une commune. Grône appartenait primitivement à la châtellenie de Granges. La commune commença à se constituer au XV^e^ s. ; elle obtint une certaine autonomie administrative et put nommer un châtelain, chargé de l'exercice de la justice. Ce fonctionnaire portait le titre de vice-châtelain à l'assemblée du dizain ; il prêtait serment entre les mains du grand-châtelain de Sierre tous les deux ans, à Veyras, où il représentait sa localité. Au militaire, Grône relevait de la bannière de Sierre. Il continua, sous le nouveau régime, à faire partie du dizain, puis du district de Sierre. La paroisse de Grône existe depuis le XI^e^ s. L'église primitive, probablement remaniée, formait le chœur de l'édifice élevé en 1737, et qui fut lui-même remplacé en 1915 par l'église actuelle. — Gremaud. — Le même : *Chartes sédunoises.* — Rameau : *Le Valais historique.* — Rivaz : *Topographie.* — Archives locales. [Ta.]

GRONICOD. Famille vaudoise, à Château-d'Œx dès avant 1399 et qui s'éteignit en 1888 dans la personne d'ALEXANDRE, * 1801, syndic de cette localité. — E. Roch : *Fam. bourg. de Château-d'Œx.* [M. R.]

GRONO (C. Grisons, D. Mesocco. V. *DGS*). Com. et Vge, autrefois *Agrono* (= grand champ). Il dépendit autrefois de Roveredo au point de vue politique et au spirituel du chapitre San Vittore. Il devint commune autonome dans la première moitié du XV^e^ s., peut-être avant déjà, avec des statuts propres et un code rural. Il demeurait toutefois soumis aux Trivulzio, qui possédaient une résidence à la Torre Fiorenzana, édifiée par les comtes de SAX, anciens seigneurs de la Mesolcina. L'histoire de Grono se confond par la suite avec celle de cette vallée. [B. PUORGER.]

GROOTH, JOHANN-NIKLAUS, * 1723 à Stuttgart, vint à Bâle en 1750 où il fut bientôt un portraitiste apprécié. Aussi marchand d'œuvres d'art et restaurateur de tableaux, † 1797 à Memmingen. — *SKL.* — *Jahresb. des Basler. Kunstvereins* 1901. [C. RO.]

GROPPENFASTNACHT (CARNAVAL DES CHABOTS) à Ermatingen (Canton de Thurgovie). Festivité printanière célébrée le dimanche de *Lætare* (second dimanche avant celui des Rameaux). Elle avait lieu, à l'origine, dans le Staad, où habitaient les pêcheurs, et s'appelait aussi carnaval des pêcheurs ; tout le village y prend actuellement part, et les visiteurs du dehors sont fort nombreux. Outre la mascarade et la danse, la fête se compose d'un cortège des pêcheurs, munis de leurs outils, promenant une fantastique personnification de l'hiver, le *Groppenkönig*, que finalement l'on jetait autrefois au lac. A cette occasion on mangeait anciennement un petit poisson frit, le chabot (*cottus gobio L.*), remplacé actuellement par la perche et la lotte (*perca fluviatilis* et *lota vulgaris*). La légende veut que cette fête ait été introduite par un évêque de Constance qui attendait un jour de carême le bateau de Reichenau au Staad et avait commandé un repas au restaurant Schiff. Faute de meilleur poisson, le prélat dut se contenter d'un plat de chabots, qui furent si bien de son goût qu'en récompense il accorda aux gens d'Ermatingen, et pour leur réjouissance, le droit de célébrer annuellement la *Groppenfastnacht*. Cette anecdote se rapporte peut-être à la brève visite des papes Jean XXIII et Martin V à Ermatingen, lors du concile de Constance ; la fête est cependant plus ancienne. — Voir Mayer dans *TB* XXVI, p. 23. — Wichmann dans *Sonntagsblatt der Thurg. Zeitung* 1894, p. 60. — Schmid dans *NZZ* 1924, n° 500. [LEISI.]

GROS, GROSCHEN. Nom de deux monnaies d'argent, émises dans divers cantons du XIV^e^ au XVIII^e^ s. Saint Louis, roi de France, émit en 1266 des gros tournois, d'une valeur de 12 deniers, et pesant un peu plus de quatre grammes. Cette monnaie, qui était l'équivalent du sol, fut adoptée sous le nom de *grosso* en Italie et de gros en Savoie et dans une partie de la Suisse, mais avec un poids inférieur à celui des gros tournois. Des gros furent frappés au XVI^e^ s, par l'évêché de Sion ; des doubles gros, gros et demi-gros par les évêques de Lausanne ; des gros par la ville de Bâle en 1499. Fribourg compte entre autres parmi ses monnaies des gros à 12 deniers, des demi-gros ou sésens, et des quarts de gros ou trésels. Le gros fut également une monnaie de compte à Neuchâtel. Sous l'influence du florin de Savoie qui se subdivisait en 12 gros, la livre faible, employée à Neuchâtel dès le début du XV^e^ s. et qui fut à un moment donné l'équivalent du florin de Savoie, fut comptée à 12 gros plutôt qu'à vingt sols. Cette livre avait une valeur de quatre batz, de sorte que chacun de ceux-ci comptait pour trois gros.

A la fin du XIII^e^ s., le roi de Bohême Wenceslas fit

frapper, à l'imitation du gros tournois, des gros ou *groschen*, d'un poids sensiblement égal à ce dernier. Cette nouvelle monnaie se répandit dans plusieurs pays, entre autres en Suisse où elle apparaît pour la première fois dans la convention monétaire d'Ensisheim passée en 1399 entre la ville de Bâle et le duc d'Autriche. La grande période d'émission du groschen fut le XVI^e^ s.; la plupart des cantons de la Suisse allemande en frappèrent. Berne fit exception, et à Fribourg le groschen resta à l'état d'essai. Zurich émit en 1555 et 1559 des *Dickgroschen*, dont la valeur était triple de la pièce ordinaire. Les groschen de Suisse ont tous une valeur de trois creuzers ; ils portent généralement au revers l'aigle bicéphale de l'empire chargée, au centre, du globe muni du chiffre 3. Le groschen étant égal à trois creuzers de quatre deniers, soit à douze deniers, avait donc la même valeur que le gros tournois de saint Louis et le gros de la Suisse romande, mais son poids moyen n'était plus que de deux grammes. — Voir Blanchet et Dieudonné : *Manuel de numismatique française* II. — Th. Grossmann : *Note sur le monnayage du « Groschen » en Suisse à la fin du XVI^e^ s.*, dans *RSN* XXII, p. 246. — Corragioni : *Münzgesch. der Schweiz.*— Ed. Jenner : *Die Münzen der Schweiz.* — H. Altherr : *Das Münzwesen der Schweiz.* [L. M.]

GROS. De nombreuses familles de ce nom s'établirent à Genève à toutes les époques ; le registre des bourgeois contient douze mentions de Gros ou Grossi. Au XIX^e^ s., six députés de ce nom siégèrent dans les assemblées législatives. — 1. CLAUDE, originaire de Maurienne, D^r^ théol., juge des trois châteaux de l'évêché. En 1517, brimé par des jeunes gens que Philibert Berthelier accompagnait, Grossi réclama un jugement de l'évêque et ce fut l'occasion pour les agents du duc d'inquiéter Berthelier qui put se réfugier à Fribourg. Arrêté en 1535 par les Eidguenots, Gros fut relâché en considération de son jugement refusant à l'évêque la condamnation des Peneysans, parce que Genevois. *Armoiries :* coupé d'or à l'aigle éployée de sable, becquée, armée de gueules, et de gueules à 3 croisettes d'argent 2 et 1. — 2. PIERRE, d'une famille de Beaufort en Franche-Comté, notaire dès 1512, fut père de JEAN aussi notaire, dès 1512, dans la descendance duquel on trouve trois pasteurs : ÉTIENNE, † 1584 ; JEAN, son fils, 1577-1642 ; ÉTIENNE, frère du précédent, 1581-1659. — Voir Arch. de Genève. — Gautier : *Hist. de Genève.* — Heyer : *L'Église de Genève.* [C. R.]

GROS (mieux : GROSS), JACQUES, * à Bâle le 23 septembre 1858, architecte à Zurich 1890 dont il acquit la bourgeoisie en 1909, construisit entre autres le Waldhaus et le Grand-hôtel Dolder à Zurich ; auteur et collaborateur d'ouvrages d'architecture, † 18 octobre 1922 à Meggen. — *SKL.* — *NZZ* 1922, n° 1283. — Rôle des bourgeois de Zurich. [H. Br.]

GROSCLAUDE. Famille du Locle (Neuchâtel), issue de CLAUDE ESTEVENIN qui fut reçu bourgeois de Valangin en 1502. — LOUIS-AIMÉ, * 26 septembre 1784 au Locle, † 11 décembre 1869 à Paris. Peintre de genre et de portraits, se fixa à Genève où il exposa de 1816 à 1857, puis à Paris en 1835. — *SKL.* [L. M.]

GROSJEAN. Familles des cantons de Berne, de Genève et de Vaud.

A. **Canton de Berne.** GROSJEAN, GROJEAN. Familles bourgeoises de Péry, de Plagne et d'Orvin (1507). A celle de Péry appartient — OSWALD-ANTOINE, * 1860 à Courtelary, greffier du tribunal de Courtelary 1888, fonctionnaire, puis, 1905, directeur au dépôt des alcools à Delémont, 1910 inspecteur de la régie des alcools à Genève, 1922 directeur adjoint à Berne. Colonel d'administration, délégué à Paris pour le ravitaillement de la Suisse durant la guerre mondiale. *Armoiries* : d'azur à un arbre de sinople mouvant d'une terrasse alésée d'or, accompagné de deux étoiles à six rais du même, soutenu d'une fleur de lys aussi du même. [A. Sch.]

A une branche de la famille de Plagne, fixée et agrégée à La Chaux-de-Fonds, appartient — ARNOLD, * 9 juin 1834, fabricant d'horlogerie, député au Grand Conseil neuchâtelois 1868-1892, au Conseil national 1878-1893. — *Messager boiteux de Neuchâtel* 1899. — [L. M.] — ANDRÉ, fut reçu bourgeois de Bienne en 1638 ; d'abord capitaine en France, il devint intendant de l'évêque de Bâle à Bienne en 1654, † 1677. — *LL.* [H. T.]

B. **Canton de Genève.** Famille originaire d'Avignon, reçue à la bourgeoisie de Genève en 1642, éteinte à la fin du XIX^e^ s., dont beaucoup de membres ont exercé le notariat et rempli des fonctions judiciaires. *Armoiries* : d'azur à l'homme vêtu d'argent tenant de la dextre une massue du même appuyée sur son épaule. — SIMON-AIMÉ, dit Grosjean-Bérard, 1798-1874, dirigea avec succès une maison de commerce à Besançon, puis une manufacture de produits chimiques. Revenu dans sa patrie, il s'occupa d'économie politique et de questions financières et publia sur ces matières des articles de journaux très remarqués. [A. Ch.]

C. **Canton de Vaud.** Famille de Vitry (Bourgogne) naturalisée en 1634 par le gouverneur bernois et admise par les communes Saint-Oyens, Aubonne et Gimel. Une autre famille, d'origine française, se fixa à Sainte-Croix. [M. R.]

GROSPIERRE, Tell-ACHILLE, d'une vieille famille de La Sagne (Neuchâtel), * 25 mai 1872 au Locle, secrétaire de la fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers, conseiller communal au Locle 1903-1915, député au Grand Conseil, qu'il présida en 1915, conseiller national pour le Jura bernois dès 1917. — *DSC.* [L. M.]

GROSS. Nom de famille très répandu en Suisse.

A. **Canton de Bâle.** Famille de la ville de Bâle. — JOHANN-GEORG, 1581-1630, pasteur à St. Margarethen près de Bâle 1604, de St. Elisabethen à Bâle 1607, de St. Peter 1611, et professeur de théologie dès 1610. — JOHANN, frère du précédent, pasteur de St. Leonhard, publia *Urbis Basil. Epitaphia*, 1622 et *Kurtze Bassler Chronik*, 1624. — *Alemannia* 8. — *LL.* [C. Ro.]

B. **Canton de Berne.** I. Plusieurs familles de ce nom apparaissent dès le milieu du XIV^e^ s. dans *FRB.* Le nom est actuellement représenté dans les districts de Berne et Cerlier, à Grindelwald et dans le Jura. — Livre des bourgeois de Berne.

II. VON GROSS. Famille patricienne de la ville de Berne, originaire de Zofingue où existent encore des familles Gross. Elle donna plusieurs secrétaires de ville à Berne. La famille fut représentée au Grand Conseil sans interruption jusqu'en 1798. La particule date de 1783. *Armoiries* : d'azur à l'ancre d'argent accompagnée en pointe d'un besant du même ailé d'or, chapé ployé d'or à deux étoiles d'azur. L'ancêtre est — 1. GABRIEL, bourgeois de Berne 1637, sous-greffier 1642, des Deux-Cents 1645, secrétaire de la ville 1656, bailli d'Aarbourg 1679, † 1683. — 2. GABRIEL, le cadet, fils du n° 1, 1645-1693, des Deux-Cents 1673, sous-greffier la même année, succéda à son père comme secrétaire de la ville en 1679. — 3. HANS-JAKOB, frère du n° 2, 1647-1717, des Deux-Cents 1680, bailli de Biberstein 1691, avoyer d'Unterseen 1708. — 4. GABRIEL, fils du n° 2, 1669-1738, des Deux-Cents 1701, sous-greffier 1701, secrétaire de la ville 1710-1722, bailli de Lausanne 1725, seigneur de Trévelin. — 5. EMANUEL, fils du n° 3, 1681-1742, ingénieur et mathématicien, capitaine au service de Prusse, des Deux-Cents 1710, lieutenant-colonel à Villmergen 1712, bailli de Lugano 1714 et 1738, de Laupen 1721, de Mendrisio 1734, d'Échallens 1740 ; colonel au service du duc de Modène, général et gouverneur de Miran-

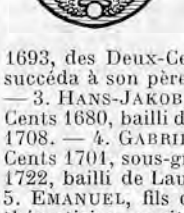

dole 1742 où il mourut la même année. — 6. GABRIEL, fils du n° 4, 1697-1745, des Deux-Cents 1727, sous-greffier 1736, bailli d'Interlaken 1738. — 7. KARL, frère du n° 6, 1701-1763, des Deux-Cents 1735, sous-secrétaire 1736, secrétaire de la ville 1749, bailli de Romainmôtier 1756. — 8. SIGMUND, frère des n^{os} 6 et 7, 1706-1762, officier en Hollande, colonel 1750, des Deux-Cents 1755. — 9. FRANZ-GABRIEL, 1715-1785, colonel au régiment bernois May en Hollande 1772, commandant de place de Namur 1774, major général 1779, anobli par l'empereur Joseph II en 1783 ; ancêtre d'une branche de barons à Weimar. — 10. ELISÆUS-JAKOB, 1724-1783, fils du n° 5, capitaine en Sardaigne 1761, lieutenant-colonel en 1774, des Deux-Cents à Berne 1764, bailli de Thorberg 1781. — 11. CARL, 1745-1808, fils du n° 7, des Deux-Cents 1775, gouverneur à Königsfelden 1793. — 12. ARMAND (Herrmann), 1824-1899, petit-fils du n° 11, d'abord officier en Autriche, propriétaire à Gunten, du Grand Conseil 1886-1914, le dernier de la branche bernoise. — Voir *LL.* — *AGS* I. — Gruner : *Genealogien* (mns. à la Bibl. de la ville de Berne). — R. de Steiger : *Les généraux bernois.* [H. Tr.]

III. GROS, GROSS. Famille de Charrain en Dauphiné, venue à Neuchâtel à la révocation de l'Édit de Nantes, puis fixée à Nods et à Chavannes en 1696, bourgeoise de Chavannes en 1706, de La Neuveville dès 1731. La famille donna une série de pasteurs et des militaires. — 1. FRÉDÉRIC, 1770-1815, officier en Westphalie jusqu'en 1801. — 2. CHARLES-VICTOR, frère du n° 1, * 15 mars 1774 à Court, † 26 novembre 1853 à La Neuveville, capitaine au service de France 1810, puis chef de bataillon. — 3. ***Samuel-Gottlieb,*** frère des n^{os} 1 et 2, * 18 novembre 1779 à Court, entra au service de Prusse à 14 ans comme cadet, second lieutenant à la bataille d'Iéna 1806. Il passa en 1810 sous les ordres de Murat, roi de Naples. Capitaine-directeur de la province de Bari 1816, commandant de bataillon 1820, lieutenant-colonel 1831, colonel du fort de Castellamare à Palerme, le 1er mars 1839, et cinq mois après commandant en chef de ce fort. En janvier et février 1848, il eut à défendre le fort de Castellamare contre les insurgés ; il capitula, sur l'ordre du roi de Naples, et sortit du fort avec les honneurs de la guerre, le 5 février. Gross fut nommé, le 28 avril 1848, gouverneur de Gaëte ; en novembre suivant, il reçut le pape Pie IX fugitif. En 1849, Gross prit sa retraite et fut nommé général-brigadier ; il se retira à Naples où il mourut le 7 juillet 1860. — Ch. Schnetzler : *Samuel-Gottlieb Gross,* dans *RHS* I. — R. de Steiger dans *ASJ* 1864. — 4. CHARLES-EMANUEL, * 5 août 1800, membre du parlement de Francfort, puis des États du Hanovre. Bourgeois d'honneur de Norden. — 5. VICTOR, 1845-1920, médecin à La Neuveville, s'illustra par ses fouilles lacustres dans le lac de Bienne. A publié : *Habitations lacustres du lac de Bienne,* 1869 ; *Mörigen et Auvernier,* 1878 ; *Les Protohelvètes,* 1883 ; *La Tène,* 1886. Membre du Grand Conseil 1899-1914. — 6. ADOLPHE, * 30 août 1841, frère du n° 5, archiviste de La Neuveville, a publié, en collaboration avec Ch. Schnyder, une *Hist. de La Neuv.,* 1914, † 1926. — J. Germiquet : *Neuveville et ses habitants.* — 7. JAMES-LOUIS, 1849-1912, frère du n° 5, past. et philanthrope, président central de la Croix-Bleue 1903-1912. — Deux branches de la famille sont bourgeoises de Berne depuis 1886 et 1917. [L. S.]

Samuel-Gottlieb Gross.
D'après une lithographie de Gatti e Dura.

C. **Canton de Fribourg.** Ancienne famille qui apparaît déjà en 1446 comme bourgeoise de Fribourg avec ULYNUS Gross. Des membres des familles Gross, de Cressier sur Morat et de la paroisse de Tavel furent reçus bourgeois de Fribourg aux XVII^{e} et XVIII^{e} s. D'autres familles sont actuellement bourgeoises d'Arconciel, d'Alterswil et de Saint-Ours. *Armoiries* : d'azur à la tour d'argent posée sur une terrasse fascée et ondée d'azur et d'argent, une aigle bicéphale de sable entre les deux donjons. Aux bourgeois de Fribourg appartient — ÉMILE, * 16 mai 1872, avocat 1900, rédacteur à l'*Indépendant* 1908-1915, secrétaire de la ville de Fribourg 1905-1907, conseiller général dès 1910, député au Grand Conseil dès 1911, conseiller communal de la ville de Fribourg 1918-1922. Homme politique, président de l'Association démocratique de la Sarine 1915-1917, président cantonal du parti radical fribourgeois 1912-1915, membre du comité central du parti radical démocratique suisse dès 1924. — Archives d'État de Fribourg : Reg. des bourgeois. [G. Cx.]

D. **Canton des Grisons.** Famille assez répandue, bourgeoise actuellement de Cierfs, Lü, Fuldera, Mathon et Kästris. Une famille Gross donna plusieurs landammann à la haute juridiction du val de Münster. — *LLH.* [L. J.]

E. **Canton de Lucerne.** Familles des districts de Lucerne, Willisau et Sursee depuis le XIV^{e} s. RUDOLF, † 1386 à Sempach ; HANS, † 1499 à Diessenhofen ; CHRISTEN et HANS, † 1513 à Novare. — 1. RUDOLF, de Willisau, chef des paysans dans les troubles de 1513 et 1514, décapité le 13 janvier 1515. — 2. ANTON, de Prismell (Italie), maître des travaux à Lucerne 1575-1589, travailla à la reconstruction du pont de Rotenburg 1576-1578, de la léproserie de la Senti 1582 et à la reconstruction du couvent de femmes à Neuenkirch, 1576. —[P.-X. W.] — 3. JODOCUS (Jost, Justus), chartreux du canton de Lucerne, profès le 1er avril 1570 dans la maison de Fribourg, prieur de celle-ci 1572-1574, de celle d'Ittingen (Thurgovie) en octobre 1577, se retira le 23 août 1579. Une tradition veut qu'il ait été déplacé pour sa mauvaise économie et sa trop grande sévérité envers les conventuels. Il devint plus tard vicaire et procurateur de Mariengarten à Ilmbach (diocèse de Würzburg), † le 4 avril 1597 à Erfurt. — Voir Kuhn : *Thurg. sacra* II. — Courtray dans *ZSK* 1919, p. 170-172. — Arch. d'État, Lucerne. — *Gfr.* Reg. — *Korrespondenzblatt des Beamtenverbandes* 1925. — Mülinen : *Helvetia sacra.* [LEISI.]

F. **Canton de Saint-Gall.** Venue probablement à l'origine du canton d'Appenzell, la famille est déjà citée dans la première moitié du XV^{e} s. dans les communes saint-galloises de la frontière : à Tablat dès 1433, bourgeoise de la ville de Saint-Gall dès 1436, à Berneck 1442 et St. Margarethen 1455. *Armoiries* des Gross de la ville de Saint-Gall : d'azur à la bande d'or chargée de trois roses d'azur boutonnées d'or ; des Gross de Tablat : d'azur à la bande d'argent chargée de trois roses de gueules. Dans la ville de Saint-Gall, un rameau porte le surnom de *Kammerberger,* un autre *Nötkersegger.* — 1. ANDREAS, dit Nötkersegger, onzenier des cordonniers 1456, † 1466. — 2. JOSEPH-ANTON, de Tablat, chambellan du prince-abbé de Saint-Gall, secrétaire du Conseil 1763, bailli de Ravensburg 1777. — 3. GALL, serrurier d'art, fit en 1769 la grille du chœur de l'église du couvent de Saint-Gall. — Voir *AU* I, 354. — *UStG* V, 703, 1028. — *LLH.* — *SKL.* — Arch. du couvent. — Bibliothèque de la ville. [J. M.]

G. **Canton du Valais.** Famille répandue à Salvan, Martigny, Saint-Maurice, bourgeoise de Finshauts, Salvan et de Martigny-Bourg. Elle est issue de deux frères d'origine bernoise venus dans le Valais au moment de la Réformation. L'une s'établit à Trétien, l'autre, au Châtelard, puis à Finshauts. L'auteur de la branche de Martigny, dont il acquit la bourgeoisie en 1670, est — 1. MAURICE, * 1603, notaire, vice-châtelain. — 2. BENJAMIN, officier dans les armées de Napoléon, † 1813 à Leipzig. Chevalier de la Légion d'honneur. — 3. LAURENT-FRÉDÉRIC, † 1844, président du dizain de Marti-

gny, député à la Diète. — 4. *César*, fils du n° 3, † 1839 à Bex, vice-président du tribunal du dizain, notaire. Il fut un des animateurs de la « Jeune Suisse », ami et correspondant de Mazzini et de Melegari, gérant du journal *La Jeune Suisse* 1835-1836, auteur de brochures politiques : *Dialogue familier entre César Gross et le nommé Bernard* ; *La Constituante valaisanne*, etc. — 5. JOSEPH-EMMANUEL, fils du n° 3, 1772-1868, avocat, membre de la Diète cantonale, député à la Diète fédérale, conseiller d'État 1843-1847 ; collabora à la rédaction du Code civil valaisan. — 6. LOUIS, 1834-1878, fils du n° 5, avocat, président du tribunal de Martigny, député au Conseil national 1873-1877. A laissé des poésies qui ont été publiées en 1882 par H. Bioley, sous le titre de *Gerbes poétiques*. — 7. ÉMILE, 1838-1907, fils du n° 5, avocat, préfet et président du tribunal de Martigny, professeur à la faculté cantonale de droit. Auteur de brochures sur le droit valaisan : *Le régime hypothécaire en Valais*, etc. — 8. ***Jules***, * 1868, fils du n° 7, chanoine du Grand-Saint-Bernard, prieur de Lens, vicaire à Martigny. Poète lyrique et dramatique, a publié plusieurs ouvrages en vers et en prose : *Au Grand Saint-Bernard*, 1899 ; *Le héros des Alpes* ; *La Légion thébéenne*, 1906 ; *Théoduline*, 1907 et 1923 ; *Voilà l'ennemi* ; *Hugonette*, 1925, etc. Il s'est fait le champion en Valais des causes de la tempérance et de la langue internationale *Ido*. Depuis 1920, il s'est également livré à des recherches préhistoriques dans le centre du Valais : à la grotte du Protheux (Saillon), Conthey, etc. — 8. EUGÈNE, de Salvan, * 1852, chanoine de l'abbaye de Saint-Maurice, professeur, prédicateur réputé ; auteur d'une histoire manuscrite de l'abbaye de Saint-Maurice. — Voir Louis Coquoz : *Salvan-Fins-Hauts*. — Le même : *Démographie de Salvan*. — Henri Bioley : *Anthologie des poètes valaisans*. — J. Bertrand : *Le Valais intellectuel*. [J.-B. B.]

Louis Gross.
D'après une photographie.

H. **Canton de Vaud.** Nom de plusieurs familles vaudoises. — 1. CHARLES-AUGUSTE, 1837-1913, de Coinsins, vétérinaire cantonal à Lausanne. — 2. NORA, * 1871, fille du n° 1, femme du député et écrivain Paul Perret, municipal à Lausanne, fondatrice d'une importante école d'art appliqué. — 3. HENRI, * 1857, d'Aubonne, avocat à Lausanne, procureur général 1898-1906. [M. R.]

I. **Canton de Zurich.** I. Familles de la ville de Zurich depuis le XIV^e s. Reçus à la bourgeoisie : HEINZ, de Mayence, tailleur, 1389 ; CLAUS, de Maur, 1440 ; LIENHARD, de Biberach, 1480 ; JACOB, de Saint-Gall, tisserand, 1572. — ULRICH, chanoine au Grossmünster vers le milieu du XV^e s. — Famille de Strasbourg. *Armoiries* : écartelé aux 1 et 4 de sable au gland d'or à la cupule de sinople, aux 2 et 3 d'argent. L'armorial de Winterthour attribue également par erreur ces armes à la famille Gross d'Ettenhausen-Kibourg, naturalisée en cette ville depuis 1836. — 1. JOHANNES ou HANS, ami du chroniqueur Edlibach, sous-greffier de la ville de Zurich au moins depuis 1484, participa à l'expédition contre Saint-Gall comme greffier en 1490, bourgeois de Zurich le 7 septembre 1500, successeur d'Ammann comme secrétaire de ville 1501, † entre 1514 et 1515. — *LL.* — *G. Edlibach's Chronik*, publiée par Usteri, p. XIV et 216. — *ASA* 1870, p. 203. — *Dok. Waldmann.* — *Gesch. Ammann.* — *Mon. Germ. Necrol.* I. — *Glückshafenrodel von 1504.* — Archives de la corporation du Safran. — 2. BENEDIKT, neveu du n° 1, bourgeois de Zurich 9 août 1516, prit part à la bataille de Cappel en 1531. — *ZT* 1906, p. 56. — G. Scherer : *St. Galler Handschriften*, p. 73. — La suite de la généalogie de cette famille n'est pas claire et le rattachement des von Gross de Zofingue-Berne à la famille zuricoise reste problématique.

II. Familles citées dès 1284 à Hottingen, dès 1431 dans le bailliage de Knonau, aux XV^e-XVI^e s. à Dietikon et Werikon près d'Uster ; éteinte à Wiedikon en 1750 (*Monatl. Nachrichten* 1750, p. 170). Répandues actuellement dans la région de Bonstetten, Hittnau et Kibourg ; une famille de Hittnau est devenue bourgeoise de Zurich en 1886. — ERNST, * 1870, fut d'abord sous-directeur, puis directeur du Crédit suisse à Zurich. [F. HEGI.]

GROSSAFFOLTERN (C. Berne, D. Aarberg. V. *DGS*). Com. et paroisse. En 1216, *Affoltron* ; 1302 *Gravin Affoltre* ; 1370, *Affeltren* du ahd. *aphal* = pommes et *tern* = arbres, signifie verger planté de pommiers. Un grand nombre de tumulus des environs sont remarquables pour la préhistoire. Refuge au-dessus du moulin Zingg. Colonie romaine dans la forêt d'Allenwyl, nombreuses trouvailles romaines isolées (*Alpenrosen* 1891, n^os 42-44). A la commune politique se rattachent les villages d'Ammerzwil, Kosthofen, Ottiswil, Suberg (village), et Vorimholz ainsi que les hameaux de Kaltenbrunnen, Krummen et Weingarten. Au moyen âge, ces localités avec Lyss, Ried et Bundkofen, formèrent longtemps une juridiction propre (*Dorfgericht*) dite *Amt Affoltern* (le bailliage d'Affoltern). En 1216, un maire, Petrus, est cité à Affoltern. Le domaine d'Ottiswil appartenait en alleu au chevalier Burkhard Senn, seigneur de Buchegg, qui le vendit en 1373, avec la forêt de chênes toute proche, à Johann Gerwer, bourgeois de Berne. Un Peter Leiser acheta en 1446 la dîme d'Affoltern de Johann von Muleren. Le village et les hameaux sus-mentionnés étaient situés dans le comté d'Oltigen ; ils firent partie aux XIII^e et XIV^e s. de la « seigneurie d'Oltigen », composée surtout d'anciens domaines des Zähringen épars, et passèrent avec elle à Berne en 1412. Grossaffoltern appartint dès lors au bailliage, puis district d'Aarberg. Les serfs du bailliage d'Affoltern se rachetèrent de leur condition en 1413, moyennant 1339 fl. La comtesse Anna de Kibourg-Nidau et son fils le comte Egon firent don, en 1383, du patronat de Grossaffoltern (décanat de Büren-Aarberg) au couvent de Klingental dans le Petit-Bâle. Il passa en 1416 à l'abbaye de Frienisberg et avec la collation, à Berne lors de la Réforme. L'église (autrefois dédiée à saint Étienne) possède quelques vitraux remarquables. Registres de paroisse dès 1583 (lacunes de 1615 à 1655). — Voir *FRB.* — Mülinen : *Beiträge* VI. [ÆSCHBACHER.]

GROSSBACH, ERNST-FRIEDRICH, D^r phil., de Bamberg, 30 novembre 1803-27 février 1878, maître de philosophie à l'école supérieure de Lucerne 1834-1844 et 1847-1874. Bourgeois de Schötz en 1835 et de Lucerne en 1862. Les indications relatives à ses travaux littéraires sont consignées dans *Jahresbericht der Höh. Lehranstalt* 1878. — *Gfr.* 61, 183. [P.-X. W.]

GROSSDIETWIL (C. Lucerne, D. Willisau. V. *DGS*). Com. et paroisse. *Armoiries* : tiercé en pal de gueules, d'argent et de sinople, l'argent chargé d'un chevron de sinople sommé d'une feuille de trèfle du même. En 1178 *Tuotevilare*. La région fit partie, à l'origine, de la seigneurie de Wolhusen. Vers le milieu du XIII^e s., où la seigneurie fut divisée en deux bailliages intérieur et extérieur, Grossdietwil passa avec le château intérieur de Wolhusen à la seigneurie de Wolhusen-Wangen, puis vers 1300, par vente, à l'Autriche. La basse juridiction et quelques autres petits droits étaient rattachés au fief de l'église. Selon la tradition, une tour habitable y aurait autrefois existé, siège probable des officiers seigneuriaux. Lors de la guerre de Sempach, Johann von Liebegg tenait Grossdietwil en fief ; les Lucernois séquestrèrent ses impôts

et revenus. Les Lütishofen furent propriétaires du fief de 1398 à 1483 ; ils firent don de l'église au chapitre de chanoines de Beromünster le 19 mars 1478. A partir de 1492 la nomination du curé appartint au Conseil de Lucerne et la collation au chapitre de Beromünster. A l'extinction des Lütishofen, la fonction de seigneur justicier passa à Hans Schürpf (1483-1501), Hans Thum (1501-1516), puis jusqu'en 1798 à divers avoyers ou membres considérés du Conseil de la ville de Lucerne. L'église primitive brûla en 1334, avec 11 maisons voisines. Reconstructions : 1342, 1507, 1665-1670, 1880. A l'occasion de la dernière, on retrouva la crypte de la première église, des briques bien conservées de Saint-Urbain et une pierre tombale du XII^e s. La tour, en tuf, date de 1315. La seconde et la troisième église étaient ornées de peintures murales. Une tour vigie se trouvait sur une hauteur en amont du village durant les guerres de religion. L'inondation du 18 juillet 1797 causa pour plus de 5000 fl. de dégâts. Registres de paroisse dès 1712. — Voir Arch. d'État. — *Gfr.* Reg., surtout vol. 49. — Segesser : *Rechtsgesch.* — Bürli : *Stammbaum und Anniversarium.* — *ASA* 1880, 1885. [P.-X. W.]

GROSSELIN. Famille genevoise, originaire de Sedan, reçue à l'habitation en 1749 en la personne de PIERRE. — 1. JACQUES, 1835-1892, député au Grand Conseil 1870-1872, 1874-1876, maire de Carouge 1874-1878 et de 1882-1890 ; un des protagonistes de la transformation de l'académie en université. — 2. HENRI, * 1865, fils du n° 1, député au Grand Conseil 1917, maire de Plainpalais 1923, s'est spécialisé dans les questions financières. — 3. ERNEST, * 1869, frère du n° 2, se voua d'abord à l'enseignement secondaire, puis embrassa en 1896 la carrière militaire, chef de l'artillerie et du bureau des fortifications de Saint-Maurice en 1910, commandant de ces fortifications en 1919, colonel divisionnaire en 1923, commandant de la I^re^ division. [H. F.]

GROSSEN. Familles de la campagne bernoise qui, comme les *Gros*, *Gross*, apparaissent dans *FRB* dès le milieu du XIV^e^ s. et sont actuellement encore bourgeoises de Frutigen et Kandergrund. [H. Tr.]

GROSSENBACHER. Famille d'Affoltern dans l'Emmental, citée dès le XVI^e^ s. qui essaima à Langenthal, Berne, etc. [H. T.]

GROSSET. Très ancienne famille fribourgeoise, mentionnée déjà en 1338, actuellement bourgeoise d'Avry-sur-Matran et de Chénens (depuis 1775). *Armoiries* : d'azur à une étoile à six rais d'argent accostée de deux cierges du même, au chef d'or chargé d'une aigle de sable. — 1. JEAN, de Montagny, moine à Hauterive 1390, abbé du monastère 1393, † le 27 juillet 1393 ; son père et sa mère, Nicolet et Contessone Grosset, furent des bienfaiteurs de l'abbaye. — 2. JEAN, * à Belfaux le 9 avril 1833, prit part à l'insurrection de Carrard (1853) et en a fait un récit qui a été publié par F. Ducrest dans *AF* 1916, p. 275. — Voir Gumy : *Regeste d'Hauterive.* — Dellion : *Armorial.* — Archives d'État Fribourg, nécrologe de Hauterive. [J. N.]

GROSSHŒCHSTETTEN (C. Berne, D. Konolfingen. V. *DGS*). Com. et paroisse dans l'ancienne juridiction de Konolfingen, qui porta le nom de *Hönstetten* jusqu'au XV^e^ s. Première mention 1303. Les possesseurs de biens et droits furent, au moyen âge, surtout des bourgeois de Berne, entre autres les Bubenberg et les Erlach, ainsi que le prieuré de l'île de Saint-Pierre. La basse juridiction appartenait à la seigneurie de Wyl qui y tenait un siège de justice. La commune prit une grande part au soulèvement des paysans en 1653. Les comtes de Kibourg avaient, à l'origine, le patronat de Grosshöchstetten ; ils en firent don en 1362, avec différents biens, à Richard von Büren, bourgeois de Berne ; Ulrich Richlin l'acquit de lui par héritage et l'hypothéqua à Berne en 1397. La ville vendit la collation à Wölflin von Ballmoos, dont la famille la céda en 1494 au chapitre de Saint-Vincent à Berne. Le pape Léon X prononça en 1517 l'incorporation de l'église et de la dîme de Grosshöchstetten au chapitre de Berne. Les frères Jakob et Samuel Jenner, ainsi que Niklaus Sulser, vendirent en 1669 à la paroisse le petit château situé dans le village, avec d'autres biens, en vue de l'édification d'une cure ; la commune participa à cette construction pour 2000 livres. L'église rebâtie en 1800 fut incendiée en 1882. Elle possédait quatre beaux vitraux de 1597. Des troubles naquirent à Grosshöchstetten en 1800 au sujet du refus de payer les prémices ; ils furent rapidement apaisés. La paroisse compte cinq communes de bourgeois et d'habitants : Höchstetten, Zäziwil, Mirchel, Obertal et Bowil. Un vicariat fut créé en 1720 et transféré en 1819 à Zäziwil. Ce dernier village possède une église paroissiale depuis 1874. Patrie de la famille Bühlmann. Registres de baptêmes et de mariages dès 1553, de décès dès 1728. — Voir *FRB.* — Jahn : *Chronik.* — Mülinen : *Beitr.* II. — Lohner : *Kirchen.* — Dav.-Rud. Bay : *Aktenmässige Darstellung der Primizgesch. von Höchstetten.* [H. Tr.]

GROSSI, GEROLAMO, de Bioggio, ingénieur et architecte. Fut d'abord officier au service de l'Autriche, puis entra à 40 ans dans l'ordre des carmes déchaussés, à Gênes, dans lequel il enseigna les mathématiques. Il avait pris le nom d'*Agostino dell'Addolorata.* Il fit les plans de la belle église de Bioggio, consacrée en 1791, et laissa aussi des travaux à Urbino, † à Arezzo. — PIETRO, † 1845, député au Grand Conseil tessinois 1803-1813 et 1815-1821, membre du tribunal cantonal 1815, suppléant du même tribunal 1823. — GEROLAMO, architecte, de Bioggio, † 1846. Il fut au service de la Hollande, et de 1823 à 1827 chercha à remettre en exploitation les mines de fer de Breno. — Simona : *Note di arte antica.* — Galli-Tamburini : *Guida del Malcantone.* [C. Trezzini.]

GROSSMANN. Nom de famille des cantons de Berne, Lucerne, Neuchâtel, Saint-Gall et Zurich.

A. **Canton de Berne.** Ancienne famille de l'Oberland bernois, bourgeoise actuellement de Brienz, Oberried, Ringgenberg, Unterseen et Stettlen. Arbre généalogique de Brienz remontant à 1679. [L. S.]

B. **Canton de Lucerne.** Familles des districts de Lucerne et de Ruswil. — Voir Archives d'État. — *Gfr.* Reg. [P.-X W.]

C. **Canton de Neuchâtel.** I. Un rameau de la famille de Zurich s'établit, vers le milieu du XVII^e^ s., à Neuchâtel, dont il acquit la bourgeoisie en 1663. Cette famille a donné plusieurs fondeurs à Serrières. — II. JULES, * à Eberswalde, province de Brandebourg, le 28 juillet 1829, horloger, se fixa au Locle en 1853. Directeur de l'école d'horlogerie du Locle dès sa fondation ; de 1868 à 1892, † le 27 février 1907. A rédigé un traité : *Horlogerie théorique*, 2 vol. 1908-1912, publié après sa mort par — JULES, son fils, * 1863, directeur de l'école de mécanique et d'horlogerie de Neuchâtel depuis 1888, naturalisé en 1891, agrégé à la commune de Neuchâtel. — *Jules Grossmann, sa vie, son œuvre.* [L. M.]

D. **Canton de Saint-Gall.** Famille éteinte de Wil, originaire de la Thurgovie. *Sceau* du n° 1 : une étoile et trois coupeaux en pointe ; du n° 4 : coupé à trois étoiles en chef et trois coupeaux en pointe. — 1. CUONRAT, bailli de Tanegg 1406. — 2. CUONI, bourgeois de Wil 1420, du Conseil 1425, témoin dans le coutumier de Trungen 1435. — 3. KONRAD, fils du n° 2, du Conseil et directeur des constructions 1487, 1499. — 4. HEINRICH, chancelier abbatial à Wil 1528, arrêté et mis à la question par Jakob Frei, capitaine zuricois, lors du soulèvement de Wil à la fin de 1529, ammann de la cour 1532-1539, conseiller de l'abbé, secrétaire de ville à Wil 1540. — 5. P. BENEDIKT, conventuel de Fischingen, dernier de la famille, † 1824. — Voir *USt G* IV, 804 ; V, 421, 747. — *MVG* vol. 33, 326 ; vol. 34, 158, 238. — Steiger : *Schweizer Æbte und Æbtissinnen aus Wiler Geschlechtern*, p. 60. — Arch. du couvent. [J. M.]

MORITZ-IGNAZ, de Myslenice (Galicie), 1830-1910, bourgeois de Saint-Gall 1878, fondateur et pendant plus de 47 ans seul directeur de la Société suisse d'assurances contre l'incendie « Helvetia » ; directeur également de la Société générale d'assurances « Helvetia » ; fondateur de la société suisse de réassurance à Zurich, de l'« Italia » à Gênes et d'autres encore. Promoteur du théâtre et de la musique à Saint-Gall. — *Bürgerbuch.* — *St. G. Nbl.* 1911, p. 77. [Bt.]

E. **Canton de Zurich.** I. Ancienne famille de Höngg,

citée dès 1331 avec BURKHART, Elle comptait déjà sept branches en 1467. HEINRICH, † 1521 dans l'expédition d'Oglio ; ERHARD et JŒRG, † 1635 dans les Grisons. — Le surnom de *Schlossmann*, qui apparaît depuis 1694, rappelle probablement l'ancien château de Regensberg, que HANS, membre du Conseil de Zurich, acheta en 1479. — *Gfr.* 45, p. 91. — H. Weber : *Die Kirchgemeinde Höngg*, 2e éd., p. 88-89. — *Dok. Waldmann.* — [J. FRICK.] — 1. HANS, 1856-1917, président du Conseil scolaire et du Conseil communal, conseiller de district et député au Grand Conseil. — *ZWChr.* 1907, p. 387. — 2. MARCEL, * 9 avril 1878, Dr phil., professeur de géométrie à l'École polytechnique fédérale de Zurich 1907, auteur d'ouvrages de mathématiques. — *DSC.* — 3. EUGEN, * 11 déc. 1879, secrétaire de la direction cantonale des finances zuricoises 1904, statisticien du canton 1908, secrétaire central de l'Union des villes suisses 1910, professeur ordinaire de science financière, de statistique, de géographie économique et d'économie nationale à l'université de Zurich 1914. A publié : *Die Finanzen der Stadt Zürich.* — *ZWChr.* 1914, p. 220-221. — *DSC.*

II. Famille de la ville de Zurich. Diverses réceptions à la bourgeoisie, surtout de familles de Höngg, de 1351 à 1592. — 1. BURCHART, de Höngg, bourgeois 1351. — 2. ***Kaspar***, grécisé en *Megander*, * 1495. *Armoiries :* coupé de sable à 3 étoiles d'or et d'or à une montagne d'argent. Magister à Bâle 1518, chapelain au Grossmünster et vicaire de Zwingli avec qui il signa en 1522 la supplique à l'évêque de Constance, demandant la liberté du prêche et du mariage pour le clergé, se maria en 1524 et devint le premier prédicateur de l'Hôpital 1524. Il demanda au Conseil, le 11 avril 1525, la suppression de la messe et l'introduction de la Cène sous sa forme originelle, prit part à la dispute avec les anabaptistes, le 6 novembre 1525. Collaborateur de la *Prophezei*, il accompagna Zwingli au colloque de Berne et y prêcha. Appelé en 1528 au poste de pasteur de la collégiale de Berne, il y fonda une école théologique. Il fut suspendu de ses fonctions en 1531-1532 comme disciple de Zwingli, durant la guerre de Cappel; dirigea la dispute avec les anabaptistes à Zofingue en 1532, prit part à celle de Lausanne en 1536 et fixa les principes de la constitution ecclésiastique lausannoise de 1537. Premier archidiacre du Grossmünster, il rentra à Zurich en 1538 et y mourut le 18 août 1545. Ami de Zwingli, il publia quelques-unes des œuvres de celui-ci avec Leo Jud, et composa un catéchisme en 1536, ainsi que des commentaires aux épîtres de saint Paul (1533-1535). — 3. FELIX, douzenier des bateliers 1510, du Conseil de Saint-Jean 1532, † 1543. — 4. BALTHASAR, douzenier *zum Weggen* à Noël 1541, ammann de Töss 1543, † 1552. — 5. KONRAD, * 1533, douzenier des tailleurs à Noël 1565, prévôt de corporation à Saint-Jean 1574, député dans les bailliages tessinois 1577, *Oberstzunftmeister*, secrétaire de la gabelle 1580, bailli de Wädenswil 1582, avoyer au tribunal de la ville 1588, membre du Conseil par libre élection à Saint-Jean 1590, bourgmestre de la Saint-Jean 1591 à sa mort, 20 février 1609. Il fut souvent envoyé en mission par Zurich : à Strasbourg 1588, Dijon 1595, Baden 1606. Cinq de ses fils émigrèrent à Mulhouse. — *LL.* — *LLH.* — *Ulr. Zwingli* ; *zum Gedächtnis* (1919), col. 288. — *Gesch. Ammann.* — E. Egli : *Ref.-Gesch.* — Wirz : *Etat.* — *Katalog Stadtbibl. Zürich* 1864. — Konrad Meyer : *Wappenbuch* 1674. — Renseignements de Jean Grossmann à Zurich et de Hans Hess à Winterthour. [H. Br.]

Kaspar Grossmann (Megander). D'après la *Gesch. der Familie Ammann.*

GROSSMÜNSTER. Peut-être la plus ancienne église paroissiale de Zurich, dont dépendaient à l'origine toutes les localités entre la Limmat et la Glatt ; depuis la Réforme elle fut peu à peu réduite actuellement

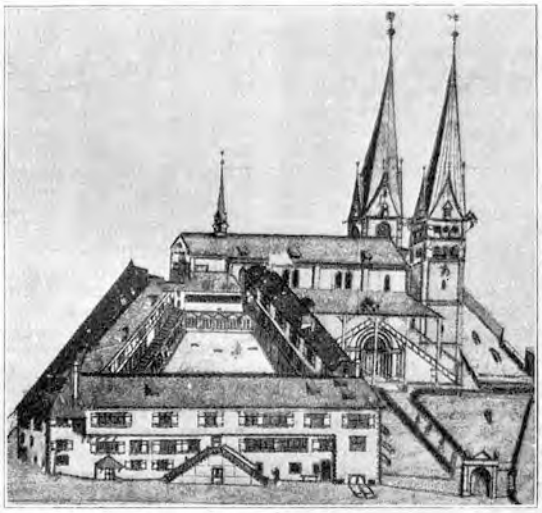

Le Grossmünster au XVIIe s. D'après un dessin à la plume (Bibl. centrale, Zurich).

à une petite paroisse d'environ 3800 âmes. Elle fut érigée, selon la légende, au lieu où Félix et Régula, les saints patrons de la ville, furent décapités ; c'était autrefois un pèlerinage fréquenté. L'édifice actuel fut construit en deux périodes : de 1090 environ à 1150 et de 1225 à 1300, après l'incendie du bâtiment primitif, au milieu du XIe s. Les tours furent élevées sous Hans Waldmann de 1487 à 1492 et pourvues de flèches ; le clocher ayant brûlé en 1763, les tours furent munies en 1779, après divers essais malheureux, des coupoles octogonales actuelles. Cette même année, J.-J. Breitinger empêcha la démolition complète de l'église. La maison des chanoines fut démolie en 1851 et l'école actuelle des jeunes filles bâtie sur son emplacement en 1853. Une rénovation complète de l'église eut lieu en 1897 et en 1913-1915 ; une ancienne crypte fut retrouvée en 1913. Le précieux cloître roman fut enlevé en partie et le reste transféré au Musée national.

Dès la fondation de l'église probablement, un chapitre de chanoines séculiers et jouissant de l'immédiateté dut y être rattaché ; il arriva à compter de 24 à 26 chanoines et 32 chapelains, unis en un collège. Les chanoines vécurent d'abord au chapitre même, mais possédèrent cependant de bonne heure leurs maisons en propre, généralement à proximité de l'église. Un dortoir et un réfectoire, qui servit longtemps d'auberge publique, rappellent seuls cette vie commune. Le chapitre fut transformé en 1524 ; le nombre des prébendes réduit à dix et leurs revenus consacrés à l'entretien des maîtres du *Carolinum*. Il fut définitivement supprimé en 1832 et sa fortune, d'environ un million de florins, passa au canton. Les principaux chanoines furent Conrad von Mure († 1281), Félix Hemmerlin (1412-1454) et Ulrich Zwingli ; après la Réforme, Heinrich Bullinger (1531-1575) et J.-J. Breitinger (1613-1645). Lors des luttes entre Frédéric II et Innocent IV, 1247-1249, les chanoines, accusés d'être partisans du pape, furent chassés de la ville. De l'ancien collège des chanoines des XVIe-XVIIIe s. sortit en 1832 la *Gelehrte Gesellschaft* qui subsiste encore. L'école du chapitre, dont la fondation est attribuée à Charlemagne, est connue depuis 1169. Après la Réforme elle devint le *Carolinum* et en 1832 l'école cantonale.

La situation juridique du Grossmünster n'est pas actuellement encore définie. La prévôté, aussi bien que le Fraumünster, jouissait de l'immunité impériale et

fut soumise au bailli impérial de Zurich jusqu'en 1218. Au cours du XIII^e s., la prévôté s'appropria les fonctions d'avoué. Elle possédait en 1346 la haute et la basse juridiction à Fluntern, Albisrieden et Rüschlikon-Ruefers. Meilen lui parvint encore en 1384. Le plus ancien rôle, du IX^e s., énumère de vastes possessions spécialement dans le canton de Zurich. Elles furent étendues peu à peu jusqu'à la Reuss, au Rhin, au lac de Zoug et au haut-lac de Zurich et à la Töss. Les centres principaux étaient Albisrieden, Schwamendingen (tous deux en entier possession de la prévôté), Fluntern, Meilen et Höngg (avec des terres disséminées). En ces lieux se trouvaient des caves dépendant du cellérier du chapitre et du camérier. La plupart de ces possessions restèrent en mains du chapitre jusqu'au commencement du XIX^e s. Les cens fonciers et les dîmes ne disparurent, en général, qu'au moment du rachat de ces redevances. Le dernier conflit à ce sujet, avec les fermiers de Schwamendingen, prit fin par divers procès, en 1865. — Voir Frick-Forrer : *Das Grossmünster in Zürich.* — W. Ganz : *Beitr. zur Wirtschaftsgesch. des Grossmünsterstiftes.* — Largiadèr dans *Festschrift f. Paul Schweizer.* — *MAGZ* I. — Nüscheler : *Gotteshäuser* III, p. 346 et 438. — Vögelin : *Das alte Zürich* I, p. 262. [Werner Ganz.]

GROSSOURDY, Guillaume, de Bayeux en Normandie, notaire dès 1546 et greffier de la justice de Valangin (Neuchâtel). En 1568 ou 1569, il dressa, à l'instigation de la comtesse Isabelle d'Avy, fille de René de Challant, seigneur de Valangin, une fausse confirmation du testament de 1557 fait en sa faveur par son père, au détriment de sa sœur aînée Philiberte, comtesse de Torniel. Cette pièce était nécessaire à Isabelle d'Avy pour prétendre à la seigneurie de Valangin contre Philiberte de Torniel, qui avait obtenu de nouveau la faveur de René de Challant après 1557. Le faux fut découvert en 1580, et Grossourdy exécuté le 14 octobre 1581 à Neuchâtel. — Voir J. Jeanjaquet : *Le procès du greffier faussaire Grossourdy de Valangin 1581*, dans *MN* 1901. [L. M.]

GROSSRIEDER. Ancienne famille fribourgeoise très répandue dans le district de la Singine et dont quelques membres furent reçus bourgeois de Fribourg en 1737 et 1739. *Armoiries* : d'or au cœur de gueules accompagné en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'un tertre de trois coupeaux de sinople. — Archives d'État Fribourg : Reg. des bourgeois. [G. Cx.]

GROSSWANGEN (C. Lucerne, D. Sursee. V. *DGS*). Com. politique, Vge et paroisse. En 893 *Wanga. Armoiries :* d'or à une tour de gueules. Trouvailles romaines et alémanniques. La région relevait vers l'an 1000 de la seigneurie de Wolhusen, qui fut divisée peu après 1234. Grosswangen et son château passèrent au district intérieur de Wolhusen et en 1295 à l'Autriche. Le château des barons de Wolhusen, entre le village et Sigerswil, dans une vallée latérale, fut habité jusqu'à la fin du XIV^e s. par les descendants de Walter (1224-1278) et Diethelm von Wolhusen (1264-1307). Diethelm II (1347-1384) y fut tué par des soldats de Lucerne durant la guerre de Sempach. C'est lui ou son père qui reposerait, croit-on, avec l'écu et le heaume dans l'église de Grosswangen. Durant la guerre de Sempach, nombre de familles de la région se firent recevoir à la bourgeoisie de Lucerne. L'Autriche inféoda à cette époque la juridiction de Grosswangen et de Grossdietwil à Johann von Liebegg, qui posséda ce fief durant environ vingt ans. Diethelm III vendit en 1406 le reste de son héritage paternel à Hans von Lütishofen. La famille de celui-ci demeura en possession de la juridiction de Grosswangen jusqu'en 1483 ; dès lors et jusqu'à la République helvétique, le Conseil de Lucerne fut chargé du patronat et le chapitre de Beromünster de la collation de la prébende de Grosswangen. Durant trois siècles, les avoyers ou des membres influents du Conseil de Lucerne fonctionnèrent comme seigneurs justiciers de Grosswangen. Le château, bâti vers 1500, est peut-être situé sur l'emplacement de la tour dite Schneggenburg, habitée de 1275 à 1299 par le chevalier Ulrich von Schneggenburg. Des reconstructions ou transformations de l'église eurent lieu en 1482, 1540, 1628, 1863-1866 et 1925 ; l'édifice de 1540 était orné de peintures murales. Les travaux de 1482 mirent au jour dans une ancienne armoire de nombreuses reliques de prix. Durant les troubles de la Réforme, lors de l'expédition de Baar en 1529, le trésor de l'église fut mis en sûreté à Sursee. La peste emporta 167 personnes en 1519. Grosswangen fait partie des communes lucernoises qui organisent depuis plusieurs siècles une cavalcade le jour de l'Ascension. Registres de baptêmes dès 1584, de mariages et de décès dès 1593. — Voir Arch. d'État — *Gfr.* Reg., surtout vol. 49. — Segesser : *Rechtsgesch.* — Liebenau : *Die Freiherren von Rotenburg und Wolhusen.* — Weber : *Zur Heimatkunde des Rottales.* — *JSGU.* [P.-X. W.]

GROTTENSTEIN (C. Grisons, D. Glenner, Com. Waltensburg). Voir Kropfenstein.

GROTTENSTEIN (C. Grisons, D. Unterlandquart. V. *DGS*). Fort au-dessus de Haldenstein, à la seigneurie duquel il se rattachait. Son histoire est inconnue. Description par A. Mooser dans *BM* 1917, p. 153. [L. Joos]

GROTZ. Famille de la ville de Lucerne. — Johann, grand conseiller 1338. — Rudolf, † en 1386 à Sempach. — Johann, conseiller 1417, bailli de Root et de Kriens, bailli de Rotenbourg en 1418. — Hans, grand conseiller 1441. — Archives d'État Lucerne. [P.-X. W.]

GRUB (C. Appenzell Rh.-Ext., D. Vorderland. V. *DGS*). Com. et paroisse réformée qui autrefois ne faisait qu'un avec le village de Grub sur les terres de l'abbaye de Saint-Gall (voir ci-dessous). *Armoiries* : d'argent à un disque de sable chargé d'un ours d'or passant sur une terrasse de sinople. [A. M.]

GRUB (C. Saint-Gall, D. Rorschach, Com. Eggersriet. V. *DGS*). Vge, Com. et paroisse catholique. En 1459 *Gruob*. La famille noble de Rorschach y possédait un grand nombre de domaines en fief de l'abbaye de Saint-Gall, qui revinrent à celle-ci lorsqu'elle fit l'acquisition des biens de la première en 1449. Grub fut détaché au spirituel de Rorschach en 1475 et constitué en paroisse autonome. Les Appenzellois y élevèrent une *letzi* au XV^e s., comme ils avaient fait dans le Rheintal ; ils mirent la main sur une partie du territoire de Grub. La première délimitation de frontières eut lieu en 1495 entre eux et l'abbaye. A la Réforme, Grub passa à la foi nouvelle ; après 1531, une petite partie de ses habitants revint au catholicisme et, laissant aux protestants l'église située sur territoire appenzellois, alla au culte à Rorschach. Leur nombre augmentant cependant, Grub fut divisé en deux localités : l'une saint-galloise et l'autre appenzelloise, séparées par le Mattenbach. Appuyé par les cantons catholiques, l'abbé obtint en 1589 pour les habitants de Grub saint-gallois, le droit d'utiliser l'église. Toutefois, de graves démêlés nécessitèrent l'accord de 1751, aux termes duquel Grub appenzellois rachetait pour 4500 florins le droit des catholiques à l'église, et conservait celle-ci pour son seul usage. Elle fut rénovée en 1752. Une église catholique fut bâtie en 1735 dans Grub saint-gallois, et inaugurée en 1761. Cette localité forma jusqu'en 1798 l'une des six capitaineries de la juridiction de Rorschach ; elle fut rattachée en 1803 à la commune saint-galloise d'Untereggen ; la commune d'Eggersriet en fut détachée en 1827 et Grub catholique en fit dorénavant partie. — Voir *AU.* — Gmür : *Rechtsquellen* I. — Naef : *Chronik.* — Nüscheler : *Gotteshäuser.* — I. v. Arx : *Gesch. St. Gallen.* — *LL.* — *LLH.* — J.-J. Hohl : *Kirchen-Jubiläum Grub.* [Bt.]

GRUBA, von. Voir Gruoba.

GRÜBEL. Familles des cantons de Saint-Gall et de Schaffhouse.

A. **Canton de Saint-Gall.** Famille de la ville de Saint-Gall, éteinte au commencement du XIX^e s. Elle faisait partie, au temps de sa prospérité, de la société patri-

cienne de Notenstein. *Armoiries* : de gueules au croissant d'or surmonté d'une étoile d'argent. — 1. HANS, conseiller 1404. — 2. HANS et son frère STEFAN reçurent en 1445 un diplôme d'armoiries du roi Frédéric III. — 3. STEFAN, fils du Stefan prénommé, construisit en 1474 avec son beau-frère Konrad Enggasser le château de Waldegg à Straubenzell, pour lequel l'abbé Ulrich Rösch leur accorda des droits de châtellenie et franchise. † 1493. — 4. STEFAN, fils du n° 3, fit en 1497 le pèlerinage de Jérusalem et s'établit ensuite à Rottweil. — 5. HANS, frère du n° 4, vendit Waldegg en 1505 à l'abbé Franz. — 6. SEBASTIAN, fils du n° 5 (voir sous Schaffhouse). Ancêtre des Grübel de Schaffhouse. Ses frères furent presque tous capitaines de mercenaires, ce qui fut cause de la ruine de la famille. — Voir *UStG*. — *LL*. — Hartmann : *Ausgestorbene Geschlechter* (mns. à la Bibl. de la ville de Saint-Gall). — *MVG* XXVIII. [BL.]

B. **Canton de Schaffhouse.** Ancienne famille éteinte bourgeoise de la ville de Schaffhouse. — 1. SEBASTIAN, * à Saint-Gall, étudia à Bâle sous Erasme de Rotterdam, et y devint maître ès arts libéraux; pasteur de Berg (Thurgovie) 1527, il en fut chassé en 1533 par l'abbé de Saint-Gall, devint diacre à Schaffhouse et travailla avec Heinrich Linggi et Zimprecht Vogt au développement de l'école. Il reçut la bourgeoisie en don en 1547 et fut de 1551 à 1569 pasteur à la collégiale, doyen 1567, † 31 mars 1574. — 2. SEBASTIAN, fils du n° 1, maître à l'école latine 1552, donna lieu à nombre de plaintes et fut déposé en 1574. — 3. SEBASTIAN, petit-fils du n° 2, prévôt de corporation 1709. — 4. SEBASTIAN, petit-fils du n° 3, directeur de l'hôpital 1739. — Voir *US*. — Rüeger : *Chronik*. — *LL*. — *Beitr. des hist. antiq. Ver.* V, p. 97. [W.-K.]

GRUBENMANN (anciennement GRUBERMANN). Famille de Teufen (Appenzell), qui compta plusieurs architectes de valeur. — 1. ULY, † 27 juin 1736, dirigea la construction des églises de Bühler et de Speicher 1723, de Weinfelden 1726 et de Gossau 1723-1727. Il eut trois fils (nos 2-4). — 2. JAKOB, * 14 janv. 1694, architecte des églises de Grub 1735, Stein 1749 et Sulgen 1751, † 30 sept. 1758 à Hombrechtikon. — 3. JOHANNES, *15 avril 1707, éleva la tour de St. Laurentius à Saint-Gall, † 10 juin 1771 à Teufen. — 4. ***Hans-Ulrich,*** 23 mars 1709-24 janv. 1783, célèbre constructeur d'églises et de ponts. Chef de l'entreprise paternelle 1740-1783. On lui doit les églises d'Oberrieden (lac de Zurich) 1761, Ebnat 1762, Brunnadern 1764, Wädenswil 1764-1767, Erlen en Thurgovie 1764, Oberutzwil 1766, Teufen 1776-1778, Trogen 1777-1778 et Steinach (Saint-Gall). On ne connaît que 16 des 30 églises environ construites par la famille Grubenmann. Hans-Ulrich s'acquit un renom universel par sa hardiesse dans la construction des ponts ; ce sont ceux du Rhin antérieur près de Reichenau 1755, sur le Rhin antérieur et postérieur au même lieu 1755, le pont du Rhin à Schaffhouse 1756, celui de la Limmat à Wettingen 1764, celui de la Linth entre Glaris et Netstal 1765, celui d'Oberglatt (Zurich) 1767 et celui sur l'Urnäsch au Kubel 1780. A l'exception du pont d'Oberglatt qui dut être démoli en 1827 et de celui du Kubel, les autres ont été anéantis pendant la guerre de 1799. Tous étaient couverts et sans piles. La maison Grubenmann éleva aussi un grand nombre de belles maisons de paysans et de commerçants. — Voir Sal. Schlatter : *Ein alter Meister der Technik, Joh.-Ulrich Grubenmann*, dans *SB* 1906. — Le même : *Joh. Ulrich Grubenmann*, dans *App. Kalender* 1922. —

Hans-Ulrich Grubenmann
en 1782.
D'après un portrait à l'huile.

Schefer : *Wappenbuch von Appenzell* (mns.) — [A. ISLER.] — 5. RUDOLF, de Teufen, mais établi à Coire, * 31 décembre 1837, pasteur à Davos-Glaris 1860, à Grub (Appenzell) 1862-1865, Berneck 1865-1872, puis à Coire ; bourgeois d'honneur de cette ville, † 5 août 1895. Quoiqu'il eût commencé dès 1876 à devenir aveugle, il poursuivit son pastorat et continua à déployer une activité dans les domaines ecclésiastique, scolaire et de l'assistance, ainsi que comme directeur de la société d'utilité publique. Il créa des classes spéciales pour enfants faibles d'esprit, une école professionnelle, une autre de travaux féminins et la commission de littérature populaire. Auteur d'un livre de prière et de méditation ; édition posthume de ses sermons 1896. — [J.-R. TRUOG.] — 6. ***Ulrich,*** de Teufen, minéralogiste et pétrographe, * 15 avril 1850 à Trogen, maître à l'école cantonale thurgovienne de Frauenfeld 1874, recteur 1886-1888 ; Dr phil. 1886, privat-docent 1888, puis professeur de minéralogie et de pétrographie à l'École polytechnique de Zurich ainsi qu'à l'université de Zurich 1893-1920. A publié la *Geotechnische Serie der Beitr. zur Geologie der Schweiz*, et fondé en 1920 les *Schweiz. mineral. u. petrograph. Mitteilungen*. Bourgeois d'honneur de Zurich 1905 ; † 16 mars 1924. Son ouvrage sur *Die kristallinen Schiefer* (2 vol. 1904 et 1907) fit de lui une autorité dans le domaine de la pétrographie. — Bibliogr. dans *Verh. der natf. Ges. Zürich* 65. — P. Niggli : *Ulrich Grubenmann*, dans *Rektoratsrede und Jahresb. der Univ. Zür.* 1923-1924. — Le même dans *NZZ* 1924, nos 411 et 416. — *NZZ* 1925, nos 1701 et 1708. — *App. Jahrbuch* 1924. [A. M. et H. Br.]

Rudolf Grubenmann.
D'après une photographie.

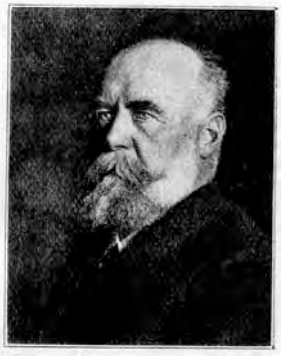

Ulrich Grubenmann.
D'après une photographie.

GRUBER. Familles des cantons d'Appenzell, Berne, Grisons, Saint-Gall, Schwyz et Valais.

A. **Canton d'Appenzell.** Famille originaire du Rheintal (Altstätten), citée à Appenzell vers 1460. — 1. JOHANNES, de Hérisau, 1640-1710, fut capitaine du pays en 1679 et leva comme tel une compagnie de 200 hommes au service de la Hollande. Landammann 1701-1709, il fut déposé pour n'avoir pas payé une amende que le Grand Conseil lui avait infligée. — 2. JOHANNES, de Gais, † sans enfant en 1707. Sa succession, de 36 000 fl., agita le canton durant cinq ans. Trois demi-sœurs maternelles du défunt, filles de Hans-Heinrich Ziegler, de Zurich, prétendaient à tout l'héritage, concurremment avec des parents éloignés de la lignée paternelle. Le Grand Conseil, souvent saisi de l'affaire, était partagé, et la landsgemeinde eut des séances tumultueuses en 1710 et 1711 ; en 1712 seulement, le grand *Landrat* double prononça en faveur des Ziegler, selon la sentence de la landsgemeinde. — 3. JAKOB, de Gais, * 1677, aubergiste, capitaine du pays 1732, vice-landammann, landammann 1735-1745. — Voir *AU*. — Walser : *App. Chronik*. — Eugster : *Gem. Herisau*. — *ASG* VIII, 225. [A. M.]

B. **Canton de Berne.** I. Ancienne famille bourgeoise

et patricienne de la ville de Berne. *Armoiries* : d'argent chapé ployé de gueules chargé d'une étoile du premier. — PETER, bourgeois de Berne 1275, propriétaire à Möriswil, bienfaiteur du couvent de Buchsee. — JOHANN, chevalier teutonique 1377, curé 1387. — HENZMANN, notaire, greffier du tribunal 1397, secrétaire de ville 1402. — HEINRICH, grand-sautier, premier bailli bernois de Wangen 1407. — HANS, coseigneur de Belp, du Petit Conseil 1426, bailli d'Aarberg 1432, de Nidau 1436, banneret. L'ancêtre de la famille encore aujourd'hui florissante, dont on ne peut établir le rapport avec les précédents, est — 1. PETER, au Gfell près de Grosshöchstetten, bourgeois externe 1530. La famille se divisa en deux branches avec ses petits-fils ANTON et HANS, mais seuls les descendants d'Anton eurent accès au gouvernement et au patriciat. — 2. SAMUEL, petit-fils d'Anton, 1647-1720, chirurgien, des Deux-Cents 1701, directeur de l'hôpital 1710. — 3. ABRAHAM, neveu du n° 2, 1681-1761, des Deux-Cents 1710, seizenier, directeur des péages du *Kaufhaus* 1723, bailli de Fraubrunnen 1723, de Biberstein 1746. — 4. EMANUEL, fils du n° 2, 1685-1736, chirurgien, des Deux-Cents 1718, seizenier 1727 et 1735, bailli d'Aarwangen 1736. — 5. SAMUEL-LUDWIG, 1706-1780, fils du n° 3, des Deux-Cents 1745-1764, directeur des péages du *Kaufhaus* 1747, bailli de Saint-Jean 1757. L'un des quatre obmann ; il établit des allées autour de la ville et s'occupa beaucoup de science forestière. — 6. ABRAHAM, 1712-1771, fils du n° 3, secrétaire à Köniz, des Deux-Cents 1755, seizenier 1764, bailli de Frienisberg 1765. — 7. EMANUEL, fils du n° 3, 1716-1749, artiste-peintre. — 8. ALBRECHT-EMANUEL, fils du n° 4, 1719-1774, colonel en France, colonel au pays 1768, des Deux-Cents 1755, bailli de Gottstatt 1764, gouverneur de Königsfelden 1770. — 9. FRIEDRICH-ALBRECHT, fils du n° 3, 1724-1803, des Deux-Cents 1764, *Geleitsherr* 1771, bailli de Gottstatt 1774, intendant d'église 1781, directeur des grains 1786. — 10. JOHANN-RUDOLF, fils du n° 4, 1728-1791, major au service français, des Deux-Cents 1764, seizenier 1766, bailli de Buchsee 1768, gouverneur de Königsfelden 1774. — 11. GOTTLIEB-EMANUEL, fils du n° 5, 1759-1829, avocat, capitaine, président de la nouvelle municipalité de Berne 1799, envoyé de Berne à Napoléon en 1802 pour négocier au sujet de la constitution, du Petit Conseil de la ville 1803, membre de la cour d'appel 1803, quelque temps ministre de la police sous la République helvétique. — *BT* II, 1923, p. 167. — 12. EMANUEL, fils du n° 8, * 1763, enseigne en Hollande, capitaine au pays, des Deux-Cents 1795, † 5 mars 1798 en combattant contre les Français. — 13. SAMUEL-ABRAHAM, fils du n° 6, 1765-1835, des Deux-Cents 1795, grand-sautier et secrétaire du Conseil, membre du Grand Conseil et du Conseil municipal 1803, de nouveau secrétaire du Conseil, député à la Diète, secrétaire d'État 1816 ; s'occupa beaucoup d'œuvres d'utilité publique. — Barth. — 14. ALBRECHT-FRANZ, frère du précédent, 1767-1827, enseigne en Hollande, forestier cantonal 1798, directeur des forêts de la ville 1805, inspecteur général des forêts cantonales 1806, membre du Grand Conseil 1816. A rendu de grands services à l'économie forestière. — *VSNG* 13. — Voir *FRB*. — *LLH*. — *AGS*. — Gruner : *Genealogien* (mns. Bibl. de la ville de Berne). [J.-E. GRUBER.]

II. Une famille originaire de Soleure où elle est éteinte s'établit à Bienne en 1548.

C. Canton des Grisons. Une ancienne famille Gruber vivait à Küblis en Prätigau. — PETER, podestat de Morbegno 1699-1701, vicaire en Valteline 1715-1717. — Des Gruber furent plus tard bourgeois de Sarn et Santa Domenica dans le val Calanca. Une autre branche, heimatlose, acquit la bourgeoisie de Neukirch (Obersaxen) en 1852. [L. J.]

D. Canton de Saint-Gall. — JOHANN-BAPTIST, de Rebstein, * 30 juin 1786, employé de la chancellerie et archiviste-adjoint à Saint-Gall 1808-1820, puis avocat à Saint-Gall ; il plaida dans deux procès fort importants : l'un concernant la ville de Rapperswil et le canton de Saint-Gall au sujet du rachat du droit de passage et du pontonnage, ce qui lui valut la bourgeoisie d'honneur de Rapperswil, l'autre concernant les allmends du Toggenbourg. Chef du parti libéral, il entra au Grand Conseil en 1833, en fut président en 1835 et 1840, † 11 avril 1846 aux bains de Pfäfers. — Baumgartner : *Gesch. v. St. Gallen*. — *Inventare schweiz. Archive* II, p. 128. [BT.]

E. Canton de Schwyz. Famille de l'Altviertel, très répandue dans la Marche. *Armoiries :* d'or à une croix alésée d'argent et de sable, accompagnée en pointe de trois coupeaux de sinople. — HILARIUS, chevalier du Saint-Sépulcre 1628, landammann de la Marche 1628-1629. — FRIDOLIN, landammann de la Marche 1636-1637. — WERNI, † près de Zurich en 1444. — HANS, † à Saint-Jacques en 1444. — LIENI, † à Marignan en 1515. [R-r.]

F. Canton du Valais. Les Gruber sont l'une des plus anciennes familles de la vallée de Saint-Nicolas. — JOHANNES, prieur de Niedergestelen 1587. — *BWG* II, 270. — *LL*. [L. S.]

GRÜBLER. Familles de Saint-Gall et de Zurich.

A. **Canton de Saint-Gall.** Famille de Wil, bourgeoise de Saint-Gall depuis 1893. *Armoiries :* d'abord une marque de maison, plus tard d'azur à une fortune tournée vers la dextre. — 1. DOMINIKUS, ammann de Wil 1566, bailli impérial 1567. — 2. HANS, bailli impérial à Wil 1606. — 3. P. KONRAD, 1668-1733, profès au couvent de Saint-Gall 1686, maître d'école à Saint-Gall, Rorschach et Neu St. Johann, curé de Peterzell 1703, économe à Rorschach 1718, sous-prieur à Neu St. Johann 1729. — 4. FRANZ-NIKOLAUS, conseiller palatin à Wil 1741, commissaire des troupes abbatiales lors de l'occupation des frontières à Bâle 1743, avoyer de Wil 1764. — 5. JOSEPH-GALLUS-NIKOLAUS, fils du n° 4, * 1738, fiscal à Saint-Gall 1763, commissaire des fiefs de Wil 1765, ammann de la cour 1785. — 6. JOSEPH-PANKRAZ, * 1737, fiscal et conseiller palatin à Saint-Gall, capitaine des tireurs au tir libre de St. Fiden 1768, bailli impérial à Wil 1772, conseiller secret 1783, membre de la députation de la ville au général Schauenbourg pour l'acceptation de la constitution helvétique 1798. — 7. JEAN, 1809-1882, maître de dessin à l'école cantonale catholique à Saint-Gall 1833-1844, puis entra dans l'industrie. † propriétaire d'une grande blanchisserie de toiles à Saint-Gall. — 8. JOHANN-ALBERT, 1857-1912, architecte, président de la société industrielle cantonale, éleva la cure et l'église réformée de Wil. — Voir *LLH*. — Livre des bourgeois de la ville de Saint-Gall, p. 198. — Rotenflue : *Toggenburger Chronik*, p. 177. — Baumgartner : *Gesch. des Kts. St. Gallen* I, 243. — *SKL*. — *St. Gall. Centenarbuch*, p. 489. — *St. Gall. Nbl.* 1913, p. 41. — Arch. du couvent. [J. M.]

B. **Canton de Zurich.** GRÜEBLER. Famille de Veltheim-Winterthour, citée la première fois à Veltheim en 1539. Elle serait originaire du Toggenbourg. [J. FRICK.]

GRUET, JACQUES, d'une famille de Gex, bourgeoise de Genève en 1490, est l'auteur présumé d'un libelle placé le 27 juin 1547 sur la chaire de Saint-Pierre. Ce libelle, écrit en patois savoyard, fut jugé injurieux et menaçant pour les prédicants. Gruet fut condamné à mort sans preuves et exécuté un mois après son arrestation. Son affaire fut suivie de très près par Calvin. Un autre procès fut intenté à la mémoire de Gruet en 1550 à l'occasion d'un cahier qui aurait été trouvé dans sa maison et déclaré impie. — Voir Arch. de Genève : P. C. n° 446. — H. Fazy : *Procès de Jaques Gruet*, dans *MIG*, 16. [C. R.]

GRUGNAY (LE) (C. Valais, D. Conthey, Com. Chamoson. V. *DGS*). Hameau comprenant Le Marquieux, Tiémorin, Neimiaz, Châtelard, Les Moulins. Il fut la victime en 1290 et le 15 janvier 1906 de glissements de terrain accompagnés d'importants dégâts matériels. — F. Gaillard : *La Commune de Chamoson*. [J.-B. B.]

GRÜL et **GRÜLL.** Famille noble de la campagne zuricoise au XV^e^ s., bourgeoise de Zurich. Les chroniques et livres de familles l'appellent aussi *Grülich*, à

tort, et probablement à cause des Grülich de Brugg. *Armoiries* selon Edlibach : d'argent à deux plumes d'autruche attachées de sable. — 1. LÜPOLD, bailli de Landser, reçut de sa mère Engla von Hasli, devenue bourgeoise de Zurich le 11 décembre 1419, le château de Pfungen près de Winterthour. Bourgeois de Zurich le 10 août 1428. — 2. LÜPOLD, percepteur des impôts dans le quartier du Münsterhof 1461, membre du tribunal de la ville comme membre du *Natalrat* et du *Baptistalrat* 1466-1470, † 1487. — *MAGZ* XXIII, p. 351 (11). — Arch. d'État Zurich. — *Zürcher Stadtbücher* III. [F. H.]

GRUMO (C. Tessin, D. Blenio. V. *DGS*). Com. de la paroisse de Torre. Mentionné en 1229 ; en 1309 il apparaît déjà comme une *vicinanza* et faisait partie de la *fagia de medio*. La chapelle de Saint-Pierre est mentionnée déjà en 1567. *Population :* 1567 13 ménages ; 1870, 57 hab. ; 1900, 46 ; 1920, 41. — Meyer : *Blenio u. Leventina.* — P. D'Alessandri : *Atti di S. Carlo.* — *AS* I. [C. T.]

GRUMO (C. Tessin, D. Léventine, Com. Chironico. V. *DGS*). Hameau qui formait au moyen âge la *degagna* de Grumo-Osadigo. En 1282 cette *degagna* comptait 15 ménages ; en 1567, Grumo seul en comptait 20 ; 1900, 88 hab. ; 1920, 89. La chapelle de Saint-Charles a été bâtie postérieurement à 1584. — Voir Meyer : *Blenio und Leventina.* — P. D'Alessandri : *Atti di S. Carlo.* [C. T.]

GRUMO (C. Tessin, D. Lugano, Com. Gravesano. V. *DGS*). Localité mentionnée déjà au début du XI^e^ s., *Grommo*. En 1192 on y signale un château. La mention en 1192 de la chapelle de Saint-Pierre de Grumo se réfère à l'église de Gravesano. *Population* : 1900, 44 hab. ; 1920, 62. — Enrico Maspoli : *La pieve d'Agno.* — *Arch. SG* 1887. [C. T.]

GRUNACH. Ancienne famille de Mund et Naters (C. Valais), éteinte à la fin du XVII^e^ s. — JOHANN, de Naters, chancelier et chanoine de Sion 1370. — *BWG* II, 271. [L. S.]

GRUNAU, GUSTAV, D^r^ phil., * 13 août 1875 à Birsfelden, bourgeois de Berne, éditeur du calendrier *O mein Heimatland*, ainsi que des *BBG*. Président de la Soc. suisse de numismatique, 1924. — Voir *DSC*. [L. S.]

GRUNAUER. I. Famille de ministériaux des comtes de Rapperswil connue dans la ville de Rapperswil depuis 1276, et tirant son nom d'une localité *(Grunowe)*, actuellement disparue, dans la seigneurie de Neu-Rapperswil (commune de Jona). *Armoiries* : une marque de maison (une croix latine dont le bras inférieur supporte une croix de Saint-André). — 1. ARNOLD, du Conseil 1319. — 2. HANS, du Conseil 1396, lieutenant de l'avoyer 1415. — 3. HANS, du Conseil 1444, 1446, 1455 et 1467, lieutenant d'avoyer 1460. — 4. HEINI, du Grand Conseil 1503-1504, du Petit Conseil 1505-1530 et 1531-1555, bailli, avoyer 1522-1555, déposé par les réformés 1531, rentra dans la ville après la victoire de Cappel, † 1555. — Voir *UZ*. — Arch. de Rapperswil. — Eppenberger : *Die Politik Rapperswils 1531-1712.* [M. Sch.]

II. Famille de Neftenbach (Zurich), bourgeoise de Winterthour 1853. — EMIL, D^r^ phil., 1840-1884, maître de langues classiques à l'école cantonale de Frauenfeld 1867 et au gymnase de Winterthour dès 1869. Auteur d'ouvrages spéciaux. [H. Br.]

GRUND (am, im). I. Famille éteinte de l'Obwald, paroissienne de Sarnen, Kerns et Alpnach. — 1. JOST, de Kerns, juge au tribunal 1385, député à Lucerne et Zurich 1395, arbitre la même année, fondateur du vicariat de Kerns 1399. — 2. SIMEON, bailli dans le Freiamt 1543. — 3. HEINRICH, du Conseil, capitaine lors de l'expédition en Picardie, secrétaire d'État 1568-1571. — 4. CLAUS, de Sarnen, bailli du Rheintal 1514-1516. — La famille fut représentée 18 fois au tribunal de 1534 à 1725. — Voir protocoles du tribunal et du Conseil d'Obwald. — Küchler : *Chroniken* (de Sarnen, Kerns et Alpnach). [Al. TRUTTMANN.]

II. Famille considérée d'Engelberg, dont JAKOB est cité en 1413 et qui paraît plusieurs fois dans l'obituaire de 1491. — ***Heimo*** (Heimann ou Heinrich), de Lucerne, dont il fut bourgeois avec son père Rudi et son frère Gilg en 1449, paraît aussi appartenir à la famille d'Engelberg. Curé de Kriens 1465, de Stans 1481. Ami et conseiller spirituel de Nicolas de Flue lorsqu'il était à Kriens et peut-être avant déjà, il l'entraîna au mysticisme et dut avoir une grande part à sa décision de renoncer au monde. Il demeura le confident des secrets les plus intimes de l'ermite et l'agent de son activité politique. Le 28 déc. 1481, comme la Diète se séparait à Stans et que la guerre civile paraissait inévitable, il se hâta de nuit vers le Ranft et en rapporta le message du bienheureux, qui provoqua la solution des questions en litige. Le Conseil de Soleure l'en remercia officiellement le 29 déc. et lui fit don de la légende de saint Urs, patron de la ville. Grund rendit en 1488 son important témoignage dans le premier procès d'information sur la sainteté de la vie de Nicolas de Flue, † au printemps 1493. Son frère — GILG, fut directeur du grenier, sautier et avocat à Lucerne, membre du tribunal 1488-1499. — Durrer : *Bruder Klaus.* [R. D.]

GRUNDER. Familles des cantons d'Appenzell, d'Argovie et de Berne.

A. **Canton d'Appenzell.** Famille des Rhodes Intérieures déjà citée à Appenzell en 1435. — HERMANN, ancien landamman 1477. — FRANZ, D^r^ théol., pasteur à Gonten 1653-1695. — *AU.* — *LL.* [A. M.]

B. **Cantons d'Argovie et de Berne.** Nom de famille bernois et argovien issu probablement du surnom *im Grunde*. HEINRICH im Grunde à Gsteig 1349 ; JAKOB im Grunde à Grindelwald 1349 ; UELI Grunder à Seedorf 1353, etc. *(FRB)*. Des familles Grunder sont bourgeoises actuellement à Vechigen, Berthoud, Krauchtal et Niederösch. — JAKOB, D^r^ phil., de Vechigen, * 1874, maître d'allemand et d'histoire au gymnase de la ville de Berne dès 1909, auteur de *Bilder aus der griechischen und römischen Geschichte*, 1905 ; *Geschichtslesebuch*, 1910 ; *Lehrbuch der Welt- und Schweizergeschichte*, en collaboration avec H. Brugger, 1909. — KARL, * 1880 à Biglen, instituteur à Berne dès 1917, auteur de pièces de théâtre populaires, de comédies en patois bernois, de jeux chantés et de récits, dont : *Die Waldmarche* ; *Der Schmid von Höchstetten* ; *D'Stöcklichrankhit* ; *Heimatsang* ; *Tröschteli* ; *D's Vreneli am Thunersee.* — FRIEDRICH (Johannes), D^r^ phil., * 1880 à Saint-Gall, travailla en faveur des écoles nouvelles, fondateur d'une de ces écoles à Hallwil près de Seengen (Argovie), aussi graveur. — *DSC.* [H. Tr.]

GRUNDISCH. Famille de Gessenay (Berne), citée dès 1451. *Armoiries :* parti de gueules à un serpent de sable et d'argent à la fasce d'azur. Quatre membres de la famille, tous nommés ULRICH, furent châtelains de Gessenay entre 1500 et 1627. [R. M.-W.]

GRUNDLER. Famille éteinte de la ville de Zurich. HEINI, de Horgen, bourgeois 1380 ; HANS, de Grüningen, bourgeois 1532. — HANS, prévôt des tanneurs et bailli de Männedorf 1553-1557, puis douzenier, † 1565. — *LL.* [H. Br.]

GRÜNECK (C. Grisons, Cercle et Com. Ilanz. V. *DGS*). Ruine près d'Ilanz, dont la famille SCHMID VON GRÜNECK (voir ce nom) tient son nom. On trouva en 1811 et en 1904 des monnaies lombardes et carolingiennes. — Voir Kraneck : *Die alten Ritterburgen.* — F. Jecklin : *Der langobard.-karol. Münzfund bei Ilanz.* [L. J.]

GRÜNEGG (C. Thurgovie, D. Steckborn, Com. Eschenz). Ferme près d'Eschenz. Trouvailles d'objets romains : débris de verre et de poteries, monnaies, tuyaux de chauffage, briques, etc. Fouilles vers 1830 et en 1875-1876 par Schenk. C'était probablement une villa rustique à proximité de la petite route celto-romaine d'Eschenz à Pfyn. — Keller et Reinerth : *Urgesch. des Thurgaus*, p. 237 et passim. [Gr-z.]

GRÜNENBERG (BARONS DE). Famille noble des XIII^e^-XV^e^ s., très considérée et propriétaire de riches biens, surtout en Haute-Argovie, Bas-Emmental et dans les régions limitrophes du canton de Lucerne. Au XIV^e^ s., lors de sa plus grande extension et de sa plus grande puissance, elle avait encore des terres dans l'Oberland bernois, dans le Buchsgau, le long du Jura

jusqu'au lac de Bienne, dans l'Entlebuch, puis dans les cantons de Lucerne, Uri, Argovie, Bâle et dans le Brisgau. *Armoiries* : d'argent à six monts de sinople bordés d'or. Les Grünenberg furent en relations étroites avec les Kibourg et les Habsbourg ; ils jouèrent un rôle important dans le parti de la noblesse lors des luttes que ces comtes soutinrent contre Berne et la Confédération naissante. Ils avaient la même origine que leurs parents, les barons de Langenstein, cités de 1191 à 1212, qui fondèrent l'ancien chapitre des chanoines de Kleinrot dont sortit l'abbaye de Saint-Urbain. Jusqu'à leur extinction, les Grünenberg comptèrent aussi parmi les plus grands bienfaiteurs de ce couvent. Le château des Langenstein se trouvait à Melchnau sur la même colline que celui des Grünenberg ; il passa à ceux-ci avec les terres à l'extinction des Langenstein. A proximité immédiate se trouvait en outre la Schnabelburg, dont Plüss fait une simple dépendance du château de Grünenberg, bâtie vers 1300 ; elle devait son nom à une branche des Grünenberg (voir ci-dessous). Le premier membre connu de la famille est — 1. HEINRICH, † avant 1224. Son fils — 2. EBERHARD, chevalier, se distingua par de grandes donations à Saint-Urbain. Il entra lui-même au couvent en 1224 et lui remit le patronage de l'église de Langental. — 3. ULRICH, frère du n° 2, fut témoin au contrat de mariage entre Hartmann de Kibourg et Marguerite de Savoie à Moudon en 1218. † avant 1224. Ses fils — 4. et 5. HEINRICH II, l'aîné (1234-1286), et MARKWART I (1224-1252), chevaliers, ancêtres des deux principales branches ci-dessous, furent souvent témoins, arbitres, grands bienfaiteurs de l'abbaye de Saint-Urbain ; ils nouèrent les premières relations avec la maison de Habsbourg.

Branche cadette. — 6. WERNER (1295-1336), petit-fils du n° 5, entra au service des Habsbourg-Autriche en 1313, avec cinq autres membres de la famille ; il était présent à Sachsenhausen en 1314, lors de l'élection du roi Frédéric d'Autriche. Il devint chevalier la même année. — 7. RUDOLF, frère du n° 6, † à Morgarten 1315. — 8. ULRICH, petit-fils du n° 5 (1293-1343), paraît être entré dans la dépendance des Kibourg ; avoyer de Berthoud 1321. — 9. WALTER IV, neveu du n° 8 (1343-1390), hérita de Margaretha von Wolhusen la seigneurie du même nom et entra ainsi en conflit avec les ducs d'Autriche ; l'accord de 1370 lui attribua Gutenburg près de Lotzwil en remplacement de Wolhusen. — 10. ULRICH, dit Schnabel, fils du n° 8 (1336-1361), ancêtre de la branche des Schnabel von Grünenberg, qui s'éteignit vers 1420, en même temps que la branche cadette. Il s'y rattache encore — 11. HEMMANN, fils du n° 10 (1366-1414), connu comme antagoniste des Bernois dans la guerre de Kibourg. Ses adversaires détruisirent en juillet 1383 ses châteaux de Grünenberg et de Schnabelburg. Le premier fut rebâti ; celui de Langenstein, quoique voisin, demeura probablement intact.

Branche aînée. — 12. ITA, petite-fille du n° 4, abbesse de Fraubrunnen 1303-1318. — 13. et 14. JOHANN der Grimme (le Furieux) I (1295-1340) et ARNOLD I (1295-1336), frères, petits-fils du n° 4, chevaliers, entrèrent au service de l'Autriche. En 1323, Jean reçut Huttwil en hypothèque. Tous deux, pour des raisons inconnues, arrêtèrent en 1331 l'évêque Pfefferhard de Coire, qui mourut leur prisonnier à Binzen. — 15. BERCHTOLD I (1328-1371), fils du n° 13, chevalier, connu par ses relations avec les maisons de Kibourg et Neuchâtel et l'évêque Jean Senn de Bâle ; il prit part à la guerre de Gümmenen ; plusieurs fois arbitre, témoin dans divers actes importants. — 16. JOHANN der Grimme II (1375-1386), frère du n° 15, chevalier, † à Sempach 1386 avec le duc Léopold. La descendance n'est pas tout à fait certaine pour — 17. MARKWART, prévôt de Fahr 1330-1356, abbé d'Einsiedeln 1364, † à Fahr 1376. — 18. MARGARETHA, sœur du n° 17, abbesse de Säckingen 1355-1380. — 19. JOHANN der Grimme III (1384-1429), fils du n° 16, vendit Huttwil en 1404 à Burkhard von Sumiswald, hypothéqua à la ville de Zurich en 1406, avec trois frères de la famille de Hallwil, les bailliages de Maschwanden, Horgen et Rüschlikon et la partie de la seigneurie d'Eschenbach située en-deçà de l'Albis; bourgeois de Berne en 1407. Avec lui s'éteignit le rameau des *Grimmen von Grünenberg.* — 20. PETERMANN I (1329-1375), fils du n° 14 ; combattit dans la guerre de Gümmenen, acquit la seigneurie d'Aarwangen par son mariage avec Margaretha von Kien et reçut une série de terres autrichiennes dans l'Oberland. Bailli d'Unspunnen 1351-1358, conseiller du duc Rodolphe IV d'Autriche vers 1360, créancier hypothécaire de l'Entlebuch 1363, reçut aussi en hypothèque vers 1367 le bailliage autrichien et la forteresse de Rotenburg, pendant que son épouse reprenait elle-même en 1372 le gage de Wangen. † en 1375 probablement en combattant contre les *Gugler.* — 21. HEMMANN (Johann), fils du n° 20 (1341-1421), reprit dans l'ensemble les gages hypothécaires autrichiens, entre autres Rotenburg où il se fit haïr, comme son frère Heinzmann, des gens de Sempach à cause des charges diverses qu'il leur imposa comme bailli, et des Lucernois à cause du nouveau péage de Rotenburg. Ces derniers surprirent Rotenburg en 1385 et le démolirent. — 22. HEINZMANN (1360-1382), frère du n° 21, acquit les biens familiaux restés dans sa branche en Haute-Argovie, et Aarwangen qui lui revint au décès de sa mère. Homme de guerre célèbre en son temps, il fut appelé par Gian Galeazzo Visconti pour faire partie de sa suite à Padoue, où l'on perd sa trace. — 23. MARGARETHA, fille du n° 21, abbesse de Königsfelden 1411-1415. — 24. ***Wilhelm*** (1384-1451), fils du n° 22, bourgeois de Berne 1407, vendit à cette ville la seigneurie d'Aarwangen en 1432 après lui avoir déjà cédé en 1416 une série de fiefs des Thierstein dans le Buchsgau. Il renonça à la bourgeoisie de Berne par la suite. Hans et Frischhans von Bodmann lui vendirent en 1430 le gage hypothécaire autrichien du château de Stein près de Rheinfelden ; il fut souvent arbitre et fit partie de l'ambassade qui se rendit à Ripailles pour annoncer au pape Félix V son élection par le concile de Bâle. Conseiller du roi Frédéric III, il travailla à sceller l'alliance de ce dernier avec la ville de Zurich en 1442, et déploya dans la guerre de Zurich une grande activité plus diplomatique que militaire aux côtés de l'Autriche. Les Bâlois l'accusèrent vivement d'avoir provoqué l'expédition des Armagnacs. La ville de Rheinfelden conclut une alliance contre lui avec Bâle en 1445. La même année, en son absence, la garnison du Stein, assiégée par des Bernois et Soleurois entre autres, leur remit la forteresse. Grünenberg, aidé de Hans von Rechberg, Thomas von Falkenstein et d'autres nobles, surprit la ville de Rheinfelden en 1448. Par la paix qui suivit entre Bâle, le parti de la noblesse et l'Autriche, la petite cité redevint autrichienne. Grünenberg mourut après 1451, dernier rejeton mâle de la famille.

La portion de la seigneurie de Grünenberg, qui appartenait encore à Wilhelm, fut prise par les Bernois en 1444 avec le château et ne fut jamais restituée. Berne en fit d'abord un bailliage indépendant, puis le rattacha en 1455 à Aarwangen. La dernière partie de l'ancienne seigneurie familiale passa à Egbrecht von Mülinen avec le château de Langenstein lors de son mariage avec Agnes, fille du n° 19, puis par la fille d'Egbrecht, Barbara, à Hans-Rudolf von Luternau qui la vendit à Berne en 1480. Berne laissa tomber en ruines les deux châteaux de Grünenberg et Langenstein. — Voir A. Plüss : *Die Freiherren von Grünenberg*, dans *AHVB* 16 (avec bibliographie). — Le même dans *ASH* 1900. — Le même dans *MGS* I. — Kasser : *Aarwangen*, dans *AHVB* 19. [H. Tr.]

GRÜNENFELDER. Famille de Glaris et de St. Gall.

A. **Canton de Glaris.** Famille exclusivement bourgeoise de Niederurnen issue de LIENHARD, bourgeois en 1530. Le petit-fils de ce dernier, LEONHARD participa, lors de la Saint-Barthélemy, à l'assassinat de l'amiral Coligny en 1572. — *LL.* [J.-J. K.-M.]

B. **Canton de Saint-Gall. I.** Nom de famille tiré du hameau de Grünenfeld près de Wangs. Le domaine supérieur de Grünenfeld, cité dès 1369, fut remis en fief héréditaire en 1418, ainsi que d'autres, aux frères RUEDIN et CLAUSS von Grünenfeld et aux enfants de

HANS von Grünenfeld. En 1476 apparaissent comme tenanciers du dit fief quelques frères Grünenfelder (Wegelin : *Reg. von Pfäfers* et *Urbar der Landvogtei Sargans 1484*). Les Grünenfelder sont actuellement bourgeois des communes de Vilters, Mels et Sargans (1609), aussi de Niederurnen (Glaris). — M. TRAUGOTT, 1865-1914, instituteur en divers lieux du canton de Saint-Gall, finalement à Berschis, auteur de nombreux opuscules, esquisses et récits historiques. — Johann-EMIL, * 1873 à Wangs, avocat à Flums 1899-1921, conseiller national dès 1905, député au Grand Conseil de 1909 à 1921, lieutenant-colonel d'infanterie, conseiller d'État, chef du Département de justice depuis 1921. [Jean GEEL.]

GRÜNENMATT (C. Berne, D. Trachselwald. V. *DGS*). Vge, l'un des quartiers de la paroisse de Lützelflüh, dont il suivit le sort politique. Il passa à Berne en 1607 avec la seigneurie de Brandis. [H. Tr.]

GRÜNENSTEIN (C. Saint-Gall, D. Unterrheintal, Com. Balgach. V. *DGS*). Château, siège des nobles du même nom, cités de 1266 à 1557. D'abord ministériaux, semble-t-il, de l'abbesse de Lindau, les Grünenstein devinrent de bonne heure vassaux du couvent de Saint-Gall ; leur dépendance de Lindau cessa complètement,

Le château de Grünenstein en 1754. D'après une gravure sur cuivre de la Topographie de D. Herrliberger.

quand en 1510 l'abbesse de Lindau céda la juridiction de Balgach au couvent de Saint-Gall. On ne peut prouver leur parenté avec les nobles de Balgach, cités en 1166 et 1210. *Armoiries :* coupé de sinople et d'argent de quatre pièces. L'abbesse de Lindau leur remit en fief en 1347, ou peu après, l'avouerie de Balgach. Quand commencèrent les troubles appenzellois, les Grünenstein cherchèrent leur sécurité en acquérant la bourgeoisie de Saint-Gall et en entretenant de bonnes relations avec les Appenzellois. Aussi, après la bataille du Stoss, ceux-ci prirent le château sans le détruire. Les Grünenstein vécurent par la suite en conflit presque permanent avec leurs sujets de Balgach, aussi se rapprochèrent-ils étroitement de la ville de Saint-Gall, de l'abbé Ulrich Rösch et surtout des Confédérés, auxquels ils cédèrent même volontairement, en 1497, le tiers du produit des amendes. — 1. URSULA, abbesse de Schännis 1330. — 2. FRANZ-LUDWIG, chef des Saint-Gallois devant Dijon en 1513, puis officier en France et au service de l'empire, † devant Ofen 1541, colonel impérial. — 3. JAKOB, fils du n° 2, aussi colonel au service de l'empire, † 1544 devant Chorostow. — 4. WOLFGANG, frère du n° 2, prince-abbé de Kempten, † 1557 dernier de la famille.

Le château et l'avouerie passèrent par les membres féminins de la famille en d'autres mains. L'avouerie fut vendue en 1558 aux gens de Balgach ; les Confédérés l'attribuèrent cependant en 1571 à l'abbé. Le château eut de nombreux propriétaires ; il fut complètement transformé en 1776 et vendu en 1791 à J.-L. Custer, qui en fit en 1828, par son testament, un fidéicommis de sa famille. — Voir *UStG.* — *AS* I. — *LL.* — Hartmann : *Ausgestorbene Geschlechter* (mns. à la Bibl. de la ville de Saint-Gall). — Naef : *Chronik.* — Le même : *Burgenwerk* (mns. à la Bibl. de la ville de Saint-Gall) — *St. Galler Nbl.* 1907, p. 23. — I. v. Arx I, p. 491 ; III, p. 322. — E. Götzinger dans *St. Galler-Blätter* 1893, n° 5. [Bt.]

GRÜNENZWEIG. Voir EBERLER.

GRUNER. Famille des cantons de Berne et d'Uri.

A. **Canton de Berne.** Famille bourgeoise et patricienne de la ville de Berne. *Armoiries :* taillé de gueules et d'argent à deux étoiles de l'un dans l'autre, à une rose de l'un en l'autre, en abîme, tigée et feuillée de sinople, mouvant de trois coupeaux du même. Plusieurs Gruner apparaissent à Berne dès la fin du XIII^e^ s. et au XIV^e^ sans relation avec les membres actuels de la famille, qui avait beaucoup de rameaux au XVII^e^ s. et dont plusieurs membres acquirent la bourgeoisie de Berne entre 1591 et 1641. Elle a donné un grand nombre d'ecclésiastiques. L'ancêtre fut JOHANNES, conventuel de la maison des chevaliers de Saint-Jean de Küsnacht 1528, pasteur de Seengen 1534, † 1568 à Seengen. De ses deux fils, SAMUEL et JOHANNES, descendent les deux branches actuellement florissantes à Berne. — 1. SAMUEL, fils du premier, bourgeois de Berne 1591, des Deux-Cents 1597, bailli de Wangen 1603, gouverneur de Payerne 1613, † 1619. Ses frères JEREMIAS et HANS-GEORG, tanneurs, acquirent la bourgeoisie de Berne en 1613 et 1629. Les descendants de Jeremias s'éteignirent en 1712. Ceux de Hans-Georg exercèrent presque sans exception la profession paternelle et ne participèrent jamais au gouvernement. — 2. JOSUA, fils du susnommé Johannes, 1573-1640, bourgeois de Berne 1596, des Deux-Cents 1617, horloger et surveillant des horloges de la ville, administrateur d'église 1618 ; a laissé une chronique. — 3. SAMUEL, fils du n° 1, 1592-1649, notaire, des Deux-Cents 1621, avoyer de Thoune 1626, châtelain de Wimmis 1643. — 4. SAMUEL, neveu du n° 2, 1615-1691, des Deux-Cents 1657, bailli de Cerlier 1665, *Einunger* 1671, directeur des grains 1678, plusieurs fois seizenier. — 5. ***Johann-Rudolf,*** descendant du n° 2, pasteur, polymathe et généalogiste, * 29 sept. 1680, pasteur de Trachselwald 1707, de Berthoud 1725, doyen du chapitre de Berthoud 1744. Il fit installer les orgues de l'église de Berthoud, construire la cure, et travailla en faveur de la bibliothèque ; on lui doit la fête scolaire célébrée dès 1729. Il fut un éminent représentant du corps pastoral de son temps, et déploya une grande activité en de nombreux domaines ; fondateur d'une caisse en faveur des veuves et orphelins des pasteurs. Il laissa 386 volumes manuscrits d'histoire, de généalogie et de topographie (la plupart sont à la bibliothèque de la ville de Berne). Un des principaux collaborateurs aux dictionnaires d'Iselin et de Leu. Une seule de ses œuvres a été publiée, malgré l'interdiction du gouvernement bernois, les *Deliciae urbis Bernae* ou *Merkwürdigkeiten der Hochlöbl. Stadt Bern*, Zurich 1732. Parmi ses autres écrits, il faut surtout mentionner : *Acta pietistica* ; un récit de la guerre des paysans, de celles de Villmergen et du Toggenbourg ; une chronique bernoise (1701-1761), une description de la ville de Berthoud, une his-

Johann-Rudolf Gruner. D'après une lithographie de F. Lips.

toire de la Réforme, etc., enfin plus de 200 volumes de recherches sur l'histoire des familles bernoises, † 19 mars 1761 à Berthoud. — *LLH.* — *BT* I, 29. — *ADB.* — 6. DAVID, petit-neveu du n° 4, 1684-1764, négociant et banquier, devint très riche après avoir repris en 1720 tout le fonds de la banque Malacrida en faillite ; il acquit le moulin à papier de Berne et la seigneurie de Corcelles près Chavornay. — 7. JOHANN-RUDOLF, fils du n° 5, 1707-1778, pasteur de Veltheim 1740, Höchstetten 1760-1765, Sigriswil 1765-1778, éminent orientaliste, refusa un poste de professeur de langues orientales à Amsterdam 1735. — 8. SAMUEL, fils du n° 6, 1715-1797, banquier et seigneur de Corcelles, des Deux-Cents 1755, grand-sautier 1764, économe du chapitre de Zofingue 1769, directeur du sel 1796, bailli du Freiamt inférieur 1779. — 9. GOTTLIEB-SIGMUND, fils du n° 5, 1717-1778, archiviste du landgrave de Hesse-Homburg 1741, secrétaire à Thorberg 1749, greffier à Landshut 1764, membre de la Société économique, auteur de plusieurs œuvres géographiques et géologiques, dont : *Die Eisgebirge des Schweizerlandes*, 1760, réédité sous le titre de *Reise durch... Helvetien*, 1775. — *SKL.* — *LLH.* — *ADB.* — Wolf : *Biogr.* — 10. DAVID, frère du n° 8, 1722-1805, officier en Hollande, lieutenant-colonel lors de sa démission 1751, des Deux-Cents 1764, percepteur de l'ohmgeld 1765, bailli d'Aubonne 1775, avoyer d'Unterseen 1795. — 11. GOTTLIEB-Sigmund, fils du n° 9, 1756-1830, consacré 1779, vicaire à Herzogenbuchsee 1794, à la collégiale de Berne 1795, pasteur d'Herzogenbuchsee 1807, de Zimmerwald 1811, où il fit beaucoup en faveur des pauvres, de l'agriculture et du bien-être du peuple selon l'esprit de ses amis Escher de la Linth, Steinmüller, le P. Girard et Pestalozzi. Naturaliste et botaniste éminent. Secrétaire de la société économique, il fonda la bibliothèque des pasteurs de Berne. — *BT* I, 7. — *VSNG* 16, 100. — *Briefwechsel zwischen J. R. Steinmüller u. H. K. Escher v. d. L.*, publié par Dierauer. — 12. EMANUEL-LUDWIG, 1809-1883, ingénieur, professeur de métallurgie et inspecteur général de l'École des mines à Paris 1858-1872, inspecteur général des mines françaises 1866, président de la société géologique de France 1865, publia des travaux géologiques, surtout sur la région de la Loire. Chevalier de la Légion d'honneur. — Discours prononcé... Paris 1883. — *Alpenrosen* 13. — 13. PAUL, Dr phil., * 31 janvier 1869, professeur extraordinaire 1906-1913 et professeur ordinaire de physique théorique à l'université de Berne dès 1913, recteur 1921-1922, auteur de nombreux travaux d'histoire naturelle et sur les rapports de la science et de la religion. Le moulin à papier passa en 1785 du n° 8 à son fils Samuel-Emmanuel (1783-1863). Tous ces propriétaires employaient des filigranes à leurs initiales. — *DSC.* — *SKL* mentionne plusieurs artistes et orfèvres. — Voir en outre *AGS.* — Gruner : *Genealogien* (mns. à la Bibl. de la ville de Berne). [H. Tr.]

B. **Canton d'Uri.** GRUONER, GRONER, GRUNER, à l'origine VON GRONON. Famille uranaise éteinte, originaire de la région de Gruonen à Flüelen, qui lui a donné son nom. *Armoiries* de JOHANN 1629 : un griffon tenant un pilon accompagné en pointe de trois coupeaux (émaux inconnus). — 1. ARNOLD, témoin à Altdorf, quand le comte Rodolphe de Habsbourg prononça le jugement de la famille des Izeli le 20 mai 1258 ; désigné comme maître par l'obituaire des lazarites de Seedorf. — 2. PETER, député à la Diète 1417. — 3. JOHANN, du Conseil, *Meier* d'Altdorf 1596, 1597, 1600 et 1601 ; donna à l'église deux flambeaux de bronze, † 1629. — 4. KLARA, abbesse de Seedorf 1634-1637, † 1644. — 5. JOHANN II, † 1656, rédigea en 1654 un livre de chants pour l'église paroissiale de Sisikon dans lequel il transcrivit un hymne rare à Marie. — Voir obituaires de Silenen, Spiringen et du couvent de Seedorf. — Registres des confréries aux arch. paroissiales d'Altdorf. — *AS* I, p. 181 ; V, 2, p. 666. — *Gfr.* Reg. — *ZSK* IV, p. 278. — *Nbl. v. Uri* 18, p. 53 ; 23, p. 67 ; 24, p. 93. [Jos. MÜLLER, A.]

GRUNHOLZER. Vieille famille appenzelloise, citée dès 1462. — 1. JOHANN-ULRICH, * 1782, de Gais, secrétaire d'État, puis maître d'école à Oltingen. — 2. ***Heinrich***, fils du n° 1, * 18 février 1819 à Trogen, instituteur à Thalwil, maître secondaire à Bauma (Zurich) 1838, où il déploya une ardente activité politique dans l'affaire Strauss en collaborant aux *Schweiz. Republik. Blätter*. Directeur de l'école normale bernoise de Münchenbuchsee 1847, déposé en 1852 à cause de ses opinions radicales. Maître à l'école cantonale de Zurich 1853, député au Grand Conseil 1854, du Conseil d'éducation 1856 et rédacteur de la *Pädagogische Monatsschrift*, publication d'avant-garde en matière scolaire. Il quitta l'enseignement en 1858, se fit industriel à Uster, devint conseiller national en 1860. Un des promoteurs de la revision constitutionnelle de 1874, † 18 juillet 1873. — Voir T. Koller : *H. Grunholzer, Lebensbild.* — *SBB* 3. [A. M.]

Heinrich Grunholzer. D'après une photographie.

GRÜNIGEN, von. Nom de famille du Gessenay (Berne), souvent remplacé dans le parler populaire par *Werdi*, dès 1558. Elle doit tirer son nom du château fribourgeois d'Éverdes près d'Écharlens (en dialecte *Verdi*, all. *Grüningen*). On ne peut attester une relation directe avec les nobles d'Éverdes, cités en 1136. *Armoiries* : de sinople à l'aigle bicéphale de sable becquée et armée de gueules, à la terrasse d'argent chargée de deux flèches en sautoir de sinople. — Voir *Mémorial de Fribourg* II, 1855, p. 126. — JAKOB d'Éverdes ou von Grüningen, bourgeois de Gessenay 1450 ; RUDOLF et AIMON d'Éverdes, donzels de Flendruz et de Rougemont 1420 et 1451. — 1. JAKOB von Grünigen, châtelain de Gessenay 1558. — 2. JOHANN-GOTTLIEB, 1829-1924, notaire et grand conseiller. — 3. GABRIEL, 1838-1897, instituteur, député au Grand Conseil, président du tribunal. [R. M.-W.]

GRÜNIGER. Famille bourgeoise du Nidwald, citée dès 1565 et 1566, sans droit de bourgeoisie communale. [R. D.]

GRÜNINGEN. Voir ÉVERDES.

GRÜNINGEN (C. Zurich, D. Hinwil. V. *DGS*). I. Petite ville, Com. et paroisse. En 1038 *Grüningen* ; 1260, *Groningen* et *Gruoningen* ; 1321, *Grueningen* ; 1642, *Groningia*, de *Gruoni*, celui qui habite dans la verdure. *Armoiries* : de sinople au lion d'argent. Trouvailles : dans le Strangenholz, 4 tumulus de l'époque de Hallstatt avec mobilier funéraire, découverts en automne 1912. Tombeaux alémanniques à Itzikon et Oberhof. La petite cité, avec son château, fut construite et fortifiée par les barons de Regensberg ; elle existait en 1228. La partie principale de la défense consistait en une tour forte, carrée, haute à l'origine de 20 mètres. Une chapelle était adossée contre la paroi intérieure du mur d'enceinte du château depuis 1396 ; elle est actuellement remplacée par une église. Le château était en temps de guerre occupé par une garnison de 40 hommes et un artilleur. Il abritait 4 canons jusqu'en 1798. Le pont du château fut enlevé en 1783, l'ancienne tour démolie jusqu'au niveau du toit actuel du château, le fossé comblé entre ce dernier et la ville, et l'église actuelle édifiée. Le château et l'église appartiennent à l'État. En 1835, l'État fit démolir toute la partie Ouest en même temps que l'ancienne tour à l'entrée de la petite ville. La muraille d'enceinte de celle-ci fut percée au Sud en 1844 et l'on construisit le pont actuel de la route de Zurich.

Après la Réforme et jusqu'en 1610, le culte fut tenu dans la chapelle du château par le vicaire de Gossau ;

cette année-là, Grüningen devint paroisse autonome et sa prébende fut incorporée au chapitre de Wetzikon. La collation appartint jusqu'en 1811 à la famille noble des Schmid de Kempten, puis elle passa au Petit Conseil de Zurich. Un second château était situé au bord de la forêt au Sud de la ville, *Aspermont*, tour ronde élevée en 1363 par Ulrich von Aspermont, des Grisons, et démolie en 1590. La petite ville fut autorisée à tenir marché en 1406 une fois l'an, plus tard trois fois ; en 1621 elle obtint également un marché aux grains ; les deux tombèrent bientôt ; la foire annuelle du bétail fut réintroduite en 1922.

Grüningen brûla en 1551 et 1685. Les 17 et 18 août 1799, le feld-maréchal autrichien Hotze avec 5300 hommes et, deux jours après, le général russe Korsakow avec ses troupes traversèrent la cité se rendant à Rapperswil. L'archiduc Charles d'Autriche logea dans l'ancienne chancellerie. Grüningen fut de 1798 à 1803 chef-lieu du district helvétique du même nom ; sous

Grüningen en 1654. D'après une gravure sur cuivre de la Topographie de Matth. Merian.

l'Acte de médiation, il fut rattaché à celui d'Uster, et de 1813 à 1830 il fut le centre du district de Grüningen. Registres de baptêmes dès 1610, de mariages dès 1613, de décès dès 1668. *Population* : 1634, 674 hab. ; 1700, 886 ; 1800, 1300 ; 1900, 1207.

II. *Seigneurie et bailliage zuricois. Armoiries* : de sinople à la cotice de gueules soutenant un lion d'or posé en bande. Les deux cours collongères de Mönchaltorf et Dürnten citées en 741 et 745, possessions du couvent de Saint-Gall, formèrent le noyau de la seigneurie de Grüningen. Toute la région appartenait au X^e^ s. aux comtes de Rapperswil ; les abbés de Saint-Gall l'acquirent ensuite et la remirent au commencement du XIII^e^ s. en fief aux barons de Regensberg. Lütold VI vendit pour 1500 marcs à l'abbé de Saint-Gall, Berchtold von Falkenstein, le château et la seigneurie de Grüningen, avec tous les droits, en 1269 ; elle passa à son successeur l'abbé Ulrich von Güttingen, en 1274 à Rodolphe de Habsbourg, puis à ses fils Albert et Rodolphe, et dans la première moitié du XIV^e^ s. aux ducs Léopold et Albert. Albert d'Autriche fit établir en 1279, par le bailli Wezilo, un rôle de ses possessions où paraît pour la première fois le bailliage de Grüningen. En 1310, Rudolf von Männedorf était administrateur de Grüningen, le comte Frédéric de Toggenbourg en 1314. Les ducs d'Autriche hypothéquèrent la seigneurie aux Landenberg-Greifensee qui établirent au château un châtelain. Le territoire s'accrut en 1354 par l'achat des fermes de Stäfa, Männedorf et Esslingen. Le château, la ville et le bailliage de Grüningen étaient hypothéqués en 1370 pour 6000 fl. aux barons Rudolf II et Lütold IV von Aarburg. 2000 fl. furent alors remboursés par les ducs Albert et Léopold et les gens de la seigneurie ; pour le reste, une reconnaissance de dette fut remise à chaque baron. Les ducs sommèrent le 12 août les barons d'Aarbourg de remettre Grüningen à l'Alsacien Heinrich Spiess, bailli de Kibourg et Grüningen. Celui-ci conserva la seigneurie en gage de ses avances dès le 4 mars 1371 jusqu'en 1374. Le duc Léopold attribua l'usufruit du bailliage en payement d'une dette, le 17 mai 1374, au chambellan autrichien Heinrich Gessler. Ce dernier demeura en possession de son gage hypothécaire, exécuta des constructions pour le compte des ducs et racheta des biens isolés de la seigneurie. Hermann Gessler, fils du précédent, conclut le 17 août 1406 un traité de combourgeoisie de 18 ans avec la ville de Zurich et le 11 juillet 1408, les frères Hermann et Wilhelm Gessler hypothéquèrent pour 8000 fl. du Rhin à la ville de Zurich le château et la seigneurie de Grüningen avec le fort de Liebenberg im Brand. Dès lors Grüningen forma un bailliage zuricois. Il fut administré jusqu'en 1798 par 66 baillis dont le plus mauvais fut Felix Grebel (1756-1762). Durant la guerre de Zurich, les Schwyzois et les Glaronnais assiégèrent et occupèrent Grüningen le 10 novembre 1440 ; la lettre d'arbitrage des Bernois, du 17 mars 1441, le rendit à Zurich, mais les Confédérés le reprirent une seconde fois en juin 1443. Ils durent cependant restituer le 8 avril 1450 à Zurich les territoires conquis et seuls les *Höfe* demeurèrent aux Schwyzois. Au temps de Waldmann, le peuple révolté assiégea le château le 29 mars 1489 ; le bailli Stucki l'abandonna et s'enfuit à Zurich. Lettre d'arbitrage du 9 avril 1489. En sept. 1515, 382 hommes de la seigneurie prirent part à la bataille de Marignan. Le Conseil de Zurich soutint en avril 1525 une dure lutte contre les anabaptistes, aggravée par un soulèvement des paysans du bailliage de Grüningen, qui adressèrent au Conseil une requête en 27 articles tendant à l'amélioration de leur situation. 52 hommes de la seigneurie trouvèrent la mort à la bataille de Cappel le 11 octobre 1531. La seigneurie avait sa propre bannière, qui est suspendue depuis 1894 dans la halle d'armes du Musée national suisse à Zurich et qui porte sur la soie verte un lion blanc passant. La seigneurie avait son tribunal *(Landtag)* qui se réunissait une à quatre fois par an sous la direction du bailli ; il jugeait les causes civiles, les délits communs, et prononçait même la peine capitale. Il fut remplacé en 1600 par le tribunal baillival, puis par une cour criminelle composée de 12 paysans. Des plaids de mai et d'automne avaient en outre lieu à Binzikon, Dürnten, Fischental, Mönchaltorf et Wald. Les coutumiers de 12 villages différents de la seigneurie furent réunis en 1668 en un code du bailliage de Grüningen. La ville obtint peu à peu des privilèges tandis que la contrée environnante perdit beaucoup de sa liberté et de ses droits. Dürnten était la place de rassemblement des miliciens du secteur de Grüningen (7 compagnies = 1400 hommes) ; il y avait encore 7 lieux de rassemblement et 3 postes de garde (Hörnli, Bachtel, Schwesternrain) pour donner l'alarme par le moyen de feu ou de fumée. L'effectif du bailliage comprenait en 1679, 2359 hommes répartis en 9 compagnies. Sur son territoire étaient situés le couvent de Rüti (prémontrés), la maison des chevaliers de Saint-Jean de Bubikon ; il comprenait les juridictions de Greiffenberg, Kempten et Wetzikon, ainsi que 17 châteaux. — Voir G. Strickler : *Gesch. der Herrschaft Grüningen.* — Le même : *Zürcher Oberland.* — Le même : *Schloss Grüningen*, dans *MAGZ* LXXVII. — A. Largiadèr dans *Festgabe für Paul Schweizer.* [G. STRICKLER.]

GRÜNINGER. Familles des cantons de Bâle, Glaris, Schwyz et Uri.

A. **Canton de Bâle.** Famille bourgeoise de Bâle depuis 1573, qui exerça sans interruption jusqu'à nos jours le métier de tonnelier. *Armoiries :* de sinople au lion d'argent tenant une marque de maison de sable, à la bordure du second. L'ancêtre est CHRISTIAN, tonnelier, † 1612. La famille acquit avec les années une certaine

considération et se répandit beaucoup. — ROBERT, 1849-1924, avocat et notaire, député au Grand Conseil 1875-1902, vice-président du tribunal civil 1880-1889, l'un des fondateurs de la chambre des avocats bâlois 1883 ; préposé de la *Spinnwerternzunft*, membre fondateur de la société pour la construction de la cathédrale, longtemps président de la société du Musée historique. Auteur de *Geschichte der Kleinbasler Teiche*, 1892. [C. RO.]

B. **Canton de Glaris.** Famille glaronnaise catholique, bourgeoise actuellement de Näfels seulement. WILHELM, témoin 1315 ; CHUONI, témoin 1320 ; CHUONI, † à Sempach 1386. [J.-J. K.-M.]

C. **Canton de Schwyz.** GRÜNINGER ou GRÜNIGER. Famille du Steinenviertel où elle s'éteignit en 1740. Elle est actuellement florissante dans la Marche. JOHANN, † 1515 à Marignan.— 1. JOSEF, bailli du Rheintal 1547. Son fils — 2. JOHANN, bailli de Blatten. — 3. JOSEF, fils du n° 2, capitaine et conseiller, bailli de Mendrisio 1596. — 4. JOHANN-JAKOB, fils du n° 3, conseiller et lieutenant de la garde du duc de Savoie, † 1682. — 5. AUGUSTIN, 1824-1897, d'Altendorf, entra en 1848 au couvent de Muri-Gries. Maître à l'école cantonale de Sarnen 1850-1857, sous-prieur du chapitre de Muri-Gries et maître de philosophie 1861-1863, recteur de l'école cantonale de Sarnen 1863-1887 qu'il éleva à un haut degré. Le 8 novembre 1887, il fut élu abbé de Muri et prieur de Gries dont il agrandit le bâtiment conventuel. Il créa à Sarnen en 1890-1891 une nouvelle maison de convicts, † 14 mars 1897 à Gries. — Voir *Gfr.* 52, p. XV. — *KKZ* 1897. — *Monatrosen* 41, 1897. — Barth. [R-R.]

D. **Canton d'Uri.** GRÜENINGER, GRÜENIGER. Famille uranaise éteinte d'Altdorf, citée pour la première fois le 20 déc. 1487, éteinte au XIX^e s. La bourgeoisie fut accordée à JAKOB en 1524. — 1. JOHANN, secrétaire d'État, capitaine en France, † à la bataille de Blainville 1562. — 2. MATTHIAS, fils du n° 1, secrétaire d'État, capitaine en France 1587, bailli de Baden 1605-1607, anobli par l'empereur Rodolphe 1607, † 1621. — 3. FRANZ, * 1713, capitaine 1759 et plus tard lieutenant-colonel dans le régiment Jauch en Sicile. — Voir obituaires d'Altdorf et de Schattdorf. — Registre des décès de la confrérie de la Sainte Trinité (Arch. paroissiales d'Altdorf). — *Gfr* 20, p. 63 ; 27, p. 333 ; 79, p. 235. — *ZSK* 4, p. 281-284. — Wymann : *Schlachtjahrzeit*, p. 59. [J. MÜLLER, A.]

GRÜNWALD (C. Saint-Gall, D. Lac, Com. Jona). Ermitage de béguines dans la forêt de la bourgeoisie de Rapperswil, habité en 1406 par six sœurs du tiers ordre. La chapelle reçut des lettres d'indulgence en 1408 et 1506 ; cette dernière année, elle obtint le droit de posséder son propre cimetière et de conserver en permanence l'eucharistie. Ainsi que d'autres retraites du même genre dans la forêt de Rapperswil, Grünwald disparut vers le milieu du XVI^e s. — Voir Arch. de Rapperswil. — Rickenmann : *Stadtgesch.* I, p. 201. — Nüscheler : *Gotteshäuser* III, p. 497. [M. Schn.]

GRUOB (rom. FOPPA) (C. Grisons, D. Glenner. V. *DGS*). Une des plus importantes juridictions de la Ligue grise, elle formait probablement à l'origine une corporation économique *(Markgenossenschaft)* comme la Haute-Engadine. De bonne heure exista un tribunal épiscopal à Sagens dont l'évêque était aussi seigneur territorial. Ce tribunal fut plus tard transféré à Ilanz et passa avant 1400 aux Sax-Mesocco. En 1400, lors de l'alliance avec Glaris, la juridiction d'Ilanz et de la Gruob agit d'une façon autonome. Elle comprenait alors Ilanz, Sagens, Fellers, Ruschein, Ladir, Schnaus et Strada sur la rive gauche, et Kästris, Luvis, Flond, Pitasch et Riein sur la rive droite du Rhin. Les communes allemandes de Valendas et Versam, colonisées par des Walser, appartinrent jusqu'en 1428 à la juridiction des hommes libres de Laax, puis se rattachèrent à celle d'Ilanz et de la Gruob. Lors de la nouvelle division en cercles en 1851, la juridiction de Laax (Laax et Seewis) fut supprimée et rattachée au cercle d'Ilanz. — Voir F. Purtscher : *Die Gerichtsgem. « Zu Ilanz und in der Gruob »*, dans *BM* 1922. — L. Joos : *Die Herrschaft Valendas*, dans *JHGG* 1915. — U. Campell II, p. 92. — *Valendaser Brief* de 1528 dans le *Copialbuch* d'Ilanz. [L. J.]

GRUOBA, von (GRUEB, GRUOBEN). Famille uranaise éteinte des XIII^e et XIV^e s. Pendant l'interrègne, elle fut à la tête d'un parti puissant et d'une nombreuse parenté, en guerre sanglante contre les Izeli de Schattdorf et leurs affiliés, pour des raisons encore ignorées. Elle tire son nom et son origine de la région de Gruob à Schattdorf, réduite aujourd'hui à un pré sans habitation, mais autrefois beaucoup plus étendue. Pour mettre fin à une guérilla sauvage, les Uranais firent appel au comte Rodolphe de Habsbourg qui vint avec une nombreuse suite et présida le 23 décembre 1257, sous le tilleul d'Altdorf, à la réconciliation des deux familles ennemies, jurée solennellement par 20 membres de chacune d'elles, mais rompue peu après de nouveau par le parti des Izeli. A la tête des Gruoba jurèrent la paix les frères CUENRAD, W., HEINRICH et PETER, qui sont également mentionnés dans l'obituaire de Schattdorf.

Une famille GRUEBER, INDERGRUEB, tenant son nom du lieu de son domicile Grube, habitait Unterschächen aux XIII^e et XIV^e s. — Voir obituaires de Schattdorf et de Spiringen. — Œchsli : *Origines*. — Le même : *Regesten*, 166, 167. — Tschudi : *Chronicon Helveticum* I, p. 155. — Herrgott : *Genealogia Diplomatica Gentis Habsburgicae* II, 335. — *ASG* III, 424.— Schmid : *Gesch. des Freistaates Uri*. — Lusser : *Gesch. des Kts. Uri*, p. 35. — *Gfr.* 3, p. 232 ; 9, p. 7 ; 22, p. 264 ; 41, p. 19, 20. — *Nbl. v. Uri* 19, p. 67 ; 20, p. 44, 45, 52, 55. [J. MÜLLER, A.]

GRÜSCH (C. Grisons, D. Unterlandquart, Cercle Schiers. V. *DGS*). Com. et paroisse. Du rom. *Crusch* = croix, à cause de la croix marquant au bord du Taschinasbach la frontière du côté de Seewis. Grüsch formait une haute-juridiction avec Schiers. Il passa par mariage des comtes de Bregenz aux Montfort, Werdenberg-Sargans, Vaz et Aspermont, en 1338 par vente aux comtes de Toggenbourg, puis au décès de Frédéric VII en 1436 aux baillis de Matsch, comtes de Kirchberg. Le dernier Matsch, Gaudenz, dut le céder à l'Autriche en 1477 à qui il resta jusqu'au rachat de 1649. Le siège seigneurial était le château de Solavers dominant le village, où était aussi l'ancienne église de la vallée. Les partisans de Venise s'y réunirent en 1621 et, conduits par Jenatsch, allèrent assassiner Pompée Planta à Rietberg. Grüsch eut souvent à souffrir des dégâts causés par le Taschinasbach qui coule à l'Ouest, la dernière fois en 1910. Ce torrent menaçait l'église qui fut transférée en 1720 sur la pente de la montagne ; l'ancienne tour seule demeura jusqu'à nos jours en usage. Il exista en 1742 une *Ordentliche christliche Singgesellschaft*. Magnifiques maisons de maîtres des Salis et des Ott. Registre d'église depuis 1685. [J.-R. TRUOG.]

GRUSER. Famille patricienne éteinte de la ville de Berne, des XVI^e et XVII^e s. — JAKOB, des Deux-Cents 1548, bailli de Signau 1558, † 1561. — JAKOB, petit-fils du précédent, des Deux-Cents 1606, bailli d'Aarberg 1614, de Fraubrunnen 1623, du Petit Conseil 1633, † 1650. — *LL.* — Gruner : *Genealogien* (mns. à la Bibl. de la ville de Berne). [H. Tr.]

GRÜT, vom ou **am** (VON GREUT, IM GREUTH). Famille noble éteinte dont le berceau était à Klingnau ou au Zugerberg, bourgeoise de Zurich, Schaffhouse et Rheinau. *Armoiries* : d'or à un tronc d'arbre de sable allumé de gueules. HEINRICH vom Grüt, bourgeois de Zurich 1363. — Kindler v. Knobloch : *Oberbad. Geschlechterbuch.* — [L. S.]

— ***Joachim***, maître d'école à Rapperswil, bourgeois et vice-secrétaire de la ville de Zurich 1515, ami du chroniqueur Gerold Edlibach, chef le plus important et le plus dangereux du parti catholique contre Zwingli à Zurich. Il accompagna en 1521 les Zuricois conduits en Italie par Pucci et fut chargé en 1525 de chercher à récupérer

à Rome les arriérés de solde de cette expédition ; nommé chevalier papal en 1525, il fut arrêté au commencement de 1526 avec le courrier zuricois par les gens de Côme et se retira la même année à Rapperswil à cause de l'influence grandissante de Zwingli. Son écrit *Messopfer*, contre le réformateur, interdit par le Conseil, fut imprimé à Fribourg-en-Brisgau. † 1527 en pèlerinage à Rome. — CHRISTOPH, fils du précédent, abbé de Muri de 1549 à sa mort en 1564. — Voir *LL* sous GREUT. — Bullinger : *Reformationsgesch. (am Grüt)*. — *QSG* XVI, p. 183. — *Chronik des Gerold Edlibach*, éd. par Martin Usteri, p. 261. — *Chronik des Bernhard Wyss*, éd. par G. Finsler. — *Zw.* III, p. 319. — *Gesch. Ammann*. — *Zwingli Festschrift* 1919, p. 280. — *Zwinglis Werke* 7, p. 504. [F. H.]

GRÜTER, GRÜTTER. Familles des cantons de Berne, Lucerne et de Saint-Gall.

A. **Canton de Berne.** GRÜTTER. Famille de la Haute-Argovie, bourgeoise de Seeberg et Grasswil. Probablement originaire du domaine *Grüt* près d'Affoltern. — KARL, 1832-1899, de Seeberg, past. allemand de Courtelary 1857, de Meikirch 1863, maître de religion, d'allemand et d'histoire à l'école cantonale de Berne 1866, past. et directeur de l'école normale d'Hindelbank 1868, présid. du synode 1882-1886 et 1890-1894. — *SL* 44. — *Berner Schulblatt* 32. — *SBB* 5. — Barth. n° 13108-13109. — WALTER, fils du précédent, 1870-1924, pasteur à Thunstetten 1898, à Hindelbank et recteur du gymnase de Berthoud, directeur de l'école normale 1903 ; se fixa à Thoune en 1918 quand l'école normale pour les jeunes filles y fut transférée. — *TSRG* 1925. — *Berner Woche* 1924, n° 19. [H. Tr.]

B. **Canton de Lucerne.** Familles des districts de Lucerne et Sursee (XIV^e s.), à l'origine *im Gerüte*. — 1. RUDOLF, de Ruswil, *Rottmeister* 1512. — 2. JOHANN-ULRICH, de Ruswil, 6 avril 1792-17 avril 1864, curé de Romoos 1820, chanoine de Beromünster 1838, prévôt 1845-1864. — 3. JOSEF, de Menznau, 1800-1869, chapelain de Menznau 1826, ouvrit en 1835 un établissement pour sourds-muets, qui, à la suite de difficultés économiques, fut repris par l'État. Grüter se rendit en 1863 à Beromünster comme chanoine. — 4. KASPAR, de Ruswil, 1811-1865, sculpteur, daguerréotypiste, photographe. — 5. JOST, de Weggis, D^r jur., 29 juillet 1856-24 mars 1919, juge d'instruction 1885-1887, chef de section 1888-1889, membre du Conseil général de Lucerne 1903-1911, député au Grand Conseil 1905-1919 et président 1908 ; lieutenant-colonel 1913. — *Vaterland*, 1919, n° 71. [P.-X. W.]

C. **Canton de Saint-Gall.** GRÜTER, GRÜTTER. Nom de famille de l'Alte Landschaft, surtout de Wil. HANS, sautier de Wil 1438 ; HANS, boucher, membre du Conseil des Trente à Wil 1499. — JOHANN-BAPTIST, d'Andwil, * 13 janvier 1849 à Saint-Gall, directeur de la *Kreditanstalt* de Saint-Gall 1874-1918, longtemps membre de l'administration scolaire de la ville et du Grand Conseil, promoteur de mouvements scientifiques, artistiques et d'utilité publique. Il fit de grands dons à des œuvres d'utilité publique ; poète à l'occasion, † 28 avril 1921. — Voir *St. Galler Nbl.* 1922, p. 78. [Bt.]

GRÜTLÉEN (LE). Journal socialiste fondé à Lausanne en 1910 par Ch. Naine et transformé en 1920 en *Droit du Peuple*. [M. R.]

GRÜTLI (LE). Journal hebdomadaire fondé à Lausanne en 1890 par Aloys Fauquez, chef du parti socialiste lausannois, et qui depuis sa mort, en 1903, est rédigé par un de ses anciens collaborateurs, A. Gavillet. [M. R.]

GRÜTLI (SERMENT DU). Voir PACTE FÉDÉRAL DE 1291.

GRÜTLI (SOCIÉTÉ DU). Elle fut fondée à Genève le 20 mai 1838, par 33 ouvriers, employés de commerce et étudiants originaires de la Suisse allemande. Les Appenzellois, qui étaient les plus nombreux, s'étaient déjà réunis en 1836, le dernier dimanche d'avril, pour célébrer la landsgemeinde de leur patrie. Dans leur réunion de 1838, il fut décidé de fonder une société suisse. Le nom de Grütli fut donné par le doyen des Appenzellois, Joh. Niederer, un ami de Pestalozzi, mais le père spirituel de la nouvelle société fut Albert Galeer. Une deuxième société du Grütli vit le jour à Lausanne, puis d'autres suivirent à Vevey, Berne, Bâle, Paris, Berthoud. Après deux ans d'existence, la Société suisse du Grütli, dont le Comité central était à Genève, groupait en ses différentes sections 370 membres. En 1848, elle comptait 17 sections et 35 en 1851. L'effectif le plus élevé fut atteint en 1890 avec 353 sections et 16 391 membres. La Société du Grütli eut pour organe, à partir de 1851, le *Grütlianer*, qui paraissait au début toutes les deux semaines. Dix ans plus tard parut en français *Le Grütli*, qui fut remplacé pendant un certain temps, comme organe de langue française, par la *Voix du Peuple* à Genève, et *Le Grütléen*, à La Chaux-de-Fonds. Dès 1891, *Le Grütli*, journal socialiste, paraissant à Lausanne, devint organe officiel.

A ses débuts, la société prit pour devise : « par l'instruction à la liberté », et se donna pour tâche d'organiser pour ses membres des cours professionnels et de culture générale ainsi que des sections de tir, de gymnastique et de chant. Elle s'occupa de questions sociales et du mouvement ouvrier. Dans l'histoire de la Suisse au XIX^e s., elle a joué un rôle parfois décisif dans des questions économiques, sociales ou politiques ; elle a aussi donné l'impulsion à des mouvements importants. C'est à elle que l'on doit la création de sociétés de consommation et la fondation, à Zurich, en 1869 du premier parti socialiste suisse. En 1872, elle institua une caisse d'assurance maladie et au décès, et en 1886 une caisse de réserve pour aider les associations ouvrières et venir en aide aux victimes des luttes de salaire.

La Société du Grütli, qui dès 1857 aspirait à prendre la tête du mouvement ouvrier en Suisse, prit énergiquement parti pour la revision constitutionnelle de 1872, ainsi que pour de nombreuses lois, entre autres la loi sur les fabriques. On lui doit aussi, en bonne part, la création du secrétariat ouvrier à Zurich, en 1886, dont Greulich fut le premier titulaire.

Lors de la fondation de la première Internationale, à Londres, en 1864, quelques sections du Grütli y adhérèrent, mais non la société dans son ensemble. Elle se rattacha par contre et resta fidèle à la deuxième Internationale. Le congrès que tint cette dernière à Genève en 1920 fut organisé par le Comité central de la Société du Grütli. En 1893, la Société du Grütli adopta une revision des statuts où étaient inscrits les principes socialistes, mais sans adhérer au parti socialiste. Des sections, par contre, fusionnèrent avec des associations ouvrières. En 1915, l'assemblée des délégués du parti socialiste suisse, réunie à Aarau, décida la fusion avec la Société du Grütli, mais cette dernière se prononça négativement sur cette question dans une votation générale.

La Société du Grütli comptait en 1925 seulement 132 sections avec 2700 membres environ. Le 22 novembre, dans une assemblée de délégués à Zurich, la dissolution de la société fut décidée, sous réserve de ratification par les sections. Celles-ci furent appelées à se prononcer, soit pour la fusion avec le parti socialiste, soit pour la dissolution. La dissolution l'emporta à fin décembre 1925 par 1148 oui contre 673 non. Les associations cantonales se prononcèrent dans ce sens, sauf Glaris, Saint-Gall et Neuchâtel. Celle de Glaris a décidé de continuer à subsister, on ne sait encore sous quel nom, comme association politique. Les sections de gymnastique, de chant et de tir n'étaient pas atteintes par le vote précité et continuent à exister. — Voir Reichesberg : *Handwörterbuch* II. — *NZZ* 1925, n^os 1743, 1853, 2096. — Archives du Grütli à la Bibl. Nat. Berne. [L. S.]

GRÜTTER. Voir GRÜTER.

GRUYÈRE (all. GREIERZ). Famille fribourgeoise qui n'a rien de commun avec les comtes du même nom ; elle portait jadis le nom de Thuremberg et était originaire de Gessenay. *Armoiries* : d'argent à deux barres de sable. — 1. JEAN, * vers 1403, bourgeois de Fribourg 1428, notaire 1429, partisan de l'Autriche ; il fit partie des conseillers nommés en 1449 par le duc Albert et ne fut pas réélu en 1450 par les Fribourgeois. Du Conseil des Soixante 1460, † 14 juillet 1465. Il a laissé une chronique de la guerre de Savoie et quantité de notes et de récits qui en font le premier historiographe fribour-

geois du XV^e s. Quelques-uns de ses récits ont été publiés : *Narratio belli ducis Sabaudiae et Bernensium contra Friburgenses 1447-1448*, éd. par M. Meyer dans *ASHF* II et par P. Nicol. Raedlé dans *QSG* I ; *L'expédition des Fribourgeois et des Bernois en Bresse*, dans *ASG* I et *FG* VIII ; et ses *Annales*, dans *FG* X. — 2. GUILLAUME, fils du n° 1, * vers 1439, † fin 1505 ou début 1506. Notaire 1461, du Conseil des Deux-Cents 1465, des Soixante 1470, des Secrets 1473, chancelier 1477, secrétaire du tribunal 1483, bailli de Grandson 1490, d'Orbe-Échallens 1493, conseiller 1494, maître des munitions 1495, maître des grains et scelleur des draps 1495, maître du poids 1503. Ses registres de notaire contiennent des annotations sur les événements de son temps. — 3. JACQUES, fils du n° 2, du Conseil des Deux-Cents 1512, des Soixante 1515, conseiller 1519, bailli de Montagny 1515, maître de l'artillerie 1519, de l'Hôpital 1520, † 1521. — Alb. Büchi : *Hans Greierz und seine Annalen*, dans *FG* X. — Le même : *Die Chroniken und Chronisten von Freiburg*, dans *JSG* XXX. — P. de Zurich : *Un annaliste frib. inconnu Guillaume Gruyère*, dans *AF* 1919. — [RAEMY.] — A une famille de Fribourg établie au Landeron (Neuchâtel), noble, appartiennent. — 4. PIERRE, notaire dans le comté de Neuchâtel 1434, teste en 1460, maire de Neuchâtel à cette date. — 5. OTHENIN, fils du n° 4, notaire, lieutenant du Landeron 1461, maire de Neuchâtel 1469, greffier du Landeron 1475. — 6. JEAN, notaire, châtelain de Boudry 1502, maire de Neuchâtel 1505-1507, 1522-1523, châtelain du Landeron 1524. — 7. FRANÇOIS, châtelain du Landeron 1538. — 8. LÉONARD, fils du n° 6, protonotaire apostolique, official de Besançon, conseiller de Charles-Quint et son ambassadeur en Suisse 1533-1534. — *Biogr. neuchâteloises* I. — Arch. d'État Neuchâtel. [L. M.]

GRUYÈRE (LA). Ancien comté et nom actuel d'un district fribourgeois.

I. *Comté.* Le comté de Gruyère s'étendait des sources de la Sarine à La Tour de Trême et Montsalvens. Il se subdivisait en cinq bannières ou mandements militaires : Gruyères, Montsalvens, Corbières, Château-d'Œx, Vanel ou Gessenay. Les bannières de Montsalvens, Corbières et Château-d'Œx constituaient chacune un mandement civil ou châtellenie ; celle de Gessenay formait les deux châtellenies du Vanel et de Rougemont ; celle de Gruyères, les mandements civils de Gruyères et de La Tour-de-Trême.

La Gruyère fit partie du comté d'Ogoz ou *Pagus Ausicensis*. Le territoire était possédé par de petits dynastes, les comtes de Gruyère, les sires de Corbières, d'Everdes, de Pont, de Maules-Grangettes, de La Roche et par l'évêque de Lausanne. Ces dynastes eurent à lutter contre leurs voisins, les comtes de Savoie, et passèrent au cours du XIII^e s. sous leur suzeraineté ; les uns même disparurent ou se ruinèrent. Au milieu du XIII^e s., le pays, d'abord fief des comtes de Genevois, passa en 1244 sous la suzeraineté de la maison de Savoie. En 1250, les comtes de Genevois abandonnèrent eux-mêmes leurs droits. Dès lors la famille de Gruyère suivit la politique de la Savoie, notamment contre Rodolphe de Habsbourg (1281-1289). Lors des guerres du Donnerbühl (1298), puis de Laupen (1339), la Gruyère lutta aux côtés de Fribourg et de la noblesse romande contre Berne. En 1349 elle soutint Othon d'Everdes contre Berne et Fribourg ; au XIV^e s., elle participa aux expéditions savoyardes contre le Valais. A diverses reprises des démêlés surgirent entre elle et l'évêque de Lausanne au sujet de Bulle, Albeuve et Riaz. Les Gruyériens tentèrent de s'affranchir de la puissance judiciaire et surtout fiscale de leurs comtes. Le Gessenay et Château-d'Œx obtinrent ou achetèrent sans cesse, dès la fin du XIV^e s., de nouvelles franchises ; ils se révoltèrent souvent et, en même temps, tournèrent leurs regards du côté de Berne, leur voisin par l'Oberland. En 1401 déjà, ils conclurent un traité de combourgeoisie avec cette ville. Le reste du comté, plus calme, plus docile, Montsalvens excepté, se tourna vers Fribourg, avec qui il signa un traité de combourgeoisie en 1474. Aussi, lors des guerres de Bourgogne, les Gruyériens avec leur comte Louis, lâchèrent-ils les Savoyards pour soutenir les Confédérés. En 1476, ils envahirent le Pays de Vaud, furent à Morat, puis allèrent piller Lausanne. Dans la guerre de Souabe, les Gruyériens envoyèrent des renforts à Berne et à Fribourg ; pendant les guerres d'Italie, ils participèrent à l'expédition de Naples (1494), puis se trouvèrent aux côtés des Suisses à Novare (1513) et à Marignan (1515). Le dernier comte, Michel, leva un régiment pour aider François I^er contre Charles-Quint (Bicoque, Cérisoles). Lors de la conquête du Pays de Vaud en 1536, le comté de Gruyère fut épargné. En 1548, il fut admis avec son souverain comme allié des Suisses. Enfin, en novembre 1554, sur les réclamations des créanciers du comte Michel, la Diète prononça la faillite. Fribourg obtint le territoire allant de Montbovon à La Tour-de-Trême, Berne eut le Pays-d'Enhaut et le Gessenay ; le premier fait partie actuellement du canton de Vaud, le second est resté à Berne. — Voir art. CHATEAU-D'ŒX et GESSENAY.

II. *Le district.* La Gruyère fribourgeoise actuelle fut divisée, de 1555 à 1798, en plusieurs bailliages : Gruyères, Bellegarde, Corbières, Bulle, Vaulruz, Everdes-Vuippens et Pont. Les paysans ne supportèrent pas volontiers la domination des baillis fribourgeois ; en 1635-1636, Bellegarde se souleva ; en 1653, lors de la guerre des Paysans, le gouvernement craignit une révolte et envoya des troupes à Gruyères. En 1781, de nombreux Gruyériens prirent part à l'insurrection de Chenaux, et en 1798, lors de l'invasion française, la Gruyère accueillit avec joie les Français et les Vaudois, planta des arbres de liberté et songea à se réunir à la République lémanique.

Sous la République helvétique et l'Acte de médiation, le canton de Fribourg fut divisé en douze districts, dont trois pour la Gruyère actuelle : La Roche, Bulle, Gruyères, dirigés chacun par un sous-préfet. Lors de la restauration du patriciat en 1814, les Gruyériens manifestèrent, mais sans succès, leur vive opposition. En 1830 partit de Bulle une pétition demandant la revision de la Constitution ; les paysans, avec leurs amis du Lac et de la Broye, descendirent le 2 décembre sur Fribourg (guerre des bâtons) et obtinrent en ce jour la chute du régime aristocratique. Le 6 janvier 1847, les libéraux gruyériens tentèrent une attaque contre Fribourg, mais ils furent arrêtés près d'Avry.

La nouvelle constitution de 1848 réunit les trois districts en un seul avec Bulle comme chef-lieu. De nombreux troubles politiques agitèrent la contrée sous le régime radical de 1847 à 1856 ; le 24 mai 1852, entre autres, les conservateurs gruyériens allèrent à l'assemblée de Posieux.

Les hommes de la Gruyère furent groupés dès 1668 en un régiment, dit régiment de Gruyère, qui subsista jusqu'à la Révolution. En 1712, il comptait 2053 h.

La Gruyère a conservé son caractère indépendant, ses traditions locales, son patois que l'on retrouve dans ses coraules comme le Ranz des Vaches. — Voir Hisely : *Histoire du comté de Gruyère*, dans *MDG* IX. — G. Corpataux : *Le Régiment de Gruyère* dans *AF* 1915. [J. JORDAN.]

GRUYÈRE (COMTES DE). Famille de dynastes, issue probablement des comtes d'Ogoz et qui doit son nom aux fonctions de gruyer, forestier, qu'exercèrent ses premiers membres. *Armoiries* : de gueules à la grue au vol dressé d'argent.

I. *Branche aînée.* — 1. WILERIUS, et non Wilelmus ou Guillaume, 1073-1085 (?), fondateur et bienfaiteur, avec son frère Uldric, du prieuré de Rougemont vers 1080. Il portait le titre de comte d'Ogoz ou de Gruyère. Uldric, son fils, chanoine de Lausanne, donna au prieuré de Rougemont la moitié de l'église d'Œx et partit pour la première croisade. — 2. ULDRIC, 1073-1085 (?), frère du n° 1, cofondateur du prieuré de Rougemont, à qui il donna ses dîmes dans la vallée. Son fils Hugo fit don à ce monastère de l'autre moitié de l'église d'Œx et partit aussi pour la première croisade. — 3. GUILLAUME II, cité de 1085 à 1145, fils du n° 1, fut un des bienfaiteurs, mais non le fondateur de l'abbaye d'Humilimont. Participa peut-être à la première croisade. — 4. RODOLPHE I^er, fils du n° 3, bienfaiteur des couvents de Hautcrêt, Hauterive, Montheron, Humilimont, contesta

Bulle à l'évêché de Lausanne. — 5. RODOLPHE II, cité de 1196 à 1226, fils du n° 4, partagea l'administration du comté avec son frère Pierre I^er^. Tous deux reconnurent en 1200 les droits de seigneurie du chapitre de Lausanne sur Albeuve et Riaz. Pierre, fils de Rodolphe II, fut abbé de Hauterive 1250-1257. — 6. RODOLPHE III, comte de 1226 à 1270, fils du n° 5, fut en lutte avec l'évêque de Lausanne à propos d'Albeuve et de Riaz, et excommunié. Vassal des comtes de Genevois, il remit en 1244 ses possessions à Pierre II de Savoie, qui en investit son fils Guillaume, chantre de la cathédrale de Lausanne. Rodolphe III conserva le titre de comte.

En 1250, le comte de Genevois, vaincu, abandonna ses droits de suzeraineté sur la Gruyère à Pierre II de Savoie. En 1254, Rodolphe III dota la paroisse de Gruyères, érigée à sa demande. — 7. GUILLAUME, fils du n° 6, chanoine 1234 et chantre à Lausanne, chancelier de l'évêque 1240, prévôt de Neuchâtel, prieur de Broc 1255. Vivait en 1271. — 8. PIERRE II, comte de 1270 à 1304, fils du n° 6, prêta hommage à Philippe de Savoie en 1271, et soutint ce dernier dans sa lutte contre Rodolphe de Habsbourg. Participa à la bataille de Donnerbühl en 1298. Son fils Pierre, † 3 septembre 1283, épousa Guillaumette de Grandson qui fonda le couvent de la Part-Dieu en 1307. — 9. PIERRE III, comte de 1304 à 1342, petit-fils du n° 8 à qui il succéda. Accompagna le duc Léopold d'Autriche et l'empereur Henri VII dans leur voyage en Italie, 1310-1312. Il s'allia avec Louis II de Savoie et accompagna Amédée V de Savoie dans une guerre contre le dauphin du Viennois en 1321. Prit part avec ses troupes à la bataille de Laupen, † 1342, dernier de la branche aînée. Il avait acquis les châteaux de Laubeck et Mannenberg dans le Haut-Simmental.

II. *Branche cadette. Gruyère-Montsalvens-du Vanel.* — 10. RODOLPHE, frère du n° 9, seigneur de Montsalvens et du Vanel. — 11. ***Pierre IV***, comte de 1342 à 1365, fils du n° 10, bailli de Vaud 1327. Guerroya avec succès en 1346 contre les sires de Weissenbourg et les Bernois dans le Simmental ; soutint en 1349 son vassal Othon d'Everdes contre Fribourg et Berne. Ses troupes repoussèrent l'ennemi au Pré-des-Chênes près de Gruyères. Par contre, les Bernois prirent Laubeck et Mannenberg et dévastèrent le Gessenay. En 1356, il vendit à Jacques de Duens, bourgeois de Fribourg, les seigneuries de Laubeck et Mannenberg, et en 1354, à Jean de Weissenbourg, celle de Simmeneck, qu'il avait achetée en 1353. Il se réserva les droits de suzeraineté sur ces trois terres. Il mourut, croit-on, en Valais dans une guerre contre l'évêque de Sion, Guichard Tavelli. — 12. ***Rodolphe IV***, comte de 1365 à 1403, fils du n° 11, acquit la seigneurie de Palézieux par son mariage avec Marguerite de Palézieux. Guerroya contre les évêques de Sion, Guichard Tavelli et Édouard de Savoie ; en 1379, il signa un traité de combourgeoisie avec Fribourg, et en 1401 avec Berne, pour lui et ses sujets du Gessenay. Il hérita en 1388 de la seigneurie d'Oron et constitua la châtellenie d'Oron-Palézieux, qu'il vendit au comte Henri de Montbéliard, racheta, en 1396, puis revendit à Percival de Royer en 1399. Le 4 novembre 1393, il acquit d'Amédée VIII de Savoie, en commun avec Jean de la Beaume, les seigneuries d'Aubonne et de Coppet. Peu après il en resta seul maître. Il affranchit de la mainmorte les villages de Broc et de Châtel-sur-Montsalvens, et tout le Gessenay. — 13. RODOLPHE, fils du n° 12, seigneur de Montsalvens et d'Aubonne, participa en France à la guerre de Cent ans, en Valais, aux luttes du comte de Savoie contre l'évêque de Sion. Bienfaiteur de Rougemont, de la Part-Dieu et de la paroisse de Gruyères. — 14. ***Antoine I***, comte de 1403 à 1433, fils du n° 13. Pendant sa minorité, il fut placé sous la tutelle de son suzerain, Amédée VIII de Savoie. Les gens du Gessenay et de Château-d'Œx se révoltèrent ; les Bernois accourus à leur aide prirent les châteaux de Bellegarde, du Vanel et d'Œx. Le comte fut remis en possession de ses terres et de ses droits par un arbitrage. Avec ses soldats du Gessenay, Antoine I^er^ soutint les Rarogne contre les Hauts-Valaisans. En 1418, il s'empara de vive force de la seigneurie de Palézieux, qu'il restitua l'année suivante. Il accorda à la ville de Gruyères le droit de mailles, c'est-à-dire un tribut à prélever sur la vente du vin. Antoine I^er^ laissa trois bâtards : François, Jean et Antoine. Les deux premiers furent légitimés par l'empereur Sigismond. — 15. ***François I^er^***, comte de 1433 à 1475, fils légitimé du n° 14, * entre 1416 et 1418. Les sœurs et beaux-frères d'Antoine I^er^ réclamèrent le comté, mais furent déboutés par le duc de Savoie (1433-1439). Amblard, seigneur de Beaumont, revendiqua en vain Aubonne. François I^er^ vendit aux habitants de Gessenay tous ses droits, sauf ceux de souveraineté, pour le prix de 24 733 lb. ; il donna des franchises aux gens de Château-d'Œx ; à la ville de Gruyères, il permit d'instituer un Conseil présidé par un syndic. De 1450 à 1451, il servit à Fribourg de médiateur entre les partis autrichien et savoyard, puis de négociateur lors du passage de cette cité sous la suzeraineté savoyarde (1452). Lieutenant de Fribourg pour le duc de Savoie 1454. Il acquit les seigneuries de Corbières, Grandcour et Oron, hypothéqua à Fribourg celles d'Aubonne, de Grandcour, de la Molière et de Palézieux pour payer les dettes du duc Louis de Savoie. Baron de Faucigny 1454, gouverneur et bailli de Vaud 1452-1453, 1456-1457, maréchal de Savoie 1465. En 1462, il soutint Philippe de Bresse et son parti nationaliste dans les démêlés que ce dernier eut avec son père le duc Louis de Savoie. Il fut encore mêlé à plusieurs événements de l'histoire de Savoie, servit d'intermédiaire à plusieurs reprises et aussi d'agent de la politique bernoise. Au début des guerres de Bourgogne, il servit d'intermédiaire entre Berne et la duchesse Yolande de Savoie Berne le menaça de la guerre s'il entrait dans le parti bourguignon, puis l'entraîna dans le sien, † en mai 1475. — 16. ***Louis I^er^***, comte de 1475 à 1492, fils du n° 15, continua la politique de son père. Ses sujets prirent part aux premiers combats des guerres de Bourgogne ; ils aidèrent les Bernois à s'emparer d'Aigle, et, alliés aux Fribourgeois, battirent 3000 Bourguignons au défilé de la Tine. Ils participèrent également à la bataille de Morat. Au congrès de Fribourg (1476), Louis I^er^ fut un des trois arbitres entre la Savoie, Fribourg et les Confédérés. Il fut aussi arbitre à la conférence d'Annecy entre la Savoie et les cantons. Berne et Fribourg le soutinrent contre le comte de Bresse, qui l'avait attaqué. Louis I^er^ restaura le château de Gruyères, contracta d'énormes emprunts ; il devint bourgeois de Fribourg en 1481 et conclut un traité de combourgeoisie avec Berne en 1492. — 17. FRANÇOIS II, 1482-1499, fils du n° 16. Pendant son règne, les bandes du Lucernois Bachmann ravagèrent la Gruyère et les contrées romandes. — 18. FRANÇOIS III, fils du n° 15, baron d'Oron, succéda à François II, mort sans héritiers en 1499. Auparavant il s'était distingué dans les guerres de Bourgogne et avait participé à l'expédition de Charles VIII contre Naples en 1494. Conseiller et chambellan des ducs de Savoie, † au début de 1500. Avec lui s'éteignit la branche Gruyère-Montsalvens-du Vanel.

III. *Branche Gruyère-Montsalvens.* — 19. JEAN I^er^ de Montsalvens, cité dès 1342, † av. 1371, frère du n° 11, eut le titre de comte de Gruyère, mais non le pouvoir. — 20. JEAN II de Montsalvens, cité dès 1433, † 1464 ou 1465, fils légitimé du n° 14, acquit par son mariage avec Perronette de Blonay la seigneurie de Sales et le vidomnat de Vaulruz. — 21. JEAN III de Montsalvens ou JEAN I^er^ de Gruyère, comte de 1500 à 1514, fils du n° 20. Hélène, fille de Louis I^er^, femme de Claude

de Vergy, soutenue par Gruyères, Berne et la noblesse de Savoie, lui disputa le comté, tandis que le Gessenay, Château-d'Œx, Montsalvens, Corbières et Fribourg le soutenaient. En août 1500, tout le pays le reconnut ; Berne et la Savoie menacèrent de la guerre. Un accord de 1501 donna le comté à Jean Ier ; Hélène obtint Aubonne ; elle mourut en 1502. La même année, Jean Ier céda ses droits sur sa part des Ormonts à Berne et en 1508 acheta la seigneurie de Châtel-Saint-Denis, mais il la restitua faute de pouvoir la payer. Fut un des arbitres en 1506 qui réglèrent en Diète l'affaire entre le Valais et la Savoie. Jacques, son fils, fut seigneur de Montsalvens, et Pierre, son fils naturel, protonotaire apostolique, prieur de Rougemont et de Broc, chanoine de Lausanne, curé de Gruyères et de Vuisternens. — 22. ***Jean II***, comte de 1514 à 1539, fils du n° 21, devint seigneur sujets s'engagea en 1549, à sa demande, pour 24 000 écus. En 1548, il fut reconnu membre des Ligues suisses. En 1549, il créa le Conseil du comte. Dès 1553, les cantons songèrent à la liquidation du comté. En juillet 1553, Fribourg s'adjugea définitivement Corbières. En novembre 1554, la Diète prononça la faillite et donna le comté aux créanciers. Quelques jours auparavant, le comte avait quitté Gruyères pour Oron ; de là, il passa en Bresse, puis en Bourgogne. Il prit part aux guerres de religion en France. Michel chercha à intéresser à sa cause Charles IX, Philippe II et l'empereur Maximilien II. † en février 1575, dernier de sa famille.

Monnayage. En 1396, le comte Rodolphe IV avait obtenu de l'empereur le droit de battre monnaie. Il n'en fit pas usage, de même que ses successeurs immédiats. Michel, dans le but de se créer des ressources, ouvrit un

Gruyères vers 1760. D'après une gravure sur cuivre de D. Herrliberger.

d'Aubonne par son mariage avec Marguerite de Vergy. Prit part à la bataille de la Bicoque, fut conseiller et chambellan de Charles III de Savoie, chevalier de l'Annonciade. Il s'opposa à la Réforme dans ses États. Surarbitre pour réconcilier Fribourg et Berne avec la Savoie, il prononça la révocation du traité de combourgeoisie de ces deux villes avec Genève en 1529. En 1534, le duc de Savoie lui céda tous ses droits et revenus sur la vallée de Charmey. Jean II fournit 120 h. à Fribourg en 1536 pour la conquête du pays de Vaud. Grâce à Fribourg, il ne fut pas inquiété par Berne. Il prêta hommage pour Aubonne à Berne, qui lui laissa Oron, à condition d'y permettre l'introduction de la Réforme. † 23 novembre 1539. — 23. ***Michel***, comte de 1539 à 1554, fils du n° 22. Il passa huit ans à la cour de France, devint seigneur d'Aubonne, s'enrôla dans la Ligue de la Cuillier et passa au service de Charles-Quint. Il accompagna l'empereur à Paris, puis à Gand (1540), passa en 1543 du côté de François Ier auquel il fournit un régiment de 4000 h. pour la bataille de Cérisoles (1544). Michel fut en proie à de très gros embarras financiers. Il emprunta partout, aux particuliers et à presque tous les cantons suisses ; il hypothéqua à Fribourg les seigneuries d'Oron-Palézieux et de Corbières, acquit celles de Divonne, Greilly (Gex), de la Bâtie et de Mont-le-Grand. En 1547, il essaya, mais en vain, d'obtenir un peu d'argent du roi de France pour qui il avait énormément dépensé ; en 1549, Henri II lui offrit 24 000 lb. au lieu de 150 000 écus d'or réclamés. Une partie de ses atelier monétaire à Gruyères ; il amodia pour dix ans le droit de battre monnaie à Jean Kuhn, du canton d'Uri, et à Jean Garmiswil, de Fribourg. Ils frappèrent des monnaies d'argent et de billon, aujourd'hui très rares, dont la circulation fut interdite par Berne et Fribourg.

Bibliographie. Hisely : *Hist. du comté de Gruyères*, dans *MDR* IX-XI. — Le même : *Monuments du comté de Gruyères*, dans *MDR* XXII, XXIII. — E. von Rodt : *Die Grafen von Greyerz*, dans *Geschichtsforscher* XIII. — G. Schnürer : *Die Namen Château-d'Œx, Ogo, Uechtland*, dans *JSG* 45. — Kirsch : *Die ältesten Pfarrkirchen des Kts. Freiburg*, dans *ASHF* XII. — *MGS* I. — Marcelle Despond : *Les comtes de Gruyère et les guerres de Bourgogne*, dans *AF* 1925, 1926. — F. Ducrest : *Un vieux compte de la Châtellenie de Gruyères*, dans *AF* IV. — J. Niquille : *Les dernières lettres du comte Michel à ses sujets gruyériens*, dans *AF* X. — G. Castella : *Hist. du C. de Fribourg.* — P. Æbischer : *La pancarte de Rougemont*, dans *RHV* 1920. — E. Dévaud : *Les écrivains gruyériens de l'Émulation*, dans *Revue suisse cath.* 1900. — J. Gremaud : *La monnaie de Gruyère*, dans *Étr. frib.* 13 et *BSN* I, 116. — H. de Vevey : *Les armoiries des comtes de Gruyère*, dans *AHS* 1922. — D.-L. Galbreath : *Sigillographie des comtes de Gruyère*, dans *AHS* 1923. — Fréd.-Th. Dubois : *Les armoiries de l'ancien comté de Gruyère*, dans *AHS* 1924, 1925, 1926. — H. Næf : *La monnaie de Gruyères* dans *RSN*. [J. JORDAN.]

GRUYÈRES (C. Fribourg, D. Gruyère. V. *DGS*). Petite ville et paroisse qui comprend encore les hameaux de Pringy et d'Épagny. Anciennes formes : *Grueria* ; en patois, *Grevirè* ; all. *Greyerz. Armoiries* : celles de ses anciens comtes. La ville de Gruyères se développa autour du château des comtes. On y distinguait autrefois : 1° La cité avec le manoir et des dépendances ; 2° Le bourg avec une seule rue et la place de Chavonne où se déroulaient les festivités populaires. En 1359, Amédée VI de Savoie lui accorda les franchises de Moudon. Au XV^e^ s., le comte Antoine I^er^ lui vendit le droit des mailles et en 1455, François I^er^, le privilège d'avoir un Conseil présidé par un syndic. Jusqu'au milieu du XIII^e^ s., Gruyères fit partie de la paroisse de Bulle ; il fut érigé en paroisse en 1254. De cette dernière se détachèrent plus tard celles de La Tour-de-Trême en 1600 ; de Neirivue, 1609 ; de Villars-sous-Mont 1786 ; du Pâquier 1919. L'église de Gruyères était placée sous le vocable de saint Théodule ; le droit de patronage appartenait au chapitre de Lausanne. En 1554, le curé Pierre de Gruyères, dernier rejeton de la famille comtale, considéra que le droit de patronage lui revenait, à la suite de la suppression du chapitre de Lausanne et de la faillite du comte Michel. Il le céda au clergé de la paroisse, cession qui fut ratifiée par le gouvernement de Fribourg en 1570. Mais en 1588 Pierre Schneuwly, vicaire-général du diocèse, protesta contre cette décision ; en 1591, il statua que le clergé garderait son droit de patronage, mais avec l'assentiment des paroissiens. L'église brûla en 1679 et en 1856 ; réédifiée en 1860. Registres de paroisse dès 1761.

Le premier château fut remplacé au XV^e^ s. par l'édifice actuel, que le comte Louis restaura et agrandit. De 1555 à 1848, il servit de résidence aux baillis et préfets fribourgeois. En 1848, le gouvernement de Fribourg le vendit à la famille Bovy de Genève ; actuellement (1926), il est la propriété de la famille Balland. Dans la cour intérieure du château se trouve la chapelle gothique de saint Jean-Baptiste ; on ignore l'époque de sa construction. Gruyères eut depuis 1431 un hôpital avec une chapelle dédiée à saint Maurice ; l'école date d'au moins 1465. Au Châtelet, vécurent du XVI^e^ au XVIII^e^ s. des ermites. Le premier fut frère Antoine en 1521, le dernier frère Jean Roulin de Treyvaux, de 1733 à 1736. Durant la guerre de Trente ans vinrent se réfugier à Gruyères des sœurs Bernardines en 1637 et des Visitandines de 1638 à 1651.

Gruyères compte plusieurs maisons de la fin du moyen âge, formant parfois rempart. La tour de *Suppia-Barba* (Brûle barbe) servait de prison pour les condamnés à mort ; le comte Michel y fit frapper monnaie. La ville avait quatre portes, dont une défendue par un ouvrage fortifié, le Belluard ou Bollwerk. La bannière ou mandement militaire de Gruyères comprenait en 1388 : Gruyères, Montbovon, Neirivue, Villars-sous-Mont, Enney, Estavannens. Registres paroissiaux dès 1560. — Voir Hisely : *Hist. du comté de Gruyère*, dans *MDR* IX-XI. — Dellion : *Dictionnaire* VI. [J. JORDAN.]

GRYFF. Famille éteinte de la ville de Soleure. — NIKLAUS, de Morat, bourgeois 1545, du Grand Conseil 1555-1563. — SEBASTIAN, du Grand Conseil 1585, *Jungrat* 1587, bailli de Flumental 1599 et 1615, *Altrat* 1604, † 1616. — *Bestall.* [V. V.]

GRYNAEUS. Famille bâloise, qui portait à l'origine le nom de Grüner, venue du Hohenzollern à Bâle au XVI^e^ s. en trois branches différentes ; l'une a donné des artisans (potiers d'étain) et les autres des érudits (théologiens et juristes). Au XVI^e^ et au XVII^e^ s., elle émigra de nouveau partiellement à Mulhouse, au Palatinat, à Nuremberg et à Berlin. A Bâle, elle s'éteignit en 1799. — 1. THOMAS Grüner, de Veringendorf dans le Hohenzollern, ancêtre de tous les Grynaeus bâlois. — 2. SIMON Grynaeus, * 1493 à Veringendorf, enseigna la théologie à Bâle dès 1532, à Tubingue de 1534 à 1536, † 1541 à Bâle. — 3. PHILIPP, petit-fils du n° 1, s'établit à Bâle, potier d'étain, de même que son fils Jakob. — 4. THOMAS, * 1512 à Veringendorf, † 1564 à Röteln dans le Wiesental, petit-fils du n° 1, fondateur d'un troisième rameau à Bâle ; professeur des langues anciennes à Berne d'abord 1535, puis à Bâle depuis 1546, pasteur en 1556 et surintendant de l'église du margraviat de Bade à Röteln. — 5. THEOPHIL, 1534-1583, fils du n° 4, pasteur, surintendant à Röteln 1575-1579. Son fils Daniel est l'ancêtre d'une lignée fixée à Mulhouse. — 6. SIMON, 1539-1582, fils du n° 4, D^r^ méd., professeur de mathématiques à Heidelberg 1564, professeur d'éthique à Bâle 1580. — 7. JOHANN-JAKOB, 1540-1617, fils du n° 4, D^r^ théol. à Tubingue 1564, surintendant à Röteln 1565, professeur de théologie à Bâle 1575, antistès de l'église bâloise 1586. — 8. SAMUEL, 1539-1599, fils du n° 2, professeur de droit 1571, avocat-conseil de la ville 1591. — 9. JOHANNES, 1620-1688, pasteur d'Arisdorf 1649, de Munzach 1658, doyen du chapitre de Liestal 1669. — 10. SAMUEL, 1655-1706, fils du n° 9, pasteur de Langenbruck 1689, de Läufelfingen 1699, doyen du chapitre de Waldenbourg et Hombourg. — 11. SAMUEL, 1690-1765, fils du n° 10, pasteur de Wintersingen 1723, doyen du chapitre de Farnsburg. — 12. JOHANNES, 1705-1744, fils du n° 10, D^r^ jur. et théol., professeur de théologie 1738. — Le dernier fut — 13. SIMON, 1725-1799, vicaire à St. Peter. *Armoiries* : d'azur au pal d'or chargé d'un serpent d'azur. — Voir *LL.* — *Athenæ Rauricæ.* — *ADB.* — *SKL.* — Tableau généalogique dans *BZ* XVI. — *WB.* — *Basler Biographien* I. [C. RO.]

GRYNAU (C. Schwyz, D. March, Com. Tuggen. V. *DGS*). Ancien château ; en 1253 *Chrinecum* ; 1290 *Grinow*. La tour fut probablement élevée au commencement du XIV^e^ s., quand les Habsbourg devinrent seigneurs de Neu-Rapperswil. C'est probablement pour-

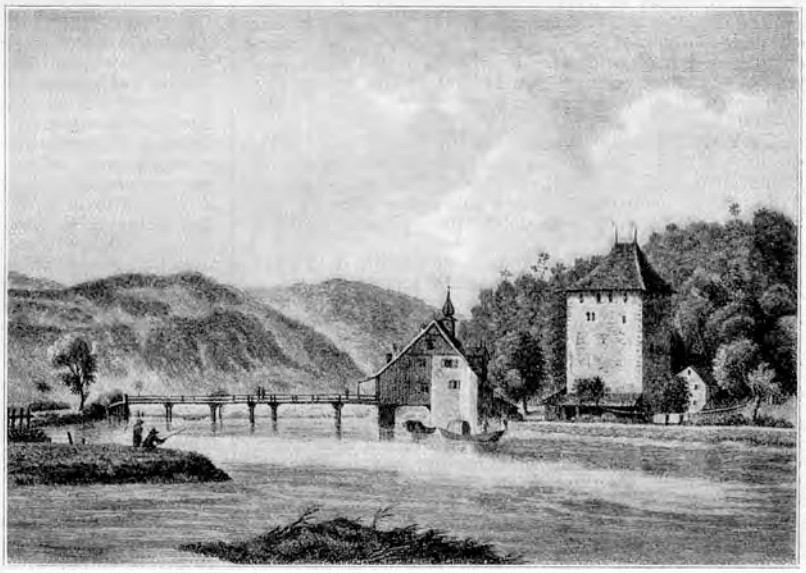

Le château de Grynau. D'après un dessin de Pérignon. Gravé par Borguet.

quoi les armoiries des Grynau portent de gueules à la barre d'argent chargée d'un lion du premier. Une ferme appartenant aux Rapperswil existait auparavant sur son emplacement ; elle passa au XIII[e] s. aux Toggenbourg, puis aux Habsbourg. Le château de Grynau fut vendu en 1343 aux Toggenbourg ; à la mort du dernier de la famille, en 1436, ses héritiers en firent don à Schwyz. A côté de la tour existait le château, rebâti en 1652 par le bailli Balthasar Kyd, de Weesen, et que Schwyz racheta en 1737. Un péage y était perçu. Sous la République helvétique, Grynau fut déclaré propriété nationale et confié à la Chambre administrative du canton de la Linth. Des combats sanglants eurent lieu dans les environs en 1799 entre les Français, les Autrichiens et les Russes. Schwyz redevint propriétaire de Grynau lors de la chute de la République helvétique. Les (nouveaux) districts extérieurs élevèrent également des prétentions sur Grynau ; elles furent écartées. Le château fut attribué en 1836 à l'ensemble des communes du district de Schwyz, vendu aux enchères en 1879 et cédé à des particuliers. — Voir Aug. Spiess : *Das Schloss Grynau*, dans *MHVS* 13. [R-r.]

GRYON (C. Vaud, D. Aigle. V. *DGS*). En 1182, *Grions*. *Armoiries :* de gueules à deux haches d'argent, emmanchées d'or, passées en sautoir, accompagnées en chef d'une croix tréflée du second. Com. et Vge qui dépendait dès le XII[e] s. de l'abbaye de Saint-Maurice ; la famille de Bex, puis les Châtillon l'eurent en fief au XIII[e] s., mais dès 1274, l'abbé racheta it ses droits seigneuriaux aliénés. En 1375, les gens de Gryon ayant refusé de marcher avec les troupes de Savoie contre les Valaisans, le comte Amédée VI les acquitta de l'amende et renonça à son droit. En 1671, l'abbaye de Saint-Maurice ayant cédé à Berne la seigneurie d'Oron-la-Ville, le gouvernement bernois renonça en sa faveur à l'hommage des gens de Gryon, l'abbé étant d'ailleurs considéré comme son vassal. Les habitants de Gryon acceptèrent difficilement la Réforme, et l'on montre à Saint-Maurice une croix qu'ils y mirent en lieu sûr. De 1685 à 1690, ils eurent de grands conflits avec Berne au sujet des forêts. Le 6 mars 1798, mourut à Gryon le commandant Forneret qui venait de livrer un peu plus haut un combat contre les Bernois. Il y avait au XII[e] s. à Gryon une chapelle dépendant de l'évêché de Sion et qui fut transformée en église paroissiale entre 1465 et 1540. L'église, du XV[e] s., a été restaurée en 1722 et 1903. Registres de baptêmes et de mariages dès 1592, de décès dès 1708. — *DHV*. [M. R.]

GRYPH. Famille bourgeoise de Berne dès 1544, éteinte en 1825. Cinq de ses membres furent des Deux-Cents entre 1581 et 1630. — FRANZ-SAMUEL, était de 1785 à 1802 propriétaire d'une campagne près du Muristalden qui reçut le nom de Gryphenhübeli. [H. T.]

GSCHMUSS. Voir GEMUSEUS.

GSCHWEND. I. Famille de la commune de Tablat où elle arriva du pays d'Appenzell. HANS de Teufen, à Stuhlegg 1499. *Armoiries :* coupé d'argent à deux roses de gueules et de gueules. — Archives du couvent. — [J. M.] — II. Famille d'Altstätten (Saint-Gall), où elle est attestée depuis le commencement du XVI[e] s. — ***Karl-Heinrich,*** homme d'État, * à Altstätten le 19 août 1736, † au même lieu le 22 juin 1809, à tour de rôle, selon la loi, *Meier* et juge d'Altstätten 1766-1794, bailli pour le couvent de Saint-Gall à Blatten 1794-1795, chancelier du prince-abbé et conseiller intime à Saint-Gall 1795-1798, membre de la députation du Rheintal qui réclama et obtint le 3 mars 1798, de la Diète de Frauenfeld, la libération du bailliage du Rheintal. La landsgemeinde de ce pays l'élut landammann le 26 mars. Il présida à Appenzell, le 31 mars, l'assemblée des électeurs du canton du Säntis, puis entra au tribunal cantonal dont il prit la présidence. Lors de la suppression du Directoire helvétique, le 7 janvier 1800, Gschwend devint membre de la Commission exécutive jusqu'au 8 août, puis préfet du canton d'Appenzell après le coup d'État du 28 octobre 1801. Il remit sa charge le 15 mars 1803 à la Commission gouvernementale du canton nouveau de Saint-Gall. Président intérimaire du tribunal cantonal, membre du Petit Conseil (gouvernement), le 15 avril 1803, il administra le département de l'Intérieur jusqu'à sa retraite, en mai 1808. — *St. Galler Nbl.* 1922. — Wehrli : *Altstätten... und 2 seiner hervorragendsten Männer : K.-H. Gschwend und Dr. Johannes Näff.* — Dierauer : *Die Befreiung des Rheintals 1798.* — Baumgartner : *Gesch. v. St. Gallen.* — [Bt.] — FRIDOLIN, D[r] jur., * 30 mars 1872, curé 1896, curé à Buchs 1907, Ragaz 1915, Kirchberg 1922 ; auteur de *Das Doppelbistum Chur-St. Gallen* complété en 1909 sous le titre de *Die Errichtung des Bistums St. Gallen.* — Archives de l'évêché. [J. M.]

Karl-Heinrich Gschwend en 1790. D'après un tableau à l'huile (auteur inconnu).

GSCHWIND. Familles des cantons de Bâle-Campagne et Thurgovie.

A. **Canton de Bâle-Campagne.** Vieille famille de Therwil, où elle est citée dès le XV[e] s. Elle est aussi bourgeoise d'Oberwil et de quelques communes voisines du canton de Soleure. *Armoiries :* d'or au chien naissant de sable, colleté et lampassé de gueules. — 1. JOHANN, *Meier* de Therwil, 1570-1575, fonda la première école de l'endroit. — 2. ***Paulin,*** * 22 décembre 1833, prêtre 1861, vicaire à Olten 1861-1862, curé à Ramiswil (Soleure) 1862-1865, à Starrkirch dès 1865, où il collabora avec le curé Estermann de Lucerne aux *Schweiz. Blätter für Wissenschaft und Kunst*, dont il assuma par la suite toute la rédaction scientifique. Ses travaux dans cette revue furent publiés séparément sous le titre de *Studien und Kritiken.* Ses écrits : *Das vatikanische Konzil und die Priesterehe*, 1870 ; *Die Priesterehe und der Zölibatszwang*, 1875, le mirent en opposition avec l'église et l'évêque Lachat de Soleure ; il fut excommunié le 29 octobre 1872. Grâce à l'intervention du gouvernement soleurois, il put cependant continuer à fréquenter la conférence diocésaine et demeurer à la tête de sa paroisse ; par sa courageuse intervention, il posa les bases de l'église catholique-chrétienne suisse. Gschwind travailla dès lors à fortifier la nouvelle église par une série de publications ; il créa en 1873 les *Katholische Blätter*, dont il fut le principal rédacteur ; en outre parurent deux écrits : *Der römische Geldmarkt* et *Der klerikale Eidschwur und die römische Messpraxis.* Avec son neveu ADOLF Gschwind, premier curé catholique-chrétien de Saint-Gall, il rédigea en 1880 la *Religions- und Sittenlehre für die christliche Jugend.* Il fut élu, le 19 février 1887, vicaire épiscopal de l'église catholique chrétienne en Suisse, le 17 mars 1889 curé de Kaiseraugst. Il continua de là l'enseignement religieux à Therwil, Oberwil et Binningen jusqu'en 1900 ; résigna en 1905 ses fonctions de curé. † 14 octobre 1914. Ses autres œuvres sont : *Gesch. des Bistums Basel* (I. *Gesch. der Entstehung der christ-*

Paulin Gschwind. D'après une photographie.

katholischen Kirche in der Schweiz; II. *Gesch. des Vatikankonzils und der damit verbundene Kulturkampf in der Schweiz); Lebensbild der Frau Pfarrer; Peregrins Autobiographie.* — 3. MARIE-ROSINA Gschwind-Hofer, épouse du n° 2, * 3 février 1841, lutta en faveur de la préparation ménagère des femmes, dirigea une école ménagère, fonda la société féminine suisse d'utilité publique. — 4. HERMANN, Dr phil., * 9 avril 1878 à Starrkirch, fils du n° 2, maître à l'école de district de Therwil 1902-1904, à Glarisegg 1904-1906, dès 1907 à l'école secondaire des filles de Bâle, privat-docent à l'université de Bâle, auteur de : *Die ethischen Neuerungen der Frühromantik*, 1903 ; *Die philosophischen Anschauungen von Natorps Sozialpädagogik*, 1920. — 5. STEPHAN, d'Oberwil, * 1854 à Therwil, fonda en 1876 la fabrique de parquets d'Oberwil. Défenseur de l'idée d'association, fondateur de la coopérative de consommation et de production du Birseck et de l'Elektra Birseck. Conseiller 1889-1904, président du Grand Conseil 1899-1900, membre de la Constituante 1889 et 1891-1892, fondateur de l'union des ouvriers et paysans en 1892. Conseiller national 1899-1904, membre du groupe de politique sociale. † 28 avril 1904. — 6. KARL, Dr théol., curé catholique romain à Bâle, * 11 octobre 1881 en cette ville, président central de la ligue suisse des catholiques abstinents 1910-1916, champion de l'abstinence parmi la jeunesse et d'autres mouvements sociaux. Auteur de : *Die Niederfahrt Christi in die Unterwelt*, dans *Neutestamentliche Abhandlungen* II. — Voir *Basellandschaftl. Ztg.* 2 mai 1904. — *DSC.* [O. G.]

B. **Canton de Thurgovie.** FRIEDRICH, de Gottlieben, * 1832, † 28 novembre 1913 à Saint-Gall, dernier survivant de ceux qui s'étaient groupés en 1852 autour du professeur Steinheil pour étudier l'introduction de la télégraphie dans notre pays. Il dirigea la construction de diverses lignes, installa plusieurs bureaux, entre autres celui de Bâle ; inspecteur du Ve arrondissement des télégraphes à Saint-Gall 1872, puis directeur d'arrondissement. Il se retira en 1910. — *St. Galler Nbl.* 1914, p. 100. [Bt.]

GSELL. Nom de famille des Grisons et de Saint-Gall.

A. **Canton des Grisons.** GSELL ou XELL. Famille éteinte représentée au Conseil de la ville de Coire. — 1. JOHANNES, secrétaire de la ville et membre du Conseil 1465. — 2. GAUDENZ, bailli de la ville à Coire 1587-1592, huit fois bourgmestre à partir de 1593. — 3. HANS, *Oberzunftmeister* 1704. La famille s'éteignit au XVIIIe s. — Une nouvelle famille Gsell, de Nuremberg, fut reçue bourgeoise de Coire en 1856. — Voir F. Jecklin : *Materialien* II, p. 10. — F. Hegi : *Die geächteten Räte*, p. 35. — Valèr : *Gesch. des Churer Stadtrates.* [M. V.]

B. **Canton de Saint-Gall.** Famille de la ville de Saint-Gall, dont le nom dérive de *Geselle* = compagnon, dans le sens spécial de compagnon tireur. HANS RUPRESWILER (de Rupperswil près de Kirchberg), 1424, dit *der Gsell von Rikkenbach* ; le *Gsell* de Mörenau (Thurgovie), banneret des sujets du couvent de Saint-Gall 1499. Réceptions à la bourgeoisie de la ville, dès 1516, de Gsell venant de Sommeri (Thurgovie). *Armoiries* : anciennement d'or à une arbalète de sable ou au naturel, accompagnée en pointe de trois coupeaux de sinople ; plus tard le champ d'azur et l'arbalète d'or. — 1. COLUMBAN, 1527-1599, conseiller et directeur de l'hôpital 1580-1596. — 2. GEORG, peintre, * 28 janvier 1673 à Saint-Gall, † 22 novembre 1740 à Saint-Pétersbourg. Le tsar Pierre-le-Grand fit sa connaissance à Amsterdam, l'emmena avec lui à Saint-Pétersbourg et le créa inspecteur des galeries impériales de tableaux qu'il fonda, puis, en 1727, membre de l'académie impériale des arts et des sciences à Saint-Pétersbourg. Il enseignait le dessin et la peinture. Ses plus belles œuvres sont dans les églises et palais de la capitale où il vécut. Son épouse, DOROTHEA-MARIA-HENRICA, 1678-1745, fille du peintre J.-A. Graf de Nuremberg, était aussi dessinatrice et peintre. Leur fille Katharina épousa le célèbre mathématicien Léonard Euler. — 3. DAVID, * 1674, pasteur à Duisburg 1696, à Recke (Westphalie) 1699, † en ce lieu 1725. Auteur d'écrits théologiques et de sermons. — 4. JAKOB-LAURENZ, 1729-1792, ammann de la ville 1773 et reçu la même année dans la société patricienne du Notenstein, conseiller 1788, directeur des postes 1789 et du Directoire commercial 1791. — 5. JOHANNES, 1789-1862, Dr méd., fils du n° 4, conseiller communal et scolaire, député au Grand Conseil. — 6. JAKOB-LAURENZ, 1786-1870, frère du n° 5, lithographe, dessinateur et peintre. — 7. JOHANN-KASPAR-JULIUS, * 1er août 1814 à Saint-Gall, † 4 février 1904 à Paris, fils du n° 6, peintre verrier. — 8. JAKOB-LAURENZ, 1815-1896, fils du n° 6, négociant, conseiller scolaire, membre du conseil d'administration de la bourgeoisie, du Directoire commercial et de la direction de plusieurs instituts financiers. — 9. JOHANN-THEODOR, critique d'art et publiciste, connu sous le nom de ***Gsell-Fels***, frère du n° 8, Dr phil. et méd., * 14 mars 1818 à Saint-Gall, † 12 octobre 1898 à Munich. Il se voua à l'histoire de l'art, entreprit de grands voyages, rentra à Saint-Gall en 1848 ; archiviste de l'État 1848-1852. Il étudia finalement la médecine et pratiqua à Nice, Rome, Pise, Zurich, se rendit à Bâle en 1870, à Munich en 1880 et se voua presque entièrement aux lettres. A publié avant tout des récits de voyages en Italie, Riviera, Afrique du Nord, France du Sud, Venise, Suisse, etc. Il avait obtenu l'autorisation, pour lui et ses descendants, de pouvoir ajouter à son nom celui de sa femme, Fels. — Voir *Biogr. Jahrb. und deutscher Nekrolog* II, p. 117. — *ADB* avec liste de ses publications et bibliographie. — 10. KASPAR-JULIUS-ROBERT, 1853-1902, fils du n° 8, Dr jur., ammann de district 1879-1901, député à la constituante 1889, au Grand Conseil 1891, juge au tribunal cantonal 1901. — 11. HENRI-ALFRED, 1858-1921, négociant et peintre, vécut à Manille et Paris. — 12. WALTER-CHRISTLIEB, * 1861, fils du n° 8, président du conseil d'administration de la bourgeoisie depuis 1893, député au Grand Conseil 1893-1916. — 13. LUCIAN-LAURENZ, fils du n° 7, * 1860 à Paris, artiste-peintre. — 14. CHARLES-ÉMILE-ÉTIENNE, fils du n° 7, * 1864 à Paris, membre de l'école française de Rome, professeur à l'école supérieure des lettres à Alger, actuellement professeur d'archéologie à l'université de Paris, auteur de *Essai sur le règne de l'empereur Domitien ; Recherches archéologiques en Algérie*, 1893 et d'autres travaux archéologiques. — 15. CHARLES-ALBERT-JULES, fils du n° 7, * 1867, peintre verrier à Paris. — 16. PAUL-VALENTIN, fils du n° 7, * 1870 à Meudon (Seine-et-Oise), critique d'art à Paris, auteur de *L'art ; Auguste Rodin ; Entretiens réunis*, 1910 ; *Propos d'Anatole France*, 1921, etc. — Voir *LL.* — *LLH.* — *SKL.* — *Die Schweiz*, n° 2. — *St. Galler Nbl.* 1897, p. 58 ; 1899, p. 46 ; 1903, p. 41 ; 1905, p. 22. — Hartmann : *Biogr. Aufzeichnungen* (mns. Bibl. de la ville Saint-Gall). — Livre de bourgeoisie de la ville de Saint-Gall, 1920. [Bt.]

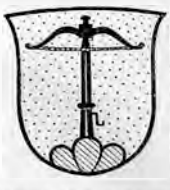

Johann-Theodor Gsell-Fels. D'après une photographie.

GSTAAD (GSTAD) (C. Berne, D. Gessenay. V. *DGS*). Vge dans la Com. et paroisse de Gessenay (voir cet art.). En 1312, *Stat* ; 1557, *Staad* ; 1665, *G'stadt*. Chapelle St. Niklaus dépendant de l'église de Gessenay, bâtie en 1402, pourvue d'une cloche en 1404. C'est dans la maison de commune de Gstaad que siégea jusqu'en 1798 le tribunal inférieur ou hebdomadaire du pays de Gessenay. Une portion du village brûla le 19 juillet 1898. Depuis l'ouverture du Montreux-Oberland en 1905, Gstaad a pris une grande extension comme séjour d'étrangers. — Voir R. Marti : *Die Mauritius-*

kirche zu Saanen. — Æbersold : *Studien zur Gesch. der Landschaft Saanen.* [R. M.-W.]

GSTAD ou **GSTAAD.** Voir ZOLLIKON.

GSTEIG (français CHATELET, CHATILLONET) (C. Berne, D. Gessenay. V. *DGS*). Vge, Com. et paroisse. En 1312, *Chastelet* ; 1453, *Steig* ; 1577, *Chastelle.* On trouva en 1923 dans le village une monnaie romaine de Faustine. Gsteig fut peut-être, à l'origine, peuplé par des gens venus du Valais ; il appartenait à la châtellenie du Vanel du comté de Gruyère et passa à Berne en 1555, avec le Gessenay. L'église avec sa *Joderglocke* (patron Joderochus = Théodule) doit avoir été bâtie en 1416 et fut inaugurée en 1453, annexe de Gessenay. La Réforme fut introduite en janvier 1556. A une heure en amont du village, du côté du Sanetsch, se trouve le Châtillon (all. Burg), ouvrage conique en terre avec des restes de murailles ; à 20 minutes à l'Ouest du village, à la *Waldmatte*, existent les nombreuses ruines d'un établissement détruit à une date inconnue par un éboulement. Anciens bains au Rohr. Registres de baptêmes dès 1598, de décès et de mariages dès 1752. — Voir R. Marti : *Die Mauritiuskirche zu Saanen.* — *JSGU* XV, 99, 123. — R. Gerber dans *BBG* VI, 183. [R. M.-W.]

GSTEIG (C. Berne, D. Interlaken. V. *DGS*). C'est uniquement le nom d'une paroisse et non d'un village ; elle est l'une des plus considérables du canton de Berne ; elle comprend dix communes civiles : Gsteigwiler, Bönigen, Gündlischwand, Interlaken, Iseltwald, Isenfluh, Lütschental, Matten, Saxeten et Wilderswil. L'évêque de Lausanne Roger confirma en 1196, au couvent d'Interlaken, la possession de l'église de Gsteig et de ses dépendances. La collation donna lieu plus tard à des démêlés entre l'abbaye et les barons de Wilderswil. Ceux-ci cédèrent leurs prétentions à Rudolf von Wädenswil, celui-ci (par l'intermédiaire de Berne) à Walter von Eschenbach en 1223, qui les abandonna au couvent en 1224. L'église de Lauterbrunnen, de 1487, dépendait de Gsteig ; elle devint autonome après la Réforme. Gsteig s'opposa fortement à l'introduction de la Réforme. Par la suppression du couvent d'Interlaken, tout le territoire de la paroisse de Gsteig ainsi que la collation passèrent à Berne. L'église fut transformée en 1673. Registres de baptêmes dès 1593, de mariages dès 1612, de décès dès 1740. — Voir *FRB.* — Stettler : *Regesten von Interlaken.* — Lohner : *Kirchen.* — Jahn : *Chronik.* [H. Tr.]

GSTEIGWILER (C. Berne, D. Interlaken. V. *DGS*). Gsteigwiler est le nom d'un village, formant commune civile, et siège de l'église paroissiale de la grande paroisse de Gsteig. Il passa en 1310 des seigneurs de Wädenswil et Ringgenberg au couvent d'Interlaken. [H. Tr.]

GUAICT, GAY. Famille originaire de Mies, genevoise dès le XV^e^ s. — 1. PIERRE, trésorier de la ville et trésorier de l'évêque en 1520. — 2. PIERRE, fils du n° 1, † 1607, six fois syndic de 1565 à 1587. — 3. PIERRE, fils du n° 2, 1563-1645, syndic tous les quatre ans, de 1625 à 1645. — Arch. de Genève. [C. R.]

GUAINIER. Famille originaire de Rouen, reçue à la bourgeoisie de Genève en 1608, éteinte. *Armoiries* : d'azur à trois tours d'argent, maçonnées de sable. — JEAN-ANTOINE, 1716-1801, du Conseil des Deux-Cents 1746, auditeur 1750, capitaine de dragons 1757, conseiller 1762, syndic 1772, 1776, 1780 ; il fut envoyé en 1775 à Chambéry pour conférer avec le duc de Savoie. — Galiffe : *Not. gén.* III, 263. [H. Da.]

GUALDO, ANDRÉ **de.** Voir BENEIIS, ANDRÉ **de.**

GUALTHERUS. Voir GWALTER.

GUARDA (C. Grisons, D. Inn, Cercle Obtasna. V. *DGS*). Com. et paroisse. En 1160, *Warda.* L'évêque de Coire remit en fief en 1337 à Peter von Süs des revenus à *Ward*, *Garzün* et *Gand* (Giarsun et Gonda, deux fractions de Guarda). Le village fut incendié en 1499 par les Autrichiens. Une querelle sanglante éclata au XIV^e^ s. entre les familles Branca dans le village du haut et Anthoni (actuellement Thön, Thönet) dans le village du bas (Campell : *Topogr.*). L'église (1521) est filiale de celle d'Ardez ; une chapelle existe à Giarsun. Aquasana formait une autre fraction de Guarda et possédait une source réputée. La peste et la guerre (Baldiron traversa le village avec son armée en septembre 1622) décimèrent la population. Actuellement station de touristes. Registres de paroisse dès 1761. — Mohr : *Cod. dipl.* — Campell : *Gesch.* — Sprecher : *Kriege...* — Sererhard : *Delineation.* — Tarnuzzer : *Guarda im Unterengadin.* — Nüscheler : *Gotteshäuser.* [C. C.]

GUARDAVAL (C. Grisons, D. Maloja, Com. Madulein. V. *DGS*). Ruines d'un château qui fut bâti vers le milieu du XIII^e^ s. par l'évêque Volkard. Le dernier possesseur aurait été tué par Adam de Camogask. — Campell II, p. 60 et 253. — Kraneck : *Die alten Ritterburgen*, p. 47. — Mayer : *Bistum Chur* I, 240. [L. J.]

GUARLET, FRIEDRICH **von** (Fredericus de Guarletis), Lombard, immatriculé en 1460 à l'université de Bâle, professeur ordinaire de droit public 1475 et senior de la faculté de droit 1486, désigné par l'empereur Maximilien comme arbitre contre les Suisses en 1499. Il possédait le Rosshof sur le Nadelberg et le château de Bottmingen comme séjour d'été, † 1510. — Voir *Bas. C* 3. — W. Merz : *Burgen des Sisgaus* I. [C. Ro.]

GUAT, GUACT. Famille genevoise qui a donné — 1. GUICHARD, syndic en 1463. — 2. ANDRÉ, fils du n° 1, syndic en 1498 et 1499, député au duc de Savoie en 1497 pour le rétablissement des foires. — 3. ANDRÉ, fils du n° 2, mamelou, s'expatria en 1527 ; ses biens furent confisqués. — Arch. de Genève. — *RC* pub. [C. R.]

Nom de plusieurs familles vaudoises au XVI^e^ s.

GUATÉMALA. L'émigration suisse en ce pays remonte au milieu du XIX^e^ s. La petite colonie suisse est formée en majorité de commerçants. La Suisse y entretient un consul depuis 1891 ; le Guatémala ne possède une représentation consulaire en Suisse que depuis 1902, à Genève d'abord, puis à Zurich. [Bzr.]

GUBEL (C. Zoug, Com. Menzingen. V. *DGS*). Hauteur, champ de bataille et couvent de femmes. Après la bataille de Cappel du 11 octobre 1531, l'armée catholique occupa sur le territoire de Baar près d'Inwil un camp bien retranché. Les tentatives des chefs protestants pour l'en déloger échouèrent. Le capitaine zuricois Jakob Frei marcha le 23 octobre 1531 sur le pont de la Sihl avec 8000 hommes, repoussa les avant-postes ennemis, et, par Neuheim et Menzingen, parvint le soir au Gubel où le camp fut dressé pour la nuit. Les catholiques d'Inwil attaquèrent à 2 heures de la nuit et parvinrent, malgré une vive résistance, à vaincre et à mettre en fuite les protestants beaucoup plus nombreux. Le succès de ce coup de main nocturne détermina la paix du 16 novembre 1531. Une chapelle fut élevée en 1555 en souvenir de la bataille et inaugurée en 1559. Un petit ermitage abrita dès la seconde moitié du XVII^e^ s. le solitaire chargé de son entretien. Les deux petits bâtiments brûlèrent le 13 octobre 1780 ; la reconstruction commença la même année. L'auberge qui subsiste encore date de 1779 ; la chapellenie de 1794. En 1831, après la célébration du tricentenaire de la bataille, une société se forma en vue de la création d'un couvent de femmes *Zur ewigen Anbetung*, qui fut occupé par des

Le couvent du Gubel vers 1850. D'après une aquatinte de Bodmer (Bibl. Nat. Berne).